
3 1761 07979558 9

MÉMOIRES

DU

ROI JOSEPH

—

TOME I

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

ROI JOSEPH

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR A. DU CASSE

AIDE DE CAMP DE S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON

TOME PREMIER

> La figure de Joseph était gracieuse, et ses manières élégantes...... Aux habitudes de sa vie, et à la manière dont il tenait sa cour, on l'eût pris pour un Roi des anciennes races; mais sa conversation méthodique et riche d'observations indiquait une habitude de la parole et une connaissance des hommes qui ne s'acquièrent qu'au sein de l'égalité.
>
> Le général Foy.

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
PERROTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
41, RUE FONTAINE-MOLIÈRE

1855

PRÉFACE.

Joseph Napoléon Bonaparte, prince de Musignano, petit-fils aîné du roi Joseph, ayant bien voulu mettre à notre disposition d'immenses et magnifiques matériaux historiques, nous avons cru pouvoir entreprendre l'ouvrage dont nous commençons aujourd'hui la publication.

Après avoir pris connaissance des documents laissés par le frère aîné de Napoléon, nous avons cherché longtemps quelle serait la forme la meilleure à adopter pour un ouvrage d'une aussi grande importance. Joseph a rédigé lui-même, quelques années avant sa

mort, le commencement de ses Mémoires : nous avions songé d'abord à utiliser les pages sorties de sa plume, en les fondant dans une rédaction plus large, accompagnée de pièces justificatives nombreuses, et à continuer ainsi cet intéressant travail ; mais nous avons reculé devant la pensée d'ôter à ce précieux fragment historique son véritable cachet.

Riche en documents irrécusables, nous pouvions, ou bien en extraire la substance, et rédiger d'après cela un ouvrage historique, ou, nous bornant à une méthodique classification, donner au lecteur une série de matériaux dans lesquels chacun eût pu puiser, soit pour écrire, soit pour juger les événements passés.

Ces deux méthodes nous ont paru avoir des inconvénients. La première mettait en garde contre l'ouvrage : on aurait pu croire qu'il ne renfermait que nos propres jugements, nos propres appréciations. La seconde rendait notre travail facile, mais elle le rendait aussi trop sec et trop aride.

Après mûre réflexion, nous avons résolu de n'adopter, d'une manière absolue, ni l'une ni l'autre de ces deux méthodes, et d'emprunter à chacune d'elles ce qui nous paraîtrait

propre à remplir le double but que nous nous proposons, savoir :

D'utiliser de la manière la plus avantageuse pour la vérité de l'histoire les matériaux qui nous sont confiés, et de satisfaire les intentions du roi Joseph, en éclairant la postérité sur les grands faits auxquels il a pris une part si large et si active.

Nous n'avancerons rien sans preuves à l'appui. On conçoit, en effet, que ce que le roi Joseph pouvait écrire avec une véritable autorité, sortant de notre plume sans être appuyé sur des documents authentiques, n'aurait plus la même valeur. C'est donc en agglomérant ces preuves, en classant avec le plus d'intelligence possible les documents dont le frère aîné de l'empereur se fût servi lui-même pour ses Mémoires, s'il les eût continués, que nous obtiendrons vis-à-vis du lecteur cette autorité dont nous parlions plus haut, et sans laquelle un ouvrage sur l'histoire n'a aucune signification.

Ces Mémoires comprendront :

1° Une notice historique sur Joseph Bonaparte, notice destinée à guider dans la lecture de l'ouvrage ;

2° Le fragment historique écrit par le roi

Joseph lui-même, avec des notes et les pièces justificatives que nous avons jugé nécessaire d'y ajouter;

3° La correspondance de Napoléon avec Joseph, depuis 1795 jusqu'au commencement de 1806, époque où ce dernier reçut l'ordre de prendre le commandement de l'armée destinée à agir contre le royaume de Naples;

4° L'histoire de la guerre de Naples et du règne de Joseph sur cette partie de l'Italie, suivie de sa correspondance avec l'empereur, son frère;

5° L'histoire de la guerre d'Espagne de 1808 à 1813, et de ce nouveau règne de Joseph, suivie de sa correspondance avec Napoléon pendant cette période;

6° La correspondance de Joseph, lieutenant général de l'empire, avec Napoléon, alors à la tête des troupes, pendant la campagne de France en 1814; l'histoire des événements de Paris;

7° La correspondance de Joseph avec son frère en 1815, son départ pour l'Amérique, son séjour dans le nouveau monde jusqu'à la révolution de 1830;

8° Le récit des démarches de Joseph en faveur du duc de Reichstadt après la révolution

de Juillet, sa correspondance avec un grand nombre de personnages importants, jusqu'à sa mort en 1844 (1).

Chaque fois que l'occasion s'en présentera, nous rectifierons les erreurs que beaucoup d'écrivains ont commises, soit volontairement, soit faute de documents.

L'ouvrage que nous nous décidons à publier sous cette forme pourra détruire bien des notions fausses sur l'histoire politique et militaire de la révolution et de l'empire, réformer bien des jugements erronés.

Nous ne changeons rien aux lettres de l'empereur; elles ont un trop grand cachet pour qu'il soit permis d'en *rien retrancher*. Dans les lettres de Joseph et des autres personnages, nous tâchons d'éviter des répétitions inutiles, sans toutefois les *altérer* en rien. Nous nous servons de ces lettres, de ces pièces officielles, de ces documents inédits, pour expliquer les faits, les commenter, re-

(1) Il y a, dans la carrière de Joseph Bonaparte, une époque très-importante, et que cependant nous avons négligée à dessein dans cet ouvrage : c'est la période pendant laquelle il fut chargé de négocier les grands traités de paix de Morfontaine, de Lunéville et d'Amiens.

Notre intention est d'écrire par la suite l'histoire complète des négociations curieuses auxquelles ces trois traités ont donné lieu; cette histoire, placée dans cet ouvrage, l'eût rendu trop volumineux.

chercher la vérité historique, réparer les omissions ou combattre les erreurs contenues dans les ouvrages les plus importants qui traitent des mêmes matières.

On trouvera souvent, dans la correspondance de l'empereur, des parties de lettres acerbes, violentes, et même quelquefois injustes ; il ne faudrait pas juger du cœur de Napoléon par les quelques phrases dictées par lui dans un moment d'humeur bien vite passé. L'empereur avait coutume de dire à ses frères qu'il voulait pouvoir leur écrire tout ce qui lui venait à la tête.

En dernière analyse, nous voulons qu'après avoir lu cet ouvrage, chacun croie voir se dérouler sous ses yeux les grands événements qu'il explique, et le considère, grâce aux matériaux qu'il renferme, comme l'histoire prise sur le fait.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

ROI JOSEPH.

NOTICE HISTORIQUE.

Le génie immense de Napoléon, génie à qui la famille du grand homme dut son élévation et son éclat, fut souvent un lourd fardeau pour les membres qui la composaient.

Les frères de l'empereur, tout en grandissant à l'ombre de ce nom gigantesque, ont été éclipsés par lui.

La réputation de plusieurs d'entre eux eût été peut-être plus éclatante, si, au lieu d'avoir été élevés sur le trône par suite des victoires de leur frère, ils n'eussent dû leur couronne qu'au hasard de la naissance.

Sans doute ils se sont formés à l'école du génie de Napoléon ; sans doute les conseils du grand capitaine, la direction qu'il savait imprimer à tout

ce qui gravitait dans son centre, leur ont été d'un puissant secours; mais, écrasés par ce génie, absorbés, gênés quelquefois dans leurs projets par un homme qui voulait être tout lui-même, parce qu'il se sentait la force de supporter le poids du monde, ils ont disparu dans l'ombre d'un tableau trop vivement éclairé.

Joseph, l'aîné des Bonaparte, est un de ceux auxquels s'applique le mieux ce que nous venons de dire. Il a laissé la réputation incontestée d'un homme de bien, d'un philosophe ami de l'humanité, aimant les arts et les lettres. S'il fût né sur les marches d'un trône, et qu'il eût fait la moitié des choses dont sa longue carrière est remplie, il eût été cité comme un prince plein de sagesse, chez lequel la bonté du cœur n'excluait en rien l'énergie du soldat.

Sa vie fut, du reste, un perpétuel sacrifice à sa famille, à son frère, à la gloire du nom qu'il portait. S'il n'eût consulté que ses goûts, ses instincts, il eût vécu simple, ignoré, en véritable philosophe plus amoureux du bonheur de ses semblables que de l'éclat d'une grande renommée; il se fût livré à l'étude des lettres, pour lesquelles, dès sa jeunesse, il montra un penchant irrésistible. Mais, jeté malgré lui et par amitié pour Napoléon, dès l'âge de vingt-six à vingt-sept ans, dans le tourbillon des affaires politiques, il se résigna à accepter une existence complétement en dehors de celle qu'eût choisie son cœur (1).

(1) Comme nous pensons qu'il est tres-important de faire connaitre le caractere de Joseph Bonaparte, et que nous voulons que nos asser-

L'ambition n'eut jamais accès dans son âme; il fut ministre plénipotentiaire pour rendre la paix à son pays et au monde; roi de Naples et d'Espagne,

tions soient bien prouvées, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs deux lettres qui ne pourront laisser aucun doute sur son peu d'ambition, et sur une vérité qui pourrait sembler extraordinaire à beaucoup de lecteurs: c'est que *chaque nouvelle dignité accordée par Napoléon à son frère aîné était pour ce dernier l'occasion d'un sacrifice réel fait à sa famille, à ses devoirs et à son nom.*

Ainsi, à l'occasion de la présidence de la Cisalpine, il écrivait, le 6 janvier 1802, à Murat :

« Amiens, le 6 janvier 1802.

« Je reçois, mon cher Murat, ta lettre d'hier. Je regrette beaucoup que tu aies fait un séjour à Paris durant mon absence : tu vas encore voyager : Caroline reste-t-elle à Paris ? Je reconnais tes sentiments sur moi à tout ce que tu m'as dit sur la Cisalpine ; mais cela ne change pas ma manière de voir. Le bonheur est une chose relative que chacun trouve où il croit le trouver, quand la possession ne le détrompe pas. Quant à moi, je l'ai trouvé autant que possible dans ma vie privée, les affections douces de ma famille, et les occupations non tumultueuses de la campagne. Pourquoi voudrais-tu que je changeasse de vie sans de fortes et solides raisons ? Elles ne peuvent être tirées de mon bonheur actuel, puisqu'il dépend de mon imagination, et que je m'estime heureux. Faudrait-il tirer ses arguments de notre position future, si nous éprouvions le plus grand des malheurs ? Mais crois-tu bonnement qu'un président de la Cisalpine résisterait à un flot révolutionnaire qui, parti de la Seine, ne serait pas arrêté par les Alpes, d'où il se précipiterait si facilement sur un État sans défense ? Cette chance de malheurs est d'ailleurs hypothétique : né avant mon frère, n'est-il pas dans l'ordre que je meure avant lui ? Et pourquoi serais-je assez peu sage pour sacrifier le présent à l'avenir, le certain à l'hypothétique, surtout lorsque, dans cette hypothèse, l'état que tu voudrais me faire embrasser ne serait pas un rempart contre l'adversité ? J'ai dit tout cela à Napoléon ; je l'ai dit plus en détail encore à Louis : aucun ne m'a persuadé que j'eusse tort. Mon frère part-il en même temps que toi ? Adieu. Je t'embrasse et désire beaucoup te revoir bientôt, et te renouveler l'assurance de toute mon affection. »

Le 14 mai 1804, il écrivait à sa femme, du camp de Boulogne :

« Si mon frère pouvait avoir la moindre défiance ; s'il ne fait pas

pour seconder les projets d'un frère dont cependant il fut loin d'approuver toujours la politique ; prince français et lieutenant de l'empereur, pour veiller sur les jours d'un enfant à qui les destins firent entrevoir un trône, et ne donnèrent que l'exil et la tombe. Exilé lui-même, il vécut pour alléger de respectables infortunes ; sa maison fut celle des nobles proscrits qui avaient servi sa famille ; et si, en 1830, il éleva la voix pour revendiquer, en faveur de l'enfant du frère qu'il avait tant aimé, une couronne que la France devait, quelques années plus tard, mettre sur la tête d'un neveu du grand homme, ce fut pour obéir à un devoir sacré, et nullement par des motifs d'intérêt personnel.

C'est de lui que l'on peut dire avec raison : Il fut le plus honnête homme de l'empire.

Joseph Bonaparte naquit, en 1768, à Corté (île de Corse) ; il y passa ses premières années.

Son père ayant été député à Paris par les états

pour moi ce que l'on attend, ce qu'il m'a dit lorsque j'ai consenti à partir pour l'armée, ce que mérite ma confiance et mon affection pour lui ; s'il y a à ses concessions des restrictions, je pense, ma chère amie, que nous ne devons pas sacrifier notre bonheur et celui de nos enfants, et qu'il est tout simple que nous nous retirions avec nos amis à Morfontaine : et si cela même devenait impossible, nous vivrions ailleurs. Sacrifier ses goûts, ses affections contre rien, contre un pouvoir éventuel, et l'ennui résultant d'une espérance déçue, c'est l'acte d'un fou ou d'un intrigant.

« La nature m'a fait sans ambition ; accepter la grandeur est une *grande vertu dans moi ;* l'accepter avec le déshonneur, ce serait une folie. Vivons plutôt sans elle, et mourons sans remords comme nous aurons vécu, n'importe où : nous léguerons à nos enfants une réputation sans tache, etc. »

de Corse, il le suivit en France, et fut placé au collége d'Autun, où il fit d'excellentes études.

Son intention était d'abord d'entrer au service militaire ; mais il en fut détourné par son père, qui, au moment de mourir à Montpellier, *témoigna le désir de lui voir embrasser une autre carrière; il obéit à sa volonté*, et revint en 1785 dans son pays natal.

En 1792, encore fort jeune, il fut nommé membre de l'administration du département, dont le fameux Paoli était président, et fut mis à la tête d'un bataillon de volontaires nationaux.

Quelque temps après, lorsque les Anglais, à la faveur des troubles de la France, se rendirent maîtres de la Corse, Joseph se retira sur le continent. Il fut employé, avec son grade de chef de bataillon, au siége de Toulon, et, quelques mois après, à l'armée d'Italie, en qualité de commissaire des guerres de première classe, sous les ordres de Chauvet, commissaire ordonnateur. Deux années plus tard, il épousa à Marseille l'une des filles d'un riche et honorable négociant de la ville, mademoiselle Julie Clary.

Il profita de sa nouvelle position, et des relations qu'il avait avec plusieurs membres de la convention, pour solliciter des secours et chasser les Anglais de la Corse; mais en 1796 seulement, après les victoires de Napoléon au delà des Alpes, il put mettre ce projet à exécution.

Se trouvant à l'armée d'Italie, il fut dépêché au gouvernement par le général en chef, pour démon-

trer la nécessité de faire la paix avec la Sardaigne.

Ici commence la vie politique de Joseph. Napoléon, dont le prestige grandissait de jour en jour, et qui avait l'immense mérite de savoir employer les hommes d'après leur spécialité, ayant reconnu dans son frère aîné autant de talent et de droiture que d'affection et de dévouement, lui confia successivement, de 1797 à 1804, des missions de la plus haute importance. Nommé ambassadeur pour negocier auprès de Pie VI une intervention officieuse dans la guerre de la Vendée, il se trouva à Rome lors de l'assassinat du général Duphot : triste et terrible circonstance, dans laquelle il montra une énergie et un courage qui lui valurent de grands éloges.

A la suite de cette ambassade, on voulut lui donner celle de Berlin; mais, appelé par le vœu de ses concitoyens à l'honneur de siéger au conseil des Cinq-Cents, il préféra ce mandat au poste éminent auquel on le destinait.

Sous le consulat, Joseph accepta les fonctions de conseiller d'État, et fut chargé de terminer les difficultés entre la France et les États-Unis d'Amérique, de négocier la paix avec l'Autriche et avec l'Angleterre.

Il fit preuve de beaucoup d'activité, de talent, dans ces différentes missions, et eut le bonheur de signer en deux années les trois traités de Morfontaine (30 septembre 1800), de Lunéville (9 février 1801), d'Amiens (25 mars 1802).

Quelque temps après, il attacha son nom au

grand acte du concordat; et, presque à la même époque, il eut les pleins pouvoirs de la France pour négocier, avec l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Bavière, le traité de garantie relatif aux changements politiques survenus dans l'empire germanique.

Jusqu'en 1804, Joseph, homme privé ou homme politique, avait pris peu de part aux opérations militaires de nos armées. Le camp de Boulogne ayant été formé, et son frère ayant témoigné le désir de le voir à la tête d'un régiment, il accepta le commandement du 4ᵉ de ligne. Encore assez jeune, et quoique sénateur et membre du grand conseil de la Légion d'honneur, il ne crut pas déroger en se faisant immiscer au noble métier des armes (1).

Lors de l'avénement de Napoléon au trône *de France*, Joseph et ses enfants légitimes furent déclarés héritiers de la couronne, dans le cas où l'empereur n'aurait pas d'enfants mâles (2). Cette nouvelle position fut une des causes qui lui firent refuser la couronne de Lombardie. Il ne voulut ni renoncer aux liens nouveaux et récents qui l'attachaient à la France, ni contracter des engagements qui lui paraissaient onéreux pour le pays dont on voulait le faire roi.

Pendant l'immortelle campagne de 1805, *alter*

(1) Ce fut le colonel Mouton, plus tard célèbre sous le nom de comte Lobau, qui devint l'instructeur du prince Joseph.

(2) Voir au *Moniteur* de cette époque le sénatus-consulte qui établit les droits de la famille Bonaparte à la couronne de France (28 floréal an XII, ou 18 mai 1804)

ego de Napoléon, il resta à la direction des affaires à Paris; puis, quelques jours après la victoire d'Austerlitz, il reçut de l'empereur le commandement en chef d'une armée destinée à s'emparer du royaume de Naples.

Le 8 février 1806, Joseph entra en campagne à la tête de quarante mille hommes, s'empara de Capoue, y fit huit mille prisonniers, marcha sur la capitale, tandis qu'un corps de troupes se portait sur Gaëte qui refusait de se rendre, et qu'un autre corps poursuivait jusque dans les Calabres les forces napolitaines en pleine retraite.

Napoléon l'avait nommé roi de Naples. Il accepta cette nouvelle marque d'estime et de confiance plutôt pour l'empereur que pour lui. Un trône était tellement en dehors de ses goûts pleins de simplicité et de véritable philosophie, qu'en plaçant cette couronne sur sa tête il fit preuve d'affection fraternelle, plus peut-être que Napoléon en la lui offrant.

Le 15 février, le nouveau monarque fit son entrée à Naples. Il y fut bien accueilli : le peuple semblait pressentir en lui les vertus qui devraient toujours être l'apanage des rois.

Joseph s'appliqua à tout organiser; le bonheur de ses sujets fut l'objet constant de sa vive sollicitude. Lorsque l'ordre fut à peu près rétabli dans les différentes administrations, il résolut de se rendre compte par lui-même des besoins de son peuple, et de consacrer quelques semaines à visiter les provinces, afin d'avoir une idée bien nette et bien précise de l'état dans lequel se trouvaient les habi-

tants, et de reconnaître si une expédition en Sicile avait alors quelque chance de succès.

Il partit de Naples dans ce double but, escorté par un corps de troupes commandé par le général Lamarque. La misère régnait partout dans le plus beau et le plus riche pays du monde, et le roi put se convaincre de l'impossibilité d'entreprendre en ce moment quelque chose de sérieux contre la Sicile.

De retour dans sa capitale, il chercha à bien comprendre et à bien suivre les instructions de son frère, et réussit, en peu de temps, à changer la face de ce magnifique royaume, en y ramenant le calme et la prospérité.

Nous aurons trop souvent à revenir sur les divers actes, la conduite politique et militaire de Joseph, roi de Naples, pour nous étendre davantage sur cette partie de sa vie.

Il commençait à recueillir les fruits de sa sagesse, de sa bonté paternelle et de ses travaux incessants; il s'était attaché à ses peuples comme ses peuples s'étaient attachés à lui, lorsque les exigences de la politique de son frère le firent quitter le trône de Naples pour celui de Madrid.

Vers le milieu de 1808, Joseph partit pour Bayonne, et bientôt entra en Espagne pour aller ceindre le diadème de Charles IV. Jamais encore il n'avait été appelé à faire un aussi grand sacrifice aux idées de Napoléon. La malveillance avec laquelle les peuples l'accueillirent dès qu'il eut mis le pied dans les provinces basques, les intrigues par lesquelles on avait dû passer pour obtenir de deux faibles mo-

narques la renonciation à la couronne de leurs aïeux, répugnaient à sa loyauté, à sa générosité, à ses nobles instincts. Il s'en exprima avec courage à son frère. Pendant le cours de son règne, tout en faisant acte du plus entier dévouement à Napoléon, aux intérêts de sa famille, il tint à honneur de ne rien laisser ignorer à l'empereur. Plusieurs fois il témoigna le désir de ne pas gouverner des peuples qui le repoussaient, et à qui le fanatisme politique ne permettait pas de comprendre et d'apprécier ses louables intentions. Plusieurs fois il redemanda ce royaume de Naples, dont les habitants avaient si vite et si bien deviné son cœur; plusieurs fois il démontra jusqu'à l'évidence la faute que l'on commettait en luttant avec un peuple héroïque butté contre la France : rien ne put faire céder Napoléon. Joseph conserva le trône d'Espagne jusqu'au moment où, contraint par la force, il dut repasser les Pyrénées; et l'empereur paya de ses plus belles armées, de ses plus braves guerriers, et nous oserions presque dire de sa couronne, sa persévérance dans une faute dont il nous sera peut-être possible de donner l'explication, grâce aux documents inconnus qui sont entre nos mains.

Après la bataille de Vittoria, Joseph rentra à Paris, où il reprit le titre de prince français.

L'empereur, qui avait apprécié son noble et beau caractère, confia à ce frère bien-aimé son fils et sa femme, au moment suprême où il partit pour se mettre à la tête de ses dernières phalanges, lorsque déjà les innombrables armées ennemies envahissaient

de toute part le sol de la France. Il le nomma son lieutenant général, et lui laissa le commandement des forces chargées de préserver la capitale de l'empire, de protéger, au besoin de sauver la régente et l'héritier du trône.

Cambacérès et lui furent en outre désignés par Napoléon à l'impératrice comme conseillers. Marie-Louise eut pour instruction de suivre les avis de ces deux princes.

Dans les graves circonstances où l'on se trouvait, Joseph accepta tout. Il se fit donner des instructions très-nettes, très-positives, et reçut entre autres, *de vive voix* et *par écrit*, de l'empereur, celle de faire partir le roi de Rome et l'impératrice de Paris, dans le cas où toutes communications entre le quartier impérial et la capitale de l'empire seraient coupées, et où l'ennemi s'approcherait de cette capitale. Dans ce cas, il devait se porter avec sa belle-sœur et son neveu sur la Loire, se faisant accompagner par les grands dignitaires, les ministres, les membres du sénat, du corps législatif et du conseil d'État.

Le cas prévu ne tarda malheureusement pas à se présenter. Lorsque Mortier et Marmont rentrèrent à Paris avec une poignée de soldats, suivis de près par des masses ennemies, toute communication étant interrompue entre l'empereur et la capitale, Joseph crut devoir parler à Cambacérès et à l'impératrice des dernières instructions de son frère. Un conseil, composé de vingt-deux membres, tous grands dignitaires, ministres et présidents des sections du conseil d'État, fut convoqué. On reconnut que le cas

indiqué par Napoléon était celui du moment présent, et il fut décidé qu'on ne compromettrait pas le sort de l'impératrice et de son fils, d'autant que le duc de Feltre, ministre de la guerre, déclarait n'avoir pas d'armes à distribuer pour la défense, attendu qu'on les délivrait journellement aux troupes.

Il fut donc arrêté, *à l'unanimité,* que le gouvernement se transporterait à Chartres, et de là sur la Loire.

Toutefois, sur l'observation que fit Joseph, que l'on ignorait quels ennemis l'on avait devant soi, et sur l'offre qu'il fit de ne pas partir avec l'impératrice et son fils, afin de voir si on pourrait tenir encore, les ministres de la guerre et de la marine opinèrent pour cette détermination. Il fut donc convenu, en dernière analyse, que si l'on n'avait à lutter que contre un corps isolé qu'il fût possible de combattre sans exposer Paris, on aiderait les deux maréchaux par tous les moyens; mais que, si on reconnaissait la présence des armées alliées, on rejoindrait l'impératrice.

C'est dans l'espérance de la première hypothèse que l'on rédigea la fameuse proclamation signée par Joseph. Elle fut affichée le soir dans tout Paris.

On a reproché amèrement au frère aîné de l'empereur d'avoir quitté la capitale, lorsque lui-même avait affirmé dans cette proclamation qu'il restait dans les murs de la ville; beaucoup d'historiens lui ont fait un crime de sa conduite en cette circonstance, sans se donner la peine de s'expliquer un fait qui est cependant de la plus grande simplicité.

Le gouvernement ne pouvait mettre les Parisiens dans la confidence de ce qui se passait; il était impossible de livrer au public la décision du conseil. Il fallait exécuter les sages instructions de l'empereur, si l'ennemi se montrait en forces. Or, lorsque les deux maréchaux, avec quelques troupes de ligne, quelques grenadiers de la garde, quelques gardes nationaux et jeunes gens des écoles, se virent en face des armées de Blücher et de Schwartzemberg, et firent connaître leur position critique, il n'était plus permis de douter de la puissance de l'attaque, de l'impossibilité de continuer longtemps la lutte. Il n'y avait donc plus pour Joseph et le gouvernement d'hésitation à avoir; et cependant le prince, les ministres ne partirent pas avant quatre heures du soir, c'est-à-dire lorsqu'ils furent instruits que l'ennemi occupait déjà Saint-Denis et allait franchir la Seine.

Ces grands faits historiques, du reste, seront trop facilement expliqués par la correspondance précieuse que nous avons classée et commentée, pour qu'il soit nécessaire de faire autre chose ici que de les indiquer.

Après l'abdication de Fontainebleau, Joseph se retira en Suisse. Il y resta jusqu'au 19 mars 1815, jour où il apprit le retour de son frère à Grenoble. Il s'empressa de traverser l'est de la France, de se diriger sur Paris, où il arriva le 22 du même mois.

La bataille de Waterloo étant venue détruire les espérances de la famille de l'empereur, Joseph se disposa à partir pour l'Amérique, où il devait se

réunir à Napoléon, qu'il avait laissé à l'île d'Aix faisant ses dispositions pour ce voyage. Le sort en ordonna autrement : les deux frères furent séparés pour toujours; mais dans son exil Joseph eut du moins la consolation d'être libre, et de faire du bien aux proscrits français qui étaient venus comme lui chercher le repos en Amérique.

Bien accueilli dans le Jersey, un des états de l'Union, le roi Joseph se vit l'objet d'une loi bienveillante, en vertu de laquelle, en 1817, il fut autorisé à acquérir des propriétés sans devenir citoyen américain.

En 1825, il obtint également l'autorisation d'acheter de nouvelles propriétés dans l'État de New-York, sans pour cela renoncer à son titre de citoyen français; et il se fixa à Pointe-Breeze, près de Bordentown. Il prit le nom de comte de Survilliers, et vécut dans sa belle propriété, sur les bords de la Delaware, s'occupant à faire du bien, et à mettre en ordre les papiers qui devaient lui servir à composer ses mémoires, et à réfuter les ouvrages publiés sur les événements auxquels il avait pris une si grande part. C'est ainsi qu'il rédigea le fragment historique que nous donnons à la suite de cette notice biographique, et plusieurs réfutations qu'on trouvera dans les autres volumes de cet ouvrage.

La révolution de 1830 le trouva livré à ces occupations. En apprenant ce qui se passait en France, il crut de son devoir d'envoyer à Vienne des personnes investies de sa confiance, pour réclamer en faveur de l'orphelin de son frère. En même temps,

il adressa à la chambre des députés une protestation dans le même but. Cette double démarche n'eut aucun succès; bien plus, une nouvelle loi de proscription fut votée par la chambre de 1831 contre la famille de l'empereur, assimilée à celle de Charles X.

Le 22 juillet 1832, Joseph ayant reçu l'assurance qu'il trouverait à Londres des passe-ports pour l'Autriche, abandonna les rives hospitalières du nouveau monde, pour voler lui-même auprès du fils de son frère, esclave du devoir jusqu'à la dernière période de sa vie. Le jour où il quittait l'Amérique, son neveu rendait le dernier soupir au palais de Schœnbrunn.

Des tentatives furent réitérées à plusieurs reprises, en France, pour faire cesser la proscription des membres de la famille Bonaparte; mais longtemps cela fut inutile. Lorsqu'en 1840 les cendres de l'empereur furent rapportées en France, ces pétitions furent renouvelées pendant la session de 1842 et à la fin de celle de 1843. Le gouvernement de Juillet fut inexorable.

Joseph ne devait pas revoir sa patrie. Le 28 juillet 1844, il mourut à Florence, entre les bras de sa femme, la reine Julie, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

FRAGMENT HISTORIQUE

ÉCRIT PAR

LE ROI JOSEPH.

Pointe-Breeze, 11 avril 1830.

Parvenu à un âge assez avancé, et jouissant encore d'une bonne santé, désabusé de bien des illusions qui font supporter les traverses de la vie, et les remplaçant aujourd'hui par la tranquillité d'âme qui résulte d'une bonne conscience, et par la sécurité que donne un pays véritablement bien constitué, je me regarde comme arrivé au port. Avant de débarquer sur les plages obscures de l'éternité, je me suis mis à me rendre compte à moi-même de cette longue traversée, et à rechercher les causes qui nous ont porté si haut, dans les rangs de la société, ma famille et moi, et ont fini par nous ôter ce qui appartenait au moindre mortel, une patrie qui nous fut chère, et que nous avons tous servie avec bonne foi et dévouement. Ce n'est ni une apologie, ni une satire que j'écris; je me rends compte à moi-même des événements, et je veux fixer sur le papier les souvenirs qu'ils m'ont laissés. — Il est de ces évé-

nements que je condamne après les avoir loués; il en est que je loue aujourd'hui après les avoir blâmés autrefois. Telle est la faiblesse de notre nature, dépendante toujours des circonstances qui nous entourent et qui souvent nous dominent, pensée qui doit porter à l'indulgence tout homme vrai et réfléchi. J'ose affirmer que c'est l'amour de la vérité qui me fait entreprendre cet écrit. C'est un sentiment de justice que je me dois, que je dois aussi à l'homme qui fut mon ami, et que la faiblesse humaine a défiguré d'une manière indigne. Napoléon fut encore plus un homme ami des hommes, et dépouillé de tout préjugé, il fut encore plus un homme juste et bon, qu'il ne fut un grand guerrier et un grand administrateur. C'est un devoir pour moi qui suis né avant lui, et qui n'ai pas toujours partagé ses opinions politiques, de dire ce que j'en sais, et à exprimer une conviction qui est dans mon âme. Je suis plus en mesure d'apprécier aujourd'hui quelles furent les causes étrangères à sa nature qui le forcèrent à se donner un caractère factice, caractère qui le fit craindre par les instruments qu'il dut employer pour soutenir contre l'Europe la guerre que l'oligarchie avait déclarée aux principes de la révolution, et le cabinet britannique à cette France dont il ne put empêcher la suprématie qu'en la livrant aux guerres continentales, aux dissensions civiles, et à des principes de gouvernement qui ne sont plus ceux de la nation, au siècle où nous vivons.

Je dirai avec candeur ce que j'ai su; je rapporterai, des actes ou des paroles de Napoléon, ce que

je croirai être encore inconnu au public, ce dont j'aurai la connaissance immédiate et directe. Ce n'est pas son histoire que j'écris, ce n'est pas même la mienne. Je fixe des souvenirs que chaque jour efface de ma mémoire. Une plume plus exercée pourra un jour en faire usage.

Si mes ancêtres n'étaient pas en même temps ceux de Napoléon, je n'en parlerais pas. Ses flatteurs ont tant exagéré leur illustration, au temps de sa puissance; ses ennemis, à leur tour, l'ont tant dépréciée, qu'il me paraît convenable de faire connaître la vérité. Les pièces authentiques, qui se trouvent encore aujourd'hui en ma possession, constatent que, dès le XIe siècle, les ancêtres de Napoléon ont constamment rempli les premières magistratures, au choix du peuple, à Florence, à Parme, à Padoue, à Trévise, à Sarzanne, dans l'île de Corse, par une succession non interrompue jusqu'à Charles Bonaparte, notre père, qui fut lui-même élu membre de la commission intermédiaire des états, et député de son pays à la cour, en 1777 (1). La famille Bonaparte.

Il avait alors trente et un ans : toujours ami de la liberté et de Paoli, dont il avait été idolâtre, il était cependant devenu bon Français, en voyant les avantages immenses que son pays retirait de son union avec la France. La Corse avait été assimilée, par la formation de ses états, à la province du Languedoc. Elle avait une cour souveraine de justice et divers tribunaux, dont quelques-uns des membres étaient des naturels de l'île. Charles Bonaparte, père.

(1) Pièces justificatives, n° 1.

Charles Bonaparte avait refusé de faire partie du conseil supérieur, parce qu'il siégeait à Bastia, loin de sa ville natale. Dans sa première jeunesse, il avait étudié le droit en Italie, où existaient encore plusieurs personnes de sa famille et de son nom, qui l'avaient accueilli. A cette époque il s'y rendit, et obtint du grand-duc Léopold des lettres de recommandation pour la reine de France, sa sœur. Il avait alors cinq enfants, dont j'étais l'aîné, étant venu au monde en 1768, à Corté. Napoléon était né à Ajaccio, le 15 août 1769. Les troupes françaises occupaient cette ville depuis 1764. Notre père nous plaça au collége d'Autun, et continua son voyage pour Paris, où il obtint une place d'élève à la maison royale de Saint-Cyr pour l'aînée de ses filles, et une pour Napoléon, à l'école militaire de Brienne. Je n'ai jamais oublié le moment de notre séparation. J'étais tout en pleurs; Napoléon ne versa qu'une larme, qu'il voulut en vain dissimuler. L'abbé Simon, sous-principal, témoin de nos adieux, me dit après son départ : « Il n'a versé qu'une larme, mais elle prouve « autant sa douleur de vous quitter que toutes les « vôtres. »

Joseph, né en 1768. Napoléon, né en 1769.

Amitié des deux frères. Leur jeunesse.

Napoléon me faisait part de ses lectures; elles se rapportaient à des sujets d'histoire ancienne et moderne. Je lui rendais compte des miennes : elles étaient moins sérieuses. Les poëtes épiques, Fénelon, Saint-Lambert, que j'avais obtenus comme prix, étaient sans cesse entre mes mains. Je ne doute pas de l'action toute-puissante des premières lectures sur les inclinations et le caractère de la jeunesse.

J'ai dû sans doute aux lectures clandestines auxquelles je me livrais pendant les récréations, à l'insu des maîtres, les succès que j'ai obtenus dans mes classes. Je me rappelle, à ce propos, un sujet de composition dont je remportai le prix; il était tiré d'une tragédie de Corneille qu'aucun de mes camarades n'avait probablement lue, mais que je savais par cœur. Je m'emparai des pensées et des sentiments, et abandonnai tellement les expressions, qu'on me fit honneur des unes et des autres : c'était le monologue de Cornélie tenant l'urne des cendres de Pompée.

Monseigneur le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, allant tenir les états à Dijon, assista à la distribution des prix; et au spectacle, qui se terminait par une pièce de vers en son honneur, que je fus chargé de réciter, il me demanda à quel état j'étais destiné. L'évêque d'Autun, qui était en même temps ministre de la feuille des bénéfices, se hâta de répondre : « A l'état ecclésiastique; » mais je ne pus retenir mon dépit, et je répliquai au prince et au ministre : « Je veux servir le roi. » Le prince approuva mon enthousiasme. Le lendemain, j'écrivis à mon frère Napoléon que j'étais décidé à entrer dans le corps de l'artillerie, s'il renonçait au service de la marine, auquel il était destiné. Cette circonstance décida Napoléon pour l'artillerie, arme dans laquelle il fut reçu officier d'emblée à l'école militaire de Paris, deux ans plus tard. Je lui envoyai la pièce de vers, de la composition de l'abbé Simon, depuis évêque de Grenoble. Vingt ans après,

elle fut sur le point de sauver le petit-fils du prince.

En 1784, revenu dans mon pays natal, je m'y trouvai déplacé par l'ignorance absolue où j'étais de ma langue maternelle, ce qui m'isolait au milieu de mes compatriotes. La langue française n'était pas alors celle du pays, comme on m'assure qu'elle l'est devenue aujourd'hui; et je ne savais pas un mot d'italien. Mon père, tout en me disant que j'étais libre dans le choix de mon état, me faisait sentir qu'il aurait préféré me voir prendre goût au pays, où j'aurais pu espérer d'entrer dans le conseil supérieur. Il avait refusé cette place pour ne pas s'éloigner de ses affaires domestiques, qui le fixaient dans sa ville natale. Sa jeunesse ne lui permettait pas de prévoir qu'avant longtemps je dusse le remplacer dans l'administration des intérêts de sa famille. J'insistai donc pour la carrière des armes, qui me ramenait sur le continent, et pour le service de l'artillerie, où je me retrouverais avec l'ami de mon enfance. Pendant le peu de mois que je passai en Corse, je m'appliquai à l'étude de Bézout, afin de me mettre en mesure de passer l'examen. Mon père, qui sentait le besoin de retourner à Paris, où sa santé s'était rétablie l'année précédente par les soins de M. de la Sonde, médecin de la reine, alors en grande réputation, m'emmena avec lui; mais, jeté par la tempête sur les côtes de Calvi, il put difficilement atteindre la ville. Obligé de se rembarquer, et assailli de nouveau par le mauvais temps, il aborda enfin et non sans peine en Provence. Son état était tel, que, d'après l'avis des médecins, et surtout du

professeur Tournatori, qui résidait à Aix et jouissait de la plus haute réputation, il se décida au voyage de Montpellier. Nous y fûmes rejoints par l'abbé Fesch, frère de ma mère, qui achevait alors ses études au séminaire d'Aix. Nous trouvâmes à Montpellier quelques amis et tous les secours de l'art. MM. de la Mure, Sabatier et Barthès lui prodiguèrent vainement leurs soins. Après une maladie de trois mois, il expira dans nos bras, dans la trente-neuvième année de son âge. Il reçut, à son dernier moment, la promesse formelle qu'il me demanda, de renoncer à la carrière des armes et de retourner en Corse, où sa femme encore jeune, et ses sept enfants en bas âge, auraient besoin de mes soins. Napoléon seul était hors de l'enfance, accomplissant alors sa quinzième année.

L'abbé Fesch.

La longue et cruelle maladie de mon père avait singulièrement affaibli ses organes et ses facultés : c'est au point que, peu de jours avant sa mort, dans un complet délire, il s'écria que tout secours étranger ne pourrait le sauver, puisque *ce Napoléon, dont l'épée devait un jour triompher de l'Europe*, tenterait vainement de délivrer son père du dragon de la mort qui l'obsédait.

Mort de Charles Bonaparte père, 24 février 1785.

Madame de Pernon, de la famille des Comnènes, née à Ajaccio, était de l'âge de ma mère. Établie à Montpellier, elle y jouissait des avantages d'une fortune prospère ; elle se rappela les soins qu'elle devait au mari et à l'enfant de son amie, et je conviens avec plaisir qu'elle m'apparut souvent dans ces lugubres circonstances un ange consolateur. Elle vint m'ar-

racher de la maison où mon père n'était plus, et me prodigua dans son hôtel, où je passai quelques jours, tous les soins que j'aurais pu attendre de la mère la plus tendre et la plus passionnée. Elle est mère de madame la duchesse d'Abrantès, alors âgée de quelques mois; elle accorda sans doute souvent à l'enfant de la douleur les instants qu'elle dérobait au berceau de son propre enfant.

A Aix, où je passai les premières semaines après la mort de mon père, je trouvai accueil dans les maisons de MM. de Saint-Marc, de Baret, Ripert et d'Isoard. J'en ai conservé un reconnaissant souvenir, et le leur ai témoigné lorsque l'occasion s'en est présentée.

De retour dans ma ville natale, j'y trouvai un oncle de mon père, archidiacre du chapitre (1), vieillard justement respecté dans le pays, et notre mère, encore à la fleur de son âge. Nous n'avions aucun parent de notre nom. Napoléon venait d'être admis dans le régiment de la Fère (artillerie). Il ne put revenir en congé que l'année suivante, et il ramena avec lui notre sœur Élisa. Lucien était en éducation sur le continent. Mes autres frères et sœurs étaient encore dans l'enfance. Ma mère modéra l'expression de sa douleur, pour ne pas trop exciter la mienne. « Femme forte et bonne, modèle des mères, combien « tes enfants te sont encore redevables des exemples « que tu leur as donnés!... » Notre grand-oncle, accablé, à son âge avancé, par la perte de son neveu,

Napoléon, officier d'artillerie. 1786.

(1) L'archidiacre Lucien.

cherchait à me consoler par l'appui que je trouverais, disait-il, dans le grand caractère de ma mère; et elle aussi prétendait se consoler, en me parlant de l'appui qu'elle trouverait en moi. Je ne connus pas les plaisirs de l'enfance; et, tout entier à mes devoirs de famille, je cherchai à répondre à la confiance et aux besoins que les miens avaient de moi. Mais combien j'étais loin de pouvoir y répondre suffisamment! Etranger aux usages et à la langue du pays, j'eus beaucoup de peine à surmonter les premières difficultés. Le frère de ma mère venait d'arriver d'Aix, où il avait achevé ses études ecclésiastiques (1). Il avait quelques années de plus que moi; il se dévoua entièrement à la famille de sa sœur, et finit par embrasser l'état ecclésiastique. Il succéda à notre grand-oncle l'archidiacre quelques années après. Une sœur de mon père, mariée à un Paraviccini, n'avait pas d'enfants; elle fut une seconde mère pour nous, et contribua puissamment à me faire aimer le séjour d'Ajaccio. Elle montait souvent à cheval. Je l'accompagnais habituellement. Le peuple du faubourg que nous traversions pour visiter nos jardins et nos terres, exprimait si énergiquement la sympathie qu'il avait pour nous, que j'en pris aussi beaucoup pour lui; et insensiblement je trouvai du charme à m'occuper des travaux de la campagne, à mesure que je me familiarisais avec la langue du pays et que je connus davantage les diverses branches de culture, qui presque toutes sont propres à la Corse. L'olivier,

(1) L'abbé, plus tard cardinal Fesch.

le mûrier, l'oranger, la vigne, y réussissent également. Les prairies, les céréales de toute espèce, le bétail gras et menu prospèrent aussi dans cette terre fertile, et sous son climat enchanteur.

Parmi les personnes qui fréquentaient la maison, il y avait un jeune avocat, avec qui je me liai. A peu près de mon âge, il était fort habile dans sa profession; il me prêta souvent son appui dans mes intérêts de famille. Il est devenu depuis un des plus habiles diplomates de l'Europe (1).

1787. Napoléon en Corse.

Mon frère Napoléon obtint enfin un congé. Il nous arriva, et ce fut un grand bonheur pour notre mère et pour moi. Il y avait plusieurs années que nous ne nous étions vus; mais nous correspondions habituellement par lettres (2). L'aspect du pays lui plut. Ses habitudes étaient celles d'un jeune homme appliqué et studieux; mais il était bien différent de ce que le représentent les auteurs de Mémoires, qui tous se transmettent religieusement la même erreur, dès qu'elle a été émise une fois. Il était alors admirateur passionné de Jean-Jacques, ce que nous appelions être *habitant du monde idéal;* amateur des chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Voltaire, que nous déclamions journellement. Il avait réuni les œuvres de Plutarque, de Platon, de Cicéron, de Cornelius Népos, de Tite-Live, de Tacite, traduites en

(1) M. Pozzo di Borgo.

(2) Cette correspondance a été perdue: les lettres de Napoléon à Joseph, dans le naufrage d'un bâtiment qui portait ses effets, après son ambassade de Rome; celles de Joseph, lorsque les chevaux et les effets de Napoléon furent pris en Vendée. D.

français; celles de Montaigne, de Montesquieu, de Raynal. Tous ces ouvrages occupaient une malle de plus grande dimension que celle qui contenait ses effets de toilette. Je ne nie pas qu'il n'eût aussi les poésies d'Ossian, mais je nie qu'il les préférât à Homère.

Impatient comme moi de ne pas parler la langue du pays, il s'en occupa avec peu de succès la première année; ce ne fut qu'à son second semestre qu'ayant résolu d'écrire un essai sur les révolutions de la Corse, il redoubla d'efforts, afin de se mettre en mesure de lire les auteurs originaux en italien. Ce petit écrit n'a jamais été imprimé. L'abbé Raynal, qu'il avait vu à son passage à Marseille, l'y avait beaucoup encouragé, et lui en demanda plus tard une copie manuscrite, qu'il envoya à Mirabeau. Je me rappelle avoir lu plus d'une fois dans sa lettre ces mots : « M. de Mirabeau a remarqué dans « ce petit essai des traits qui *dénotent un génie du* « *premier ordre*. Il engage le jeune auteur à se ren- « dre à Paris. » Il est à remarquer que Mirabeau lui-même avait écrit sur le même sujet quelques années auparavant, se trouvant en garnison en Corse. Cet essai a également été perdu. M. Mounier, que Napoléon avait souvent rencontré dans le monde à Valence, joignit ses félicitations à celles de ces deux hommes célèbres.

Napoléon rejoignit son régiment à Valence. Je me décidai aussi à faire un voyage en Italie, dans le triple but de me perfectionner dans l'italien, d'y étudier le droit, et de reconnaître l'état de nos intérêts

de famille, abandonnés, dans ce pays, depuis la mort de mon père.

1787. Joseph en Toscane. Je fus présenté à Pise au cardinal de Loménie de Brienne. Il m'offrit l'occasion d'être connu du grand-duc Léopold, qui se trouvait alors dans cette ville. Quelques mois après, le ministre de France, le comte Louis de Durefort, me présenta au grand-duc à Florence, pour obtenir mon admission dans l'ordre de Saint-Étienne. La seule personne de notre nom qui vécût alors en Toscane attachait à cette admission la fin d'un procès intenté pour la succession de celui de ses parents qui avait appelé notre père à son héritage. J'obtins un rescrit favorable « *Si ita est, ita fiat,* » du grand-duc. Il voulut bien le remettre lui-même en ma présence au grand chancelier de l'ordre, le commandeur Inghirami, avec la seule condition que celui de ma famille qui entrerait dans son ordre s'établirait en Toscane. Mais nous étions alors en l'année 1787 ; je dus quitter Florence pour Pise, où je fréquentais l'université. J'étais surtout assidu au cours de Lamprédi, qui enseignait le *droit public universel,* et professait le dogme de la souveraineté du peuple. Je passais une partie de mes soirées chez Clémente Paoli, frère aîné de l'illustre général. J'y rencontrai Savelli, traducteur élégant d'Horace, Pietri, Salicetti, et d'autres patriotes corses, victimes de l'amour qu'ils avaient montré à la liberté et à l'indépendance de leur pays. Tous avaient connu mon père. J'étais dans un âge où l'on conçoit aisément, et où l'on sent vivement ce qu'on croit juste et vrai. Un enthousiasme plus solide s'empara

de mon jeune esprit. Ces récits journaliers des efforts tentés pour soutenir l'indépendance de mon pays natal, par des amis de mon père, firent une impression d'autant plus vive sur moi, que les gazettes françaises et étrangères apportaient chaque jour de nouveaux aliments aux convictions patriotiques que je puisais le jour au cours de Lamprédi, et le soir aux éternelles lamentations de ces martyrs de la liberté. Dès que je pus les entendre sans qu'il y eût blâme indirect pour la France, où j'avais été nourri et élevé, et sur les Français, qui devenaient alors aussi amis de la liberté et de l'indépendance qu'ils l'étaient eux-mêmes, mon enthousiasme n'eut plus de bornes. Je m'y livrai tout entier, et en déposai l'expression dans un petit écrit que j'intitulai : *Lettres de Pasqual Paoli à ses compatriotes.* La première avait pour titre : « État de la Corse et maux de sa situation actuelle ; » la seconde, « Sa Régénération ; moyens d'y parvenir, en se conformant aux améliorations qui se préparent pour chacune des provinces de la France. » On tenait alors à Bastia une assemblée pour l'élection des députés à l'assemblée des notables ; je fis adresser mon écrit à M. Giubaya, secrétaire général des états de Corse, ami de mon père, parrain de Napoléon, généralement respecté par ses connaissances, son patriotisme et son éloquence.

Ayant fini mes études, je pris mes degrés à l'université, où je reconnus particulièrement Lamprédi, auteur d'un livre du droit public universel ; Vannucchi, savant distingué, qui avait plusieurs fois été Lamprédi.

sibellone avec succès, dans les conversations des amateurs des lettres et des sciences à Florence; Pignotti, qui a écrit des fables estimées, et a été historiographe de Toscane; Manzi, qui, quelques années plus tard, a été secrétaire de mon conseil d'État à Naples; Cervoni, mort général de division sur le champ de bataille de Ratisbonne, et l'un des hommes les plus éclairés et les plus braves dont s'honorent les armées françaises; Colonna d'Istria, mort évêque de Nice; Ciavatti, ecclésiastique éclairé, digne d'être ministre du Christ.

1788. Retour de Joseph en Corse.

En juin 1788, je fus reçu avocat au conseil supérieur à Bastia.

A Ajaccio, je ne plaidai qu'une seule et unique fois, et cependant j'eus le bonheur de faire absoudre et rendre à la liberté un jeune homme accusé d'un meurtre en défendant sa propre vie. Mais depuis je fus, sans interruption, élu à des fonctions publiques au choix du peuple.

Les esprits étaient vivement agités, et tout prétexte était bon; la masse populaire s'insurgea pour forcer l'évêque à faire reconstruire la cathédrale. Les moyens ordinaires de répression étant insuffisants, il fallut recourir à un comité général des trois ordres : ils existaient encore. Le lieutenant-général Rossi, homme justement respecté, fut le président de ce comité dirigeant, et j'en fus le secrétaire. J'étais bien jeune, et je me souviens que notre respectable président avait habitude de répondre à ceux des membres qui trouvaient que mes rédactions n'étaient pas assez révolutionnaires : « *Eh! messieurs,*

« *il a plus besoin de bride que d'éperons.* » Homme respectable, ton souvenir doit être cher à ta ville natale; c'est à ton sage et vertueux patriotisme qu'elle doit peut-être de n'avoir point été souillée du sang de ses citoyens.

En arrivant en Corse, je trouvai Napoléon qui 1788-1789.
venait d'y débarquer quelques jours avant moi; il était alors occupé d'un ouvrage en réponse à cette question : « Quels sont les opinions et les sentiments qu'il faut inspirer aux hommes pour leur bonheur? » C'était le sujet de nos conversations dans nos promenades journalières, qui se prolongeaient sur le rivage de la mer, bien au delà de la chapelle des Grecs (1), en côtoyant un golfe aussi beau que celui de Naples, dans un pays embaumé par les exhalaisons des myrtes et des orangers. Nous ne rentrions quelquefois à la maison qu'à la nuit close. On trouvera dans ce qui reste de cet écrit les opinions et le caractère d'esprit de Napoléon, qui réunissait en lui des qualités qui semblent devoir se combattre : le calme d'une raison éclairée avec les élans d'une imagination orientale, une bonté d'âme, une sensibilité exquises, qu'il devait à son caractère naturel; qualités précieuses, qu'il a cru par la suite devoir cacher sous un caractère factice qu'il s'était étudié à se donner lorsqu'il parvint au pouvoir, prétendant que les hommes avaient besoin d'être conduits par un homme fort et juste comme la loi, et non par un prince dont la bonté devait être prise pour faiblesse

(1) Chapelle célèbre près d'Ajaccio.

lorsqu'elle ne reposait pas sur l'inflexible justice. Aussi se dérobait-il aux demandes en grâce, aux pleurs d'une femme près de devenir veuve, de faibles enfants au moment de devenir orphelins; et il a presque toujours été vaincu, lorsqu'il a été attaqué par la faiblesse désarmée (1).

Napoléon, ses idées sur le jugement de la postérité.

Dès lors il n'avait en vue que le jugement de la postérité : son cœur palpitait à l'idée d'une grande et noble action qu'elle saurait apprécier. « *Je voudrais être ma postérité*, me disait-il un jour, *et assister à ce qu'un poëte tel que le grand Corneille me ferait sentir, penser et dire.* »

Elle seule est le vrai tribunal, et, avec le secours de l'imprimerie, il est à espérer qu'elle ne sera pas dupe des écrivains à la solde de ceux qui ont hâte de la popularité du moment, qui s'acquiert souvent au détriment de la vérité; car enfin, si le grand Frédéric a eu raison de dire que la victoire reste, en dernière analyse, au dernier écu, dans nos sociétés modernes n'est-il pas à craindre aussi qu'au dernier écu restent la voix et l'écrit prépondérants qui fixent et déterminent l'opinion de la génération actuelle? Il n'en sera pas ainsi du jugement de la postérité. S'il en était autrement, comment demander tant de sacrifices, tant de dévouement aux peuples libres et aux héros qu'ils enfantent? Le sentiment du de-

(1) Rien ne prouve mieux cette assertion de Joseph, que ce qui arriva à Berlin, à la princesse de Hatsfeld, en 1806. Cette malheureuse femme ayant été introduite presque de force par le prince Jérôme auprès de Napoléon, ce dernier ne sut pas lui refuser la grâce de son mari, coupable de trahison. Tout le monde connait ce beau trait de l'empereur et de son plus jeune frère.

voir, l'estime du petit nombre d'amis qui nous connaissent comme nous nous connaissons nous-mêmes, ne peuvent-ils pas inspirer de nobles et consciencieuses actions ? « Avec de tels mobiles, me dit-il « un jour, on fait des sages, mais non des héros. Si « le mouvement donné se continue en France, elle « aura contre elle l'Europe entière ; elle ne pourra « être défendue que par des hommes passionnés pour « la gloire, qui consentiront à mourir aujourd'hui « pour vivre éternellement : c'est pour un but éloi- « gné, indéterminé, dont ils ne se rendent pas compte « à eux-mêmes, que les héros se multiplient, et « que la minorité inspirée triomphe des masses « inertes ; c'est ce qu'ont bien senti les législateurs « qui ont le plus influé sur les destinées du monde. » Mais je sens combien j'affaiblis des entretiens déjà si loin de nous.

A cette époque, j'étais membre très-actif de la municipalité, et mon temps était absorbé par des détails qui me permettaient cependant d'être au courant de tout ce qui se passait à Paris, étant le seul municipal qui connût parfaitement le français. C'est par mon canal que la municipalité recevait la connaissance des lois nouvelles qui devaient nous régir désormais, et dont nous étions tous très-enthousiastes. Le maire de la ville, véritable organe de l'opinion populaire, homme vénéré à juste titre, ne parlait pas le français ; il était très-ami de notre famille ; je lui étais utile, et il l'était beaucoup à la ville. Sans la considération patriarcale dont il jouissait, elle aurait pu souvent être troublée par les dissensions qui

Jérôme Lévie. maire d'Ajaccio. 1788.

eussent facilement éclaté entre les habitants du faubourg et ceux de la cité, soutenus par les anciennes administrations, et même par la garnison, cantonnée dans la citadelle, et ayant peu de communications avec les habitants du faubourg. Mais cet homme, nommé maire par le peuple, jouissait d'une grande fortune qu'il partageait avec le pauvre. Cet homme fut une véritable providence; son nom mérite d'être transmis à la postérité : il s'appelait Jean-Jérôme Lévie. Napoléon s'est honoré en se souvenant de lui à Sainte-Hélène, à sa dernière heure; il lui a légué cent mille francs. Ce souvenir vaut bien une bataille gagnée. De plus, il démontre la vérité de ce que j'ai dit plus haut, de la bonté et de la tendresse de son âme : c'est elle qui lui a fait se rappeler à ses derniers moments l'abbé Recco, professeur du collége royal d'Ajaccio, qui, dans notre première enfance, avant notre départ pour le continent, voulut bien nous admettre à sa classe, et nous donner ses soins. Je me rappelle que les élèves étaient placés vis-à-vis les uns des autres, aux deux côtés opposés de la salle, sous un immense drapeau, dont l'un portait les initiales S. P. Q. R, c'était celui de Rome; l'autre était celui de Carthage. Comme l'aîné des deux enfants, le professeur m'avait placé à côté de lui, sous le drapeau romain; Napoléon, impatienté de se trouver sous le drapeau de Carthage, qui n'était pas celui du peuple vainqueur, n'eut pas de repos qu'il n'eût obtenu notre changement, ce à quoi je me prêtai de bonne grâce; aussi m'en fut-il bien reconnaissant : et cependant, dans son triomphe, il était inquiété de

Souvenirs d'enfance.

l'idée d'avoir été injuste avec son frère, et il fallut toute l'autorité de notre mère pour le tranquilliser. Cet abbé Recco a aussi été porté sur son testament pour cent mille francs, sans que le souvenir amer d'un autre abbé Recco, son neveu, ait pu altérer la reconnaissance qu'il avait conservée pour l'oncle. Le neveu fut l'accusateur de Napoléon dans une émeute populaire, aux premiers temps de la révolution.

L'île de Corse. Mœurs de ses habitants.

Notre grand-oncle était confiné dans son lit par la goutte; il était souvent pris pour arbitre par les familles de l'intérieur de l'île, déchirées par de vieilles inimitiés héréditaires; habituellement il parvenait à les pacifier. On se trompe toutes les fois qu'on attribue aux habitants des villes maritimes de la Corse les mœurs et les usages des habitants des montagnes. Généralement, les villes sont habitées par des familles originaires d'Italie ou de France, dont elles ont conservé les mœurs. Toujours soumises au gouvernement dont les troupes ont occupé les citadelles, il ne faut pas chercher chez elles les traits caractéristiques des insulaires, ni la célébrité des guerriers qui se sont illustrés dans les longues luttes soutenues par les habitants de l'intérieur pour l'indépendance de leur pays. L'illustration des villes se borne aux charges municipales, militaires ou civiles, à quelques missions à l'étranger, et aux souvenirs antérieurs aux époques de leur établissement dans ces villes; des familles feudataires des provinces, après la chute de leur pouvoir, ont cherché la tranquillité dans les villes maritimes, ainsi que des familles

étrangères, victimes des révolutions d'Italie, de Grèce, et d'autres parties du continent.

J'ai recueilli de la bouche de ce vieillard, né au commencement du siècle, quelques informations que je consigne ici. Il avait passé sa jeunesse en Italie, où il avait fait de bonnes études, et avait beaucoup accru ses connaissances par la lecture assidue des écrivains français et italiens; il m'a affirmé plusieurs fois que le fameux Fra-Paolo était originaire de Corté; qu'en Italie, il avait cru devoir cacher son véritable nom sous celui de Sarpi : il était de la famille Boério. Je parlai en 1791, à M. Boërio, membre de l'assemblée législative, d'un exemplaire de l'histoire du concile de Trente, que mon grand-oncle m'avait assuré être un de ceux qui avaient appartenu à l'auteur. M. Boërio m'en montra un semblable de la même édition, qui se conservait parmi les siens comme un souvenir précieux de l'auteur, qui en aurait fait l'envoi à sa famille à l'époque de sa publication.

Une autre assertion que je consigne ici est celle qui fait naître Sixte-Quint d'une des familles du Niolo, chassées en masse de la province Pieve, par le gouvernement de Gênes, en 1500. Le nom de Napoléon avait été introduit dans la famille par un Napoléon Zomellini, commandant des galères de Gênes dans le XVIe siècle. La maison que l'on montre à Ajaccio, dans laquelle Napoléon est né, appartenait originairement à la famille Bozzi, qui l'apporta en dot dans la nôtre. Notre maison paternelle était située au bout de la Grande-Rue, où est aujourd'hui

bâti le rempart de la citadelle qui fait face à la ville. Elle fut démolie par les Français qui, sous Henri II, bâtirent la citadelle, qu'ils occupèrent pendant quelques années.

Notions sur la famille Bonaparte.

Dès l'an 947, un messire Bonaparte se trouve en Corse comme témoin dans un acte fait au nom du roi d'Italie Béranger, qui fut aussi marquis de Toscane. Depuis ce temps si reculé, il n'est plus question de ce nom en Corse jusqu'en 1560, qu'un Gabriel Bonaparte s'établit à Ajaccio, ayant obtenu des concessions de la république avec l'obligation de bâtir des tours, de les armer, et de défendre les côtes contre les débarquements des Barbaresques. J'ai moi-même fait détruire celle qui restait encore au fond du golfe, à un mille de la ville. Je l'ai fait servir à remplir un bas-fond où j'avais planté, en 1790, un jardin fruitier et une pépinière. Celui appelé *les Salines* est célèbre dans l'histoire des révolutions de la Corse. Ce fut là que se réunirent, presque en totalité, les habitants de la ville (1764) pour y saluer le général Paoli, et lui exprimer le vœu de faire partie du pays régi par le gouvernement national indépendant. C'est aux promenades que nous faisions dans ce lieu que les médecins attribuèrent une fièvre maligne dont nous faillîmes être victimes en 1791, Napoléon, Lucien, et moi.

La constitution donnée par l'assemblée constituante venait d'être proclamée, et je venais d'être nommé président du district. Je voulus témoigner ma reconnaissance au peuple qui m'avait élu, et je fis imprimer un livre élémentaire sur la constitu-

tion, à l'usage des citoyens du département de la Corse, en français et en italien. Cette publication fut appréciée, et je fus nommé par mes concitoyens membre d'une commission pour aller sur le continent complimenter le général Paoli, et l'engager à débarquer à Ajaccio. J'avais reçu, peu de jours avant, une lettre du général, qui m'envoyait, avec ses compliments sur la mort de notre père, son propre portrait, tracé au crayon sur une carte à jeu, qu'il avait reçu de son ami Charles en 1766, comme signe de reconnaissance pour l'homme qui était chargé de lui porter un avis salutaire pour la conservation de ses jours. Notre commission rencontra Paoli à Lyon, mais nous avions été prévenus par celle de Bastia. Nous arrivâmes ensemble à Marseille, où il s'embarqua directement pour Bastia, et nous retournâmes à Ajaccio.

Paoli. 1791. Mon frère Napoléon et moi partîmes bientôt pour visiter le général Paoli : nous le rencontrâmes au Ponte-Nuovo. Il nous accueillit comme les enfants d'un ami; il nous expliqua comment avait eu lieu cette affaire de Ponte-Nuovo, qui termina la carrière d'indépendance qu'il avait fait parcourir avec bonheur à ses compatriotes, et compléta la conquête de l'île par les Français, qui déjà étaient en possession des places fortes depuis 1764. Napoléon écoutait avec un bien vif intérêt le récit du général; cependant il ne put s'empêcher de me dire : « Le résultat de ces dispositions a été ce qu'il devait être. » Arrivés au sommet d'une élévation d'où l'on découvre la Piave et le village de Rostina, nous cherchions

en vain des yeux la maison où étaient nés deux hommes justement célèbres, Hyacinthe et Pascal Paoli. On nous montrait une maison à trois fenêtres de façade avec des volets de bois, tandis que nous pensions trouver un château, ou au moins une grande maison. Le général, dont la perspicacité devinait ce qui se passait dans l'âme de deux jeunes gens sortis des colléges de France, se hâta de nous dire : « Si j'avais voulu une habitation somp-« tueuse et particulière, j'aurais perdu le droit de « me servir de toutes celles de mes concitoyens, « qui s'empressent aujourd'hui, comme au temps « de notre indépendance, de m'offrir à l'envi les « leurs. Malheur au chef national qui affiche les « passions rétrécies des particuliers ! La simplicité « est aussi le cachet de l'âme. » Ce que nous disait Paoli se vérifia lorsqu'il consentit à visiter la ville d'Ajaccio ; et, pour mettre d'accord tout le monde, on le logea dans la maison commune.

Quelque temps auparavant s'était tenue l'assem- 1792.
blée d'Orezza. Paoli présida cette *consulta* (nom des anciennes assemblées souveraines révolutionnaires). La Corse avait été déclarée partie intégrante de la monarchie depuis que la constitution de 1791 avait été publiée. On nomma des députés dans chaque district. Je fus élu parmi ceux d'Ajaccio. Lorsqu'il fut question de prêter le serment à la nouvelle constitution, le président m'y désigna pour y préparer l'assemblée par un discours « dont le motif, me dit-« il, serait aussi sacré et la circonstance plus heu-« reuse que celui dans lequel mon père s'était servi

« d'expressions dont il avait conservé le souvenir, « ainsi que les compagnons de son exil : *Ombra « onorata de nostri majjori, etc.* Les ombres hono« rées de nos aïeux renforceraient les lignes éclair« cies par le feu de l'ennemi (1). »

Napoléon m'accompagna dans le voyage d'Orezza ; il s'occupait toujours de recueillir des traits héroïques des anciens guerriers du pays. Je lui lus mon discours, auquel il ajouta quelques noms des anciens patriotes. Dans ces voyages, que nous faisions avec les mêmes chevaux, et assez lestement, son esprit était sans cesse tendu pour deviner les positions qu'avaient dû occuper les troupes des diverses nations qui, pendant tant d'années, ont combattu contre ce petit peuple. Mes rêves étaient d'une tout autre nature : la singularité et la beauté des paysages m'intéressaient beaucoup plus.

A l'assemblée électorale tenue à Bastia pour l'élection de l'évêque constitutionnel en 1791, Paoli fut nommé président : j'y étais secrétaire. Pendant l'une des séances, arriva un bateau de poste apportant la nouvelle de la mort de Mirabeau. D'après le désir du président, je l'annonçai à l'assemblée par un éloge dont je trouvai facilement les principaux traits dans les diverses feuilles publiques que je venais d'ouvrir : il fut assez bien accueilli par l'assemblée. Monseigneur Guasco fut nommé évêque constitutionnel. J'avais été nommé membre du directoire du département ; il siégeait à Corté, mais je me trouvais encore à

(1) Pièces justificatives, n° 2.

Ajacio au moment de la mort de notre grand-oncle. Ce qu'on a publié n'est pas exact. Peu de minutes avant d'expirer, il nous réunit tous près de son lit et nous annonça sa fin prochaine avec un calme que nous admirâmes : « Létitia, dit-il en s'a-« dressant à notre mère, cesse tes pleurs ; je meurs « content, puisque je te vois entourée de tes enfants. « Mon existence n'est plus nécessaire aux enfants « de Charles ; Joseph est aujourd'hui à la tête de « l'administration du pays : ainsi, il peut bien diri-« ger celle de la famille. Toi, Napoléon, tu seras un « grand homme. *Tu poi, Napoleone, serai uno-« mone.* »

Mort du grand-oncle des Bonaparte.

Voilà l'exacte vérité (1).

Napoléon se trouvait au 10 août à Paris ; il avait été présent à l'action. Il m'écrivit une lettre très-détaillée, que je lus à mes collègues du directoire du département ; voici les deux traits principaux : « Si « Louis XVI se fût montré à cheval, la victoire lui « fût restée : c'est ce qui m'a paru, à l'esprit qui « animait les groupes le matin.

10 août. Lettre de Napoléon.

« Après la victoire des Marseillais, j'en vis un sur « le point de tuer un garde du corps ; je lui dis : « — Homme du Midi, sauvons ce malheureux ! Es-« tu du Midi ? — Oui. — Eh bien ! sauvons-le ! »

Lors de la formation des gardes nationales soldées, Napoléon fut présenté par le directoire du département comme lieutenant-colonel. Il était alors capitaine d'artillerie. Il s'éleva une rixe assez sé-

(1) Pièces justificatives, n° 3.

rieuse entre ce bataillon et un régiment de la garnison d'Ajaccio; le département dut y envoyer des commissaires, qui rétablirent la paix.

Le général Casabianca.

Une escadre française, sous les ordres de l'amiral Truguet, portant six mille hommes de troupes commandés par le général Casabianca, relâcha à Ajaccio, avec l'ordre d'attaquer l'île de Sardaigne. L'attaque principale n'eut pas de succès; Napoléon, avec son bataillon et quelques artilleurs, parvint à s'emparer de l'île de la Madeleine, qu'il eut, peu de jours après, l'ordre d'abandonner.

Paoli et la Corse pendant la révolution.

Cependant, la révolution avait pris une teinte sombre qui lui avait suscité beaucoup d'ennemis dans l'intérieur. Après le 10 août, la monarchie n'existait plus que de nom; la commune de Paris, le parti de la Gironde d'abord, celui de la Montagne ensuite, la société des Jacobins de Paris, à laquelle étaient associées les assemblées populaires de France, avaient fini par porter dans les opinions l'effervescence et l'anarchie, qui bientôt ne connurent plus de point d'arrêt. Nous avions six députés à la convention nationale; la plupart d'entre eux correspondaient avec le directoire du département. Ils nous présentaient l'aspect des affaires tel qu'ils le voyaient. Nous étions tous jeunes; nous ne recevions d'impressions que par les feuilles des sociétés populaires, les circulaires et les écrits du gouvernement. Paoli était notre président, mais il n'assistait pas aux séances; nous nous contentions de lui rendre compte des affaires principales de l'administration, dans les visites que nous lui faisions. Son adhé-

sion à la révolution n'était plus entière. Le roi l'avait nommé lieutenant général, et lui avait donné le commandement des troupes de ligne. Il lui avait écrit en lui recommandant son île de Corse. Les principaux membres de la constituante avaient aussi correspondu avec lui. La plupart étaient en fuite ou morts. Il voyait, je pense, les affaires telles qu'elles étaient, mais il n'avait encore mis personne dans sa confidence. Lorsque le procès de Louis XVI fut commencé, il manifesta davantage son éloignement du système du gouvernement de la France, se servit de l'ascendant qu'il avait sur nos députés à la convention, dont un seul vota la mort, et cinq furent favorables au roi. Fait étrange! le département le plus nouvellement annexé à la France, dont les citoyens avaient, en grande partie, porté les armes contre les Bourbons, est celui qui a montré le moins d'animosité contre la famille royale! c'est aussi celui où le sang français n'a pas coulé, où la guillotine est restée une invention inconnue. Paoli nous disait quelquefois, prévoyant la fin tragique de Louis XVI : « Nous avons été les ennemis des rois, n'en soyons « pas les bourreaux. » Mais que pouvions-nous contre l'orage qui avait déjà emporté tout ce qui avait voulu s'opposer au char révolutionnaire, selon l'expression du temps? Déjà Paoli, soupçonné, avait été nommé au commandement de l'armée d'Italie : il avait refusé, et avait agi sagement. Sa force n'était que dans l'enthousiasme de ses concitoyens pour lui. Mais la convention ne tarda pas à envoyer en Corse trois représentants du peuple, qui lui enlevèrent l'in-

Belles paroles de Paoli.

fluence que lui donnait sur les troupes françaises son commandement. Il refusa de se rendre à Bastia, où il se serait trouvé à leur disposition. Il avait auprès de lui un parti composé des personnes qui l'avaient accompagné dans l'exil, et dans sa rentrée de l'île, lorsqu'il y avait été appelé par la constituante. Ces patriotes étaient aussi reconnaissants et tout autant de bonne foi que lui, lorsqu'ils rentrèrent dans leur pays; mais c'était lui qui était pour eux le symbole de la patrie. Ils avaient passé leur vie, passionnés pour l'Angleterre, ennemis de la France; et lorsque cette France eut des torts envers leur ancien chef, ils reprirent naturellement leurs anciennes passions; ils l'entourèrent de leur dévouement, ils l'engagèrent à la résistance aux ordres du gouvernement français. Il se laissa aller à convoquer une assemblée générale, *consulta*, comme aux temps les plus critiques des guerres nationales contre les oppresseurs étrangers : la réunion eut lieu dans cette même ville de Corté, l'ancienne capitale de son gouvernement, où, à dire la vérité, il avait su réaliser le bien public. On voulait, disait-on, l'envoyer à l'armée d'Italie, pour lui faire éprouver le sort de Biron, de Brunet, d'Anselme, et de tous les autres généraux qui avaient commandé en chef cette armée.

1793. Rôle de Paoli et de la famille Bonaparte.

L'ancien père de la patrie insulaire avait aussi le mérite de paraître persécuté. Ses compatriotes le serrèrent dans leurs bras, l'entourèrent de leurs armes. Les populations se levèrent en masse pour sa défense; il ne resta aux commissaires de la convention nationale que les administrateurs, les habi-

tants des villes, et les troupes françaises. Paoli se trouva ainsi avoir accompli une révolution entière contre la France, sans l'avoir voulue, sans l'avoir préparée à l'avance, presque à son insu. On crut facilement en France qu'il en était ainsi, tandis qu'on n'accusa les Girondins, les Lyonnais, les Marseillais, que de s'être insurgés contre la convention et contre les persécutions du pouvoir, qui n'avaient plus de contre-poids. Voilà ce qui amena insensiblement cette terreur, fantôme hideux qui s'entremettait sans cesse entre tous les individus, frères, parents, collègues, bourgeois, artisans, prêtres. Chacun avait peur de son ombre, parce que cette ombre donnait la mort, pour ne pas la recevoir.

J'avoue aujourd'hui que Paoli, dans ses fréquentes conversations avec moi, m'avait dépeint la convention telle que je la vis quelques mois après. Souvent, en nous rappelant les prévisions de Paoli, Napoléon s'écriait : « Le grand homme! il ne lui a « manqué qu'un grand théâtre. » Conformément à la constitution, de nouveaux membres nous avaient remplacés dans l'administration du département. Élus sous l'influence de l'ancien chef, ils restèrent avec lui à Corté, et firent partie de la *consulta* insurrectionnelle. Nous autres, au contraire, Français de cœur et d'opinion, nous nous rendîmes auprès des représentants de la France à Bastia.

Joseph juge du tribunal d'Ajaccio.

Au sortir de l'administration du département, je venais d'être nommé juge du tribunal d'Ajaccio. Je m'embarquai avec les représentants du peuple sur les frégates françaises qui mirent à la voile pour

4.

Les Bonaparte persécutés en Corse.

cette ville. Paoli n'avait pas perdu un moment pour la faire occuper ; notre mère et ses jeunes enfants s'étaient soustraits avec peine aux poursuites des agents de Paoli, qui avaient ordre de les prendre comme otages (1).

Lucien, bien jeune encore, était parti avec M. de Sémonville, ambassadeur de la république près de la Porte, dont le navire avait touché à Ajaccio. Nous

(1) Voici à ce sujet un document des plus curieux :

Liberté, Égalité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Je soussigné, Louis Coti, procureur syndic du district d'Ajaccio, département de Corse,

Déclare que dans le mois de mai dernier, lorsque le général Paoli et l'administration du département envoyèrent dans la ville d'Ajaccio des troupes armées qui, d'accord avec d'autres traîtres de la ville, s'emparèrent de la citadelle, chassèrent l'administration du district, emprisonnèrent un grand nombre de patriotes, et désarmèrent les troupes de la république, et, refusant de recevoir les commissaires de la convention nationale, tirèrent des coups de canon sur les bâtiments qui les escortaient ;

Ces rebelles cherchèrent alors à s'emparer de la famille de Bonaparte, qui eut le bonheur de se soustraire à leurs persécutions ;

Qu'ils dévastèrent, pillèrent et incendièrent les biens de cette famille, dont le crime était son inaltérable attachement à la république, et d'avoir refusé de tremper dans les projets d'isolement, de rébellion et de perfidie dont Paoli et l'administration du département se rendaient coupables.

Déclare, en outre, que cette famille, composée de dix individus qui avaient beaucoup de crédit dans l'île, jouissent d'une fortune la plus considérable du département, et qu'elle se trouve aujourd'hui dans le continent de la république.

En foi de ce, etc.

Signé COTI, proc. syndic.

Fait le 5 septembre 1793, an II de la république.

trouvâmes Napoléon près de la Tour de Capitello, dont il s'était emparé, et où il avait donné rendez-vous à nos amis et aux partisans de la France. Les commissaires de la convention jugèrent à propos de ne pas perdre un instant pour s'assurer de la possession de Calvi. Nous dûmes partir avec eux, après avoir recueilli notre famille et quelques amis, laissant forcément ce qui restait aux prises avec des circonstances au-dessus de leurs forces, auxquelles ils durent se soumettre. Notre maison, nos propriétés furent saccagées. L'insurrection s'étendit partout, sans trouver d'autre obstacle que les places de Calvi, de Bastia, et quelques autres points fortifiés, occupés par des troupes de ligne, qui ne tardèrent pas à se rendre, après le départ des représentants du peuple, et l'occupation de Toulon par les coalisés. Paoli, pressé par des événements dont il n'était pas le maître, se vit contraint de recevoir l'appui des Anglais contre les dangers qui le menaçaient du côté de la France. Ceux-ci ne tardèrent pas à prendre ombrage de son immense ascendant; il finit par accepter un dernier asile à Londres, où il a vécu jusqu'à la fin de ses jours.

Paoli se jette dans les bras des Anglais.

Débarqués à Toulon, après avoir établi notre famille à la Valette, nous fûmes forcés de l'y laisser. Napoléon, capitaine d'artillerie, dut rejoindre son régiment à l'armée d'Italie, dont il faisait partie. De mon côté, je me rendis à Paris, où je fus parfaitement accueilli par les personnages les plus influents du gouvernement et de l'assemblée, et plus particulièrement de nos députés, au nombre de six. Je

La famille Bonaparte gagne le continent.

me liai d'une véritable amitié avec un Casabianca, officier de marine, mort si glorieusement, quelques années après, à la bataille d'Aboukir, où il commandait le vaisseau amiral *l'Orient*. Il était alors député de la Corse à la convention; il n'avait pas voté la mort de Louis XVI.

Joseph à Paris.

Pendant mon court séjour à Paris, j'eus lieu de reconnaître la vérité des assertions de Paoli, assertions que j'avais crues jusqu'alors dictées par l'esprit de parti; mais il était trop tard pour reculer. J'étais encore à Paris lors de l'assassinat de Marat et de la mort de Charlotte Corday. J'étais à la veille de mon départ; nos députés avaient obtenu de la convention nationale toutes les mesures qui nous semblaient propres à faire rentrer notre pays sous les lois de la France; mais les barrières de Paris furent fermées par mesure de sûreté publique, et je ne dus qu'à la protection de nos députés de pouvoir partir avec la commission des représentants du peuple envoyée en mission dans le Midi. Arrêté à Lyon, alors assiégé par l'armée du général Kellermann, et à Avignon, par celle des Marseillais, je n'arrivai à Marseille que pour y apprendre la révolution de Toulon, où s'étaient retirés les débris des Marseillais, battus, entre Aix et Marseille, par le corps de la convention, commandé par le général Carteaux.

1793. Siége de Toulon. Joseph et Napoléon.

Toulon avait été livré aux coalisés; les six mille hommes qui devaient être employés à l'expédition de la Corse furent fondus dans l'armée destinée au siége de Toulon, où je fus aussi employé comme chef de bataillon à l'état-major général, par déci-

sion des représentants du peuple (1). Je fus légèrement blessé à l'attaque du cap Brun. Mon frère Napoléon avait été envoyé en mission par le général en chef, pour l'approvisionnement des objets d'artillerie de l'armée d'Italie. Il fut mis en réquisition par les représentants du peuple, pour être employé dans son arme à l'armée assiégeante. Il devint bientôt de fait commandant de l'artillerie de l'armée, le général divisionnaire de cette arme, général du Teil (2), ne pouvant plus porter un fardeau trop pesant pour son âge avancé.

La famille Bonaparte à Marseille.

Nous réunîmes à Marseille, où nous étions plus souvent appelés par la nature de notre service, notre famille, qui s'y trouva plus convenablement. Je ne tardai pas à m'y marier. Les représentants du peuple m'y chargèrent de plusieurs missions administratives auxquelles ils attachaient de l'importance. Je quittai l'état-major de Carteaux, et fus appelé à faire provisoirement les fonctions de commissaire des guerres à Marseille jusqu'à la prise de Toulon, moment où elles cessèrent.

Napoléon général de brigade.

Napoléon fut nommé général de brigade d'artillerie. Ses fonctions lui donnèrent des rapports assez intimes avec les représentants du peuple à l'armée d'Italie, surtout avec Gasparin, Salicetti, Robespierre le jeune, Ricord, Thureaux, etc. Il fut chargé par eux, près du sénat de Gênes, d'une mission dont

(1) Voir les états de service de Joseph Bonaparte aux pièces justificatives, nº 7.

(2) C'est ce général du Teil aux enfants duquel Napoléon laissa, par son testament, un legs considérable.

il s'acquitta parfaitement ; il usa de son influence pour tempérer la rigueur et retarder l'exécution de la loi qui ordonnait l'éloignement de l'armée des officiers ci-devant nobles. Il conserva ainsi beaucoup d'officiers d'artillerie dont les services sous la république et sous l'empire sont assez connus, Caffarelli, Songis, Marmont, Duroc, et autres.

Après le 9 thermidor, les représentants du peuple qui restaient à l'armée d'Italie crurent se garantir du soupçon d'avoir été liés avec Robespierre le jeune, en livrant aux soupçons des vainqueurs le commandant d'artillerie, dont le crédit sur l'esprit de ce représentant était bien connu. Les scellés furent mis sur ses papiers, et bientôt levés, d'après le rapport du commissaire Dennié, nommé par ces représentants, dont les craintes avaient cessé dès qu'ils eurent connaissance de l'état des esprits à Paris, après le 9 thermidor.

Dans son voyage de Gênes, Napoléon avait vu plusieurs de nos amis, et avait pris avec eux des mesures pour faire réunir dans leurs mains et rentrer dans les nôtres les débris qui avaient été conservés lors du pillage de notre maison en 1793. Nous avions loué une maison de campagne, d'abord près d'Antibes, et depuis, plus près de Nice, où notre mère s'était établie avec ses plus jeunes enfants. Je me réunis à elle, ainsi que ma femme, en attendant le résultat de l'expédition projetée sur la Corse. Je m'embarquai sur le vaisseau amiral, et fus l'objet des plus bienveillantes attentions de la part du

Les Bonaparte près de Nice.

contre-amiral Martin. Sous l'écorce un peu rude d'un marin républicain, cet officier renfermait la meilleure âme que j'aie connue; il poussa la bonté pour moi jusqu'à me céder son lit. Nous rencontrâmes sur les atterrages de la Corse l'escadre de l'amiral Hood, beaucoup plus forte que la nôtre; et nous dûmes rentrer au golfe Juan, après avoir pris une corvette et un brick à l'ennemi.

1794. Napoléon et Aubry.

Napoléon avait été chargé de l'armement de la côte de Provence, mission dont il s'était acquitté à la satisfaction du gouvernement. Il se trouvait alors à Paris. Un capitaine d'artillerie, président du comité militaire de la convention nationale, nommé Aubry, s'était plu à le retirer de son arme, et à le faire passer dans la ligne, avec son grade de général de brigade. Napoléon était en réclamation pour rentrer dans l'artillerie : il n'est pas vrai qu'il ait été destitué et sans place à Paris (1); il conserva toujours son grade et son traitement d'activité : il était porté sur l'état de l'armée de la Vendée, et resta par permission à Paris jusqu'à sa réintégration dans son arme. Ainsi tombent toutes les fables du pain blanc dont le nourrissait Bourrienne, et les autres historiettes fondées sur son dénûment à Paris. Il ne tarda pas à être attaché aux comités de la convention, et à rentrer dans l'artillerie, comme il le désirait.

(1) M. Thiers a été induit en erreur lorsqu'il dit, à la page 360 de son VIIe volume de l'*Histoire de la Révolution,* que Bonaparte, *destitué par Aubry, était au* 13 *vendémiaire en non-activité, et réduit presque à l'indigence.* Les lettres écrites à cette époque à Joseph par Napoléon prouvent le contraire. (Voir la correspondance de 1795.)

Retour des Bonaparte à Marseille; ils attendent dans cette ville qu'ils puissent rentrer en Corse.

Notre famille était rentrée à Marseille. Elle y attendait impatiemment le moment où la fortune de la France lui rouvrirait son pays, occupé alors par les armes de l'Angleterre. Paoli avait été attiré à Londres; et la couronne de la Corse, offerte par une assemblée prétendue nationale, avait été acceptée par le roi de la Grande-Bretagne, qui s'y fit reconnaître par un vice-roi. Le ressentiment des amis de Paoli et des patriotes attachés à la France rendait cet instant propice pour réunir leurs efforts contre le gouvernement que les Anglais venaient d'y établir; mais l'essai que la France venait de faire de ses forces navales dans la Méditerranée n'avait pas été heureux, et l'acharnement du parti réactionnaire avait affaibli et déconcerté l'action du gouvernement, encore aux mains des conventionnels. Ils étaient à cette époque occupés d'une nouvelle constitution; celle qui régissait le pays, ayant été décriée tour à tour par tous les partis, n'était plus propre à le sauver.

1795. Joseph à Gênes.

Ce fut dans ces circonstances que je me rendis à Gênes. J'y vis quelques-uns de nos compatriotes, qui avaient rempli les commissions que leur avait données Napoléon pendant son séjour dans cette ville. Je fus convaincu qu'à l'apparition du drapeau tricolore, la Corse rentrerait d'elle-même dans le giron de la république.

Napoléon était apprécié par les membres les plus influents des partis qui divisaient la convention. Les uns et les autres avaient été répartis près des armées du Midi, des Alpes et d'Italie, et tous se

réunissaient dans leur estime et leur bienveillance pour lui : aussi ne cessait-il pas de m'écrire de me rendre à Paris (1). Il voulait absolument que j'employasse en acquisitions territoriales une partie de la fortune de ma femme; je conserve encore quelques-unes de ses lettres, qui prouvent à quel point son âme était bonne et aimante : c'est bien de lui qu'on peut dire que ses grandes pensées venaient de son cœur.

Nous touchions au 13 vendémiaire, la nouvelle m'en arriva à Gênes ; j'eus alors la preuve matérielle de la participation de quelques princes aux mouvements réactionnaires qui finirent par ensanglanter plusieurs parties de la France, et par introduire dans les assemblées populaires des agents contre-révolutionnaires, dont le travail, constamment dirigé vers le même but, donna naissance à la journée du 13 vendémiaire, et, quelque temps après, à celle du 18 fructidor. Ces deux journées empêchèrent le succès de la contre-révolution. Louis XVIII, appelé alors le roi de Vérone, où il résidait, avait des agents à Gênes et à Livourne. Les uns et les autres étaient chargés d'indiquer aux commandants des escadres anglaises, dans la Méditerranée, ceux des émigrés français qu'on devait laisser librement rentrer en France, surtout ceux de la classe bourgeoise qui avaient été victimes de la Terreur, et qui servirent la cause des Bourbons jusqu'au 18 brumaire, où ils se rallièrent de bonne foi et

(1) Voir la correspondance de l'année 1795.

furent si utiles aux gouvernements consulaire et impérial. Après le 13 vendémiaire, le général Bonaparte eut le commandement de l'armée de l'intérieur, dont le quartier général était à Paris. Il s'y maria à la veuve du général de Beauharnais, mort pendant la Terreur, après avoir présidé l'assemblée constituante et commandé l'armée du Rhin. Ainsi s'évanouit l'espoir que nous avions eu, ma femme et moi, de voir se réaliser le projet que nous avions formé, quelques années auparavant, pour le mariage de sa sœur cadette avec mon frère Napoléon (1). Le temps et l'éloignement en disposèrent autrement.

Mariage de Napoléon.

J'ai déjà dit que les comités du gouvernement avaient employé près d'eux le général Bonaparte. Il leur avait présenté le plan d'une campagne en Italie, après le mauvais succès du général Scherer. Le Directoire exécutif, qui venait d'être installé, remplaça ce dernier par mon frère, qui se fit annoncer à Gênes, où j'étais encore, par le commissaire ordonnateur Chauvet. Ce jeune homme, d'une grande espérance, notre ami commun, était fils d'un membre distingué de l'assemblée législative. J'eus la douleur de le voir s'éteindre dans mes bras peu de jours après son arrivée à Gênes.

1796. Napoléon en Italie.

Le capitaine Junot, aide de camp du général, vint à cette occasion à Gênes; nous rejoignîmes le quartier général à Altierga, et j'accompagnai mon frère pendant les premières semaines. Il serait superflu

(1) Cette jeune personne, dont Napoléon fut, dit-on, quelque temps épris, épousa plus tard Bernadotte, et fut reine de Suède.

de répéter ici des détails imprimés cent fois. Après la bataille de Mondovi, le général jugea à propos de consentir à une suspension d'armes, dans l'espérance de détacher entièrement la cour de Turin de l'Autriche. Ce fut à Cherasco, le 5 floréal, qu'il me donna la commission de faire prévaloir, auprès des directeurs, ses raisons pour la paix la plus rapprochée possible, afin d'isoler les Autrichiens en Italie. Il chargea son aide de camp, Junot, de présenter les drapeaux. Nous partîmes dans la même chaise de poste, et arrivâmes à Paris cent vingt heures après notre départ de Nice (1). On se formerait difficilement une idée juste de l'enthousiasme qui animait les populations. Précédés par un courrier, son arrivée était le signal des réunions de ceux à qui la rapidité de notre marche permettait d'arriver jusqu'à nous. A Paris, il ne fut pas moins vif. Les membres du Directoire s'empressèrent à l'envi de nous témoigner leur satisfaction pour l'armée et pour son chef. Le directeur Carnot, à la fin d'un dîner auquel j'assistais chez lui, indigné des sentiments peu bienveillants pour le général Bonaparte que lui prêtaient ses ennemis, déclara, devant vingt convives, qu'ils le calomniaient ; et, ouvrant son gilet, il montra le portrait du général qu'il portait sur son cœur, en s'écriant : « Dites à votre frère qu'il est là, « parce que je prévois qu'il sera le sauveur de la

Joseph et Junot envoyés en mission à Paris.

Le Directoire et Carnot.

(1) M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution* (t. VIII, p. 159), dit que ce fut *Murat* qui porta les drapeaux au Directoire ; et il semble éviter de prononcer le nom de Joseph, qui cependant était chargé par son frère de la mission la plus importante.

« France, et qu'il faut pour cela qu'il sache bien « qu'il n'a au Directoire que des admirateurs et des « amis. » Effectivement, la suspension d'armes fut approuvée, et je fus l'objet des prévenances les plus empressées de tous les membres du gouvernement. Le citoyen Charles de Lacroix, ministre des affaires étrangères, fut jusqu'à me confier qu'il comptait me proposer pour ministre de la république près de la cour de Turin, dès que la paix serait signée. Je le dissuadai d'un tel entraînement, tout en lui avouant mon désir d'entrer dans la carrière diplomatique, mais sans prétendre d'emblée aux premiers postes. Carnot, alors président, ayant eu connaissance de cet entretien, voulut me marquer son estime en me remettant lui-même mon passe-port pour l'armée d'Italie, signé de sa main.

Avant mon départ, je fis une acquisition territoriale de peu d'importance, dans le département de la Marne.

Joseph à Milan.

Je retournai en Italie avec ma belle-sœur, et nous trouvâmes le quartier général à Milan. C'était peu après le passage du Pô, à Plaisance, et celui du pont de Lodi. En traversant la Savoie, nous fîmes la rencontre d'un jeune militaire qui y avait été blessé. Il nous fit un récit touchant, que je me plus à écrire pendant la nuit que je passai à la Novelaise (1).

La paix avec le saint-siége et avec Naples avait été le fruit des succès de l'armée. Nous occupions aussi

(1) C'est une petite pastorale qui a été imprimée dans le temps, et qui est connue sous le nom de *Moïna*.

une partie de la Toscane, et plus particulièrement Livourne, d'où il importait d'éloigner les Anglais. Ils ne tardèrent pas à sentir la difficulté de continuer à rester maîtres de la Corse. De son côté, le Directoire venait de donner l'ordre au général en chef d'y envoyer des troupes pour hâter leur départ. Nous étions à Modène; le général me communiqua la dépêche du gouvernement; il ne se trouvait pas en mesure d'envoyer des troupes hors de l'Italie, à la veille d'une nouvelle campagne contre les Autrichiens. Il me proposa d'y aller avec quelques centaines de patriotes, et ceux faisant partie de l'armée d'Italie qui préféreraient contribuer à la délivrance de leur patrie. Le Directoire l'autorisait à désigner un commissaire, et il porta son choix sur M. Miot, ministre de France en Toscane, dont il appréciait les talents et le caractère; il était mon ami particulier, et nous ne doutions pas qu'il ne contribuât puissamment au succès, par l'extrême confiance qu'il avait en moi. Le général Gentili, ancien ami de Paoli, réfugié comme nous sur le continent de la France, ayant fait partie avec moi de l'administration départementale en 1792, fut nommé commandant de l'expédition. Nous nous rendîmes à Livourne, et je ne tardai pas à débarquer à Bastia. Le général de brigade Cazalta, les chefs d'escadron Cauro et Bonelli, nous y avaient précédés, et étaient maîtres de quelques points importants dans l'intérieur. Ils avaient distribué des armes, des munitions. Les Anglais s'étaient retirés, et le drapeau tricolore flottait déjà sur la citadelle d'Ajaccio lorsque j'y arrivai.

1796. Joseph en Corse.

Je fus reçu par la plus grande partie de la population, à une lieue hors de la ville. Je descendis à la maison Ornano, que j'habitai jusqu'au moment où la maison paternelle, qui avait été dévastée, fut en état de me recevoir; ce qui exigea quelques semaines. Je ne reconnus aucune trace de mauvais sentiments pour ma famille; tous les habitants, sans nulle exception, s'empressèrent de m'accueillir, et à mon tour je fis mes projets d'organisation, sans consulter d'autre voix que celle du bien public. Le commissaire du Directoire ne tarda pas à arriver, et il sanctionna, sans nulle réserve, toutes les propositions que je lui soumis. Ayant ainsi rempli, selon mon cœur, la mission qui m'avait été donnée par l'amitié fraternelle, et laissant notre pays natal tranquille et heureux de se trouver rendu aux lois de la France, sans secousse, sans persécution d'aucune espèce, je pensai à retourner sur le continent. J'avais fait en Corse un séjour de trois mois. Tous nos compatriotes se retrouvaient bons Français, et tous se réunissaient dans l'admiration qu'ils avaient à l'égard du jeune vainqueur de l'Italie, pour aimer cette France qui avait porté si haut sa renommée.

En passant à Corté, autrefois la capitale de l'île, je logeai dans la maison où j'étais né, et je me chargeai, à la demande de l'ancien ami de mon père, M. Arrighi, de son petit-fils, que j'emmenai avec moi au quartier général de l'armée d'Italie, alors à Léoben, où il fut employé à l'état-major général. Il devint depuis colonel général des dragons de la garde impériale, duc de Padoue, etc.

Nommé ministre à la cour de Parme, je présentai au duc mes lettres de créance (1). Il me manifesta le désir de racheter à un haut prix le tableau du Corregio, le *Saint-Jérome*, qui avait été compris parmi les chefs-d'œuvre que la commission des arts avait choisis pour faire partie du musée du Louvre. Le général Bonaparte, à qui je communiquai la proposition du duc, la repoussa. Le duc de Parme était élève de Condillac; il était instruit, modéré. La duchesse, sœur de Marie-Antoinette, passait pour avoir beaucoup d'influence sur son esprit; elle la partageait toutefois avec les ecclésiastiques dont il était entouré. Un jour, je me trouvais à son palais de Colorno, me promenant dans les jardins avec quelques personnes; je fus surpris de la réplique de l'une d'elles au compliment que je faisais de l'ordre et de la symétrie des bâtiments du château : « Cela « est vrai, mais voyez ceux du couvent voisin; « combien ils dominent ceux de l'habitation du sou« verain! Malheur au pays où il en est ainsi! »

Joseph ministre de la France à Parme.

Après les préliminaires de Léoben, le général Bonaparte retourna à Milan, et s'établit pendant quelques mois à Montebello, où je fus le rejoindre. Notre sœur aînée avait été mariée depuis quelques mois à M. Bacciochi, jeune officier distingué sous tous les rapports. C'est, de nos trois sœurs, celle qui, au moral comme au physique, avait le plus de traits de ressemblance avec Napoléon.

Mariage d'Élisa Bonaparte.

Ce fut à Montebello qu'on célébra le mariage de

(1) Pièces justificatives, nº 4.

Mariage de Pauline Bonaparte.

notre seconde sœur, la plus belle des trois, avec le général Leclerc, mort général en chef de l'armée française à Saint-Domingue, où elle l'accompagna (1).

Pendant mon absence de Parme, j'y étais remplacé temporairement par le jeune Permont, qui avait toute ma confiance et qui méritait toute mon amitié. Lorsque je dus partir pour Rome, où j'avais été nommé ministre plénipotentiaire (2), j'obtins du général une mission importante pour M. Permont, qu'il partagea avec le jeune Suchet, frère cadet du maréchal, depuis duc d'Albuféra.

1797. Joseph ministre de France à Rome.

En arrivant à Rome, je présentai au pape Pie VI mes lettres de créance, et les ratifications du traité de paix qui m'avaient été adressées par le gouvernement français, avec l'instruction générale d'en maintenir avec bonne foi les stipulations. Le général Bonaparte était le pacificateur de Rome, et il tenait beaucoup à cette partie de son ouvrage en Italie. Il pensait que la bonne foi était dans l'intérêt français aussi bien que dans l'intérêt papal, puisqu'elle seule pouvait maintenir son ouvrage : ma tâche était donc d'observer, et de m'assurer qu'on voulait à Rome la continuation de la paix avec la république. Le saint-père me parut de bonne foi ; j'eus avec lui plusieurs entretiens particuliers, où ses vœux et ses opinions ne me furent pas voilés. Il voulut bien aider de tout son pouvoir à ramener les esprits éga-

(1) Elle fut connue plus tard sous le titre de princesse Borghèse.

(2) Pièces justificatives, nº 5.

rés des Vendéens à leurs devoirs de Français et de chrétiens; mais il avait une idée exagérée de ce pouvoir, et il se flattait d'obtenir de la république des concessions au delà de celles qu'on était disposé à lui faire. Le traité de paix renfermait toutes celles qu'on pouvait lui accorder. Le cardinal Doria Pamphili, son secrétaire d'État, était dans les mêmes dispositions. Il n'en était pas ainsi de la majorité du sacré collége. La haine de la révolution française, concentrée, n'attendait qu'une occasion pour se manifester; elle ne tarda pas à se présenter: le choix d'un général autrichien, pour être placé à la tête des troupes papales, me fournit la preuve du peu de fonds qu'il fallait faire d'un gouvernement où les passions étaient plus écoutées que l'intérêt véritable du pays. Le général autrichien Provera (1), trois fois prisonnier de nos troupes à Cosseria, à la Favorite, à Mantoue, mis à la tête des troupes de Rome, en disait assez, et donnait une force nouvelle aux réclamations, aux accusations des ennemis du gouvernement romain. Je dus me plaindre d'un tel choix, je dus en rendre compte à Paris, à Milan, à Rome même. Les amis de la paix ne purent s'empêcher de manifester leur blâme; les révolutionnaires se nourrirent d'un nouvel espoir; ils se flattèrent que la France les appuierait, et, malgré tous mes efforts, ils finirent par croire que les Français victorieux ne se laisseraient pas menacer par cette

1798. Affaire du général Provera.

(1) Voir, à la correspondance, les lettres du général Bonaparte à Joseph, relativement au général Provera, et à la conduite que l'ambassadeur français devait tenir à cette époque à Rome.

aristocratie de prélats; qu'ils voulaient perdre un gouvernement qui pouvait encore se conserver, et qui ne se perdit qu'en s'abandonnant en aveugle à ses passions, sans examiner où elles l'entraînaient.

Les ministres d'Espagne et de Toscane, témoins de l'état des esprits, voulurent en vain porter la conviction dans l'âme des meneurs; le cardinal-secrétaire d'État vit le mal trop tard; abusé par des subalternes, il ne sut que gémir.

J'ai relu la relation que j'envoyai au ministre des affaires extérieures, la nuit même de la mort du général Duphot. Tant d'années écoulées n'offrent pas à ma conscience un seul mot à y changer; aussi je crois ne pouvoir mieux faire que de la retracer ici entièrement, ainsi que la réponse qui me fut faite au nom du Directoire exécutif de la république (1).

Joseph quitte Rome et revient à Paris.

Je trouvai à Paris mon frère Napoléon; il fut contrarié du résultat de mon ambassade, et obligé de conclure que la diplomatie est une science bien incertaine, lorsqu'elle fonde ses aperçus sur les intérêts des peuples et des gouvernements. C'est surtout sur les passions qu'il faudrait calculer; mais les passions échappent aux calculs : aussi je compris alors ce qu'avait voulu me dire autrefois un homme illustre, par ces paroles : « Quiconque parle politique « plus d'une demi-heure ne sait plus ce qu'il dit. » Napoléon revenait du congrès de Rastadt. La paix paraissait consolidée. Il avait été reçu par le public

(1) Voir, à la correspondance, la lettre de Talleyrand et le rapport de Joseph relativement à cette affaire.

avec un vif enthousiasme. Le gouvernement se hâta de lui donner le commandement d'une armée qui se formait sur les côtes, et que l'on nomma *l'armée d'Angleterre*. Il y passa quelques instants. A son retour à Paris, un nouvel incident, survenu à Vienne, avait obligé le général Bernadotte, notre ambassadeur, à quitter cette capitale, et semblait devoir compromettre la tranquillité de l'Europe. Le général Bonaparte fut chargé de s'entendre avec le comte de Cobenzl, plénipotentiaire autrichien à Campo-Formio, et alors chancelier de cour et d'État. Ce nuage momentané fut dissipé par eux.

Joseph au conseil des Cinq-Cents.

Le Directoire m'accorda une longue audience, me témoigna sa satisfaction, et me laissa entrevoir l'ambassade de Berlin comme une mission qu'il me destinait : je le remerciai, et préférai entrer au conseil des Cinq-Cents, dont je venais d'être nommé membre par le collége électoral du département de Liamone (1).

Expédition d'Égypte.

L'expédition d'Égypte était encore un mystère pour le public; le général Bonaparte venait d'en accepter le commandement, à la condition qu'on lui donnerait les moyens qu'il proposerait lui-même pour en assurer la réussite. Nommé membre de l'Institut, il voulut se présenter accompagné par quelques-uns de ses collègues, de savants, de littérateurs, d'artistes, qui pussent inspirer à ses propres soldats et au pays où on allait s'établir une haute et gigantesque idée de son entreprise. On était

(1) Pièces justificatives, n° 6.

en paix avec la Porte Ottomane, et on allait débarquer dans un pays soumis à sa domination, quelque peu profitable qu'elle fût au sultan ; les mameluks étaient ses tributaires. On espérait contenter la Porte en faisant tourner à son avantage la destruction des mameluks. Le Directoire devait envoyer à Constantinople un plénipotentiaire revêtu d'une grande autorité et de grands pouvoirs, pour mener à bien une négociation aussi importante. On désignait M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures ; il devait partir lorsque l'expédition aurait mis à la voile. Toutes les propositions faites au Directoire furent acceptées, et le général fut autorisé à s'entendre avec tous les ministres, qui eurent l'ordre de se conformer en tout à ses demandes. Il s'occupa seul des moindres détails.

Raisons qui décident Napoléon à accepter le commandement de l'expédition d'Égypte.

Mon frère balança beaucoup avant d'accepter ; je pus lire facilement dans son âme. « Le Directoire, « me disait-il, me voit ici avec peine, malgré tous « mes efforts pour m'effacer. Ni lui, ni moi, ne pou- « vons rien contre la tendance qui paraît se mani- « fester pour un gouvernement plus centralisé. *Nos « rêves de république ont été des illusions de jeu- « nesse.* Depuis le 9 thermidor, l'instinct républi- « cain s'est affaibli tous les jours ; le travail des « Bourbons, des étrangers, soutenu par le souvenir « de 93, a réuni contre le système républicain une « majorité imposante. Sans le 13 vendémiaire, sans « le 18 fructidor, elle eût triomphé depuis long- « temps ; la faiblesse, les dissensions du Directoire « ont fait le reste. Aujourd'hui, c'est sur moi qu'on

« a les yeux; demain, ce sera sur un autre. En at-
« tendant que cet autre arrive, s'il doit arriver,
« mon intérêt me dit qu'il ne faut pas violenter la
« fortune; laissons-lui le champ ouvert. Beaucoup
« de personnes espèrent encore dans la république;
« peut-être ont-elles raison. Je pars pour l'Orient,
« avec tous les moyens de succès. Si mon pays a
« besoin de moi, si le nombre de ceux qui pensent
« comme Talleyrand, comme Sieyes, comme Rœde-
« rer, s'accroît, que la guerre se rallume, qu'elle
« ne soit pas heureuse pour la France, je reviens
« plus sûr de l'opinion de la nation. Si, au con-
« traire, la guerre est heureuse pour la république,
« si un guerrier civil, comme moi, s'élève et réunit
« autour de lui les vœux populaires, eh bien! je
« rendrai peut-être encore plus de services au monde,
« en Orient, que lui! Je ruinerai probablement la
« domination anglaise, et arriverai plus sûrement
« à la paix maritime que par les démonstrations que
« fait le Directoire sur les côtes de la Manche. Le
« système de la France doit devenir celui de l'Eu-
« rope, pour être durable. Voyons donc bien évi-
« demment ce qu'elle veut. Tu sais que je fais tou-
« jours mon thème en divers modes : je veux ce que
« veut la nation; je ne sais pas en conscience ce
« qu'elle veut aujourd'hui, nous en saurons davan-
« tage un jour; jusque-là, étudions sa volonté et
« ses besoins : je ne veux pas m'exposer à rien
« usurper, je trouverai au pis-aller de la gloire en
« Orient; et si elle peut être utile à mon pays, je
« reviendrai avec elle. Alors je tâcherai d'assurer

« la stabilité du bonheur de la France, en assurant, « s'il est possible, celui de l'Europe par la paix ma- « ritime, et en répandant nos principes libéraux dans « les États qui nous avoisinent, dont notre exemple « pourrait finir par faire des amis, s'ils profitaient « de l'expérience de nos malheurs. »

Telle était la manière de penser du général Boparte; il ne mettait pas son bonheur dans le pouvoir : il voulait mériter beaucoup de son pays et de la postérité par ses actions, et conformer sa vie à ses devoirs, sûr que c'était par la gloire seule qu'il pouvait arriver à la postérité la plus reculée.

Le gros de l'expédition mit à la voile, de Toulon, le 19 mai 1798. Elle rallia dans les eaux de Malte les convois de Civita-Vecchia.

La conquête de Malte fut célébrée dans les deux conseils. J'étais entré dans celui des Cinq-Cents, où je me proposais de rester en observation jusqu'à ce que j'en connusse bien l'esprit. Il m'importait de ne donner aucun ombrage au Directoire, qui tenait encore dans ses mains le succès de l'expédition, par les démarches qu'il devait faire à Constantinople et les secours qu'il pouvait envoyer en Égypte. Déjà la ville d'Alexandrie était tombée en notre pouvoir, et le général en chef, en ayant laissé le commandement au général Kléber, retenu par une blessure qu'il avait reçue à la prise de cette ville, était entré au Caire après la victoire des Pyramides, lorsque la flotte anglaise, de retour sur les côtes d'Alexandrie, y trouva encore notre flotte, et rem-

porta une victoire signalée, qui devint si funeste à nos armes.

Lucien au conseil des Cinq-Cents.

Mon frère Lucien, encore dans la première jeunesse, venait d'entrer au conseil des Cinq-Cents. N'ayant pas entendu Napoléon avant son embarquement, il n'était pas aussi persuadé que moi de la nécessité absolue de rester en bon accord avec le Directoire; aussi ne cacha-t-il pas toujours le blâme que méritait la conduite des directeurs. Ceux-ci ne craignirent pas, dans une réunion générale des membres des deux conseils, de s'exprimer, par l'organe du législateur Garat, sur le général Bonaparte d'une manière tellement inconvenante, que je ne pus retenir mon indignation : elle fut, au reste, partagée par la grande majorité. Ce fut à la bibliothèque qu'eut lieu cette scène, et je me rappelle avec reconnaissance la part qu'y prit le citoyen Camus : il était le conservateur des archives et de la bibliothèque du corps législatif, aux Tuileries. Le mouvement du 30 prairial fit entrer au Directoire le citoyen Gohier, et le général Moulin, commandant en chef l'armée de la Vendée. Ce général, fort ami du général Leclerc, son chef d'état-major et mon beau-frère, me fit proposer, par le nouveau directeur Gohier, de le porter au ministère de la guerre. Leclerc refusa, observant que l'âge et les services du général Bernadotte le désignaient bien mieux pour cette place importante, qui lui fut accordée par le Directoire. Je ne rapporte ce fait que pour démentir les assertions contenues dans les Mémoires du citoyen Gohier, président du Directoire, où il

est représenté comme ennemi de notre famille. Je puis assurer qu'à cette époque il n'en était pas ainsi : ce fut lui qui m'envoya son secrétaire m'annoncer au milieu de la nuit, dans la campagne où j'étais, à Morfontaine, à dix-huit milles de Paris, le débarquement du général Bonaparte à Fréjus. La date de ses Mémoires explique les calomnies qu'ils renferment.

1799. Les revers de nos armées en Italie; les dissensions déclarées entre le Directoire et les deux conseils; les mesures législatives, telles que l'emprunt forcé, la loi des ôtages, la déclaration des dangers de la patrie, avaient légitimé l'ouverture des clubs : celui du Manége, établi à Paris, appelait les citoyens à se sauver eux-mêmes, tant le gouvernement inspirait peu de confiance. Je me rappelle, dans un dîner donné au jardin de l'hôtel Biron, auquel assistaient les membres des deux conseils, avoir entendu porter le toast *à la résurrection des piques!* et exprimer le vœu de convier le peuple à un repas spartiate dans les Tuileries et les Champs-Élysées. Ceux qui ne partageaient pas ces opinions pensaient aux généraux à qui on pourrait confier le salut de la république. Il était question du général Joubert, lorsqu'on apprit sa mort et la défaite de son armée, sous le commandement de Moreau.

Sieyes. Revers en Italie. On regrette Napoléon.

Sieyes était de retour de son ambassade de Prusse; il avait été porté au Directoire, mais il ne tarda pas à désespérer du salut public, n'ayant pas longtemps conservé la majorité. Tous, à cette époque, regrettaient l'éloignement du général Bona-

parte, et le rappelaient de tous leurs vœux : les victoires de Masséna n'avaient pas suffi à rétablir les affaires publiques. Ce fut dans ces circonstances que j'expédiai en Égypte un Grec, Bourbaki, père de deux enfants élevés au prytanée de Paris. Le général Bonaparte, arrêté à Saint-Jean d'Acre, faute de grosse artillerie que notre infériorité maritime depuis l'affaire d'Aboukir ne permit pas de lui procurer, ne pouvait plus penser à de nouvelles conquêtes en Orient, et dut s'occuper de la conservation de l'Égypte, où il retourna. Au conseil des Cinq-Cents, je m'étais plus particulièrement lié avec Cabanis, Jean de Bry, Andrieux : lors de l'arrivée du général à Paris, je les lui menai, rue de la Victoire. Tous les partis avaient les yeux sur lui; et qui ne l'a pas approché à cette époque, ne peut se faire une idée exacte du mouvement spontané qui le portait au pouvoir. J'étais alors sorti du conseil, et notre frère Lucien venait d'être porté à la présidence. Nous avions soutenu au Directoire Sieyes ; il s'était prononcé contre le club du Manége, devenu le centre des mécontents. Le général Bernadotte, après être sorti du ministère, favorisa de toute son influence la nouvelle société populaire; le général Augereau et même le général Jourdan, l'un et l'autre membres du conseil des Cinq-Cents, lui prêtèrent aussi leur appui, ainsi qu'un grand nombre de leurs collègues.

Retour de Napoléon en France.

Le directeur Sieyes, ainsi que la majorité du conseil des Anciens, s'était déclaré contre le nouveau club; le général Moreau partageait leur antipathie,

Moreau.

ainsi que le général Leclerc; ce fut par lui que Moreau me fit proposer de le mener chez le général Bonaparte : « Fatigué, lui dit-il, du joug des avocats « qui perdent la république, je viens vous offrir mon « appui pour la sauver. » Le général Bonaparte entra dans des développements politiques sur la situation de la France et de l'Europe, que le général Moreau interrompit par ces propres mots : « Leclerc « et votre frère, ci-présent, doivent vous avoir parlé « du désir que j'ai d'unir mes efforts aux vôtres « pour sauver l'État; j'ai la conviction que vous « seul en avez le pouvoir : disposez de mes aides de « camp et des officiers qui ont servi sous moi, et « qui se trouvent aujourd'hui dans Paris. » Napoléon voulut répliquer; mais la conversation fut terminée par le général Moreau, qui se retira avec moi. Le salon de la petite maison de la rue de la Victoire était déjà encombré par les personnes qui s'y trouvaient réunies (1); le général Macdonald était du nombre : les généraux Jourdan et Augereau avaient eu des pourparlers avec Salicetti, du conseil des Cinq-Cents; ils comptaient sur la majorité et sur le général Bernadotte. Ils voulaient faire un mouvement purement militaire. Chacun d'eux reconnaissait bien la suprématie du général Bonaparte, mais ils voulaient faire partie du gouvernement : ce que mon frère refusait d'admettre, car il ne voyait de salut que dans la sagesse du conseil des

(1) Le petit hôtel du général Bonaparte, dans la rue de la Victoire, existe encore aujourd'hui tel qu'il se trouvait alors, mais en mauvais état.

Anciens et dans l'énergie de celui des Cinq-Cents, à l'exclusion des chefs militaires. Ces derniers eussent ôté à la révolution qui se préparait le caractère civil qu'il importait avant tout de lui conserver, puisque c'étaient les magistrats, les législateurs, les hommes de l'ordre civil qui la désiraient le plus vivement, et qui la demandaient à grands cris.

Je vis donc dans le jour M. Cabanis, qui était encore aux Cinq-Cents, où je l'avais connu intimement lié avec le directeur Sieyes, chez qui nous devions dîner le lendemain. Il le prépara à ma visite, et après le dîner Sieyes nous dit à l'un et à l'autre : « Je veux marcher avec le général Bonaparte, parce « que, de tous les militaires, c'est encore le plus « civil ; cependant je sais ce qui m'attend : après le « succès, le général, laissant en arrière ses deux « collègues, fera le mouvement que je fais. » Passant alors précipitamment derrière Cabanis et entre nous, qui fûmes acculés à la cheminée par l'effet de ses deux bras qui nous rejetaient en arrière, il se trouva au milieu du salon, au grand étonnement de ceux de ses convives qui étaient moins familiarisés avec sa brusque vivacité provençale. Napoléon, à qui je racontai la scène, en rit beaucoup, et s'écria : « Vivent les gens d'esprit ! j'en augure bien. » Il me dit à cette occasion : « L'un de mes amis (je crois « que ce fut Rœderer), lui rappelant que c'était moi « qui le premier avais salué la France de grande « nation, Sieyes répliqua sur-le-champ : « Oui, mais « avant lui nous avions fait la nation à la constituante. »

Talleyrand, Rœderer, Volney, le Coulteux, et presque tous les constituants qui se trouvaient alors à Paris, entouraient le général Bonaparte, et le pressaient vivement de ne pas se laisser prévenir par les hommes du Manége.

Bernadotte. Le général Bernadotte avait épousé une sœur de ma femme; j'avais appuyé cette union, j'étais devenu le parrain de son fils, et étais assez lié avec lui pour qu'il dût lier ses intérêts avec ceux de mon frère, sous qui il avait servi en Italie; mais, d'un autre côté, il était ennemi de Sieyes, et lié avec les membres les plus ardents du Manége et des Cinq-Cents. Cependant le 18 brumaire, avant cinq heures du matin, il était chez moi; il me proposa de m'accompagner chez mon frère. Arrivés au bout de l'étroite allée qui donne dans la cour, déjà encombrée par les trente-six adjudants-majors de la garde nationale et par d'autres militaires, il me quitta brusquement en me disant : « Je vais ailleurs, où peut-« être je suis destiné à vous sauver, car vous ne « réussirez pas; au pis aller, je trouverai toujours « en vous un frère et un ami; » et il disparut. La nuit précédente, il y avait eu une réunion d'un grand nombre de membres du conseil des Cinq-Cents, où l'on s'était promis une résistance décidée aux projets de réforme du conseil des Anciens, qui n'étaient plus un mystère; Jourdan, Bernadotte, Augereau étaient, parmi les généraux, ceux sur lesquels ils comptaient le plus. Toutes les relations du temps ont rendu compte de la démarche du général Bonaparte, et de la réponse de celui-ci dans la ma-

Jourdan, Augereau.

tinée du 18 aux Tuileries ; ainsi je n'en parlerai pas. Dans la journée du lendemain 19, à Saint-Cloud, je me trouvais seul avec mon frère dans son cabinet, lorsque Augereau se présenta avec l'air du plus amical intérêt, en lui annonçant que des furieux proposaient de le mettre hors la loi, comme ayant accepté des Anciens un mandat inconstitutionnel, auquel il importait à ses amis qu'il renonçât. Napoléon me dit à voix basse : « C'est bien là « Augereau, il vient me sonder. » Et se tournant vers lui : « Augereau, lui dit-il, nous nous connais« sons depuis longtemps ; va dire à tes amis : Le vin « est tiré, il faut le boire. » Et laissant là Augereau interdit, il s'élança au conseil des Anciens, où je le suivis. Les journaux ont rendu compte de cette séance ainsi que de celle des Cinq-Cents, et de la réunion qui eut lieu dans la nuit où furent proclamés les trois consuls. Sieyes, Roger-Ducos et Talleyrand se tinrent, pendant la crise qui eut lieu aux Cinq-Cents, dans une voiture en dehors de la grille de la cour. Après le discours du président Lucien, et la sortie des membres des Cinq-Cents de leur salle, je sentis la nécessité d'arrêter le mouvement irréfléchi qui les entraînait pêle-mêle, amis et ennemis, avec les conspirateurs de la nuit précédente. J'en fis l'observation au général Bonaparte, qui, occupé d'autres soins, me chargea d'en parler à Sieyes et aux présidents des deux conseils, pour qu'ils avisassent aux moyens de légaliser le mouvement dans les phases imprévues qu'il avait eues : c'est ce que je fis, et ce sont les seuls souvenirs dont je me rende

18 brumaire.

compte, que je n'aie pas lus dans les relations du temps.

Je crois avoir dit que je n'étais plus membre du conseil des Cinq-Cents. Quelques jours après, je m'occupai avec succès, auprès de mon frère, à faire rayer de la liste des déportations, dont on s'occupait, les noms de Jourdan, de Salicetti et de Bernadotte. Je fus d'abord nommé membre du corps législatif, et peu après du conseil d'État : je refusai positivement d'entrer au ministère. J'avais acquis depuis quelque temps une très-belle propriété aux environs de Paris, dont je m'occupais beaucoup. Ma femme n'aurait pas désiré plus que moi d'abandonner un genre de vie qui nous convenait sous tous les rapports. Sentant cependant la nécessité de me rendre de quelque utilité à mon pays et à mon frère, je promis de sacrifier toujours les douceurs de la vie domestique, et celles du séjour de la campagne, à ce que je croirais être de mon devoir, en acceptant les missions pour lesquelles je pourrais être utile, en me dérobant toutefois à une charge aussi pesante que celle d'un ministère, qui m'occuperait tout entier. Mon frère Lucien, plus jeune que moi de huit années, plein de l'ardeur et de l'activité de son âge, accepta le ministère de l'intérieur.

1800. Consulat. Le premier consul s'occupa d'abord à préparer les moyens de vaincre les ennemis extérieurs : pour cela, il fallut songer à s'affermir en étouffant les espérances des chefs des diverses factions ; il fallut se donner pour collègues des hommes de mérite, mais positifs dans leurs opinions. Cambacérès et

Lebrun lui parurent, parmi les candidats qui s'offraient, ceux qu'il devait préférer : l'un et l'autre avaient été membres de deux grandes assemblées; l'un et l'autre étaient conservateurs par leurs opinions et leurs caractères. Sieyes, Rœderer, étaient trop spéculatifs et s'étaient fait trop d'ennemis, l'un par son gouvernement, l'autre par les diatribes qui couraient à cette époque pour la part qu'il avait eue à la journée du 10 août. Talleyrand avait erré trop longtemps dans l'émigration; Fouché était connu d'une façon terrible par sa conduite à Nantes et à Lyon. L'un et l'autre ont laissé longtemps de trop funestes opinions dans l'esprit de Napoléon, qui, aux premiers temps du consulat, s'était plu à les regarder comme des enseignes sous lesquelles les hommes des partis extrêmes de la révolution trouvaient abri et protection : « Quel est le révolu- « tionnaire, disait-il, qui n'aura pas confiance dans « un ordre de choses où Fouché sera ministre? Quel « est le gentilhomme, s'il est resté Français, qui « n'espérera pas trouver à vivre dans un pays où « un Périgord, l'ancien évêque d'Autun, sera au « pouvoir? L'un garde ma gauche, et l'autre ma « droite, etc. J'entends que mon gouvernement « réunisse tous les Français. C'est une grande route « où tous peuvent aboutir; la fin de la révolution « ne peut résulter que du concours de tous, et « ces divers partis ne peuvent être contenus et de- « venir inoffensifs les uns aux autres que par *une « clef de voûte assez forte pour ne céder à aucun « effort*. Je l'ai dit, il y a bien des années, avant 93 :

Politique de Napoléon.

« La révolution ne finira que par le retour des émi-« grés, des prêtres, tous assujettis, contenus par « un bras de fer né dans la révolution, nourri dans « les opinions du siècle, et fort, par l'assentiment « national qu'il aura su deviner. »

Influence de Joseph.

A cette époque de notre histoire, je crois avoir rendu quelques services. Tout était égal à Napoléon, pourvu que son gouvernement fût l'expression de la volonté éclairée de la nation : sa grande affaire était donc de la connaître. Ayant eu de tous les temps la plus grande confiance dans mon affection fraternelle, j'étais plus propre que tout autre à l'éclairer, puisque j'étais resté en dehors de l'administration active de son gouvernement. Je voyais beaucoup de monde à la ville et à la campagne, et, libre de tous détails, je me faisais une étude suivie d'observer et de deviner quels étaient véritablement les vœux et les désirs des diverses classes de la société. Combien de fois n'ai-je pas été consulté sur une mesure d'administration ou de législation, pour savoir quelle était l'opinion de telle personne de bon sens, de telle classe de la société, à Paris, à Lyon, à Marseille! Aussi la police anglaise m'avait désigné, à cette époque, par la dénomination de *l'Influent* (1).

(1) Joseph aimait à profiter de cette *influence* pour rendre service. Voici une lettre que lui écrivait à cette époque M. de Montalivet, père de celui qui existe encore aujourd'hui :

« Le 16 ventôse an VII (6 mars 1799).

« Ce n'est pas moi seul que vous rendez à la vie; mes larmes de bonheur viennent de se confondre avec celles d'une mère qui vous

La veille du jour où le premier consul se décida à quitter le palais du Luxembourg pour s'établir aux Tuileries, on lui proposait d'en fermer le jardin au public; je m'opposai fortement à cette mesure impopulaire, et on y renonça. La nouvelle de la mort de Washington venait d'arriver; le premier consul voulut que l'armée française prît le deuil, et témoignât ainsi son admiration pour ce grand homme. Il nomma une commission pour s'entendre avec les trois commissaires américains, à l'effet de rétablir la bonne harmonie entre les deux peuples : M. de Fleurieu, ancien ministre de la marine, M. Rœderer, conseiller d'État, la composèrent avec moi. Notre négociation se trouvait entravée faute de pouvoirs suffisants. Le premier consul venait de partir pour l'armée de réserve avec laquelle il franchit le grand Saint-Bernard. Napoléon au palais des Tuileries.

Le fort de Bar tenait encore lorsque j'entrai en Italie : ce fut à Milan, immédiatement après la ba- Campagne de 1800.

devra peut-être de ne pas mourir d'anxiété. Elle vous a écrit ce matin. Oh! soyez béni à jamais pour ces consolantes nouvelles! Et vous avez pensé à moi... à moi qui n'osais plus aller vous chercher, vous voir; qui tremblais de ne recueillir qu'une plus affreuse certitude de toutes mes démarches... Si vous saviez quelle amitié m'unit à celui que j'eusse pleuré toute ma vie!... Pardonnez au désordre de ce que j'écris; mon cœur est celui d'un homme qui passe de l'excès du malheur au retour de tout bien.

« Vous le permettez, n'est-ce pas? votre lettre ira demain aux sœurs de notre ami; elles vous devront aussi tout ce que je vous dois... Vous le permettez aussi? j'irai vous remercier; vous remercier, ce mot ne dit rien : j'irai me réjouir avec vous, être heureux avec vous. J'irai vous dire, vous répéter que je ne saurais oublier, de ma vie, le sentiment de bonheur que j'éprouve et que je vous dois... »

taille de Marengo, que je rejoignis le premier consul; il adhéra aux propositions que je lui fis de la part de la commission. Les ministres américains voulurent à leur tour faire expliquer leur gouvernement; aussi la conclusion de cette négociation n'eut lieu que longtemps après.

Je fis une course jusqu'aux îles Borromées avec le général Victor et le général Lannes, depuis si fameux sous le nom de duc de Montebello : je me rappelle de ce dernier un trait qui sert à faire connaître la susceptibilité des guerriers républicains de ces temps héroïques, où l'intérêt matériel n'était rien, et où l'exaltation de l'âme était tout. Impatienté des discours de l'hôtesse, qui vantait sans cesse la générosité des généraux autrichiens qui nous avaient précédés chez elle, Lannes sort, et revient ayant à la main son chapeau rempli de souverains d'or, qu'il renverse sur la table en disant à l'hôtesse : « Vous en ont-ils jamais donné autant, « vos Autrichiens? Nous vous condamnons à ra-« masser ces souverains, et à les distribuer aux « pauvres. »

Trait du général Lannes.

Le 20 pluviôse (an IX de la république), fut signé à Lunéville le traité de ce nom, entre la France et l'Autriche. M. le comte Louis de Cobenzl eut les pouvoirs de l'Autriche; il était chancelier de cour et d'État, d'un commerce agréable, s'exprimait très-bien en français, ayant été élevé en France. Il avait longtemps résidé près de l'impératrice Catherine, dont il aimait à parler; avait signé le traité de Campo-Formio : son père avait longtemps habité

1801. Traité de Lunéville, 9 février.

la Belgique, où il exerçait un emploi important.

J'étais à Lunéville lorsque l'attentat du 3 nivôse (24 décembre) eut lieu à Paris.

Dans le cours de la négociation, j'eus le bonheur d'obtenir la cession de Mantoue, qui, par l'armistice conclu en Italie, était restée aux Autrichiens (1).

Peu de temps après mon retour de Lunéville, je fus chargé de traiter avec les envoyés du saint-siége pour le rétablissement de la paix religieuse. M. Cretet, ministre de l'intérieur, et l'abbé Bernier, depuis évêque d'Orléans, remplirent la même commission. Les cardinaux Consalvi, Spina, et le père Caselli, depuis évêque de Parme, facilitèrent, autant que nous pouvions l'espérer, la négociation. Je conserve encore des notes manuscrites de Napoléon, qui prouvent à quel point il avait à cœur les intérêts des prêtres constitutionnels, qui ne furent pas abandonnés par nous.

Le concordat fut signé à deux heures du matin, dans l'hôtel que j'occupais rue du Faubourg Saint-Honoré : à la même heure, je devenais père d'un Concordat.

(1) A ce sujet, Moreau écrivit à Joseph la curieuse lettre que voici :

« Quartier général de Saltzbourg, le 12 pluviôse an IX de la république, une et indivisible.

« *Le général en chef Moreau au ministre plénipotentiaire de la république française à Lunéville.*

« Citoyen ministre, j'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, et la copie de l'armistice que vous avez conclu avec M. de Cobenzl. Recevez mon compliment pour la manière dont vous avez assiégé et pris Mantoue, sans quitter Lunéville. »

troisième enfant, dont la naissance fut saluée par les plénipotentiaires de deux grandes puissances, et la prospérité prédite par les envoyés du vicaire du Christ. Leurs vœux n'ont pas été exaucés : veuve à trente ans, séparée de son père, proscrite comme tout le reste de sa famille, il ne lui reste que la consolation de n'avoir pas mérité ses malheurs (1).

1802. Congrès d'Amiens.

Peu de mois après, je fus chargé de traiter avec le marquis de Cornwallis, plénipotentiaire du gouvernement britannique, de la paix maritime. Les préliminaires en avaient été arrêtés à Londres. Lord Cornwallis, arrivé à Paris, avait été très-convenablement accueilli par le premier consul; je lui donnai un dîner auquel j'invitai quelques Anglais de distinction qui déjà étaient arrivés à Paris, et les Français que je crus bon de lui faire connaître. Je me rappelle qu'au sortir de table, il me dit : « Je sais « que M. de la Fayette est de vos amis ; j'aurais été « bien aise de le revoir ici. Je ne me plains pas, « au reste, de votre réserve diplomatique : je sup- « pose que vous n'avez pas voulu me réunir ici avec « le général de Georgetown. Je vous remercie de « l'intention que je vous prête ; mais j'espère, quand « nous nous connaîtrons mieux, que nous bannirons « toute réserve, et n'agirons pas en diplomates, « mais en gens qui veulent sincèrement remplir le « vœu de leur gouvernement, en arrivant promp- « tement à une paix solide. D'ailleurs, M. de la « Fayette est de ces hommes que nous devons ai-

(1) Elle épousa dans la suite le fils aîné du roi Louis, qui était frère de l'empereur actuel.

« mer; et, lors de sa captivité, je me présentai à « l'Empereur pour réclamer sa liberté, que je n'ai « pas eu le bonheur d'obtenir. Nous autres Anglais, « nous ne connaissons que deux espèces d'hommes, « bons ou mauvais: M. de la Fayette est des nôtres. « Si vous connaissiez M. Pitt, vous m'en parleriez « ainsi; je ne vous parlerai pas ainsi de tels et tels « personnages anglais qui n'ont que du talent, de « ce qui s'achète, etc. »

On mit beaucoup d'importance aux affaires étrangères, à de fastidieuses recherches pour rédiger mes instructions; les formes, l'étiquette n'étaient pas oubliées. Le plénipotentiaire ànglais était parti avant moi de Paris : chemin faisant, nous lûmes le paquet des affaires étrangères : j'avais dans ma voiture M. Dupuis, secrétaire de la légation française, MM. de Jaucourt, Girardin, qui étaient alors de mes amis. La voiture, arrêtée dans là cour de l'hôtel qui m'avait été destiné par la municipalité d'Amiens, où nous venions d'arriver, la première personne qui me reconnut, ce fut lord Cornwallis lui-même, qui me donna la main, en me disant : « J'espère que c'est ainsi que vous en agirez avec « moi, et que toute notre étiquette ne retardera pas « d'une heure la conclusion de la paix; elle sera hâ« tée par la bonne foi et la franchise : ce n'est pas « moi que mon gouvernement eût choisi, s'il n'avait « l'intention de rendre la tranquillité au monde. Le « premier consul, en choisissant son frère, a prouvé « aussi la sincérité de ses intentions : ainsi, c'est à « nous à faire le reste. »

Lord Cornwallis.

Le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, à Paris, le même que j'avais connu à Rome, quelques années auparavant; M. Schimmelpennicnk, depuis grand pensionnaire de Hollande, longtemps ambassadeur à Paris, ne tardèrent pas à arriver. Dans les premiers jours de notre réunion, le ministre anglais me dit qu'il savait que, mes instructions portant de regarder comme condition *sine qua non* celle qui n'admettait aucune balance pour les frais de l'entretien des prisonniers, elle aurait été favorable à son gouvernement de plus de 50 millions, mais que cette difficulté serait aplanie; qu'il fallait s'occuper des autres articles. A la fin de la négociation, le cabinet anglais, voulant retarder encore la conclusion, prescrivit à son ministre d'exiger la balance en question : mais celui-ci se montra inflexible; sa parole était engagée, disait-il; elle vaut mieux que quelques millions. Et le traité fut signé le 25 janvier 1802.

Il devait revenir à Paris; mais, le soir même de la signature, il vint me trouver au spectacle, me fit ses adieux en me disant qu'il importait au succès de notre négociation qu'il arrivât le plus tôt possible à Londres pour conjurer l'orage qui se préparait contre elle. Nous nous quittâmes ainsi, en nous embrassant en public. Il partit sur-le-champ, et moi le lendemain. Lorsque j'arrivai à Paris, le premier consul était à l'Opéra; il me fit entrer dans sa loge, me présenta au public, en lui annonçant la conclusion de la paix. On devine aisément ce qui se passait dans mon cœur, et même dans le sien; car il

était aussi tendre ami, aussi bon frère, qu'il était homme prodigieux et grand souverain (1). Ces mo-

(1) Les trois lettres suivantes (deux de M. de Talleyrand, la troisième de madame de Staël) feront comprendre l'importance attachée par le gouvernement et par la France entière à la paix avec la Grande-Bretagne, et quel service Joseph rendit comme négociateur au congrès d'Amiens.

« Je n'ai rien appris, mon cher Joseph, depuis que je vous ai quitté. Mandez-moi, je vous prie, si vous savez quelque chose. Votre destinée sera-t-elle assez heureuse pour que vous ayez pu conserver à votre frère la paix, qui est aujourd'hui le seul objet de crainte de ses ennemis?

« Je vous embrasse et vous aime. Je crois que cette affaire-ci me tuera, si elle ne finit pas comme nous le désirons.

« Un mot, je vous prie.

« TALLEYRAND.

« Meudon, 25 . . . . an XI (1802). »

Cette lettre originale est toute de la main de M. de Talleyrand, ainsi que la suivante :

« Mon cher Joseph, le citoyen Dupuis vient d'arriver; il a été reçu du premier consul comme devait l'être le porteur d'une aussi bonne, aussi grande, aussi glorieuse nouvelle que celle dont vous l'avez chargé (la signature du traité d'Amiens). *Votre frère est parfaitement content.* — Je n'ai pas besoin de vous dire que personne n'est plus sensible que moi à *l'éclat* que cet événement vous donne. Le premier consul va nommer ce soir le citoyen Dupuis conseiller d'État; vous lui saurez gré de cet acte de bienveillance et de justice, qui honore doublement le citoyen Dupuis, en ce qu'il est une digne récompense de ses services et une marque de déférence à votre recommandation.

« Je vous prie de remettre à lord Cornwallis la lettre que je lui écris pour l'engager à venir passer quelques jours à Paris. — Avez-vous expédié un courrier à Otto?

« Mille amitiés. TALLEYRAND.

« *P. S.* Dites à madame Dupuis que son mari est conseiller d'État. »

« Copet, 9 octobre.

« La paix de l'Angleterre est la joie du monde; la mienne à moi,

ments devaient être achetés par bien des années de tourments, de persécutions, par l'exil et la calomnie!!! Mais la conscience est là, que peut-on contre elle? *E pur si muove!* Quel noble caractère que celui de lord Cornwallis! Je lui propose un jour de nous réunir pour obliger les puissances barbaresques à renoncer au système de piraterie contre les petites puissances de la Méditerranée; il y consent, et va demander l'autorisation à son gouvernement. Je me félicite de la pensée que j'ai, et l'exprime dans une

Projet de Joseph relativement aux puissances barbaresques.

c'est que ce soit vous qui la fassiez, et que vous ayez chaque année une nouvelle occasion de vous faire aimer et remarquer de toute la nation. Vous avez terminé la plus importante négociation de l'histoire de France. Cette gloire sera sans mélange. Un assentiment universel vous attend; les conditions seront excellentes; le fussent-elles moins, cette paix aura tant d'influence sur la prospérité intérieure de la France, qu'elle vous donne mille occasions de développer votre sagesse et votre esprit, puisque, les bases arrêtées, il vous reste tant d'intérêts de commerce à traiter, que vous aurez bien plus d'éclat encore par cette paix que par celle de Lunéville.

« Pardonnez-moi de m'occuper de votre éclat personnel dans cet événement immense; je m'accoutume par degrés à ne voir les plus grandes nouvelles que dans leurs rapports avec vous, et je me trouve assez bien de concentrer ainsi mon esprit dans mes affections. Je pense avec délices à tout ce que nous dirons de vous cet hiver.

« Le premier consul doit être bien heureux; vous le servez aussi pendant votre carrière, et votre excellente bonté associera tous les cœurs à vos succès.

» Adieu : partez pour la plus grande, la plus brillante circonstance de votre vie; soyez béni par l'amitié, dont les vœux valent bien ceux du ... (*illisible*). — Je vous souhaite la gloire, et à moi votre amitié; dans ce partage encore, je serai plus heureuse que vous.

« Staël.

« Présentez, je vous prie, mes hommages à madame Julie; je la félicite, et je suis bien aise qu'elle jouisse de ce nom de pacificateur qui vous sera si généralement donné. »

lettre confidentielle à mon frère; il me répond : « Modérez votre joie. Cornwallis a du cœur, et vous « aussi; mais le parti de Sylla n'en a jamais eu. « Vous ne réussirez pas, et Cornwallis sera blâmé; « ici nous vous approuverions tous! » Napoléon n'avait que trop raison. Cette haute opinion que je lui donnais alors de ce seigneur anglais lui a peut-être été bien funeste dans sa détermination d'aller en Angleterre en 1815! Il supposait plus de caractères semblables à celui de lord Cornwallis dans la haute aristocratie anglaise. Je me rappelle aussi que Jean-Jacques, qu'il aimait passionnément dans notre adolescence, avait tracé dans son *Héloïse*, de lord Édouard, un modèle du beau idéal. Longues années après, lorsque le général Paoli, qui avait longtemps vécu à Londres, voulait nous dissuader de rentrer sur le continent de la France en 1792 et 1793, il avait coutume de nous faire un pompeux éloge de quelques grands seigneurs anglais de la chambre haute, dont il exaltait le noble et généreux caractère, en les comparant à quelques meneurs de la convention nationale qui souvent dominaient l'assemblée. J'ai soupçonné ces diverses circonstances d'avoir aidé à faire prendre à Napoléon le parti dont il a si cruellement expié l'erreur jusqu'à son dernier soupir.

Acte de médiation.

L'acte de médiation rendu par le premier consul pacifia la Suisse. Il voulut rétablir les rapports qui avaient existé autrefois entre ce pays et la France, et me proposa la charge de colonel général des Suisses au service de France; je déclinai cet hon-

neur, en lui proposant un choix plus convenable, celui du général Lannes; ce qui eut lieu.

Couronne de Lombardie.

Quelque temps avant d'accepter cette couronne pour lui-même, Napoléon me proposa de la placer sur ma tête, à la condition de payer à la France un subside annuel de 30 millions, qui eussent été consacrés à l'entretien d'une armée de trente mille hommes. M. Melzi vint aussi m'en parler à Morfontaine. A mon retour à Paris (c'était un dimanche), aux Tuileries, l'archichancelier m'en parla comme d'une chose convenue, qui lui avait donné quelque peine; mais enfin qu'il était parvenu à déterrer l'original de la renonciation qu'on avait exigée de Philippe V, et qu'il l'apportait à l'empereur. Celui-ci, sortant dans ce moment de son cabinet, me parla du projet de la Lombardie. Éclairé par l'indiscrétion de Cambacérès, je me montrai récalcitrant, appuyé sur ce que je croyais être de mon devoir, en restant exclusivement enchaîné à la France; d'autant plus que, le vote populaire ne s'étant porté que sur moi et sur notre frère Louis, dont la santé était assez chancelante, je ne pensai pas qu'il fût convenable d'éluder le vœu populaire; car enfin, sans héritiers, il n'y a pas d'hérédité. Napoléon soupçonna l'indiscrétion de Cambacérès; il prit la couronne pour lui-même, ne me conserva aucune rancune pour mon refus; et depuis, à Naples comme en Espagne, il proposa toujours de me laisser avec la France les rapports que lui-même, les autorités, et près de *quatre* millions de Français, m'avaient donnés (1).

(1) La renonciation aux droits de succession éventuelle à la cou-

Avant la signature du traité d'Amiens, l'expédition de Saint-Domingue avait mis à la voile; elle était commandée par le général Leclerc, qui emmena avec lui sa femme, notre sœur Pauline : elle y fut témoin de la mort de son mari, et arriva à Paris avec les germes de la maladie qu'elle avait contractée à Saint-Domingue. Je l'accueillis dans ma maison du faubourg Saint-Honoré, où elle ne tarda pas à éprouver un autre malheur, celui de la mort de son fils unique. Elle est morte depuis dans l'exil,

ronne de France ne fut pas le seul motif du noble refus du prince Joseph d'accepter la couronne de Lombardie. Dans la supposition même où l'empereur Napoléon n'aurait pas insisté sur cette renonciation, le prince Joseph, dans les vues d'une saine politique, et surtout dans l'intérêt des peuples qu'il était appelé à gouverner, n'aurait vraisemblablement accepté cette couronne qu'avec des conditions que Napoléon ne paraissait pas disposé à accorder.

1° Le subside exigé de la Lombardie, soit en argent, soit par l'entretien des 30,000 hommes de troupes françaises, paraissait au prince trop onéreux pour le pays, en raison de ses finances. L'occupation militaire indéfinie démentait trop évidemment la promesse d'émanciper la nation et de séparer les deux couronnes.

2° Le prince Joseph pensait, avec le comte de Melzi, que, pour donner à ce nouvel État le poids et la considération nécessaires, et pour y développer l'industrie en lui ouvrant les sources d'une prospérité durable, il était indispensable de lui concéder un littoral et des ports sur les deux mers; d'incorporer à ce royaume les États de Gênes et de Venise. L'étendue de son commerce, la formation de sa marine pouvaient seules en faire une puissance de second ordre, un utile allié, une digue assez forte pour contenir l'ambition et la cupidité de la maison d'Autriche. Privé de ces moyens, ne pouvant y créer un intérêt national et assurer son indépendance, le roi de Lombardie, comme le disait fort bien le prince Joseph, n'était plus guère qu'un préfet, un commissaire impérial.

En appréciant ces motifs, en les rapprochant des circonstances, on ne peut qu'admirer la généreuse résolution et le noble caractère de Joseph. D.

femme du prince Borghèse, après avoir montré pour son frère Napoléon, en partageant son exil à l'île d'Elbe, le même dévouement héroïque qu'elle avait montré à son mari dans les dangers de la mer, et ceux qu'une population furieuse et barbare présentait, dans son exaltation, contre une race ennemie.

A la fin de cette année, la Russie et la Turquie avaient fait aussi leur paix avec la France.

Le consulat à vie avait été proclamé, ainsi que le sénatus-consulte organique de la constitution de l'an VIII.

Convention de Paris, signée à Morfontaine le 30 septembre 1800.

Le 8 vendémiaire an IX, fut signée la convention entre les plénipotentiaires américains et français, à ma terre de Morfontaine, département de l'Oise. Les trois consuls, les ministres de la république et les ministres étrangers s'y rendirent, ainsi que les citoyens américains qui se trouvaient en France. Deux de nos illustres concitoyens, autrefois hôtes de l'Amérique libre, MM. de la Fayette et de la Rochefoucauld-Liancourt, voulurent bien m'aider à faire les honneurs d'une fête célébrée en réjouissance de la concorde rétablie entre les deux plus grandes républiques des deux mondes. Tous les beaux-arts concoururent à la rendre digne de son objet; et aujourd'hui, depuis que tant de vicissitudes m'ont amené, moi aussi, aux États-Unis, il m'est souvent arrivé de trouver, dans mes voyages au fond des forêts de l'Amérique, des gravures de Piranesi, représentant la fête de la paix américaine. MM. Elworth, Murray et Davis étaient les plénipotentiaires des États-Unis d'Amérique.

Le premier consul voulut que je me rendisse au camp de Boulogne pour y prendre le commandement du 4e régiment de ligne, l'un des plus renommés de l'armée d'Italie. Déjà l'opinion se montrait inquiète des conspirations dont elle soupçonnait l'existence contre la vie du premier consul; et celui-ci, ayant toute confiance dans mon affection fraternelle et dans la connaissance parfaite qu'il avait de mon caractère, et dans les opinions et les instincts de toute ma vie, n'eût pas craint de m'avoir pour successeur; mais il voulait que je fusse militaire (1). J'avais alors près de quarante ans; j'avais toute ma vie exercé des fonctions civiles, excepté quelques mois, durant la première campagne d'Italie. J'eus quelque répugnance à devenir colonel; mais, arrivé au camp, je ne m'y trouvai pas déplacé; je mis l'importance convenable aux détails de service que j'avais plus besoin d'apprendre que les vieux colonels, dont l'expérience et la réputation étaient faites. Le premier consul passa quelque temps au camp. Je ne tardai pas à le suivre à Paris, où l'attendait l'effet des machinations toujours renaissantes des ennemis intérieurs et extérieurs de la révolution française. Le général Pichegru venait de donner à ces menées contre-révolutionnaires l'autorité de son nom. Cadoudal, chef des assassins débarqués dans la Vendée, venait d'être arrêté au milieu de Paris, où déjà, sous sa conduite, se trouvaient réunis près de quatre cents assassins. Le général Pichegru avait

1804. Camp de Boulogne.

Conspirations.

(1) Pièces justificatives, n° 7.

aussi été arrêté. On connaît les détails de ces événements; je ne dois dire que ce qui est à ma connaissance personnelle : je parlerai d'abord de Pichegru. Le lendemain de sa mort, au matin, je me trouvais dans le cabinet du premier consul, occupé à chercher quelques papiers dans plusieurs cartons que je posais sur une table placée devant un canapé sur lequel j'étais assis, ayant en face la table sur laquelle écrivait Napoléon, et à ma gauche la grande fenêtre donnant sur le jardin des Tuileries. C'est dans l'encoignure de cette fenêtre que venait de se placer Napoléon. On annonça l'arrivée de Savary qui entra, et qui fit assez haut le rapport de la mort volontaire de Pichegru. Cet événement avait eu lieu pendant la nuit, comme il fut rapporté par les journaux du temps : personne n'avait intérêt à dérober Pichegru aux investigations des tribunaux que .... et Moreau, dont la connivence n'était pas encore connue. Lorsque Moreau fut arrêté (1), sa femme m'écrivit, implorant

(1) Voici, à propos de cette arrestation, une lettre curieuse du colonel Horace Sébastiani à Joseph :

« Amiens, le 7 ventôse an XII.

« Je viens d'avoir une conférence avec le citoyen Quinette, préfet de ce département; son attachement pour le gouvernement et pour votre personne vous est connu, et, dans cette circonstance, il vous a donné par sa conduite une preuve non équivoque. Il arrive d'Abbeville, où il a pris des renseignements sur la correspondance qui y a été saisie, et qui a rapport à la conspiration Moreau. Cette correspondance, dont une partie est chiffrée, mais dont on a le chiffre, prouve évidemment que les ennemis ont des agents affiliés dans le conseil d'État, dans tous les ministères, et même dans la maison du premier consul; qu'ils rendent compte de tout ce qui s'y fait ou doit s'y

mon assistance : je fis ce que je pus pour répondre à sa confiance et adoucir le sort du prisonnier. Sa maison lui fut payée par le premier consul quatre cent mille francs, et sa terre de Grosbois plus d'un million : l'une fut donnée au général Berthier, et l'autre au général Bernadotte.

La catastrophe du duc d'Enghien exige de moi des détails trop honorables pour la mémoire de Napoléon, pour que je les passe sous silence. Lors de l'arrivée du duc d'Enghien à Vincennes, j'étais à ma terre de Morfontaine. Je fus mandé à la Malmaison. A peine arrivé dans la cour, Joséphine vint à ma rencontre, tout émue, m'annoncer l'événement du jour. Napoléon avait consulté Cambacérès et Berthier, qui étaient favorables au prisonnier; mais elle redoutait beaucoup l'influence de Talleyrand, qui avait déjà fait plusieurs fois le tour du parc avec Napoléon. « Votre frère vous a demandé « plusieurs fois, me dit-elle; hâtez-vous de rompre « ce trop long entretien : *ce boiteux me fait trem-* « *bler.* » Arrivé à la porte du salon, le premier consul

Le duc d'Enghien.

faire. Le chef de cette correspondance est si bien informé, que, le jour même de l'arrestation de Moreau, il écrivait à son correspondant : *Une imprudence a failli tout découvrir; Moreau est arrêté; son frère doit faire demain une sortie véhémente au tribunat.*

« Le citoyen Quinette écrit que la partie chiffrée de cette correspondance doit contenir le plan entier de la conspiration ; qu'on devrait la confier à des mains sûres, et la mettre sous les yeux du premier consul lui-même. Il ne s'agit pas dans ce moment d'un grand coupable traduit en jugement, mais du chef d'un parti nombreux et riche : s'il est acquitté, son parti triomphera, et aura toute la force que donne une grande victoire. Voilà les réflexions de celui qui d'ailleurs mourra pour le premier consul et pour vous, avec joie.

« Horace SÉBASTIANI. »

congédia M. de Talleyrand, et m'appela. Il me montra son étonnement de l'extrême diversité d'opinion des deux dernières personnes qu'il avait consultées, et me demanda la mienne. Je lui rappelai ses principes politiques, qui voulaient qu'étranger à toutes les factions, il les dominât toutes, ce qu'il avait appelé *rester la clef de la voûte*. Je lui rappelai la circonstance de son entrée dans l'artillerie, par suite de l'encouragement que m'avait donné le prince de Condé d'embrasser la carrière militaire, lors de sa visite, en 1783, au collége d'Autun, par où il passa pour aller à Dijon tenir les états de Bourgogne, dont il était gouverneur. Je savais encore par cœur le refrain de la pièce de vers composée par l'abbé Simon, notre principal. Qui nous eût dit alors que nous aurions à discuter sur le sort du petit-fils du prince ? Voici le quatrain :

Condé ! quel nom ! l'univers le vénère,
A ce pays il est cher à jamais ;
Mars l'honore pendant la guerre,
Et Minerve pendant la paix ! !

La paupière de Napoléon se mouilla ; il me dit, avec un mouvement nerveux qui accompagnait toujours chez lui une généreuse pensée : « Sa grâce « est dans mon cœur, puisque je puis faire grâce. « Mais ce n'est pas assez pour moi ; je veux que le « petit-fils du grand Condé serve dans nos armées : « je me sens assez fort pour cela. »

Je retournai à Morfontaine, dans cette croyance. On y était déjà à table : je me plaçai à côté de madame de Staël, qui avait à sa gauche M. Mathieu

de Montmorency. Madame de Staël, à l'assurance que je lui donnai de l'intention du premier consul de faire grâce à un descendant du grand Condé, répliqua par ce propos de femme : « Ah ! tant mieux ! « S'il en était autrement, nous ne verrions plus ici « Mathieu. » M. de C... B..., qui n'avait pas émigré, me dit, au contraire : « Sera-t-il donc permis aux « Bourbons de conspirer impunément? Le premier « consul est trompé s'il pense que la noblesse qui « n'a pas émigré, et surtout la *noblesse historique*, « prenne un grand intérêt aux Bourbons : comment « ont-ils traité Biron, et mon aïeul, et tant d'au- « tres? » Et appelant à haute voix, « Tonnerre ! « Tonnerre ! » il prit à témoin de la vérité de ses assertions M. de Clermont-Tonnerre, qui était un de mes convives, ainsi que MM. Rœderer, Fréville, de Girardin (Stanislas), de Jaucourt, Bouchard, etc.

Le lendemain, à mon retour à la Malmaison, je trouvai Napoléon furieux contre le comte Réal, dont il accusait les intentions, se reprochant d'avoir employé dans son gouvernement quelques hommes trop compromis dans les plus grands excès de la révolution. Le duc d'Enghien avait été condamné et exécuté *avant même que l'avis de son jugement lui fût arrivé*.

Réal. La vérité sur la mort du prince.

Il lui semblait que Réal avait manqué à son devoir, pour ne suivre que ses passions révolutionnaires; mais, à la longue, il fut convaincu de l'innocence de Réal, et de l'étrange fatalité qui le fit paraître un instant coupable à ses yeux. Cependant, prenant empire sur lui-même, il me dit : « Encore une oc-

7.

« casion manquée : il eût été beau d'avoir pour « aide de camp le petit-fils du grand Condé! Mais « qu'il n'en soit plus question, le coup est irremé- « diable. Oui, j'étais assez fort pour faire servir « dans nos armées un descendant du grand Condé!!! « Il faut se consoler de tout. Sans doute, si j'eusse « été assassiné par les agents de la famille, il se fût « le premier montré en France les armes à la main. « Il faut supporter la responsabilité de l'événement : « le rejeter sur d'autres, même avec vérité, ressem- « blerait trop à une lâcheté pour que je veuille « m'en laisser soupçonner... »

Napoléon a tenu le même langage à Sainte-Hélène, et même dans son testament. Il m'a exprimé souvent ses regrets par ces belles tirades de Corneille, qu'il semblait adresser à ceux qui, comme Réal, lui avaient enlevé l'occasion de faire connaître au monde tout ce qu'il y avait de beau et de généreux dans cette grande âme :

Votre zèle était faux, si seul il redoutait
Ce que le monde entier à pleins vœux souhaitait,
Et s'il vous a donné ces craintes trop subtiles,
Qui m'ôtent tout le fruit de nos guerres civiles,
Où l'honneur seul m'engage, et que, pour terminer,
Je ne veux que celui de vaincre et pardonner;
Où mes plus dangereux et plus grands adversaires,
Sitôt qu'ils sont vaincus, ne sont plus que mes frères;
Et mon ambition ne va qu'à les forcer,
Ayant dompté leur haine, à vivre et m'embrasser.

Napoléon n'a jamais brillé d'un plus grand éclat que dans cette triste et calamiteuse circonstance.

Je n'ai su que quelques années après, aux États-

Unis, par M. le comte Réal lui-même, les détails de ce qui s'était passé lors de la mort du duc d'Enghien. Ce fut à New-York, en 1825, à Washington-Hall, où nous nous trouvions pour un arrangement avec M. le Ray de Chaumont, grand propriétaire des terres dont faisaient partie celles qu'il nous avait vendues à moi et à M. Réal, que celui-ci nous apprit comment une simple impatience de sa part avait prévenu bien involontairement l'effet des bonnes dispositions dont le premier consul m'avait entretenu en faveur du duc d'Enghien.

L'un des quatre conseillers d'État chargés de la police de la France, M. le comte Réal avait dans son arrondissement Paris et Vincennes : ce fut à lui qu'arriva, dans la nuit, la dépêche contenant l'avis de la condamnation du prince. Le commis de la police, veillant dans le cabinet qui précédait sa chambre, l'avait déjà réveillé deux fois pour des raisons de peu d'importance, ce qui avait impatienté M. Réal. La troisième dépêche fut déposée sur sa cheminée, et ne frappa ses yeux qu'au jour très-avancé. L'ayant ouverte, il se hâta de se rendre à la Malmaison, où il avait été prévenu par un officier de gendarmerie porteur de l'avis de la condamnation et de son exécution ; la commission ayant jugé qu'il n'y avait pas de grâce à espérer, puisque le gouvernement gardait le silence. Je ne m'étendrai pas sur les regrets, l'impatience, l'indignation de Napoléon.

Tel est le récit de M. le comte Réal lui-même ; il l'a répété à ma terre de Pointe-Breeze, devant

MM. James Carret, Charles et Henri Lallemand, le capitaine Sari, le juge Hopkinson, Duponceau, Félix Lacoste, Tancrède père, Peugnet frères, officiers d'artillerie, m'assurant qu'il comptait ne rien laisser ignorer au public dans les Mémoires qu'il doit publier sur la conspiration de Georges, de Pichegru, de Moreau, dont les pièces originales étaient entre ses mains.

M. le comte Réal est mort : il faut espérer que madame la comtesse Lacuée, sa fille et son unique héritière, ne tardera pas à acquitter la promesse de son père par la publication de ses Mémoires.

Distribution des croix au camp de Boulogne.

J'étais au camp de Boulogne lors du recensement des votes qui fondaient la dynastie impériale; ils furent présentés à l'empereur par le sénat, présidé par l'archichancelier Cambacérès. La première distribution des aigles eut aussi lieu aux Invalides, en mon absence; mais, en juillet 1804, l'empereur se rendit au camp de Boulogne, où eut lieu la grande distribution des décorations du nouvel ordre, près de l'emplacement où a été depuis élevée la grande colonne qu'on y voit, non loin de la tour d'ordre où avait été bâtie la barraque de l'empereur.

En retournant au camp de droite, occupé par la division Vandamme, dont le quatrième régiment faisait partie, avec les nombreux convives qui devaient dîner dans une barraque que j'avais fait élever près de la mienne, nous fûmes témoins d'un petit combat entre quelques bâtiments anglais et les chaloupes canonnières, qui, contrariées par le temps, avaient beaucoup de peine à reprendre leur poste.

Le ministre de la marine, duc Decrès, était avec moi; il poussa son cheval dans l'eau, pour veiller de plus près à quelques ordres qu'il avait donnés; tout ce qui était présent en fit autant. Bientôt les colonnes d'infanterie arrivèrent, et, à force de bras, les canonnières furent ramenées à leur place, et les bâtiments anglais éloignés par l'artillerie et le vent, qui soufflait avec violence.

Les troupes, campées depuis longtemps au bord de la mer, s'étaient plus d'une fois exercées aux évolutions d'embarquement, qu'elles exécutaient avec beaucoup de promptitude en présence de l'empereur; et nous nous attendions à un prochain départ, lorsque les nouvelles de la rentrée de l'escadre de l'amiral Villeneuve au Ferrol, où elle était bloquée par l'ennemi, fit mal présumer de l'issue des savantes combinaisons de l'empereur. Elles devaient ramener dans la Manche à cette époque les diverses escadres françaises et alliées, envoyées dans les mers les plus lointaines pour tromper la vigilance de l'ennemi; elles devaient nous rendre maîtres de la mer assez longtemps pour effectuer le débarquement des armées françaises dans la Grande-Bretagne. Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser, et les troupes reçurent bientôt l'ordre de marcher en Allemagne, où les Autrichiens avaient commencé les hostilités en entrant en Bavière, et en chassant de ses États le souverain, notre allié.

Joseph à Paris. Campagne d'Allemagne.

Les ordres de l'empereur me ramenèrent à Paris, où je fus chargé des fonctions les plus importantes.

Ce fut durant cette campagne célèbre, qui se ter-

mina par la bataille d'Austerlitz, qu'eut lieu la crise financière de la banque de France, dont le peuple de Paris fut fort alarmé. Le général Lannes arriva, porteur de la nouvelle de la victoire d'Austerlitz, au moment où j'allais aux Français avec ma famille. Je le menai avec nous dans ma loge, d'où il fut témoin des transports d'allégresse publique, dont il put rendre compte à l'empereur à son retour au quartier général.

Banque de France.

1806. Départ de Joseph pour l'Italie. Il prend le commandement de l'armée destinée à conquérir le royaume de Naples.

Je ne tardai pas à recevoir l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, destinée à l'expédition de Naples, où se trouvaient réunies aux forces du roi Ferdinand quelques troupes russes et anglaises. Je partis immédiatement, et me rendis à Rome, où je trouvai le maréchal Masséna. Nous étions liés d'amitié depuis la première campagne d'Italie, et il me sembla que mon arrivée ne lui était pas importune : le général Gouvion Saint-Cyr et le général Lecchi étaient sous ses ordres. L'armée avait de grands besoins en tous genres. Elle se composait de près de quarante mille hommes. Le général César Berthier avait été nommé chef de l'état-major général; le général Lamarque était sous-chef.

J'eus une audience du pape, dont j'eus lieu d'être satisfait. Sa Sainteté m'assura avoir donné les ordres nécessaires afin qu'on fît pour l'armée tout ce que les circonstances permettraient. De mon côté, je l'assurai de mes efforts journaliers pour que ni ses magistrats, ni ses peuples, n'eussent à se plaindre de notre passage : j'affirme avec satis-

faction que ces promesses mutuelles ont été tenues.

J'étais encore dans les États du saint-siége à Albano, lorsque je fus instruit de l'arrivée du duc de San-Theodoro, envoyé auprès de moi : il ne put arrêter ma marche. Mes ordres précis m'empêchaient d'écouter aucune proposition ; mais j'offris des passeports pour Paris, où on pourrait négocier. Il m'apprit que le roi et la reine s'étaient embarqués pour la Sicile, laissant le pouvoir de traiter et d'administrer au prince héréditaire. Masséna commandait le corps du centre; Lecchi, le corps de gauche; et Saint-Cyr, celui de droite.

A Capoue, nous apprîmes que le duc de la Catholica s'était enfermé, avec huit mille hommes, dans la citadelle, qu'il ne pouvait rendre sans ordre de la régence. Cette régence, qui était composée du prince d'Aragon, du chef de la justice Cianciulli, et du duc de Campo-Chiaro, envoya des plénipotentiaires, avec lesquels fut arrêtée la reddition de la capitale, où des troubles sérieux avaient eu lieu depuis le départ du roi. La populace s'était mise en mouvement ; et tous les efforts de la garde civique, commandée par les principaux citoyens, pouvaient à peine empêcher les désordres qu'on redoutait de plus en plus, à tous les moments. Le prince héréditaire avait quitté la ville avec les troupes de ligne, se dirigeant sur les Calabres à la suite des Russes et des Anglais, qui les y avaient précédés. Les troupes de Capoue se rendirent ; il n'en fut pas de même de celles qui étaient renfermées dans Gaëte, sous le commandement du prince de Hesse-Philips-

tadt. Le capitaine Lami, aide de camp du général Grigny, fut tué d'un coup parti des remparts au moment où il s'en approchait, trompé par l'assurance donnée par les plénipotentiaires, que le commandant de Gaëte savait que cette place était comprise dans le traité.

Entrée des Français à Naples.

Le général de division Partouneaux entra à Naples avec sa division la veille du jour où je me rendis moi-même au palais royal, où je trouvai les trois membres de la régence : on avait démeublé entièrement les appartements, on en avait même arraché les chambranles et les cheminées. Je voulus toutefois m'y établir; j'avais été reçu plutôt comme un libérateur qu'en ennemi; les divers partis se redoutaient mutuellement, et j'étais disposé à voir tout comme je sentais moi-même. Aussi, frappé de l'air de franchise et de dignité que j'observai dans l'un des membres de la commission de régence, je me hasardai à le lui dire, et à lui demander ce qu'ils comptaient faire. Il me répondit que les deux autres membres de la régence comptaient rejoindre la cour; quant à lui, n'ayant dû sa nomination à la régence qu'au poste qu'il occupait, et qu'il faut de la justice à tous les gouvernements, et particulièrement aux gouvernements nouveaux, il ne quitterait pas ses foyers, si je le trouvais bon; et que, prévenu aussi en ma faveur, il était à ma disposition comme un homme de bien doit se mettre à la disposition du vainqueur, si sa conviction lui dit qu'il veut le bien, et qu'il cherche le moyen de le faire, etc. Je lui demandai quel était l'homme de loi

le plus respecté à Naples, le plus propre à être secrétaire d'État, c'est-à-dire à contre-signer les actes du gouvernement. Il me nomma Ricciardi (don Ciccio).

Masséna arriva sur ces entrefaites avec une liste de noms propres à remplir les places, qui lui avait été donnée par les marchands et autres Français établis dans la ville. Je le priai de s'occuper du placement des troupes, et de me laisser ce soin; et cependant de demander ce qu'on pensait de *don Ciccio Ricciardi*. Il fut bientôt de retour. «C'est l'homme du peuple,» me dit-il. J'envoyai querir l'homme du peuple, qui était aussi celui de la régence de Ferdinand; je lui annonçai sa nomination, qu'il accepta. Les deux premiers Napolitains que j'ai connus sont aussi ceux que j'ai le plus estimés pendant mon règne. Je confiai la police aux hommes qu'ils m'indiquèrent; et quoique ces gens eussent la confiance de l'ancien gouvernement, je n'ai jamais eu qu'à m'en louer. Heureux qui succède à un vieux gouvernement entaché de toutes les erreurs des siècles passés, si cet homme se présente avec le désir du bien et les opinions des sages du siècle présent!

Je n'avais pas alors quarante ans: à cet âge, on est confiant et facile à être ému. Suivi d'un seul aide de camp, le colonel Bruyère, je sors par une porte dérobée du palais. Sans être observés, nous parcourons la ville; nous arrivons au *Môle,* où nous voyons la population entassée. Nous nous mêlons aux groupes; parlant l'un et l'autre l'italien, nous finissons par être reconnus; et cette foule, qu'on croyait ennemie, juge de mes sentiments par notre

confiance. Elle s'ouvre devant nous, et nous accompagne jusqu'au palais en faisant éclater des transports de joie, et heureuse d'être si bien jugée. Elle me laissa le même contentement.

Ici s'arrête, malheureusement, le curieux fragment historique rédigé par le roi Joseph. Lorsqu'il l'écrivait, en 1830, l'empereur Napoléon était mort sur le rocher de Sainte-Hélène. Il répugnait à son beau caractère d'entamer le récit des événements sur l'Espagne. Ce prince avait été loin d'approuver la conduite politique de son frère en ce qui touche à cette guerre malheureuse. Après avoir hésité longtemps, il résolut de laisser à un autre le soin de classer et de publier les matériaux nécessaires à l'histoire de ces grands événements. Il lui semblait qu'en montrant son désaccord sur beaucoup de points avec l'homme qu'il avait le plus aimé au monde, avec un homme descendu dans la tombe à la suite de malheurs inouïs, il aurait fait une action répréhensible.

C'est à cet excès de délicatesse, à cette susceptibilité de sentiments élevés, qu'on doit attribuer le silence de Joseph sur le reste de sa vie politique.

Heureusement les documents qu'il a laissés en mourant à l'aîné de ses petits-fils, sa correspondance, qui fait connaître d'une part la beauté de son caractère, et de l'autre la hauteur des vues de Napoléon, ne seront pas perdus pour l'histoire de cette époque gigantesque.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU FRAGMENT HISTORIQUE.

(N° 1.)

La généalogie suivante indique l'origine et la filiation de la famille Bonaparte.

Buonaparte ou *Bonaparte*, indifféremment écrit dans les mêmes documents et en parlant de la même personne; cette dernière version a été adoptée par Napoléon lorsque son nom commença à acquérir de la célébrité. Il se conforma au reste, ainsi que la famille, à la décision du conseil supérieur de la Corse, par les lettres patentes du 13 septembre 1771, portant reconnaissance de l'acte par lequel la famille Bonaparte de Florence, l'une des plus anciennes de la Toscane, déclare qu'elle a la même origine que celle de Charles Bonaparte, lequel l'a écrit ainsi, afin que la prononciation française exprimât le même son que la prononciation italienne. L'on sait que l'*u* des Italiens équivalant à l'*ou* des Français, en prononçant *Bonaparte,* un Français dit ce nom comme un Italien, soit qu'il lise *Bonaparte* ou *Buonaparte*. Ceci est applicable à tous les noms italiens qui ont acquis de la célébrité en France, tels que *Buonarotti* ou *Bonarotti*, *Buonconpagni* ou *Bonconpagni*, etc., etc.

Bonaparte, exilé de Florence comme gibelin, *ob nimiam potestatem* (voir le livre *del Chioda*). 1120.

Curado Bonaparte, chevalier de l'Éperon d'or. 1170.

1210. Jacques Bonaparte, chevalier de l'Éperon d'or.

1250. Bonaparte, syndic d'Ascoli, est nommé commissaire pour recevoir la soumission de Monte-Gallo.

1272. Nordius Bonaparte est podestat de Parme.

1279. Bonsemblant Bonaparte, son père, est nommé plénipotentiaire pour faire la paix entre Trévise et Padoue.

1285. Pierre Bonaparte est podestat de Padoue. Il détruit la tyrannie des princes Caminesi sur sa patrie. Il est chevalier de la Vierge glorieuse.

1296. Jean Bonaparte est nommé commissaire pour négocier la paix avec Carrare.

1314. Jean Bonaparte est ambassadeur du gouvernement de la Marche.

1333. Jean Bonaparte est nommé podestat de Florence.

1404. Jean Bonaparte est nommé plénipotentiaire pour négocier avec Gabriel Visconti, duc de Milan; il épouse la nièce du pape Nicolas V.

1440. César Bonaparte est élu chef des anciens de la ville de Sarzanne.

1454. Nicolas Bonaparte est ambassadeur du pape Nicolas V près diverses cours; il est vice-gérant pour le saint-siége à Ascoli.

1527. Jacques Bonaparte écrit l'histoire du sac de Rome.

1567. Gabriel Bonaparte s'établit à Ajaccio; il fait élever des tours contre les Barbaresques, et obtient des concessions de la république.

1571. Jérôme Bonaparte est élu chef des anciens, et député pour la ville d'Ajaccio auprès du sénat de Gênes.

1614. François Bonaparte est élu capitaine de la ville et l'un des anciens.

1648. Sébastien, Charles, Joseph, Sébastien, Joseph Bonaparte sont nommés successivement chefs des anciens de la ville d'Ajaccio, depuis 1648 jusqu'en 1760.

Charles, fils de l'un d'eux, né en 1740 à Ajaccio, mort à Montpellier en 1785, a été plusieurs fois membre de la commission intermédiaire des états de Corse, et député par cette assemblée à la cour en 1777 ; il conduisit au collége d'Autun ses fils, Joseph Napoléon, né en 1768, et Napoléon, né le 15 août 1769 : il obtint pour celui-ci une place à l'École militaire de Brienne, d'où il fut envoyé à celle de Paris, et en sortit lieutenant d'artillerie en 1786.

L'on sait que la municipalité de Trévise s'empressa de présenter à l'empereur Napoléon, à son passage par cette ville, un recueil d'anciens diplômes constatant l'existence distinguée de ses ancêtres dans cette ville; il remercia les magistrats, en leur disant : « Dans ce monde chacun est le fils de ses œuvres : mes titres, je « les tiens du peuple français. »

(N° 2.)

DISCOURS DE JOSEPH BONAPARTE,

DÉPUTÉ DU DISTRICT D'AJACCIO, EN CORSE,

Prononcé à la clôture de l'assemblée d'Orezza (1791).

« MESSIEURS,

« Parcourez les annales de notre histoire, et vous n'y trouverez pas une époque aussi heureuse que l'époque actuelle.

« A combien de travaux inutiles se livrèrent nos aïeux pour atteindre l'état politique qui fait aujourd'hui notre

bonheur ! La même fatalité qui nous accabla pendant tant de siècles nous fait enfin triompher.

« Presque toujours opprimés, mais toujours animés du feu vivace de la liberté, toujours résistant à l'oppression, nous sûmes, avec nos propres chaînes, forger le fer vengeur. Nos intervalles de liberté nous coûtèrent tant de sang, que les douceurs d'une constitution populaire ne suffiront jamais pour réparer les blessures que nous avions dû supporter avant de l'obtenir ; d'ailleurs, l'état d'une partie de notre île n'était pas l'état de l'autre : vaincu dans l'intérieur, le despotisme trouvait encore un asile dans les places maritimes, d'où s'élevant par intervalles, plus furieux par ses défaites, il traînait après lui la désolation et la mort; les montagnes qui nous entourent, cette terre que nous foulons ne furent que trop souvent baignées du sang de nos ancêtres.

« Sinoncello, Arrigo de la Rocca, Sambuccio, Saint-Pierre d'Ornano de Bastelica, Vincentello d'Istria, André Cioccaldi, Louis Giafferi, Giacinto, Paoli, Pierre Gaffori, et les autres grands hommes de notre patrie, n'osèrent pas même concevoir l'espérance d'un gouvernement tel que celui dont nous jouissons. Notre liberté n'est pas incertaine et précaire, elle ne dépend plus d'un caprice d'une favorite, ni des intrigues d'une cour ; elle est unie par des nœuds indissolubles avec la liberté du plus puissant empire d'Europe, et, pour surcroît d'avantages, le moment de notre réunion à cet empire est précisément celui de sa propre régénération.

« Une révolution prédite par les publicistes, devenue nécessaire par le progrès des lumières, par la fermeté des représentants de la nation et par la magnanimité d'un roi citoyen, nous assure enfin une liberté solide et

permanente comme la constitution qui la crée, comme les lois de la nature qui lui servent de bases.

« Entre l'ancien régime, frappé du mépris universel, et notre nouvel état politique, la transition était sujette à ces désordres que les grandes secousses amènent inévitablement; le jeu des passions privées, l'avidité de l'intérêt personnel opposé à l'intérêt public, sont les obstacles qui s'opposent toujours au rétablissement de l'ordre.

« Dans ces intervalles de crise où tous les liens sociaux se relâchent, l'égoïsme lève la tête, et, à la faveur des circonstances, il cherche à s'assurer le droit de se faire justice de ses propres mains : c'est alors que l'esprit de parti se réveille, et menace de tout bouleverser.

« Les inégalités sociales, moins saillantes dans notre île, n'ont pas amené d'aussi tristes discordes, et l'intérêt de tous se trouve heureusement d'accord avec l'intérêt de chacun. Des priviléges fondés sur l'abaissement du plus grand nombre ne s'opposent pas chez nous au mouvement révolutionnaire. Comment l'aristocratie aurait-elle pu s'enraciner sur un sol où l'amour de la patrie et le niveau du despotisme se sont unis pour empêcher l'élévation des familles qui auraient pu en imposer au despotisme et à la liberté?

« Nous avons une raison de plus pour conserver scrupuleusement le bon ordre dans la crise imposante de ce grand empire qui se régénère; pour cela, nous devons tous nous serrer en frères, et marcher tous unis dans la route de la liberté.

« Soumis depuis longtemps à une république italienne, dont la faiblesse et l'injustice ne nous donnèrent aucune garantie, l'esprit de parti ainsi que les tribunaux de famille ont dû nécessairement s'élever, se fortifier parmi nous; à défaut de la loi, la justice domestique a pu seule

nous rejeter en partie dans la condition primitive des sociétés; sans jouir des avantages de cette organisation imparfaite, nous en éprouvâmes tous les inconvénients.

« Pascal Paoli nous délivra de cette anarchie ; son gouvernement fut tel, qu'il servit en partie de modèle à la nouvelle constitution française, comme l'a observé le célèbre comte de Mirabeau ; les noms magiques de patrie et de liberté embrasèrent alors toutes les âmes ; l'esprit public suspendit l'esprit de faction ; une force nationale s'organisa, les propriétés furent respectées ; et sans doute la réforme morale de nos mœurs eût été accomplie à cette époque, si les intrigues et les embûches d'un ministre trop connu n'avaient pas arrêté la révolution politique, qui faisait de notre île le refuge de la liberté, exilée du continent.

« La pire des administrations, l'administration aristocratique de quelques étrangers éloignés du centre du pouvoir, remplaça malheureusement notre gouvernement ; et bientôt le patriotisme et la patrie ne furent plus que des mots vides de sens, comme ils l'étaient naguère en France.

« Le mépris prodigué aux nationaux avilis, et le silence de l'esclavage, remplacèrent le noble enthousiasme et l'effervescence des esprits pénétrés des droits imprescriptibles de l'humanité ; le despotisme s'éleva sur les ruines de la liberté ; une tourbe d'aventuriers prit les rênes du gouvernement. Je vous épargne, mes chers concitoyens, et je m'épargne à moi-même les souvenirs du passé : une nation généreuse, dont les administrateurs furent injustes, vient de réparer tous leurs torts en vous appelant dans son sein comme ses enfants. Dans l'enthousiasme de notre joie, ne nous rappelons que ce décret paternel. Jetons un voile sur les maux qui

ne sont plus. Puisse seulement l'histoire, en conservant ces tristes souvenirs, faire plus vivement sentir à nos descendants le prix de la liberté !

« Il serait bien malheureux pour nous, Messieurs, que le moment qui précède celui de notre affranchissement fût plus funeste que l'assoupissement léthargique dont nous sortons. Les sombres haines, les inimitiés nourries sourdement dans le silence de la servitude, pourraient-elles se réveiller dans ces beaux jours où meurt le despotisme ? Pourraient-elles flétrir la liberté, en déchaînant contre elle les fléaux de l'anarchie ? Non, non, Messieurs ; qu'une telle tache ne nous soit pas imputée ; pensez que la nation française tout entière a les yeux fixés sur nous ; elle nous regarde comme le peuple le plus digne de la liberté, le plus zélé pour le culte de la patrie ; montrons-nous dignes de l'estime de la France ; démentons les calomnies de nos tyrans subalternes, toujours si empressés à répandre sur le continent que nous ne méritons pas le degré de liberté auquel nous élève la constitution actuelle. Ces détracteurs du pays, qui fut leur victime, espèrent qu'en nous abandonnant aux discordes civiles, nous convaincrons l'Europe que notre réputation est usurpée ; peut-être même oseront-ils fonder sur notre incapacité un nouvel avenir d'oppression pour eux, et d'esclavage pour nous. Eh bien ! Messieurs, pour renverser à jamais de si coupables espérances, jurons de sacrifier tout ressentiment privé à la patrie.... Tel est le but de cette assemblée nationale.... Peut-être vous étonnerez-vous, mes chers compatriotes, que ce soit ma voix qui vous propose un pareil serment.... Tous vous êtes pénétrés des mêmes sentiments que moi, et la patrie ne demande de vous que l'accomplissement de notre sainte promesse. Le

patriotisme n'est pas un sentiment spéculatif, il n'est étranger à aucun sacrifice. Sacrifiez donc sans réserve, par un généreux effort, toutes les divisions intestines ; étouffez l'esprit de faction, si funeste, si dangereux dans le moment où l'intérêt public embrasse et confond tous les intérêts privés. Ne pensons qu'à cimenter par notre concorde ce pacte sacré qui nous lie inviolablement au plus glorieux empire de l'univers.

« Puisque, malgré ma jeunesse (1), je suis dans ce jour assez heureux pour vous parler au nom de cette assemblée nationale, jurez donc, Messieurs, devant l'Être créateur, moteur, conservateur et destructeur des nations, jurez-vous une fraternité réciproque ! Que ce serment resserre les liens de famille, d'amitié, de patriotisme, tous imbus d'un seul sentiment, vous tous parlant le même langage. En nous séparant, reportons dans nos foyers ce serment de concorde et de paix intérieure que vous allez prêter solennellement devant les représentants de la nation et sur l'autel de la patrie.

« De vous dépend désormais le bonheur de la Corse ; il suffit, pour l'assurer, de ne pas oublier votre serment ; et la scrupuleuse fidélité de notre peuple à la foi jurée ne peut pas nous laisser craindre qu'un seul d'entre vous puisse jamais la violer.

« Séparons-nous donc, heureux d'avoir vu dans ce jour la fin de nos discordes. Qui pourrait troubler ce bonheur public?

(1) Joseph n'avait alors que vingt-deux ans. Après la fin de sa harangue, le serment fut prêté, par tous les représentants de la Corse, entre les mains du général Paoli, président de cette assemblée ; il rappela à cette occasion, à ses anciens compagnons de la guerre de l'indépendance, le fragment d'un discours chaleureux de Charles Bonaparte, père du jeune orateur. Il commençait par ces mots : *Onorate de nostri magiori*, etc.

« Monsieur le président, Messieurs, va donner sa sanction à ce que je viens de vous dire en vous proposant la formule du serment. »

(N° 3.)

En 1824, après avoir lu le *Mémorial de Sainte-Hélène* de M. le comte de Las-Cases, le roi Joseph écrivit à ce dernier la lettre ci-dessous :

« Pointe-Breeze, 1er août 1824.

« J'ai reçu les huit volumes de votre ouvrage; je le connaissais déjà en partie; je regrette de ne l'avoir pas connu en manuscrit; il y a quelques faits qui me sont personnels, que j'aurais pu rectifier; des témoins qui existent encore auraient pu joindre leur témoignage au mien. Ma mère, le cardinal Fesch, qui étaient, ainsi que la plupart de mes frères et sœurs, présents aux derniers moments de notre grand-oncle, auraient pu vous dire, pour l'intérêt de la vérité, qu'en prophétisant que Napoléon (qui n'était alors que simple lieutenant d'artillerie) serait un grand homme, un *nomone*, avait dit auparavant, en m'adressant la parole : « Je meurs content, puisque j'ai assez vécu pour voir l'aîné des enfants de mon neveu, non-seulement en état de me remplacer comme chef de notre famille, mais que je le vois encore à la tête de l'administration de notre pays. » J'étais membre de l'administration du département.

« L'article où il est question des mots qui ont précédé la mort de mon père, qui eut lieu à Montpellier, n'est pas exact non plus. Le cardinal Fesch, les docteurs Sabatier et Lamure, madame de Permont, étaient présents.

Mon père, m'adressant la parole, me dit qu'il désirait avoir l'assurance que je renoncerais à l'état militaire, qui m'éloignait trop de ma famille, et que je retournerais dans notre département pour le remplacer; me recommandant nominativement, l'un après l'autre, ses sept enfants, et recevant de moi la promesse formelle que je leur servirais de père autant que mon jeune âge me le permettrait. J'avais alors dix ans; j'ai tenu ma parole le mieux que j'ai pu.

« Il est beaucoup d'articles dans les discours de l'empereur qui ne sont propres qu'à lui faire des ennemis, et qui, eussent-ils été exactement retenus, n'avaient pas, dans sa manière vive et rapide de s'exprimer, la signification que l'amour-propre blessé des uns et la malignité des autres leur prêtent. Les pensées énoncées dans la confidence, avant même d'être entièrement formées, doivent-elles être transmises à la postérité comme des actes législatifs? Où en serions-nous, tous tant que nous sommes, s'il en était ainsi?

« Je vous prie, Monsieur, de croire que je ne doute pas de vos bonnes intentions; et j'oublie ou j'excuse facilement ce qui m'est personnel, en songeant au dévouement que vous avez montré à l'homme que j'ai le plus aimé.

« COMTE DE SURVILLIERS. »

(N° 4.)

Au nom de la république française, le Directoire exécutif à S. A. R. le duc de Parme.

Le 27 mars 1797.

Le désir que nous avons d'entretenir et de cultiver

l'amitié et la bonne intelligence heureusement établies entre la république française et le duché de Parme, nous a engagés à nommer le citoyen Bonaparte pour résider auprès de Votre Altesse Royale en qualité de résident.

La connaissance que nous avons de ses principes et de ses sentiments nous est un sûr garant que le choix que nous avons fait de sa personne pour remplir cette mission honorable vous sera agréable, et nous sommes bien persuadés qu'il mettra tout en usage pour justifier la marque de confiance que nous lui donnons.

C'est dans cette persuasion que nous prions Votre Altesse Royale d'ajouter une foi entière à tout ce qu'il lui dira de notre part, et principalement lorsqu'il lui renouvellera l'assurance des vœux sincères que nous formons pour elle.

Donné à Paris, au palais national du Directoire exécutif, sous le sceau de la république française, le sept germinal de l'an cinq de la république une et indivisible.

Signé REWBELL, *président.*

Pour copie conforme :

CHARLES DE LACROIX.

(N° 5.)

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif.

Paris, le 17 floréal an V de la république française, une et indivisible (6 mai 1797).

Le Directoire exécutif arrête que le citoyen Joseph Bonaparte, résident de la république française auprès de

S. A. R. l'infant duc de Parme, est nommé ministre plénipotentiaire près Sa Sainteté le pape Pie VI.

Le ministre des relations extérieures est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme :

Le président du Directoire exécutif,

Signé LE TOURNEUR.

Pour le Directoire exécutif :

Le secrétaire général,

LAGARDE.

Extrait du registre des arrêtés du Directoire exécutif.

Du 26 floréal an V de la république française, une et indivisible (15 mai 1797).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le citoyen Joseph Bonaparte, ministre plénipotentiaire de la république française à Rome par arrêté du 17 floréal présent mois, est nommé ambassadeur de la république près la même cour.

Art. 2. Ses appointements sont fixés à la somme de soixante mille francs.

Art. 3. Le ministre des relations extérieures est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme :

Le président du Directoire exécutif,

Signé LE TOURNEUR.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire général,

Signé LAGARDE.

Pour copie conforme :

Le ministre des relations extérieures,

CH. DE LACROIX.

(N° 6.)

DÉPARTEMENT DE LIAMONE.

ASSEMBLÉE ÉLECTORALE.

Extrait du procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du département de Liamone, du 22 germinal an V de la république française, une et indivisible.

Le président a prévenu l'assemblée qu'elle devait procéder à l'élection d'un membre du conseil des Cinq-Cents; l'appel nominal des électeurs fait, leur nombre s'est trouvé de cent quatre; ils se sont portés au bureau l'un après l'autre, et ont déposé leurs billets dans les urnes. Ces billets comptés et trouvés en nombre égal à celui des votants, dépouillement fait du scrutin, il en a résulté que le citoyen Cittadella a rapporté une voix, et le citoyen Joseph Bonaparte cent trois. Le président a proclamé le citoyen Joseph Bonaparte membre du conseil des Cinq-Cents. Signé à la fin de la séance : Moltedo, Barboni et Leca, sénateurs; Bonaparte, président, et Émily, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original, signé J. Bonaparte, président; Émily, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original :

Pour l'administration centrale, signé A. J. Pielt et A. Campi, secrétaire.

(N° 7.)

Nous croyons utile de placer sous les yeux des lecteurs les quatre pièces suivantes, savoir :

1° Le message du premier consul au sénat, pour pré-

venir ce grand corps de l'État du commandement qu'il donne à son frère Joseph au camp de Boulogne ;

2° La réponse du sénat ;

3° L'ordre du jour de Soult, commandant en chef le camp de Boulogne, à l'occasion de l'arrivée de Joseph ;

4° Le brevet de colonel du 4e de ligne donné à Joseph par son frère, brevet relatant ses services militaires.

MESSAGE

DU PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE

AU SÉNAT CONSERVATEUR.

Saint-Cloud, le 28 germinal an XII de la république.

Bonaparte, premier consul de la république, au sénat conservateur.

SÉNATEURS,

Le sénateur Joseph Bonaparte, grand officier de la Légion d'honneur, m'a témoigné le désir de partager les périls de l'armée campée sur les côtes de Boulogne, afin d'avoir part à sa gloire.

J'ai pensé qu'il était du bien de l'État et que le sénat verrait avec plaisir qu'après avoir rendu à la république d'importants services, soit par la solidité de ses conseils dans les circonstances les plus graves, soit par le savoir, l'habileté, la sagesse qu'il a déployés dans les négociations successives du traité de Morfontaine, qui a terminé nos différends avec les États-Unis d'Amérique ; de celui de Lunéville, qui a pacifié le continent, et, dans ces derniers temps, de celui d'Amiens, qui avait rétabli la

paix entre la France et l'Angleterre, le sénateur Joseph Bonaparte fût mis en mesure de contribuer à la vengeance que se promet le peuple français pour la violation de ce dernier traité, et se trouvât dans le cas d'acquérir de plus en plus des titres à l'estime de la nation.

Ayant déjà servi sous mes yeux dans les premières campagnes de la guerre, et donné des preuves de son courage et de ses bonnes dispositions pour le métier des armes dans le grade de chef de bataillon, je l'ai nommé colonel commandant le quatrième régiment de ligne, l'un des corps les plus distingués de l'armée, et que l'on compte parmi ceux qui, toujours placés au poste le plus périlleux, n'ont jamais perdu leurs étendards, et ont très-souvent ramené ou décidé la victoire.

Je désire en conséquence que le sénat agrée la demande que lui fera le sénateur Joseph Bonaparte de pouvoir s'absenter de ses délibérations pendant le temps où les occupations de la guerre le retiendront à l'armée.

Signé BONAPARTE.

Par le premier consul :

Le secrétaire d'État,
Signé HUGUES MARET.

CITOYEN PREMIER CONSUL,

Le sénat a chargé son vice-président et ses deux secrétaires de vous faire connaître les sentiments dont il a été pénétré à la lecture de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, pour lui annoncer le grade que vous avez donné dans l'armée à votre frère Joseph Bonaparte, et le prévenir que, dans la volonté que ce sénateur a de partager les périls et la gloire de l'armée au-

jourd'hui campée sur les côtes de Boulogne, il devait demander un congé. C'est par ce noble élan d'un cœur français que votre illustre famille verra cesser la longue impunité qui enhardit le gouvernement anglais. Le peuple français sera vengé. Ce que les dynasties des Valois et des Bourbons n'ont pu obtenir dans le cours de plusieurs siècles vous est réservé, citoyen premier consul. Déjà votre contenance guerrière et politique frappe d'étonnement et de stupeur nos dédaigneux voisins; déjà ils doivent y voir le complément de votre gloire et celui de vos hautes destinées.

Citoyen premier consul, en manifestant au sénat les sentiments qui sont dus au noble caractère de votre illustre frère et à ses services éminents, vous avez exprimé avec vérité ceux du peuple français, et nous osons dire ceux de l'Europe entière, qui, comme la France, vous verra avec joie suivi dans toutes vos carrières de gloire par tous les membres de votre famille, appelée aujourd'hui à faire les destinées du monde. Il n'est point de sénateur qui n'en ait accueilli les honorables témoignages; il n'en est point qui, en éprouvant les heureux effets de cette publique bienveillance pour votre frère, n'ait conçu pour lui une affection toute particulière. C'est avec l'orgueil, c'est aussi avec la sollicitude paternelle que le sénat a donné au sénateur Joseph Bonaparte le congé qu'il a demandé pour prendre le commandement que vous lui avez confié.

CAMP
DE
SAINT-OMER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Au quartier-général à Boulogne, le 10 floréal an XII.

ORDRE DU JOUR.

Le citoyen Joseph Bonaparte est arrivé hier au Pont-de-Briques. Les honneurs supérieurs dus à son rang, comme frère du premier consul, sénateur et grand officier de la Légion d'honneur, lui ont été rendus. Aujourd'hui il est reconnu comme colonel commandant le quatrième régiment d'infanterie de ligne.

L'armée appréciera la faveur que le gouvernement lui accorde, en plaçant dans ses rangs, et à la tête d'un des corps distingués qui y sont employés, un des premiers personnages de l'État, qui, dans les négociations importantes dont il a été chargé, lui a rendu les plus grands services; et elle sentira qu'elle ne peut justifier cette confiance qu'en redoublant de zèle dans ses devoirs, et en offrant de plus en plus l'exemple du dévouement le plus absolu pour le chef auguste de l'État.

Le général commandant en chef,
SOULT.

Le général de division, chef de l'état-major général,
ANDRÉOSSY.

DÉPARTEMENT
de la
GUERRE.

—

INFANTERIE
de ligne,
4e RÉGIMENT.

—

ARRÊTÉ
DU 23 GERMINAL
AN XII.

—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BONAPARTE, Ier CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

BREVET DE COLONEL POUR LE CITOYEN BONAPARTE (JOSEPH).

DÉTAIL DES SERVICES.	CAMPAGNES, ACTIONS, BLESSURES.
Né le 5 janvier 1768. Élève d'artillerie en 1783. Officier de l'état-major en 1792. Adjudant général, chef de bataillon en 1793. Membre du corps législatif en 1795. Membre du sénat conservateur, grand officier de la Légion d'honneur.	Campagnes de 1793 et 1794. Blessé légèrement au siége de Toulon.

BONAPARTE, premier consul de la république, ayant confiance dans la valeur et la fidélité du citoyen Bonaparte (Joseph), le nomme à l'emploi de colonel au quatrième régiment d'infanterie de ligne.

Ordonne, en conséquence, à tous officiers et autres qu'il appartiendra, de faire recevoir et reconnaître en ladite qualité le citoyen Bonaparte (Joseph).

Donné à Paris, le 5 floréal l'an XII de la république.

BONAPARTE.

Par le premier consul :

Le secrétaire d'État,

HUGUES MARET.

A Boulogne, le 12 floréal an XII.

Le ministre de la guerre,

ALEX. BERTHIER.

CORRESPONDANCE
DU ROI JOSEPH

DEPUIS L'ANNÉE 1795.

La correspondance de Joseph avec Napoléon, celle qui offre le plus d'importance, ne commence à présenter un intérêt général réel que vers le milieu de l'année 1795.

Jusqu'à cette époque, les lettres des deux frères, dont beaucoup ont été égarées, sont de véritables communications intimes. Le caractère de l'homme prodigieux qui devait sous peu dominer le monde s'y révèle déjà; mais ce qui fait le sujet de cette correspondance ne nous a pas paru se rattacher assez directement à l'histoire pour que nous croyions utile de la mettre sous les yeux du lecteur.

Au moment où commence, dans cet ouvrage, la série des lettres adressées par Napoléon à son frère aîné, ce dernier se trouvait à Marseille; il y avait épousé mademoiselle Clary, et s'apprêtait à quitter la France pour se rendre à Gênes.

Napoléon, général de brigade d'artillerie, avait acquis déjà une certaine réputation. Il était en position de rendre d'importants services à sa famille et

à ses amis; il n'épargnait rien pour être utile aux uns et aux autres.

Les affaires politiques le préoccupaient aussi très-vivement.

On était alors dans un moment de transition. La France commençait à sortir de l'affreuse tourmente dans laquelle l'avait jetée la lutte révolutionnaire. Elle relevait la tête, et voyait peu à peu se cicatriser ses plaies.

On élaborait à l'Assemblée une nouvelle constitution, sur laquelle on fondait de grandes espérances de tranquillité. Les deux principes républicain et monarchique semblaient prêts cependant à commencer une nouvelle lutte. L'esprit de la nation s'était modifié dans le sens du dernier; mais personne n'était sûr encore de l'opinion réelle de la France.

On touchait à l'affaire de Quiberon et au 13 vendémiaire. Les armées étrangères, battues ou au moins contenues, ne pouvaient plus menacer sérieusement l'indépendance de la république française. Nos troupes avaient acquis, par les campagnes précédentes, cette solidité qui devait bientôt les rendre maîtresses d'une partie de l'Europe. Beaucoup de jeunes généraux, formés à l'école pratique de la guerre, avaient conquis une réputation justement méritée, mais qu'allait sous peu laisser bien loin derrière elle celle de Napoléon.

Les deux frères étaient encore franchement républicains : ils désapprouvaient les saturnales de la révolution, aimaient la France l'un et l'autre, cherchaient à entrevoir ce qu'elle désirait, ce qui lui

était utile, plutôt qu'à adopter, de propos délibéré, une nuance politique.

Napoléon n'était pas encore contraint de céder à des exigences gouvernementales; aussi, son véritable caractère, la bonté de son cœur, sa tendresse pour ses frères, se révèlent à chaque ligne dans ses lettres.

Sa correspondance est certainement la meilleure histoire intime que l'on puisse donner de ce que nous pourrions appeler la seconde période de sa vie, c'est-à-dire de la période intermédiaire entre celle où il n'était rien et celle où il fut tout.

Quant aux lettres de Joseph, elles offrent à cette époque peu d'intérêt; aussi, ne les publierons-nous qu'à partir du moment où le frère aîné de Napoléon prit part aux affaires politiques.

Napoléon à Joseph. Semur, 23 mai 1795.

« J'ai été hier à la terre de Ragny, appartenant à M. de Montigny. Si tu étais un homme à faire une bonne affaire, il faudrait venir acheter cette terre, moyennant 8 millions d'assignats; tu pourrais y placer 60,000 fr. de la dot de ta femme : c'est mon désir et mon conseil. Souvenir à ta femme, à Désirée (1), et à la famille.

L'on ne retrouve pas la France dans les pays étrangers ; courir les Échelles tient un peu de l'aventurier, ou de l'homme qui cherche la fortune : si tu es sage, tu n'as plus qu'à en jouir. Je ne doute

(1) Plus tard madame Bernadotte.

pas que tu n'aies cette terre avec 80,000 fr. en argent; elle en valait autrefois, avant la révolution, 250,000. Je crois que c'est une occasion unique de placer une partie de la dot de ta femme. Les assignats perdent tous les jours. »

Nap. à Jos. Paris, 29 mai 1795.

« L'on arrête ici les messieurs à cravates vertes, que l'on soupçonne être des membres de la compagnie de Jésus; l'on arrête beaucoup de personnes soupçonnées d'être émigrées; on commence à s'apercevoir que les royalistes sont à craindre parce qu'ils se croient favorisés, et qu'il est temps d'arrêter le cours de leurs espérances.

Je t'ai envoyé hier par Casabianca la constitution. Tout augmente d'une manière effrayante; on ne pourra bientôt plus vivre; la récolte est attendue avec impatience. »

Nap. à Jos. Paris, 23 juin 1795.

« J'ai reçu ta lettre numérotée 16; la lettre de Chiapé m'a fait plaisir; il a le plus grand crédit; s'il était ici, il ferait ce qu'il voudrait; je ferai ce que je pourrai pour placer Lucien.

Je suis employé comme général de brigade dans l'armée de l'Ouest, mais non pas dans l'artillerie; je suis malade, ce qui m'oblige à prendre un congé de deux ou trois mois; quand ma santé sera rétablie, je verrai ce que je ferai.

Aujourd'hui on fait la lecture de la constitution à la convention; l'on attend le bonheur et la tranquillité de cette constitution; je te l'enverrai du moment qu'il sera possible de l'avoir, et qu'elle sera imprimée.

Jérôme m'écrit pour qu'on lui trouve une pension ; il n'y en a pas encore pour le moment. Casabianca compte envoyer son fils à Gênes, et de là en Corse ; il le tient avec lui sans rien faire.

Casabianca doit t'écrire pour Songis et ton beau-frère; la dernière loi paraît leur être très-favorable ; ainsi nul doute qu'ils ne puissent rentrer, et que l'on puisse les faire rayer de la liste des émigrés. »

« Pour la pension du consul, premièrement un certificat qu'il n'a pas émigré depuis 89 ; une procuration. **Nap. à Jos. Paris, 24 juin 1795.**

Je n'ai pu obtenir une place pour Louis (1) dans un régiment d'artillerie ; considérant, d'ailleurs, qu'il n'a que seize ans, je le fais aller à l'examen à Châlons, où il passera son examen et sera officier dans un an.

Aujourd'hui l'on fait la lecture de la constitution à la convention ; je te l'enverrai dès qu'elle sera imprimée. »

« Je vais me presser d'envoyer à ta femme les commissions qu'elle désire. Désirée me demande mon portrait, je vais le faire faire; tu le lui donneras si elle le désire encore, sans quoi tu le garderas pour toi. Dans quelques événements que la fortune te place, tu sais bien, mon ami, que tu ne peux pas avoir *de meilleur ami, qui te soit plus cher, et qui désire plus sincèrement ton bonheur.* La vie est un songe léger qui se dissipe. — Si tu pars, et que tu penses que ce puisse être pour quelque temps, **Nap. à Jos. Paris, 25 juin 1795.**

(1) Louis, plus tard roi de Hollande, et père de l'empereur Napoléon III.

envoie-moi ton portrait; nous avons vécu tant d'années ensemble, si étroitement unis, que nos cœurs se sont confondus, et tu sais mieux que personne combien le mien est entièrement à toi. Je sens, en traçant ces lignes, une émotion dont j'ai eu peu d'exemples dans ma vie; je sens bien que nous tarderons à nous voir, et je ne puis plus continuer ma lettre. »

Nap. à Jos. Paris, 7 juillet 1795.

« Je n'ai pas reçu de tes nouvelles depuis que tu es parti ; il faut, pour arriver à Gênes, que l'on passe le fleuve *Léthé*, car Désirée ne m'écrit plus depuis qu'elle est à Gênes.

Les Anglais ont opéré un débarquement de douze mille hommes, en grande partie émigrés, en Bretagne ; cela ne donne pas ici une grande inquiétude; l'on est si sûr de la supériorité de notre infanterie, que l'on se moque de ces menaces anglaises.

Les armées d'Italie et des Pyrénées paraissent vivement attaquées.

L'on décrète tous les jours quelques articles de la constitution; on est fort tranquille; le pain continue à manquer; le temps est un peu froid et humide pour la saison, ce qui retarde la récolte. Les louis sont ici à 750 francs. »

Nap. à Jos. Paris, 18 juillet 1795.

« Les Anglais seront obligés de s'embarquer sous peu de jours. — Pichegru prépare le passage du Rhin. — La Vendée proprement dite est tranquille; les chouans ne commencent qu'au bord de la Loire. — L'on dit la paix avec l'Espagne imminente.

Les Hollandais paraissent chauds amis de leur révolution; il est probable que le stathouder n'y rentrera plus, son parti est absolument nul.

Le Nord se brouille, et la Pologne conçoit des espérances.

L'Italie s'enrichit toujours des dépouilles et des malheurs de la France.

Galéazzini est, je crois, à Gênes. — Hâte-toi de me donner de tes nouvelles.

Le luxe, le plaisir et les arts reprennent ici d'une manière étonnante; hier on a donné *Phèdre* à l'Opéra, au profit d'une ancienne actrice; la foule était immense depuis deux heures après midi, quoique les prix fussent triplés. Les voitures, les élégants reparaissent, ou plutôt ils ne se souviennent plus que comme d'un long songe qu'ils aient jamais cessé de briller. Les bibliothèques, les cours d'histoire, de chimie, de botanique, d'astronomie, etc., se succèdent. Tout est entassé dans ce pays pour distraire et rendre la vie agréable; l'on s'arrache à ses réflexions : et quel moyen de voir en noir dans cette application de l'esprit et ce tourbillon si actif? Les femmes sont partout : aux spectacles, aux promenades, aux bibliothèques. Dans le cabinet du savant, vous voyez de très-jolies personnes. — Ici seulement, de tous les lieux de la terre, elles méritent de tenir le gouvernail; aussi les hommes en sont-ils fous, ne pensent-ils qu'à elles, et ne vivent-ils que par et pour elles. Une femme a besoin de six mois de Paris pour connaître ce qui lui est dû et quel est son empire. »

Nap. à Jos. Paris, 19 juillet 1795.

« Point encore de lettre de toi, et il y a plus d'un mois que tu es parti ! Je n'ai pas non plus de lettre de Désirée depuis qu'elle est à Gênes. L'on est ici assez tranquille. Il y a eu quelque bruit au spectacle, pour des airs qui chantent *le Réveil du peuple* et *la Marseillaise*. La jeunesse paraît ne pas vouloir de cet hymne. La constitution se décrète tous les jours. Au lieu d'être nommé directement par les assemblées primaires, comme c'était le projet de la commission des onze, il y aura des assemblées électorales, comme en 1790.

Je m'imagine que tu profites de ton séjour à Gênes pour faire venir notre argenterie et les objets les plus précieux.

Louis est à Châlons-sur-Marne depuis cinq à six jours ; il achèvera dans cette ville de se faire un homme ; il a bonne volonté ; il y apprend les mathématiques, les fortifications, les armes.

J'attends tes lettres pour me décider pour l'achat d'une terre; il n'est pas possible d'avoir rien de passable à moins de 8 à 900,000 fr.

Richard, domestique de Junot, qui était parti avec mes chevaux, a été pris par les chouans à cinq lieues de Nantes. Les chevaux sont ici sans prix; celui que je t'ai donné vaut cinq fois ce qu'il me coûte; ainsi, garde-le.

Junot est ici, vivant en bon diable, et dépensant à son père le plus qu'il peut. Marmont, qui m'avait accompagné de Marseille, est au siége de Mayence. Il paraît que l'armée d'Italie a été battue; que nous avons évacué Vado et Loano.

J'attends de tes lettres avec impatience, ainsi que des nouvelles de tout ce qui t'entoure. Salut à ta femme, que je désire beaucoup embrasser à Paris, où l'on vit plus heureusement qu'à Gênes. C'est ici que l'homme droit et prudent, qui ne se mêle que de ses amis, vit avec toute l'extension et la liberté imaginables, comme il veut, et est absolument libre. »

Nap. à Jos. Paris, 25 juillet 1795.

« Je suis général employé à l'armée de l'Ouest ; ma maladie me retient ici. J'attends de tes lettres plus détaillées ; je crois que tu as fait exprès de ne pas me parler de Désirée ; je ne sais pas si elle vit encore.

Tout va bien ici ; le Midi seul est agité ; il y a eu quelques scènes produites par la jeunesse : c'est un enfantillage.

Le 15, l'on va renouveler une partie du Comité de salut public ; j'espère que les choix seront bons. L'on fait passer des forces à l'armée d'Italie ; désirerais-tu que j'y allasse ? Tes lettres sont bien décharnées : à force d'être prudent et laconique, tu ne me dis rien. Quand retourneras-tu ? Je crois que tes affaires ne doivent pas te retenir plus du mois de thermidor dehors.

Il n'est pas sûr que le projet de Lanjuinais passe ; il est possible que l'on n'innove rien sur l'effet rétroactif. Dans le principe, ce serait commettre la même faute. Je t'ai, dans le temps, envoyé le rapport de Lanjuinais.

Adieu, mon ami ; santé, gaieté, bonheur et plai-

sir. Je t'ai envoyé des lettres de Mariette, Fréron, Barras, qui te recommandent au chargé d'affaires de la république.

Permont est ici : il te salue, ainsi que Muiron et Casabianca. »

Nap. à Jos. Paris, 28 juillet 1795.

« Les émigrés, au nombre de douze mille, étant débarqués dans la presqu'île de Quiberon, près de Lorient, avaient établi des batteries pour défendre le passage de l'isthme. Les vaisseaux anglais et le fort de Penthièvre, qu'ils avaient, aidaient à les défendre; ils se croyaient en sûreté. Hoche les tenait bloqués au delà de l'isthme. Les émigrés ont voulu faire une sortie le 29; ils ont été battus. Le 2 thermidor, les colonnes de l'armée du Nord étant arrivées pendant la nuit, on a passé l'isthme, culbuté les avant-postes, enlevé les batteries, et on a tué une grande partie de ces malheureux; on en a fait dix mille prisonniers, on leur a pris soixante mille fusils, quarante mille habits, des blés, des viandes salées, et plus de cent soixante mille paires de souliers. Telle a été, mon ami, l'issue de cette célèbre descente, où l'on admire l'ineptie de Pitt, d'envoyer douze mille hommes attaquer la France. L'on remarque parmi les prisonniers le clergé de l'évêque de Dôle, avec Monseigneur.

Tout va bien. Cette affaire a un peu chagriné le petit Coblentz de ce pays-ci; on leur voyait hier l'oreille basse, et croire que les vainqueurs de l'Europe avaient quelque courage. Au reste, on est ici très-tranquille. »

«Tu recevras ci-joint le passeport que tu demandes. Tu recevras demain une lettre de la commission des relations extérieures au ministre à Gênes : il est prié de te donner l'assistance nécessaire pour tes affaires. Nap. à Jos. Paris, 30 juillet 1795.

Tu en as dû recevoir une de Fréron, qui te recommande à Villard.

Lucien s'est fait arrêter ; un courrier qui part demain porte l'ordre du Comité de sûreté générale de le mettre en liberté.

Je remplirai tous tes désirs; de la patience et du temps !

La paix avec l'Espagne rend la guerre offensive en Piémont infaillible. L'on discute le plan que j'ai proposé, qui sera infailliblement adopté. Si je vais à Nice, nous nous verrons, et avec Désirée aussi. Je n'attends que ta réponse pour t'acheter une terre.

Je vais écrire à madame Isoard qu'elle donne de l'argent à Lucien; je le placerai à Paris avant de partir.

Je pense que lorsque tu auras envie de revenir, tu m'en préviendras avant. Il est probable que tu obtiendras une place de consul en Italie.

Tout est tranquille. La paix conclue avec l'Espagne et Naples, que nous avons apprise hier, nous a comblés de joie. Les fonds publics montent, les assignats gagnent.

Il n'a pas encore fait chaud ici, mais les moissons sont aussi belles qu'il est possible de se l'imaginer; tout va bien. Ce grand peuple se donne au plaisir : les danses, les spectacles, les femmes, qui sont ici les plus belles du monde, deviennent la

grande affaire. L'aisance, le luxe, le bon ton, tout a repris; l'on ne se souvient plus de la terreur que comme d'un rêve.

La nouvelle de la belle victoire de Quiberon et de la paix avec l'Espagne change dans un instant la nature de nos affaires. »

Nap. à Jos. Paris, 1er août 1795.

« Louis est à Châlons, où il travaille beaucoup; je suis très-content de lui.

Demain, l'on renouvelle quatre membres du Comité de salut public; je t'apprendrai leurs noms.

La paix est faite avec l'Espagne, Naples et Parme; quarante mille hommes sont en marche de l'armée des Pyrénées pour se rendre à Nice. L'on adopte mes plans offensifs. Nous ne tarderons pas à avoir des scènes sérieuses en Lombardie ; le roi de Sardaigne pensera sans doute à faire la paix; il ne tiendrait qu'à nous de la faire avec l'Empereur, mais nous exigeons des conditions très-avantageuses, que nous obtiendrons de force.

L'on est généralement très-satisfait de la nouvelle constitution, qui promet bonheur, tranquillité et long avenir à la France. La paix avec l'Espagne a fait gagner considérablement les assignats. Nul doute que peu à peu tout ne se rétablisse; il faut à ce pays-ci bien peu d'années pour cela.

Ton ami Jams (1) s'est fait écrire chez moi; il est à Paris.

L'on croit que Sallicetti est encore en Suisse, et l'on assure qu'il a publié que, quand même on le

(1) Qui fut depuis intendant du roi Joseph.

rappellerait par un décret, il ne reviendrait plus; je ne sais pas si cela est exact.

Je n'ai pas de tes lettres depuis le n° 4, daté du 25 messidor; je n'ai pas encore reçu le n° 2; je ne sais si les Anglais l'ont pris. Donne-moi plus souvent de tes nouvelles. Tu ne parles jamais de mademoiselle Eugénie (1), non plus que des enfants que tu dois faire; il me semble que tu t'oublies bien fort sur cet article. Fais-nous donc un petit neveu, que diable! il faut bien commencer : Julie sera bonne mère, et serait privée du plus grand bonheur de la vie, qui est de nourrir et d'élever ses fils.

Que fais-tu à Gênes? Qu'y dit-on? Comment t'amuses-tu? Je crois qu'il y a une grande différence avec ce pays-ci, le centre des sciences, des plaisirs, des arts, et de la liberté civile. L'on a donné aujourd'hui une pièce nouvelle, intitulée *Fabius;* je te l'enverrai lorsqu'elle sera publiée.

Les réfugiés qui ont de quoi vivre ont tort de rentrer ; sous peu il est à croire que la Corse nous appartiendra, ils rentreront alors avec plus d'honneur; je ne parle pas de ceux qui n'ont pas de quoi vivre.

Tout est encore ici horriblement cher, mais cela ne continuera pas. Je voudrais faire venir Jérôme à Paris; il n'en coûterait que 1,200 francs par an.

Adieu, mon ami; gaieté, point de soucis. Courage et amitié. Mes compliments à Julie, et quelque chose à la silencieuse (2). »

(1) Eugénie-Désirée Clary, depuis madame Bernadotte.
(2) Mademoiselle Eugénie-Désirée Clary.

Nap. à Jos. Paris, 9 août 1795.

« J'ai vu hier madame de Sémonville, qui attend son mari, qui doit être échangé contre la petite Capet. Elle est toujours la même, ainsi que ses deux filles, fort laides; mais la petite a de l'esprit.

J'ai reçu une lettre de Désirée qui me paraît fort ancienne; tu ne m'en as jamais parlé.

Je suis toujours dans la même position ; il ne serait point impossible que je retournasse, comme autrefois, à Nice.

L'on fait aujourd'hui l'épuration de l'assemblée; cela se réduira à huit ou dix arrestations de ses membres.

Il paraît que tout va ici assez bien, et que l'on attend la formation du pouvoir exécutif, qui aura lieu dans deux mois; l'on nomme Barthélemy, Sémonville, Truguet, Pichegru; mais tout cela ne sont que des voix en l'air. Jè vois ici quelquefois Truguet.

Je ne sais pas qui m'a dit que vous vous amusiez infiniment; je vous fais mon compliment, je n'eusse pas cru Gènes aussi gaie.

L'on est ici assez bien, et fort porté à la gaieté; l'on dirait que chacun a à s'indemniser du temps qu'il a souffert, et que l'incertitude de l'avenir porte à ne rien épargner pour les plaisirs du présent.

Mariette s'est intéressé pour Lucien, et prend un grand intérêt à moi.

Si tu as besoin de recommandations en Toscane, je t'en enverrai de Carletti, ministre du grand-duc. Serait-il possible de tirer parti du procès que nous avions en Toscane? Tu devrais en prendre des renseignements; je te ferai passer les meilleures re-

commandations possibles. Dépêche-toi de me demander ce que tu veux.

Ton ami Jams a dîné hier avec moi.

Adieu, mon bon ami : sois très-insouciant sur l'avenir, très-content du présent, gai; et apprends un peu à t'amuser. Moi, je suis satisfait; il ne me manque que de pouvoir me trouver à quelque combat; il faut que le guerrier arrache des lauriers, ou meure au lit de gloire.

Chauvet est ici. »

« L'on a célébré hier le 10 août avec quelque pompe; plus de quatre cent mille personnes y ont assisté, avec quelques marques de satisfaction. Nap. à Jos. Paris, 12 août 1795.

L'on a épuré la convention, et l'on a arrêté six à sept députés; il n'y en a aucun de ta connaissance.

Tout est ici parfaitement tranquille; la constitution s'avance, et est le principal objet des espérances de tout le monde.

Sémonville va rentrer, il sera changé; j'ai dîné il y a deux jours avec sa femme; chacun nomme les siens pour le Directoire exécutif : il serait possible que Servan, l'ex-ministre de la guerre, en fût membre.

La paix avec l'Espagne est l'avant-coureur de la paix générale que nous devons avoir avec l'Europe, et spécialement avec l'Italie.

La Vendée existe toujours; Richard et mes chevaux ont été pris par ces messieurs.

Les mouvements d'Ajaccio sont singuliers; il

paraît qu'ils se déchirent toujours dans ce malheureux pays. Quelle sera la fin de Paoli?

Qu'est devenu le compagnon de Permont? J'ai vu celui-ci avec sa fille, hier, la demoiselle à petite perruque blonde; elle m'a fortement parlé de toi.

Il paraît que les mouvements de Londres ont été réeis, et qu'il y existe un principe de fermentation qui pourrait conduire loin.

Donne-moi souvent de tes nouvelles; tu as l'adresse de ne jamais rien me dire; tu me mets si peu au fait, que je ne sais me décider d'aller au midi ou au nord; est-ce manque de tact de ta part, ou d'intérêt? Il est cependant impossible de problématiser ton intelligence ou ton amitié.

Riter jouit encore de quelque crédit; il est brave homme.

Cette ville est toujours la même; tout pour le plaisir, tout aux femmes, aux spectacles, aux bals, aux promenades, aux ateliers des artistes.

Fesch paraît vouloir retourner en Corse à la paix; il est toujours le même, existant dans l'avenir, m'écrivant six pages fondées sur la pointe d'une aiguille; le présent n'est pas plus pour lui que le passé, mais l'avenir est tout. Moi, très-peu attaché à la vie, la voyant sans grande sollicitude, me trouvant constamment dans la situation d'âme où l'on se trouve la veille d'une bataille, convaincu par sentiment que, lorsque la mort se trouve au milieu pour tout terminer, s'inquiéter est folie. Tout me fait braver le sort et le destin ; et si cela continue, mon ami, je finirai par ne pas me détourner lorsque passe une voiture.

Ma raison en est quelquefois étonnée, mais c'est la pente que le spectacle moral de ce pays et l'habitude des hasards ont produite sur moi.

Adieu, mon ami.

P. S. En y pensant mieux, je ne tirerai point la lettre de change ; l'observation que tu as faite, je la fis. »

« Riter est nommé représentant près des armées des Alpes et d'Italie. **Nap. à Jos. Paris, 14 août 1795.**

L'épuration de l'assemblée est terminée ; l'on attend des nouvelles de l'armée qui a dû passer le Rhin. »

« Je suis attaché, dans ce moment-ci, au bureau topographique du Comité de salut public pour la direction des armées, à la place de Carnot. Si je demande, j'obtiendrai d'aller en Turquie comme général d'artillerie, envoyé par le gouvernement pour organiser l'artillerie du Grand Seigneur, avec un bon traitement et un titre d'envoyé très-flatteur ; je te ferai nommer consul, et ferai nommer Villeneuve (1) ingénieur pour y aller avec moi ; tu m'as dit que M. Danthoine (2) y était déjà ; ainsi, avant un mois, je viendrais à Gênes, nous irions à Livourne, d'où nous partirions ; dans ce cas, veux-tu acheter une terre ? **Nap. à Jos. Paris, 20 août 1795.**

L'on est ici tranquille, mais les orages se pré-

(1) M. Villeneuve fut depuis directeur général des postes sous l'empire, et beau-frère du roi Joseph, ayant épousé une demoiselle Clary.

(2) Autre beau-frère du roi Joseph, père des duchesses d'Albuféra et Decrès.

parent peut-être; les assemblées primaires vont se réunir dans quelques jours. Je mènerai avec moi cinq à six officiers; je t'écrirai plus en détail après demain.

Bientôt Vado sera repris.

La commission et l'arrêté du Comité de salut public qui m'emploie pour être chargé de la direction des armées et des plans de campagne étant très-flatteurs pour moi, je crains qu'ils ne veuillent plus me laisser aller en Turquie; nous verrons; je dois voir aujourd'hui une campagne. Je t'embrasse; écris-moi toujours, dans l'hypothèse que j'allasse en Turquie. »

Nap. à Jos. Paris, 25 août 1795.

« J'espère que tu auras un consulat dans le royaume de Naples, à la paix avec cette puissance.

L'on est ici fort tranquille; l'on va renouveler le tiers de la convention; je suis accablé d'affaires depuis une heure après midi. A cinq heures au comité, et depuis onze heures du soir jusqu'à trois heures du matin.

La loi du 17 nivôse a été discutée hier, et a été décrétée après de très-longues discussions.

Le 20 du mois, l'on va réunir les assemblées primaires, et procéder à l'élection du tiers de la législature; après quoi l'on organisera le pouvoir exécutif, et nous nous trouverons gouvernés par la nouvelle constitution.

Nous n'avons aucune nouvelle; le Rhin sépare nos armées, le siége de Mayence ne se fait pas. La Vendée est toujours dans le même état; nos troupes

des armées des Pyrénées filent à l'armée d'Italie et de la Vendée. »

« L'on ne peut liquider notre affaire Milleli sans les pièces justificatives. Nap. à Jos. Paris, 29 août 1795.

L'armée de l'intérieur a accepté la constitution; plusieurs sections de Paris ont demandé l'éloignement de la force armée, et la révocation du décret qui restreint le renouvellement de la convention au tiers; elles ont été très-mal reçues. Tout est d'ailleurs assez tranquille; le peuple de Paris en masse est bon; quelques jeunes gens voudraient pousser plus loin la réaction, mais cela n'est pas dangereux.

Adieu, mon cher ami; santé, gaieté et bonheur. Je n'ai rien reçu de Marseille de ce que tu m'annonces. »

« J'ignore ce qu'est devenu Antoine Rossi; on m'assure qu'il vit près d'Avallon, en Bourgogne. Nap. à Jos. Paris, 30 août 1795.

La paix avec l'Empire se traite; la Vendée a toujours des forces; on prétend que les Anglais veulent tenter un nouveau débarquement.

Je voudrais avoir mon portefeuille avec tous mes papiers. Donne-moi des nouvelles de la situation politique de la Corse. »

« Tu as désiré avoir des lettres pour Villard de la part de son père; je te les envoie. Nap. à Jos. Paris, 1er sept. 1795.

Chiape (1) doit aller à l'armée des Alpes; Riter et Mayre restent à celle d'Italie.

(1) Plus tard, directeur général des télégraphes.

Il y a ici, comme partout, un peu de mouvement dans les têtes, à cause du renouvellement de la Convention; les royalistes s'agitent : nous verrons comme cela tournera.

Demain est l'adjudication de la terre que je veux t'acheter.

Schérer passe à l'armée d'Italie;

Kellermann à celle des Alpes, Canclaux à celle des côtes de la Méditerranée; c'est un camp que l'on forme pour surveiller les mouvements des malintentionnés du Midi. Hoche passe à la Vendée, Moncey aux côtes de Brest.

Je continue auprès du Comité de salut public; j'attends tes lettres pour me décider. »

Nap. à Jos. Paris, 3 sept. 1795.

« Hier, a été l'adjudication du bien que j'avais eu l'idée de te procurer à neuf lieues de Paris; j'étais décidé à en donner 1,500,000 fr.; mais, chose incroyable, il est monté à 3 millions.

Tout se tranquillise; il n'y aura pas de mouvement; la constitution rendra ce peuple heureux. »

Nap. à Jos. Paris, 5 sept. 1795.

« Le Comité a pensé qu'il était impossible que je sortisse de France tant que durera la guerre; je vais être rétabli dans l'artillerie, et probablement je continuerai à rester au Comité.

Après-demain ont lieu ici les élections et les assemblées primaires. La paix avec Hesse-Cassel est ratifiée.

Les biens nationaux et des émigrés ne sont pas chers, mais les patrimoniaux sont à des prix fous.

Si je reste ici, il ne serait pas impossible que la

folie de me marier ne me prît; je voudrais à cet effet un petit mot de ta part là-dessus; il serait peut-être bon d'en parler au frère d'Eugénie : fais-moi savoir le résultat, et tout est dit.

Chauvet, qui va à Nice dans dix jours, te porte les livres que tu as demandés.

Le célèbre évêque d'Autun (1) et le général Montesquiou ont la permission de rentrer, et sont effacés de la liste des émigrés.»

Nap. à Jos. Paris, 6 sept. 1795.

« Le consulat de Chio est vacant, mais tu me dis que tu ne voulais pas d'une île : j'espère quelque chose de mieux en Italie.

On a décidé hier que tout homme qui aurait soutenu le siége de Toulon ou exercé des emplois sous le roi était réputé émigré. Fréron et Tallien ont parlé avec la plus grande force. C'est aujourd'hui que se réunissent les assemblées primaires de Paris; il y a beaucoup de placards pour et contre, mais l'on espère que l'on sera sage. Il n'y a pas de doute pour la constitution, qui sera unanimement acceptée : le seul doute est pour le décret qui ordonne que les deux tiers de la convention resteront en place.

Je continuerai à rester à Paris, spécialement pour ton affaire.

Tu ne dois avoir, quelque chose qui arrive, rien à craindre pour moi ; j'ai pour amis tous les gens de bien, de quelque parti et opinion qu'ils

(1) Talleyrand.

soient. Mariette est extrêmement zélé pour moi : tu connais son opinion. Dulcette, je suis très-lié avec lui : tu connais mes autres amis d'une opinion opposée.

Continue à m'écrire exactement, parle-moi de ce que tu veux faire, vois d'arranger mon affaire de manière que mon absence n'empêche pas une chose que je désire.

J'écris à ta femme; je suis très-content de Louis; il répond à mes espérances et à l'attente que j'avais conçue de lui; c'est un bon sujet, mais aussi c'est de ma façon : chaleur, esprit, santé, talent, commerce exact, bonté, il réunit tout.

Tu le sais, mon ami, je ne vis que par le plaisir que je fais aux miens; si mes espérances sont secondées par ce bonheur qui ne m'abandonne jamais dans mes entreprises, je pourrai vous rendre heureux et remplir vos désirs. Ce que tu me dis de Félicino (1) est bien flatteur : qu'il aille en Corse, qu'il s'en retourne avec son argent. Je lui ferai avoir une belle place aux environs de Paris, où il vivra très bien et pourra rendre sa femme heureuse.

Je sens vivement la privation de Louis; il m'était d'un grand secours : pas d'homme plus actif, plus adroit et plus insinuant. Il faisait à Paris ce qu'il voulait; s'il eût été ici, l'affaire de la pépinière serait finie, ainsi que celle de Milleli. Depuis que je n'ai plus Louis, je ne peux vaquer qu'aux affaires principales. Écris-lui, et dis-lui que tu attends le premier dessin qu'il doit envoyer pour constater

(1) Ami de la famille Bonaparte.

ses progrès, et que tu ne doutes pas qu'il ne tienne sa promesse d'écrire aussi bien que Junot avant la fin du mois.

J'aurai demain trois chevaux, ce qui me permettra de courir un peu en cabriolet et de pouvoir faire toutes mes affaires.

Adieu, mon bon ami; amuse-toi, tout va bien; sois gai, pense à mon affaire, car j'ai la folie d'avoir une maison. Puisque tu n'y es pas et que tu veux rester à l'étranger, il faut bien que l'affaire d'Eugénie se finisse ou se rompe (1). J'attends la réponse avec impatience. Tu peux rester à Gênes tant que tu voudras; ton motif est simple, c'est de tirer de Corse le peu d'épingles qui nous restent. Salut de ma part à Félicino. »

« J'ai écrit hier à ta femme, mon ami : elle aura reçu ma lettre. Les assemblées primaires seront réunies dans trois jours. L'armée de Sambre-et-Meuse et celle du Nord ont accepté la constitution : plusieurs communes environnantes de Paris ont aussi accepté. Quelques sections de Paris sont agitées par l'esprit insurrectionnel; ce sont quelques aristocrates qui voudraient profiter de l'état d'affaissement où l'on a tenu les patriotes pour les expulser, et arborer la contre-révolution; mais les vrais patriotes, la convention en masse, les armées, sont là pour défendre la patrie et la liberté : cela n'aura aucune suite.

Nap. à Jos. Paris, 8 sept. 1795.

(1) Napoléon fait allusion à son mariage projeté avec cette jeune personne.

Je t'envoie un journal, où il y a des faits relatifs à Toulon. Tout va ici fort bien ; l'on est tranquille : le petit mouvement qui existe dans les têtes ne fait pas une grande sensation.

Je ne vois dans l'avenir que des sujets agréables; et en serait-il autrement, qu'il faudrait encore vivre du présent : l'avenir est à mépriser pour l'homme qui a du courage. »

Nap. à Jos. Paris, 11 sept. 1795.

« Tu recevras ci-joint une lettre du général Rossi ; il s'est retiré dans le Morvan, en Bourgogne, où il attend la paix qui le ramènera en Corse.

Les assemblées primaires de Paris n'ont pas voulu accepter le décret qui n'a donné faculté aux électeurs de nommer qu'un tiers de la législature : elles ont accepté la constitution. La section des Quinze-Vingts, faisant partie du faubourg Saint-Antoine, accepte, et s'est ralliée autour de la convention ; les armées en ont fait de même, la ville de Rouen et plus de mille communes : l'on attend aujourd'hui des nouvelles du reste de la France. Il y a quelque fermentation à Paris dans les sections, mais il paraît que leur coup est manqué.

L'armée de Sambre-et-Meuse a passé le Rhin, et s'est emparée du duché de Berg, de la ville et de la citadelle de Dusseldorf. Cette opération, qui était méditée depuis deux mois, a eu le plus grand succès, et n'est pas des moins brillantes de la guerre : elle aura une influence immédiate sur la paix avec les Cercles.

Je pense que tu ne peux pas venir que le pas-

sage de Gênes à Marseille ne soit libre : alors le nouveau gouvernement sera en fonctions.

Volney est parti il y a un mois pour l'Amérique.

Gentilli est ici, qui réclame une retraite ; Sébastiani, qui est capitaine de dragons, part bientôt pour son régiment, qui est à l'armée d'Italie.

L'on attend avec impatience des nouvelles de l'armée d'Italie : l'on sent très-bien qu'il importe à notre commerce et à nos subsistances que le cabotage soit promptement ouvert avec Gênes.

Adieu, mon ami. »

Nap. à Jos. Paris, 15 sept. 1795.

« La majorité de la république a déjà accepté la constitution et le décret sur le renouvellement. Des sections de Paris continuent à être en fermentation ; cependant la chose publique paraît sauvée. Notre armée de la Vendée est très-considérable.

Je viens de lire, dans un rapport imprimé, que Cambon a fait sur les affaires du Midi, la phrase suivante : « Nous étions dans ces imminents dangers, « lorsque le vertueux et brave général Bonaparte « se mit à la tête de cinquante grenadiers, et nous « ouvrit le passage. »

Il est probable que, sous un mois, le gouvernement sera organisé ; alors on sera nécessairement plus tranquille. Si la paix se conclut, ce pays prospérera plus que jamais : les esprits ont une activité et un mouvement qui sera très-favorable au commerce.

Je reçois ta lettre du 12 : il n'y a rien de nouveau. Lyon, Bordeaux et la majorité de la républi-

que ont accepté. Avant un mois, la constitution sera exécutée. Nous ne savons pas encore si Marseille a accepté : nous aurons des nouvelles aujourd'hui. »

Nap. à Jos. Paris, 18 sept. 1795.

« Comme je pense que l'on ne manque pas de faire courir à Gênes des bruits faux sur ce qui se passe ici, je t'écris tous les jours.

La constitution est acceptée par tout le monde; le décret du 5, sur la conservation des deux tiers des membres de la convention, est accepté par la majorité des assemblées primaires de la république.—A Paris, sur quarante-huit sections, il n'y a encore eu que celle des Quinze-Vingts qui ait accepté le décret; les armées acceptent tout, la constitution et le décret; ainsi tout va très-bien, et ce choc, qui eût pu être fatal à la liberté, assure pour longtemps la république; la tranquillité n'a pas été troublée ici un seul instant. Le passage du Rhin, par nos troupes, accélérera la paix avec les Cercles de l'Empire; nous attendons avec quelque impatience que l'armée d'Italie reprenne sa supériorité.

Le gouvernement va incessamment être organisé; un jour serein se lève sur les destins de la France; il y a une assemblée primaire qui a demandé un roi, cela a fait rire. »

Nap. à Jos. Paris, 22 sept. 1795.

« Je viens de recevoir ta lettre du 19 fructidor, avec une incluse pour Muiron (1); nous attendons

(1) Il fut tué au pont d'Arcole, étant aide de camp de Napoléon. Ce dernier écrivit à sa veuve la belle lettre suivante :

« Muiron est mort à mes côtés sur le champ de bataille d'Arcole. Vous avez perdu un mari qui vous était cher; j'ai perdu un ami au-

la conclusion des affaires de Corse avec quelque intérêt; ici tout est tranquille.

La convention a la majorité pour les deux tiers; avant un mois, s'il n'y a aucun choc, la constitution sera établie.

L'armée du Rhin continue à faire des progrès; elle fera conclure la paix avec les Cercles bientôt; nous attendons avant peu des nouvelles satisfaisantes de l'armée d'Italie.

La Vendée est toujours dans le même état; la paix est bien nécessaire à la république.

L'on disait hier qu'il y avait quelque mouvement à Marseille; la loi sur les émigrés n'y aura pas satisfait beaucoup de monde. »

« Je reçois ta lettre du 24 fructidor. Nap. à Jos. Paris, 26 sept. 1795.

Il est question, plus que jamais, de mon voyage; cela serait même décidé, s'il n'y avait pas tant de fermentation ici; mais il y a dans ce moment quelque bouillonnement et des germes très-incendiaires; cela finira sous peu de jours.

J'ai reçu les pièces de M. de Villeneuve; il ne peut pas espérer davantage que d'être capitaine; ce ne sera qu'avec beaucoup de faveur que je le ferai comprendre pour cette mission en cette qualité, mais le principal est de servir et d'être utile.

Tu dois avoir reçu, il y a dix jours, une lettre de

quel j'étais depuis longtemps attaché : mais la patrie perd plus que nous deux, en perdant un officier distingué autant par ses talents que par son rare courage. Si je vous puis être bon à quelque chose, à vous ou à votre enfant, je vous prie de compter entièrement sur moi. »

Rossi, pour sa mère. Lucien est en route pour venir ici; si j'y suis encore, je verrai à lui être utile.

Il y a beaucoup de chaleur dans les têtes; le moment paraît critique; mais le génie de la liberté n'abandonne jamais ses défenseurs. Toutes nos armées triomphent.

La commission de la marine a donné ordre à l'agent maritime de faire toucher au consul ses appointements, et de le placer. »

Nap. à Jos. Paris, 3 octobre 1795.

Nuit du 13 au 14 vendémiaire an III (2 heures du matin).

« Enfin, tout est terminé; mon premier mouvement est de penser à te donner de mes nouvelles.

Les royalistes, formés en sections, devenaient tous les jours plus fiers; la convention a ordonné de désarmer la section Lepelletier; elle a repoussé les troupes : Menou, qui commandait, était, disait-on, traître; il a été sur l'heure destitué. La convention a nommé Barras pour commander la force armée; les comités m'ont nommé pour la commander en second. Nous avons disposé nos troupes; les ennemis sont venus nous attaquer aux Tuileries; nous leur avons tué beaucoup de monde; ils nous ont tué trente hommes, et blessé soixante; nous avons désarmé les sections, et tout est calme. Comme à mon ordinaire, je ne suis nullement blessé.

P. S. Le bonheur est pour moi; ma cour à Eugénie et à Julie. »

Nap. à Jos. Paris, 9 octobre 1795.

« Tu auras appris par les feuilles publiques tout ce qui me concerne; j'ai été nommé, par décret, général en second de l'armée de l'intérieur; Barras a

été nommé commandant en chef; nous avons vaincu, et tout est oublié.

J'ai fait nommer Chauvet commissaire ordonnateur en chef; Lucien accompagne Fréron, qui part ce soir pour Marseille.

La lettre de recommandation pour l'ambassade d'Espagne sera expédiée demain.

Après l'orage je ferai placer Villeneuve, en France, chef de bataillon du génie. Ramolino (1) est nommé inspecteur des charrois; je ne puis faire plus que je ne fais pour tous.

Adieu, mon ami; je n'oublierai rien de ce qui peut t'être utile et contribuer au bonheur de ta vie. »

« Je reçois ta lettre du 10 vendémiaire; je vais envoyer consulter pour ton affaire et les intérêts de ta femme. **Nap. à Jos. Paris, 18 octobre 1795.**

Je suis général de division dans l'arme de l'artillerie, commandant en second l'armée de l'intérieur; Barras commande en chef.

Tout est tranquille ici; l'on attend la formation du pouvoir exécutif et le renouvellement de la convention. Barras, Chénier, Sieyes sont nommés dans plusieurs départements.

Les assignats continuent de perdre; l'on espère qu'après la formation du gouvernement, l'on prendra des mesures. Je crois qu'on ne doit pas en garder beaucoup chez soi.

Je suis excessivement occupé; Fréron, qui est à

(1) Parent de madame Bonaparte mère.

Marseille, aidera Lucien. Louis est à Châlons. Le mari de madame Permont est mort.

Un citoyen Billon, que l'on m'assure être de ta connaissance, demande Paulette (1); ce citoyen n'a pas de fortune; j'ai écrit à maman qu'il ne fallait pas y penser; je prendrai aujourd'hui des renseignements plus amples. »

Nap. à Jos. Paris, 20 octobre 1795.

« J'ai remis ta lettre et tes consultations à deux hommes de loi différents; je t'enverrai leurs réponses.

Tout va bien; mes occupations sont grandes, ce qui m'empêche de t'écrire en détail et plus au long. J'attends Fesch avec impatience; Boisnot (2) est ici employé; Junot te salue.

Je t'embrasse. »

Nap. à Jos. Paris, 1er nov. 1795.

« Il y a déjà huit jours que je suis nommé général en chef de l'armée de l'intérieur.

Le conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens sont réunis; le premier a déjà formé sa liste pour le Directoire exécutif; il paraît que les cinq membres seront : Sieyes, Rewbell, Barras, Letourneur de la Manche, Cambacérès et Larevellière-Lépeaux; l'un de ces six membres n'en sera pas.

Ma santé est bonne, quoique je mène une vie très-occupée. »

Nap. à Jos. Paris, 9 nov. 1795.

« Au milieu des occupations qui ne me laissent

(1) Pauline Bonaparte, quelque temps après femme du général Leclerc.

(2) Boisnot, très-dévoué à la famille Bonaparte, fut, en 1814, expédié par Joseph à l'île d'Elbe, pour prémunir Napoléon contre certains émissaires envoyés de Paris.

que peu de moments, je ne puis t'écrire qu'un mot; mais Fesch, que je charge de t'écrire, doit t'instruire de tout ce qui peut t'intéresser.

Lucien est commissaire des guerres employé à l'armée du Rhin. Louis est avec moi; il t'écrit, je pense.

Adieu, mon bon ami; embrasse ta femme et Désirée de ma part. »

« Je ne reçois que très-rarement de tes nouvelles; tu ne dois pas cependant me tenir rigueur : tu sais que mes occupations et l'agitation perpétuelle de ma vie m'empêchent d'être régulier à t'écrire; mais Fesch doit le faire tous les jours. Nap. à Jos. Paris, 17 nov. 1795.

La famille ne manque de rien : je lui ai fait passer argent, assignats, etc.

Je n'ai reçu que depuis peu de jours 400,000 fr. pour toi; Fesch, à qui je les ai remis, t'en rendra compte.

Ornano viendra ici. Il sera peut-être possible que je fasse venir la famille. Donne-moi de tes nouvelles plus en détail, de ta femme et d'Eugénie. Adieu, mon bon ami, tout à toi; je ne sens de privation que de te sentir loin d'ici et d'être privé de ta société. Si ta femme n'était pas grosse, je t'engagerais à venir promptement à Paris y faire un tour.

Songis est mon aide de camp, chef de brigade; Junot, chef de bataillon; Louis, et cinq autres que tu ne connais pas, sont aides de camp capitaines. »

« J'ai reçu, mon bon ami, ta lettre où tu me fais des reproches sur mon silence; je t'ai cependant écrit. Tu ne dois avoir aucune inquiétude pour la Nap. à Jos. Paris, 31 déc. 1795.

famille; elle est abondamment pourvue de tout. Jérôme est arrivé hier avec un général qui l'a amené ici (le général Augereau); je vais le placer dans un collége, où il sera bien.

Je t'ai envoyé le passeport pour Blaccini; je t'enverrai dans peu de jours les lettres de marque : tu ne tarderas pas à avoir un consulat. Tu as tort d'avoir aucune inquiétude. Si tu t'ennuies à Gênes, je ne vois pas d'inconvénient à ce que tu viennes à Paris; j'ai ici logement, table et voiture à ta disposition.

Osou part après-demain; il doit passer à Gênes; il porte des présents que j'envoie à ta femme.

Si tu ne veux pas être consul, viens ici; tu choisiras la place qui pourra te convenir.

Adieu, mon bon ami; tu serais bien injuste de penser que je puisse un instant être indifférent sur ce qui te concerne; sois gai, et si tu t'ennuies, viens-t'en à Paris, où tu auras le temps de t'amuser et de faire ce qui te conviendra. »

Nap. à Jos. Paris, 11 janvier 1796.

« Je t'ai envoyé, mon bon ami, le passeport de Blaccini il y a plus de quinze jours; tu dois l'avoir reçu, puisqu'il est parti depuis plusieurs jours, ainsi que les deux lettres de marque que tu désirais.

La multiplicité de mes affaires et l'importance des choses qui me tiennent occupé, ne me permettent pas de t'écrire souvent. Je suis ici heureux et content. J'ai envoyé à la famille 50 à 60,000 francs, argent, assignats, chiffons; n'aie donc aucune inquiétude. Je suis toujours très-content de Louis; il

est mon aide de camp capitaine. Marmont et Junot sont mes deux aides de camp chefs de bataillon. Jérôme est au collége, où il apprend le latin, les mathématiques, le dessin, la musique, etc.

Je ne vois aucun inconvénient au mariage de Paulette, s'il est riche.

Adieu, mon bon ami; rien ne pourra jamais diminuer l'intérêt que je prends à ce qui peut te plaire. Bien des choses à Julie. »

« Tu seras immanquablement nommé consul à la première place qui te conviendra; en attendant, reste à Gênes, prends une maison particulière, et vis chez toi. — Salicetti, qui est commissaire du gouvernement à l'armée, et Chauvet, qui est commissaire ordonnateur en chef, t'emploieront à Gênes, de manière à ne pas rendre ta demeure dans cette ville onéreuse à ta fortune et inutile à la patrie. Nap. à Jos. Paris, 7 février 1796.

Lucien part après-demain pour l'armée du Nord; il y est commissaire des guerres. Ramolino est ici directeur des vivres; Ornano est lieutenant de la légion de police. La famille ne manque de rien; je lui ai envoyé tout ce qui peut lui être nécessaire. Fesch sera ici dans une bonne position. Salicetti s'empressera de t'être utile : il a été fort content de moi. Mon intention est que tu restes à Gênes, à moins qu'il ne t'emploie à Livourne. Tout cela ne sera que provisoire; tu auras bientôt un consulat. Rien ne peut égaler l'envie que j'ai de tout ce qui peut te rendre heureux. »

« Tout va bien. Je te prie d'arranger l'affaire de Nap. à Jos. Milan, 14 mai 1796

Paulette. Mon intention n'est pas que Fréron l'épouse; dis-le-lui, et fais-le-lui dire. Nous sommes maîtres de toute la Lombardie.

Adieu, mon ami; je t'embrasse. Donne-moi des nouvelles de ma femme : l'on dit qu'elle est malade; cela me déchire l'âme. »

Nap. à Jos. Vérone, 26 août 1796.

« Je reçois ta lettre du 30, sans aucune nouvelle détaillée de la Corse. Tu trouveras ci-joint une lettre pour les administrateurs du département du Liamone, qui m'ont écrit. Il faut tenir, puisque c'est le vœu de la loi, à l'organisation des deux départements.

La paix avec Naples est faite; un traité avec Gênes a été conclu. On a dû conclure également une ligue offensive et défensive avec la Prusse.

Les affaires vont un peu mieux sur le Rhin; Moreau a battu l'ennemi; Kléber remplace Beurnonville. Tout prend une tournure assez bonne.

Je désire beaucoup avoir les nouvelles de suite de la Corse, et savoir ce qui se fait et en quelle situation est Ajaccio.

Ma santé est assez bonne. Rien de nouveau à l'armée. »

Nap. à Jos. Milan, 10 déc. 1796.

« La paix avec Parme est faite; j'attends à chaque instant la nouvelle que tu es promu à la place de Parme; reviens le plus tôt possible; ne te mêle point ou peu des affaires de Corse; mets en ordre nos affaires domestiques, surtout notre maison d'habitation, que je désire à tout événement voir dans une situation propre, et digne d'être habitée; il faut la

remettre comme elle était, en y joignant l'appartement d'Ignazio ; fais les petits arrangements pour que la rue soit plus habitable.

J'attends Fesch et Paulette à Milan dans quinze jours; en revenant à Livourne, arrange l'affaire de San-Miniato (1). Miot est destiné pour Turin, Cacault pour Florence. »

Les lettres de Napoléon à Joseph sont rares pendant l'année 1796, et cela se conçoit; les deux frères ont été souvent réunis.

Napoléon, en venant prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, fut rejoint par Joseph, qu'il envoya au mois de mai à Paris près du Directoire. Le frère aîné revint peu de temps après à Milan, où il retrouva le jeune général; et il ne quitta cette ville que pour se rendre en Corse.

De retour en Corse, il fut nommé ministre à Parme, y resta peu de temps, revint à Milan, où était Napoléon; et enfin partit pour Rome, en qualité d'ambassadeur, dans le courant du mois d'avril 1797.

La correspondance de Napoléon avec Joseph, après 1796, devient plus importante.

L'aîné des Bonaparte ayant accepté le poste d'ambassadeur à Rome, son frère, général en chef de l'armée d'Italie, lui écrit plus souvent comme au représentant d'une grande nation près d'une puissance étrangère, que comme à un frère et à un ami de cœur, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors.

(1) Nom d'un bien qui a appartenu à la famille Bonaparte en Toscane.

On trouve encore dans les lettres de Napoléon quelques passages adressés au frère et à l'ami; mais le caractère de la correspondance prend un cachet officiel qui lui donne un intérêt d'autant plus considérable, que les affaires de l'État y sont traitées par le jeune général avec cette supériorité, cette hauteur de vues qui ont rendu son nom le nom le plus fameux des temps anciens et modernes.

Quoique les lettres de Napoléon portent, pour la plupart, *Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à l'ambassadeur de la république française à Rome,* nous avons cru devoir conserver le simple titre de *Napoléon à Joseph*, étant dans l'intention de n'en pas employer d'autre, pour les lettres de Napoléon à son frère, dans tout le cours de l'ouvrage.

Joseph resta à Rome jusqu'à l'assassinat du général Duphot. Sa mission près du saint-siége fut des plus importantes et fort difficile. Sa position était délicate, demandait de la finesse, un grand tact et beaucoup de fermeté : c'est parce qu'il possédait toutes ces qualités que son frère le fit nommer à ce poste.

Il eut à faire accepter la *Cisalpine* par le gouvernement romain; à empêcher la nomination du général autrichien Provera; à contenir d'une main la réaction, de l'autre les espérances des partisans du mouvement, et à faire comprendre au pape que l'armée française était maîtresse de son sort. Enfin, il devait obtenir du saint-père l'appui de son influence morale, comme chef de l'Église, pour faire

cesser la résistance des Vendéens et des Bretons.

Cette mission valut à Joseph les éloges les plus grands et les mieux mérités.

« Vous trouverez ci-joint, citoyen ambassadeur, copie de la note que j'ai remise à l'envoyé du pape à Milan. Nap. à Jos. Passeriano, 4 juillet 1797.

Il serait, je crois, très-essentiel pour le bien de la France et de la religion même, que le pape fît un bref précis pour commander aux prélats l'obéissance aux lois de la république. Comme vous n'êtes point autorisé à cette démarche par le ministre des relations extérieures, vous ne devez que suivre ce que ma note a déjà commencé, de sorte que ce que vous ferez n'en soit que la continuation.

Je vous prie également de faire des instances non officielles pour obtenir le chapeau de cardinal pour l'archevêque de Milan. »

« Vous trouverez ci-joint, citoyen ambassadeur, une lettre que m'avait écrite dans le temps le citoyen Monge; je crois très-essentiel, pour la dignité de la république française comme pour le bien de l'humanité, que vous fassiez sentir à la cour de Rome la nécessité de ne pas sacrifier des hommes aussi universellement estimés que ceux dont il est question dans cette lettre. Nap. à Jos. Passeriano 2 sept. 1797.

Il est indispensable, je pense, que, tout en cherchant à maintenir une bonne amitié entre la république française et la cour de Rome, vous réprimiez cependant cette fureur qui semble animer plusieurs ministres de cette cour, d'opprimer des hommes qui

ont accueilli nos artistes ou servi nos ambassadeurs.

Prenez, dès le commencement de votre ministère, le ton qui convient à la nation que vous représentez. »

Nap. à Jos. Passeriano, 2 sept. 1797.

« Je vous prie, citoyen ambassadeur, de vouloir bien faire expliquer la cour de Rome, et de la porter à reconnaître la république cisalpine, qui l'est déjà par le roi de Sardaigne, la république de Gênes, celle de Venise. »

Nap. à Jos. Passeriano, 2 sept. 1797.

« Vous trouverez ci-joint, citoyen ambassadeur, la copie des dépêches interceptées du ministre que la cour de Rome tient à Milan; je vous prie de prendre le devant, et de faire connaître à Sa Sainteté que je suis très-mécontent de ce ministre, et que je désire que la cour de Rome le rappelle sur-le-champ, et le remplace, si elle le juge à propos, par un autre, quoique je pense que votre présence à Rome puisse l'en dispenser. Au reste, il faut la laisser faire, là-dessus, ce qu'elle voudra. »

Nap. à Jos. Passeriano, 29 sept. 1797.

« Je reçois, citoyen ambassadeur, votre lettre du 3 vendémiaire. Vous signifierez sur-le-champ, à la cour de Rome, que si le général Provera n'est pas de suite renvoyé de Rome (1), la république fran-

(1) Le général Provera est le même qui fut battu et fait prisonnier plusieurs fois par nos troupes pendant la campagne de 1796 en Italie. Sa nomination comme général de l'armée romaine était un acte d'hostilité mal déguisé, que Napoléon ne voulut pas supporter et ne supporta pas. Son frère Joseph tint à ce sujet un langage tel, que la cour de Rome en fut bien vite effrayée.

çaise regardera cela, de la part de Sa Sainteté, comme un commencement d'hostilités. Faites sentir combien il est indécent, lorsque le sort de Rome a dépendu de nous, qu'elle n'a dû son existence qu'à notre générosité, de voir le pape renouer encore des intrigues, et se montrer sous des couleurs qui ne peuvent être agréables à la république française (1); dites même

(1) Napoléon fait allusion aux intrigues du pape au commencement de cette année 1797, intrigues découvertes par la saisie de la correspondance du cardinal Rusca, secrétaire d'État du saint-père, avec le nonce Albani à Vienne.

Dans une de ses lettres, en date du 7 janvier, le cardinal Rusca disait au nonce :

« Quant à moi, tant qu'il me sera permis d'espérer des secours de l'Empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que les Français nous ont faites... Mais, toujours constant dans mon opinion, et jaloux de mon honneur, *que je crois offensé* en traitant avec les Français lorsqu'une négociation est entamée avec la cour de Vienne, je ne me suis laissé ni séduire ni intimider; et jusqu'à ce que je m'y voie obligé, je ne changerai pas de parti. »

Et plus loin :

« Sa Sainteté ne croit pas devoir donner les autres brefs que vous m'avez proposés, parce que, devant être adressés à tous les souverains catholiques de l'Europe, ç'aurait été déclarer une guerre de religion *avant le temps*, ne pouvant cacher cette action aux Français; et alors, à cause des raisons que je vous ai dites, nous serions exposés à leur indignation, sans être sûrs de l'alliance de Sa Majesté Impériale.

« Selon les renseignements que vous me donnez sur le point d'une guerre de religion, le saint-père se résoudra à donner des brefs et à faire d'autres pas, etc. »

On conçoit, après avoir lu cet extrait de la correspondance interceptée, combien Napoléon devait être défiant vis-à-vis de la cour de Rome, et combien surtout il devait exiger de fierté dans le langage de notre ambassadeur. Cette lettre, en effet, ne précédait que de quelques semaines le traité de Tolentino (19 février 1797); et, à l'époque où elle était écrite, on faisait à Rome protestation sur protestation d'amitié à la république française.

dans vos conversations avec le secrétaire d'État, et s'il le faut même dans votre note : *La république française a été généreuse à Tolentino; elle ne le sera plus si les circonstances recommencent.*

Je fais renforcer la garnison d'Ancône d'un bataillon de Polonais. L'escadre de l'amiral Brueys me répond de la conduite de la cour de Naples. Vous ne devez avoir aucune espèce d'inquiétude ; ou, si elle agit, je détruirai sur-le-champ son commerce, avec l'escadre, et, lorsque les circonstances le permettront, je ferai marcher une colonne pour leur répondre. Je verrai dans une heure M. de Gallo (1), et je m'expliquerai avec lui en termes si forts, que MM. les Napolitains n'auront pas la volonté de faire marcher des troupes sur Rome.

Enfin, s'il n'y a encore aucun changement à Rome, ne souffrez pas qu'un général aussi connu que M. Provera prenne le commandement des troupes de Rome; l'intention du Directoire exécutif n'est pas de laisser renouer les petites intrigues des princes d'Italie. Pour moi, qui connais bien les Italiens, j'attache la plus grande importance à ce que les troupes romaines ne soient pas commandées par un général autrichien.

Dans la conversation, vous devez dire au secrétaire d'État : « La république française, continuant « ses sentiments de bienveillance au pape, était « peut-être sur le point de lui restituer Ancône : vous « gâtez toutes vos affaires ; vous en serez respon« sable. Les provinces de Macerata et le duché d'Ur-

(1) M. de Gallo était ambassadeur de la cour de Naples.

« bin se révolteront; vous demanderez le secours « des Français, ils ne vous répondront pas. »

Et effectivement, plutôt que de donner le temps à la cour de Rome d'ourdir de nouvelles trames, je la préviendrai. Enfin, exigez non-seulement que M. Provera ne soit point général des troupes romaines, mais que, sous vingt-quatre heures, il soit hors de Rome. Déployez un grand caractère. Ce n'est qu'avec la plus grande fermeté, la plus grande expression dans vos paroles, que vous vous ferez respecter de ces gens-là : timides lorsqu'on leur montre les dents, ils sont fiers lorsqu'on a trop de ménagements pour eux.

Dites publiquement dans Rome que, si M. Provera a été deux fois mon prisonnier de guerre dans cette campagne, il ne tardera pas à l'être une troisième fois. S'il vient vous voir, refusez de le recevoir. Je connais bien la cour de Rome, et cela seul, si cela est bien joué, perd cette cour.

L'aide de camp qui vous portera cette lettre a ordre de continuer jusqu'à Naples pour voir le citoyen Canclaux. Il s'assurera par lui-même du mouvement des troupes napolitaines, auquel je ne peux pas croire, quoique je m'aperçoive qu'il y a depuis quelque temps une espèce de coalition entre les cours de Naples, de Rome, et même de Florence. Mais c'est *la ligue des rats contre le chat.*

Si vous le jugez à propos, mon aide de camp présentera une lettre, que vous trouverez ci-jointe, au secrétaire d'État, et lui dira, d'un ton qui convient aux vainqueurs de l'Italie, que, si sous vingt-quatre

heures M. Provera n'est point hors de Rome, ils nous obligeront à une visite.

Si le pape était mort, vous devez faire tout ce qui vous est possible pour qu'on n'en nomme pas un autre, et qu'il y ait une révolution. Le roi de Naples ne fera aucun mouvement : s'il en faisait lorsque la révolution serait faite et le peuple déjà constitué, vous déclareriez au roi de Naples, à l'instant où il franchirait les limites, que le peuple romain est sous la protection de la république française. Ensuite, en vous rendant de votre personne auprès du général napolitain, vous lui diriez que la république française ne voit pas d'inconvénient à entamer une négociation avec la cour de Naples sur les différentes demandes qu'elle a faites, et spécialement sur celle qu'a faite à Paris M. Balbo, et auprès de moi M. de Gallo : mais qu'il ne faut pas qu'elle prenne les armes, la république française regardant cela comme une hostilité.

Enfin, vous déploierez en ce double sens beaucoup de fierté extérieure, pour que le roi de Naples n'entre pas dans Rome; et beaucoup de souplesse particulière, pour lui faire comprendre que c'est son intérêt : et si le roi de Naples, malgré tout ce que vous pourriez faire (ce que je ne saurais penser), entre dans Rome, vous devez continuer à y rester, et affecter de ne reconnaître en aucune manière l'autorité qu'y exercerait ce roi de Naples; de protéger ce peuple de Rome, et faire publiquement les fonctions de son avocat, mais avocat tel qu'il convient à un représentant de la première nation du monde.

Vous pensez bien sans doute que je prendrai bien vite, dans ce cas, les mesures qui seraient nécessaires pour vous mettre à même de soutenir la déclaration que vous auriez faite, de vous opposer à l'invasion du roi de Naples.

Si le pape est mort, et qu'il n'y ait aucun mouvement à Rome, de sorte qu'il n'y ait aucun moyen d'empêcher le pape d'être nommé, ne souffrez pas que le cardinal Albani soit nommé. Vous devez employer non-seulement l'exclusion, mais encore les menaces sur l'esprit des cardinaux, en déclarant qu'à l'instant même je marcherais à Rome; ne nous opposant pas à ce qu'il soit pape, mais ne voulant pas que celui qui a assassiné Basseville soit prince. Au reste, si l'Espagne lui donne aussi l'exclusion, je ne vois pas de possibilité qu'il réussisse. »

Cette lettre de Napoléon à son frère est d'une haute importance; elle donne la clef de la politique que le jeune général en chef, déjà pour ainsi dire maître des destinées de la France, comptait tenir en Italie.

Il a un langage fier, et digne de la grande nation; il laisse percer le désir de voir une révolution éclater à Rome, afin d'en faire profiter la France, sans cependant violenter les sentiments du peuple romain.

On entrevoit, comme dans un lointain encore vague, les projets que le grand capitaine, le politique profond et l'habile administrateur avait conçus sur cette belle terre d'Italie.

Nap. à Jos. Radstadt, 1er octobre 1797.

« J'ai ordonné à Haller de faire payer ton état de dépenses ordinaires. Il m'a dit qu'il t'avait fait donner cinquante mille francs.

Rien de nouveau en France; tout est tranquille ici; ce congrès va assez mal. Les prétentions de part et d'autre sont exagérées.

Ne souffre pas que Provera soit à Rome. »

Nap. à Jos. Passeriano, 16 octobre 1797.

« Vous trouverez ci-joint, citoyen ambassadeur, copie d'une lettre que j'écris au ministre de la république cisalpine. Je vous prie de la communiquer aux meilleurs artistes, en les invitant de ma part à y concourir. »

Nap. à Jos. Passeriano, 16 octobre 1797.

« Je vous prie, citoyen ministre, de faire connaître aux musiciens de la république cisalpine, et en général à toute l'Italie, que j'offre au concours, à celui qui fera la meilleure marche, ouverture, etc., ayant pour sujet la mort du général Hoche, pour prix, une médaille de cent sequins. Les pièces devront être envoyées à la fin de vendémiaire, et devront être arrivées le 30 brumaire. Vous voudrez bien nommer trois artistes ou amateurs qui seront chargés d'adjuger le prix. Chargez-vous également de tous les détails pour l'exécution dudit concours. »

Nap. à Jos. Passeriano, 30 octobre 1797.

« J'ai reçu, citoyen ambassadeur, votre note relative à la promotion du général Provera. Je l'ai trouvée d'un bon style, et telle qu'il la fallait (1). Je crois très-nécessaire que vous fassiez

(1) Malheureusement cette pièce importante nous manque; elle a été probablement perdue.

mettre en liberté, par une note officielle, tous les prisonniers qui ont été arrêtés pour opinions.

Ayez toujours l'œil fixé sur ce que font les Napolitains. Je fais passer des troupes françaises à Ancône et dans la Romagne. »

« J'ai reçu votre dernière lettre, citoyen ambassadeur; la pénurie de la caisse de l'armée m'empêche de vous faire passer les fonds que vous demandez pour les dépenses que vous avez faites pour l'armée. Nap. à Jos. Milan, 8 novembre 1797.

L'administration des finances a dû vous faire passer des fonds. Vous devez les employer à acquitter les dépenses extraordinaires que vous avez faites pour l'armée, et vous adresser au ministre des relations extérieures pour votre traitement. »

« Vous ne devez pas hésiter, citoyen ambassadeur, à accepter la proposition du pape. Qu'il fasse sortir les prisonniers; qu'il leur rende leurs biens, et qu'ils s'éloignent. Ils ne perdront rien à aller vivre autre part qu'à Rome. » Nap. à Jos. Milan, 11 nov. 1797.

« Le général de brigade Duphot (1) te remettra cette lettre. Je te le recommande comme un très-brave homme. Il te parlera du mariage qu'il désire contracter avec ta belle-sœur. Je crois cette alliance avantageuse pour elle; c'est un officier distingué. » Nap. à Jos. Milan, 12 nov. 1797.

(1) On verra un peu plus loin le récit de la mort de ce brave officier général, assassiné près de Joseph. Il était sur le point d'épouser une demoiselle Clary.

Nap. à Jos. Milan, 15 nov. 1797.

« Je pars demain pour me rendre à Radstadt échanger les ratifications, exécuter les clauses du traité, et assister au congrès de l'Empire.

Haller te fera solder non-seulement les trois ou quatre mois qui te sont dus, mais j'ordonne encore qu'on fasse des fonds pour le trimestre à venir.

Ma femme compte partir dans deux ou trois jours, pour aller voir Rome. S'il y avait du bruit ou quelque inconvénient, tu lui enverrais un courrier à Florence, pour qu'elle n'en fît rien. »

Nap. à Jos. Milan, (sans date.)

« Je vous préviens, citoyen ambassadeur, que le traité de paix définitif a été signé dans la nuit du 26 au 27 : en voici les principales conditions :

La France aura Mayence, la limite du Rhin, hormis Cologne, Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, et les établissements vénitiens dans l'Albanie plus bas que le golfe.

La république cisalpine aura la limite de l'Adige, Mantoue, Peschiera et leurs forteresses.

Gênes aura les fiefs impériaux.

L'Empereur aura l'Istrie, la Dalmatie, la ville de Venise.

Vous pouvez publier que la paix est signée; mais vous en tiendrez les conditions secrètes. »

Nap. à Jos. Milan, 14 déc. 1797.

« J'ai partagé votre indignation, citoyen ambassadeur, lorsque vous m'avez appris l'arrivée du général Provera. Vous pouvez déclarer positivement à la cour de Rome que, si elle reçoit à son service aucun officier connu pour être ou avoir été au service de l'Empereur, toute bonne intelligence entre

la France et la cour de Rome cesserait à l'heure même, et la guerre se trouverait déclarée.

Vous ferez connaître, par une note spéciale au pape, que vous adresserez à lui-même en personne, que, quoique la paix soit faite avec Sa Majesté l'Empereur, la république française ne consentira pas à ce que le pape accepte dans ses troupes aucun officier ni aucun agent, sous quelque dénomination que ce soit, de l'Empereur, hormis les agents diplomatiques d'usage.

Vous exigerez que M. le général Provera, vingt-quatre heures après la présentation d'une note que vous ferez à ce sujet, quitte le territoire de Sa Sainteté; sans quoi vous déclarerez que vous allez quitter Rome.

Vous ferez connaître, dans la conversation, au pape, que je viens d'envoyer trois autres mille hommes à Ancône, lesquels ne rétrograderont que lorsque vous leur ferez connaître que M. Provera et tous les autres officiers auront quitté le territoire de Sa Sainteté.

Vous ferez connaître au secrétaire d'État que, si Sa Sainteté se porte à faire exécuter aucun des détenus de ceux que vous avez réclamés, la république française fera, par représailles, arrêter les attenants du cardinal Rusca et des autres cardinaux qui égarent la cour de Rome. Enfin, je vous invite à prendre dans vos notes un style concis et ferme; et, si le cas arrive, vous pouvez quitter Rome, et vous rendre à Florence ou à Ancône.

Vous ne manquerez pas de faire connaître à Sa

Sainteté et au secrétaire d'État, qu'à peine vous aurez quitté le territoire de Sa Sainteté, vous déclarerez la réunion d'Ancône à la Cisalpine. Vous sentez que cette phrase doit se dire, et non pas s'écrire. »

On le voit, par ces quelques dépêches du général en chef de l'armée d'Italie à son frère, Napoléon n'était déjà plus seulement un habile homme de guerre, c'était aussi un habile et adroit politique, jaloux de l'honneur de la France, parlant haut et ferme, et décidé à déjouer les intrigues, de quelque côté qu'elles vinssent.

Cette lettre de décembre 1797 termine la correspondance officielle du général Bonaparte avec l'ambassadeur de la république française à Rome. Peu de temps après, une émeute populaire, qui coûtait la vie à un de nos plus jeunes et de nos plus intrépides généraux, émeute qui faisait ressortir le courage de Joseph Bonaparte, éclatait dans cette ville.

Voici le rapport que l'ambassadeur adressait, le 30 décembre 1797, de Florence, à Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, sur ce triste événement. Nous le faisons suivre de la lettre flatteuse de Talleyrand à Joseph.

Joseph à Talleyrand. Florence, 30 déc. 1797.

« Par ma dépêche n° 17, je vous ai instruit de la situation de Rome; ma lettre est du 3 nivôse (23 décembre). Il s'est passé depuis des événements qui ne m'ont pas permis de prolonger mon séjour dans cette ville.

Le 7 (27 décembre), trois individus se sont pré-

sentés à moi pour me dire que, la nuit suivante, une révolution devait éclater; que l'indignation publique était à son comble; qu'ils venaient m'instruire pour que rien ne me semblât nouveau. Je répondis que la place que j'occupais auprès du souverain de Rome ne me permettait pas d'entendre tranquillement une semblable ouverture; que d'ailleurs elle me semblait aussi inutile que déplacée. Ils reprirent qu'ils voulaient avoir mon conseil, et savoir si le gouvernement français protégerait leur révolution une fois faite. Je leur dis que, spectateur impartial des événements, je rendrais compte à mon gouvernement de ce qui se passerait; que je ne pouvais avoir d'autre chose à leur dire dans ce moment; que l'époque de la pacification générale ne paraissait pas devoir être celle à laquelle le gouvernement désirât des événements qui pourraient la retarder; que, comme homme, je les exhortais à la tranquillité; que je ne croyais pas qu'ils eussent des moyens en eux-mêmes; que le gouvernement français ne leur en fournirait pas; que, comme ministre français, je leur enjoignais de ne plus se présenter chez moi avec de telles intentions; que le sort des États était, comme celui des individus, caché dans le sein de l'avenir, mais qu'il ne m'était pas donné, à moi, d'y pénétrer. Ils partirent, en m'assurant que tout s'assoupirait pour le moment. La nuit se passa tranquillement. Le lendemain au soir, M. le chevalier d'Azara me dit confidentiellement qu'il venait de chez le secrétaire d'État; qu'il serait possible que des brouillons fis-

sent bientôt un mouvement aussi ridicule par leur peu de conduite et leur peu de moyens, que celui qu'ils avaient voulu essayer quelques mois auparavant. Dans le fait, cette nouvelle était celle de la ville. Je sus chez madame la marquise Massimi, où il y avait un bal, que quatre des meneurs étaient des espions du gouvernement, qui avait pris ses mesures; que les insurgés devaient se réunir à la villa Médicis. On se sépara. A quatre heures, je suis réveillé : l'on m'assure qu'il y a un rassemblement révolutionnaire à la villa Médicis, composé de quatre-vingts à cent hommes; qu'ils étaient cernés par les troupes du pape. Je me rendormis; je sus le matin qu'une patrouille avait été attaquée par un parti d'une soixantaine d'hommes sorti de la villa Médicis; deux dragons du pape avaient été tués, les insurgés dissipés, quelques-uns arrêtés; le gouvernement connaissait les autres. Beaucoup avaient pris la cocarde nationale française : ils en avaient eux-mêmes laissé, comme par mégarde, un sac épars dans le lieu du rassemblement. Je me transportai chez le secrétaire d'État; je le trouvai tranquille; je lui dis que, loin de m'opposer à ce que l'on arrêtât les individus qui avaient pris la cocarde française, je venais lui faire la demande précise de faire arrêter tous ceux qui ne seraient pas compris dans le tableau des Français ou des Romains au service de la légation. Ceux-ci n'étaient pas au nombre de huit; je les lui nommai, et lui proposai de prendre des mesures sur-le-champ; je le prévins qu'il y avait six individus qui s'étaient ré-

fugiés dans ma juridiction; que, s'ils étaient au nombre des révoltés, je m'entendrais volontiers avec lui pour que leur impunité ne pût pas enhardir les autres. Il était deux heures de l'après-midi, c'était l'heure de son dîner; le cardinal me pria de me retirer pour le moment, en m'engageant à me trouver chez lui, avec le ministre d'Espagne, à six heures du soir : il devait s'y rendre avec celui de la Toscane. Nous convînmes de tout cela. Je me rendis chez moi, convaincu, par la sérénité du secrétaire d'État, que l'affaire de la nuit n'avait aucune suite. J'y trouvai le général Duphot, l'adjudant général Sherloch, deux artistes français, tous causant de l'enfantillage révolutionnaire de la nuit comme de la nouvelle du moment. Nous allions nous mettre à table; nous étions retardés par l'absence de mes secrétaires, occupés à rédiger avec exactitude la note des personnes autorisées à porter la cocarde. Je voulais envoyer cette pièce au cardinal avant dîner, quoiqu'il ne l'eût pas désirée avant le soir. Le portier me prévint qu'une vingtaine d'hommes venaient de se présenter pour entrer dans le palais; qu'il le leur avait défendu, parce qu'ils avaient beaucoup de cocardes françaises à la main, qu'ils commençaient à distribuer aux passants, en les excitant à crier *Vive la république! vive le peuple romain!* Un d'eux demanda à me parler : c'était un artiste que je connaissais, m'ayant été recommandé de Paris par le ministre votre prédécesseur. Il se présenta à moi comme un frénétique, me disant : « Nous sommes libres; ainsi, nous venons demander l'appui

de la France. » Ces mots insensés étaient d'une témérité révoltante dans la bouche de cet artiste, qui était un de nos trois interlocuteurs du 7. Je le lui fis sentir; je lui ordonnai de se retirer sur-le-champ de la juridiction de France, d'engager ses camarades à en faire autant, sans quoi j'allais prendre des mesures terribles contre eux. Il se retira confus; les militaires qui étaient avec moi lui firent sentir la folie de leur entreprise; je leur en avais fait sentir l'imprudente témérité : « Si le gouverneur de la ville fait tirer contre vous, où est votre liberté prétendue? » reprit l'adjudant général Sherloch. Il partit. Un artiste français arrivant nous prévint que l'attroupement devenait nombreux; qu'il avait distingué dans la foule des espions, bien connus du gouvernement, qui criaient plus fort que les autres : *Vive le peuple romain! vive la république!* que l'on jetait les piastres à pleines mains, que la rue était obstruée. Je le chargeai de descendre aussitôt, de faire connaître ma volonté aux attroupés. Les militaires français me demandèrent l'ordre de les dissiper par la force. Cette proposition attestait de leur dévouement trop généreux. Je pris les insignes de ma place, et les priai de me suivre. Je préférais leur parler moi-même, parlant la langue. En sortant de mon cabinet, nous entendîmes une décharge prolongée : c'était un piquet de cavalerie qui, entrant dans ma juridiction sans m'en prévenir, l'avait traversée au galop, et avait fait feu par les trois vastes portiques du palais. La foule s'était alors précipitée dans les cours, sur les escaliers; et je rencontrai sur mon

passage des mourants, des gens fuyant intimidés, des frénétiques audacieux, des gens payés pour exciter et dénoncer le mouvement. Une compagnie de fusiliers avait suivi de près les cavaliers; je la trouvai en partie s'avançant dans les vestibules. A mon aspect, elle s'arrêta; je demandai le chef, il était caché dans les rangs : je ne pus pas le distinguer. Je demandai à cette troupe par quel ordre elle était entrée dans la juridiction de France. Je lui enjoignis de se retirer; elle se retira alors de quelques pas. Je crus avoir réussi de ce côté; je me retournai vers les attroupés qui s'étaient retirés dans l'intérieur des cours : quelques-uns s'avançaient déjà contre les troupes à mesure que celles-ci s'éloignaient. Je leur dis, d'un ton décidé, que le premier d'entre eux qui oserait dépasser le milieu de la cour aurait affaire à moi. En même temps, le général Duphot, Sherloch, deux autres officiers et moi, nous tirâmes le sabre pour retenir cette troupe désarmée, dont quelques-uns seulement avaient des pistolets et des stylets. Mais, tandis que nous étions occupés de ce côté, les fusiliers, qui ne s'étaient retirés que pour se mettre hors de la portée des pistolets, firent une décharge générale. Quelques balles mortes allèrent tuer les hommes des derniers rangs; nous, qui étions au milieu, fûmes respectés; après quoi, la compagnie se retira encore pour recharger. Je profite de cet instant; je recommande au colonel Beauharnais, aide de camp du général Bonaparte, qui se trouvait par hasard près de moi, au retour d'une mission dans le Levant, et à l'adjoint aux

adjudants généraux, Arrighi, de contenir, le sabre à la main, cette troupe, qui était animée par des sentiments différents; et je m'avance, avec le général Duphot et l'adjudant général Sherloch, pour persuader à cette troupe de se retirer et de cesser le feu. Je leur crie de se retirer de la juridiction de France; que l'ambassadeur se chargeait de faire punir les attroupés; qu'ils n'eussent qu'à détacher, pour cet effet, quelques-uns de leurs officiers ou sous-officiers au Vatican, chez leur général, le gouverneur de Rome, le sénateur, ou tout homme public; qu'alors tout se terminerait. Le trop brave Duphot, accoutumé à vaincre, s'élance. D'un saut, il est entre les baïonnettes des soldats; il empêche l'un de charger, il arrête le coup de l'autre, déjà chargé; nous le suivons, le général Sherloch et moi, par instinct national. Il était l'ami des deux partis, il était pacificateur, et il a été considéré comme ennemi : il était leur prisonnier. Trompé par le courage, il est entraîné jusqu'à une porte de la ville appelée *Settimiana*. Je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au milieu de la poitrine; il tombe, et se relève en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle; il veut revenir à moi, un second coup l'étend sur le pavé : plus de cinquante coups se dirigent encore sur son corps inanimé. Sherloch n'est pas atteint; il voit tomber son brave camarade. Tous les coups vont se diriger vers nous. Il m'indique une route détournée qui nous conduit au jardin du palais, et nous soustrait aux coups des assassins de Duphot, et à ceux d'une autre

compagnie qui arrivait et faisait feu de l'autre côté de la rue. Les deux jeunes officiers, pressés par cette seconde compagnie, se réunissent à nous; ils nous font envisager un nouveau danger. La nouvelle compagnie pourrait librement entrer dans le palais, où ma femme, sa sœur, celle qui devait être le lendemain l'épouse du brave Duphot, venaient d'être emportées de force par mes secrétaires et deux jeunes artistes. Nous regagnâmes le palais par le côté du jardin : les cours étaient encombrées par les lâches et astucieux scélérats qui avaient préludé à cette scène horrible. Une vingtaine d'entre eux et des citoyens paisibles sont restés morts. Je rentre dans le palais; les marches sont couvertes de sang, des moribonds se traînent, des blessés se lamentent. On parvient à fermer les trois portes de la façade de la rue. Les lamentations de l'amante de Duphot, de ce jeune héros qui, constamment à l'avant-garde des armées des Pyrénées et d'Italie, avait toujours été victorieux, égorgé sans défense par de lâches brigands; l'absence de sa mère et de son frère, que la curiosité avait éloignés du palais pour voir les monuments de Rome; la fusillade, qui continuait dans les rues et contre les portes du palais; les premières pièces du vaste palais Corsini, que j'habitais, encombrées par des gens dont on ignorait les intentions; ces circonstances et tant d'autres ont rendu cette scène la plus cruelle que l'on puisse imaginer.

Je fis appeler mes domestiques. Trois étaient absents; un avait été blessé. Je fis placer les armes

qui nous avaient servi en voyage, dans l'angle du palais que j'habitais. Un sentiment d'orgueil national, que je ne pus vaincre, dicta aux jeunes officiers le projet d'aller enlever le cadavre de leur malheureux général; ils y réussirent avec l'aide de plusieurs domestiques fidèles, en passant par un chemin détourné, malgré le feu incertain et hasardé que la soldatesque lâche et effrénée de Rome continuait sur le champ du massacre. Ils trouvèrent le corps de ce brave général, qui était naguère animé d'un si sublime héroïsme, dépouillé, percé de coups, souillé de sang, couvert de pierres entassées. Il était six heures du soir. Déjà deux heures étaient sonnées depuis le massacre de Duphot, et aucun homme du gouvernement ne paraissait encore. Au récit de l'état dans lequel on avait trouvé le cadavre de notre infortuné concitoyen, je me décidai à quitter Rome; l'indignation traça ce projet dans mon cœur. Aucune considération, aucune puissance sur la terre ne m'eût fait changer. Cependant je pris la résolution d'écrire au cardinal Doria, secrétaire d'État, une première lettre. Un domestique fidèle traverse la soldatesque attroupée; on suit sa route, que les coups de fusil désignent dans les ténèbres à ses camarades, qui l'observent avec inquiétude des quelques lucarnes du palais.

Enfin on frappe à coups redoublés; une voiture s'arrête: ce sera le gouverneur, le général, le sénateur, un officier romain; il est sept heures du soir. Non, c'est un ami, c'est l'envoyé d'un prince allié de la république, c'est M. le chevalier Angio-

lini, ministre de Toscane; il a traversé les patrouilles, les troupes de ligne, la troupe civique; on arrête sa voiture; on lui demande s'il cherche les coups de fusil et les dangers : il répond avec courage que dans Rome il ne peut en exister dans la juridiction de l'ambassade de France. Ce reproche, généreux dans ce moment, était une critique amère et vraie de la conduite des directeurs de Rome, contre les officiers d'une nation à laquelle ils devaient encore le reste de leur existence politique.

M. le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne, ne tarda pas à paraître. Cet homme, justement honoré de sa cour, avait aussi méprisé tous les dangers; il s'entretenait depuis longtemps avec moi : il était dix heures du soir. L'un et l'autre ne pouvaient revenir de leur surprise de ne voir arriver aucun officier public. J'écrivis au cardinal une seconde lettre. Je reçus peu d'instants après la réponse. Enfin, un officier et quarante hommes, que l'on m'assura bien intentionnés, arrivèrent par ordre du secrétaire d'État, pour protéger mes communications avec lui. Mais ni lui, ni aucun autre homme capable d'arrêter avec moi des mesures décisives pour me délivrer des révoltés qui occupaient encore une partie de ma juridiction, et des troupes qui occupaient l'autre, ne se présenta au nom du gouvernement, malgré la demande réitérée que j'en avais faite.

Je me décidai alors à partir; le sentiment de l'indignation avait fait place à la raison, plus calme; elle me dictait la même conduite; j'écrivis au secrétaire une note, en lui demandant un passeport;

il me l'envoya à deux heures après minuit, accompagné d'une réponse.

Je fis toutes les dispositions convenables dans le calme de la nuit, avec le sang-froid d'une résolution déterminée; j'écrivis au secrétaire d'État une nouvelle lettre, qu'il semblait désirer, en réponse à celle qui accompagnait la lettre adressée par lui à M. le marquis Massimi, ministre du pape à Paris.

A six heures du matin, quatorze heures après l'assassinat du général Duphot, l'investissement de mon palais, le massacre des gens qui l'entouraient, aucun Romain ne s'était encore présenté à moi, chargé par le gouvernement de s'informer de l'état des choses. Je suis parti après avoir assuré l'état du peu de Français restés à Rome : le chevalier Angiolini a été prié de leur délivrer des passeports pour la Toscane, où ils me trouveront; et, après mon départ, le citoyen Cacault, chez qui je suis dans ce moment, avec les Français qui ne m'ont pas quitté depuis le moment où il y a eu quelque péril.

D'après ce récit des faits, je croirais faire injure à des républicains en insistant sur la vengeance que le gouvernement français doit tirer de ce gouvernement impie, qui, assassin de Basseville, l'est devenu volontairement des premiers ambassadeurs français qu'on a daigné lui envoyer, et, de fait, d'un général distingué comme un prodige de valeur dans une armée où chaque soldat a été un héros. Citoyen ministre, je ne tarderai pas à me rendre à Paris, dès que j'aurai mis ordre aux affaires qui me restent à régler; je vous donnerai sur le gouver-

nement de Rome de nouveaux détails; je vous exprimerai quelle est la punition qu'il faut lui infliger.

Ce gouvernement ne se dément pas : astucieux et téméraire pour obtenir le crime, lâche et rampant lorsqu'il est commis, il est aujourd'hui aux genoux du ministre Azara pour qu'il se rende à Florence auprès de moi, pour me ramener à Rome; c'est ce que m'écrit ce généreux ami des Français, digne d'habiter une terre où l'on sache mieux apprécier ses vertus et sa noble loyauté.

J'ajoute que ce ministre et le ministre de Toscane m'ont assuré qu'ils étaient résolus à demander leur rappel d'un pays où il n'y a point de gouvernement réel, où la passion individuelle devient la raison d'État, où la haine de l'égoïste conduit l'homme public, où l'homme qui, étranger au sol romain, ne tient à la vie que par sa propre existence, sacrifie à ce sentiment l'intérêt de l'État, et lui sacrifierait celui de son Église et du monde entier. »

Talleyrand à Joseph. Paris, 11 janvier 1798.

« J'ai reçu, citoyen, la lettre déchirante que vous m'avez écrite sur les affreux événements qui se sont passés à Rome le 8 nivôse. Malgré le soin que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans cette horrible journée, vous n'avez pu me laisser ignorer que vous avez manifesté au plus haut degré l'intrépidité, le sang-froid, et cette intelligence à qui rien n'échappe, et que vous avez soutenu avec magnanimité l'honneur du nom français. Le Directoire me charge de vous exprimer, de la manière la plus forte et la plus sensible, sa vive

satisfaction sur toute votre conduite; vous croirez aisément, j'espère, que je suis heureux d'être l'organe de ses sentiments. »

Le traité de Campo-Formio ayant rétabli la paix entre la France et l'Autriche, Napoléon fit adopter par le Directoire l'expédition qu'il projetait en Égypte.

C'est pendant cette belle campagne, où les armes françaises brillèrent d'un si vif éclat, qu'il écrivit à son frère aîné, alors membre des Cinq-Cents, les quelques lettres suivantes, malheureusement trop peu nombreuses :

Nap. à Jos. Quartier général de Toulon. 4 mai 1798.

« Le courrier qui te portera cette lettre partira le 20, pour venir m'instruire du directeur sortant. Je te prie de m'écrire par lui, et de m'envoyer tous les journaux depuis le jour de mon départ.

J'ai donné ordre à tous mes courriers qui arriveront à Paris de descendre chez toi. Tu leur diras de venir sans délai me rejoindre à Toulon, surtout à Moustache et à Lesimple (1). »

Nap. à Jos. Quartier général, à bord de *l'Orient*, en rade à Toulon. 19 mai 1798.

« Nous mettons à la voile à l'instant même : je ne toucherai point à Ajaccio.

Si Lucien n'est pas député, il peut venir; il trouvera ici toujours des occasions, entre autres une frégate qui part dans quinze jours.

J'espère que tu auras acquis Rise; je voudrais y joindre une des deux de Roche en Berny, que tu

(1) Moustache et Lesimple étaient deux courriers qui rendirent des services à Napoléon, et dont les noms ont acquis une certaine célébrité.

m'as proposées, que j'ai vues (Ragny) en passant, que l'on estime de trois à quatre cent mille francs. Je préférerais cependant celle de M. de Montigny, que j'avais été voir, il y a quatre ans, pour toi. Informe-toi si, pour cette dernière, il y a sûreté, et écris pour l'une ou l'autre au père de Junot : avec une de ces deux et Rise, tout serait bien arrangé comme cela. »

« Nous nous sommes joints avec le convoi de Gênes; nous avons eu du bon, du mauvais temps, et du calme. Nous sommes en pleine route, nous dirigeant sur l'île d'Elbe. Nous serons ce soir devant Bastia. Au large, je n'ai pas été malade. (Nap. à Jos. Quartier général, à bord de *l'Orient*. 23 mai 1798)

Je te prie de m'instruire de mes affaires; je t'ai écrit de Toulon ce que je désirais que tu fisses : ce qui te concerne, dans l'arrangement que j'ai fait avec toi, va bien.

P. S. Ma femme va attendre quelques jours à Toulon, qu'elle sache que nous avons passé la Sicile; après quoi elle ira aux eaux. »

« Le convoi de Civita-Vecchia nous joint : celui d'Ajaccio nous a joints hier. Nous naviguons à grandes voiles vers notre destination. Je me porte bien. Tout va bien ici. J'attends avec impatience d'apprendre que tu as arrangé mes petites affaires domestiques de R. et de la Bourgogne. » (Nap. à Jos. Quartier général, à bord de *l'Orient*. 25 mai 1798)

« Le général Baraguay-d'Hilliers se rend à Paris; il était un peu malade : j'en profite pour lui faire porter des paquets et des drapeaux. Je n'ai point de tes (Nap. à Jos. Quartier général de Malte. 29 mai 1798.)

nouvelles de Rise ni de la Bourgogne. J'écris à ma femme de venir me rejoindre; si elle est à portée de toi, je te prie d'avoir des égards pour elle. Ma santé est fort bonne. Malte nous a coûté deux jours de canonnade. C'est la place la plus forte d'Europe. J'y laisse Vaubois. Je n'ai point touché en Corse. Je suis depuis un mois sans nouvelles de France.

Nous t'écrivons par un bâtiment de guerre. »

Nap. à Jos. Le Caire. (Sans date.)

« M. Calmebet a cent mille francs sur le mont-de-piété à mon nom : dis-lui que mon intention est qu'il y place les intérêts, et que l'on fasse le moins de dépenses possible.

Pour moi, j'attendrai, pour me décider sur ce que je ferai, les nouvelles de Constantinople et de France. Si Rastadt n'est pas fini, si les Irlandais sont battus, on ferait bien de faire la paix, et de se servir de l'Égypte pour l'avoir brillante et solide. Aie des égards pour ma femme : vois-la quelquefois. Je prie Louis de lui donner quelques bons conseils. Je n'ai reçu de toi qu'une lettre, celle de Lesimple. Je souhaite bonheur à Désirée, si elle épouse Bernadotte : elle le mérite. Mille baisers à ta femme et à Lucien. J'envoie un beau châle à Julie; c'est une bonne femme : rends-la heureuse. »

Nap. à Jos. Le Caire, 25 juillet 1798.

« Tu verras dans les papiers publics le résultat des batailles et la conquête de l'Égypte, qui a été assez disputée pour ajouter une feuille à la gloire militaire de cette armée. L'Égypte est le pays le plus riche en blé, riz, légumes, viande, qui existe sur

la terre. La barbarie y est à son comble. Il n'y a point d'argent, pas même pour solder les troupes. Je puis être en France dans deux mois. Je te recommande mes intérêts. J'ai beaucoup de chagrins domestiques... Ton amitié m'est bien chère : il ne me reste plus, pour devenir misanthrope, qu'à la perdre et te voir me trahir. C'est une triste position d'avoir à la fois tous les sentiments pour une même personne dans un seul cœur.

Fais en sorte que j'aie une campagne à mon arrivée, soit près de Paris, soit en Bourgogne; je compte y passser l'hiver et m'y enfermer : je suis ennuyé de la nature humaine. J'ai besoin de solitude et d'isolement; les grandeurs m'ennuient; le sentiment est desséché. La gloire est fade à vingt-neuf ans; j'ai tout épuisé : il ne me reste plus qu'à devenir bien vraiment égoïste. Je compte garder ma maison : jamais je ne la donnerai à qui ce soit. Je n'ai plus que de quoi vivre. Adieu, mon unique ami; je n'ai jamais été injuste envers toi. Tu me dois cette justice, malgré le désir de mon cœur de l'être : tu m'entends? Embrasse ta femme et Jérôme. »

Une grande partie des années 1800, 1801 et 1802 fut employée par Joseph Bonaparte à négocier successivement avec les ministres des États-Unis de l'Amérique, avec ceux de l'Autriche, de la cour de Rome, et enfin de l'Angleterre.

Nommé par le premier consul plénipotentiaire à Lunéville et à Amiens, sa correspondance avec lui et avec Talleyrand, alors ministre des relations

extérieures, est presque entièrement une correspondance politique pendant ces trois années (1). Il faut en excepter cependant deux ou trois lettres, dont une relative à madame de Staël, que Joseph voyait beaucoup, et une écrite d'Aoste, pendant la campagne de Marengo, quelques jours avant cette bataille célèbre.

Nap. à Jos. 19 mars 1800.

« M. de Staël est dans la plus profonde misère, et sa femme donne des dîners et des bals. Si tu continues à la voir, ne serait-il pas bien que tu engageasses cette femme à faire à son mari un traitement de 1,000 à 2,000 francs par mois? Ou serions-nous déjà arrivés au temps où l'on peut, sans que les honnêtes gens le trouvent mauvais, fouler aux pieds, non-seulement les mœurs, mais encore les devoirs plus sacrés que ceux qui réunissent les enfants aux pères?... Que l'on juge des mœurs de madame de Staël comme si elle était un homme; mais un homme qui hériterait de la fortune de M. de Necker, qui aurait longtemps joui des prérogatives attachées à un nom distingué, et qui laisserait sa femme dans la misère, lorsqu'il vivrait dans l'abondance, serait-il un homme avec lequel on pourrait faire société? »

(1) Nous avons dit, dans une note, que notre intention, après la publication de cet ouvrage, est d'écrire l'histoire complete des négociations des grands traités signés par Joseph; on ne sera donc pas surpris de ne trouver ici qu'une très-petite partie de ses lettres a Talleyrand. Nous nous bornons à celles qui offrent le plus d'intérêt au point de vue général.

« Je te prie de donner trente mille francs à ma femme. Nap. à Jos. Aoste, 28 mars 1800

Les plus grands obstacles sont franchis; nous sommes maîtres d'Ivrée et de la citadelle, où nous avons trouvé dix pièces de canon. Nous sommes tombés ici comme la foudre : l'ennemi ne s'y attendait nullement, et veut à peine le croire.

De très-grands événements vont avoir lieu; les résultats en seront grands, je l'espère, pour le bonheur et la gloire de la république.

Mille choses à Julie. »

« Lucien est arrivé en Espagne. Jérôme est en route à Brest, embarqué sur le vaisseau amiral avec le contre-amiral Gantheaume. Louis a passé de Berlin à Dresde. Il va aller en Danemark. Nap. à Jos. Paris, 2 décembre 1800.

Il est convenable pour le ministre que les dépêches officielles soient mises sous son couvert, et lui soient adressées directement par le courrier. Cela n'empêche pas que vous ne m'écriviez un petit billet toutes les fois que cela en vaudra la peine (1).

Moreau m'écrit que les Autrichiens ont demandé deux passeports pour dépêcher deux courriers à Cobenzl; ainsi, il est probable qu'à l'heure qu'il est, deux courriers de Vienne doivent être arrivés à Cobenzl. J'attends de leurs nouvelles pour me décider à partir.

Il est peut-être utile de dire, en forme de conversation, qu'une fois que je serai parti de Paris et

(1) Joseph était alors à Lunéville, chargé de négocier avec le comte de Cobenzl.

que j'aurai commencé les opérations militaires, il est très-probable qu'on n'adoptera plus la mesure de donner des indemnités en Italie à la maison d'Autriche. Il est bon de dire aussi qu'une fois en Italie, les négociations se trouveraient naturellement à l'endroit où je serais.

Quant aux Anglais, eux-mêmes ont tout brusqué et tout rompu. Ainsi, nous ne pouvons donc plus les admettre à Lunéville, d'autant moins que nous avons aussi des engagements à remplir, et que nous ne traiterons que lorsqu'ils auront reconnu la liberté des mers.

Fais en sorte que ce courrier soit de retour le 16 à Paris. Si je pars, la maison d'Autriche s'en souviendra ; il est donc nécessaire que je sache, par le retour de ton courrier, si toute espèce d'espoir est perdu, comme pourrait le faire penser le discours de Pitt au parlement. »

Nap. à Jos. Paris, 12 janvier 1801. — Je vous envoie, citoyen ministre, la copie d'une lettre du général Brune, qui sera demain dans le *Moniteur*.

« Il est probable que si Mantoue n'est pas remise à l'armée française, le général Brune sera sous peu de jours à Venise, et les Autrichiens derrière le Tagliamento. Faites sentir à M. de Cobenzl *qu'alors comme alors*, tous les jours changent sa position : c'est une manière de négocier pitoyable. Par la ligne de l'Adige, la moitié de Vérone sera à la Cisalpine, et l'autre moitié à eux. Idem, pour Porto-Legnano. Insérez au protocole que, si nous entrons

dans *Venise,* vous n'aurez désormais à l'Empereur que la Brenta. »

« Vous devez avoir reçu, citoyen ministre, les instructions parties de Paris le 29 nivôse. Nap. à Jos. Paris, 20 janvier 1801.

Hier, est arrivé de Russie un courrier qui a fait la route en quinze jours : il m'a apporté une lettre extrêmement amicale, de la propre main de Paul Ier.

Ce courrier a rencontré, à quatre lieues de Pétersbourg, un officier envoyé par M. Sprengtporten, et qui était porteur d'une lettre de moi à l'Empereur, à peu près dans le même genre.

J'attends dans quatre ou cinq jours un plénipotentiaire russe.

La Russie est dans des dispositions très-hostiles contre l'Angleterre. Il vous est facile de sentir que notre intérêt est de ne rien brusquer; car la paix avec l'Empereur n'est rien, en comparaison d'une alliance qui maîtrisera l'Angleterre et nous conservera l'Égypte.

L'armistice n'est pas encore conclu en Italie.

Cela doit être le sujet perpétuel de vos plaintes. Si l'Autriche cède de bonne foi la droite de l'Adige, pourquoi ne conclut-elle pas un armistice qui lui est accordé par la cession des places sur cette rive droite?

La Toscane doit prendre pour premier système de tactique, que l'Empereur ne doit jamais passer l'Adige. Si cependant les événements voulaient que le grand-duc y fût rétabli, nous n'y consentirions toutefois pas, tant que durera la guerre avec l'An-

gleterre; car, tant qu'elle durera, nous devons toujours nous méfier de l'Autriche, avoir toujours une forte armée en Italie; et le port de Livourne, ainsi que les côtes de la Toscane, devant être interdits aux Anglais, cela ne peut avoir lieu que par la possession du pays.

Vous ne devez jamais parler de Naples ni du pape. Vous répondrez, toutes les fois qu'on vous en parlera : *Avez-vous des pouvoirs de ces princes? la France s'entendra avec eux.*

Toutes les fois qu'on parlerait du roi de Sardaigne, vous répondriez simplement que, si c'est nous qui l'avons ôté, l'Empereur, s'il combattait pour lui, eût dû le rétablir dans ses États; que, dans tous les cas, nous nous entendrons avec ce roi, et nous établirons en Italie un ordre tel, qu'il ne causera point d'alarmes aux États voisins, et que la tranquillité sera assise sur des bases immuables.

Quant aux stipulations que M. de Cobenzl pourrait demander pour l'Empire, il ne faut nous engager à rien. Nous agirons suivant les circonstances et les individus qui gouvernent à Vienne; que nous n'avons aucune confiance dans Thugut, et que nous ne pouvons prendre aucun engagement avec l'Empereur, tant que ce ministre sera écouté dans le conseil.

Il est d'ailleurs difficile de prendre des engagements pour l'Allemagne que de concert avec Paul Ier.

Ainsi je me résume :

1° Continuer le protocole, discuter à fond les

questions, même la rédaction du traité définitif; mais ne rien signer avant dix jours, époque à laquelle nous serons d'accord avec Paul Ier.

2° Batailler pendant ce temps, pour que le grand-duc de Toscane soit placé en Allemagne.

3° Ne point parler du roi de Naples, du pape, ni du roi de Sardaigne. Si le plénipotentiaire autrichien cédait la Toscane, il pourra être stipulé qu'on y placera un infant d'Espagne; moyennant quoi nous nous engagerions avec l'Espagne à faire obtenir au grand-duc une indemnité proportionnée en Allemagne.

4° Ne parler de la Cisalpine que pour dire qu'elle recevra une organisation qui ne causera point d'alarmes aux États voisins.

5° Ne nous engager en Allemagne que pour le grand-duc de Toscane; dire, du reste, que lors de la paix avec l'Empire on s'entendra.

6° Ne point parler dans le traité du mode de son exécution, mais le stipuler par une convention séparée.

7° Ne nous faire évacuer les pays que nous occupons au delà de l'Inn et de l'Adige que le plus tard possible, et stipuler le payement des contributions qui ont été imposées.

8° Quant à l'évacuation de la rive droite du Rhin, elle ne doit avoir lieu qu'à la paix de l'Empire.

9° On peut, pour la Suisse, stipuler indépendance et neutralité.

Vous devez envoyer deux courriers par jour; car, l'Europe étant au moment d'une crise, le système

que l'on pourrait avoir se trouve changé, et ne peut pas être encore entièrement assis. »

Cette lettre de Napoléon est des plus importantes au point de vue politique : elle explique parfaitement son système, dans cette négociation avec l'Autriche, et ses espérances relativement à la Russie. Ne peut-elle pas donner matière à bien des réflexions, lorsqu'on rapproche sa date de celle de la mort de Paul Ier ?

Quelques jours après la réception de ces instructions si positives, si explicites et si nettes, de Napoléon à son frère, ce dernier recevait la lettre ci-dessous de M. de Gallo, ambassadeur du roi de Naples :

Le marquis de Gallo à Joseph. Vienne, 24 janvier 1801.

« Monsieur l'ambassadeur, d'après les ouvertures que M. le comte de Cobenzl a dû vous faire, par ordre de S. M. l'Empereur, sur le désir du roi mon maître de concourir à la paix avec la république française, et d'après les témoignages que vous avez bien voulu lui donner d'agréer les dispositions du roi à cet égard, j'attends à toute heure, pour me rendre en France, le passe-port que j'ai prié S. M. l'Empereur de vous faire demander par M. le comte de Cobenzl, depuis la date du 13 de ce mois. Je partirai au moment même où je le recevrai, pour vous prouver, monsieur l'ambassadeur, la sincérité des sentiments du roi et mon empressement personnel à remplir ses ordres, et pour vous réitérer mes hommages.

L'armistice qui vient de se faire en Italie, et les

déclarations et promesses de M. le général Brune, de ne rien entreprendre d'hostile contre les États et les troupes de S. M. le roi mon maître, m'engagent à désirer encore davantage de recevoir au plus tôt le passe-port en question, pour hâter le rétablissement de la bonne intelligence et amitié entre les deux États. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien faire parvenir au plus tôt la lettre ci-incluse à M. le premier consul votre frère, dans laquelle je sollicite pour cet objet, et pour qu'il veuille bien donner ou confirmer les ordres à M. le général Brune pour la cessation de toute hostilité entre ses troupes et celles de S. M. le roi.

J'attends avec empressement votre réponse, monsieur l'ambassadeur, et je vous réitère, etc. »

Presque au moment où il recevait cette lettre, Joseph concluait et signait le traité de Lunéville (9 février 1801). La nouvelle en fut accueillie partout avec beaucoup de joie, et le premier consul s'empressa d'écrire à son frère :

Nap. à Jos.
Paris, 13 février 1801.

« On a publié, ce matin, citoyen ministre, le traité de paix de Lunéville. Il a rempli parfaitement l'attente du gouvernement.

Le citoyen Talleyrand vous écrit pour vous autoriser à venir à Paris. Je ne veux pas écrire à M. de Cobenzl. Je ne puis le traiter que comme un ministre ordinaire. Dans le commencement de cette négociation il a manqué à son caractère. Cependant il sera vu ici avec plaisir, et il n'y a pas d'inconvénient qu'il y vienne. Dans ce cas, il ne serait pas sage

et il paraîtrait peu convenable que vous lui montrassiez la même intimité que la première fois. On avait fait alors pour lui ce que l'on fait aujourd'hui pour M. Katilschen, c'est-à-dire, venant pour lever tous les obstacles et conclure la paix, et non pas pour gagner du temps, et profiter de la confiance particulière que j'avais en lui pour faire réussir le système de M. Thugut. Il n'y a pas cependant d'inconvénient à lui dire que, s'il n'avait pas eu le bon esprit de rester à Lunéville, on aurait imposé à la maison d'Autriche des conditions plus dures.

Il me reste un mot à vous dire : *La nation est contente du traité, et moi j'en suis particulièrement satisfait.* »

Talleyrand à Joseph. 27 mars 1801.

« Citoyen, je vous adresse les nouveaux pouvoirs qui vous sont expédiés pour les arrangements à prendre en exécution du traité de Lunéville.

Le citoyen Laforest, qui vous les remettra, continue à être attaché, comme secrétaire, à la nouvelle mission qui vous est confiée.

Je suppose que ce premier voyage de M. de Cobenzl ne sera guère employé qu'à des conversations, car il voudra lui-même attendre que l'Empereur ait reçu l'autorisation de la Diète. Si vous avez besoin d'une statistique ambulante, je vous offre le citoyen Matthieu, dont je me persuade que vous tirerez utilité.

Appliquez-vous à savoir de M. de Cobenzl quelles sont les vues et les plans de la cour pour les arrangements de l'Empire. La Prusse nous a fait remettre

quelques mémoires; mais ce sont plutôt des indications de localités à sa convenance, plutôt des hypothèses, que des demandes formelles et des plans généraux. »

« L'empereur de Russie est mort dans la nuit du 24 au 25 mars, d'une attaque d'apoplexie. La vive douleur que je ressens de la mort d'un prince auquel je portais tant d'estime, ne me permet pas d'entrer dans de plus grands développements (1). Son fils aîné lui a succédé, et a reçu le serment de l'armée et de la capitale. » Nap. à Jos. Paris, 11 avril 1801.

Le gouvernement de la république ligurienne ayant fait exprimer à Joseph, par ses ministres, sa reconnaissance de ce qu'il avait fait en sa faveur lors des négociations du traité de Lunéville, Joseph répondit :

« Citoyens, le peuple ligurien, après ses efforts et sa persévérance dans la cause qui divisait l'Europe, ne pouvait pas être oublié par la république française, au moment de la pacification continentale; je m'estime très-heureux d'avoir été l'instrument de la volonté nationale, en stipulant à Lunéville les intérêts de la Ligurie. Joseph aux ministres de la république ligurienne. Paris, 10 juillet 1801.

(1) C'est seulement quelques jours après la date de cette lettre que *le Moniteur* annonça la nouvelle de la mort de l'empereur de Russie, dans son numéro du 27 germinal an IX. Voici en quels termes significatifs cette nouvelle est rédigée : « *Paris, le* 26 *germinal.* — Paul I[er] est mort dans la nuit du 24 au 25 mars !!! — L'escadre anglaise a passé le Sund le 31 !!! — L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements !!! »

Veuillez témoigner à votre gouvernement toute ma sensibilité pour les expressions infiniment flatteuses que votre lettre contient. Je conserverai précieusement le gage qu'il veut bien me donner, au nom du peuple ligurien, de sa satisfaction.

Croyez aux sentiments qui me lient aux intérêts d'un allié aussi fidèle du peuple français. »

Joseph Bonaparte eut à peine terminé les négociations relatives au traité de Lunéville, et fait adopter diverses dispositions qui en furent les conséquences, que le premier consul, fort satisfait de la manière dont son frère aîné avait accompli cette importante mission, le chargea d'une autre négociation auprès du saint-siége, pour le rétablissement du culte catholique et la conclusion du fameux concordat de 1802. C'est à cette affaire et à une restitution d'objets d'art, qu'ont trait les lettres suivantes de l'année 1801.

Nous les faisons précéder du décret qui nomme Joseph, Cretet et Bernier ministres plénipotentiaires :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Du 23 *messidor an IX de la république, une et indivisible* (17 *juillet* 1801).

Bonaparte, premier consul de la république, arrête ce qui suit :

Art. 1er. Les citoyens Joseph (Bonaparte), conseiller d'État, Cretet, conseiller d'État, et le citoyen Bernier, sont chargés de négocier, conclure et si-

gner une convention avec le cardinal Consalvi, l'archevêque de Corinthe et le père Cazelli, revêtus des pleins pouvoirs et instructions de Sa Sainteté le pape Pie VII.

Art. 2. Le ministre des relations extérieures est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hugues Maret à Joseph. Paris, 12 juillet 1801.

« J'ai eu l'honneur de me rendre chez vous, citoyen, pour vous remettre l'expédition de l'arrêté qui vous nomme, avec les citoyens Cretet et Bernier, ministre plénipotentiaire pour traiter avec la cour de Rome des matières ecclésiastiques actuellement en discussion. Le premier consul désire que cette négociation soit terminée dans les vingt-quatre heures. Il attache un grand prix à ce que la convention à intervenir porte la date du 14 juillet; vous jugerez sans doute, en prenant connaissance de cette affaire, qu'elle est parvenue à un point de maturité tel, qu'une prompte conclusion peut être demandée à la sagacité et au zèle des plénipotentiaires. Les citoyens Bernier et Cretet se rendront demain chez vous à neuf heures du matin, pour l'ouverture des opérations.

Le ministre des relations extérieures vous remettra les projets de convention déjà rédigés contradictoirement et provisoirement, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires. »

Nap. à Jos. 19 juillet 1801.

« Il me paraît nécessaire que vous vous entendiez bien avec le cardinal Consalvi pour tout ce qui est relatif aux évêques constitutionnels, puisqu'il me semble que le cardinal Consalvi croit que le pape

n'est pas tenu par le concordat d'adresser un bref aux évêques constitutionnels comme aux non constitutionnels, pour qu'ils se démettent de leurs siéges; et qu'au contraire ce cardinal croit indispensable qu'avant même que ces évêques puissent être nommés à des évêchés, ils se rétractent (1); chose qu'on ne peut pas exiger d'eux sans les déshonorer, et sans compromettre l'autorité temporelle qui les a toujours appuyés, surtout lors de l'assemblée constituante.

Cet objet me paraît très-essentiel à régler. »

Nap. à Jos. Paris, 19 juillet 1801.

« Je désire, citoyen, que vous continuiez vos conférences avec le cardinal Consalvi et vos autres collègues :

1° Pour arranger ce qui est relatif aux constitutionnels, et faire en sorte que les évêques constitutionnels soient éligibles comme les autres.

2° Arrêter la rédaction de la bulle. Je désirerais que cette bulle fût publiée en France le plus tôt possible, afin que je pusse sur-le-champ nommer aux archevêchés et évêchés. Je désirerais que la bulle pût être publiée à Paris le 15 août. Pour cette époque, toutes mes nominations seront faites, de manière que les nouveaux évêques pourront entrer en fonctions dans les premiers jours de fructidor.

Faites sentir que j'attache quelque importance à ce que cette affaire marche avec célérité, parce que, le mois de frimaire étant l'époque de la réunion du

(1) Tout le monde comprendra la haute importance de cette lettre, qui traite d'un des points capitaux du concordat.

corps législatif et des discussions, je désirerais qu'elle fût déjà alors sanctionnée.

Il serait bon de tenir un protocole de tous ces objets. »

« Citoyen, l'intention du premier consul est de prendre des mesures définitives pour établir tout ce qui est relatif aux prêtres constitutionnels, et terminer d'une manière invariable la marche à suivre dans toutes les affaires ecclésiastiques. Il avait marqué le désir qu'il fût tenu un protocole de toutes les discussions qui ont eu lieu dans la négociation dont vous avez été chargé avec les ministres de Sa Sainteté. Il me charge de vous demander ce protocole, qui doit lui faire connaître les dispositions de la cour de Rome sur tous les objets en discussion, et l'éclairer sur les dernières déterminations qui restent à prendre.

Talleyrand à Joseph. Paris, 27 juillet 1801.

Je vous prie en même temps de m'envoyer le projet de bulle qui a dû être convenu entre les ministres du saint-siége et vous, ainsi que celui de la nouvelle circonscription des diocèses français. »

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que ce matin est arrivé le courrier de Rome, avec la ratification de Sa Sainteté de la convention que nous avons signée. Je vais remettre au ministre des relations extérieures une copie littérale de la ratification, laquelle est simple, telle qu'elle devait être.

L'archevêque de Corinthe à Joseph. Paris, 27 août 1801.

Le courrier a dû retarder de quelques jours son départ à cause de la rédaction de la bulle, qui m'a été également envoyée, suivant les ordres que le

ministre des relations extérieures avait donnés au ministre Cacault. J'attendrai actuellement les ordres pour cet échange des ratifications. Je ne doute pas que ce sera avec vous que j'aurai l'honneur de les échanger.

J'ai l'honneur aussi de vous remettre une lettre du cardinal Consalvi. »

Le cardinal Consalvi à Joseph. Rome, 16 août 1801.

« Excellence, je ne saurais pas envoyer à Paris la ratification et les réponses que l'on y attend de nous, sans écrire particulièrement à Votre Excellence, et lui recommander de la manière la plus expresse l'heureuse issue de l'affaire qui nous occupe; mais ce n'est pas moi qui fais à Votre Excellence cette recommandation. Ayant rendu compte à Sa Sainteté de tout ce qui s'est passé à Paris lorsque j'ai eu le bonheur d'y être pour cette même affaire, je lui ai parlé de Votre Excellence, et je lui ai dit combien de droits elle avait à notre estime particulière et à notre reconnaissance.

Le saint-père m'a ordonné de la remercier, et en même temps de lui recommander monseigneur l'archevêque de Corinthe, afin qu'elle lui accorde sa protection auprès du premier consul, pour la bonne réussite de l'affaire en question. Votre Excellence verra que l'on est arrivé au dernier degré possible. Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire de l'Église, de tant de douceur, de modération, d'affection paternelle de la part de son chef. Votre Excellence verra qu'il n'y a pas un mot capable d'aigrir, au lieu d'adoucir; elle verra que l'on va au-devant

d'elle. Ses intentions, ses désirs, que je connaissais si bien, ont été satisfaits par Sa Sainteté autant qu'elle a pu le faire. Votre Excellence est trop raisonnable pour ne pas en être entièrement satisfaite. Monseigneur l'archevêque de Corinthe a l'ordre de lui faire voir tout, et de lui rendre un compte exact de l'affaire, et de lui demander sa faveur et sa protection. Je m'en rapporte à lui de tout ce qu'il dira de notre part. J'ai envoyé tout : ratification, bulle, bref, observations, tout a été fait. Le cardinal Caprara viendra bientôt. Dans un très-court espace de temps, j'ai pu réussir à faire achever ici l'ouvrage d'un ou deux mois. Ma santé en a beaucoup souffert; je suis très-fatigué, mais mon zèle ne s'effraye pas; je ferai toujours ce qui me sera possible pour le bien de la religion, et pour la conservation de la bonne harmonie et des liens réciproques entre les deux gouvernements : c'est mon vœu bien sincère.

Votre Excellence se souviendra que nous parlâmes un jour de la dévotion de madame votre femme, et que je vous dis que j'avais demandé un chapelet béni par le saint-père, pour le lui envoyer. Sa Sainteté lui envoie donc celui que le courrier apporte à M. Spina, et, sachant combien elle est pieuse, lui donne sa bénédiction paternelle, et lui souhaite du ciel tous les bonheurs, etc. »

Talleyrand à Joseph. Paris, 9 septembre 1801.

« Je vous informe, citoyen, que le premier consul a ratifié la convention du 20 messidor (15 juillet), et je vous transmets cette ratification, en vous invitant à vous réunir aux citoyens Cretet et Bernier,

pour faire l'échange des ratifications respectives avec monsignor Spina et le père Cazelli, ministre plénipotentiaire du saint-siége. Il ne manque plus que cette formalité et celle du procès-verbal d'échange, à la consommation d'un des actes les plus importants du gouvernement de la république française. »

Les trois pièces qui suivent feront connaître parfaitement l'affaire relative aux objets d'art, que Joseph Bonaparte fut chargé de terminer.

Le cardinal Consalvi à Joseph. Rome, 1er sept. 1801.

« Excellence, j'ai l'ordre du saint-père d'envoyer un courrier extraordinaire à Paris pour l'affaire des objets d'art. J'ai eu l'honneur de parler à Paris au premier consul sur cet objet. Je le priai de faire réflexion sur la différence très-essentielle de ceux qui étaient propriétés particulières, et de ceux qui autrefois étaient au musée Vatican. Le saint-père ne fera pas opposition pour livrer ceux-ci, si le premier consul le veut, quoiqu'il pût y avoir lieu à espérer qu'il n'exigerait pas qu'on les livrât; mais pour les propriétés des particuliers, ayant parlé au premier consul, je le trouvai très-bien disposé en faveur du duc Braschi. C'était conséquent à la restitution décrétée en sa faveur, des biens confisqués le même jour que les objets d'art. Je ne le trouvai pas aussi bien pour les Albani, qu'il croyait peu amis de la France; mais il finit par me dire que cependant ces considérations-là ne devaient pas changer les règles de la justice. Je trouvai de bonnes dispositions aussi dans M. Chaptal, qui me dit

que l'on enverrait des pleins pouvoirs à M. Cacault, qui ne les a pas reçus. Au contraire, les deux commissaires sont arrivés, qui, à la suite d'un décret, il est vrai, antérieur à mon voyage, mais qui cependant n'est pas encore révoqué, veulent que l'on livre, outre les objets qui appartenaient déjà au musée, ceux aussi qui sont aux particuliers, tels que ceux d'Albani, Braschi, etc. Le saint-père n'a trouvé d'autre parti meilleur que d'expédier un courrier à Paris, et d'exposer au premier consul, par le moyen de son ministre, ses motifs pour désirer une modification en faveur des propriétés des particuliers. Monsignor Spina fait remettre à Votre Excellence un mémoire où ces motifs sont exposés. Il invoque à son appui les sentiments de justice et d'équité qui font tant d'honneur à son caractère. Le saint-père ne trouve pas qu'il soit possible que l'on veuille exiger de lui qu'il renouvelle les exemples des visites domiciliaires, et qu'il fasse rendre par des moyens de violence, par ceux qui les ont repris, les objets dont ils réclament toujours les droits de propriété; droits que, même lors de l'invasion, l'armée française proclamait vouloir conserver intacts. Le premier consul a donné une preuve très-récente du jugement qu'il portait sur de telles confiscations, par la restitution des biens confisqués au duc Braschi. Pourra-t-on croire qu'il veuille ôter les statues confisquées à celui auquel il a rendu les biens confisqués? Pour ce qui regarde la famille Albani, outre les mêmes raisons qui parlent en sa faveur, Votre Excellence sait l'in-

térêt que prend à lui la cour impériale. Le saint-père se trouverait compromis entre ces deux puissances, si le premier consul ne prononçait pas en faveur du prince Albani, qui d'ailleurs a toujours été étranger à ce qui se passait à Rome. Votre Excellence peut en parler avec M. le comte de Cobenzl. Enfin, j'ajouterai que l'on se dispute pour peu de chose dans le fond; mais l'intérêt de quelques commissaires ou acquéreurs particuliers, qui ont profité du nom de la république, fait ses efforts pour soutenir la confiscation.

Sa Sainteté m'a donné l'ordre de prier particulièrement Votre Excellence d'appuyer cette affaire auprès du premier consul. Elle attend de sa justice que l'ordre soit donné de ne pas inquiéter les particuliers propriétaires. Le caractère dont le saint-père est revêtu ne lui permet pas d'exercer un ministère aussi odieux, et qui part d'un principe reconnu injuste par le gouvernement actuel de la France. Pour ce qui regarde les objets appartenant déjà au pape, il répète que, si le premier consul le veut, il n'y aura aucune opposition de sa part. La manière dont le saint-père se conduit constamment vis-à-vis du gouvernement ne fait pas douter que l'on ne voudra pas troubler son repos, soit en le compromettant avec d'autres puissances, soit en le forçant à traiter ses sujets d'une manière aussi contraire aux sentiments de son cœur. Je reçois l'ordre de Sa Sainteté de vous recommander les intérêts de tous ces particuliers : elle ne doute pas d'une issue heureuse par votre entremise. »

Cacault, ministre à Rome, à Joseph. Rome, 1er sept. 1801.

« Citoyen ambassadeur, vous savez qu'après votre départ de Rome, à l'entrée des troupes françaises dans cette ville, les commissaires du gouvernement saisirent tous les biens du cardinal Albani et ceux de la famille Braschi. A cette époque, une partie de leurs propriétés fut vendue; l'autre, consistant particulièrement en statues, tableaux, fut réservée pour être transportée à Paris au Muséum national.

La négligence des délégués d'alors, la nécessité de restaurer beaucoup de ces objets, et, depuis, les revers de l'an VII, empêchèrent d'effectuer le transport général.

Ils restèrent donc à Rome; les uns furent emportés à Naples par les Napolitains : ceux-là ne sont pas la matière d'un procès; ils doivent être restitués, aux termes du traité de Florence.

Les autres ne sortirent pas de Rome. La famille Braschi reprit et replaça dans sa maison ce qui lui appartenait; la famille Albani fut assez négligente pour laisser à *Repa grande* les effets saisis, dans les mêmes caisses où les Français les avaient mis.

Au moment de l'entrée de l'armée d'observation en Étrurie, le général Murat écrivit à Rome, à Sa Sainteté, et mit tout ce qui n'avait pas été distrait de ces objets sous la sauvegarde particulière de sa loyauté, et invita le secrétaire d'État à y faire apposer les scellés; ce qui fut exécuté sur les caisses Albani et deux autres d'origine anglaise.

En floréal dernier, le gouvernement français envoya en Italie le citoyen Dufourny en qualité de

commissaire, pour la récupération des objets d'art acquis à la France.

En thermidor dernier, le cardinal Consalvi se trouvait à Paris; il observe aujourd'hui que, d'après une conversation qu'il a eue avec votre frère et le ministre Chaptal, il lui a paru que les instructions du citoyen Dufourny se trouvaient naturellement modifiées par les circonstances.

Voilà, citoyen ambassadeur, l'état des choses. Les pouvoirs du citoyen Dufourny n'admettent aucune excuse, aucun délai; la cour de Rome, harcelée par le ministre de Vienne près le saint-siége, protecteur déclaré du cardinal Albani, refuse ce que demande le citoyen Dufourny.

J'ai, de mon côté, appuyé la demande du commissaire français; je dois cependant, dans ma conscience, sentir l'inconvenance qu'il y a à reprendre une partie des objets réclamés dans la maison même des propriétaires.

Au milieu de ce conflit d'opinions contraires, la cour de Rome s'est décidée à envoyer à Paris un courrier.

Je pense que, lorsque les commissaires français sont venus en Italie, ils n'avaient pas le droit de prendre tous les biens de la famille Braschi, pas plus que ceux du prince Borghèse, qui ont été respectés.

Le premier consul paraît être de cet avis, et le pape ne peut, ni ne doit, en avoir un autre.

L'héritier du cardinal Albani est le prince Albani, attaché à l'ancien archiduc de Milan. On sollicite ici vivement pour lui de la part de l'Empereur, et les

mêmes raisons de droit subsistent en sa faveur : il a déclaré, par le ministre de Vienne, que Sa Sainteté serait responsable de tout ce qui arriverait.

La famille Albani est une famille attachée, dévouée à la cour de Vienne, et il n'existe à Rome, de cette famille, que le vieux cardinal de ce nom, âgé de quatre-vingt-huit ans. On la considère comme ennemie de la France, en raison de ses liaisons avec la maison impériale; mais une maison particulière peut-elle jamais être prise à partie par une grande puissance, et être dépouillée, ainsi qu'on a dépouillé la villa appartenant à la famille Albani?

Nous voulons qu'on restitue à Visconti et Piranesi tout ce qu'on leur a pris à Rome; nous le voulons et l'obtenons : il n'y a plus alors de parité. On avait fait ces confiscations, parce qu'ils étaient ennemis de Naples et de la coalition : ne sommes-nous pas tombés dans la même erreur, relativement à la saisie des biens Albani? Pouvons-nous donc demander la restitution des biens Piranesi, et ne pas faire celle d'Albani et Braschi?...

Il reste à Naples une plus grande quantité de caisses enlevées à la villa Albani qu'il n'y en a à Rome; mais dans la totalité de ces caisses, dont le nombre est énorme, la plupart ne contiennent que des objets communs, qui ne valent pas le port à payer pour les transporter à Paris. Il y a quelques objets capitaux, comme le bas-relief d'Antinoüs d'Albani, la statue d'Antinoüs appartenant à Braschi; mais, quelle que soit la quantité de ces objets, a-t-on le droit de forcer le pape à les donner?

A l'époque actuelle de notre révolution, il est essentiel d'observer deux rapports particuliers sous lesquels le gouvernement français peut être considéré :

L'un est ce système de contributions, de pillage, de dévastations qui nous a assez signalés en Italie ; l'autre, un esprit de sagesse, de fixité, de justice, qui a paru le 18 brumaire, s'est développé avec le génie de Bonaparte, et a signalé les traités de paix de l'an IX.

Il me semble que, si, en vertu du premier système, on s'est cru en droit de saisir les biens Albani et Braschi, aujourd'hui, d'après le second, on n'a pas celui de les réclamer encore. On a parlé de m'envoyer un pouvoir pour terminer à l'amiable; j'ai voulu, cher ambassadeur, que d'avance vous connussiez mon opinion. Je dois vous avertir que ma décision, dans mon âme et conscience, ne serait pas conforme à ce désir immodéré, trop répandu à Paris, d'y accumuler sans exception, et sans l'acheter, tout ce qu'il y avait de beau en Italie. C'est moi qui ai envoyé les cent plus beaux objets qui y sont aujourd'hui ; je l'ai fait avec plaisir quand notre droit était légitime : maintenant je ne vois pas de la même manière la contestation qui s'établit à Rome.

J'ai cru devoir vous écrire, mon cher ambassadeur, avec cette confiance et cette effusion de cœur, pour que dans l'occasion vous fassiez cesser les incertitudes qui subsistent encore à Rome avec l'ancien système et le nouveau, qui est le nôtre, celui

qui convient à la gloire et à la prospérité d'un grand État.

Mes respects à madame Julie; vous connaissez mon sincère et véritable attachement.

P. S. Lorsqu'on a sollicité du pape un concordat, des brefs et des bulles, on ne peut se dissimuler qu'un premier sentiment de crainte n'ait puissamment agi sur son âme et sur celle de ses conseils; voilà sans doute ce qui a fait promptement décider en principe un accommodement avec la France; mais, s'il est sensé d'avoir trouvé dans les succès de nos armes cette cause primitive de la bienveillance de la cour de Rome, il ne faut pas cesser d'apercevoir dans la réussite totale des affaires religieuses, je dirai même dans l'espèce de grâce qu'on y a mise de ce côté, un véritable sentiment d'estime et de haute considération pour le système adopté par le premier consul, pour cette modération respectable qui a guidé ses démarches, et cette sorte de garantie qu'offre actuellement le gouvernement français. Qui n'avoue aujourd'hui que tous ses actes ont un caractère de justice mêlé de force qui apprend aux nations à compter sur notre parole, et combien nous haïssons le système qui a précédé? »

Le cardinal Consalvi à Joseph. Rome, octobre 1801.

« Excellence, je vous prie de vouloir bien agréer tous mes remercîments pour l'intérêt que vous avez pris à l'affaire des statues. J'ai l'ordre de Sa Sainteté de vous remercier beaucoup de sa part. J'avais prédit au saint-père qu'il ne pouvait pas manquer de réussir, si Votre Excellence le prenait à cœur.

Sa Sainteté m'ordonne aussi de recommander à Votre Excellence les affaires de la religion : elle sait qu'elles sont bien confiées. Si je puis me flatter de recevoir de Votre Excellence un véritable bienfait, je la prie de choisir un moment pour rappeler mon plus grand respect au premier consul.

J'en demande aussi un autre à Votre Excellence, c'est de disposer de moi comme de son plus fidèle et attaché serviteur : elle me l'a promis, je compte sur sa parole. Votre Excellence m'a inspiré trop d'estime, et je lui dois trop de reconnaissance, pour que je ne désire pas de lui rendre tout ce que je peux au monde. J'espère que Votre Excellence voudra bien présenter mes respects à madame sa femme, qui me ferait bien de l'honneur si elle voulait disposer de mes services.

Les frères Piranesi trouveront en moi tout l'appui et tous les soins dont ils pourraient avoir besoin.

Je prie Votre Excellence d'agréer les sentiments de ma haute considération et de mon respectueux et tendre attachement. »

Nap. à Jos. Paris, 29 déc. 1801.

« Louis et Hortense doivent décidément se marier le 14; ils logeront dans ma maison, rue de la Victoire.

Je ne partirai probablement pour Lyon que dans le courant de la décade prochaine. Le ministre des relations extérieures est parti depuis le 2, celui de l'intérieur partira le 11.

Quatre cent cinquante députés cisalpins sont arrivés à Lyon depuis quinze jours, et, à l'heure

qu'il est, les opérations de la consulte doivent avoir commencé.

J'espère, avant mon départ, recevoir deux ou trois fois des nouvelles d'Amiens, et connaître positivement le jour où le traité définitif sera signé. Il me paraît qu'il n'y a plus aujourd'hui aucun obstacle sérieux. »

Joseph était alors à Amiens, plénipotentiaire pour la république française, et négociant avec lord Cornwallis, plénipotentiaire pour le gouvernement anglais. On sait combien le premier consul et le pays tout entier avaient hâte de voir la paix conclue et signée entre les deux puissances.

« Je pars demain à minuit pour Lyon : je ne resterai que onze à douze jours. Nap. à Jos. Paris, 6 janvier 1802.

Je crois que le général Bernadotte s'est rendu à Amiens. Qu'il y soit ou non, je désire qu'il te fasse connaître s'il lui convient d'aller à la Guadeloupe comme capitaine général. Cette île prospère, sa culture est dans la plus grande activité; mais Lacrosse s'étant indisposé les habitants, et n'ayant avec lui que cinq cents blancs, en a été chassé, et un mulâtre s'est mis à la tête de la colonie. Ils ignoraient alors la paix. On fait partir trois vaisseaux, quatre frégates et trois mille hommes de bonne infanterie, afin de désarmer les noirs et de rétablir pour toujours la tranquillité. C'est une mission importante et agréable sous tous les points de vue, puisqu'il y a aujourd'hui quelque gloire à acquérir et un grand service à rendre à la république,

en faisant rentrer pour toujours cette colonie dans l'ordre. D'ailleurs, c'est une position d'où l'on peut partir pour aller prendre possession de la Louisiane, et même de la Martinique et de Sainte-Lucie.

Si ceci tente l'ambition de Bernadotte, comme il paraît que cela est, il faut que tu me le fasses promptement connaître; car l'expédition partira dans pluviôse, et ces missions aux colonies sont demandées par les généraux qui ont le plus de réputation. J'attends le retour du courrier pour y nommer. »

Bernadotte n'eut pas cette mission; le brave et malheureux général Leclerc, qui venait d'épouser Pauline Bonaparte, fut chargé de se rendre à Saint-Domingue. Il y mourut, et sa femme rapporta son corps en France.

Nap. à Jos. Paris, 1er février 1802.

« Je reçois votre lettre du 12 pluviôse. Il paraît que tout marche à Amiens. Huit jours plus tôt ou huit jours plus tard sont actuellement indifférents.

Les affaires de la Cisalpine paraissent avoir fait assez généralement plaisir.

Je désire que vous parliez à lord Cornwallis de l'abominable ouvrage (1) que vous trouverez ci-joint, et lui fassiez sentir combien il est contraire à la dignité des deux États de laisser à Londres un émigré imprimer de pareilles sottises, dans un temps où je m'emploie particulièrement à étouffer tout ce qui pourrait être fait comme une plainte particulière.

Vous devez dire aussi à lord Cornwallis qu'il doit

(1) Allusion à l'un des pamphlets qui se publiaient par milliers à Londres, et dont l'Angleterre favorisait l'introduction en France.

ajouter peu de foi aux renseignements que lui envoie M. Jackson, parce qu'il ne voit que de mauvaises sociétés, et que ses renseignements lui sont donnés par des escrocs qui ne veulent que de l'argent. Ceux qu'il lui a envoyés jusqu'à présent doivent lui en donner la preuve.

Sébastiani est de retour de Constantinople. Le Grand Seigneur m'a écrit une lettre dont je suis très-content. »

Nap. à Jos. Paris, 7 mars 1802.

« Je reçois votre dépêche du 16 ventôse (6 mars) : je ne vois pas qu'il y ait aujourd'hui une différence sensible entre les différents projets. La dernière rédaction du projet anglais pour Malte ne s'éloigne pas beaucoup de la nôtre. Il est aussi facile de trouver un *mezzo-termine* pour les affaires des prisonniers. Je ne vois donc pas ce qui peut empêcher aujourd'hui la conclusion du traité. Si lord Cornwallis est de bonne foi, la paix doit être signée le 12, à midi. S'il en est autrement, il serait évident que le cabinet anglais serait livré à des combinaisons différentes ; ce qui, dans la position actuelle de l'Europe, ne serait qu'un esprit de vertige. En tous cas, je compte recevoir le 19, à midi, le retour de mon courrier, qui me fasse connaître positivement ce qu'il en est. J'ai cédé tout ce qu'ont voulu les Anglais ; si la paix n'a pas lieu sur-le-champ, je ne redoute point la guerre. Expliquez-vous-en fortement, et que le 19, à midi, je sache à quoi m'en tenir ; car, comme il paraît que les Anglais ont donné des ordres d'armer à Plymouth, il est

convenable que je puisse prendre des précautions pour nos flottes.

Quant à l'ambassadeur turc, il est impossible que nous discutions de ce que nous avons toujours dit : je ne veux point faire la paix de la Turquie à Amiens, ce qui n'empêche pas l'article qui assure et garantit l'intégrité de l'empire ottoman. »

Nap. à Jos. Paris, 8 mars 1802.

« Je reçois votre lettre du 18. J'adopte, quoique avec regret, la formule : La Sublime Porte est invitée à accéder au présent traité. Mon intention n'en est pas moins de faire un traité avec la Porte, car enfin ce traité ne termine pas tous nos différends. N'ayant pas dans ce moment-ci les pièces sous les yeux, je ne sais pas s'il y a un article qui garantisse l'intégrité de la Turquie. Cet article paraît nécessaire à mettre.

Au reste, je vous donne toute latitude convenable pour signer dans la nuit. Vous serez en conférence lorsque vous recevrez ce courrier. Je ne pense pas qu'il arrive avant neuf heures du soir.

Je crois, comme vous, extrêmement important de ne plus perdre un instant. Faites donc tout ce qu'il est possible pour terminer et signer.

Vous aurez soin de me faire connaître, dans votre réponse, si le courrier est arrivé avant *neuf heures*, lui ayant, dans ce cas, promis 600 francs.

J'attends mon courrier demain avant midi. »

Nap. à Jos. Malmaison, 10 mars 1802.

« Il est cinq heures après midi, et je n'ai pas encore reçu le courrier que vous m'avez annoncé devoir m'expédier après votre conférence d'hier au

matin, et que j'attendais à minuit. Cependant les dépêches d'Otto (1) et toutes les lettres d'Angleterre confirment les armements considérables et le départ d'escadres successives. Lord Hawkesbury a dit à Otto que Cornwallis avait reçu ses dernières instructions. Les différences qui existaient d'Amiens étaient si peu de chose, qu'elles ne paraissaient pas devoir autoriser le ministre à tant de fracas. Une lettre d'Amiens, que je suppose de M. Merry, a porté l'alarme dans Londres, en certifiant que je ne voulais pas la paix. Le moindre retard dans ces circonstances est donc vraiment préjudiciable, et peut être d'une grande conséquence pour nos escadres et nos expéditions navales.

Veuillez donc rendre compte par courriers extraordinaires de ce que vous faites, et de tout ce qu'on vous dit; car il est pour moi bien évident que si, à l'heure que j'écris, la paix n'est pas signée ou convenue, il y a à Londres changement de système.

Cependant, quoi qu'il en soit, continuez toujours votre négociation, en vous contentant de mettre au protocole des notes qui fassent bien sentir que ce sont les Anglais qui ne veulent pas la paix et y apportent des retardements. »

« Je reçois votre lettre du 20 ventôse (10 mars), et j'y vois que, quoique d'accord, vous n'avez rien signé. Ce retard paraît tout à fait extraordinaire. Il

Nap. à Jos. Malmaison, 11 mars 1802.

(1) Otto était ministre de France à Londres.

est cependant bien certain que lord Cornwallis avait reçu ses dernières instructions, et qu'il n'avait plus qu'à signer. Moustache, que j'attends dans l'après-midi, commencera sans doute à éclaircir ce mystère.

Sous quelque prétexte que ce soit, je ne veux pas qu'on substitue au mot Ligurie le mot Gênes. J'aime mieux qu'on n'en parle pas. Je ne veux pas non plus évacuer Otrante avant que les Anglais évacuent Malte. Le *mezzo-termine* est de n'en pas parler. Cela pourrait se faire dans l'hypothèse où ils auraient dû garder Malte six ou huit mois ; mais aujourd'hui que tout doit être évacué dans l'espace de trois mois, il est inutile d'en parler. »

Nap. à Jos. Paris, 11 mars 1802.

« Moustache vient d'arriver : je vous ai déjà fait connaître, par le courrier parti il y a trois heures, que je n'attache aucune importance à la reconnaissance de la Ligurie. Je n'en attache pas davantage à l'article secret relatif à Naples, vu qu'il est sans objet, et qu'il est impossible que j'évacue Tarente avec l'artillerie, etc., avant trois mois, même avec la meilleure volonté. Ce sont donc des articles tout à fait inutiles.

Je ne vois donc plus aucun obstacle à la paix. Il faut seulement avoir soin de rédiger l'article des prisonniers de manière à ce que le sens ne puisse pas empêcher le Portugal de nous payer ce qu'il nous doit par les articles secrets de son traité. Ceci est pour votre gouverne, car vous ne devez pas en dire un mot, l'Angleterre n'en ayant jamais parlé.

Vous pouvez annoncer directement à lord Corn-

wallis : que le roi de Prusse a reconnu la république italienne, et m'a fait féliciter, par son ambassadeur, sur le résultat du congrès de Lyon;

Que, le 17 au soir, M. de Cobenzl a reçu de Vienne un courrier, et m'a notifié personnellement que l'Empereur voyait avec plaisir la république italienne arrachée aux horreurs de l'anarchie, et qu'il était prêt à recevoir l'ambassadeur italien que je voudrais lui envoyer;

Que tous les princes d'Italie ont également reconnu la république italienne;

Qu'enfin M. Markoff vient de recevoir le courrier qu'il avait expédié à sa cour pour lui faire part du congrès de Lyon, et que l'empereur Alexandre est plus disposé que jamais à marcher de concert avec la France pour toutes les grandes affaires de l'Europe.

Vous ferez aussi connaître à lord Cornwallis que je ne suis pas dupe des mouvements hostiles de Londres; que ce ne sont pas des intrigues de l'Europe, mais des intrigues de cabinet pour un changement de ministres; et que je plaindrai l'Angleterre, si de si misérables intrigues rallument la guerre.

Ajoutez encore que je suis intimement convaincu que, dans la position actuelle de l'Europe, l'Angleterre ne peut pas raisonnablement faire seule la guerre contre nous.

Si vous croyez que la paix soit signée dans vingt-quatre heures, gardez Moustache; vous l'enverrez à Londres l'annoncer à Otto. »

Nap. à Jos. Paris, 11 mars 1802.

« Il est neuf heures : une dépêche télégraphique de Brest, du 21 au soir, m'apprend que notre escadre est arrivée le 16 pluviôse (5 février) au Cap; que notre armée a débarqué; que le Cap et toute la superbe plaine du nord étaient occupés par nos troupes. Je m'empresse de vous envoyer ces nouvelles, pour que vous en fassiez l'usage que vous jugerez convenable. Ce ne sera que dans trois jours que le courrier arrivera, et que j'aurai des détails; mais il m'a paru qu'il n'était pas indifférent que vous sussiez promptement que, nos troupes ayant entièrement débarqué, l'armée et la flotte se trouvent avoir un point d'appui tranquille, à tout événement. »

Nap. à Jos. Paris, 21 mars 1802.

« On m'a mis sous les yeux votre dernière lettre. Votre conduite, et surtout l'esprit de réserve que vous avez montré, est convenable.

Il paraît qu'aujourd'hui nous sommes de nouveau en rapprochement. Otto me mande que, quant aux prisonniers, les ministres sont convenus que ce qu'ont coûté à la France les prisonniers faits sur les alliés de l'Angleterre entrerait en compensation. Cette rédaction me paraît convenable.

Quant à Malte, il n'y a pas d'inconvénient de déclarer, puisque c'est un fait, que la place de grand maître est vacante; bien entendu qu'en conséquence d'un des articles, où il est dit que les Français ni les Anglais n'auront de langue, on ne pourra prendre pour grand maître aucun natif français. Cette réserve est spécialement pour les Bour-

bons, puisque l'on dit qu'il entre dans les vues de l'Angleterre de placer un Bourbon grand maître. Nous entendons que les émigrés français n'entrent pour rien dans le choix d'un grand maître, puisqu'il n'y a plus de langue de France, et que les émigrés, quoique proscrits, sont toujours Français.

Les mots *faisant partie de l'armée napolitaine,* que l'on veut substituer au mot *natif,* sont assez essentiels, si le vœu secret est d'y mettre des émigrés français ou des Anglais : si ce changement ne tient pas à ces deux vues, il devient moins important.

Ce qui est relatif au prince d'Orange pourrait passer, si l'on y ajoutait : *Propriété patrimoniale.*

Ce qui est très-important à l'article de Malte, c'est qu'il ne soit point question de noblesse; cela contraste avec notre organisation : nous ne pouvons pas en parler. Il serait absurde de nous faire dire qu'il faudra être noble pour entrer dans l'ordre de Malte; ne pas en parler est le *mezzo-termine* convenable : cet article est le plus important.

Mettre l'article de la Turquie en dernier, et ôter les mots *alliés de l'Angleterre*, est aussi important; sans quoi il faudra mettre aussi *anciens alliés de la France, alliés de la Russie et de l'Empereur;* mais le mieux est de supprimer les mots *alliés de la Grande-Bretagne.* C'est un article fort important, parce que ces mots seuls donneraient à l'Angleterre une espèce de suprématie qui n'est pas convenable pour nous.

Je viens de recevoir des lettres de Saint-Domin-

gue, du 1er ventôse (20 février) : elles sont très-bonnes. Le port Républicain a été pris avec tous les forts, sans que rien ait été brûlé. On a pris la caisse militaire de Toussaint, où il y avait 2 millions 500 mille francs. Le port de la Paix et Saint-Domingue sont occupés. La partie espagnole est soumise, et, le 29 (18 février), le général Leclerc était parti pour attaquer Toussaint, qui tenait position avec sept à huit mille hommes. Vous trouverez ci-joint une lettre de Jérôme. »

Jos. à Nap. Amiens, 5 mars 1802. (7 heures du matin.)

« Citoyen consul, lord Cornwallis m'a fait demander une conférence pour ce soir ; elle pourra se prolonger bien avant dans la nuit ; il est donc possible que j'aie encore une réponse de Paris. C'est surtout de la Porte qu'il doit être question, c'est ce qu'il m'a annoncé ; il doit une réponse à la note que je lui ai remise sur cet objet ; il m'a dit d'avance qu'on insistait décidément sur cet article, et qu'il ne lui serait pas possible de s'écarter des ordres qu'il avait ; que le ministère britannique avait déjà essuyé trop de reproches d'avoir abandonné ou peu soutenu ses autres alliés, pour abandonner encore celui-ci. Cependant je crois que lord Cornwallis désire bien finir, et je crois qu'il signera demain le projet de traité que je lui ai présenté, avec la dernière rédaction de l'article de Malte, et l'article des prisonniers, rédigé convenablement, et de manière à ce que nous n'ayons pas un sou à débourser, mais avec ou moins l'article suivant : *La Sublime Porte est invitée à accéder au présent traité.*

Si je suis autorisé à l'insertion de cet article, vous pouvez compter que le traité sera signé dans vingt-quatre heures; si je n'y suis pas autorisé, il ne le sera pas; vous pouvez prendre vos mesures en conséquence dès ce moment. Lord Cornwallis, que j'ai vu hier, m'a laissé cette opinion; il venait de recevoir un nouveau courrier qui avait déjà agi sur lui; et il n'est pas douteux que sa détermination peut faire celle du ministère, qui paraît être si faible et si hésitant, que la paix et la guerre tiennent au moindre fil. Toute réflexion faite, je me détermine à renvoyer le courrier; je l'attends ici sur les dix heures du soir : mes courriers ne mettent que sept heures. La réponse est : *Oui* ou *Non*.

J'écris de la chambre de ma femme. »

« Citoyen consul, votre courrier arrive dans le moment; la conférence était terminée; vous en connaîtrez le résultat par la copie de ma lettre au ministre des relations, qui lui a été expédiée depuis quatre heures; par précaution, j'en envoie le duplicata. **Jos. à Nap. 9 mars 1802. (11 heures du soir.)**

Demain, je ferai usage de la faculté qui m'est accordée; ce ne sera pas ma faute si le traité ne se signe pas dès demain : l'intégrité des possessions de la Porte est garantie par un article du traité.

Je vous renvoie votre courrier, afin que vous sachiez avant midi où en sont les affaires ici : si elles se terminent, vous aurez un autre courrier demain dans la nuit. »

« Citoyen consul, j'écris en détail au ministre des relations extérieures. Lord Cornwallis a expédié au- **Jos. à Nap. Amiens, 11 mars 1802.**

jourd'hui un courrier porteur de toutes ses notes et ses projets; il n'a pas encore reçu l'article des prisonniers. Sur les plaintes que je lui ai faites sur ce retard, il m'a répondu qu'il en était personnellement très-fâché, mais qu'on avait négligé probablement de lui tenir parole exactement, n'espérant pas que le terme fût si prochain; il m'a demandé d'attendre le retour du courrier. Je lui ai toutefois adressé une note à ce sujet. »

Jos. à Nap. Amiens, 12 mars 1802. (11 heures du matin.)

« Citoyen consul, je reçois votre lettre du 21; j'ai eu aujourd'hui une conférence avec lord Cornwallis, dans laquelle nous avons revu tous les articles déjà arrêtés. Il me paraît attendre avec autant d'impatience que moi le retour de son courrier. Il est sans doute de bonne foi. Je ne puis me persuader qu'il s'abaisse au rôle odieux qu'il jouerait s'il ne l'était pas; je puis vous donner là-dessus toutes les assurances possibles. Il convient avoir reçu toutes les instructions, excepté celles sur les prisonniers; il a proposé lui-même aujourd'hui d'ajouter au paragraphe du projet sur Malte, qui stipule l'évacuation de cette île par les troupes anglaises, les mots suivants : *Et plus tôt, si faire se peut* : ce qui a été adopté. Il m'a déclaré qu'il ne serait content, à son retour de Londres, que lorsqu'il apprendrait que le traité est exécuté, et que, dès le moment de la signature, on s'occuperait en Angleterre du départ des troupes de Malte.

Le ministre d'Espagne approuve le traité; celui de Batavie le signera aussi, mais en rappelant tou-

jours les espérances dont il m'a souvent entretenu. Demain, nous nous réunirons pour arrêter ce qui est de forme, comme la langue, le cérémonial, les titres, pour n'être pas arrêtés par les détails. »

Jos. à Nap. Amiens, 12 mars 1802.

« Citoyen consul, la conférence du 19 ventôse (10 mars) n'ayant produit aucun résultat qui pût être consigné au protocole, j'ai adressé à lord Cornwallis la note dont copie ci-jointe. Mon but était de le faire convenir qu'il était, lui ou son gouvernement, la cause des délais de la négociation. J'attendis ses réponses toute la journée du 19 et le matin du 20 : comme je ne les recevais pas, je vis lord Cornwallis, qui avait toujours travaillé, et qui m'assura avoir employé tout son temps à écrire à Londres. J'en ai rendu compte au ministre, et vous ai écrit tout ceci hier 20 (11 mars) (1). Mon courrier, parti à 6 heures du soir, est arrivé à l'heure où j'écris à Paris. Par précaution sans doute superflue, voici la copie de ma lettre au ministre, lettre B (2) :

A minuit, du 20 au 21 ventôse, il y a cinq heures, j'ai reçu la réponse ci-jointe, lettre C, de lord Cornwallis à ma note du 19; j'ai fait une seconde dépêche pour le ministre, sous la lettre D, qui allait partir au moment où votre courrier arrive. Je la lui remets, et il part.

(1) On ne doit pas perdre de vue que nous avons adopté pour tout cet ouvrage les dates du calendrier grégorien.

(2) Nous avons pensé qu'il était inutile de placer ici ces différentes lettres, notes, pièces ou protocoles; cela nous entraînerait trop loin.

Je ne suis pas étonné qu'on ait donné l'alarme à Londres. J'ai toujours soupçonné que tous les Anglais qui composent la légation ne désirent pas également la paix. Lord Cornwallis la désire sans doute; mais voyant les armements qu'on a faits, le succès des partisans de la guerre parmi les gens les plus influents de la cour, il veut aujourd'hui tirer parti du besoin que nous devons avoir de conclure vite, de peur que la majorité des suffrages du cabinet britannique, qui est encore pour la paix, ne soit bientôt acquise à la guerre; il sera d'autant plus approuvé qu'il obtiendra davantage. L'article d'Otrante est la seule chose sur laquelle nous ne soyons pas d'accord; il répète toujours que, quant à l'article des prisonniers, qu'il attend, il conviendra aux deux partis. Je crois avoir bien prouvé, par ma note du 19 et par la réponse de lord Cornwallis du 20, que les retards sont occasionnés par les Anglais.

Il est bon que je sache votre dernier mot sur l'évacuation d'Otrante, dont je ne ferai usage qu'à toute extrémité. Il serait possible, s'il y avait mauvaise volonté à Londres, que l'on s'attachât à ce dernier fil de discorde, qui aurait, pour les partisans de la guerre, l'air de l'honneur, parce qu'ils ne manqueraient pas de dire qu'ils n'ont pas voulu souscrire à l'oppression d'un ancien allié. Cet article était à peu près convenu, et il a toujours été supposé admis dans tout le cours de la négociation.

J'enverrai tous les jours un courrier; je crois pouvoir assurer hardiment que lord Cornwallis croit sûrement à la paix, si nous ne mettons plus aucun

obstacle qui l'oblige à l'envoi d'un nouveau courrier; il avoue bien que les dispositions étaient bien plus mauvaises depuis les dernières affaires d'Italie: il ne faut donner aucun prétexte sur les articles dérivant directement de la négociation. »

« Citoyen consul, j'ai reçu vos lettres du 21; je vais en faire usage dans la conférence qui va avoir lieu; je ne doute pas d'un résultat très-prochain. Lord Cornwallis n'a pas encore de réponse à l'heure qu'il est. Jos. à Nap. Amiens, 13 mars 1802.

Je renvoie Moustache; il pourrait revenir encore une fois, et se trouver ici à temps pour être envoyé à Londres. »

« Citoyen consul, je rends compte de l'état des choses au ministre des relations extérieures. Jos. à Nap. Amiens, 14 mars 1802. (4 heures du soir.)

Le ministre batave continue ses réclamations.

Lord Cornwallis attend toujours l'article des prisonniers. »

« Citoyen consul, j'écris au ministre : nous avons été d'accord sur les articles de détail dans la conférence d'aujourd'hui. J'ai fait à lord Cornwallis les communications dont vous m'avez chargé; il m'a paru les entendre avec plaisir, comme assurant plus encore la conclusion prochaine de la négociation. Jos. à Nap. Amiens, 14 mars 1802. (1 heure du matin.)

Il m'a dit que l'Angleterre reconnaîtrait aussi la république italienne lorsque nous n'aurions plus l'épée à la main. Il attend son courrier le 26 ou le 27; je garde le vôtre jusqu'au retour de Moustache, pour en avoir un toujours prêt à envoyer à Londres. »

Jos. à Nap. Amiens, 17 mars 1802.

« Citoyen consul, vous serez très-surpris en lisant la dépêche que j'envoie à la hâte au ministre; vous ne serez pas plus indigné que je l'ai été : j'ai dû le témoigner vivement à lord Cornwallis, qui, lui-même, est fort agité. Il a eu beaucoup de peine à dissimuler, pendant une conférence de sept heures, son indignation sur le rôle qu'on lui fait jouer; il ne nie pas que sa position ne soit fausse, mais il espère encore dans son prochain courrier. Je lui ai parlé un langage violent sur les membres du cabinet qui voulaient la guerre. Il m'a répliqué souvent que M. Addington se laissait trop épouvanter par eux, et que c'est pour les confondre par une paix avantageuse qu'il s'expose peut-être à rompre les négociations. Comme l'article des prisonniers est tout à fait en contradiction avec ce qu'il m'avait toujours dit, et qu'il n'est pas homme à nier ce qu'il aurait seulement laissé soupçonner, à plus forte raison un engagement répété, il fera son possible pour se retirer de cette position. Il m'a conjuré de suspendre toute note jusqu'à son prochain courrier, qui doit arriver après-demain; je lui ai dit qu'étant obligé de me mettre en règle dans une circonstance aussi critique, il m'était impossible de ne pas vous instruire sur-le-champ, et que je ne pouvais plus répondre de rien.

S'il est quelques articles de leur nouveau projet auxquels vous voulez consentir, marquez-le-moi, et croyez que je ne m'en servirai qu'en cas de besoin. Je persiste à vous répondre de lord Cornwallis; mais ce sont les murmures de Londres dont il se-

rait plus utile de pouvoir répondre, puisque lord Cornwallis ne prend rien sur lui, qu'il est surveillé par M. Merry, qui m'a répété ce soir qu'il s'était compromis sur l'article des prisonniers, et qui, il y a quelques jours, s'est vanté au citoyen Dupuis de l'avoir annoncé à Londres, et de lui avoir fait retirer cet article des prisonniers, ce qui aurait occasionné tout ce retard et cette agitation. Malgré tout ceci, la position de l'Europe est telle que je la vois comme le public; il n'est pas douteux que la paix se signera; il ne faut pas attaquer de front le gouvernement ni le peuple anglais. C'est dans cet esprit que j'ai rédigé à la hâte la note que j'envoie au ministre, et que je ne présenterai à lord Cornwallis que lorsque vous l'aurez approuvée. Je puis la recevoir la nuit prochaine.

Je ne doute pas du succès; il faut encore quelques jours de patience et de fermeté; ces gens-ci ne peuvent être vaincus que par leurs propres armes, de l'imperturbabilité et de l'inertie; ils ont toujours triomphé de ce qu'ils appellent la pétulance française dans tous les traités précédents; il est possible de les forcer à perdre désormais cet espoir, à moins d'événements majeurs, comme celui de la flotte, ou des dispositions des puissances continentales. Retardons quelque temps, et nous y gagnerons un article chaque jour. »

Jos. à Nap. Amiens, 23 mars 1802.

« Citoyen consul, je reçois votre lettre; j'écris en détail au ministre. Les émigrés sont exclus par le paragraphe 1er de l'art. 10; mais le pape seul peut

empêcher qu'ils soient introduits dans l'ordre par leur affiliation dans la langue russe, qui n'est pas encore reconnue.

J'ai besoin d'une nouvelle dépêche, avant de conclure; on insiste invinciblement sur l'article des Barbaresques; on ne veut pas s'engager à les pacifier avec les petites puissances de l'Italie. Faut-il signer en cédant sur cet article? Le ministre anglais s'appuie sur ce qu'il ne résulte pas évidence des préliminaires. Si Moustache retourne avec votre décision favorable, je l'enverrai à Londres. »

Jos. à Nap. Amiens, 25 mars 1802.

« Citoyen consul, la paix est enfin signée. Le citoyen Dupuis porte le traité. J'ai prié le ministre de vous le présenter. Il pourra répondre à toutes vos demandes; c'est un homme d'une probité virginale, plein d'honneur, de zèle et de talents.

Si vous appliquez au ministère de la marine le plan adopté pour ceux de la guerre et de l'intérieur, le citoyen Dupuis est l'homme qui mérite le plus votre confiance pour être placé à la tête de l'administration générale des colonies, avec le titre de conseiller d'État. Je serai à Paris le 6. »

Talleyrand à Joseph. Lyon, 26 janvier 1802.

« Mon cher Joseph, votre lettre pour Sallicetti partira demain. Je sors de l'assemblée générale de la consulte cisalpine : le premier consul a consenti à conserver la haute direction des affaires, jusqu'au temps où la république cisalpine pourra être abandonnée à ses propres forces. Melzi est vice-président. La séance a été longue, parce qu'elle a été interrompue mille fois par des applaudissements. Le con-

sul se porte à merveille; Lyon l'adore; il partira d'ici le 8, et espère avoir de bonnes nouvelles d'Amiens à son arrivée. Je pars demain. Adieu, mon cher Joseph; je vous aime et vous embrasse. Dites à Azara, de ma part, que Melzi est président. »

« J'expédie, mon cher Joseph, par ordre du premier consul, un courrier au citoyen Otto; ma lettre a pour objet de montrer que nous sommes faciles sur tous les points, mais que ce n'est point par crainte. Je vous envoie le *Moniteur*, qui vous portera des nouvelles de l'arrivée de la flotte à Saint-Domingue, et un article de Paris qui peut vous servir.

Talleyrand à Joseph. Paris, 22 février 1802.

Mille amitiés.

Finissez, finissez donc!... »

« Le premier consul, sous les yeux duquel, mon cher Joseph, je viens de mettre votre n° 44, reçu ce matin, et à qui j'ai remis la lettre qui y était jointe, me charge de vous dire qu'il admet la rédaction de l'article 20 et de celui que vous proposez pour être l'article 21. Il approuve également que le traité soit rédigé en anglais et en français, avec la réserve que cet exemple ne tirera pas à conséquence.

Talleyrand à Joseph. Paris, 14 mars 1802. (Midi et demi.)

Nous ajournons la reconnaissance de la république italienne jusqu'après l'échange des ratifications; tâchez d'obtenir quelque promesse de lord Cornwallis sur cet objet; mais que cela ne retarde point d'un quart d'heure la signature.

Adieu, mon cher Joseph; je vois que le 26 vous

serez arrivé glorieusement au terme de vos brillants et utiles travaux, et que vous aurez accompli le plus difficile et le plus bel ouvrage de notre mémorable époque. Adieu; je vous aime et vous embrasse. »

Joseph à Otto. Amiens, 26 mars 1802.

« J'ai la satisfaction de vous annoncer la signature du traité définitif qui vient d'avoir lieu, il y a une heure.

La rédaction qui avait été arrêtée le 22 ventôse (13 mars) a été en très-grande partie conservée, avec les changements que vous connaissez, et quelques modifications à l'article des prisonniers de Malte, sur ma demande.

Lord Cornwallis n'a pas démenti un instant le caractère qui lui avait acquis toute ma confiance, dès le commencement de la négociation.

Je ne puis que me féliciter infiniment des rapports que cette négociation a établis entre nous. Je vous prie de vouloir bien regarder comme un témoignage de ces sentiments l'empressement que je mets à vous instruire de la conclusion d'une affaire que vous avez si bien commencée, et qui n'a cessé de vous intéresser. J'ai reçu avec bien de la satisfaction votre dernière dépêche. »

Otto à Joseph. Londres, 29 mars 1802.

« Citoyen, je m'étais plu à croire que rien ne pourrait ajouter à l'extase que j'éprouverais en voyant le terme de vos importants travaux. Vous m'avez convaincu du contraire; l'attention très-flatteuse que vous avez eue pour moi, en m'adressant cette nouvelle ravissante, lui a donné encore plus de

prix. Non-seulement j'y ai trouvé un témoignage bien honorable de vos sentiments pour moi, mais j'ai eu de plus la satisfaction d'annoncer le premier au ministère anglais et au prince de Galles un événement qui les enchante. Je ne perdrai jamais le souvenir de ce beau moment, et je conserverai une reconnaissance éternelle pour celui qui me l'a procuré.

Les dispositions amicales que vous a inspirées la loyauté de lord Cornwallis sont réciproques. La franchise de votre caractère et vos procédés envers le plénipotentiaire anglais ont beaucoup contribué à accélérer la conclusion de la paix.

Agréez de nouveau mes sincères remercîments et les assurances de ma plus haute considération. »

Les deux lettres ci-dessous, l'une du prince d'Orange, l'autre de la Fayette, se rattachant aux missions diplomatiques confiées à Joseph Bonaparte, nous les placerons ici, avant d'entamer la correspondance de 1803.

Le prince d'Orange à Joseph (1). Paris, 21 mai 1802.

« Citoyen conseiller d'État, l'intérêt que vous avez témoigné prendre à l'arrangement favorable des indemnités de la maison d'Orange m'a inspiré trop de reconnaissance et de confiance pour ne pas

(1) Cette lettre se rapporte, ainsi qu'on le verra, aux réclamations qui furent adressées à la France, après le traité de Lunéville, par les princes de la rive gauche du Rhin et quelques autres petits souverains. On sait que, malgré la protection de Joseph Bonaparte, la maison d'Orange fut forcée de se soumettre à la volonté du premier consul, et de borner sa prétention à l'indemnité qu'il avait fixée; elle dut en outre renoncer solennellement au stathoudérat de Hollande, et reconnaître la république batave.

me flatter que vous excuserez mon importunité de vous adresser, jusque dans votre retraite, des réclamations à l'égard des déterminations qui paraissent avoir été prises à notre égard. Plein de confiance dans la manière dont vous avez eu la bonté de vous exprimer sur cette matière, et dans l'espoir donné des dispositions du premier consul, que celui-ci m'a répétées dans la dernière audience qu'il m'a accordée, j'attendais patiemment la décision de notre sort, nourrissant l'espoir que j'aurais été prévenu des intentions du gouvernement à notre égard, quand je fus dernièrement informé, par le général Beurnonville, que le lot destiné à la maison d'Orange se bornait à l'évêché de Fulde, une abbaye et une ville, formant ensemble une population de 102,000 âmes, et donnant, d'après mes données, un revenu de 400,000 florins. Je ne vous cacherai pas que je fus profondément navré en recevant une communication à laquelle j'avais d'autant moins lieu de m'attendre, que jamais une aussi petite indemnité n'avait été proposée pour notre maison; que la convention secrète de Berlin et le traité d'Amiens nous donnaient des droits incontestables à avoir des dédommagements équivalents à nos pertes, et, par-dessus tout, que la ferme persuasion dans les vues favorables et équitables du premier consul nous faisait espérer une fin avantageuse pour la maison, à l'égard de son indemnisation; celui-ci ayant eu la bonté de me dire que, si nous ne pouvions obtenir les 600 mille âmes que nous désirions, notre dédommagement serait

du moins considérable et suffisant pour soutenir le lustre dont notre maison a joui depuis plusieurs siècles en Europe. J'ai pris la liberté d'écrire hier au premier consul pour implorer de nouveau sa bienveillance sur nos intérêts, persuadé que, s'il voulait prendre en considération ce que nous perdons, et le comparer à ce qui nous est destiné, il se convaincrait aisément qu'il n'y a pas de parallèle à faire. Dans une conférence que j'eus aujourd'hui avec le ministre Talleyrand et le général Beurnonville, je cherchai également à prouver à quel point nous avions raison de trouver l'arrangement en question hors de toute comparaison avec une compensation équivalente. Je viens de faire parvenir une note au général Beurnonville, dans laquelle j'insiste, non-seulement sur l'augmentation de notre lot par des bailliages, mais encore sur la restitution des domaines, à moins que les Bataves n'en payent le prix; l'indemnisation territoriale ayant tellement été réduite au-dessous de tout calcul, et environ au cinquième de ce que le Directoire destinait en 1796, qu'il ne saurait être rétabli une espèce d'équilibre que d'une semblable manière. Enfin, j'ai demandé que les séquestres apposés par la république batave sur les rentes des individus de la maison d'Orange fusent levés, et qu'ils fussent traités comme chaque particulier. Maintenant je reprends mes recours en vous, fondant tout mon espoir sur celui que vous m'avez donné de plaider notre cause et d'employer votre crédit en notre faveur; et, vous ayant mis au fait de ce qui a eu lieu

en ces circonstances, je prends la liberté d'émettre le vœu que vous puissiez nous faire obtenir en Allemagne des États assez considérables pour pouvoir être en compensation équivalente de nos pertes; ou bien que la restitution des domaines soit effectuée, à charge de les vendre dans un temps marqué, si l'on ne pouvait convenir avec les Bataves du prix qu'ils payeraient pour les garder: en tous cas, je désirerais que la levée du séquestre des rentes des individus pût être effectuée. En obtenant la pleine exécution de l'article 18 du traité d'Amiens, vous vous attirerez de nouveaux droits à notre reconnaissance; et je me flatte que l'espoir que je fonde, et les assurances que vous m'avez données de vouloir épouser nos intérêts, répondront entièrement à mon attente. C'est avec ces sentiments et avec ceux d'une considération très-distinguée que, etc.

La Fayette à Joseph (1). La Grange, 17 déc. 1804.

« Monseigneur, la bienveillance que Votre Altesse Impériale m'a toujours témoignée, m'autorise à lui parler d'un intérêt public sur lequel je serais heureux de fixer aujourd'hui son attention. Le rapprochement de la France et des États-Unis, que vous avez opéré, Monseigneur, a été consolidé par la cession de la Louisiane. Cet excellent système politique sera

(1) La Louisiane avait été cédée aux États-Unis, moyennant le payement de 80 millions, par un traité conclu le 13 mars 1803. Les Américains désiraient compléter leurs possessions sur le golfe du Mexique par l'acquisition de la Floride, qui appartenait à l'Espagne, et ils demandèrent à ce sujet l'intervention de la France; c'est ce qui fait l'objet de la lettre de la Fayette. La Floride ne fut cédée par l'Espagne aux États-Unis qu'en 1821

complet le jour où vous aurez terminé, comme il dépend de vous, la négociation américaine avec l'Espagne. Il me semble qu'elle éprouve des difficultés plus utiles à nos ennemis qu'à nos alliés. Je crois devoir remplir un devoir envers l'Empereur, en profitant de mes relations avec vous, Monseigneur, par la confiance qu'ils m'inspirent, pour vous conjurer d'obtenir le peu de mots qui détermineraient à l'instant la cour de Madrid. J'avoue que des sentiments d'attachement et de reconnaissance pour les États-Unis se mêlent à mes vœux; mais j'ai dû quelquefois à ces liens personnels le bonheur de servir ma patrie. J'en éprouverais un grand, si je pouvais contribuer en quelque chose à votre désir de hâter des arrangements dont le délai ne peut plaire qu'aux Anglais, et dont j'aimerais que les États-Unis eussent toute l'obligation à la France. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 11 avril 1803.

« Je vous envoie, citoyen Joseph, le travail relatif aux tribunaux de Corse, tel qu'il a été arrêté. Il n'était pas encore expédié, lorsqu'il m'est revenu qu'il renfermait de mauvais choix. Comme c'est un objet fort important, je vous prie de réunir le cardinal de Lyon et les personnes que vous sauriez avoir de bons renseignements sur les sujets, et de m'envoyer un nouveau travail prêt à signer, avec les changements qui vous paraîtront nécessaires. »

Nap. à Jos. Camp de Boulogne, le ... 1803.

« Paulette (1) m'écrit que son mariage a été pu-

(1) Nom familier donné par Napoléon à sa sœur Pauline, veuve du général Leclerc, et depuis princesse Borghèse.

blié, et qu'elle part demain pour Rome. Il serait convenable que toi ou maman écriviez à la mère de Borghèse, pour la lui recommander. Je désire également que tu lui fasses connaître que je prendrai volontiers pour officier, avec moi, le frère de Borghèse, s'il veut être militaire.

Je serai encore une semaine absent. »

Vers le milieu de l'année 1803, Napoléon témoigna le plus vif désir de voir son frère aîné à la tête du sénat, le premier grand corps de l'État. Joseph, qui consentait volontiers à sortir de la vie privée pour être utile à son pays, mais nullement pour remplir des grandes charges de l'État, supplia le premier consul de faire un autre choix. Il s'engagea, à ce sujet, une correspondance qui montre dans tout son éclat, d'une part, le beau caractère, l'admirable simplicité de Joseph; d'un autre, le cas que Napoléon faisait de ses services.

Quelques mois auparavant, au contraire, Joseph avait accepté avec bonheur le titre de membre de l'Institut, titre en rapport avec ses études et ses goûts.

Joseph au consul Lebrun, membre de l'Institut. Paris, 7 avril 1803.

« Citoyen consul, j'ai réfléchi à ce que vous avez bien voulu me dire sur l'intention que vous ont manifestée quelques-uns de vos collègues de me faire l'honneur de m'admettre dans la troisième classe de l'Institut. Je me suis présenté chez vous et chez eux, pour leur témoigner combien je serais flatté d'obtenir leurs suffrages; j'accepterais avec le plus grand plaisir un témoignage aussi honorable de leur estime. »

« J'estime qu'il est utile à l'État et à moi que vous acceptiez la place de chancelier, si le sénat vous y présente. Je jugerai le cas que je dois faire de votre attachement et de vous par la conduite que vous tiendrez. » Nap. à Jos. 1803.

« Il y a plus de six mois que quelques sénateurs m'ont dit qu'ils pensaient à moi pour la place de chancelier du sénat; il y a plus de six mois que je leur ai témoigné une volonté décidée à ne pas l'accepter. Je crois avoir persuadé à quelques-uns que ma détermination était sacrée. Les citoyens Laplace, Lacépède sont de ce nombre. Depuis, j'ai supplié le premier consul de ne pas penser à moi. J'ai exposé à un frère dont l'affection pour moi ne s'est jamais démentie, que cette place de chancelier ne me convenait pas; qu'elle détruirait tout mon bonheur par les devoirs qu'elle m'imposerait, devoirs qui sont en opposition avec ma manière d'être et mon caractère; qu'il m'était difficile de changer à mon âge, sans des efforts de tous les instants; que l'utilité dont je pourrais être ne méritait pas le sacrifice que l'on m'imposerait. Il y a trois jours que j'ai prié le citoyen Fargues de croire à la sincérité de mes instances; je lui ai même écrit en partant de Paris; je suis parti dans la persuasion que je ne serais pas présenté. J'apprends dans ce moment qu'il est encore question de moi; je supplie le premier consul, j'exige de l'amitié d'un frère tendrement aimé pour lui-même, de ne pas insister pour me donner une charge qui est pour moi une Jos. à Nap. Beauvais, 12 sept. 1803.

chaîne que ma raison me dit de ne pas m'imposer à porter.

Il importe peu au gouvernement que cette place soit occupée par moi ou par un autre ; il y va, pour un homme qui n'a nulle ambition, du bonheur de sa vie. Ma santé, d'ailleurs, ne me permet pas absolument d'accepter une place que mon honneur m'obligerait à remplir tout entière.

Je prie donc mon frère de faire dire un mot pour m'éviter un très-grand malheur; ce serait la première fois qu'il m'aurait refusé une chose juste, demandée avec tant d'instance. »

Joseph aux citoyens Jacquemont et Lefebvre, sénateurs. Beauvais, 12 sept. 1803.

« Je viens d'écrire, mon cher collègue, au premier consul, en le priant de permettre que je ne sois pas présenté pour la place de chancelier. Je n'ai jamais varié là-dessus, et rien au monde ne changera ma résolution à cet égard. Veuillez donc, mon cher collègue, me rendre le service important d'empêcher un refus à une faveur insigne du sénat. Je regarde ce refus comme l'une des choses les plus pénibles qui pourraient m'arriver, et cependant j'y suis déterminé. »

Joseph au président du sénat. Beauvais, 13 sept. 1803.

« Citoyen président, j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelques jours ; je ne prévoyais pas que j'aurais bientôt le regret de vous occuper encore de moi; mais je ne puis m'en dispenser, s'il est vrai que quelques-uns de nos collègues, aveuglés par leur extrême indulgence pour moi, pensent à me proposer pour chancelier du sénat. Quelque inconvenante que puisse paraître cette démarche, per-

mettez-moi, citoyen président, de prier nos collègues de ne pas penser à moi pour aucune des places d'officiers du sénat. Nous sommes nous-mêmes les premiers juges de notre aptitude, et je sens qu'il n'est personne dans le sénat qui soit moins propre que moi à occuper ces places.

Évitez-moi, de grâce, l'extrême déplaisir de refuser une faveur du sénat. Mes habitudes, ma santé ne me permettraient pas absolument d'accepter aucune de ces places, qui peuvent être confiées avec tant de succès à des magistrats, à des administrateurs blanchis dans les affaires, à des généraux distingués, à des savants dont la France s'honore.

En mon absence, que votre extrême obligeance, citoyen président, excuse auprès du sénat, assemblé en famille, ce qu'il peut y avoir de hasardé dans la démarche d'un de ses plus jeunes membres, qui devrait craindre, mal à propos peut-être, de lui déplaire en l'occupant de lui, mais qui redoute plus encore la nécessité où il pourrait se trouver de se dérober à un bienfait insigne du sénat, détermination toutefois que sa raison lui dicterait. »

Jos. à Nap. Paris, 18 sept. 1803.

« Le citoyen Talleyrand sort de chez moi; il a bien empiré ma position, par l'insistance qu'il m'a dit que vous mettiez à ce que j'acceptasse une place que j'ai déclaré publiquement ne pas vouloir.

Il faut que ce que vous voulez soit impossible, puisque je ne le fais pas.

L'affection que vous me témoignez me rend vraiment malheureux; mais elle me trouve inébran-

lable; je m'abandonne à la conscience de mon devoir : il ne m'est pas permis de délibérer.

Vous me reprochez de sacrifier votre intérêt, l'intérêt de l'État, à mes habitudes et à la modération de mon caractère. Si le malheur de la France veut que vous quittiez le continent (1), je prends ici l'engagement d'occuper les postes les plus périlleux qu'il vous plaira de me confier. Je serai ce que vous voudrez, membre du gouvernement, successeur désigné : rien ne m'épouvantera, *quoique je ne désire rien.* J'espère, par ma résolution et par mon intégrité du moins, être digne de vous.

Je vous conjure de considérer que, d'un mot au citoyen Monge, vous me déchargez d'un poids immense, de l'obligation que je me suis imposée de refuser une faveur du sénat. Vous me donnerez ainsi la preuve la plus personnelle de votre amitié. Ce qui serait une lâcheté dans moi est une générosité dans l'homme tout-puissant, et j'ose dire un devoir dans un frère. Si vous lisiez dans mon cœur, il y a longtemps que vous m'auriez accordé ce que je vous demande avec tant d'instance. Quels que soient les événements qui m'attendent, tant que j'existerai, mon cœur sera tel que vous l'avez connu. »

En avril 1804, cédant aux désirs de son frère, Joseph, qui d'ailleurs avait tout lieu de croire que la grande-armée ne tarderait pas à opérer une des-

(1) Tout se préparait alors pour une descente en Angleterre.

cente en Angleterre, se rendit au camp de Boulogne, prit le commandement du 4e de ligne, de la division Vandamme (deuxième du camp de Boulogne), et vint s'établir au petit village d'Outreau, situé au sud de la ville, à une demi-lieue sur la rive gauche de la Liane. Il adressa de là, à différents personnages, quelques lettres pleines de cœur et de sentiment; puis, au mois d'avril de l'année suivante (1805), il reçut de l'Empereur l'importante mission de parcourir les principales villes de la Belgique. Il rendit compte à Napoléon de la situation de ce pays, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le 1er mai, il revint au camp d'Outreau; il y passa une quinzaine de jours, et commença une nouvelle tournée dans le nord et dans l'est de la France. Ce ne fut que vers le 6 juin qu'il se rendit à sa terre de Mortefontaine, où il resta jusqu'au départ de Napoléon pour l'Allemagne, à la fin de septembre.

Joseph au cardinal Spina. Camp d'Outreau, 14 juin 1804.

« Monsieur le cardinal, je reçois avec beaucoup de plaisir la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire; elle connaît mes sentiments pour elle; j'espère qu'elle m'a assez apprécié pour être convaincue qu'ils sont indépendants des événements extérieurs dont nous sommes tour à tour les jouets sur la terre. L'estime réciproque que des âmes élevées se portent, les sentiments qui en dérivent, doivent être aussi indépendants que l'âme elle-même, et aussi peu susceptibles d'altération qu'elle.

Veuillez croire, Monseigneur, que, quels que soient les événements heureux que le ciel m'envoie, je n'en verrai pas qui puisse me faire oublier celui qui me permit de signer avec Votre Éminence le traité le plus cher à mon cœur, puisqu'il a rétabli le calme dans tant de millions d'hommes divisés et malheureux, et qu'il m'a procuré l'avantage d'être connu de Votre Éminence.

Je la prie de vouloir agréer l'hommage de tous ces sentiments et ceux de mon attachement. »

Joseph à l'évêque de Nice. Outreau, 14 juin 1804.

« J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre ; vous savez que mes sentiments sont indépendants des événements. Je désire comme vous que tout ce qui vient de se passer tende au bien de l'État, et je l'espère. Quels que soient mes goûts et mes opinions, tout dans moi cède au sentiment du devoir et de la nécessité. Je ferai ce qui dépendra de moi pour ne pas paraître tout à fait indigne de tant d'élévation; mais ce que je n'apprendrai pas du temps, c'est la juste appréciation des grandeurs. Le peu de cas que j'en ai toujours fait m'empêchera au moins d'en être ébloui.

Je ne considère les hommes que par leurs sentiments et leurs actions : c'est ce qui fait que je vous considère et vous estime toujours beaucoup. Vous ne devez rien à votre maître; je n'ai besoin d'aucun titre nouveau pour mériter toujours celui de votre ami. Vos sentiments et les miens sont ceux de la religion et de la philosophie : voilà le nœud d'union de ces deux sœurs immortelles. »

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre; j'attends avec impatience votre arrivée à Boulogne; il paraît que la marine manque de fonds, même de ceux nécessaires à la solde : je ne doute pas qu'ils ne soient bientôt faits. Jos. à Nap. Outreau, 14 juin 1804.

L'amiral Bruix est arrivé, et considéré par l'armée de terre et de mer; n'avez-vous pas le projet de faire quelque chose pour lui? Toutes les grâces que vous lui accorderez feront grand plaisir ici. Le respect que je vous dois, à tant de titres, n'égalera jamais la tendre affection de votre frère. »

« Monsieur et cher collègue, la Légion d'honneur doit être à peu près organisée; vous trouverez naturel que je désire connaître le résultat du travail du grand conseil, surtout pour les nominations des grands officiers et commandeurs qui servent dans l'armée de Saint-Omer. Je vous prie de vouloir bien m'en faire adresser la note, après avoir pris les ordres du grand conseil, si vous le jugez nécessaire. Le service public m'obligeant à être éloigné de son sein, il trouvera sans doute bon que je reste le moins étranger possible à ses opérations, lorsque ses choix seront faits. Joseph à Lacépède. Outreau, 20 juin 1804.

Vous connaissez les sentiments d'attachement et de considération de votre collègue. »

« M. Xavier Audouin, j'ai reçu votre lettre; je suis très-sensible aux expressions obligeantes qu'elle contient; vous m'avez bien jugé en pensant qu'aucun événement ne saurait changer mes affections et mes opinions. Il y a longtemps que je désire vous Joseph à M. Xavier Audouin. Outreau, 25 juin 1804.

être utile; vos longs services pour la république, vos travaux, dont vous m'avez quelquefois envoyé le résultat, m'ont fait souvent regretter de ne point vous voir placé convenablement.

Veuillez agréer avec quelque obligeance l'expression de ces sentiments, et croyez à toute mon estime et à tout mon intérêt. »

Joseph à M. Regnauld. Outreau, 25 juin 1804.

« J'ai reçu, mon cher Regnauld (1), votre lettre par laquelle vous m'annoncez votre promotion au grade de grand officier de la Légion d'honneur; elle m'a fait beaucoup de plaisir. Vous rapportez tout à moi, parce que vous comptez mes affections et mes vœux pour tout ce qui vous est agréable; j'accepte donc votre reconnaissance, elle ne m'est pas à charge; on n'est embarrassé que des sentiments de ceux pour qui on n'a pas beaucoup d'affection, et vous savez que je vous aime véritablement depuis longtemps. Vous êtes dans le petit nombre de personnes qui doivent me connaître assez pour savoir que le titre que je mérite le mieux est aussi celui que j'aime le mieux. Écrivez-moi donc comme à un ancien et constant ami, et sachez que la vérité et la générosité de mon caractère ne me permettraient pas de regarder longtemps comme un ami celui qui, dans le commerce intime d'homme à homme, ne me traiterait pas comme son égal. Les hommes pèsent par leur seul poids dans les relations individuelles; et ce n'est que parce que je crois valoir

(1) Regnauld de Saint-Jean-d'Angély.

mieux que mes titres, que je n'en veux pas de vous et de ceux que je crois véritablement mes amis. Il n'est pas ici question des cérémonies publiques, où tous les hommes ne sont pour le magistrat que des individus dont il ne connaît ni n'apprécie les affections ; ils lui doivent conséquemment tout ce qu'on a voulu qu'ils lui dussent, et je ne me refuse pas à accepter tout ce qu'on croira me devoir dans ces occurrences.

Convertissez Rœderer, que j'aime aussi beaucoup, à mes opinions, et ne me donnez pas le chagrin de penser que vous croyez que j'ai besoin d'échafaudage pour être à la hauteur de mes amis; songez que ma position est telle, que je ne puis plus voir deux hommes que j'aime se donner la main, sans croire que je suis étranger à leurs affections, le jour où ils me traiteront différemment qu'ils ne m'ont traité jusqu'ici dans le commerce intérieur.

Croyez à la vérité de ces sentiments; présentez, je vous prie, mes hommages à madame, et croyez-moi votre ami. »

Joseph au maréchal Lefebvre. Outreau, 13 juillet 1804.

« Monsieur et cher collègue (1), je vous remercie bien de tout ce que votre amitié pour moi vous inspire, même au delà des obligations de votre charge; je suis fort heureux des dispositions du sénat à mon égard : me dire qu'elles ressemblent à celles que je vous connais pour moi, c'est me dire la chose la

(1) Le maréchal Lefebvre, plus tard duc de Dantzig, était membre du sénat, et à ce titre collègue de Joseph Bonaparte.

plus agréable, et me prouver le mieux combien il répond à mes sentiments pour chacun de nos collègues.

Je regarde comme la plus belle prérogative de la place de grand électeur celle qui me place au centre du sénat; je serai fort heureux de me trouver à portée de cultiver tous les jours de plus en plus sa bienveillance, et de mériter ce que les grandeurs ne donnent pas, l'affection de mes collègues et de tous les amis de leur pays. Comptez donc, mon cher maréchal, sur mon empressement à me loger au sénat, et agréez tous mes remercîments des soins que vous voulez bien vous donner pour cet objet.

Vous connaissez tout mon attachement pour vous, mon cher collègue : agréez-en de nouveau l'assurance. Dites à madame la maréchale que son fils se conduit très-bien, et présentez-lui mon hommage. »

Ces quelques lettres sont empreintes d'un grand cachet de véritable philosophie ; nous avons cru devoir les publier, parce que, selon nous, elles font parfaitement connaître le caractère de Joseph Bonaparte, et qu'elles servent à prouver ce que nous avons avancé au commencement de cet ouvrage : c'est que chaque nouveau titre, chaque nouvelle dignité donnés par Napoléon à son frère aîné, et acceptés de ce dernier, étaient un sacrifice fait par lui à l'amitié et au devoir, et nullement une faveur sollicitée ou désirée.

Une couronne ne valait pas pour Joseph le bonheur du foyer domestique; mais une couronne sut

toujours lui imposer des sacrifices devant lesquels il ne recula jamais.

Pendant la fin de l'année 1804 et le commencement de 1805, les deux frères furent constamment ensemble, ce qui explique pourquoi nous n'avons aucune lettre de l'un ni de l'autre.

Vers le milieu d'avril 1805, Joseph entreprit un voyage dans le Nord ; et, à partir du 17 de ce mois, nous trouvons les lettres suivantes :

Jos. à Nap. Bruxelles, 17 avril 1805.

« Sire, je suis arrivé dans cette ville depuis trois jours ; j'y ai été parfaitement accueilli, comme appartenant doublement en cette occasion à Votre Majesté. Le collége a nommé pour candidat au sénat M. de Mérode, que Votre Majesté avait nommé président du collége lors de sa dernière session. Le choix de l'ancien chancelier des états de Brabant a été renouvelé par l'assemblée : le meilleur esprit y règne ; les premières maisons m'ont paru les plus empressées auprès de moi.

Le préfet me paraît un homme d'une grande simplicité de mœurs, et d'une sévérité de principes dont il paraît que l'administration de ce pays a besoin. Le corps municipal se loue beaucoup de l'ordre et de l'économie que l'on retrouve dans les affaires de la ville, depuis que M. Chaban y donne tous ses soins, et qu'il remplit à cet égard les fonctions de maire.

J'ai reçu du général Belliard une note relative à l'ancien maire ; je l'ai engagé à suspendre, et à attendre les nouveaux ordres que Votre Majesté vou-

dra lui faire donner. On continue les arrestations nécessitées par la découverte d'un système très-étendu de contrebande, organisé dans presque toutes les villes de la Belgique.

J'ai causé aujourd'hui avec le juge instructeur de la procédure contre un grand nombre de gens connus sous le nom de *garotteurs ;* ils sont organisés régulièrement; il y en a déjà plus de cent d'arrêtés; on est occupé dans ce moment de l'arrestation d'un grand nombre d'autres que l'on connaît par les dépositions de leurs complices; un brasseur de Bruxelles, assez riche, retiré de cette bande dont il avait fait longtemps partie, et payant à la caisse sa non-activité, a donné tous les renseignements. Le juge m'a dit qu'il y avait encore cent brigands à arrêter.

Je lui ai demandé s'il croyait qu'il y eût des instigations étrangères au pays dans ce mouvement; il ne le pense pas, quoiqu'il m'ait assuré que, lorsque les Anglais étaient en Hollande, et les Russes en Suisse avant la bataille de Zurich, les mêmes symptômes s'étaient manifestés, et qu'il avait reconnu quelques-uns des mêmes agents.

Je suppose que Votre Majesté sera instruite de tout ceci; cependant j'ai pensé qu'elle trouverait bon que je lui parlasse directement de ce que je vois dans ce pays. »

Jos. à Nap. Bruxelles, 17 avril 1805.

« Sire, M. Mécuz, président du tribunal de commerce de Bruxelles, l'un des propriétaires les plus riches du département de la Dyle, a reçu une lettre

de convocation du préfet, et il s'est présenté au collége électoral. Il a été observé qu'il n'avait pas assisté à la dernière session, et qu'il n'était pas compris dans la liste des électeurs du département; qu'il y avait deux Mécuz, mais que ni l'un ni l'autre n'était celui qui se présentait. Le président du tribunal de commerce a dit qu'il avait pensé que le préfet avait été autorisé à lui adresser la lettre qu'il avait reçue, et qui le désignait par ses noms, prénoms et qualités. Il est de fait que l'on a été induit en erreur à la préfecture par la similitude du nom de Mécuz et de celui d'un habitant de la campagne assez ignoré, et que sa santé a empêché d'assister à l'assemblée, et par l'importance qu'a dans ce pays M. Mécuz, président du tribunal de commerce.

Le collége a témoigné son regret du désagrément qu'éprouvait M. Mécuz, obligé de sortir de son sein, et le vœu très-spontanément et unanimement émis pour que Sa Majesté l'Empereur daignât lui donner une nouvelle preuve de sa bienveillance, en usant de sa prérogative en faveur d'un homme aussi estimé que M. Mécuz, et en ordonnant que son nom soit inscrit sur le tableau des électeurs du département de la Dyle.

Je supplie Votre Majesté d'accéder au vœu des membres du collége électoral. Leurs sentiments pour votre personne m'ont paru aussi vifs que sincères. »

Jos. à Nap. Bruxelles, 22 avril 1805.

« Sire, l'assemblée électorale du département

de la Dyle est terminée depuis avant-hier. Les choix ont été très-bons, et je suis très-content des dispositions des habitants de ce pays pour Votre Majesté et pour ce qui a l'honneur de vous appartenir.

Je n'ai pu refuser à l'intérêt qu'ils m'ont marqué quelques recommandations pour les ministres de la guerre et de l'intérieur, pour des lycées : je prie Votre Majesté de leur témoigner sa volonté à cet égard.

On m'a demandé ici avec une très-vive instance le rétablissement de l'hospice militaire aux boues de Saint-Amand. Les camps placés sur la côte fournissent beaucoup de malades qui ont besoin des eaux. On envoie à Bayonne, à cent cinquante lieues, tandis qu'il y a des eaux aussi bonnes à vingt lieues d'ici. Dans l'hôpital militaire de Bruxelles seul, il y a plus de cent malades qui ont besoin de prendre les eaux. Le rétablissement de l'hospice de Saint-Amand ne coûtera pas 6,000 francs.

Je compte partir aujourd'hui pour Anvers; je me rendrai par la côte à Boulogne, où j'espère trouver les ordres de Votre Majesté. Je les y attendrai jusqu'au 20. Après quoi, je me rendrai sur les bords du Rhin; je visiterai Strasbourg, Metz, Nancy, où j'ai un bataillon de mon régiment, Luxembourg. Cette marche est conforme à ce que Votre Majesté a bien voulu me dire à Fontainebleau. Si je reçois de nouvelles instructions, je les remplirai avec beaucoup d'exactitude.

Agréez, Sire, l'hommage de mon profond respect, etc. »

« Sire, je pars aujourd'hui d'Anvers, où j'ai passé trois jours; j'ai visité dans le plus grand détail la ville, l'arsenal de construction, et la citadelle. Je suis arrivé ici prévenu contre les dispositions des habitants, et je pars bien satisfait des témoignages qu'ils m'ont donnés, des sentiments qu'ils professent pour Votre Majesté.

Jos. à Nap. Anvers, 25 avril 1805.

Il y a cinq vaisseaux et une frégate sur le chantier; huit cents ouvriers sont occupés à préparer de nouvelles cales et les bois nécessaires à de nouvelles constructions. Un bassin est indispensable; le plus expéditif, ce serait de faire creuser de six pieds le local que l'on destine aux bâtiments de l'État. Un projet vraiment digne de Votre Majesté serait l'établissement à Terneuse (1). Les vaisseaux pourraient en sortir et y rentrer entièrement armés; mais il paraît que, pour la confection d'un port capable de contenir quinze vaisseaux, d'un arsenal, d'un chantier proportionné, il faudrait une dépense de 15 millions.

La citadelle d'Anvers resserre beaucoup les chantiers de la marine : il paraît qu'elle est jugée indispensable. »

« Sire, le ministre de la guerre m'écrit de Turin que Votre Majesté se plaignait de ce que le major du régiment que je commande n'était pas à Boulogne. C'est une erreur de fait. Le major du 4e est au camp depuis vingt jours, et je lui en ai donné

Jos. à Nap. Gand, 28 avril 1805.

(1) Petit port à l'embouchure de l'Escaut occidental.

l'ordre le jour même que j'ai appris sa nomination par lui-même.

Le général Dumas (1) est avec moi depuis quelques jours; je l'ai rencontré dans l'arrondissement du camp, dont il est chef d'état-major. Si Votre Majesté le trouvait bon, après avoir consulté le général en chef Davout, je l'emmènerais avec moi sur le Rhin, où il me serait fort utile : ce désir de ma part est subordonné à la volonté du maréchal Davout et aux ordres de Votre Majesté.

Je suis aussi satisfait de Gand que je l'ai été de Bruxelles et d'Anvers.»

Jos. à Nap. Bruxelles. 28 avril 1805.

« Sire, la flottille batave vient de perdre quelques bateaux, qui ont été pris par l'ennemi au cap Gris-nez. On compte que les soldats des différents corps qui étaient embarqués sur les bateaux pourront s'élever à deux cents. L'amiral Verhuel, qui a été quelque temps malade à Ostende, s'est rendu à Dunkerque, où je le verrai demain; j'écrirai à Votre Majesté, s'il me dit quelque chose qui mérite de lui être soumis. Dans tous les cas, je pense que Votre Majesté trouve bon que je lui mande tout ce que j'apprends d'important, quoiqu'il soit probable que Votre Majesté soit instruite directement, et avant moi, par les généraux en chef.»

Jos. à Nap. Bruges, 25 avril 1805.

« Sire, le colonel du génie Beaufort, marié à une riche héritière de Bruxelles, y jouit de la considération publique. Je pense que Votre Majesté ferait

(1) Mathieu Dumas, auteur du *Précis des événements militaires.*

une chose agréable au pays et utile à son service en accueillant sa demande (1).

Je connais particulièrement M. Beaufort : Votre Majesté peut compter sur son dévouement. »

« Sire, Gand, Bruges, Ostende et cette ville m'ont paru dans les mêmes dispositions d'esprit, de cœur, que j'avais remarquées dans les habitants de Bruxelles et d'Anvers. J'ai été reçu dans les bruyères qui terminent l'empire par une cavalerie de près de mille hommes, en grande partie maires, adjoints et notaires des pays environnants à six lieues à la ronde. J'ai appris avec peine que beaucoup de ces hommes robustes et décidés étaient, dès l'enfance, habitués à la contrebande, qui se fait beaucoup par cette frontière. Le château est une vieille masure. Ils m'ont fait une réception tout à fait féodale; il a fallu marcher sous leurs vieilles bannières, qu'ils appellent les *sermens*. Il y avait une nombreuse population.

Jos. à Nap. Dunkerque, 30 avril 1805.

J'ai vu les troupes d'Ostende et de Dunkerque; elles sont en très-bon état, et désirent marcher à l'ennemi.

L'amiral Verhuel se porte mieux; il m'a accompagné sur la flottille; elle est parfaitement tenue. Les garnisons sont contentes du séjour qu'elles font à bord des bateaux plats. L'amiral m'a dit que le malheur arrivé à huit de ces bateaux plats lui avait donné au moins la conviction du mal qu'ils pou-

(1) Cet officier supérieur désirait être attaché à la personne de l'empereur.

vaient faire à l'ennemi : il paraît que ces bateaux s'étaient trop éloignés de la côte.

M. Somis, colonel du génie en Hollande, est venu me voir à Anvers; il commence à vieillir; je le recommande aux bontés connues de Votre Majesté pour lui, lorsqu'il sera question d'une promotion de généraux dans l'arme du génie : il est un des officiers les plus anciens de cette arme. »

Jos. à Nap. Camp d'Outreau, 1er mai 1805.

« Sire, le général Teullié se charge de ma lettre; le corps qu'il commande est bien tenu, et bien en harmonie avec les troupes françaises et les habitants de Calais.

Le ministre de la guerre avait oublié d'avertir le général en chef de mon arrivée au camp; on ne m'y a pas rendu les honneurs prescrits par le décret de Votre Majesté, ce qui a quelques inconvénients pour moi. Je prie Votre Majesté de donner ses ordres au ministre pour le moment de mon départ; sans quoi, j'aurais l'air d'être ici sans votre aveu. Je viens de recevoir à l'instant même la lettre de Votre Majesté, en date du 6 courant, de Stupinigi (1); elle m'a été fort agréable.

L'armée est ici dans une très-belle tenue et un très-bon esprit. »

Jos. à Nap. Boulogne, 3 mai 1805.

« Sire, avant le départ de Votre Majesté de Paris, je lui ai demandé son agrément pour le mariage d'une nièce de ma femme, fille de M. Anthoine,

(1) Château près de Turin, où Napoléon séjourna, du 29 germinal au 9 floréal an XIII, avant d'aller à Milan pour y prendre la couronne d'Italie.

trésorier de la cohorte de Marseille, avec le général de division Saligny, commandant à Bordeaux. Ce général écrit aujourd'hui au ministre de la guerre pour prendre les ordres de Votre Majesté; je l'ai assuré que vous ne désapprouveriez pas ce mariage, et que Votre Majesté lui ferait la faveur d'en signer le contrat. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien trouver bon que le ministre de la guerre permette son séjour à Paris jusqu'au 4 juin prochain. »

Jos. à Nap. Boulogne, 7 mai 1805.

« Sire, j'ai vu à Ambleteuse (1) l'ingénieur en chef, qui m'assure que 250,000 francs lui suffiraient pour mettre ce port en état de recevoir toute la flottille batave dans six semaines.

J'ai vu à Ambleteuse la 1re division du camp d'Ostende, elle est en bon état; les deux autres divisions de cette armée, également bien tenues, ne sont pas aussi bien armées; celle surtout du général Friant a besoin de quelques centaines de fusils.

Les divisions du camp de Boulogne sont toutes les quatre bien armées; elles ont beaucoup gagné du côté de l'instruction et de la tenue : j'ai déjà vu

(1) Ambleteuse était autrefois une ville considérable et l'un des meilleurs ports de la Manche. Au dix-septième siècle commença son ensablement, causé par les vents d'ouest. En 1680, Louis XIV et Vauban vinrent dans cette ville, et y firent exécuter des travaux qui permirent à des vaisseaux de 40 canons d'y aborder. Ces travaux furent négligés, et l'ensablement continua. Napoléon les fit reprendre en 1804, et 320 bâtiments, formant l'aile droite de la flottille de Boulogne, y trouvèrent un asile. Aujourd'hui les travaux ont disparu sous les sables, et Ambleteuse n'est plus qu'un pauvre village de 500 habitants, où les bateaux pêcheurs peuvent à peine aborder.

manœuvrer celle des généraux Vandamme, Suchet et Saint-Hilaire; j'ose dire à Votre Majesté qu'elle en sera contente. Demain, les 2e et 3e doivent manœuvrer ensemble.

Le port de Boulogne est plein de bateaux de toute espèce; il manque, pour compléter les équipages, de douze à quatorze cents matelots : il est possible d'en trouver huit cents; le désarmement, les canots des états-majors en donneraient deux cents, et l'on en trouverait environ six cents, en diminuant de deux matelots les équipages des péniches. Il paraît que cette diminution peut s'opérer sans dangers. Les soldats de terre sont bien habitués à la mer et aux manœuvres des rames.

Votre Majesté sait sans doute tout cela; mais elle ne trouvera pas mauvais que je lui dise un peu ce qu'elle ne trouverait que dans des rapports différents, qu'elle n'a peut-être pas sous les yeux.

J'ai remarqué à Bruxelles deux hommes précieux, qui pourraient l'un et l'autre être employés utilement. L'un est M. de Mérode-Vesterlo, qui pourrait être maire de Bruxelles : je pourrai l'y déterminer, si j'en reçois l'ordre de Votre Majesté; l'autre, M. Ovendès-Fosses, jeune homme plein de connaissances, d'esprit, et d'envie de les employer : celui-ci a 400,000 livres de rente; il serait volontiers préfet, et occuperait toute autre place dans laquelle il pourrait mériter de fixer les regards de Votre Majesté. »

Jos. à Nap. « Sire, j'ai reçu votre lettre d'Alexandrie en date

du 13 floréal. J'ai été affligé d'apprendre que Votre Majesté ait pu croire que j'ai donné de l'argent aux troupes. Je ne me suis permis que de faire donner quelques gratifications à des musiques des corps qui sont venues jouer pour moi, et aux détachements qui m'ont escorté. Quant aux troupes que j'ai vues, surtout la ligne, dans les camps d'Ostende et de Saint-Omer, je ne leur ai pas fait donner un sou. Dorénavant, je n'en ferai pas même donner aux détachements qui m'accompagnent. J'ai été peiné de voir que la lettre de Votre Majesté n'a pour but que ce seul objet, sur lequel Votre Majesté a été induite en erreur. J'ai fait tous mes efforts pour lui être agréable, et j'attends avec impatience la première lettre de Votre Majesté, dans l'espérance qu'elle me portera des paroles plus consolantes, et conformes, j'ose le dire, aux sentiments de Votre Majesté pour moi (1). » Boulogne, 10 mai 1805.

« Sire, j'ai vu, le 19, la flottille impériale : Votre Majesté en sera satisfaite. On travaille à la réparation des bâtiments de transport. Les matelots sont aujourd'hui bien tenus; les garnisons sont contentes de la vie du bord, où elles sont proprement. Les généraux et officiers de mer m'ont paru rivaliser de zèle avec ceux de terre. Jos. à Nap. Boulogne, 11 mai 1805.

Je pars aujourd'hui; je compte voir Arras, Douai, Tournay, Maestricht, Juliers, et remonter le Rhin jusqu'à Strasbourg, où j'espère trouver les ordres

(1) Les quelques lettres de Napoléon à son frère, pendant la première moitié de l'année 1805, nous manquent.

de Votre Majesté. Dans cette tournée, je m'occuperai, comme je l'ai fait jusqu'ici, à recueillir toute l'instruction que les différents points que je vais parcourir pourront m'offrir.

Je compte être à Strasbourg le 28 mai. »

Jos. à Nap. Lille, 13 mai 1805.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 4 mai. Le général Mathieu Dumas n'a pas quitté l'armée; il doit être ce soir à Dunkerque. J'ai vu à Saint-Omer la réserve de cavalerie : les hommes sont bien tenus, les chevaux bien portants.

A Arras, j'ai vu les grenadiers de la réserve : ils m'ont donné les témoignages les moins équivoques de leur attachement pour Votre Majesté; il a été poussé jusqu'à l'enthousiasme, et tout semblable à celui du général que Votre Majesté leur a donné pour chef. Il n'est pas un grenadier qui ne m'ait accueilli par les cris répétés de *Vive l'Empereur!* en masse, sous les armes, comme ceux que j'ai rencontrés isolément dans la ville.

J'ai couché à Douai le 22; j'ai vu dans le plus grand détail l'arsenal et la fonderie : le colonel Duchesnois, directeur, et le fondeur Béranger m'ont paru deux hommes d'un grand mérite; j'ai été bien content de cette journée.

Je suis arrivé ici il y a six heures; j'ai employé ce temps à visiter la citadelle et les places les plus importantes de la ville. Je ne perds aucun moment, et j'ose espérer que Votre Majesté sera contente de moi, lorsque je la verrai. »

Jos. à Nap.

« Sire, j'ai vu à Tournay la manufacture de tapis

de l'empire qui emploie le plus d'ouvriers (6,000), qui vend le moins cher, et qui est dans une situation très-prospère. Les routes qui aboutissent à Tournay commencent à se réparer. A Bruxelles, le préfet et le général m'ont dit qu'ils étaient très-contents de la situation du pays. Le château de Laken se répare; si on envoie les meubles de Paris, il peut être habitable dans un mois. Mayence, 19 mai 1805.

La fonderie de Liége est en très-bon état; les travaux sont cependant ralentis; mais il y a beaucoup de pièces dont la marine peut se servir, si elle en a besoin. J'ai vu cet établissement en grand détail; j'ai regretté que le sénateur Monge n'y fût pas encore arrivé; on l'attendait sous peu de jours.

J'ai été, il y a deux jours, à Juliers; j'ai visité les nouveaux ouvrages ordonnés par Votre Majesté. Il faudrait encore cent mille écus pour terminer l'ouvrage destiné à défendre le passage de la route et l'approche de l'ennemi, du côté où les inondations ne sont pas possibles. Le bastion de gauche est terminé, les deux autres sont hors de terre.

Je compte passer ici deux ou trois jours; je voyage dans un sévère incognito, afin d'avoir le temps de voir et de m'occuper pour ma propre instruction. »

« Sire, le préfet du département m'a parlé de l'entreprise que Votre Majesté a accordée à cette ville, comme d'une chose dont l'exécution presse beaucoup pour profiter de la campagne, et se mettre en mesure avant le retour de l'hiver. Le plan dressé Jos. à Nap. Mayence, 21 mai 1805.

par l'ingénieur, conformément au décret impérial du 9 vendémiaire an XIII, est attendu avec impatience, revêtu de l'approbation de Votre Majesté.

L'école normale pour l'enseignement de la langue française paraît beaucoup intéresser; le plan a été envoyé au ministre de l'intérieur.

Le haras de Deux-Ponts doit être rétabli, en exécution des ordres de Votre Majesté; les états des biens ont été envoyés au ministère; ils existent à peu près en totalité; on n'attend plus que les derniers ordres.

J'ai visité les fortifications avec toute l'attention possible. »

Jos. à Nap. Strasbourg, 22 mai 1805.

« Sire, j'ai visité les fortifications de Landau, qui sont en bon état; cette place est dominée même par le fort, qui est un ouvrage séparé du corps de la place. Ses trois bastions auraient besoin de réparations; le revêtement en est délabré. J'ai suivi les lignes de la Queich et celles de Weissembourg jusqu'à Lauterbourg; les ouvrages n'offrent plus le même intérêt depuis la réunion. Le pont de Lauterbourg n'est point dominé, mais il y a tout à y faire.

Le fort Vauban est ruiné entièrement, il n'y a plus aucun bâtiment; les fortifications existent encore en assez bon état.

Je vais m'occuper de visiter tous les ouvrages et établissements militaires qui existent dans cette ville, où je viens de voir le maréchal Kellermann, qui m'a paru très-content des dispositions des habitants.

Je prie Votre Majesté de trouver bon que je lui rende compte de la parfaite tenue et de la bonne conduite de la gendarmerie; je l'ai trouvée également bonne dans les départements que j'ai traversés. »

« J'ai vu dans le plus grand détail Huningue, Neuf-Brisac et Strasbourg, d'où je compte partir incessamment. Je passerai par Nancy, Metz, Luxembourg et Mézières, pour me rendre à Morfontaine, où j'attends les ordres de Votre Majesté, n'en ayant pas trouvé ici. Je prends ce parti comme le plus naturel, et celui qui me met à même de remplir plus sûrement vos intentions, dès qu'elles me seront connues. Je ne pouvais hésiter qu'entre celui d'aller à Boulogne ou en Belgique; mais je ne dois pas me rendre à l'armée jusqu'à ce que je sache que le général en chef a été prévenu par le ministre de la guerre de mon arrivée. Je n'ai pas de logement en Belgique; j'ai demeuré à Bruxelles chez le préfet, pendant huit jours. A mon retour, j'ai dû aller à l'auberge; ce que je ne pourrais pas faire si je devais rester quelque temps dans ce pays. (Jos. à Nap. Strasbourg, 30 mai 1805.)

Il est beaucoup à désirer qu'il soit possible à Votre Majesté de voir les places qui sont le long du Rhin, pour décider elle-même de leur sort. Les ingénieurs ne sont pas également du même avis; et, en général, elles exigent des réparations. »

« Sire, je suis arrivé hier ici avec ma femme, que j'ai rencontrée à Nancy, de retour de Plombières. Je n'ai pas été à Metz, ni à Luxembourg, comme (Jos. à Nap. Morfontaine, 7 juin 1805.)

j'en avais d'abord eu le projet. N'ayant pas reçu de lettres de Votre Majesté depuis Arras, j'ai cru devoir précipiter mon retour ici, où je suis à portée de recevoir les ordres de Votre Majesté, et de les exécuter avec promptitude, soit qu'ils m'appellent à Boulogne, en Belgique, ou partout ailleurs. Je ne sais à quoi attribuer le silence de Votre Majesté; elle trouvera bon que je lui avoue que j'en suis sensiblement affligé ; elle a mis tant de bienveillance dans les premières lettres qu'elle a daigné m'écrire, que je dois craindre de lui avoir déplu, depuis l'époque où j'ai cessé de recevoir de ses lettres. Si cela était, ce serait bien involontairement ; car j'ai mis tous mes soins et toute mon ambition à remplir ses instructions bienveillantes à mon égard, en me conduisant, dans le voyage que j'ai fait, selon les règles qu'elle avait bien voulu me tracer elle-même. C'est ainsi qu'en Belgique j'ai reçu avec l'éclat que j'ai cru conforme aux vues de Votre Majesté. A Boulogne, j'ai fait manœuvrer mon régiment, et fait manœuvrer des troupes tous les jours. Dans les places fortes, Mayence, Strasbourg, Landau, j'ai gardé un incognito qui m'a permis de donner tout mon temps à mon instruction. Votre Majesté a daigné me prescrire cette marche. En me parlant de Strasbourg, elle m'a dit : « Il faut y garder un demi-incognito, et y passer huit jours, pour en connaître les fortifications. » J'avais espéré trouver là, ou ici, de nouveaux ordres. Je les attendrai avec impatience au milieu de ma famille, et je serai charmé de trouver l'occasion de témoigner à Votre Majesté tout le

bonheur que je mets à me conformer à sa volonté. »

« Sire, depuis ma lettre du 7, j'ai reçu celle que Votre Majesté a bien voulu m'écrire. J'ai vu avec bien du plaisir qu'elle était contente de Jérôme, et avec bien du chagrin qu'il n'en était pas de même de Lucien ; mais j'espère que tout s'arrangera, et que Votre Majesté finira par être contente de tout le monde. C'est mon vœu le plus vif, et pour lequel il n'est aucun sacrifice qui ne me parût agréable ; si je pouvais y contribuer en quelque chose, je m'estimerais heureux des efforts que je pourrais faire pour cela. Jos. à Nap. Morfontaine, 17 juin 1805.

J'ai vu ma mère, qui se porte bien, et madame Borghèse, dont la santé est évidemment délabrée. Il paraît qu'elle a la poitrine attaquée ; elle est très-bonne, et très-patiente dans ses souffrances.

Ma femme et mes enfants se rappellent au souvenir de Votre Majesté : je la prie de croire à toute mon affection. »

« Sire, j'ai appris, il y a une heure, le départ de Votre Majesté. Conformément au vœu que je lui en avais manifesté, et qu'elle a bien voulu ne pas repousser, j'étais au moment de monter en voiture pour la suivre, lorsqu'une lettre du secrétaire d'État, portant convocation du conseil privé, qui doit avoir lieu à trois heures, *quoique Sa Majesté soit partie,* me retient encore ici. Jos. à Nap. Paris, 2 août 1805.

Si je ne reçois pas d'ordres contraires, je partirai à l'issue de ce conseil pour me rendre auprès de Votre Majesté, et la suivre partout où elle voudra bien me le permettre. »

Prêt à partir pour l'Allemagne, Napoléon songea, en son absence, à faire connaître sa volonté, par des instructions précises, aux divers agents de son gouvernement.

Il avait eu d'abord l'intention d'emmener à l'armée son frère Joseph, pour lui faire partager ses dangers et sa gloire; mais, songeant que ce prince était l'homme sur lequel il pouvait le plus compter, non-seulement à cause des liens de famille, mais à cause de son caractère et de l'affection qui les unissait, il résolut de le laisser dans sa capitale comme un autre lui-même.

Il prescrivit à l'archichancelier Cambacérès, dans le dévouement et le bon jugement duquel il avait la confiance la plus grande, d'aider le prince Joseph; il donna à un autre de ses frères, le prince Louis (1), connétable de France, le commandement de la force armée; enfin, il prescrivit les dispositions suivantes :

« Le grand électeur (2) pourra convoquer et présider le sénat dans toutes les circonstances où ce corps se réunit, soit sur la convocation du président, soit pour les élections qui lui sont attribuées, soit pour délibérer sur les affaires intérieures.

« Le grand conseil d'administration sera présidé par lui. Le connétable (3) commandera, sous nos ordres, notre garde impériale, la garde nationale

(1) Le prince Louis, qui ne devait pas tarder à être roi de Hollande, était encore fort jeune.

(2) Le prince Joseph.

(3) Le prince Louis.

de Paris et celle des villes et départements de la première division. Il commandera également la garde municipale de Paris, et toutes les troupes qui se trouveront dans l'étendue de ladite division. Il fera exécuter toutes les dispositions relatives à l'objet de son commandement, et principalement, soit par le ministre de la guerre, soit par le directeur de l'administration de la guerre faisant les fonctions, etc. (1).

« L'archichancelier (2) présidera le conseil d'État, conformément à notre décision de ce jour; il signera les renvois des affaires des divers départements du ministère qui seront de nature à être délibérées en conseil.

« Tous les ministres correspondront directement avec nous pour les affaires de leur département.

« Néanmoins, ils se rassembleront, le mercredi de chaque semaine, au Luxembourg, chez le grand électeur. Le connétable et l'archichancelier assisteront à cette séance; les ministres y porteront les objets de détail et du contentieux de leurs administrations, lesquels seront remis à l'archichancelier, pour nous être transmis dans la forme ordinaire. L'archichancelier y joindra une courte analyse de ce qu'il aura de plus pressant à expédier, et des notes sur les affaires qui lui en paraîtront susceptibles.

« Le grand électeur et le connétable adresseront également les observations qu'ils jugeront conve-

(1) Le général Dejean.
(2) Cambacérès.

nables sur les affaires qui auront donné lieu à une diversité d'opinions.

« Nous entendons, en général, que toutes les affaires qui, dans l'ordre ordinaire du gouvernement et de l'administration, ont besoin de notre signature, continuent à nous être présentées à cet effet.

« Toutes les fois que le grand juge jugera qu'une demande est dans le cas d'être admise, et que des circonstances urgentes exigent une prompte décision, le grand électeur pourra, sur la demande de ce ministre, convoquer un conseil privé, dont nous désignerons les membres. Il nous adressera le procès-verbal de ce conseil, dressé par l'un des ministres appelés; et, en cas de diversité d'opinions, il y joindra le résumé de celles qui auront été énoncées de part et d'autre.

« Toutes les fois qu'un ministre jugera nécessaire une conférence avec d'autres ministres pour traiter une affaire de son département, il en fera la demande au grand électeur, qui convoquera, à cet effet, les ministres dont le concours sera nécessaire.

« S'il survient des événements extraordinaires de police sur lesquels nous ne puissions pas statuer à temps, à raison de notre éloignement, et qui exigent le concours de différents ministres, le grand électeur convoquera les ministres dont la présence sera nécessaire. Si l'exécution des mesures que le grand électeur aura approuvées excède les bornes de l'autorité ministérielle, et qu'il ne soit pas pos-

sible d'attendre notre décision, il sera tenu de cette conférence un procès-verbal dressé par le ministre du département que l'affaire concerne, et signé par le grand électeur. En conséquence dudit procès-verbal, le ministre se trouvera autorisé à exécuter les dispositions, telles que les aura prescrites le grand électeur, après avoir entendu l'opinion du connétable, de l'archichancelier, et des ministres.

« Dans tous les cas d'événements extraordinaires militaires, le grand électeur, sur la demande du ministre faisant les fonctions de ministre de la guerre, convoquera les ministres dont le concours sera jugé nécessaire, et il sera procédé ultérieurement, comme il est dit ci-dessus.

« Pendant tout le temps où le ministre de la guerre sera à l'armée, il continuera à faire le travail du personnel, la répartition des fonds de son département, l'expédition des ordres qui seront donnés directement par nous, soit relativement au mouvement et à ce qui tient aux opérations militaires, soit pour ce qui concerne les bureaux du génie et de l'artillerie, enfin tout ce qui est relatif aux prisonniers de guerre. Les autres parties de son administration seront exercées par le ministre directeur de l'administration de la guerre, qui signera les décisions et les ordonnances qui ne l'auront pas été par le ministre de la guerre; lesquelles seront délivrées conformément à la désignation qui aura été faite par ledit ministre pour l'emploi des fonds.

« Le travail sera soumis au ministre directeur de l'administration de la guerre par M. Denniée, secré-

taire général, qui travaillera avec tous les chefs de division et de bureau, et qui continuera à faire, au nom du ministre de la guerre, toutes les signatures que nécessiteront les décisions données, soit par ce ministre, soit par le ministre directeur (1).

« Le connétable nous adressera tous les jours un rapport sur la partie que nous lui avons confiée.

« Le ministre de la police (2) nous écrira tous les jours par l'estafette dont nous avons ordonné l'établissement.

« Le ministre de la marine (3) nous écrira sur tous les objets importants, et au moins deux fois par semaine.

« Les autres ministres nous écriront tous, aussi souvent qu'ils auront à nous entretenir des affaires de leur département.

« Toutes les lettres nous seront adressées directement. Les dépêches télégraphiques transmises à Paris, ou à transmettre de Paris, seront portées au grand électeur avant qu'il puisse y être donné cours.

« Au palais de Saint-Cloud, le 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805).

« NAPOLÉON.

« *Par l'Empereur*,

« Le secrétaire d'État,

« Hugues MARET. »

Après avoir lu cet ordre général laissé par l'Em-

(1) Le général Dejean.

(2) Fouché.

(3) Decrès.

pereur, Joseph adressa au sénat les paroles suivantes :

«Sénateurs, l'intérêt de l'État, le salut de tant de citoyens qui ont fourni avec nous cette longue et sanglante carrière de la révolution, doit imposer à tous les amis de leur pays l'obligation de servir l'ordre de choses actuellement établi, au poste où les événements les ont placés.

Quant à moi, résigné à l'éclat comme je l'eusse été à l'obscurité, il me sera bien doux de reconnaître, par les sentiments que vous continuerez à porter à un ancien collègue, que je ne me serai pas éloigné des principes que j'ai toujours professés.

Puissé-je, Messieurs, mériter que vous me disiez toujours votre pensée tout entière ! En vous manifestant ce vœu, permettez-moi l'espérance de le voir rempli. »

Depuis le jour de son départ jusqu'à celui où Joseph se rendit à l'armée de Naples, une correspondance importante fut échangée entre les deux frères.

Nous allons la reproduire ici. Les lettres de l'Empereur ont pour objet principal les opérations militaires ; cependant Napoléon y traite souvent aussi les affaires de l'intérieur.

Les lettres de Joseph ont rapport à l'esprit public de l'empire, et principalement de la capitale, à la levée des conscrits, à la crise financière de la Banque de France (1), et enfin à l'effet produit par

(1) Cette crise de la Banque de France est parfaitement expliquée dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers, au commencement du livre XXII, 6e volume.

les grandes nouvelles arrivant journellement d'Allemagne.

Le jour même du départ de l'Empereur pour Strasbourg, Joseph lui écrivit :

Jos. à Nap. Paris, 24 sept. 1805.

« Sire, le sénat a, sous ma présidence, élu les membres du corps législatif des départements du Var, Vaucluse, Vendée et de l'Yonne, dont Votre Majesté trouvera ci-joint l'état nominatif. Les choix sont bons.

Sous la présidence de M. de Neufchâteau, il a adopté, à l'unanimité de 77 voix, le projet du sénatus-consulte sur la levée de quatre-vingt mille conscrits.

Le projet pour la garde nationale a aussi été adopté à l'unanimité. J'ai assisté à ces deux scrutins, mais je n'ai pu présider, n'ayant pas encore reçu la délégation de Votre Majesté. »

D'après la constitution de 1804, le corps législatif était seul appelé à voter la levée des jeunes soldats et la contribution; mais comme il n'était pas assemblé, et comme il aurait fallu perdre du temps pour le convoquer, Napoléon s'adressa au sénat, dans les attributions duquel ne rentraient pas ces mesures.

Jos. à Nap. Paris, 25 sept. 1805.

« Sire, les ministres se sont réunis ce matin au Luxembourg. D'après l'avis du connétable et de l'archichancelier, j'ai ajourné plusieurs affaires qui tendaient à exempter de la conscription quelques individus destinés à l'état ecclésiastique, et j'ai en-

gagé le grand juge et le ministre de l'intérieur à remettre à un autre moment l'exécution des projets utiles, mais qui auraient exigé des sacrifices du Trésor public.

M. Barbé-Marbois (1) m'a demandé une conférence, dans laquelle il a désiré que j'entendisse le ministre des finances; il m'a rendu compte de la situation de la Banque. La régence a pris un arrêté par lequel elle ordonne d'abord le remboursement d'un seul billet de 1,000 fr. au même porteur, et suspend, jusqu'à l'exécution de cette mesure, l'échange d'un plus grand nombre de billets qui se trouvent dans les mêmes mains. Elle a échangé aujourd'hui pour 600,000 fr. Il lui restait ce soir en caisse 1,300,000 fr.

La régence demandait que les préposés de l'enregistrement eussent ordre de refuser d'enregistrer les protêts des billets de banque : il n'y a eu qu'une opinion, que cette demande était inadmissible, parce qu'elle ne remplirait pas son but, puisque le refus de l'enregistrement ne pouvait pas garantir du recours aux tribunaux;

Parce que ce serait fournir une arme à tous les débiteurs de mauvaise foi;

Parce que ce serait imprimer aux billets de banque le caractère de papier-monnaie, en lui donnant un cours forcé.

On espère que la mesure qui a été mise à exécution aujourd'hui donnera le temps à la régence de

(1) M. Barbé-Marbois avait, à cette époque, le portefeuille du Trésor.

recevoir le numéraire qu'elle attend. Avant un mois, elle pourra avoir 12 à 14 millions.

Le public, revenu de sa terreur panique, s'apercevra que la Banque est réellement bien au-dessus de ses affaires.

J'ai causé ce soir avec MM. Cretet, Mollien, Defermon et Duchâtel; ils ont tous la même opinion.

J'ai eu beaucoup de peine à convaincre M. Perregaux que la mesure du protêt était mauvaise; il a fini par se rendre à l'évidence.

Les billets de 1,000 fr. se changeaient aujourd'hui pour 992 fr.

Le ministre du Trésor public rend à Votre Majesté un compte plus précis et plus détaillé. »

Nap. à Jos. Strasbourg, 25 sept. 1805.

« Mon frère, je suis arrivé à Strasbourg. Toute l'armée a passé le Rhin. L'ennemi est aux débouchés de la forêt Noire. Nos manœuvres vont bientôt commencer. Faites ce qui vous sera possible pour pousser la nation à la conscription. Je suis très-satisfait des départements que j'ai traversés. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Jos. à Nap. Paris, 26 sept. 1805.

« Sire, pour l'exécution de la mesure prescrite par Votre Majesté, relativement au sursis qui pourrait être demandé par le grand juge, et qui ne serait accordé qu'après la formation d'un conseil privé, dont Votre Majesté s'est réservé de désigner les membres (1), il serait à propos qu'elle voulût bien faire cette désignation : elle servirait pour tous

(1) Voir l'ordre général laissé par l'Empereur.

les cas qui se présenteraient jusqu'à nouvel ordre. Si le cas de réunir un conseil privé pour cet objet se présentait, il serait trop tard de vous demander cette désignation, puisque le but de ce conseil étant la grâce du condamné, la surséance en est le moyen, et que cette surséance doit pouvoir être accordée dans les vingt-quatre heures.

Le sénat s'est occupé, dans sa séance d'aujourd'hui, du sénatus-consulte relatif aux candidats au corps législatif du département du Nord; il a été voté à l'unanimité.

La Banque a continué aujourd'hui ses payements selon le mode adopté hier. Les inquiétudes qu'elle avait excitées paraissent se calmer. »

« Sire, j'ai su aujourd'hui à deux heures après-midi, par le télégraphe, votre arrivée à Strasbourg; je l'ai dit aux sénateurs, qui l'ont appris avec plaisir. Jos. à Nap. Paris, 27 sept. 1805.

Le sénat a terminé les élections au corps législatif; j'ai l'honneur de vous adresser l'état de ceux qui ont été élus aujourd'hui à la presque unanimité.

La Banque avait échangé hier pour 573,000 fr., et avait reçu 70,700 fr. Il lui restait en caisse plus de 1,400,000 fr. Le public n'a pas montré beaucoup de défiance; il y a eu en payements isolés 298,000 fr.

Aujourd'hui, l'état est à peu près le même. M. Perregaux m'a dit que les changeurs ne changeraient pas, parce qu'ils veulent avoir un bénéfice, et qu'ils craignent le préfet de police, qui les fait sur-

veiller pour qu'ils échangent au pair. M. Perregaux pense que, jusqu'à ce que la Banque ait reçu quelques millions, il serait bon de fermer les yeux, et de laisser aux changeurs la faculté de changer en faisant quelques bénéfices : ce serait, dit-il, un moindre mal que d'être menacé de se voir privé du secours de ces auxiliaires, auxquels il croit beaucoup de numéraire. Je vous soumets ces observations, c'est à vous à les juger.

Il y a dans le public de la confiance, quoique l'on ne dissimule pas que la partie est forte; l'on craint que les ennemis, en leur qualité d'agresseurs, n'aient pris les devants.

J'ai vu le maréchal Augereau, qui m'a dit que ses troupes étaient dans le meilleur état; il est parti pour la campagne, sa femme étant très-malade.

Le général S..... est à Paris; j'ai vu le ministre de la police, qui a dû lui donner l'ordre d'en partir.

M. de Brigode, auditeur au conseil d'État, ayant été nommé législateur, le sénateur Rœderer rappelle son fils à la bienveillance de Votre Majesté.

Le maréchal Serrurier reçoit de Hollande des nouvelles qui lui font croire que ce pays est à la veille d'être attaqué; il désire être employé à sa défense. »

Jos. à Nap. Paris, 28 sept. 1805.

« Sire, je vous envoie un rapport qui m'a été adressé, et dont vous jugerez l'importance.

Le général Victor m'adresse une demande pour être employé militairement.

La Banque continue à échanger comme dans les

trois jours précédents ; le ministre du Trésor public m'a paru content des efforts que font les régents ; ils sont secondés par le bon esprit du public. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté datée de Strasbourg du 4 (25 septembre); je sens trop l'importance de la conscription pour ne pas faire ce qui dépend de moi pour la presser. Je reçois beaucoup de monde, et je dis à tous combien il importe à la nation de faire tous les efforts imaginables pour que l'armée soit portée au point indiqué par les besoins de la guerre, et par là arriver plus tôt à une paix durable et glorieuse. Tout le monde me paraît sentir cette vérité ; l'opinion ici est bonne et très-bonne, d'après les renseignements que je puis avoir. Jos. à Nap. 29 sept. 1805.

La Banque se soutient ; hier elle avait échangé pour 641,000 fr. ; il lui restait en caisse 1,698,000 fr. M. Perregaux m'a dit qu'il aurait désiré que l'on eût échangé un peu moins pour le service du Trésor public pendant quelques jours, pour lui donner le temps de réunir beaucoup de numéraire ; les arrivages vont se presser.

Le préfet de Marseille a fait arrêter et, on dit, partir pour Paris des individus qui ont figuré en première ligne en 93, comme prévenus d'une conspiration. Je tiens de beaucoup de Marseillais qui n'aiment pas les terroristes arrêtés, qu'on ne croit pas à la conspiration, mais bien à quelques propos de ces gens contre le préfet, que les révolutionnaires n'aiment pas. Le ministre de la police m'a parlé

dans le même sens. Il serait peut-être bien d'envoyer M. Thibaudeau à Lyon, et de nommer préfet à Marseille un homme qui n'y porte aucune prévention, et qui serait également bien accueilli par tout le monde.

Le prince Louis a passé une revue très-longue et très-minutieuse; la garnison a été très-contente; il se porte bien. Je n'ai qu'à me louer des procédés de M. l'archichancelier et des ministres.

Ne doutez pas, Sire, de mon empressement à vous seconder de tout mon pouvoir. »

Nap. à Jos. Strasbourg, 30 sept. 1805.

« Mon frère, je pars à l'instant pour porter mon quartier général à Louisbourg sur le Necker. Toute l'armée est déjà avancée de plusieurs marches en Allemagne. Tout le monde est bien disposé. L'armée n'a rien perdu, ni par les désertions, ni par les maladies. Le temps est superbe. L'empereur d'Autriche, qui était venu à son armée, est retourné à Vienne, et l'épouvante est déjà dans les rangs ennemis. Les renseignements que j'ai, portent que l'ennemi retire des troupes d'Italie pour les faire marcher sur la Bavière. Voyez le ministre de la police, le ministre Dejean et le secrétaire général de la guerre, et sachez si l'on a expédié tout ce qui est relatif à l'appel de la conscription de la réserve. Si ces ministres et les préfets y mettent un peu de zèle, les conscrits doivent être rendus aux corps dans le courant de vendémiaire (23 septembre au 23 octobre). J'entends bien que la conscription de l'an XIV (1805) devrait me joindre en brumaire (23 octobre

au 23 novembre). Suivez cette affaire autant qu'il vous sera possible. »

« Sire, j'ai reçu du trésorier de la couronne, par votre ordre, 100,000 écus, que je vais employer à faire acquitter les dépenses du Luxembourg, où je suis définitivement établi. Je vous prie d'agréer mes remercîments : j'aurais été fort embarrassé de payer ce que je devais. Jos. à Nap. Paris, 30 sept. 1805.

Je vous envoie une demande de M. Botta de Turin, pour être employé dans la guerre actuelle; comme j'ignore les services qu'il a rendus et ceux qu'il peut rendre, vous en jugerez.

La journée d'hier dimanche a été un jour de répit pour la Banque; il est à remarquer que, sur une recette qu'elle a faite dans Paris, la semaine dernière, de 14,347,000 francs, elle n'a touché en espèces que 386,000 francs : elle continue toutes les mesures pour faire arriver du numéraire à Paris. »

« Mon frère, l'armée est en grande marche. Le 1er et le 2e corps sont réunis aux Bavarois, et sont partis de Wurtzbourg; les 3e, 4e et 6e (1) sont au delà du Necker. L'ennemi fait des marches et contre-marches, et paraît fort embarrassé. Avant peu de jours, nous en serons aux mains. L'armée n'a perdu personne, ni par la désertion, ni par les mala- Nap. à Jos. Essling, 1er octobre 1805.

(1) Le 1er corps, commandé par Bernadotte, venait du Hanovre; le 2e, commandé par Marmont, venait de Zeist en Hollande; les 3e, 4e et 6e, sous Davout, Soult et Ney, venaient du camp de Boulogne, et avaient passé le Rhin depuis Manheim jusqu'à Strasbourg.

dies. Je serai ce soir à Stuttgard. Comme les mouvements vont être très-rapides, ne soyez pas étonné si vous êtes quelques jours sans recevoir de mes nouvelles. Il suffit que vous fassiez mettre dans le *Moniteur* que l'Empereur est à Stuttgard ; que l'armée a passé le Necker, et a déjà remporté deux grandes victoires : la première, parce qu'elle n'a ni malades ni déserteurs; qu'au contraire, beaucoup de conscrits l'ont rejointe; la seconde victoire, c'est que les armées bavaroise, danoise et wurtembergeoise se sont réunies à l'armée française, et que tout le peuple d'Allemagne est bien disposé pour nous. »

Jos. à Nap. Paris, 1er octobre 1805.

« Sire, j'ai reçu votre lettre pour convoquer le sénat ; il se réunira le 13, pour entendre le projet de sénatus-consulte qui lui sera proposé par les orateurs du gouvernement relativement à Gênes.

La Banque continue d'échanger 600,000 francs par jour environ contre ses billets : sa réserve s'élève aujourd'hui à près de 3,000,000.

M. Paroisse, que j'avais envoyé à Rome, n'a pas réussi, quelles qu'aient été mes lettres et mes instructions. Lucien me répond en me chargeant de vous demander des passe-ports : je m'acquitte de cette pénible commission.

La conscription va bien à Paris.

M. Sallicetti, que j'ai vu aujourd'hui, espère recevoir des ordres pour l'Italie.

Une commission du tribunat part aujourd'hui pour porter une adresse à Votre Majesté; elle suivra de près ma lettre. »

Nap. à Jos. Louisbourg, 2 octobre 1805.

« Mon frère, je suis entré hier à Louisbourg (1); je suis logé chez l'électeur, qui s'est définitivement mis avec nous. Il n'y a pas encore eu de sang de répandu de part et d'autre; cependant quelques patrouilles de cavalerie ennemies ont été coupées, et l'on m'a amené une trentaine de prisonniers à cheval. Nous sommes tous en grande marche et en grandes manœuvres militaires. »

Jos. à Nap. Paris, 2 octobre 1805.

« Sire, les ministres se sont réunis ce matin au Luxembourg avec le connétable et l'archichancelier, qui adresse à Votre Majesté le résultat de la conférence.

J'ai rappelé à MM. les ministres tout le prix que vous mettez aux démarches qui peuvent hâter la conscription et la rendre complète.

La proclamation à l'armée est trouvée digne de Votre Majesté et de son armée.

L'opération des gardes d'honneur ne paraît encore avoir aucun résultat.

La conscription a commencé aujourd'hui à Paris, avec beaucoup de succès et de bon esprit dans les jeunes gens.

La Banque s'est bien montrée pour M. Desprez, agent du Trésor, pour lequel elle est prête à donner, dans ce mois, 45 millions, s'ils sont nécessaires.

Elle a aujourd'hui en numéraire 3,500,000 fr.

Les Anglais ont dirigé des brûlots sur Boulogne sans succès; ils ont tous été détournés, et un a été pris. »

(1) *Louisbourg* ou *Ludwisbourg*, ville du Wurtemberg, avec un magnifique château royal.

Nap. à Jos. Louisbourg, 3 octobre 1805.

« Mon frère, je pars cette nuit. Les événements vont devenir tous les jours plus intéressants. Il suffit que vous fassiez mettre dans le *Moniteur* que l'Empereur se porte bien; qu'il était encore vendredi, 12 vendémiaire, à Louisbourg; que la jonction de l'armée avec les Bavarois est faite. J'ai entendu hier, au théâtre de cette cour, l'opéra allemand de *Don Juan*. J'imagine que la musique de cet opéra est la même que celle de l'opéra qu'on donne à Paris : elle m'a paru fort bonne. »

Jos. à Nap. Paris, 3 octobre 1805.

« Sire, cette ville jouit d'un calme parfait. On a beaucoup de confiance dans les opérations de la guerre, et cependant on accueille tous les bruits de paix qui circulent.

Le sénat vient de perdre M. Pléville-Lepelley (1), l'un de ses membres : il laisse dans la plus profonde misère une fille et des petites-filles qui ont été connues de Votre Majesté : ne serait-il pas possible de les faire jouir d'une partie ou de la totalité de la pension accordée aux veuves des sénateurs?

J'ai reçu une lettre de Jérôme, qui m'annonce sa prochaine arrivée ici. Si vous avez quelque chose à me prescrire à cette occasion, il serait bon que je susse d'avance quelles sont vos intentions à son égard. »

Nap. à Jos. Louisbourg, 4 octobre 1805.

« Mon frère, j'apprends avec plaisir que la conscription marche bien à Paris. Apprenez-moi si les

(1) Pléville-Lepelley, né en 1726, ministre de la marine en 1797, vice-amiral en 1798, sénateur, etc.

réserves des années x, xi, xii et xiii (1801, 1802, 1803, 1804) sont parties. Je pars à l'instant même de Louisbourg.

« Sire, j'ai reçu votre lettre du 9 vendémiaire. J'ai vu les ministres, qui m'instruiront demain plus en détail de l'état de la conscription, et qui m'ont assuré aujourd'hui que la levée de la réserve et celle de l'an xiv (1805) allaient très-bien; j'ai vu ce soir cinq maires de Paris, qui m'ont dit que cette opération s'est faite avec calme et bonne volonté dans leurs arrondissements. **Jos. à Nap. Paris, 4 octobre 1805.**

Il y a eu plus de foule qu'à l'ordinaire aujourd'hui à la Banque. Il lui reste en réserve 3,500,000 fr.

Jérôme est arrivé; il sort de chez moi, et il part pour se rendre près de vous. Son désir est de servir sous vos yeux, et, dans tous les cas, d'exécuter vos ordres.

Il ne paraîtrait pas que ce qui a été dit sur son compte, pendant sa relâche à Toulon, soit vrai : je crois que près de vous il sera très-bon; loin, il est possible qu'il se laisse plus aller aux passions de son âge et aux mouvements de sa position.

On dit aussi que le conseiller d'État Mounier va être nommé préfet de Lyon. Il est prêt à obéir; mais il aurait désiré, attendu son peu de fortune, que vous n'eussiez pas jeté les yeux sur lui pour cette place, qui exige une grande représentation. »

« Sire, le sénat a reçu ce matin le message par lequel vous lui annoncez que vous avez bien voulu me donner la présidence de ce corps : je suis fort **Jos. à Nap. Paris, 5 octobre 1805.**

touché des expressions bienveillantes dont Votre Majesté a bien voulu se servir en parlant de moi : j'espère justifier votre confiance, et la joie que le sénat a bien voulu témoigner à la lecture du message de Votre Majesté.

L'inspecteur général de la gendarmerie est très-satisfait de l'état de la conscription, de la réserve et de la levée de l'an XIV (1805) dans les départements qui avoisinent Paris, et dont les nouvelles lui sont déjà parvenues.

Les ministres et M. Lacuée m'ont dit que tout était en bon train, et qu'ils espéraient que vous seriez satisfait. C'est la première demande que je leur fais dès que je les vois ; et comme ils viennent me voir assez souvent, ils en sont souvent occupés.

La Banque est beaucoup plus obsédée depuis deux jours par les porteurs de billets ; on a fait ouvrir une heure plus tôt à la fin de la semaine ; les chefs d'ateliers sont forcés d'échanger leurs billets pour du numéraire.

La Banque a aujourd'hui en réserve près de 4 millions.

Le sénat a entendu aujourd'hui les orateurs du gouvernement sur le projet du sénatus-consulte relatif à la réunion de Gênes, et nommé une commission, qui fera son rapport au sénat mardi. »

Jos. à Nap. Paris, 6 octobre 1805.

« Sire, la levée de la conscription de l'an XIV se fait partout avec chaleur. D'après tous les renseignements que j'ai pris, vous pouvez compter sur quarante mille hommes arrivés à l'armée en bru-

maire (23 octobre au 23 novembre), et le reste en frimaire (23 novembre au 23 décembre).

La levée des réserves des années IX, X, XI, XII et XIII (1800, 1801, 1802, 1803 et 1804) va être bientôt en pleine activité; les ordres pour son exécution n'ont pu partir que le 4 vendémiaire (26 septembre); il est à croire qu'en brumaire la plus grande partie de ces conscrits seront à l'armée.

J'envoie à Votre Majesté une lettre d'un maire de Paris, qui me rend compte de l'exécution de la levée dans le quatrième arrondissement. Les autres sont dans la même position : j'ai promis à ce maire mes bons offices près de Votre Majesté pour la Légion d'honneur, lorsque j'aurai vu les résultats de son zèle pour les levées de la réserve de l'an 1800.

M. Noizet (de Senlis) remplirait convenablement la place d'inspecteur à Fontainebleau; il est un des plus anciens sous-inspecteurs; c'est un homme sûr; je vous en écris autant par intérêt pour votre service que par intérêt pour M. Noizet.

M. Barbé-Marbois m'a paru désirer d'être autorisé à faire des payements de plusieurs millions à M. Vanlerberghe (1); il croit qu'il est beaucoup dû à ce fournisseur, et qu'il est essentiel de lui faire donner en payement les propres engagements de M. Vanlerberghe vis-à-vis le Trésor.

(1) Un des trois membres de l'association des *négociants réunis*. Les deux autres étaient MM. Desprez et le fameux Ouvrard. M. Vanlerberghe était spécialement chargé du commerce des grains pour le service des armées françaises; il le faisait avec zèle et honnêteté.

Dois-je faire lire sur les théâtres principaux de Paris les nouvelles importantes qui m'arriveraient, comme cela s'est pratiqué lors de Marengo et des autres victoires? »

M. de Menneval à Joseph. Donawert, 7 octobre 1805.

« Monseigneur, Votre Altesse Impériale recevra par ce courrier une lettre de Sa Majesté, qui a été renvoyée de Strasbourg au quartier général avec le paquet pour Paris, par une erreur du directeur de la poste. L'Empereur me charge de vous écrire qu'il se porte bien; qu'il est trop occupé pour vous donner de ses nouvelles. Le bulletin de la grande armée, que M. Maret doit envoyer au *Moniteur* par le courrier, vous donnera une idée de la situation de l'armée. Une partie des divisions a passé le Danube; il y a déjà eu quelques échauffourées.

Je prie Votre Altesse d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement. »

M. de Menneval à Joseph. Donawert, 7 octobre 1805.

« Monseigneur, l'Empereur m'ordonne d'écrire à Votre Altesse pour lui donner des nouvelles de l'armée. Il ne vous écrit pas, parce qu'il est trop occupé. Tout va au mieux, on se bat à force; les Autrichiens sont tournés, et dans la plus grande consternation; de grands événements auront lieu sous peu de jours. Le Danube est passé; l'Empereur est sur le point de le passer lui-même : l'armée est pleine d'ardeur, et n'aspire qu'à une grande bataille. Je vous écris ce peu de mots à la hâte; demain ou après, j'aurai l'honneur de vous instruire de ce qui se sera passé. Je prie Votre Altesse d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement. »

Jos. à Nap. Paris, 7 octobre 1805.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté, de Louisbourg du 11 vendémiaire (3 octobre). Les habitants de Saintes craignant qu'on ne transfère le chef-lieu du département à la Rochelle, je prends la liberté d'adresser à Votre Majesté la lettre que je reçois du sénateur Lemercier. Il me semble que l'on peut bien ajourner cette question à un temps plus calme, à moins qu'il n'y ait des raisons pressantes que j'ignore : Votre Majesté en jugera.

Le président du sénat et les préteurs mettent une égale importance à ce que je leur adresse immédiatement et exclusivement les uns des autres les ordres de convocation; le président voulant donner aux préteurs l'ordre, et ceux-ci prétendant ne le recevoir que de moi. Votre Majesté a-t-elle une volonté là-dessus? Je serai bien aise de la connaître, afin de m'y conformer. »

Jos. à Nap. Paris, 8 octobre 1805.

« Sire, le sénatus-consulte pour la réunion de Gênes est passé à la presque unanimité : cependant nous avons été obligés d'aller à un second tour de scrutin, parce que nous n'étions que soixante-douze sénateurs, et que, selon l'article 90 de la constitution, il faut être les deux tiers de la totalité des membres du sénat. Il y a cent huit sénateurs, il faut une majorité de soixante-treize; mais dès demain, par le départ des sénateurs Rampon, Aboville, etc., nous pourrons difficilement réunir les deux tiers des membres du sénat. Le seul remède serait un sénatus-consulte portant que le sénat pourrait délibérer lorsque la majorité des membres

seraient présents. Cette mesure est nécessitée par les absences légitimes des sénateurs à sénatoreries, princes, généraux, cardinaux, évêques, etc.

La Banque a donné aujourd'hui près de 600,000 fr. de numéraire contre des billets : elle a en réserve au plus 4 millions : il y a eu aujourd'hui plus d'affluence que de coutume : la queue s'étendait jusqu'au milieu de la place des Victoires; elle était formée au point du jour.

Jérôme, ayant reçu, par le canal du ministre de la marine, les ordres de Votre Majesté, s'est déterminé à renoncer à son voyage d'Allemagne; il est au moment de son départ pour la destination qui lui est transmise par le ministre de la marine. »

Nap. à Jos. Zusmarshaussen, 9 octobre 1805.

« Mon frère, vous aurez une idée des mouvements qui ont eu lieu ici par les trois bulletins qui ont été envoyés à Paris. Remettez la lettre ci-jointe au préfet de Paris. Le temps s'est gâté depuis deux jours ; il fait beaucoup de pluie.

Nous serons ce soir, ou demain au plus tard, à Munich. Les Russes commencent à arriver. L'ennemi s'affaiblit beaucoup en Italie pour envoyer des troupes ici. Ces trois ou quatre jours seront probablement très-animés, et pourront donner lieu à des faits d'armes assez notables.

Le combat de Wertingen fait beaucoup d'honneur aux dragons et à la cavalerie. C'est un petit succès fort agréable pour Murat, qui commandait.

Le bon esprit de l'armée, son désir d'en venir

à des affaires sérieuses, et sa patience à supporter les fatigues, sont de très-bons présages.

Mon quartier général est aujourd'hui à Zusmarshaussen. Je n'ai ici ni voiture, ni bureau, ni rien, mais je me rendrai ce soir au quartier général d'Augsbourg.

Je tiens l'armée ennemie cernée dans Ulm; elle a été défaite hier soir par le corps de Ney; à demain les détails. »

Jos. à Nap. Paris, 9 octobre 1805.

« Sire, l'on a été obligé de dissiper cette nuit une assemblée de cinq à six cents individus, qui s'était portée à la place des Victoires pour attendre l'ouverture de la Banque. Cet état ne paraît pas pouvoir finir tant que la Banque n'aura pas 15 à 20 millions de numéraire; les régents n'espèrent y parvenir qu'autant que l'on diminuerait les demandes que fait M. Desprez. Le connétable me prévient que, d'un moment à l'autre, il peut être dans le cas de quitter Paris, et d'emmener avec lui toute la garnison, excepté les vétérans : je crois qu'il est de mon devoir de faire observer à Votre Majesté que, dans la situation actuelle de Paris, il ne serait pas sage de ne pas y laisser au moins un bon régiment. Tous les jours la force armée est obligée de contenir l'impatience du rassemblement formé aux avenues de la Banque, et les vétérans seuls ne suffiraient pas au service de Paris, qui est au reste, à ce point près, parfaitement tranquille; il n'y a pas d'inquiétude à avoir, autre que celle qui résulterait d'un mouvement désordonné et spontané de la queue de la

Banque, si quelques mauvais sujets pouvaient avoir l'espoir de la piller impunément ; ce qui ne peut se concevoir que par l'absence de cette force publique. Je pense donc qu'il n'est pas de circonstances qui puissent permettre d'enlever toute la garnison active de Paris. Je soumets ces observations à la sagesse de Votre Majesté. La levée des réserves de l'an IX, X, XI et XII partira de Paris dans huit jours; celle de l'an XIV est terminée, elle va aussi partir; les maires que j'ai vus ce soir sont tous contents de l'esprit qui anime les jeunes conscrits. »

Jos. à Nap. Paris, 10 octobre, 1805.

« Sire, la foule a été encore plus considérable aujourd'hui à la Banque; elle a reçu plus de 800,000 francs, et donné plus de 500,000 francs au public et aux établissements.

Le billet de 1,000 francs perd assez généralement 40 francs; c'est un escompte qui s'établit ainsi.

Les conscrits de l'an XIV partiront de Versailles dans huit jours, ceux des réserves dans trois jours. Le préfet, que j'ai vu aujourd'hui, m'a dit qu'il était content de l'esprit qui anime ces jeunes gens; il ne m'a pas caché cependant les difficultés que l'on a à faire partir les conscrits des réserves de l'an IX et de l'an X : la plupart sont mariés et ont des enfants. Il ne pense pas qu'ils s'élèvent dans tout l'empire à plus de 4,000. Il propose de les faire remplacer par les conscrits qui font partie des gardes des préfets dans chaque département, ou par des conscrits de l'an XIV. Je l'ai engagé à presser de tout son pouvoir l'exécution des mesures arrê-

tées par Votre Majesté. Cependant je lui soumets ces idées.

Le maréchal Jourdan est, depuis son retour d'Italie, à la campagne; il n'a vu personne à Paris (1).

Le général Macdonald m'a prié hier de le rappeler au souvenir de Votre Majesté, pour être employé n'importe dans quel grade; je crois que Votre Majesté peut compter sur lui. »

Jos. à Nap. Paris, 11 octobre 1805.

« Sire, j'ai présidé aujourd'hui le conseil d'administration du sénat, qui a prorogé les crédits des préteurs jusqu'au 1er janvier 1806. J'ai remis à cette époque la reddition des comptes des préteurs, et la fixation des crédits qui leur seront nécessaires pour la nouvelle année.

Il restera en caisse au 1er janvier près de 200,000 francs, que l'on propose d'employer à achever des travaux indispensables, qui donneront du pain à des ouvriers qui en manqueront au commencement de l'hiver.

Il a été proposé de mettre à la disposition des titulaires des quinze nouvelles sénatoreries le revenu des huit premiers mois échus avant leur nomination, pour être employés aux réparations des chefs-lieux; j'ai ajourné, quoique je trouve la proposition juste, dans l'espérance que Votre Majesté me dira si elle approuve cette mesure. Si les nouveaux titulaires reçoivent cette somme, ils au-

(1) L'armée d'Italie, chargée d'opérer contre l'archiduc Charles, avait été mise sous le commandement du maréchal Masséna depuis le commencement de la campagne.

ront eu 14,000 francs. Les anciens en ont eu 21,000.

On nous a présenté les sénatoreries de M. Tronchet et de M. Vaubois pour être définitivement constituées; elles le seront dans une séance qui est ajournée au 26 du courant. Si Votre Majesté avait des ordres à me faire parvenir sur ces objets, j'espère les recevoir d'ici à cette époque.

J'ai l'honneur de lui transmettre une demande que M. François de Neufchâteau a lue au conseil d'administration, qui, à l'unanimité, a désiré que je soumisse cette demande à Votre Majesté; je n'ai pas cru pouvoir rien prendre sur moi, d'autant plus que j'ai déjà pris la liberté d'en entretenir Votre Majesté.

Les conscrits de l'an XIV partent de tous les côtés : ceux des réserves des années XI et XII sont en route; ceux des années IX et X partent plus difficilement, mais on s'en occupe.

Il y a eu moins de foule à la Banque aujourd'hui; elle a échangé pour 500,000 fr., et reçu 400,000 fr.

Nous attendons avec impatience des nouvelles de Votre Majesté. L'opinion publique est ici très-bonne; le peuple manifeste de la confiance, et a supporté avec beaucoup de calme la gêne résultant du resserrement du numéraire et de la dépréciation des billets de Banque, qui perdent 4 pour 100. Le grand juge, consulté par le Tribunal de commerce sur des contestations entre les créanciers qui refusent de recevoir des billets de la Banque, et des débiteurs qui n'ont pas d'autres signes monétaires à donner, a été d'avis que le Tribunal devait ajour-

ner la décision de la question ; je pense que Votre Majesté approuvera cette mesure ; je ne crois pas que le grand juge pût faire autre chose. S'il eût ordonné de faire recevoir le billet, il lui donnait le caractère de papier-monnaie, ce qui est la chose la plus odieuse que l'on puisse présenter au commerce. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 12 vendémiaire (4 octobre), et les nouvelles que me transmet M. de Menneval en date du 16 vendémiaire (8 octobre). Le public de Paris est plein de confiance, et nous nous attendons tous à de bonnes nouvelles. Les mouvements rétrogrades de l'ennemi nous font bien augurer des avantages que Votre Majesté tirera de l'hésitation qui paraît caractériser tous ses mouvements, et qui prouverait qu'il n'a pas prévu quelle pourrait être la marche de la grande-armée.

Jos. à Nap. Paris, 13 octobre 1805.

Il y a eu un peu plus d'affluence à la Banque hier samedi ; c'est ce qui arrive à la fin de chaque semaine : on attend des piastres d'Espagne.

Les journaux anglais du 4 octobre donnent la nouvelle de la prise d'un convoi anglais venant des Indes orientales. Il paraîtrait que nous nous sommes rendus maîtres du *Calcutta,* vaisseau de 50 canons qui escortait le convoi ; l'action a eu lieu le 27 septembre, par 49 degrés de latitude et 9 de longitude. »

« Sire, j'ai reçu le deuxième bulletin de l'armée, et les nouvelles que Votre Majesté m'a fait adresser par M. de Menneval du 17 vendémiaire (9 octobre) au

Jos. à Nap. Paris, 14 octobre 1805.

matin : elles ont été publiées et affichées dans Paris, et ont produit un très-bon effet. Les actions de la Banque et les effets publics ont éprouvé une hausse sensible.

J'attends à tout moment les détails de cette première affaire, qui ouvre d'une manière bien remarquable cette campagne, et nous fait espérer des choses dignes d'un si glorieux début. »

Jos. à Nap. Paris, 15 octobre 1805.

« Sire, les conscrits des réserves des années IX et X sont partis de Versailles le 20 vendémiaire (12 octobre). Le préfet me marque qu'il est assuré qu'ils ne déserteront pas. Je mets sous les yeux de Votre Majesté ce fait, parce que je me suis permis de l'entretenir, dans une de mes lettres précédentes, des difficultés que prévoit le préfet, et des idées qu'il soumettait pour remplacer ce déficit ; je l'engageai à faire tous ses efforts, et à compter sur le bon esprit de nos jeunes gens. Il m'écrit aujourd'hui que le succès a surpassé ses espérances, que tous partent gaiement, conscrits des réserves des années IX, X, XI et XII, comme ceux de l'an XIV.

Je n'ai pas reçu de nouvelles de l'armée aujourd'hui; le temps est brumeux, et ne permettait pas d'en espérer par le télégraphe. »

Jos. à Nap. Paris, 15 octobre 1805.

« Sire, je reçois à l'instant la lettre de Votre Majesté, datée de Zusmarshausen le 18 vendémiaire (10 octobre), et le troisième bulletin de l'armée; les deux dernières lignes de la lettre de Votre Majesté annoncent la défaite de l'armée ennemie par le corps du maréchal Ney. Je n'ai pas reçu la

lettre de Votre Majesté pour le préfet de Paris, soit qu'elle ait été oubliée à son quartier général, ou égarée à Strasbourg. J'attends avec impatience les nouveaux détails que Votre Majesté m'a fait espérer.

L'affluence à la Banque a été considérable aujourd'hui, quoique la confiance dans les succès de Votre Majesté soit généralement établie, et l'opinion très-bonne à Paris. Elle l'a été constamment.

Je viens de recevoir la nouvelle de la mort du sénateur Cacault : c'était un homme bien attaché à Votre Majesté ; ce sera un admirateur de moins de ses travaux. Tout nous fait espérer qu'ils seront aussi heureux que les précédents. »

« Sire, les ministres se sont réunis ce matin au Luxembourg ; j'ai été forcé d'autoriser M. Portalis fils, secrétaire général des cultes, à signer au nom du ministre, attendu l'indisposition de son père, qui est retenu au lit.

Jos. à Nap. Paris, 16 octobre 1805.

Le ministre de la marine propose à Votre Majesté une réforme dans les officiers de la flottille à Boulogne, ce qui opérerait une économie de 6 millions. Le ministre pense que, dans un mois, après en avoir reçu l'ordre, il rétablirait ce service tel qu'il est aujourd'hui. Je n'ai pas cru pouvoir prendre sur moi de donner cette autorisation : il a soumis son projet à Votre Majesté.

Des agitateurs avaient fait courir de faux bruits sur l'armée ce matin ; les effets publics ont été quelques instants en baisse, mais ils se sont relevés à la fin de la bourse. J'ai fait savoir les bonnes

nouvelles que Votre Majesté a bien voulu m'annoncer par son premier secrétaire, dans sa lettre du 18 vendémiaire (10 octobre), sans cependant les publier : je pense qu'il faut donner les nouvelles entières et avec tous les détails. Le troisième bulletin ne parlait que de quatre mille prisonniers, tandis que la veille on avait crié dans les rues de Paris une grande victoire, et la prise de quinze mille Autrichiens. On est resté bien au-dessous de l'imagination, et, dans ce cas, des choses merveilleuses perdent beaucoup de leur prix. Ces nouvelles exagérées étaient arrivées de Strasbourg.

Je viens d'être informé, par plusieurs maires de Paris, du présent que Votre Majesté a fait à la ville des drapeaux et des canons pris à l'ennemi. Le préfet en a reçu l'avis par une lettre de Votre Majesté; j'ai supposé que c'est celle que vous m'ordonniez de lui remettre, et qui lui aura été adressée directement de Strasbourg : si c'est contre la volonté de Votre Majesté, j'ai le droit de m'en plaindre (1).

Les bulletins de l'armée sont envoyés directement au *Moniteur :* ils sont connus sur-le-champ. On prend des mesures que je ne puis pas prévoir, et que Votre Majesté pourrait me reprocher, sans que j'aie pu y prendre part. Je n'aurais pas laissé tirer le canon pour le combat de Wertingen, si j'avais eu le temps de l'annoncer au connétable.

Je supplie Votre Majesté de ne pas voir dans ces

(1) Cette lettre avait été un instant égarée, ainsi que cela résulte de la lettre du 7 octobre de M. de Menneval.

détails un misérable amour-propre, mais seulement le désir que je dois avoir que la volonté de Votre Majesté soit faite en tout, que sa bonne volonté pour moi ne devienne pas méfiance, et que sa confiance ne soit pas trompée.

J'ai tout lieu de croire que les dépêches de Votre Majesté sont retardées à Strasbourg.

Au reste, tout va bien ici; la Banque continue cependant à être pressée, mais on nous fait espérer du numéraire d'Espagne. Ses billets perdaient jusqu'à cinq pour cent; depuis les nouvelles, ils ne perdent plus que trois. »

« Sire, je reçois le cinquième bulletin de la grande-armée. A l'heure qu'il est, la grande bataille doit avoir eu lieu. On est ici plein de confiance, et tout se ressent de ces dispositions de l'opinion. La Banque est remise; les effets publics haussent; les conscrits partent joyeusement; ceux des réserves de la Seine sont partis en grande partie, le reste va suivre; la revue de départ commence aujourd'hui pour les conscrits de l'an XIV : tous les détachements vont être successivement mis en route. Je trouve partout ici beaucoup de bonne volonté; vous pouvez compter sur toute l'activité que vous pouvez désirer pour l'exécution des ordres que Votre Majesté me donnera. » Jos. à Nap. Paris, 17 octobre 1805.

« Sire, nous attendons avec bien de l'impatience vos nouvelles, postérieures à celles contenues dans le cinquième bulletin. Jos. à Nap. Paris, 18 octobre 1805.]

Tous les conscrits de Paris seront partis demain soir : ils partent pleins de bonne volonté.

Les billets de la Banque ne perdent plus aujourd'hui qu'un pour cent; les effets publics sont en hausse : le public est plein de confiance et de bonne volonté. »

Jos. à Nap. Paris, 19 octobre 1805.

« Sire, nous n'avons pas de nouvelles de l'armée depuis le 20 vendémiaire (12 octobre).

J'ai présidé hier le conseil d'administration du sénat; il a ouvert un crédit de 50,000 francs aux préteurs jusqu'au 1er janvier de l'an 1806, et a remis à cette époque toutes les affaires ultérieures.

Il a constitué la sénatorerie d'Amiens.

Je vois beaucoup de monde; je suis presque toujours accessible au Luxembourg, et je crois ne pas me tromper en assurant à Votre Majesté qu'elle doit être contente de l'opinion des habitants de Paris. »

Jos. à Nap. Paris, 20 octobre 1805.

« Sire, je n'ai pas de nouvelles de Votre Majesté depuis sa lettre du 20 vendémiaire (12 octobre) (1).

Le télégraphe ne m'a transmis, jusqu'ici, aucune nouvelle : il circule qu'Ulm est au pouvoir de Votre Majesté.

Je reçois à l'instant, par l'estafette, la même nouvelle de Strasbourg, du 26 vendémiaire (18 octobre).

Il est présumable que les Autrichiens, coupés du côté du Tyrol, se sont enfuis dans la Franconie,

(1) Cette lettre nous manque.

et interceptent momentanément les communications avec l'armée.

Tout va très-bien ici. »

« Mon frère, vous aurez appris, par les bulletins qui vous sont envoyés, les brillants succès que nous avons obtenus. Tout va au mieux. J'ai lieu d'être extrêmement satisfait de l'esprit d'héroïsme et d'attachement à ma personne qui anime l'armée. »

Nap. à Jos. Augsbourg, 21 octobre 1805.

« Sire, je n'ai pas de lettre de Votre Majesté depuis celle du 20 vendémiaire (12 octobre). Le télégraphe annonce aujourd'hui de grands succès, la prise d'Ulm, et une affaire dans laquelle l'ennemi aurait perdu quarante mille hommes; mais tout cela sur la foi d'une lettre particulière de Memmingen. Toutefois, je crois à ces bonnes nouvelles, mais j'en attends avec bien de l'impatience la confirmation officielle.

Jos. à Nap. Paris, 21 oct. 1805.

Il y a eu aujourd'hui une séance au sénat; j'ai donné ces nouvelles, afin de calmer l'impatience du public. Je ne particularise aucun fait dans le *Moniteur*, afin de laisser à la relation officielle tout l'effet qu'il est bon qu'elle ait.

La Banque continue à donner de 5 à 600,000 fr. de numéraire par jour : sa réserve est aujourd'hui de près de 5 millions. »

« Sire, j'ai su par des lettres particulières transmises par le télégraphe, par une lettre que Sa Majesté l'Impératrice a bien voulu m'écrire du 29, les succès prodigieux des armes de Votre Majesté; ils

Jos. à Nap. Paris, 23 octobre 1805.

surpassent tout ce que nous pouvions attendre, et ce n'est pas sans admiration, je l'avoue, que je me rappelle tout ce que vous avez bien voulu me dire à Boulogne. Votre Majesté exécute ponctuellement tout ce qu'elle a imaginé; elle prédit son arrivée à Vienne pour le 18 brumaire (9 novembre) : je ne désespère pas de recevoir ses ordres de cette ville à cette époque (1).

L'impatience du public était extrême aujourd'hui; et, quoique je n'aie pas de relations officielles, j'ai cru devoir prendre sur moi de faire insérer dans le *Moniteur* l'énoncé des faits principaux, tels que Votre Majesté les lira dans le numéro du 2 brumaire (24 octobre). Le connétable et l'archichancelier, que j'ai consultés, ont été du même avis. La relation officielle est attendue avec une grande impatience.

J'ai eu aujourd'hui le travail des ministres. Je dois rappeler à Votre Majesté le projet de distribution pour les mois de brumaire et frimaire (23 octobre au 22 décembre), que le ministre du Trésor public a adressé à Votre Majesté le 15 du courant.

Les fonds publics, les billets de Banque se ressentent des heureuses nouvelles que le public devinait depuis plusieurs jours, et dont nous avons la certitude aujourd'hui : mais on ignore encore les détails. »

(1) Cette lettre, très-curieuse, confirme parfaitement ce que dit M. Daru au sujet du plan de campagne contre l'Autriche, que lui dicta Napoléon. Voir à ce sujet le récit fait par M. Daru lui-même, et cité dans l'*Histoire des Français* de M. Th. Lavallée, t. IV, p. 385.

« Sire, je reçois le message de Votre Majesté au sénat, d'Elchingen, du 26 vendémiaire an XIV (18 octobre 1805), et en même temps le sixième bulletin de la grande-armée. Jos. à Nap. Paris, 24 octobre 1805.

Le *Moniteur* était déjà distribué ; le sénat se réunit à onze heures. Nous prendrons les mesures pour que le public soit instruit le plus tôt possible des heureuses nouvelles dont Votre Majesté nous donne la confirmation.

Le canon les annoncera à la capitale, et les journaux aux départements. »

« Sire, j'ai reçu ce matin à huit heures le message de Votre Majesté au sénat, et le sixième bulletin. Le sénat s'est réuni à midi; les grands dignitaires et les ministres y ont assisté : tout le monde a été transporté de joie à la lecture du message et du bulletin. Les articles où il est dit que les soldats se plaignent que Votre Majesté n'emploie presque plus leurs baïonnettes, mais bien leurs jambes ; celui où Votre Majesté dit à un colonel autrichien, « Je n'ai pas oublié mon premier métier de soldat, » ont fait un plaisir infini : le sénat ne savait que faire pour témoigner à Votre Majesté sa reconnaissance et son admiration. Il a approuvé une adresse qui a été rédigée séance tenante; elle sera présentée à Votre Majesté par MM. Colaud, membre du bureau, Monge, Sainte-Suzanne et Garnier-Laboissière. Tous auraient voulu partir, mais nous avons cru qu'il ne fallait pas multiplier les sénateurs sur les routes; le sénat se trouve déjà bien dégarni. Votre Majesté peut compter sur Jos. à Nap. 24 octobre 1805.

le dévouement des quatre sénateurs qui sont partis il y a une heure, comme sur celui de tous les membres du sénat en général. Le cinquième bulletin de la grande-armée a été lu à tous les spectacles et publié dans les rues, partout. On a remarqué que les deux traits cités plus haut ont produit le même effet. Aux Français, où j'étais, le public a manifesté la plus grande joie, et les cris de *Vive l'Empereur!* ont, dans ces deux endroits, interrompu la lecture pendant longtemps.

La conscription va bien, l'état actuel des armées va rendre cette opération plus facile encore. J'ai autorisé le ministre des cultes à faire célébrer un *Te Deum* dans les églises. »

Jos. à Nap. Paris, 26 octobre 1805.

« Sire, nous avons reçu aujourd'hui le premier bulletin de l'armée d'Italie. L'allégresse occasionnée par les bulletins de la grande-armée se soutient sans nuances de partis. Tant de résultats, obtenus avec si peu de sang, donneront à Votre Majesté tous les conscrits qu'elle voudra; ils partent de tous les côtés, avant l'époque de rigueur.

J'attends avec bien de l'impatience les nouvelles de Votre Majesté; je n'ai pas reçu de ses lettres depuis le 20 vendémiaire (12 octobre); elle a mieux fait que d'écrire. »

Nap. à Jos. Munich, 27 octobre 1805.

« Mon frère, je pense qu'il est assez convenable de ne rien mettre dans le *Moniteur* des bruits que l'on répand. A mesure que je m'éloigne on en répandra de faux, qu'on sera obligé de démentir. Il faut donc laisser le temps aux nouvelles réelles d'arriver. »

J'espère qu'à la fin du mois je pourrai vous témoigner ma satisfaction sur l'arrivée des conscrits. Je n'ai point encore fait de grandes pertes. Cependant, si la guerre se prolonge, il faut que je calcule sur une forte armée à laisser dans le Nord, pour protéger la Hollande.

La Prusse se conduit d'une manière assez équivoque.

Je n'ai appelé que la réserve de cinquante-quatre départements ; ce n'est pas que je n'eusse besoin de la réserve entière, mais c'est qu'il y a des départements dont je crains le mauvais esprit. Si le ministre de l'intérieur ne voit pas d'inconvénients à faire l'appel de la réserve des autres départements, qu'il la fasse. Quant au lieu de leur destination, il faut les diriger toutes sur Strasbourg. J'indiquerai au ministre de la guerre les corps dans lesquels je désire que ces hommes soient incorporés.

Je manœuvre contre l'armée russe, qui est en position derrière l'Inn, et assez forte.

Avant quinze jours j'aurai en tête cent mille Russes et soixante mille Autrichiens, venus soit d'Italie, soit des autres corps qui étaient en réserve dans la monarchie. Je les vaincrai, mais probablement cela me coûtera quelques pertes.

J'imagine que le ministre Dejean prend les mesures nécessaires pour assurer l'habillement des conscrits. Notre absence de la France doit lui épargner beaucoup de subsistances et de frais, qu'il était obligé de faire lorsque nous étions au camp de Boulogne. »

Jos. à Nap. Paris, 27 octobre 1805.

« Sire, vendredi, jour de la Toussaint, l'archevêque de Paris fera chanter un *Te Deum* dans toutes les paroisses de son diocèse. Le sénat, le conseil d'État auraient voulu y assister en corps; mais l'article 2 du titre I[er] du décret relatif aux cérémonies publiques exige des lettres closes de Sa Majesté. Je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de les y autoriser, et nous sommes convenus avec l'archichancelier d'assister au *Te Deum* individuellement, sur l'invitation de l'archevêque. Les membres des autorités nationales pourront y assister, d'après les invitations qui leur seront faites par l'archevêque. Par là, nous éviterons d'enfreindre une disposition formelle du décret, et les embarras des préséances et du cortége. Les princesses y assisteront. Nous savons que l'Impératrice y a assisté à Strasbourg. Paris sera illuminé ce jour-là.

Le ministre du Trésor public vient de me dire qu'il aurait des piastres d'Espagne, et qu'il n'était plus aussi inquiet.

Nous avons reçu aujourd'hui le huitième et le neuvième bulletins; ils ont été lus avec un très-vif intérêt par toutes les classes du public. On ne saurait trop les multiplier; je crois qu'ils aideront beaucoup à la conscription. Les trois articles qui ont été répétés avec le plus de succès et d'admiration, sont : 1° « Je n'ai pas oublié mon premier métier de soldat. — 2° La nouvelle méthode de faire la guerre : se servir plus de nos jambes que de nos baïonnettes. — 3° Mes soldats sont mes enfants. »

« Sire, j'ai reçu aujourd'hui la lettre de Votre Majesté du 30 vendémiaire (22 octobre). Elle m'a été fort agréable, n'en ayant pas reçu depuis longtemps. Je ne savais à quoi attribuer ce silence de Votre Majesté; et, quels que soient les événements qui viennent de se passer, je savais qu'ils ne pouvaient pas vous occuper entièrement. Jos. à Nap. Paris, 29 octobre 1805.

Jérôme part après-demain pour prendre congé de ma mère, et dans la semaine pour Brest. Il est plein d'ardeur et de bonne volonté.

Nous attendons impatiemment des nouvelles du passage de l'Inn. »

« Mon frère, je suis arrivé à Braunau aujourd'hui. Il tombe de la neige à gros flocons. L'armée russe paraît fort épouvantée du sort de l'armée autrichienne. Elle m'a laissé Braunau, qui est une des clefs de l'Autriche; cette place a une belle enceinte, et est munie de magasins de toute espèce. Nous allons voir ce que fera cette armée russe; elle a perdu la tête. On est fort mécontent en Autriche des Russes, qui pillent, volent et violent partout. Ils dédaignent avec mépris les Autrichiens, qui commencent à ne plus se battre qu'à regret, les officiers russes s'entend; car les soldats sont tout à fait bruts, et ne savent pas distinguer un Autrichien d'un Français. » Nap. à Jos. Braunau, 30 octobre 1805.

« Sire, je n'ai pas de lettre de Votre Majesté depuis le 30 vendémiaire. Jos. à Nap. Paris, 30 octobre 1805.

J'ai l'honneur de vous en adresser une de Brême,

dont Votre Majesté connaît peut-être déjà le contenu (1).

Tout ici est tranquille. »

Brême, le 29 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805).

Le commissaire des relations commerciales, à Brême, à Son Excellence le ministre de la marine.

« Monseigneur,

Depuis ma dernière, du 22 vendémiaire (14 octobre), le nombre des troupes russes arrivées dans la Poméranie suédoise a considérablement augmenté, et le roi de Prusse a définitivement arrêté de leur accorder le passage par tous ses États. Ce fait ne peut plus être révoqué en doute.

Le duc de Mecklembourg-Schwerin tient la même conduite à l'égard de nos ennemis; car, depuis trois jours, M. Dallopeuz, ministre russe, est à sa cour, pour conférer avec lui sur le passage par ses États de vingt-cinq mille hommes, qui y passeront en trois colonnes.

Le roi de Suède est attendu dans le courant de la semaine à Stralsund; c'est lui qui commandera l'armée russo-suédoise, actuellement sous les ordres du général d'Armfeldt.

D'après le calcul de mon correspondant, l'armée

(1) Cette dépêche de Brême donnant des détails intéressants sur la situation des Russes, des Suédois et des Anglais dans le nord de l'Allemagne, nous avons cru devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

se mettra de suite en marche, et pourra avoir pied dans le Hanovre en seize à vingt jours; car il paraît certain que les opérations des Russes et des Suédois sont combinées avec celles de l'Angleterre, et dirigées contre l'électorat de Hanovre; et tous ceux qui craignent le voisinage de nos ennemis pensent, comme ceux qui le désirent, que les Russes s'y rendront par Mecklembourg, que l'Angleterre y débarquera sur les rives du Weser les huit mille hommes de la légion hanovrienne, embarqués et prêts à partir des ports anglais. Telle est, comme je viens de le dire, l'opinion générale sur les opérations de nos ennemis. Elle se trouve cependant en contradiction avec les nouvelles que nous venons de recevoir de Londres. Celles-ci annoncent que les troupes embarquées en Angleterre se rendront en droite ligne à Stralsund pour agir de concert, non avec celles qui y sont arrivées, mais avec un nombre considérable d'autres troupes russes, parties de Cronstadt, et destinées pour Stralsund et différents ports de la Baltique. S'il en est ainsi, les opérations de nos ennemis pourraient être dirigées contre nos côtes et celles de Hollande, pendant que nous nous attendrions à leur exécution dans le Hanovre.

L'amirauté d'Angleterre vient de faire annoncer officiellement au sénat de cette ville que le blocus de l'Elbe et du Weser est suspendu.

Je profite de cette circonstance pour renouveler à Votre Excellence, etc.

LOGARCY. »

Jos. à Nap. Paris, 31 octobre 1805.

« Sire, une députation de l'Institut m'a apporté aujourd'hui une adresse qu'elle m'a chargé de présenter à Votre Majesté.

Les ministres se sont réunis hier mercredi au Luxembourg : le ministre Dejean a témoigné le vif désir que, mercredi prochain, la distribution ordinaire des crédits fût faite entre les divers ministres. J'espère que d'ici à cette époque le ministre du Trésor public aura reçu les ordres de Votre Majesté. Jusque-là, il accordera des fonds partiellement, pour les cas les plus pressants.

J'ai consulté les princes et les ministres sur la convocation que les grands corps de l'État désireraient, pour assister en corps au *Te Deum* qui sera chanté demain ; après une discussion de quatre heures, il nous a paru *à tous* que je ne pouvais pas prendre sur moi cette convocation, qui, en vertu de l'article 2 du titre Ier du décret impérial sur les cérémonies, du 24 messidor an XII, ne peut être faite que par lettres closes de Votre Majesté ; mais nous avons pensé qu'en vertu de la section II du même décret, les princes, ministres, grands officiers de l'empire, grands officiers de la Légion d'honneur et les autorités locales devaient y assister, et c'est ainsi que cela aura lieu : on se réunira à l'évêché à midi et demi, et le *Te Deum* sera chanté à une heure.

Ces détails paraîtront bien minutieux à Votre Majesté ; mais elle sait qu'ils ont beaucoup d'importance pour ceux qui doivent agir, et qui ne voudraient blesser aucune convenance. Si Votre Majesté nous approuve, nous ne serons plus embar-

rassés une autre fois, et nous espérons que cette autre fois arrivera bientôt. »

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 5; j'ai vu à l'instant même M. de Champagny (1). Il croit que les réserves des autres départements pourront être appelées sans inconvénient; je l'ai engagé à en donner l'ordre conditionnel dès demain aux préfets, en les laissant les maîtres de retarder l'appel jusqu'à une nouvelle décision, s'ils pensaient que l'esprit des conscrits de leur département pouvait n'être pas bon; il ne croit pas qu'il y en ait beaucoup dans ce cas, et peut-être pas un. **Jos. à Nap. Paris, 1er sept. 1805.**

Le ministre Dejean demande instamment qu'il lui soit ouvert un crédit proportionnel à ses besoins pour le mois courant.

On a célébré aujourd'hui le *Te Deum*, j'ai eu ce soir un cercle très-nombreux; on a témoigné beaucoup de contentement.

Le ministre de Prusse s'est levé de son lit pour venir chez moi; on dit aussi ici cependant que les dispositions de sa cour ne sont pas bonnes pour nous. »

« Sire, je reçois aujourd'hui le treizième bulletin, qui nous apprend le passage de l'Inn sans grands obstacles. **Jos. à Nap. Paris, 3 novembre 1805.**

La Banque inquiète toujours un peu les habitants de Paris; la confiance est bien entière dans le succès ultérieur des armes de Votre Majesté.

(1) Ministre de l'intérieur.

Ma mère est de retour à Paris ; madame Borghèse est un peu malade. »

Jos. à Nap. Paris, 5 novembre 1805.

« Sire, le ministre de l'intérieur a donné des ordres aux préfets des cinquante-quatre départements dont les réserves n'avaient pas été appelées, pour en ordonner l'appel ; cette réserve sera de neuf à dix mille hommes.

Le ministre Dejean vient de m'adresser par écrit sa réponse sur la situation de son administration ; je l'adresse à Votre Majesté.

Je viens de recevoir le deuxième bulletin de l'armée d'Italie ; elle vient d'obtenir un succès égal à celui contenu dans le premier bulletin.

Le ministre de la marine a rempli un devoir pénible, sans doute, en transmettant à Votre Majesté l'avis qu'il a reçu de Cadix ; je viens de lire la même nouvelle dans une lettre particulière ; il reste l'espérance que les vaisseaux qui ne sont pas rentrés à Cadix pourront avoir gagné quelque autre port ; nous n'avons pas de nouveaux détails sur cet événement (1). »

Nap. à Jos. Lintz, 6 novembre 1805.

« Mon frère, mon avant-garde est à six marches de Vienne. Le temps est plus froid que ne comporte la saison. Il gèle assez fort. Les dernières nouvelles que j'ai de Paris ne sont que du 6 brumaire (28 octobre). J'imagine que Jérôme est parti pour se rendre à bord de son vaisseau (2), et qu'il cherchera

(1) La funeste bataille de Trafalgar, perdue par l'amiral Villeneuve, et où périt le fameux Nelson.

(2) Le vaisseau *le Vétéran*, devenu célèbre par son entrée dans le port de Concarneau, quelques mois plus tard.

à se distinguer et à m'être utile dans sa carrière. »

« Sire, le ministre de la marine m'a informé hier des nouvelles qu'il a reçues de Cadix; il espère encore la rentrée du général Dumanoir avec quelques vaisseaux ; il n'a pas tous les détails de cette malheureuse affaire, dont le résultat actuel est de laisser disponibles les vaisseaux anglais qui bloquaient Cadix. D'un autre côté, il paraît que les autres escadres de Votre Majesté sont au moment de partir ; cet événement ne changera-t-il pas leur destination? Si cela était ainsi, il est instant que Votre Majesté fasse parvenir ses ordres. Jos. à Nap. Paris, 6 novembre 1805.

La Banque continue à faire beaucoup de mécontents; les régents disent que leurs affaires ne peuvent se rétablir qu'autant que M. Desprez cesserait de leur demander des escomptes aussi considérables qu'il l'a fait dans les mois de vendémiaire et brumaire.

Nous attendons bien impatiemment les nouvelles de la grande-armée après le passage de l'Inn.

Sur la demande du connétable et du ministre directeur de la guerre, j'ai autorisé ce dernier à faire approvisionner Anvers, à faire réparer la citadelle, à y envoyer de l'artillerie. Il a donné l'ordre au directeur du génie de Bruxelles de s'y rendre, et il a mis à sa disposition une somme de 30,000 fr. Le 65e est parti pour cette destination depuis quatre jours, ainsi que le général César Berthier. »

« Sire, la lettre ci-jointe du ministre des finances instruira Votre Majesté des mesures qui ont été Jos. à Nap. Paris, 7 novembre 1805.

prises pour diminuer l'affluence qu'attire la Banque; elle était hier de près de deux mille individus.

Nous avons reçu hier le troisième bulletin de l'armée d'Italie. Nous sommes sans nouvelles de Votre Majesté depuis le 6 du courant (28 octobre). »

La lettre du ministre des finances explique à l'Empereur les mesures concertées entre la Banque de France et le gouvernement, aussi bien pour faire cesser l'affluence que pour avoir un motif de ne pas distribuer plus d'une certaine somme par semaine, afin que l'encaisse métallique ne fût pas absorbé par les remboursements. Ces mesures consistaient à faire distribuer par les maires de Paris des cartes sans lesquelles on ne pouvait se présenter pour être remboursé, et de limiter le nombre de ces cartes.

Jos. à Nap. Paris, 7 novembre 1805.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le procès-verbal d'une conférence qui s'est tenue au Luxembourg, conformément aux dispositions de l'ordre de travail prescrit par Votre Majesté, pendant son absence; je désire que V. M. approuve les mesures que j'ai cru devoir prendre (1).

Il est à désirer que Votre Majesté puisse me faire donner de ses nouvelles tous les jours; elle ne saurait se figurer combien l'inquiétude s'élève facilement lorsque le *Moniteur* garde le silence sur Votre Majesté et sur la grande-armée; dans l'absence de nouvelles vraies, l'inquiétude en forge de

(1) Le procès-verbal de cette conférence n'offrant aucun intérêt historique, nous ne le publierons pas.

fausses. Depuis deux jours, l'opinion est inquiète : les nouvelles de la Prusse, celles de Cadix, l'éloignement progressif de Votre Majesté, le non-payement des fournisseurs et des parties avec lesquelles ont affaire les différents ministres, qui ne leur ont pas encore donné d'avis de payements pour le mois échu ; c'est à toutes ces causes, les unes vraies, les autres fausses, qu'il faut attribuer le resserrement du numéraire, le taux élevé de l'argent. Le billet de 1,000 fr. s'est payé aujourd'hui jusqu'à 60 fr. La queue à la Banque a été jusqu'à près de deux mille personnes, et il y a eu beaucoup de propos et même des voies de fait : nous nous occupons de quelques moyens pour mettre plus d'ordre dans la queue, mais ce ne sont que des palliatifs. Il y a dans la Banque des gens qui voudraient se liquider ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, veulent soutenir la Banque, et soutiennent le service du Trésor public : mais ceux-ci viennent de me dire qu'en voulant soutenir ce service, ils sentent bien que la Banque finira par crouler avec eux. M. Desprez paraît décrié ; il continue à demander à la Banque plus de billets qu'elle ne peut lui en donner. M. Perregaux vient de m'avouer que la Banque n'avait plus que 6 millions de billets ; encore appartiennent-ils à des maisons qui auraient le droit de les réclamer. La Banque regorge d'obligations de receveurs qui sont en stagnation ; M. Perregaux pense qu'on pourrait les donner à 1 pour cent, et que, par ce moyen, le Trésor public dégagerait la Banque.

Le ministre du Trésor ne propose aucun parti ;

il dit qu'il a les ordres de Votre Majesté ; il a proposé aujourd'hui de réduire les traitements au quart, ce qui ferait supposer une pénurie qui n'existe pas, puisqu'il a pour plus de 500 millions d'obligations dans ses coffres.

Quelque pénible qu'il soit pour moi d'entretenir de ces objets Votre Majesté, au milieu de ses occupations si variées et si graves de la guerre d'invasion qu'elle fait avec tant de succès, je dois cependant la supplier de donner une heure à l'examen et à la décision de la question de la Banque, qui se lie à celle du Trésor, et par conséquent à la tranquillité publique de la capitale et au bien-être de l'empire.

Ce n'est pas sans peine que nous avons obtenu, dans le conseil des ministres d'aujourd'hui, que M. Barbé-Marbois accorde au directeur de la guerre deux millions à compte sur son service du mois de brumaire. »

Jos. à Nap. Paris, 9 novembre 1805.

« Sire, l'affluence à la Banque a été de deux mille personnes environ aujourd'hui, mais assez agitées ; demain, la police publiera l'ordre à ceux qui veulent échanger des billets à la Banque, de se pourvoir d'un billet chez le maire de leur arrondissement. On ne souffrira plus à la queue que les porteurs des numéros distribués par les maires ; on publiera aussi demain l'extrait d'un rapport du ministre du Trésor, pour tranquilliser tous les hommes de bonne foi.

M. Barbé-Marbois vient de me demander une conférence pour demain, à laquelle il désire qu'as-

sistent les ministres de la guerre et de la marine; il a déjà rendu compte à Votre Majesté de cet objet, dont il nous occupera demain; il s'agit, à ce qu'il vient de me dire, de la compagnie Vanlerberghe, qui est au moment de faire banqueroute.

Il est indispensable que Votre Majesté s'occupe un moment de ces deux objets et nous donne ses ordres; il faut, ou soutenir la Banque, ou l'abandonner sur-le-champ. Dans le premier cas, qui est peut-être préférable, il faut diminuer le nombre de ses billets, pour leur rendre de la valeur, et pour cela, en admettre une partie en payement de contributions, et les échanger ensuite contre les obligations qui sont déposées à la Banque, en veillant à ce qu'ils y soient enfermés, et à ce qu'ils ne rentrent plus dans la circulation que lorsque cela se pourra sans danger.

Si l'on abandonne la Banque, elle se liquidera. Dans ce cas, il faut trouver les moyens de remplacer le signe de la valeur que ses billets nous ont offert jusqu'ici par un autre signe (ce qui ne sera pas facile dans ce moment); sans cela, le service du Trésor public manquera.

Il est indispensable que Votre Majesté donne ses ordres au ministre du Trésor; elle sait mieux que moi le parti qui convient davantage.

Le connétable peut partir à tout moment; tous les ordres ont été donnés pour l'approvisionnement des places fortes de la Belgique et du Rhin.

Tout cela demande de l'argent; je supplie Votre Majesté d'écrire à M. Barbé-Marbois pour qu'il

fasse la distribution ordinaire aux différents ministres.

Voici une note qui m'a été adressée par le ministre de la marine. »

Cette note était relative à la sortie du port de Lorient d'une division composée d'un vaisseau de 74, *le Régulus*, de deux frégates de 40, et de deux bricks. Cette division, disait le ministre, avait une destination assignée par l'Empereur, avant son départ.

Jos. à Nap. Paris, 10 nov. 1805.

« Sire, les princes, et les ministres des finances, de l'intérieur, de la guerre et de la marine, se sont réunis chez moi, sur la demande qui m'en a été faite par le ministre du Trésor; ce dernier nous a instruits de sa position relativement à la compagnie Vanlerberghe. Il a désiré que M. Vanlerberghe fût entendu; il nous a dit qu'il avait été payé par le ministre du Trésor, et qu'il n'avait rien à réclamer pour son service de la marine et de la guerre; que le ministre lui avait fait faire une avance de 62 millions, dont il lui avait fourni des nantissements plus que suffisants; que les opérations du subside d'Espagne et celle des grains l'avaient mis dans le cas d'avoir besoin du secours du Trésor, et le laissaient encore aujourd'hui dans la position de demander un secours de 20 millions; que, faute de ce secours, il était menacé d'une faillite inévitable.

Nous avons tous été étonnés de cet état de choses; il n'est aucun de nous qui ne crût cette compagnie créancière du Trésor d'une somme très-consi-

dérable. Après une séance de quatre heures, nous nous sommes cependant tous rangés à l'avis du ministre du Trésor, qui doit donner à Votre Majesté tous les détails de cette affaire, et veiller à ce que cette compagnie obtienne encore quelque secours qui la mette dans le cas d'attendre la décision de Votre Majesté. Nous avons engagé M. Barbé-Marbois à ne pas se mettre en avances au delà de 4 à 5 millions. M. le ministre-directeur de la guerre n'a pas cru qu'il fût prudent de laisser tomber cette compagnie, du soir au matin; il n'a pas cru qu'il fût possible d'assurer son service, et de la remplacer convenablement. Je dois ajouter que M. Marbois paraît avoir tous les nantissements nécessaires, et que le Trésor ne se trouve pas à découvert; mais c'est sans doute là une des causes de la gêne dans laquelle on se trouve.

Cette compagnie fait le service du Trésor; elle fait celui de la guerre et de la marine; elle a été chargée d'une opération immense de grains pour l'Espagne; il paraît qu'elle a employé les deniers qu'elle a reçus à l'un de ces titres, pour soutenir ses opérations, comme compagnie française et de commerçants. Votre Majesté doit être frappée de l'inconvénient d'accumuler trop d'affaires sur une même tête ou sur une même maison : je n'ai pas osé prendre sur moi de défendre au ministre du Trésor de continuer de soutenir cette compagnie, dont la chute entraînerait beaucoup de faillites particulières, et me forcerait à faire passer de nouveaux marchés, à créer de nouvelles compagnies; j'ai pensé que, puisque le mal existait déjà, je

devais le mettre sous les yeux de Votre Majesté, empêcher qu'il ne s'empirât, en recommandant au ministre de limiter ses avances, et attendre les ordres de Votre Majesté, qui peuvent nous parvenir dans quinze ou seize jours, avant que le ministre du Trésor ait eu le temps de faire d'autres avances que celles de 5 à 6 millions, qui, en comparaison des 62 millions qui ont été donnés et du bouleversement qu'occasionnerait, dans le commerce et dans le service de la guerre et de la marine, la chute de la compagnie Vanlerberghe, ne devaient pas nous faire hésiter longtemps.

Je rappelle à Votre Majesté que je n'ai eu connaissance de cet état de choses que d'hier, et les ministres de la marine et de la guerre que d'aujourd'hui. »

Jos. à Nap. Paris, 12 nov. 1805.

« Sire, la publication des mesures relatives à la Banque, insérées dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, a produit un mouvement de hausse très-sensible; le billet de Banque de 1,000 francs perdait jusqu'à 120 francs : il ne perdait plus hier que 40 à 50 francs; mais la nouvelle de la faillite de M. Récamier a produit un mouvement inverse; le billet a perdu ce soir 70 francs. Il est indispensable que Votre Majesté prenne un parti pour les finances; le ministre de la police me l'écrit encore aujourd'hui d'une manière fort pressante.

Le 20, la corvette anglaise *le Biter*, échouée sur la côte de Berck, s'est rendue; elle est armée de 12 canons de 18. »

Jos. à Nap.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du

15 brumaire (6 novembre) de Lintz, et le 19e bulletin; on n'a pas reçu le 18e. Paris, 13 nov 1805.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui mercredi chez moi, avec les princes : l'objet le plus important qui nous ait occupés, c'est la situation de la compagnie Vanlerberghe, qui menace d'abandonner le service, à moins qu'on ne lui donne le droit de prendre du blé par réquisition dans les divisions militaires de l'intérieur. C'est le ministre Dejean qui m'a fait ce rapport; je l'ai chargé de faire appeler sur-le-champ les membres de cette compagnie, et de s'assurer de leur position et de leurs intentions; le ministre du Trésor se réunira avec lui. Dès que j'aurai leur rapport, je m'empresserai de l'adresser à Votre Majesté.

Les maires s'acquittent bien de la nouvelle charge que nous leur avons donnée, de distribuer des bulletins pour échanger les billets de Banque; le public se prête aux circonstances avec beaucoup de bonne volonté et de résignation. Cette mesure a détruit la queue à la Banque, et réduit la perte du billet de 1,000 francs à 50 francs; mais le Trésor public demande toujours trop de billets, et tout le monde s'accorde à dire que cet établissement ne peut se relever qu'autant qu'il y aurait 20 millions de ses billets de moins en circulation; mais le ministre dit : Qu'il ne peut pas se passer des escomptes; qu'il fait des obligations contre les billets de Banque, et qu'il ne peut pas les modérer au delà de 3 millions par semaine.

Je suis honteux d'entretenir Votre Majesté de ces

détails, au milieu des occupations qui l'assiégent et de la gloire de ses triomphes. »

Nap. à Jos. Schœnbrunn, 15 nov. 1805.

« Mon frère, vous avez vu par le bulletin tout ce que j'ai trouvé à Vienne. Je manœuvre aujourd'hui contre l'armée russe, et, dans cette circonstance, j'ai été peu content de Bernadotte : peut-être sa santé en est-elle cause. Son entrée à Munich et à Salzbourg, et la gloire que je lui ai donnée par ces belles missions, sans qu'il ait tiré un coup de canon ni fait aucune des corvées de l'armée, ne me mettaient pas dans le cas de m'attendre qu'il manquerait d'activité et de zèle. Il m'a fait perdre un jour, et d'un jour dépend le destin du monde : pas un homme ne m'aurait échappé. J'espère qu'il réparera cela demain, en activant sa marche. Je désire beaucoup voir Junot, car je me convaincs tous les jours davantage que les hommes que j'ai formés sont, sans comparaison, les meilleurs. Je continue à être fort content de Murat, de Lannes, de Davout, de Soult, de Ney et de Marmont. Quant à Augereau, je n'entends pas parler de sa marche (1). Masséna s'est conduit très-médiocrement; il s'est fait battre à Caldiero par de fausses dispositions (2). L'armée du prince Charles vient sur

(1) Augereau commandait le 7e corps de la grande-armée; il se dirigeait sur Huningue, pour former la réserve. Il ne rejoignit l'armée que sur l'Iser, et fit avec Ney la conquête du Tyrol. (Voir, plus loin, la lettre du 25 novembre.)

(2) Napoléon avait ordonné à Masséna de prendre l'offensive, afin d'arrêter les renforts que l'archiduc Charles pouvait envoyer en Allemagne. Mais, après avoir enlevé Vérone (17 octobre), Masséna trouva l'archiduc si bien fortifié dans Caldiero, qu'il ne put le débusquer de cette position (30 octobre). Ce fut seulement à la nouvelle du dé-

moi, et en ce moment le pays vénitien doit être évacué. Il ne serait pas mal que, par des amis communs, vous lui fissiez entendre que je suis médiocrement content, non de sa valeur, mais du talent qu'il a montré. Cela aura l'avantage d'exciter son zèle, et peut-être aussi d'empêcher les désordres qui commencent dans cette armée. Je sais qu'on a imposé une contribution de 400,000 francs à Vérone autrichienne (1). Mon intention est de rendre si riches les généraux et officiers qui m'ont bien servi, que je n'entends pas qu'ils déshonorent par la cupidité le plus noble métier, en s'attirant la déconsidération du soldat. Le général Dejean a mis pour l'armement de la citadelle d'Ancône une emphase vraiment ridicule; les raisons qu'il donne sont des pauvretés. Appuyez le connétable. Toutes les raisons que Dejean peut donner ne signifient rien. C'est l'usage des officiers du génie de faire de l'esprit; mais je veux qu'on arme, et cela suffit. — L'empereur d'Allemagne m'écrit les plus belles lettres du monde; mais il m'a laissé occuper sa capitale, et il n'a pas encore secoué l'influence des Russes. Il doit être à présent avec l'empereur Alexandre; mais un jour ou l'autre il faudra bien qu'il se décide. »

« Sire, sur les 73,844 concrits des levées antérieures à l'an XIV, 68,226 sont partis des départements; on s'occupe à compléter le déficit. Jos. à Nap. Paris, 15 nov. 1805.

sastre d'Ulm que ce prince battit en retraite, et évacua le pays vénitien.

(1) La moitié de cette ville appartenait à l'Autriche, l'autre moitié était entre nos mains.

21.

Le décret pour la levée de 60,000 conscrits de l'an XIV fixe les départs aux derniers jours de frimaire prochain. 11,411 sont déjà en route; on ne doute pas du succès du reste de la levée.

Les ordres et les instructions ont été expédiés pour la levée des réserves antérieures à l'an XIV dans les 52 départements qui n'avaient pas encore été requis : cette dernière mesure donnera 10,000 hommes.

Voici ma réponse au ministre de la marine, qui désire que l'on publie une relation de l'affaire de Cadix (1) : si Votre Majesté trouve que j'ai tort, je la supplie de donner ses ordres ; il est inutile, dans un moment où tous les conscrits partent de tous les points, et ne voient que les triomphes de la grande-armée, d'arrêter leur pensée sur ce qu'ils ignorent.

La compagnie Vanlerberghe continuera à faire le service sans avoir recours aux réquisitions.

Les billets de Banque perdent aujourd'hui 10 pour cent; les régents continuent à se plaindre que le ministre du Trésor leur demande trop de billets contre des obligations à longues échéances. »

Nap. à Jos. Znaïm, 18 nov. 1805.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 15 en Moravie. Je suis l'armée russe l'épée dans les reins. Dans les différentes rencontres, elle a éprouvé une perte d'à peu près six mille hommes. Elle marche à grandes journées pour évacuer l'Autriche. Je compte être demain à Brunn. Mes avant-postes sont sur Olmutz, place forte dans laquelle s'est réfugié l'empereur d'Alle-

(1) La bataille navale de Trafalgar.

magne. — Tout ce qui arrive à la Banque était depuis longtemps prévu par les gens sensés. La raison première est qu'elle escompte toute sorte de papiers en circulation ; mais un vice radical et auquel je vois peu de remède, c'est que la plupart des régents ont un intérêt opposé à celui du public et de l'État. Je m'occuperai d'y chercher du remède à mon retour; jusque-là, il faut laisser aller. Vous pouvez annoncer que je serai à Paris avant Noël. »

« Sire, les billets de Banque perdent aujourd'hui 5 pour cent. Nous avons reçu le 21e bulletin du 19 ; cependant l'on débite depuis deux jours l'entrée de Votre Majesté à Vienne, et l'on va jusqu'à dire les articles de la paix dans le plus grand détail. Jos. à Nap. Paris, 19 nov. 1805.

Jérôme est parti hier.

Je me permets de supplier encore Votre Majesté de donner ses ordres à M. Barbé-Marbois, en lui rappelant qu'il fait tous les jours une avance de quatre cent mille francs à la maison Vanlerberghe, et qu'il est dans l'intention de continuer cette avance jusqu'à ce qu'il ait reçu une décision de Votre Majesté. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un extrait du procès-verbal d'une conférence tenue aujourd'hui chez moi : nous avons tous été du même avis. Le ministre du Trésor a consenti à faire la solde de ces six mille hommes, dont nous avons cru la réunion nécessaire en ce moment. Jos. à Nap. Paris, 20 nov. 1805.

Nous n'avons pas de lettre de Votre Majesté de-

puis le 15 (6 novembre) du courant; elle doit être à cette heure à Vienne. »

Il n'est pas sans intérêt d'expliquer en peu de mots le sujet de cette conférence.

Le maréchal Brune, qui commandait à Boulogne, ayant adressé au gouvernement une dépêche très-pressante, pour lui faire connaître qu'une réunion considérable de bâtiments ennemis avait lieu devant ce port de mer, on jugea nécessaire d'y envoyer des troupes prises dans les camps des environs. Le connétable, prince Louis, pensa alors qu'il était indispensable de réunir à l'avance un corps de gardes nationales des départements voisins.

Il demanda donc la mobilisation de six mille grenadiers et chasseurs de cette garde, et leur concentration à Saint-Omer, sous la condition que cette réunion momentanée cesserait aussitôt qu'elle ne serait plus jugée nécessaire.

Nap. à Jos. Brunn, 21 nov. 1805.

« Mon frère, vous avez jeté vingt-six millions dans l'eau; mais avec quoi payerez-vous la solde, l'entretien des troupes? Je ne dois rien à Vanlerberghe : tant pis pour lui s'il s'est aventuré avec l'Espagne pour des affaires qui ne me regardent pas. Il me suffit qu'il ne manque point par la faute du Trésor. »

Jos. à Nap. Paris, 23 nov. 1805.

« Sire, nous sommes bien impatients de recevoir des nouvelles de Votre Majesté, dont nous sommes privés depuis le 18 (9 novembre). La conscription va au mieux : plus de soixante mille hommes sont partis sur les levées antérieures à l'an XIV.

Plus de vingt mille sont partis sur la levée de l'an XIV, dont les départs ne devaient, à la rigueur, commencer qu'à la fin de frimaire (22 novembre au 22 décembre).

Tous les esprits sont en suspens en attendant les courriers de Votre Majesté. Aujourd'hui les billets perdent de 6 à 7 pour cent. »

« Mon frère, je vous instruis que l'empereur d'Allemagne vient de m'envoyer M. de Stadion, son ministre en Russie, et M. le lieutenant général comte de Giulay, munis de pleins pouvoirs pour négocier, conclure et signer une paix définitive entre la France et l'Autriche : de mon côté, j'ai nommé M. de Talleyrand pour le même objet. Vous ferez mettre dans le *Moniteur* l'article suivant : « M. de Stadion, ministre de l'empereur d'Allemagne en Russie, et « M. le comte lieutenant général de Giulay, ont été « présentés à Brunn à S. M. l'empereur des Français, comme plénipotentiaires de S. M. l'empereur « d'Allemagne. Ils sont munis de pouvoirs pour négocier, conclure et signer la paix définitive entre « la France et l'Autriche. De son côté, l'empereur « des Français a nommé M. de Talleyrand, son ministre des relations extérieures, qu'il a muni de « pouvoirs à cet effet. Il faut espérer que la paix « sera le résultat de leurs négociations; mais cela « ne doit en rien ralentir le zèle des administrateurs « de la nation : c'est au contraire un nouveau motif « pour que les conscrits accélèrent leur marche, afin « de justifier cet adage si connu : *Si vis pacem*,

Nap. à Jos. Brunn, 24 nov. 1805.

« *para bellum*. S. M. recommande aux ministres « de la guerre et de l'intérieur de ne ralentir en rien « leurs préparatifs. »

Vous ferez mettre à l'article de Vienne : « Des né« gociations de paix s'ouvrent. On dit que l'empe« reur des Français va partir pour l'Italie. D'autres « personnes disent que son projet est de se rendre « à Paris au moment où l'on s'y attend le moins. « Nos habitants ne l'ont pas encore vu. »

Jos. à Nap. Paris, 25 nov. 1805.

« Sire, j'ai reçu dans la soirée les bulletins numéros 24 et 25, et dans le moment je reçois les numéros 22 et 23, qui nous manquaient.

Le canon annoncera demain ces heureuses nouvelles au peuple de Paris.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, du 24 brumaire (15 novembre). Je vais m'acquitter de la commission qu'elle me donne auprès du maréchal Masséna.

Je reçois la capitulation du corps d'armée du lieutenant général autrichien Jellachich, qui a mis bas les armes devant la deuxième division du corps d'armée du maréchal Augereau. Je ne la fais pas publier dans le *Moniteur* avant qu'elle ne se trouve comprise dans un bulletin officiel de l'armée. »

Nap. à Jos. Brunn, 26 nov. 1805.

« Mon frère, je suis toujours à Brunn; j'ai accordé ces jours-ci quelques conférences à MM. de Stadion et Giulay.

Je reçois demain M. de Haugwitz, ministre du roi de Prusse.

J'espère arriver à conclure la paix sous très-peu

de temps. Vous ne doutez pas du grand désir que j'ai d'être de retour à Paris. Voyez si les Tuileries sont enfin arrangées ; il me semble qu'elles devaient être prêtes le 1er novembre. — Les empereurs d'Allemagne et de Russie sont à Olmutz. L'armée russe reçoit successivement différents renforts. »

« Sire, les bulletins ont excité un vif enthousiasme ; la ville a été illuminée ce soir ; tous les citoyens ont donné à l'envi les témoignages de leur allégresse et de leur bon esprit. Les spectacles ont été ouverts gratis au public : on y a chanté quelques couplets de circonstance, qui ont été fort applaudis. Je n'ai pas ordonné de *Te Deum ;* j'ai pensé que Votre Majesté, en ayant donné l'ordre direct une fois, avait semblé prescrire par là qu'il fallait attendre la manifestation expresse de sa volonté à cet égard. **Jos. à Nap. Paris, 26 nov. 1805.**

Les billets de Banque ne perdaient plus aujourd'hui que trois et demi pour cent. »

« Sire, jamais le peuple de Paris n'avait témoigné sa joie par des illuminations aussi spontanées et aussi générales que celles qui ont eu lieu avant-hier. Les faubourgs et les quartiers les plus peuplés se sont surtout fait remarquer. **Jos. à Nap. Paris, 28 nov. 1805.**

J'ai autorisé aujourd'hui le ministre des cultes à écrire aux évêques pour que les bulletins soient lus par les curés à l'issue de la messe paroissiale, parce que j'ai été instruit qu'il est des départements dans lesquels le peuple ne les connaît pas assez.

J'ai donné hier soir une petite fête au Luxembourg.

Les félicitations étaient aussi générales que sincères.

Nous venons de recevoir le vingt-sixième bulletin. »

Jos. à Nap. Paris, 29 nov. 1805.

« Sire, le ministre directeur de la guerre m'a déclaré qu'il ne pouvait plus répondre de son service, si le ministre du Trésor ne mettait à sa disposition les fonds que Votre Majesté vient de lui affecter par sa dernière distribution. Le ministre des finances et celui du Trésor se sont rendus chez moi hier, avec le connétable et l'archichancelier, et il a été arrêté que M. Marbois tiendrait à la disposition du ministre directeur les fonds qui sont attribués par Votre Majesté à son service ; et que pour cela le ministre emploierait les moyens les plus expéditifs, en escomptant des obligations à la Banque ou dans le commerce, pour se procurer les fonds indispensables au service de la guerre.

Le prince Louis est parti hier au soir (1). Je reçois la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire de Znaïm, le 27 brumaire (18 novembre). Je me conformerai aux dispositions qu'elle contient. »

Jos. à Nap. Paris, 1er déc. 1805.

« Sire, la députation du Tribunat est arrivée hier; voici la note que vient de me remettre son président; je prie Votre Majesté de me donner ses ordres : je ne pouvais pas prendre sur moi de l'autoriser à remettre au Tribunat douze drapeaux, ignorant si c'est l'intention de Votre Majesté (2).

(1) Pour l'armée du Nord, par ordre de l'Empereur.

(2) Cette note est relative à la cérémonie de la remise des drapeaux,

La conscription va très-bien ; sur les 73,844 conscrits des levées antérieures à l'an XIV, 70,159 sont partis des départements.

Sur les 60,000 appelés pour l'an XIV, 34,741 sont déjà partis.

Je reçois le 28e bulletin ; nous attendons toujours avec une nouvelle impatience le résultat des opérations de la campagne. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 1er frimaire (22 novembre). Je la prie de vouloir bien se rappeler que je n'ai été instruit des rapports du ministre du Trésor public avec M. Vanlerberghe, et des avances qui lui avaient été faites, que le 18 brumaire seulement (9 novembre) : tout ce qui s'est passé entre le ministre et le fournisseur m'est absolument étranger ; je n'ai donné aucune décision, je n'ai ouvert aucun avis ; je n'ai pu en donner, puisque toute cette affaire avait été menée à mon insu jusque-là. Jos. à Nap. Paris, 2 décembre 1805.

Au 18 brumaire, le ministre du Trésor m'a instruit de sa position, ainsi que les ministres, et a déclaré qu'il ne demandait aucune décision, mais qu'il désirait que l'on sût où il en était : il a déclaré qu'il avait avancé plus de 30 millions dont il était nanti ; qu'il fallait qu'il continuât à donner 400,000 fr. par jour, pour empêcher cette compagnie de faire banqueroute, et pour ne pas perdre par là le fruit de tant d'avances ; qu'en agissant ainsi, il se donnait

au nombre de ceux à placer dans la salle des séances du Tribunat ; elle est sans importance.

le temps d'attendre les ordres de Votre Majesté, qui était au courant des affaires de son Trésor. Aucun de nous ne pensa un moment à s'opposer au projet du ministre; dans vingt jours au plus tard, on devait avoir la décision de Votre Majesté; par là, on avançait encore 8 millions, il est vrai, mais on n'exposait pas les services à manquer; on empêchait la faillite de Vanlerberghe, qui, depuis cette époque, a donné en nantissement au Trésor 16 millions de lettres de change et autres valeurs du banquier espagnol Espinosa, valeurs que l'on eût perdues si Vanlerberghe eût fait faillite au 18 brumaire, puisqu'il n'aurait plus eu alors la faculté d'endosser et de passer à l'ordre du ministre du Trésor les traites de 16 millions que celui-ci a reçues depuis trois jours (1). »

Nap. à Jos. Austerlitz, 3 décembre 1805.

« Mon frère, j'imagine que, lorsque ce courrier vous arrivera, mon aide de camp Lebrun, que j'ai expédié du champ de bataille, sera arrivé à Paris. Après quelques jours de manœuvres, j'ai eu hier une bataille décisive. J'ai mis en déroute l'armée coalisée, et commandée en personne par les deux empereurs de Russie et d'Allemagne. Leur armée était forte de quatre-vingt mille Russes et de trente mille Autrichiens. Je leur ai fait à peu près quarante mille prisonniers, parmi lesquels une vingtaine de généraux russes, quarante drapeaux, cent pièces de

(1) Cette lettre ne contribua probablement pas peu à la disgrâce de M. Barbé-Marbois, en faisant, dans le premier moment, soupçonner par l'Empereur ce ministre de trahison.

canon, tous les étendards de la garde impériale de Russie. Toute l'armée s'est couverte de gloire.

L'ennemi a laissé au moins douze ou quinze mille hommes sur le champ de bataille. Je ne connais pas encore ma perte. Je l'évalue à huit ou neuf cents hommes tués, et le double blessés. Une colonne entière s'est jetée dans un lac, et la plus grande partie s'est noyée. On entend encore de ces malheureux qui crient, et qu'il est impossible de sauver. Les deux Empereurs sont dans une assez mauvaise position. Vous pouvez faire imprimer l'analyse de ces nouvelles sans les donner comme extraites d'une lettre de moi, ce qui n'est pas convenable. Vous recevrez demain le bulletin. Quoique j'aie bivouaqué ces huit derniers jours en plein air, ma santé est cependant bonne. Ce soir, je suis couché dans un lit dans le beau château de M. de Kaunitz, à Austerlitz, et j'ai changé de chemise, ce qui ne m'était pas arrivé depuis huit jours. Il y a eu une charge de ma garde et de celle de l'empereur de Russie. La garde de l'empereur de Russie a été culbutée. Le prince Repnin, commandant ce corps, a été pris avec une partie du corps, les étendards et l'artillerie de la garde russe.

L'empereur d'Allemagne m'a envoyé ce matin le prince de Lichteinstein pour me demander une entrevue. Il est possible que la paix s'ensuive assez rapidement. Mon armée sur le champ de bataille a été moins nombreuse que la sienne; mais l'ennemi a été pris en flagrant délit pendant qu'il manœuvrait. »

Jos. à Nap. Paris, 2 décembre 1805.

« Sire, j'ai reçu hier soir à huit heures la lettre de Votre Majesté du 3 frimaire (24 novembre), par laquelle elle veut bien m'instruire qu'il y a des négociations entamées pour la paix avec l'Autriche. Je ne saurais exprimer à Votre Majesté la joie que j'en ai ressentie ; elle a été bien partagée par le public, à qui je l'ai fait communiquer sur-le-champ aux spectacles. C'est aujourd'hui l'anniversaire du couronnement ; le canon se fait entendre dans Paris ; il y a eu au spectacle beaucoup d'allusions, toutes saisies et applaudies avec le plus vif transport.

Je reçois les nouvelles ci-jointes d'Italie. Votre Majesté les aura reçues bien avant ma lettre : cependant, par précaution, je les adresse à Votre Majesté. »

L'Empereur, en recevant cette lettre, crut que son frère avait fait tirer le canon pour célébrer la nouvelle de l'ouverture des négociations pour la paix ; il lui en témoigna son mécontentement dans une lettre en date du 13 du même mois, qu'on trouvera plus loin.

Voici la lettre du cardinal Fesch, qui contient les nouvelles d'Italie dont Joseph parle à son frère :

Le cardinal Fesch à Joseph. Rome, 23 nov. 1805.

« Mon très-cher neveu, mardi matin, 28 brumaire (19 novembre), il arriva dans le port de Naples douze vaisseaux de guerre avec un grand nombre de bâtiments de transport contenant l'armée anglo-russe, une artillerie et des équipages immenses.

Mercredi, tout fut débarqué ; les troupes furent casernées dans les vastes magasins qui se trouvent

entre la ville et Portici. L'artillerie et les équipages furent placés dans les environs. On dit que l'armée est de trente-deux mille hommes. Telle est la relation qu'a faite ici un courrier qui ne portait, dit-on, que l'avis ci-inclus, qui annonce que la légation française à Naples a fait descendre les armes et a cessé ses fonctions. Le même courrier a ajouté qu'une autre division anglo-russe a débarqué dans la Pouille. Hier, une galère russe s'est approchée de Terracine, et a envoyé deux officiers dans ce port, pour demander si la flotte susdite était débarquée à Naples; n'ayant reçu aucune réponse positive, les officiers sont retournés à leur bord, et la galère a fait voile vers Naples. Cette galère, ainsi que la flotte, venait du côté de l'ouest. Il est néanmoins vraisemblable que c'est la flotte qui était à Syra-cuse, et qui aura été forcée par le vent à suivre cette marche.

Ne voyant arriver aucun courrier de M. Alquier, et raignant qu'on ne l'empêche d'en expédier, j'ai cru levoir vous faire part de cet événement important.»

Jos. à Nap. Paris, 4 décembre 1805.

« Sire, le ministre du Trésor public rend compte Votre Majesté du parti qu'il vient de prendre en emplaçant la compagnie Ouvrard et Vanlerberghe ar une agence de cinq receveurs généraux, dont l espère de bons services.

Cette même compagnie Vanlerberghe, interpellée, ar le ministre directeur de la guerre, si elle enendait continuer le service des vivres sans demaner de nouvelles avances et sans être autorisée à

faire des réquisitions de denrées, a répondu qu'elle avait pris toutes ses mesures, et qu'elle était prête à continuer son service; jusqu'ici elle avait menacé le ministre de tout quitter, si on discontinuait les avances journalières qui lui ont été supprimées depuis quatre jours. Le ministre a été la dupe de cette compagnie; les avances qui lui ont été faites ont occasionné la gêne dans laquelle nous nous trouvons, c'est un grand mal dont nous sommes bien innocents; mais cependant il est à croire qu'à la longue le Trésor rentrera dans ses avances, et qu'il n'essuiera pas de pertes réelles.

Le cardinal Fesch m'écrit de Rome, en date du 24 novembre, que M. Alquier avait couché à Velletri le 23, et qu'il l'attendait le 24 avec toute la légation française. M. de Gallo proteste qu'il ne sait rien de ce qui se passe à Naples; que sa dernière lettre du 12 contenait les plus grandes protestations de fidélité à la neutralité; que le roi avait refusé de laisser exporter des chevaux destinés pour Malte. De quelque manière que les choses tournent, il supplie Votre Majesté de faire en sorte qu'il ne quitte pas la France, où il veut vivre et mourir.

L'ambassadeur batave vient de me dire qu'un corps russe et anglais était passé par Brême, où il avait été accueilli par les Prussiens; que les officiers disaient publiquement qu'ils marchaient sur la Hollande. L'ambassadeur demande que le corps qui est à Anvers s'avance en Hollande. Votre Majesté doit avoir sur tout ceci des notions plus exactes. »

« Sire, j'adresse à Votre Majesté la lettre que je reçois de Rome du cardinal Fesch. M. de Gallo m'a communiqué les dépêches qu'il a reçues de sa cour : on lui donne pour instructions de se conduire selon *ce qui lui sera inspiré par la prudence.* Il désire rester en France, et se recommande à Votre Majesté. Il est indigné de la conduite de la reine. MM. Acton et Damas sont de nouveau à la tête des affaires; il ne pense pas que les troupes débarquées s'élèvent à trente mille hommes ; elles marchent sur deux colonnes, l'une sur la Toscane, et l'autre longe la mer Adriatique. La reine lui écrit que, puisque les Français ont violé le territoire prussien (1), les Russes pouvaient bien violer le territoire napolitain. Le roi s'est retiré à la campagne, en disant que : *Qui a fait la tempête la soutienne!* il a abandonné tout aux ennemis de la France. Le prince héréditaire a fait dire à Gallo que son pays est perdu ; qu'il avait en vain essayé de le sauver par son traité de neutralité. M. de Gallo ne croit pas que la reine puisse, dans le premier moment, fournir aux coalisés plus de dix à quinze mille hommes. »

Jos à Nap.
Paris,
6 décembre
1805.

Voici la lettre du cardinal Fesch :

« Mon très-cher neveu, M. Alquier, ambassadeur de France à Naples, vient d'arriver à Rome (2). Les

Le cardinal
Fesch
à Joseph.
Rome,
24 nov.
1805.

(1) On sait que le passage des Français sur le territoire prussien d'Anspach faillit, à cette époque, faire prendre les armes à la Prusse en faveur de l'Autriche.

(2) M. Alquier, dans une longue dépêche en date du 4 décembre, rend compte du débarquement des Russes. Cette lettre est imprimée dans le bel ouvrage de Mathieu Dumas. (*Précis historique*, t. XIV, p. 289.)

Russes débarqués à Naples sont au nombre de treize mille; six mille Anglais ont débarqué à Castel-à-Mare, huit mille cavaliers autrichiens à Tarente. Il paraît que le roi de Naples est dans l'intention de joindre ses forces à cette armée.

Je m'empresse, mon très-cher neveu, de vous donner cette nouvelle, et vous embrasse cordialement.

Lucien partira sous peu pour la Toscane; il laisse sa famille à Rome. On n'est pas ici en sûreté; ils nous feront peut-être le second tome du vôtre. »

Jos. à Nap. Paris, 7 décembre 1805.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 5 frimaire (26 nov.). On désire bien que le résultat des négociations soit la paix; ce vœu s'est bien manifesté par des signes évidents et communs à toutes les classes de la société, excepté à un petit nombre de familles attachées aux Bourbons, qui n'espèrent que dans la continuation de la guerre. L'immense majorité des habitants de la capitale a montré une unanimité de sentiments qu'aucune circonstance n'avait encore développée; elle attend avec empressement le retour de Votre Majesté, et j'espère qu'elle sera contente de la réception qu'elle recevra de la ville de Paris.

Des 73,844 conscrits des levées antérieures à l'an XIV, il y en a de partis 70,657.

Des 60,000 de la levée de l'an XIV, il y en a de partis 44,730. Ce qui reste à partir sera en marche à la fin du mois qui court.

J'ai invité les ministres à écrire chacun de leur

côté pour stimuler le zèle de leurs administrés en faveur de la conscription, en leur annonçant l'ouverture des négociations. »

« Sire, Louis m'écrit d'Anvers, du 14, que l'ennemi avait passé le Weser. Toutes les troupes disponibles de la garnison de Paris partent ce matin. J'ai engagé le maréchal Moncey à réunir à Paris trois à quatre cents gendarmes à cheval tirés de l'intérieur, pour aider au service de la place. J'ai vu les ministres Dejean et Barbé-Marbois aujourd'hui même; ils expédient les ordres, l'argent et les fournitures de toute espèce qui sont nécessaires à l'armée du Nord.

Jos. à Nap. Paris, 8 décembre 1805.

M. de Gallo m'a dit aujourd'hui qu'il y avait quinze cents officiers russes débarqués à Naples, ce qui lui faisait croire que les coalisés avaient l'intention d'y faire des levées considérables. Il veut donner sa démission de toutes ses charges, plutôt que de passer pour un homme sans foi. Il écrit à M. de Talleyrand pour s'assurer que Votre Majesté ne le désapprouvera pas, et lui continuera sa bienveillance; je le crois tout à fait de bonne foi.

La ville de Versailles désire envoyer une députation à Votre Majesté; je voudrais savoir si Votre Majesté le permettra.

La grande salle du conseil qui suit la salle des gardes (1), le corps de garde, le cabinet du conseil d'État, sont terminés. La chapelle ne peut être terminée qu'en janvier. Les grands et petits appartements sont

(1) Aux Tuileries.

prêts, mais ils ne sont pas meublés; il n'y a aucun ordre pour cela. »

Jos. à Nap. Paris, 10 déc. 1805.

« Sire, la dernière lettre de Votre Majesté est du 5 frimaire (26 nov.); le décret impérial pour la levée des 80,000 conscrits de l'an 1806 n'est pas encore parvenu ici; il n'y a pas encore de temps de perdu, mais c'est le moment de s'en occuper.

Le camp d'Évreux étant parti pour l'armée du Nord, sur la demande du ministre de la police, j'ai autorisé le ministre directeur de la guerre à donner l'ordre à douze cents hommes du camp de Poitiers de se porter à Évreux où ils pourront être utiles, et plus à portée de la Belgique, s'il devenait indispensable de les y envoyer. Le connétable m'avait engagé à transporter en totalité le camp de Poitiers à Évreux; mais nous n'avons pas cru qu'il fût convenable de laisser absolument sans troupes ce premier point. Toutes les troupes disponibles de Paris étant parties, j'ai autorisé le ministre de la guerre à faire venir à Paris trois cent vingt-cinq gendarmes à cheval. M. le maréchal Moncey va en donner l'ordre. »

Jos. à Nap. Paris, 10 déc. 1805.

« Sire, le général de division Laval (1) me mande, par le télégraphe, que Votre Majesté a complétement battu les Russes le 11 frimaire (2 décembre); que les débris de l'armée ennemie sont en pleine déroute : j'attends avec impatience le bulletin officiel. Madame Murat vient de recevoir aussi cette nouvelle importante. Agréez toute notre joie. »

(1) Il commandait la division à Strasbourg.

« Sire, le colonel Lebrun est arrivé au Luxembourg il y a quatre heures; il y a trouvé réunie une société nombreuse, qu'il a occupée pendant toute la soirée; il nous a donné tous les détails sur la journée du 11. Il est difficile d'exprimer à Votre Majesté tout le plaisir qu'il nous a fait. Tous les spectacles, tous les salons de Paris, tous les ménages ont, au même instant, été occupés des mêmes événements : la défaite des Russes a excité la plus grande joie; elle me paraît unanime dans toutes les âmes. Jos. à Nap. Paris, 12 déc. 1805.

Les ministres se sont réunis chez moi aujourd'hui. J'ai autorisé le ministre de la marine à faire arrêter provisoirement tous les bâtiments napolitains, sur la proposition qu'il m'en a faite.

Paris est tranquille et content. »

« Mon frère, il était fort inutile d'annoncer avec tant d'emphase l'envoi des plénipotentiaires, et de tirer le canon. C'est un bon moyen d'endormir l'esprit national, et de donner aux étrangers une fausse idée de notre situation intérieure. Ce n'est pas en criant *Paix!* qu'on l'obtient. Je n'avais pas voulu mettre cela dans un bulletin; à plus forte raison, ne fallait-il pas l'annoncer au spectacle. La paix est un mot vide de sens; c'est une paix glorieuse qu'il nous faut. Je ne trouve donc rien de plus impolitique et de plus faux que ce qu'on a fait à Paris à cette occasion. » Nap. à Jos. Schœnbrunn, 13 déc. 1805.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 16 (7 décembre). Je n'ai point coutume de régler ma politique sur les rumeurs de Paris, et je suis fâché que Nap. à Jos. Schœnbrunn, 15 déc. 1805.

vous y attachiez tant d'importance. Mon peuple s'est bien trouvé, dans toutes les circonstances, de s'en fier à moi ; et la question est aujourd'hui trop compliquée pour qu'un bourgeois de Paris puisse la connaître. Je vous ai fait connaître que je désapprouvais l'éclat que vous avez donné à la nouvelle de l'arrivée des deux plénipotentiaires autrichiens ; je blâme également les articles que le *Journal de Paris* ne cesse de publier, et qui sont tous des plus sots et du plus mauvais goût. Je ferai la paix lorsque je croirai de l'intérêt de mon peuple de la faire, et les criailleries de quelques intrigants ne l'accélèreront ni ne la retarderont d'une heure. Mon peuple sera toujours unanime quand il saura que je suis content, parce qu'il sentira que c'est la marque que ses intérêts sont à couvert. Le temps où il délibérait dans les sections est passé. La bataille d'Austerlitz aura couvert de ridicule ce grand éclat que je n'avais pas ordonné, et je donnerai, s'il le faut, encore plus d'une bataille pour arriver à une paix qui me donne une garantie. Je ne donne rien au hasard ; ce que je dis, je le fais toujours, ou je meurs. Vous verrez que la paix, tout avantageuse que je pourrai la faire, sera jugée désavantageuse par ces mêmes personnages qui la demandent tant, parce que ce sont des sots et des ignorants qui n'y peuvent rien connaître. Il est bien ridicule qu'ils ne cessent de répéter qu'on désire la paix, comme si la paix voulait dire quelque chose ; ce sont les conditions qui font tout. J'ai lu l'extrait de la lettre de Fesch ; il ne sait ce qu'il dit, ni M. Alquier non plus,

quand ils parlent d'un débarquement de *huit mille cavaliers autrichiens*, comme si l'on pouvait embarquer si facilement huit mille hommes de cavalerie! »

« Sire, je ne reçois que dans ce moment, neuf heures du matin, la lettre de Votre Majesté du 12 (3 décembre), par laquelle elle veut bien m'annoncer la mémorable victoire du 11. M. le colonel Lebrun était arrivé depuis quatre jours. Ce courrier a été bien négligent : nous n'avons pas été plus heureux pour l'estafette de la poste; elle ne m'a remis le 30ᵉ bulletin qu'à huit heures du matin; il y en a des copies imprimées à Strasbourg, arrivées à Paris depuis hier au soir.

Jos. à Nap. Paris, 15 déc. 1805.

Je vais faire placarder et publier le 30ᵉ bulletin; cette victoire mérite de clore une campagne aussi merveilleuse. Je désire que le vœu de Votre Majesté pour une paix définitive se réalise bientôt, et que nous soyons dans le cas de célébrer un nouveau *Te Deum* à la suite de celui qui va être chanté pour la journée des trois Empereurs. »

« Sire, les 30ᵉ, 31ᵉ et 32ᵉ bulletins ont été lus à tous les spectacles et publiés dans les rues; l'ivresse publique est à son comble.

Jos. à Nap. Paris, 17 déc. 1805.

La Banque a 9 millions de numéraire. J'espère que le jour de la publication de la paix définitive, ou celui de l'arrivée de Votre Majesté, la Banque pourra reprendre ses payements à bureau ouvert.

La conscription va devenir moins utile; elle allait très-bien; la levée de 60,000 hommes se trouvait remplie. »

Jos. à Nap. Paris, 19 déc. 1805.

« Sire, je n'ai pas de nouvelles de Votre Majesté depuis sa lettre du 12 (3 décembre). Le bulletin de l'entrevue de l'empereur d'Allemagne avec Votre Majesté a excité la plus vive admiration ; je suis convaincu qu'il est peu d'individus dans Paris qui n'en aient entendu la lecture.

Aujourd'hui, les ministres se sont réunis au Luxembourg. La tranquillité la plus parfaite règne dans tout l'empire.

Les billets de Banque se sont faits aujourd'hui à 1 pour cent. La faillite de M. Hervas a donné de l'inquiétude sur la place; on m'a dit qu'il manquait de 4 millions.

J'ai eu aujourd'hui chez moi plus de trois cents personnes, qui ne m'ont toutes témoigné qu'un même sentiment et un même vœu, celui du retour de Votre Majesté. »

Nap. à Jos. Schœnbrunn, 20 déc. 1805.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 20 (11 décembre), par laquelle vous m'annoncez la dépêche télégraphique qui vous a appris la nouvelle de la bataille d'Austerlitz. Les négociations continuent; mon armée se repose et se répare. L'armée du prince Charles est tout près d'ici. Il est probable que si la paix ne se fait pas promptement, il y aura sous un mois une affaire, après laquelle il ne restera plus à la monarchie autrichienne une ombre de ressource. — Il s'en faut de beaucoup que les états de situation des 11 et 20 frimaire (2 et 11 décembre) qu'envoie le maréchal Kellermann, portent un aussi grand nombre de conscrits que l'annoncent les rapports du maré-

chal Moncey. Il n'y en a pas encore dix mille dans les deux armées de réserve. — Louis a poussé les les choses à l'extrême, en dégarnissant Paris à ce point. J'avais fait venir le 86e et le 5e à Versailles pour les appeler à Paris, si cela était nécessaire. L'inconvénient de faire venir à Paris les autres régiments du camp de Poitiers, tout composé de Belges, est que le voisinage les fera déserter. Il n'y a rien à craindre du côté du nord. Les sujets de refroidissement qui existaient entre la France et la Prusse ont été levés, à la satisfaction commune (1). Cela est inutile à publier, comme de faire de grandes avances à Lucchesini (2). »

Jos. à Nap. Paris, 21 déc. 1805.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'extrait du procès-verbal de la séance que le sénat a tenue hier (3); j'espère qu'elle l'approuvera. Le vœu a été bien unanime; tous les sénateurs qui sont à Paris se trouvaient à la séance. Nous désirons savoir quand et par où Votre Majesté arrivera à Paris. Si Votre Majesté veut me mettre dans le secret, je crois pouvoir l'assurer que jamais roi de France n'aura fait une entrée aussi triomphale,

(1) Allusion à l'attitude prise d'abord par la Prusse, à la suite de la violation du territoire d'Anspach. Cette puissance commença en effet par faire alliance avec la Russie; elle opéra des mouvements de troupes, elle envoya même un ultimatum à Napoléon; mais l'issue de la bataille d'Austerlitz calma soudain son irritation, et elle dépêcha un courrier spécial à l'Empereur pour le féliciter de sa victoire: « Voilà, répondit-il, un compliment dont la Fortune a changé l'adresse. »

(2) Ambassadeur de Prusse à Paris.

(3) Sans importance historique.

par l'immense population qui se portera au-devant d'elle.

Demain, il y aura une fête pour célébrer la bataille d'Austerlitz. Sur les soixante mille conscrits de l'an XIV, cinquante et un mille cinq cent cinquante-neuf sont partis.

L'escadre de Brest est partie le 22, avec un très-bon vent. Le 33e bulletin a été lu avec beaucoup d'avidité par toutes les classes de citoyens. »

Jos. à Nap. Paris, 22 déc. 1805.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 22 frimaire (13 décembre). J'ai eu tort de me laisser aller au mouvement qui m'a porté à communiquer sur-le-champ une bonne nouvelle, j'en conviens. On était tellement affamé de nouvelles, le soir que je reçus celle de l'armistice; c'était au moment du spectacle, je ne crus pas que ce fût un grand mal que de la laisser publier. Mais il n'est pas vrai, Sire, que le canon ait été tiré pour cette nouvelle; il l'a été pour l'*anniversaire du couronnement*, et c'est ainsi que cela a été annoncé dans tous les journaux, excepté dans un seul, qui a frappé plus particulièrement Votre Majesté.

J'ai reçu les deux lettres par lesquelles Votre Majesté me témoigne son mécontentement, au moment où nous allions au *Te Deum*. J'ai ce soir tout Paris chez moi; elles ont un peu gâté la fête pour moi; j'espère que les premières lettres seront plus consolantes. Je prie Votre Majesté de croire que je fais tout ce que je puis pour répondre à sa confiance. Je n'ai pas trouvé son indulgence ordinaire dans ses

lettres d'aujourd'hui : si elle savait combien j'en suis affecté, je ne doute pas qu'elle ne pensât que la punition est plus forte que la faute. »

« Sire, j'ai reçu aujourd'hui seulement l'instruction sur la distribution des drapeaux dont les tribuns ont été porteurs; cet avis est heureusement arrivé à temps : les intentions de Votre Majesté seront remplies entièrement le premier de l'an. Jos. à Nap. Paris, 22 déc. 1805.

Les tribuns et les sénateurs sont enchantés de faire une fête à cette occasion; elle aura lieu de la manière qui est prescrite. Le procès-verbal de la remise des quarante premiers n'a pas été publié; ils seront montrés au peuple avec les quatorze autres drapeaux que Votre Majesté donne aujourd'hui au sénat; en tout cinquante-quatre (1).

Votre Majesté sent que je ne pouvais pas de mon autorité ordonner la réunion du tribunat au sénat pour cette solennité, sans des ordres précis; et, d'un autre côté, le sénat était fort pressé d'avoir ses quarante drapeaux. Devant y avoir une cérémonie publique pour la présentation des drapeaux à l'hôtel de ville, il était indispensable qu'il y en eût aussi une au sénat. Tout cela sera exécuté à la lettre, et avec grande satisfaction par les corps de l'État et les citoyens.

Le *Te Deum* a été chanté avec beaucoup d'affluence de peuple.

(1) Ces cinquante-quatre drapeaux sont ceux sauvés lors de l'entrée des alliés à Paris, et qui doivent être placés aux Invalides dans le reliquaire du tombeau de l'empereur Napoléon Ier.

Lorsque Votre Majesté sera au moment de faire son entrée à Paris, je la prie de me donner ses ordres à l'avance; tous les corps et le public désirent lui témoigner leur reconnaissance et leur admiration, et je puis l'assurer qu'ils seront enchantés que Votre Majesté leur permette de la recevoir comme ils désirent. »

Nap. à Jos. Schœnbrunn, 23 déc. 1805.

« Mon frère, je vous envoie une lettre ouverte dont vous prendrez connaissance, et que vous remettrez à M. Barbé-Marbois, après l'avoir cachetée. Je doute si je dois attribuer à la trahison ou à l'ineptie la conduite de ce ministre. Il a avancé aux fournisseurs 85 millions de l'argent du Trésor. Si j'avais été battu, la coalition n'avait pas un allié plus puissant. Je suspends mon jugement, jusqu'à ce que j'aie pu éclaircir par moi-même la nature d'un si énorme déficit; causez-en confidentiellement avec le ministre des finances, et veillez autant qu'il vous sera possible à ce qu'il ne sorte pas un sou du Trésor sans ordonnance, et à ce que le mal ne s'aggrave pas. M. Barbé-Marbois a trahi son devoir. Il est inutile de lui parler de cela et de trop l'alarmer jusqu'à mon arrivée, qui est imminente. Vous pouvez montrer cette lettre au ministre des finances, et faire venir secrètement le caissier qui tient les obligations, pour savoir ce qu'il en est sorti de sa caisse, et vous assurer qu'il n'en sortira pas davantage. Je vous dirai franchement que je crois que cet homme m'a trahi. Ne dites rien de cela à M. Cambacérès, parce que les frères Michel y sont

pour quelque chose, et que je ne sais pas jusqu'à quel point ses intérêts peuvent s'y trouver mêlés. Dites seulement légèrement à M. Marbois que ceci est l'avant-coureur d'un orage; qu'il n'y a qu'un moyen de le conjurer : c'est que les obligations soient rétablies au Trésor à mon arrivée; qu'il fera bien de s'arranger avec Desprez pour faire tout rentrer dans l'ordre accoutumé, sans quoi l'orage éclatera. Il ne serait pas étonnant que Desprez et les deux ou trois meneurs de Barbé-Marbois, dans la crainte de ce qui leur arrivera, ne prissent le parti de faire rétablir les sommes. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 24 (15 déc.). J'ai écrit à M. le ministre de la police, pour qu'il fasse surveiller la rédaction des journaux, et surtout celle du *Journal de Paris*, dont Votre Majesté n'est pas satisfaite : le ministre m'a assuré qu'il ne négligerait aucun soin; il va en redoubler encore. Votre Majesté sent que je ne puis pas être autrement responsable de ce qui s'imprime qu'autant que je négligerais de transmettre les ordres de Votre Majesté quand je les reçois, ou si je ne m'empressais de saisir toutes les occasions qui se présentent de recommander aux ministres d'augmenter encore de moyens de surveillance et de répression, si cela devient nécessaire.

Jos. à Nap. Paris, 23 déc. 1805.

Je viens de leur recommander de nouveau d'écrire à tous leurs subordonnés, afin que leur zèle ne s'attiédisse pas, et qu'ils continuent à presser par tous les moyens imaginables le départ des conscrits,

les succès de la guerre dépendant toujours du succès de cette mesure, et le bien-être de l'État dépendant d'une paix glorieuse et solide; ce qui ne s'obtient que par de grands succès, et par la possibilité bien démontrée à nos ennemis que nous pourrions en obtenir de plus grands encore; que c'est le seul moyen que nous ayons de nous associer aux travaux de Votre Majesté.

La Banque a aujourd'hui 10 à 11 millions de numéraire. »

Nap. à Jos. Schœnbrunn, 27 déc. 1805.

« Mon frère, la paix a été signée à Presbourg, capitale de la Hongrie, ce matin, à quatre heures, entre M. de Talleyrand et MM. les princes de Lichteinstein et le général Giulay. Je vais avoir une entrevue avec le prince Charles. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage. En fait de paix, il ne faut tirer le canon que lorsqu'elle est faite : vous pouvez donc la faire annoncer par quarante coups de canon. »

Jos. à Nap. Paris, 27 déc. 1805.

« Sire, par l'extrait ci-joint d'une lettre du ministre de la police (1), Votre Majesté verra que les journaux de Paris copiés, qui s'impriment à Vienne, regardent ce qui se publie dans cette ville comme ayant l'assentiment des autorités françaises, que l'on suppose avoir les instructions convenables. L'on m'a fait la même réponse chez les journalistes. Depuis deux jours Votre Majesté remarquera qu'ils sont rédigés dans un meilleur esprit.

J'ai aussi écrit au secrétaire général de la guerre

(1) Sans importance.

et au ministre de l'intérieur; l'un et l'autre me donnent les meilleurs renseignements sur les levées des conscrits. Sur les 60,000 de la levée de l'an XIV, plus de 58,000 sont partis; sur les 73,844 des levées antérieures, 71,685 sont partis. Ces deux opérations tendent incessamment à leur complément. Nous attendons le résultat des travaux actuels de Votre Majesté; et quel qu'il soit, elle a raison d'être convaincue qu'il sera reçu avec entière confiance et avec reconnaissance. »

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 29 frimaire (20 décembre); j'ai renouvelé auprès des ministres toutes mes instances pour le complément des levées ordonnées. Jos. à Nap. Paris, 30 déc. 1805.

L'escadre de Rochefort est rentrée sans avoir éprouvé d'avaries, et ayant fait beaucoup de mal au commerce anglais.

Je prie Votre Majesté d'agréer mes vœux au renouvellement de l'année qui se rattache à l'ancien calendrier et commence une nouvelle ère.

Le maréchal Lannes est arrivé à Paris avec Madame; il m'a donné beaucoup de détails de la bataille d'Austerlitz; d'après ce qu'il m'a dit, j'espère que Votre Majesté aura été satisfaite des renseignements qu'elle aura pris de la conduite de mon régiment, qui a été le sien. »

« Mon frère, je suis arrivé à Munich. J'y resterai quelques jours, pour recevoir la ratification de la paix et donner les derniers ordres relatifs à mon armée; après quoi je me rendrai à Paris. — Mon in- Nap. à Jos. Munich, 31 déc. 1805.

tention est de m'emparer du royaume de Naples. Le maréchal Masséna et le général Saint-Cyr sont en marche avec deux corps d'armée sur ce royaume. Je vous ai nommé mon *lieutenant commandant en chef l'armée de Naples.*

Partez quarante heures après la réception de cette lettre pour vous rendre à Rome, et que votre première dépêche m'apprenne votre entrée à Naples; que vous en avez chassé une cour perfide, et rangé cette portion de l'Italie sous nos lois.

Vous trouverez au quartier général de ladite armée vos instructions, et les décrets relatifs à votre mission.

Vous prendrez l'uniforme de général de division. Le titre de mon lieutenant vous donne le commandement sur les maréchaux. Votre commandement ne s'étend pas au delà de l'armée et du territoire de Naples. Si ma présence n'était pas nécessaire à Paris, j'aurais marché en personne sur Naples; mais avec les généraux que vous avez, et les instructions que je vous donnerai, vous ferez ce que j'aurais pu faire. Ne dites pas où vous allez; qu'on ne l'apprenne que par vos premières lettres de l'armée : n'en prévenez que l'archichancelier seul. »

Nap. à Jos. Munich, 31 déc. 1805.

« Mon frère, j'ai demandé la princesse Auguste, fille de l'électeur de Bavière, qui est une très-jolie personne, en mariage pour le prince Eugène. Le mariage est arrêté. J'ai demandé une autre princesse pour Jérôme. Comme vous l'avez vu le dernier, faites-moi connaître si je puis compter que ce

jeune homme fera ce que je voudrai. J'ai également arrangé un projet de mariage de votre fille aînée avec un petit prince qui deviendra un jour un grand prince. Comme ce dernier mariage n'aurait lieu que dans quelques mois, j'aurai le temps de vous en entretenir. Je vous charge de faire connaître de ma part à maman le mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste. Je ne désire pas qu'on en dise rien publiquement. »

« Sire, je vous prie d'agréer mes vœux au commencement de l'année, et ceux de ma femme et de mes enfants. Ma femme vous prie de plus d'agréer ses regrets, si elle ne peut pas vous écrire elle-même; elle en est empêchée par suite d'une attaque qu'elle a éprouvée il y a dix jours, et qui ne lui permet ni de lire ni d'écrire.

Jos. à Nap. Paris, 1er janvier 1806.

La cérémonie d'aujourd'hui a été très-brillante; les acclamations et la joie du peuple ont été complètes; toutes les maisons des rues par lesquelles sont passés les drapeaux étaient tapissées, et couvertes de lauriers. Je ne pourrai envoyer que demain le procès-verbal de la séance du sénat à Votre Majesté; tous les spectateurs ont été touchés de ce qui s'y est passé. »

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 2 nivôse (23 décembre). J'ai remis à M. Barbé-Marbois celle qui lui était destinée; je lui ai fait sentir qu'il devait faire tous ses efforts pour rétablir les choses dans leur état naturel au Trésor. Je

Jos. à Nap. Paris, 1er janvier 1806.

lui ferai parvenir les mêmes conseils par d'autres personnes : je pense bien qu'il va s'y employer de tout son pouvoir.

Je lui ai communiqué les lettres ci-jointes : il n'a pas cru devoir accorder le secours demandé par le ministre directeur ; si Votre Majesté en ordonnait autrement, je la supplie de lui donner ses ordres.

Je viens de voir le ministre des finances ; je ne pourrai voir que demain le caissier du Trésor ; j'aurai l'honneur de faire connaître à Votre Majesté ce que j'aurai appris. »

Jos. à Nap. Paris, 2 janvier 1806.

« Sire, par les pièces ci-jointes, Votre Majesté verra ce qui m'a été écrit par M. Barbé-Marbois. Il m'a répété aujourd'hui les mêmes choses, en m'assurant qu'il ne ferait plus sortir un sou du Trésor sans ordre de Votre Majesté ; qu'il ferait son possible pour y faire rentrer partie de ce qui en était sorti.

Votre Majesté verra le bordereau des obligations de l'exercice an XIV qui sont sorties de la caisse à trois clefs. Votre Majesté sachant la quantité dont elle a autorisé la sortie, se fera bientôt une idée positive de celles qui en ont été extraites sans son ordre.

C'est l'un des dépositaires de l'une des trois clefs, administrateur des recettes, qui a fourni à M. Gaudin les renseignements que j'adresse à Votre Majesté. Ce caissier lui a dit que la caisse s'ouvre sur l'ordre du ministre, qui ne communique ni à lui ni à son collègue le décret impérial qui ordonne la sortie. Le ministre du Trésor restant seul nanti de cette pièce, il n'a pas coutume de la communiquer à des

subordonnés contre lesquels seulement paraissent dirigées les formalités des trois clefs, et qui pour le ministre deviennent uniformément obéissants.

Dans cet état de choses, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Votre Majesté, voici le parti auquel je me suis arrêté. Le ministre des finances sera averti journellement des sommes qui sortiront de la caisse en obligations de receveur, je le serai sur-le-champ par lui; et si j'aperçois une sortie qui ne soit pas autorisée par les décrets de Votre Majesté, dont je la prie de m'envoyer copie, j'en demanderai raison au ministre. Je ne pense pas cependant qu'il manque désormais à la parole qu'il m'a donnée, en conséquence des ordres qu'il a reçus de Votre Majesté.

Si Votre Majesté ne pense pas que la mise en activité des six mille gardes nationales à Saint-Omer soit nécessaire, elle pourrait donner l'ordre pour qu'ils soient congédiés: ce serait une diminution de dépenses.

Le ministre a écrit pour faire surveiller les Belges du camp d'Évreux; on n'a pas à s'en plaindre jusqu'ici. »

Rapport de M. Barbé-Marbois à Joseph. Paris, 1er janvier 1806.

« Quand l'Empereur aura examiné les détails de l'affaire touchant laquelle il m'a écrit le 2 nivôse (23 décembre), il reconnaîtra qu'un mal qu'il ne dépendait pas de moi d'empêcher, et qui tient à des causes forcées, a été complétement réparé par des ménagements, une persévérance et une activité soutenus; des maux qui seraient irréparables ont été

prévenus, et toute ma conduite a eu pour mobile un dévouement sans bornes à son service.

La compagnie Vanlerberghe et Ouvrard a reçu, dans le mois de fructidor dernier (du 19 août au 18 septembre 1805), les fonds nécessaires pour faire le service du Trésor pendant les trois premiers mois de l'an XIV. Cette avance était régulièrement faite. A la même époque, de grands embarras survenus dans les affaires de l'Espagne privèrent cette compagnie des remises qui lui avaient été promises. La guerre lui ôtait ses autres moyens de crédit, et elle se servit pour ses propres affaires des valeurs que le Trésor lui avait avancées, et pour lesquelles elle lui avait remis ses engagements.

Dès vendémiaire, elle fut hors d'état de les acquitter, et dès que j'en fus averti, je me fis rendre compte de sa situation : je reconnus qu'un éclat compromettrait les intérêts du Trésor, et que ceux de la Banque de France seraient également compromis. Les billets de cet établissement formaient alors presque tout le numéraire circulant à Paris, et perdaient 6 à 8 pour cent. Un événement qui les eût totalement discrédités laissait Paris sans numéraire, et sans signe propre à le représenter. Le service des vivres eût été arrêté, il y aurait eu des faillites sans nombre; et ces circonstances réunies eussent été plus fâcheuses que jamais, au moment où l'Empereur ouvrait la campagne. On n'aurait négocié d'obligations à aucun prix, et tous les services sans exception eussent été arrêtés. La faillite d'une compagnie qui faisait le service du Trésor et des vivres

de terre et de mer eût frappé sur toute la France; et si la confiance que le public avait mise *en eux*, par suite de celle du gouvernement, eût été trompée, un semblable malheur eût été pour longtemps irréparable. Il y avait au contraire un avantage inappréciable, soit pour la guerre, soit pour les négociations, soit pour la tranquillité intérieure et pour toutes les affaires, à gagner du temps; je ne doutais pas que si l'Empereur eût été à portée de donner ses ordres, il aurait voulu à tout prix empêcher les malheurs qui nous menaçaient. Plusieurs fois je voulus aller lui rendre compte de l'état des affaires; mais j'étais retenu par la violence de la crise, qui augmentait chaque jour (1).

Je considérai que si la situation de la compagnie était bonne, quoique embarrassée, s'il ne lui fallait que du temps, on ne m'excuserait pas un jour de lui avoir refusé des secours qui pouvaient prévenir tant de maux. Je m'assurai que cette situation était bonne, et c'est alors que j'aidai la compagnie, en même temps que je garantissais le Trésor en y faisant entrer tous les nantissements nécessaires.

Tel est l'état des choses, et j'espère fermement que les recouvrements s'effectueront exactement.

Trois mois et demi se sont déjà écoulés sans trouble, et la compagnie se montre en état de continuer son service des vivres. Le billet de la Banque est à très-peu de chose près au pair. En même

(1) Mais pourquoi ne pas en informer l'Empereur? En huit jours on pouvait avoir sa réponse.

temps, cependant, d'immenses faillites ont eu lieu; mais les plus malveillants n'ont pu les imputer qu'à la mauvaise conduite des faillis.

Je suis bien convaincu que les ménagements dont j'ai usé, et les déterminations que j'ai prises, nous ont préservés d'une secousse intérieure. Je ne me prévaudrai jamais de ce que les princes et les ministres, témoins eux-mêmes de l'état des choses, ont été d'avis d'accorder un supplément de secours à cette maison jusqu'à concurrence de dix millions; et cette détermination fut prise après la plus mûre délibération. Cette somme doit rentrer au Trésor, ainsi que celles qui ont été auparavant avancées à cette maison. Je reconnais d'ailleurs que je suis seul responsable.

Une longue expérience de cinq années m'a fait connaître que je ne m'exposerai jamais à déplaire à Sa Majesté Impériale, en lui disant la vérité. Je supplie donc Son Altesse Impériale de lui faire connaître que la guerre nous a privés de 60 à 70 millions de crédit, qu'il faut remplacer par des ressources effectives. Le comité des receveurs généraux montre du zèle et de la capacité, mais ses efforts n'ont pu jusqu'à présent ramener la confiance.

J'ai réglé et conduit les affaires de la manière la plus avantageuse, eu égard à la difficulté des circonstances. Si Sa Majesté, à la vue de ce que j'ai fait pour réparer des maux que je n'avais pu ni prévoir ni empêcher, daigne encourager ma conduite par son approbation; si elle veut bien remarquer les avantages qui ont résulté de la fermeté et des ména-

gements dont j'ai en même temps usé, je suis persuadé que le Trésor sera définitivement couvert de ses avances.

Je prie aussi Votre Altesse Impériale d'observer que je me suis borné, dans mes rapports à S. M., à lui faire connaître dans la plus grande vérité l'état des choses; personne ne fera sur mes opérations des rapports plus exacts que les miens : il n'en est pas une seule dont je ne sois prêt à rendre compte. »

État de situation des obligations de toute nature souscrites par les receveurs généraux pour l'exercice an XIV, au 1er janvier 1806.

Il est entré en obligations dans la caisse à trois clefs 362,000,000; il en a été tiré :

Escompté à la Banque de France.......	24,372,000	
Remis aux *négociants réunis*..........	109,000,000	
Remis au sieur Desprez...............	36,980,000	
A la nouvelle agence des receveurs généraux............................	19,000,000	
A Doyen et compagnie, pour le service des ports.........................	831,000	
Au payeur de la guerre...............	236,000	200,275,000
Aux sieurs Cataire et Duquesnoy, pour service....	1,074,000	
Total................	191,493,000	
Envois à des payeurs à régulariser.....	6,843,000	
Remis aux négociants réunis..........	1,692,000	
Envois aux payeurs....	247,000	
Reste en caisse....................		161,725,000

Jos. à Nap. Paris, 4 janvier 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 6 nivôse (26 décembre), par laquelle elle veut bien m'annoncer la paix signée le même jour; je la fais annoncer au public, comme Votre Majesté me le prescrit.

Je prie Votre Majesté d'agréer mes félicitations sur ce grand événement. »

Jos. à Nap. Paris, 5 janvier 1806.

« Sire, le transport des drapeaux que Votre Majesté a donnés à la ville de Paris, s'est fait aujourd'hui avec beaucoup de solennité ; le public a montré beaucoup de joie.

La Banque à actuellement 15 millions en numéraire ; je crois qu'elle sera bientôt en état de reprendre ses payements à bureau ouvert.

Je désire bien connaître les intentions de Votre Majesté sur son entrée à Paris ; tous les fonctionnaires publics me demandent sans cesse quand et par où reviendra Votre Majesté. »

Napoléon à la princesse Joseph. Munich, 9 janvier 1806.

« Madame ma belle-sœur, j'avais arrêté depuis longtemps le mariage de mon fils le prince Eugène avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière. L'électeur de Ratisbonne, archichancelier de l'Empire, les marie à Munich le 15 janvier, ce qui m'a retenu quelques jours de plus dans cette ville.

La princesse Auguste est une des plus belles et des plus parfaites personnes de son sexe. Je pense qu'il est convenable que vous lui fassiez un présent de 15 à 20 mille francs. Elle partira le 20 janvier, pour aller en Italie. Le roi de Bavière vous écrira pour vous notifier le mariage. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, madame ma belle-sœur, en sa sainte et digne garde. »

Jos. à Nap. Paris, 7 janvier 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 10 nivôse (31 décembre). Je me suis acquitté auprès

de maman de la commission que Votre Majesté m'a donnée, de lui annoncer le mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste; elle m'a chargé de remercier Votre Majesté. Quant à Jérôme, il m'a paru être dans les dispositions de faire tout ce qui pourra vous être agréable; il me l'a dit souvent. Cependant je n'ose rien prendre sur moi, de crainte d'induire involontairement en erreur Votre Majesté. »

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 10 nivôse (31 décembre). Je la remercie de la confiance qu'elle me témoigne; je partirai sous quarante-huit heures. Comme je ne m'attendais pas à ce voyage, j'ai tout à préparer. Je désirerais que Votre Majesté m'envoyât le général Dumas (1) et le colonel du 10e, Cavaignac, et le colonel Blagnac, les trois seuls officiers militaires que Votre Majesté m'ait donnés. Je ne mène avec moi que MM. de Jaucourt et Girardin; je prie Votre Majesté de trouver bon que le premier porte son uniforme de général, et le second celui de chef d'escadron. » Jos. à Nap. Paris, 7 janvier 1806.

« Sire, je pars dans la nuit pour remplir la mission que Votre Majesté m'a confiée. Mon départ a transpiré, mais personne n'en connaît le but. Jos. à Nap. Paris, 8 janvier 1806.

Je désire que Votre Majesté permette que Marius Clary, jeune homme que j'ai élevé, aide de camp de Bernadotte, vienne me joindre, ainsi que Rœderer fils,

(1) Mathieu Dumas.

aide de camp du général Saint-Hilaire. Je n'ose pas en écrire au ministre de la guerre.

Je n'ai pas osé emmener M. Salicetti, ne voulant pas le mettre dans la confidence de mon voyage; mais si Votre Majesté le trouve bon, j'en serai bien aise.

Je n'ai pris congé de personne; j'ai laissé ma femme qui a été un peu indisposée, avec mes enfants. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

SOMMAIRE DU FRAGMENT.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DU

ROI JOSEPH

—

TOME II

Paris. – Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

ROI JOSEPH

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR A. DU CASSE

AIDE DE CAMP DE S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON

TOME DEUXIÈME

> La figure de Joseph était gracieuse, et ses manières élégantes...... Aux habitudes de sa vie, et à la manière dont il tenait sa cour, on l'eût pris pour un Roi des anciennes races; mais sa conversation méthodique et riche d'observations indiquait une habitude de la parole et une connaissance des hommes qui ne s'acquièrent qu'au sein de l'égalité.
>
> Le général Foy.



PARIS

PERROTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

41, RUE FONTAINE-MOLIÈRE

—

1855

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

ROI JOSEPH.

NAPLES.

LIVRE PREMIER.

DE LA FIN DE 1805 AU 3 AVRIL 1806.

Situation de l'Europe. — Conduite de la cour de Naples. — L'expédition contre Naples est résolue. — Joseph, général en chef de l'armée expéditionnaire (janvier 1806). — L'armée française franchit le Garigliano (8 février). — Elle entre à Naples (15 février). — Premières dispositions prises par Joseph. — Embarras financiers ; mesures d'ordre. — Organisation du gouvernement. — Finances. — Armée et marine. — Établissements d'utilité publique. — Création d'un ministère de l'intérieur. — Expédition de Reynier dans les Calabres (février et mars 1806.)

I.

Les traités de Morfontaine avec les États-Unis, de Lunéville avec l'empereur d'Allemagne, et d'A-

miens avec l'Angleterre, traités négociés et conclus par Joseph, semblaient promettre à la France une paix durable; mais le cabinet de Saint-James fit bientôt disparaître cet espoir. Maître de l'Océan, il se croyait à l'abri des malheurs d'une guerre continentale, dont il attisait sans cesse le feu. Ces malheurs néanmoins le menaçaient à son tour; il ne vit pas sans effroi l'armée française réunie sur les côtes de Boulogne, et prête à s'élancer sur son territoire. Pour conjurer l'orage, il prodiguait l'or; pour épargner le sang britannique, il fit couler celui des peuples du continent. Une nouvelle coalition, formée par ses intrigues avec la Russie, l'Autriche et la Suède, prépara à Napoléon de nouveaux périls et de nouveaux triomphes.

L'Empereur confia la direction du gouvernement aux princes Joseph et Louis, ses frères, et à l'archichancelier Cambacérès; leva le camp de Boulogne, et entra en Allemagne à la tête de son armée. La capitulation d'Ulm et la bataille d'Austerlitz affermirent le nouvel empire, que ses ennemis croyaient ébranler. Le sort de l'Autriche était dans les mains de Napoléon; il fut généreux, il fit la paix, mais à des conditions qui avaient à la fois pour but la sécurité de la France et la récompense de ses alliés fidèles. Le traité de Presbourg apporta des modifications au système politique. La Bavière et le Wurtemberg érigés en royaume, le margraviat de Bade en grand-duché, furent soustraits à l'influence de la monarchie autrichienne, et le Tyrol à sa domination, pour être soumis à celle de la Bavière. Les

frontières de la France étaient ainsi couvertes sur les points où des places fortes manquaient à leur défense.

L'empereur Alexandre se retira dans ses États avec les débris de son armée, mutilée dans la grande journée d'Austerlitz.

La réunion de la Dalmatie vénitienne au royaume d'Italie mit Napoléon à même de protéger la Porte Ottomane. Cette puissance, malgré sa récente alliance avec la Russie et les instances des cours coalisées, l'avait reconnu empereur, et n'avait pas hésité à accréditer près de lui un ambassadeur extraordinaire.

La Prusse, dont les dispositions avaient été douteuses, pour ne pas dire hostiles, tant que l'issue des événements avait été incertaine, devait redouter le ressentiment du vainqueur; cependant elle était parvenue à maintenir sa neutralité. Elle obtint la paix par un traité conclu à Vienne, mais ce traité renfermait le germe d'une guerre qui plus tard devint funeste au cabinet de Berlin. En échange d'un petit territoire dépendant du margraviat de Bayreuth que lui donna la Bavière, et du Hanovre que lui promit la France, il céda le pays d'Anspach au roi de Bavière, et à Napoléon les principautés de Clèves et de Neuchâtel.

La Suède, entraînée par l'inimitié personnelle que son roi portait à l'Empereur, se disposait à joindre ses forces à celles de la coalition; mais la lutte était finie et Napoléon triomphant.

Le Danemark, qui avait eu le courage de résister

aux dominateurs des mers, s'était préservé des secousses qui venaient d'agiter les autres parties de l'Europe.

L'Espagne, soumise à l'ascendant de Napoléon, l'avait secondé en associant aux escadres françaises ses escadres, qui combattaient avec moins de bonheur que de courage.

II.

Le cabinet de Naples s'écarta de la prudence que lui commandait sa position. Il avait sollicité vivement et obtenu un traité qui garantissait sa neutralité. Par ce traité, il s'était engagé à ne permettre l'entrée dans ses ports à aucune troupe des nations belligérantes. Mais deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la victoire de Nelson à Trafalgar, que la cour de Naples, enhardie par cet événement, ne doutant plus d'ailleurs des succès prochains de la coalition, et surtout de ceux de l'archiduc Charles dans la haute Italie, se décida à rompre ses engagements.

La reine Caroline, ennemie implacable de la France, persuadée qu'elle pouvait violer impunément le traité et faire une diversion dont elle s'exagérait l'importance, laissa débarquer dans ses États une armée de quatorze mille Russes et de douze mille Anglais.

Tel était même l'aveuglement de cette cour, que ces vingt-six mille Anglo-Russes furent admis dans le royaume de Naples sans aucune précaution, sans aucune démarche envers l'ambassadeur français pour donner à cet événement une couleur qui pût le justifier sous le prétexte de force majeure.

L'Angleterre seule n'avait point à craindre les résultats de l'incendie qu'elle avait allumé au sein de l'Europe. On ne pouvait atteindre que ses possessions du Hanovre, en partie occupées par les Suédois, devenus ses alliés. Sa puissance maritime s'était élevée au niveau de la puissance de Napoléon sur le continent. Il leur eût alors suffi de se mettre d'accord pour assurer longtemps le repos du monde : mais comment espérer un rapprochement entre deux gouvernements dont l'un agissait de bonne foi, tandis que l'autre s'efforçait de tromper, rappelant ainsi l'antique rivalité de Rome et de Carthage? Ce rapprochement, impossible sous le ministère du célèbre William Pitt, allait cesser de l'être sous celui de son antagoniste et successeur non moins célèbre, Fox, dont la mort ne tarda pas, malheureusement, à faire évanouir un espoir si consolant pour les amis de l'humanité. Napoléon, à qui le cabinet anglais suscitait continuellement des ennemis, forcé de combattre des nations qui l'accusaient d'aimer la guerre, ne désirait rien tant pour la France qu'une paix glorieuse qui eût permis à l'Europe de jouir d'une heureuse tranquillité.

Dans son discours à l'ouverture du corps législatif il avait dit : « Je désire la paix avec l'Angleterre;
« de mon côté, je n'en retarderai jamais le moment.
« Je serai toujours prêt à la conclure, en prenant
« pour bases les stipulations du traité d'Amiens. »

Ainsi, de la vie, de l'opinion d'un seul homme dépendent souvent les destinées des empires.

III.

Mais revenons aux affaires de Naples. Cette puissance, par sa conduite aussi imprudente que déloyale, avait attiré sur elle la foudre, dont rien ne pouvait plus désormais la garantir. Napoléon venait de recueillir les fruits de la victoire d'Austerlitz en dictant la paix de Presbourg, lorsqu'il apprit que la cour de Naples avait violé spontanément sa neutralité. Il exprima son indignation dans la proclamation suivante :

« Au camp impérial de Schœnbrunn, le 6 nivôse an XIV (27 déc. 1805.)

« Soldats !

« Depuis dix ans j'ai tout fait pour sauver le roi « de Naples, il a tout fait pour se perdre.

« Après la bataille de Dégo, de Mondovi, de Lodi, « il ne pouvait m'opposer qu'une faible résistance : « je me fiai aux paroles de ce prince, et fus géné- « reux envers lui.

« Lorsque la seconde coalition fut dissoute à Ma- « rengo, le roi de Naples, qui le premier avait « commencé cette injuste guerre, abandonné à Lu- « néville par ses alliés, resta seul et sans défense. Il « m'implora, je lui pardonnai une seconde fois.

« Il y a peu de mois, vous étiez aux portes de Na- « ples. J'avais d'assez légitimes raisons et de suspec- « ter la trahison qui se méditait et de venger les « outrages qui m'avaient été faits ; je fus encore gé- « néreux ; je reconnus la neutralité de Naples, je « vous ordonnai d'évacuer ce royaume ; et pour la « troisième fois la maison de Naples fut raffermie et « sauvée.

« Pardonnerons-nous une quatrième fois? nous « fierons-nous une quatrième fois à une cour sans « foi, sans honneur, sans raison? Non! non! La « dynastie de Naples a cessé de régner : son exis- « tence est incompatible avec le repos de l'Europe « et l'honneur de ma couronne.

« Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si « tant est qu'ils vous attendent, ces débiles ba- « taillons des tyrans des mers. Montrez au monde « de quelle manière nous punissons les parjures. « Ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie tout en- « tière est soumise à mes lois ou à celles de mes « alliés; que le plus beau pays de la terre est affran- « chi du joug des hommes les plus perfides; que la « sainteté des traités est vengée, et que les mânes « de mes braves soldats, égorgés dans les ports de « Sicile à leur retour d'Égypte, après avoir échappé « aux périls des déserts et de cent combats, sont en- « fin apaisés.

« Soldats, mon frère marchera à votre tête! il con- « naît mes projets, il est le dépositaire de mon auto- « rité, il a toute ma confiance; environnez-le de « toute la vôtre. »

IV.

Le prince Joseph reçut ordre de Napoléon de prendre le commandement de l'armée destinée à faire la conquête du royaume de Naples.

Berthier, alors ministre de la guerre, prévint le président du sénat conservateur de cette disposition

par la dépêche suivante, datée du 6 janvier 1806, de Ratisbonne :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que Sa Majesté, par décret du 3 de ce mois, a conféré le grade de général de division à S. A. I. le prince Joseph, et l'a nommé *son lieutenant* pour le commandement en chef de l'armée de Naples. »

Le prince se rendit d'abord à Rome, et se mit à la tête de l'armée française, forte de trente-neuf mille hommes, dont seize mille sous les ordres immédiats du maréchal Masséna, treize mille sous ceux du général Reynier, et dix mille commandés par le général Lecchi. Le général Gouvion Saint-Cyr avait quitté l'armée, n'ayant point reçu l'avis qu'il devait y rester, et était parti pour Paris. L'Empereur lui prescrivit de retourner sur-le-champ auprès de son frère, dont il connaissait l'estime pour les talents autant que pour le caractère de ce général.

Après avoir conclu avec le gouvernement du pape une convention pour les objets à fournir aux troupes françaises, Joseph porta son quartier général à Albano. Il fit là, de concert avec le maréchal Masséna, son plan et ses dernières dispositions pour envahir le territoire ennemi.

Le cabinet napolitain voulut alors essayer la voie des négociations; il envoya le cardinal Ruffo auprès de Napoléon, et le duc de San-Theodoro auprès de Joseph, pour lui demander, de la part du prince royal de Naples, une entrevue sur la frontière.

Joseph accueillit avec bienveillance le duc de

San-Theodoro, mais n'accéda point à sa demande. Les ordres de l'Empereur pour repousser toute négociation étaient formels, et cette démarche révélait assez la faiblesse de l'ennemi. Les forces que la cour de Naples avait à nous opposer étaient de trente mille hommes de troupes régulières, non compris les vingt-six mille Anglo-Russes.

V.

Pour ne point leur laisser le temps d'augmenter leurs moyens de défense, et pour suivre ses instructions, Joseph pressa le mouvement de l'armée expéditionnaire. Le 8 février 1806, son avant-garde franchit le Garigliano à Ciprano. Il adressa alors aux Napolitains la proclamation suivante :

« Peuples du royaume de Naples! l'empereur des « Français, roi d'Italie, voulant éloigner de vous les « calamités de la guerre, avait signé avec votre cour « un traité de neutralité. Il croyait assurer par là « votre tranquillité au milieu du vaste incendie dont « la troisième coalition menaçait l'Europe. Mais la « cour de Naples s'est engagée de plein gré parmi « nos ennemis, et a ouvert ses États aux Russes et « aux Anglais.

« L'empereur des Français, dont la justice égale « la puissance, veut donner un grand exemple, « commandé par l'honneur de sa couronne, par les « intérêts de son peuple, et par la nécessité de réta- « blir en Europe le respect qu'on doit à la foi pu- « blique.

« L'armée que je commande marche pour punir « cette perfidie; mais vous, peuples, vous n'avez « rien à craindre, ce n'est pas contre vous que sont « dirigées nos armes. Les autels, les ministres de « votre culte, vos lois, vos propriétés, seront respec- « tés. Les soldats français seront vos frères.

« Si, contre les intentions bienfaisantes de Sa Ma- « jesté, vous prenez les armes, la cour qui vous « excite vous sacrifie à ses fureurs. L'armée fran- « çaise est telle, que toutes les forces promises à « vos princes, fussent-elles sur votre territoire, ne « sauraient les défendre.

« Peuples, soyez sans inquiétudes; cette guerre « sera pour vous l'époque d'une paix solide et « d'une prospérité durable. »

S'adressant ensuite à l'armée, il dit à ses troupes, dans un ordre du jour :

« Soldats!

« L'Empereur, notre auguste frère et souverain, en « m'appelant à l'honneur de vous commander, m'a « donné le témoignage de son estime le plus pré- « cieux pour un Français.

« Nous combattrons les Russes et les Anglais s'ils « se présentent, nous punirons la cour qui les a « appelés, au mépris des stipulations les plus sa- « crées; mais nous respecterons les peuples.

« Vous aurez pour les ministres des autels, pour « les citoyens paisibles, tous les égards que com- « mande leur état; nous les prenons sous notre spé- « ciale protection.

« Si les troupes de la coalition s'éloignent, si les « Napolitains se montrent indifférents à la cause « d'une cour qui, depuis dix années, n'a cessé de « trahir leurs intérêts les plus chers, il ne nous « restera que la gloire d'une exacte discipline. »

L'armée était divisée en trois corps. Le premier, avec lequel Joseph marcha lui-même, était au centre, sous les ordres du maréchal Masséna, et s'avança par San-Germano sur Capoue. Le second, commandé par le général Reynier, formant l'aile droite, se dirigea par Terracine sur Gaëte. Le troisième, commandé par le général Lecchi, forma l'aile gauche. Joseph n'éprouva aucune résistance jusqu'aux portes de Capoue; cette place, investie le 12 février, sommée de se rendre, répondit par des coups de canon. Le lendemain, une députation de la ville de Naples se présenta au quartier général du prince.

Le général Lascy, commandant les quatorze mille Russes, les avait conduits aux îles Ioniennes, suivant l'ordre que lui adressa l'empereur Alexandre après la bataille d'Austerlitz.

Les Anglais s'étaient également retirés, malgré les sollicitations de la cour napolitaine.

Réduite à ses propres forces, elle espérait y suppléer en provoquant une insurrection pour rendre la guerre nationale. Cette ressource n'est efficace que dans les pays où le peuple joint à l'énergie l'amour de son gouvernement et de sa patrie; elle fut nulle à Naples. Le roi Ferdinand s'était embarqué pour la Sicile. La reine Caroline voulut essayer de se maintenir dans sa capitale; elle fit armer des mi-

lices, les *lazzaroni*, classe indigente et nombreuse, toujours prêts à créer des désordres pour en profiter, et plus propres à épouvanter leurs concitoyens qu'à les défendre. La garnison de Naples avait peine à contenir cette multitude indisciplinée. Les propriétaires étaient menacés du pillage; ils durent s'armer aussi pour prévenir des excès imminents : ce n'étaient plus les Français qui les effrayaient; ils les attendaient, au contraire, comme des libérateurs.

Les députés de Naples (le duc de Campo-Chiaro et le marquis de Malespina) traitèrent pour la reddition des places de Gaëte, de Capoue, de Pescara, et des forts qui environnent la capitale. Les portes de Capoue furent ouvertes (1).

Mais le prince de Hesse-Philipstad, gouverneur de Gaëte, sommé par le général Reynier, déclara qu'il ne rendrait cette forteresse qu'à la dernière extrémité. Reynier, voulant alors commencer par assurer la liberté de la grande communication de Rome à Naples, dominé par une redoute dite *de Saint-André,* armée de six pièces de canon, la fit attaquer vigoureusement et enlever. On eut à regretter la perte de quelques braves, et particulièrement celle du général Grigny, qui eut la tête emportée par un boulet. Il était du nombre des Français qui avaient combattu pour l'indépendance des États-

(1) Les dépêches que le prince Joseph avait adressées de Capoue à l'Empereur lui parvinrent lorsqu'il assistait à la représentation d'*Athalie,* au Théâtre-Français.

L'Empereur chargea le général Mouton, son aide de camp, de faire annoncer par Talma, dans un entr'acte, les succès de l'armée française à Naples.

Unis. Le général Reynier laissa devant la place quelques bataillons pour en commencer le blocus, en attendant qu'il fût possible d'en faire le siége, et l'armée continua ses opérations.

Deux divisions françaises, sous les ordres des généraux Duhesme et Partouneaux, occupèrent les forts et les ports principaux de Naples.

VI.

Le 15 février 1806, Joseph entra dans cette capitale, aussi remarquable par sa situation, regardée comme l'une des plus belles de l'univers, que par une population immense, relativement à son étendue.

Les lazzaroni furent aussitôt désarmés; les débris de l'armée napolitaine réunis, pour être enrégimentés; les autorités judiciaires et administratives rappelées à leurs fonctions; l'ordre et la sécurité rétablis.

On trouva dans l'arsenal deux cents pièces d'artillerie et plus de deux cents milliers de poudre.

Les vents contraires avaient retenu, à portée de canon des batteries du môle, une frégate et une corvette de la marine napolitaine. Quelques volées les forcèrent d'amener pavillon. Cinq polacres (1) et plusieurs bâtiments destinés pour la Sicile, que la tempête obligea d'entrer dans les ports de Castellamare, de Baia et de Procida, tombèrent aussi entre les mains de l'armée française.

(1) Petits bâtiments de guerre.

Le prince royal avait réuni sur la frontière de Calabre environ vingt mille hommes. Joseph ordonna au général Reynier de marcher contre lui; au général Gouvion Saint-Cyr, récemment arrivé de Paris, d'occuper, avec le corps formant la gauche, la Pouille, les Abruzzes, les bords de l'Adriatique, Tarente, une partie de la Basilicate, et de réduire la forteresse de Civitella-del-Tronto.

Le maréchal Masséna eut le commandement des troupes qui devaient garder la capitale avec les provinces adjacentes, et faire le siége de Gaëte.

Des corps français, dont une partie était déjà entrée dans les États romains, et une division espagnole débarquée en Toscane sous les ordres du général Ofarrill, formaient, en arrière, une réserve d'environ dix-huit mille hommes.

VII.

Sans inquiétude sur les opérations militaires, Joseph était moins rassuré par rapport aux finances. La cour avait tout emporté, même les meubles des palais; la Banque royale, qui faisait le service du Trésor public, avait été dépouillée de la moitié de son capital (1).

Le crédit était nul; il n'y avait aucun moyen de le fonder dans les circonstances où l'incertitude des événements laissait les esprits flottants entre la défiance du présent et le souvenir des réactions pas-

(1) A Naples, c'était la Banque royale qui était chargée de recevoir tous les revenus, et de payer toutes les dépenses de l'État.

sées. Ce n'était donc pas assez de vaincre, il fallait encore inspirer la confiance, trouver des ressources, empêcher les dilapidations, et pourvoir aux besoins de l'armée.

Joseph se décida à adresser, le 21 février, aux Napolitains une nouvelle proclamation, dans laquelle il leur dit :

« Peuples du royaume de Naples !

« Sa Majesté l'Empereur m'a ordonné de prendre « en son nom possession de ce royaume.

« Je prends, au même nom, l'engagement inviolable et sacré que la dynastie de Naples ne ré- « gnera jamais sur ces contrées.

« Elle avait renoncé à votre amour, et oublié « que l'affection d'un peuple est le plus précieux « des droits que puissent avoir les souverains à le « gouverner.

« Je n'ai trouvé parmi vous que les impressions « de la terreur que vous avaient inspirée les injusti- « ces de votre cour.

« Peuples, ne craignez plus ; le cours de ses ven- « geances est terminé : quel que soit le système « adopté, le changement de la dynastie de Naples « restera immuable.

« Unissez-vous d'affection, de confiance et de « zèle aux mesures que je prends pour améliorer « vos finances, pour diminuer vos besoins, pour « vous assurer la justice et la paix.

« Si l'effet ne suit pas aussi promptement que je

« le désirerais les moyens que je prends pour alléger
« les fardeaux que vous avez supportés, n'en accu-
« sez que les folles déprédations de tout genre qui
« ont tant altéré les ressources de l'État.

« Que ceux qui seraient encore dévoués à une
« cour qui, après avoir provoqué la guerre, n'a pas
« eu le courage de combattre, qui a fui le danger
« après l'avoir attiré sur elle, qui a dépouillé vos
« cités des fruits de votre génie et de celui de vos
« pères ; que ceux à qui elle a laissé, dans sa fureur
« insensée, l'odieuse mission de fomenter le désor-
« dre, d'organiser l'assassinat et d'ourdir des trames
« criminelles, reconnaissent que leur véritable de-
« voir est dans le bien public, ou qu'ils tremblent !

« Mais que la nation, je le répète, soit, au con-
« traire, sans inquiétude et sans alarmes. Elle éprou-
« vera dans peu les effets des intentions bienfai-
« santes de Sa Majesté, et des soins qui m'ont été
« recommandés pour rendre à ce peuple toute sa
« splendeur et toute son ancienne prospérité.

« Conformément à mes promesses, vos magistrats
« sont conservés ; j'ai pourvu au remplacement de
« ceux qui vous ont abandonnés. Je n'imposerai
« aucune contribution de guerre, je ne souffrirai
« pas que vos propriétés soient lésées en aucune
« manière ; enfin, il ne dépendra que de vous de
« n'avoir connu de la guerre que le nom. »

De graves abus dans les États vénitiens avaient excité le juste courroux de l'Empereur, qui avait ordonné la restitution de sommes considérables. Napoléon avait eu soin de signaler ces déplorables faits

à son frère (1). Joseph les prévint à Naples, pour n'avoir pas à les punir. L'ordre du jour suivant annonça à l'armée la satisfaction de son commandant

(1) Voici, à ce sujet, un curieux décret rendu par l'empereur :

« De notre palais impérial des Tuileries, le 12 mars 1806.

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie,

« Instruit que notre armée de Naples et d'Italie est arriérée sur la solde, que les gratifications d'entrée en campagne même n'ont pu être payées, et que plusieurs sommes destinées à subvenir aux premiers besoins du soldat ont été détournées de la caisse générale ;

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

« M. le ministre du Trésor public fera partir en toute diligence un inspecteur du Trésor pour se rendre près de M. Nuney, se fera représenter tous les ordres qu'il aurait reçus des généraux ordonnateurs et autres pour faire sortir des fonds de sa caisse, et fera les démarches nécessaires pour opérer la rentrée des six millions soustraits de la caisse du payeur général de notre armée d'Italie, et pris aux villes de Trieste, de Padoue, etc.

ART. 2.

« Les sommes qui se trouvent entre les mains des sieurs Besanna et Balebio, Bignani et Vanali, Frapoli et Besanna fils, de Milan, montant à la somme de deux millions sept cent mille francs, seront séquestrées et réintégrées dans la caisse de notre armée d'Italie.

ART. 3.

« Le général S..... et le sieur Ardent seront mis en arrestation, jusqu'à ce qu'ils aient versé en entier dans la caisse de notre payeur les fonds de six millions, et qu'ils aient fait connaître les sommes distraites des contributions de Trieste, Vérone, Padoue, Vicence, Udine, etc.

ART. 4.

« Les deux millions quatre cent cinquante-sept mille trois cent vingt-cinq fr. qui ont été tirés par le payeur de notre armée de Naples sur notre Trésor impérial, pour acquitter la solde arriérée, seront soldés sur les premiers fonds qui rentreront des six millions distraits.

ART. 5.

« Nos ministres de la guerre, du Trésor public et de la police générale sont chargés de l'exécution du présent décret, *qui ne sera point imprimé.* »

en chef, sa sollicitude, et l'intention où il était de ne tolérer aucune exaction :

« Soldats!

« Je me plais à vous féliciter sur le bon esprit qui « règne parmi vous. Vous avez montré, en suppor- « tant toutes les privations de tout genre, résul- « tant des marches forcées que vous avez dû faire « et de la difficulté des chemins, la même force « d'âme qui vous rend si supérieurs à vos ennemis. « Je m'occupe de tous vos besoins, et je ne serai « content que lorsque vous serez aussi bien que je « le désire.

« Je ne souffrirai dans l'armée aucune dépréda- « tion. Il faut que toutes les ressources soient diri- « gées pour le bien de tous, et non pour le bien-être « de quelques individus. Ils sont en très-petit nom- « bre, et je les connais : que ce premier avertisse- « ment paternel leur serve, et m'évite des mesures « de rigueur!

« Le général en chef renouvelle :

« 1° La défense d'exiger la table des habitants;

« 2° De garder des chevaux napolitains. Ils doi- « vent tous être remis à la disposition du général « commandant la cavalerie, pour servir à la remonte « des corps de l'armée.

« L'exécution de ces ordres sera suivi, et per- « sonne, quel que soit son rang, n'échappera à sa « surveillance. »

Ces dispositions produisirent un bon effet : la discipline fut maintenue; les Napolitains, cessant de re-

douter le vainqueur, commencèrent à s'attacher au prince qui renonçait aux droits que lui accordait la conquête.

VIII.

L'Empereur, qui craignait à tort que la douceur de caractère de son frère ne dégénérât en faiblesse, blâma ces concessions faites au peuple napolitain; cependant cette conduite envers les vaincus réussit à Joseph.

Le crédit de la Banque royale et des banquiers particuliers était altéré : le prince s'efforça de le rétablir; il rendit à la justice son cours ordinaire, en conférant les emplois vacants dans les tribunaux; à l'administration son activité, en nommant les présides ou gouverneurs des provinces, et en confiant les ministères à des hommes sur lesquels il pouvait compter.

M. Michel-Ange Cianciulli, *chef de rote au sacro-regio consiglio* (président du tribunal suprême), fut appelé au ministère des grâces et de la justice;

Le prince de Bisignano, à celui des finances;

Le comte Miot, conseiller d'État français, à celui de la guerre;

Le commandeur Pignatelli, à celui de la marine;

M. Salicetti, ex-ministre plénipotentiaire de l'Empereur à Gênes, à celui de la police générale;

Le duc de Cassano, à celui des affaires ecclésiastiques;

Le duc de Campo-Chiaro, à celui de la maison et des domaines royaux.

M. Ferri-Pisani, secrétaire du cabinet, remplit provisoirement les fonctions de secrétaire d'État, ultérieurement exercées par M. Ricciardi.

Dès que ces diverses nominations eurent été faites, Joseph convoqua le conseil des ministres. Seul, le prince de Bisignano n'y parut point; il avait cédé aux frayeurs de sa femme, qui tremblait à l'idée de le voir prendre part au nouveau gouvernement; et ce ne fut qu'après une longue hésitation qu'il accepta l'emploi qui lui était destiné.

Dans la première séance du conseil, il fut question des deux affaires les plus urgentes pour le moment :

1° L'organisation de la police générale, ministère nouveau et indispensable dans un pays où la cour trouvait encore des éléments de discorde et d'agitation, et paraissait décidée à user largement de tous les moyens pour troubler la tranquillité publique;

2° Les finances, dont la détresse était alarmante.

IX.

Suivant les calculs présentés, les revenus étaient alors de 54 millions de francs à peu près : les dépenses du service ordinaire et les intérêts de la dette publique absorbaient de 24 à 25 millions.

Dans la dette figurait un emprunt fait en Hollande par l'ancienne cour, payable en six ans, et qui s'élevait à près de 8 millions de francs. Joseph déclara qu'il était juste non-seulement de reconnaître cet emprunt, mais encore de donner aux créanciers toutes les garanties possibles pour leur parfaite sécurité.

Il ne restait donc que 29 à 30 millions, qui étaient loin de suffire à la solde et à l'entretien de l'armée; en outre, un arriéré d'environ 4 millions lui était dû lorsqu'elle avait quitté l'Italie supérieure. Sans argent, sans crédit, avec une armée si dispendieuse, le premier besoin était de la faire vivre, et la première pensée d'imposer une contribution extraordinaire; c'était aussi l'opinion de l'Empereur, qui l'avait exprimée positivement dans une lettre récente à son frère. Joseph, qui chérissait Napoléon autant qu'il admirait son génie, osait pourtant quelquefois n'être pas de son avis : il savait que les nations supportent souvent, mais haïssent toujours, l'autorité qui les accable d'impôts. Il pensait qu'une sage politique ne contribuerait pas moins que la force des armes à soumettre les Napolitains. Ayant promis de ne point user du droit de la guerre, il voulut tenir parole. Ce ne fut donc pas dans une contribution onéreuse au peuple qu'il chercha un remède éphémère à la pénurie des finances; il entrevit la possibilité de trouver, avec le secours du temps, quelque chose de plus efficace et de plus durable : c'était en réformant des abus dont le peuple avait à se plaindre.

Provisoirement, pour subvenir aux dépenses les plus pressantes, il fut décidé que le recouvrement des impôts pendant les quatre premiers mois de l'année, qui n'était exigible que deux mois plus tard, aurait lieu par anticipation.

Différentes mesures, que la situation du Trésor semblait devoir faire ajourner, reçurent néanmoins une prompte exécution.

X.

Joseph songea ensuite à l'organisation de l'armée nationale. Il créa un régiment de chasseurs, dont fut nommé colonel M. Caracciolo, Napolitain, qui servait dans les troupes italiennes; puis il organisa immédiatement encore cinq compagnies d'artillerie, une gendarmerie à pied, qui remplaça les sbires de la ville. Tels furent les premiers éléments, le premier noyau de l'armée napolitaine.

L'hostile prévoyance de l'ancien gouvernement avait anéanti la marine. En dirigeant sur la Sicile tous les bâtiments de guerre, il avait éloigné les officiers et les chefs d'ateliers qui auraient pu la rétablir : il avait entièrement dépouillé les chantiers de Naples, de Castellamare et des autres établissements maritimes. Le littoral était partout vulnérable et désarmé; il fallait tout recréer, jusqu'aux premiers éléments, pour remettre en activité quelques forces navales. Joseph réunit un corps d'officiers choisis parmi ceux qui avaient survécu à la restauration de 1799, ou qui avaient refusé de suivre la cour fugitive; il organisa en même temps des compagnies d'artillerie, d'infanterie, et d'ouvriers de marine, et prescrivit de commencer les travaux pour réparer ou construire des bâtiments. Enfin il ordonna toutes les mesures nécessaires pour défendre les côtes et protéger le commerce.

Le payement des pensions aux veuves de militaires et aux invalides fut assuré, ainsi que celui d'un traitement aux généraux, aux officiers et aux

employés qui n'étaient pas encore en activité de service.

XI.

Les divers établissements publics ne tardèrent pas à être secourus et protégés. Il donna une attention toute particulière à celui fondé en faveur des veuves des officiers de marine, à l'université des études, à la vaste et pieuse institution de l'*Albergo de poveri* (l'Asile des pauvres). Ces établissements utiles et charitables furent placés sous la surveillance d'une junte de six gouverneurs, dont fit partie le duc de San-Arpino, le comte de Nicastro, et d'autres personnages distingués par leur zèle autant que par leur probité. Il fut imposé à cette junte l'obligation de se réunir deux fois par an, sous la présidence du prince Joseph, pour rendre compte des besoins des pauvres, et lui proposer tout ce qui pourrait contribuer à leur soulagement

Les archevêques, évêques et prélats se plaignaient de l'arbitraire et des vexations résultant d'une ancienne loi qui les astreignait à payer à un mont-de-piété (le *Monte frumentario*) une redevance connue sous la dénomination de *spoglio*, qui représentait la valeur du mobilier des prélats décédés, et auxquels ils devaient succéder. Cette loi fut abrogée, et la perte qui s'ensuivit pour le mont-de-piété compensée par une retenue équivalente sur le revenu annuel des églises qui leur étaient confiées. D'anciens usages réservaient à la cour de frivoles

plaisirs, au détriment de la classe laborieuse : Joseph les abolit. La pêche était interdite dans différents parages, depuis le promontoire del Greco jusqu'à Portici et Résina (1) : elle fut autorisée comme partout ailleurs, et la chasse permise sur le lac de Patria (2). Les sangliers, qui s'étaient multipliés dans les forêts de Licoli, de Fusaro, de Variaturo, avaient le privilége de dévaster les campagnes voisines : leur destruction fut ordonnée.

XII.

Le prince sentit qu'aux ministères actuels il en manquait un, chargé de réunir les attributions jusque-là disséminées entre plusieurs ministres souvent distraits par d'autres soins, et qui secondât franchement ses vues pour donner l'essor à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux arts, aux sciences, à l'instruction publique et à toutes les institutions libérales. Il institua le ministère de l'intérieur, dont il charga le comte Miot. Le portefeuille de la guerre fut confié au général Mathieu Dumas, militaire honnête et brave, autant qu'écrivain remarquable.

Pour s'occuper d'améliorations cependant, le calme était nécessaire, indispensable, et l'on était loin d'en jouir ; la masse de la population, que l'ancienne cour s'était efforcée de soulever, était bien

(1) Promontoires non loin de Naples.

(2) Lac dans les environs de Naples, dont la chasse était réservée pour les plaisirs du roi.

restée impassible, mais des bandes s'étaient formées, réunies, organisées dans les provinces. Elles n'avaient pas tardé à être grossies de criminels tirés des bagnes et des prisons, triste secours ou plutôt présent funeste pour les contrées qu'elles souillaient de crimes atroces! Afin de réprimer leurs excès, il fut établi près de chacun des corps d'armée une commission militaire qui avait mission de juger sans appel les brigands arrêtés les armes à la main, et de les faire exécuter. Les généraux commandant les troupes napolitaines menacèrent d'user de représailles envers les Français qu'ils feraient prisonniers. Ils prétendaient assimiler des soldats dont l'honneur est le premier mobile, à des hommes qui ne cherchaient que le pillage et l'assassinat. On méprisa ces menaces; les bandits que l'on put saisir furent jugés et fusillés.

XIII.

Nous avons dit que Reynier avait été chargé de marcher en Calabre avec le 3e corps. L'armée napolitaine se repliait par cette province sur la Sicile. Les troupes réunies à Salerne vers la fin de février reçurent l'organisation suivante : une brigade d'avant-garde (général Compère), deux bataillons du 1er léger, deux du 42e de ligne, trois pièces de montagne et un détachement de sapeurs; une division (général Verdier) de deux brigades (généraux Digonnet et Peyri), deux bataillons des 23e léger et

6e de ligne), trois d'infanterie polonaise, trois pièces de montagne, un détachement de sapeurs ; une réserve (général Franceschi), quatre bataillons du 1er régiment suisse, et six escadrons des 6e et 9e chasseurs, deux bouches à feu ; une batterie de quatre pièces envoyée à Matera.

Reynier avait à poursuivre une armée plus considérable que la sienne, composée de deux corps : 1° celui de droite (maréchal Rosenheim), occupant Roseto, Rocca-Impériale, Cassano, chargé de défendre la frontière de la Calabre du côté de la Pouille, fort de treize bataillons et de douze escadrons ; il était en outre couvert par une avant-garde de paysans insurgés aux ordres du marquis de Rhodio, nommé préside de Matera ; 2° celui de gauche (général Damas, général en chef de toute l'armée) ; quartier général à Castrovillari, fort de quinze bataillons et de cinq escadrons ; il devait garder la route de la Calabre à Naples, et occuper fortement par un camp retranché la belle position de Campo-Tenèse. Son front était couvert par le poste retranché de Lagonegro, et par un rassemblement de paysans obéissant à un nommé Sciarpa, campé avec ses bandits au pont de Campestrino.

L'armée napolitaine s'élevait à vingt-deux mille hommes, sans compter la levée en masse des Calabrois et des paysans de la province de la Basilicate. Les anciens chefs de masses, qui devaient leur fortune et leur faveur au rôle qu'ils avaient joué dans l'espèce de croisade sous le cardinal Ruffo, promettaient quatre-vingt à cent mille hommes ; mais, quoi-

qu'on dépensât beaucoup d'argent pour attirer les paysans, et qu'on cherchât tous les moyens de caresser les Calabrois, ils refusèrent de s'armer, et répondirent au prince que cette guerre ne les regardait pas, qu'elle n'aurait pas dû être faite, et qu'ils ne s'armeraient pas contre nous. On ne put réunir que quelques centaines de brigands, qu'on était obligé de payer bien régulièrement pour les retenir.

Le prince royal fit relâcher les prisonniers détenus dans les prisons en attendant leur jugement; il accorda une amnistie à ceux qui, poursuivis par la justice, consentiraient à s'engager pour servir à la suite des troupes régulières; il diminua l'impôt ajouté à la gabelle du sel, augmentation faite peu de temps auparavant, et qui avait extrêmement indisposé les Calabrois contre la cour.

On répandit les bruits les plus absurdes contre les Français; mais tous ces moyens furent sans succès. Enfin, on allait essayer de donner un élan à ces masses par l'espoir du pillage, en faisant reporter l'armée en avant comme pour marcher sur Naples, où on disait qu'il y avait peu de troupes. Ce mouvement commençait en effet, lorsque l'armée française se porta en avant.

Le 1er mars, l'avant-garde s'établit à Éboli.

Le 3, l'armée se mit en marche : l'avant-garde vint à Supino, le corps d'armée à Éboli.

Le 4, l'avant-garde coucha à la Polla; la division Verdier et la réserve, à Altavilla.

Le pont de Campestrino, construit sur un ravin, dans un point où la route a été taillée dans le roc,

sur le penchant de la montagne, de telle sorte qu'on ne pouvait s'avancer que par des sinuosités très-rapprochées, devait être défendu par deux pièces de canon et un rassemblement de paysans. Les chefs avaient annoncé à la cour de Naples qu'ils seraient là plus de six mille; il ne s'en trouva réellement que trois cents, qui se dispersèrent à la nouvelle de l'approche du corps de Reynier.

Le 5, l'avant-garde française occupa San-Lorenzo di Padula, et les autres troupes la Sala. Un aide de camp du général ennemi apporta à Reynier une lettre de son chef, pour lui annoncer que, si l'armée française traitait comme des brigands les hommes de masses, qu'il qualifiait de troupes auxiliaires, on userait de représailles envers les prisonniers français. Reynier répondit que les troupes réglées napolitaines pouvaient avoir toute confiance dans notre générosité, mais que les paysans armés ne pouvaient être traités que comme des rebelles et des brigands.

L'avant-garde trouva vers San-Lorenzo des cavaliers napolitains, qui prirent la fuite à son arrivée. Leurs avant-postes s'étaient placés à Casalnovo, et devaient être renforcés les jours suivants; ils en partirent avant le jour, et l'armée ne les trouva plus.

Le 6, le corps expéditionnaire arriva à Casalnovo, et continua sa route. Après avoir franchi les défilés du Gauro et les pics des montagnes, l'avant-garde aperçut alors les troupes napolitaines retranchées derrière le pont de la Noce, auquel elles

avaient mis le feu. Elles étaient au nombre de deux mille hommes, quelques paysans armés avec un escadron de cavalerie, une pièce de 12, un obusier et deux pièces de 4. Les voltigeurs du 1er régiment d'infanterie légère eurent bientôt gravi les hauteurs où s'appuyait la droite des retranchements ennemis, et les Napolitains ne pensèrent que trop tard à y faire monter de l'infanterie. Ils furent, dans ce moment, forcés à abandonner la pièce de 12 et l'obusier. Ils prirent la fuite et furent vivement poursuivis jusqu'à Lagonegro, où ils cherchèrent à se rallier sous la protection de leurs pièces de 4; mais elles furent aussitôt enlevées par les voltigeurs, et on continua la poursuite jusqu'à Bosco. Le petit nombre d'hommes qui parvint à s'échapper se dispersa dans les montagnes. On trouva à Lagonegro une grande partie des équipages et vingt caissons. Les prisonniers, réunis le soir de l'affaire, étaient au nombre de trois cents, dont un colonel et vingt officiers : on prit aussi trois drapeaux.

Les détachements qu'on laissa à Lagonegro rassemblèrent, les jours suivants, un grand nombre de soldats qui s'étaient sauvés dans les montagnes.

Le 7, on fut obligé d'attendre un convoi de biscuit qui n'avait pu suivre l'armée. Ce retard était nécessaire pour faire prendre aux soldats des vivres avant d'entrer dans les montagnes, où, seuls, les mulets pouvaient passer. L'avant-garde marcha sur Lauria. Elle trouva seize caissons abandonnés à Bosco et trois pièces à Lauria, où elle s'empara de trois officiers et de cinquante soldats.

Le 8, l'armée arriva le soir à Castelluccio, d'où l'ennemi était parti quelques heures avant; on y trouva beaucoup de soldats restés en arrière et quelques officiers ; il en fut de même à la Rotonda.

Le 9, Reynier pénétra dans les défilés de la vallée de Saint-Martin en observant les montagnes qui les bordent. L'ennemi, d'après les rapports des espions, devait y attendre l'armée française dans un camp retranché à Campo-Tenese, au débouché de ces défilés. Ses premiers postes furent bientôt repoussés par les éclaireurs; des compagnies de voltigeurs furent détachées sur les montagnes à droite et à gauche de la plaine élevée de Campo-Tenese.

Les Napolitains avaient leur camp au milieu de cette plaine, la droite et la gauche appuyées aux hauteurs qui la bordent, et où ils avaient placé plusieurs bataillons. Devant le centre de leur infanterie et de leur cavalerie régnaient trois redoutes armées d'artillerie de gros calibre; mais dès que le corps d'armée entra dans la vallée de Saint-Martin, la neige commença à tomber avec beaucoup de force, et une brume épaisse empêcha de rien distinguer, de voir les ennemis, de reconnaître leurs dispositions, et de bien faire celles qui étaient nécessaires pour les attaquer. Le premier bataillon du 42e néanmoins fut envoyé sur les hauteurs à gauche, pour soutenir les voltigeurs qui poursuivaient l'ennemi; et Reynier fit former à l'entrée de la plaine le 1er régiment d'infanterie légère et le deuxième bataillon du 42e, commandés par le général Compère : ce mouvement fut très-lent, parce que les soldats n'ar-

rivaient qu'un à un par le défilé. La division Verdier se forma à la suite en seconde ligne.[1]

Lorsqu'une partie des troupes fut entrée en ligne sous le canon du camp des Napolitains, les voltigeurs du 1er d'infanterie légère et le deuxième bataillon du 42e de ligne, arrivant sur les hauteurs qui soutenaient la droite de l'ennemi, en chassèrent deux régiments napolitains chargés de leur défense, et débordèrent ainsi la droite de l'ennemi. Au même moment, le général Reynier ordonna au général Compère et au général Verdier de faire battre la charge : les Napolitains tournèrent immédiatement le dos, abandonnant redoutes et artillerie. Leur infanterie et leur cavalerie se sauvèrent dans des montagnes couvertes de neige, où les tirailleurs les suivirent et en prirent un grand nombre : la nuit qui survint, la brume et la neige empêchèrent de les envelopper; mais, ainsi dispersés, un grand nombre mourut de froid ou de faim; les autres vinrent se rendre pour la plupart.

La cavalerie française, qui était encore en arrière dans le défilé, ne put malheureusement pas arriver à temps pour prendre part à l'action et se lancer à la poursuite des Napolitains, au moment où le désordre se mit dans leurs rangs. Cette circonstance, jointe au temps affreux qui ne laissait rien distinguer, empêcha d'anéantir complétement l'armée ennemie sur le champ de bataille. Le général Damas ne put échapper qu'avec environ mille hommes et cent chevaux.

Reynier entra le soir même à Morano avec les

fuyards napolitains, et bivaqua au delà de cette ville; la division Verdier, sur le penchant de la montagne qui y descend; la cavalerie, ainsi que le bataillon suisse, dans la neige, à Campo-Tenese, avec les prisonniers et blessés ennemis.

Le 10, on réunit le matin dix-huit cents prisonniers, dont cent officiers. Les brigadiers généraux Tschudi et Ricci étaient de ce nombre. On avait pris toute l'artillerie, cinq drapeaux et beaucoup de chevaux. Le même jour, l'avant-garde atteignit Cassano, où elle fit une centaine de prisonniers dont trente officiers. Le maréchal Rosenheim avait abandonné cette place la veille; et, rappelant à lui toutes les troupes placées vers Roseto, il avait passé le Coscile. Reynier vint s'établir près de Castrovillari.

Le 11, il essaya de franchir le Coscile vers San-Antonio della Fiera, pour marcher sur Torsia, où les chasseurs chargèrent et prirent quelques cavaliers napolitains. Le temps était affreux; la pluie tombait par torrents. Une partie des soldats était pieds nus. Le débordement du Coscile arrêta la réserve, qui ne put passer que le lendemain matin.

Le 12, l'armée vint à San-Antoniello. Un escadron du 6e régiment de chasseurs à cheval, commandé par le chef d'escadron Schnetz, entra à Cosenza à la suite des troupes napolitaines, et fit plusieurs prisonniers. On y trouva six pièces de canon, des caissons et plusieurs officiers.

Le prince héréditaire était parti de Cosenza trois jours avant pour Reggio, avec son jeune frère, les ministres et la troupe qu'il avait avec lui. Une partie

du corps du maréchal Rosenheim l'avait suivi par différentes routes, le 11 et le 12.

A Cosenza et dans tous les villages, l'armée fut reçue avec les plus grandes marques de satisfaction.

Le 13, l'armée campa autour de la ville.

Le 14, l'avant-garde, le 9e de chasseurs et un escadron du 6e gagnèrent Scigliano. La division Verdier séjourna à Cosenza, afin de prendre des vivres.

Le 15, l'avant-garde atteignit Nicastro; et la division Verdier, Scigliano. Le 6e régiment de chasseurs et des détachements d'infanterie restèrent à Cosenza, sous les ordres du colonel Laffon.

Les 16, 17, 18 et 19, Reynier occupa successivement Nicastro, Monteleone, San-Pietro, Melito, Semmara, ne laissant aucun relâche aux débris de l'armée napolitaine.

Le 20, il partit avant le jour; sa marche fut retardée par la nature des chemins et les défilés presque impraticables de Solano et Melia. En arrivant sur les hauteurs au-dessus de Fiumara di Muro et de Scylla, d'où l'on domine tout le détroit de Messine, les Français découvrirent, devant Gallico et Pentimelle, environ cinquante bâtiments de transport, qui commencèrent à mettre à la voile peu après. Le général Reynier, espérant que tout ce qui restait à l'ennemi n'aurait pas eu le temps de s'embarquer, marcha vers la côte avec la cavalerie, qui avait devancé l'infanterie dans les défilés; mais il ne trouva plus de troupes sur le rivage : les bâtiments achevaient de mettre à la voile, et étaient protégés par des chaloupes canonnières, qui tirèrent sur l'avant-garde

lorsqu'elle passa sur la plage de Pentimelle pour aller à Reggio.

La division Verdier se dirigea vers la Punta del Pezzo, où elle ne trouva plus de Napolitains; des détachements furent envoyés à Bagnara et à Scylla.

Les habitants de Reggio montrèrent le plus grand empressement à la vue des Français. L'archevêque vint au-devant du général avec son clergé, demanda de chanter un *Te Deum* dans la cathédrale, et donna ensuite la bénédiction aux troupes.

Aussitôt que les Anglais apprirent la retraite de l'armée napolitaine, ils se répandirent sur la côte, afin d'enlever toutes les barques, l'artillerie et les munitions de guerre qui s'y trouvaient. Ils emportèrent ou détruisirent tout ce qui était dans le château et les établissements publics; puis, lorsqu'ils eurent connaissance de l'approche des corps expéditionnaires, ils mirent le feu à ce qu'ils n'avaient pu embarquer. Comme ils avaient réuni un grand nombre de bâtiments, les troupes napolitaines, qui commencèrent à arriver quatre jours auparavant avec le prince héréditaire, purent s'embarquer facilement; mais ce n'étaient plus que des bandes détruites, composées d'officiers et de soldats, débris de tous les différents corps. Ils franchirent le détroit au nombre d'environ trois mille tout au plus.

Toute l'artillerie de campagne de cette armée avait été prise, et on trouva beaucoup de pièces à Cotrone, à Amantea, et sur les autres points de la côte que les Anglais n'avaient pas eu le temps de dépouiller.

Reynier fit entrer les troupes en cantonnement à Reggio, le Pezzo, Scylla, Bagnara et Palma. On leur donna quelques jours de repos en attendant la fin des pluies; mais comme elles étaient trop serrées et ne pouvaient pas trouver de vivres, il les établit un peu plus au large.

Ainsi se termina cette première expédition en Calabre, conduite avec énergie par le général Reynier, dont Joseph et l'Empereur appréciaient les talents militaires.

Sur les derrières de l'armée cependant, il s'était formé des rassemblements considérables qui interceptaient les communications (1). Le colonel Lebrun, aide de camp de l'Empereur, que le prince avait chargé d'une mission auprès du général Reynier, ne put pénétrer au delà de Cosenza.

On était à la fin de mars; Joseph voulut reconnaître l'intérieur du royaume, et s'assurer s'il pourrait profiter, pour conquérir la Sicile, des premiers moments d'épouvante inspirés par l'audace et l'intrépidité françaises. Il partit donc le 3 avril pour les Calabres.

(1) Joseph avait pris les dispositions les plus sévères pour faire cesser ces révoltes armées; voici une de celles qui avaient été publiées dans tout le royaume :

« Tous les chefs de masses qui, après la dispersion de l'armée napolitaine, seront pris sur les derrières les armes à la main, ou excitant par des écrits les peuples à la révolte ou à l'assassinat des Français, ceux, dans cette classe, qui continueraient à correspondre avec les troupes napolitaines retirées en Sicile, seront traduits devant la commission militaire et condamnés à mort. »

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE PREMIER.

Nap. à Jos. Munich, 12 janvier 1806.

« Mon frère, je reçois votre léttre du 7. Vous êtes parti le 9 ; vous devez être aujourd'hui à Chambéry ; vous serez le 15 ou le 16 dans le voisinage de Rome. Je vous ai envoyé le général Dumas. Le maréchal Masséna doit se trouver à l'armée. Je compte qu'après quelques jours de repos vous aurez près de quarante mille hommes, que vous pourrez partager en trois corps ; le maréchal Masséna aura le plus fort, le général Saint-Cyr (1) un autre, et le général Reynier le plus petit, formant une division de six mille hommes de bonnes troupes en réserve. Attachez-vous au général Reynier ; il est froid, mais c'est des trois le plus capable de faire un bon plan de campagne et de vous donner un bon conseil. Dans votre position, l'art consiste à faire croire à chacun des trois qu'il a également votre confiance.

Cette lettre vous sera présentée par mon aide de camp Lebrun, que vous pouvez garder près de

(1) L'Empereur ignorait alors que cet officier général était en route pour revenir en France. Il le renvoya immédiatement en Italie.

vous. Vous pouvez employer le général Dumas dans votre état-major; il entend peu de chose aux manœuvres militaires; il n'a pas assez fait la guerre. Votre grande étude est de tenir toutes vos forces réunies, et d'arriver le plus promptement possible à Naples avec tout votre monde.

Une armée composée d'hommes de différentes nations ne tardera pas à faire des sottises; l'art serait de les attendre et d'en profiter; mais il n'y a là personne capable de vous diriger dans cette manœuvre. Vous n'êtes point pressé à huit jours de plus ou de moins. Indépendamment des trois corps dont je vous ai parlé ci-dessus, tenez un gros corps de cavalerie sous votre main avec de l'artillerie légère, pour pouvoir le diriger où il sera convenable; mais il me paraît difficile que les Russes et les Anglais ne se retirent pas à mesure qu'ils verront votre armée s'organiser et devenir forte (1). Si, au contraire, ce que je ne pense pas, l'ennemi se renforçait d'une manière considérable, au premier mot que vous m'en écririez, je me rendrais promptement à votre armée. Parlez sérieusement à M..... et à S....., et dites que vous ne voulez pas de voleries; M... a beaucoup volé dans le pays vénitien. J'ai fait appeler à Paris S... pour cette raison; c'est un mauvais sujet.

Maintenez là-dessus une sévère discipline. Prenez six aides de camp; ne tenez point de conseil de guerre, mais prenez l'avis de chacun en particu-

(1) C'est effectivement ce qui arriva.

lier. Écrivez-moi souvent et longuement, afin que je vous fasse passer mon avis autant que cela sera possible. Quand vous serez entré dans le royaume de Naples, après la première bataille faites connaître aux Napolitains, dans votre proclamation, tout ce que j'ai fait pour éloigner la guerre de chez eux et tout ce qu'a fait la reine pour l'attirer. — Peu, très-peu de parlementaires. — Le prince Eugène, qui commande dans le royaume d'Italie, tiendra une réserve pour pourvoir, si cela était nécessaire, aux événements imprévus.

Vous devez établir votre ligne de communication, c'est-à-dire votre route de postes, d'étapes, enfin ce qui forme une ligne de communication, par la Toscane, et point du tout par Ancône et les Abruzzes, parce que mon désir est que vous agissiez par Rome sur Naples. Autrement la guerre traînerait en longueur, si vous étiez obligé de conquérir les Abruzzes, et l'ennemi aurait le temps de défendre Naples. Mais, encore une fois, quinze jours ne font rien. Réunissez bien tout votre monde. Je donne ordre au général Mathieu, qui connaît le pays et en qui vous avez de la confiance, de se rendre auprès de vous. Envoyez-moi, je vous prie, tous les jours votre état de situation. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Nap. à Jos. Munich, 14 janvier 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 10 janvier; je vous ai envoyé le colonel Lebrun, mon aide de camp. Je vous envoie M. de Ségur, que vous pouvez également garder pour faire la campagne près de

vous. Les jeunes Clary et Rœderer se rendent à votre quartier général pour faire le service près de vous. Salicetti reçoit aussi l'ordre de s'y rendre. Hier se sont faites les fiançailles et le mariage d'Eugène; dans deux heures, l'électeur de Ratisbonne les marie à l'Église. Je vous envoie la copie du contrat de mariage, qui est secret et ne doit être connu de personne; effectivement, personne ne l'a vu et n'en a copie que vous (1). »

« Sire, je suis arrivé dans cette ville, dont je repars à l'instant même; aucun obstacle ne s'opposant plus à mon voyage, je serai bientôt à Rome : je désire bien recevoir des nouvelles de Votre Majesté. Je n'ai rien appris qui mérite de lui être mandé; elle saura déjà que l'insurrection de Guastalla est calmée entièrement. » **Jos. à Nap. Turin, 18 janvier 1806.**

« Mon frère, mon intention est que dans les premiers jours de février vous entriez dans le royaume de Naples, et j'entends que vous m'instruisiez dans le courant de février que nos drapeaux flottent sur les murs de cette capitale. Vous ne ferez aucune suspension d'armes et n'entendrez à aucune capitulation. Mon intention est que les Bourbons aient cessé de régner à Naples; je veux asseoir sur ce trône un prince de ma maison; vous d'abord, si cela vous convient; un autre, si cela ne vous convient pas. Je vous réitère de ne point diviser vos forces; que toute votre armée passe l'Apennin, et que vos **Nap. à Jos. Stuttgard, 19 janvier 1806.**

(1) Cette pièce ne se trouve pas dans les papiers du roi Joseph.

trois corps d'armée soient dirigés sur Naples et disposés de manière à se réunir en un jour sur un même champ de bataille. Laissez un général, des dépôts, des approvisionnements et quelques canonniers à Ancône pour défendre la place. Naples pris, les extrémités tomberont d'elles-mêmes; tout ce qui se trouvera dans les Abruzzes sera pris à revers, et vous enverrez une division à Tarente et une autre du côté de la Sicile pour achever la conquête de ce royaume. Mon intention est de laisser sous vos ordres pendant toute l'année dans le royaume de Naples, jusqu'à ce que j'aie fait de nouvelles dispositions, quatorze régiments d'infanterie française, complétés au grand complet de guerre, et douze régiments de cavalerie française, aussi portés au grand complet de guerre. Le pays devra fournir les vivres, l'habillement, les remontes et tout ce qui est nécessaire à votre armée, de manière qu'elle ne me coûte pas un sou. Mes troupes du royaume d'Italie ne resteront dans le royaume de Naples qu'autant de temps que vous les y jugerez nécessaires; après quoi elles retourneront chez elles. Vous lèverez une légion napolitaine, où vous ne laisserez entrer que des officiers et soldats napolitains, des gens du pays qui voudront s'attacher à ma cause. »

Jos. à Nap. Bologne, 20 janvier 1806.

« Sire, j'arrive dans cette ville à cinq heures du matin; j'apprends que le général Saint-Cyr y est passé hier, retournant à Paris. Je viens de lui écrire, en lui envoyant le paragraphe de la lettre de Votre Majesté qui le concerne; je ne doute pas qu'il ne

retourne à l'armée, à moins qu'il n'ait reçu des ordres postérieurs, ce qui me paraît impossible; j'espère que mon courrier le rejoindra dans le jour.

J'apprends ici que le maréchal Masséna était à Spolète le 17, et que le 19 il devait porter son quartier général à Tivoli; je vais partir pour m'y rendre sur-le-champ. »

« Sire, je suis arrivé dans cette ville hier au soir; j'ai été retardé deux jours par le mauvais état des chemins. Jos. à Nap. Rome, 24 janvier 1806.

J'ai trouvé à Rome le maréchal Masséna occupé aux premières dispositions; j'ai vu aujourd'hui le commissaire ordonnateur en chef et le général commandant l'artillerie; nous avons arrêté les mesures qui nous ont paru les plus convenables pour assurer les divers services : celui des vivres est fait par des entrepreneurs qui ont traité avec le gouvernement de Rome; celui des hôpitaux va être organisé; la solde est arriérée dans la plupart des corps de l'armée du général Saint-Cyr; il n'y a pas un sol en caisse; les services de l'artillerie et des ambulances exigeraient quelques fonds. J'ai vu aujourd'hui le pape, qui m'a dit qu'il avait donné des ordres pour qu'on fît tout ce qui était possible, mais que ses moyens étaient bornés : il est fort content de la discipline du soldat. J'ai pris aujourd'hui le commandement de l'armée; demain, je me porterai à Albano. Voici la situation de l'armée : je l'ai trouvée sans une cartouche. Dans cinq à six jours elle en sera abondamment pourvue : le 8 ou

le 10 février, elle sera entièrement arrivée sur la ligne.

J'ai reçu les lettres dont était porteur le colonel Lebrun et M. de Ségur ; j'ai écrit à l'Impératrice et au prince Eugène. Je vais m'occuper de l'exécution des ordres qu'elles contiennent. Le général Dumas n'est pas encore arrivé ; il remplira la place de chef de l'état-major.

On écrit de Naples que les Anglais et les Russes se sont embarqués ; le cardinal secrétaire d'État reçoit des lettres qui portent le contraire ; j'ai pris des mesures pour savoir la vérité. On assure que la flotte de Brest est entrée dans la Méditerranée, et qu'elle a fait prisonniers trois mille Anglais destinés pour Malte. Si cela était, l'expédition de la Sicile deviendrait bien plus facile. »

Nap. à Jos. Paris, 27 janvier 1806.

« Mon frère, je suis arrivé à Paris hier soir. J'ai tenu aujourd'hui mon conseil. J'ai été indigné de la mauvaise direction donnée à mes finances. J'ai nommé M. le conseiller d'État Mollien (1). Je n'ai qu'à me louer de tout ce que vous avez fait pendant le temps que vous êtes resté à Paris. Recevez-en mes remercîments, et, comme un gage de ma satisfaction, mon portrait sur une tabatière, que je vous enverrai par le premier officier que je vous expédierai.

Prenez le ton convenable à l'armée. Ne souffrez pas de voleurs. J'espère que vous serez content de

(1) Ministre des finances.

M......; si vous n'en étiez pas content, renvoyez-le. Il paraît que la reine de Naples a envoyé de l'argent ici pour tâcher de corrompre. Ne vous laissez amuser par rien. Je compte que, dans la première semaine de février, vous entrerez dans le royaume de Naples.

J'ai aujourd'hui à dîner la princesse Julie (1) avec ses enfants. Ne doutez jamais de mon amitié.

Je reçois au même moment une lettre de la reine de Naples du 8 janvier, où elle me demande quartier; je ne lui réponds pas; ne répondez pas non plus à celles qu'elle vous écrira. Si elle vous envoie quelqu'un, faites-lui dire que vous avez ordre d'occuper Naples. Après la violation du traité, je ne puis plus me fier à ses promesses. »

« Mon frère, je reçois la nouvelle que la cour de Naples m'envoie le cardinal Ruffo avec des propositions de paix. Je donne des ordres pour qu'on l'empêche de venir à Paris. Vous devez donc attaquer sans délai, et faire toutes vos dispositions pour vous emparer du royaume de Naples, sans écouter aucune des propositions de paix, d'armistice ou de suspension d'armes qui pourraient vous être faites; vous devez au contraire les rejeter toutes, quelles qu'elles soient. » Nap. à Jos. Paris, 27 janvier 1806.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 19. L'armée ne sera sur la ligne que le 10 février, quoi- Jos. à Nap. Albano, 28 janvier 1806.

(1) Femme du prince Joseph.

que j'aie donné ordre aux divisions Duhesme et Verdier de marcher sans séjour; les troupes qui sont déjà ici n'ont point de cartouches; il n'y a point d'ambulance organisée, point d'équipage de pont, point d'artillerie approvisionnée, point d'argent dans la caisse du payeur, excepté deux millions en effets à valoir sur les contributions de l'Autriche, dont on ne peut tirer nul parti. Depuis mon arrivée bien des difficultés se sont aplanies; j'ai à me louer du cardinal secrétaire d'État, il a fait fournir des poudres et du plomb, que l'on manipule aujourd'hui. On organise les autres services; j'ai ouvert des emprunts particuliers en mon nom, chez M. Torlonia; moi-même je suis parti de Paris à la hâte avec très-peu d'argent; j'ai tiré d'ici des mandats sur mon intendant, qui ne pourra pas les payer sans le secours de Votre Majesté. Dans ce premier moment il faudrait quelques fonds; la solde seule est arriérée de deux et même de quatre mois, elle exigerait une somme de deux millions.

Dès que je pourrai entrer dans le royaume de Naples, je ne perdrai pas une minute; mais je voudrais avoir préparé assez de moyens pour ne plus m'arrêter qu'à Naples, et pour ne point laisser d'espérances aux ennemis. Dès que j'aurai les moyens matériels, je marcherai avec les troupes qui sont ici, et qui, à l'heure qu'il est, marchent sur la frontière; je ne perds pas un instant.

J'ai donné le corps de droite au général Reynier, qui doit être demain à Terracine; le centre au maréchal Masséna; le corps de gauche au général Lec-

chi, qui connaît le pays; je formerai une réserve des corps qui sont en arrière.

Le duc de San-Theodoro m'a remis une lettre du prince héréditaire, dont Votre Majesté trouvera ci-joint copie, ainsi que de la réponse que je lui ai faite, en me conformant aux ordres de Votre Majesté. M. de San-Theodoro m'a dit que le roi et la reine abdiqueraient en faveur de leur fils; qu'ils donneraient des ports dans la Sicile; que M. de Gallo était chargé de tous les pouvoirs : et je me suis tenu à mon rôle purement passif; j'ai dit que je ne pouvais qu'exécuter les ordres que j'avais, ou que je pourrais recevoir; que la cour de Naples s'était avisée trop tard.

Le général César Berthier est arrivé hier ; tous les officiers que Votre Majesté m'annonce n'ont pas encore paru. Nous avons déjà trop de généraux et d'officiers. Si Votre Majesté le trouve bon, il me semble que M. Arcambal, qui a déjà été à Naples, pourrait être intendant général de l'armée. »

« Mon frère, je suppose que quand vous recevrez cette lettre vous serez maître de Naples. Je ne puis que vous répéter que mon intention bien prononcée est de conquérir le royaume de Naples et la Sicile, et m'en rapporter à vos instructions antérieures. Maître de Naples, vous devez envoyer deux corps, l'un sur Tarente et l'autre vis-à-vis de la Sicile. Vous devez donner les assurances les plus formelles que le roi de Naples ne remontera plus sur son trône; vous ferez entendre que cela est nécessaire au repos du continent, puisque deux fois il l'a troublé.

Nap. à Jos. Paris, 30 janvier 1806.

Vous mettrez la proclamation ci-jointe à l'ordre du jour (1). »

Nap à Jos. Paris, 30 janvier 1806.

« Mon frère, M. Miot part aujourd'hui pour se rendre près de vous. J'espère qu'il ne vous rejoindra qu'à Naples: Vous pouvez l'employer dans l'administration de la guerre. Mon intention est qu'on occupe sur-le-champ tous les palais de Naples et de Venise qui sont à Rome et dans les États romains. Donnez main-forte au cardinal Fesch, s'il est nécessaire, et appuyez-le pour qu'on se mette sur-le-champ en possession de ces palais. »

Nap. à Jos. Paris, 31 janvier 1806.

« Mon frère, le marquis de Gallo a quitté le service de Naples. Il se rend près de vous pour vous servir de tous ses moyens. Il sera le premier Napolitain qui vous prêtera serment. On suppose que le prince royal est resté à Naples : si cela est, faites-le arrêter et conduire en France sous bonne et sûre escorte : c'est là *mon ordre exprès ; je ne vous laisse aucune latitude sur cet objet.* D'après tout ce qui me revient, il paraît que la maison royale est embarquée ; qu'on vous livrera tous les forts ; qu'on ne fera aucune résistance. Dans ce cas, vous formerez sur-le-champ un corps de vingt-deux à vingt-trois mille hommes, que vous dirigerez sur Reggio pour passer sur-le-champ en Sicile.

Dans ce premier moment d'épouvante et de confusion, le passage sera plus facile à franchir que dans toute autre circonstance. Voici la proclamation

(1) C'est la proclamation qui se trouve au commencement du livre Ier.

que j'avais faite à Schœnbrunn ; j'avais tardé à la rendre publique, parce que je ne voulais pas avancer que vous alliez à Naples sans être sûr que vous vous y rendissiez. Elle sera imprimée demain dans le *Moniteur*, et sera communiquée à toutes les cours. C'est assez vous dire que la race des rois de Naples a cessé de régner.

J'attends avec impatience un état de situation exact de votre armée, ainsi que des lieux où se trouvent tous nos 3e et 4e bataillons. Je vous enverrai des conscrits autant qu'il sera nécessaire pour porter vos corps au grand complet de guerre. Solde, habillement, entretien, vous devez suffire à tout. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut faire traduire ma proclamation en italien, et la faire afficher dans toutes les villes et carrefours du royaume. S'il est un certain nombre de grands ou d'individus qui vous gênent, envoyez-les en France, et supposez que je vous ai envoyé des ordres à cet effet. Point de demi-mesures, point de faiblesse. Je veux que mon sang règne à Naples aussi longtemps qu'il régnera en France. Le royaume de Naples m'est nécessaire. »

« Sire, j'adresse à Votre Majesté la situation de l'armée, et quelques rapports sur la situation des choses dans le royaume de Naples. Votre Majesté verra que la marche des troupes vers la frontière a continué. Tous les préparatifs se font, et dès que nous serons en mesure, nous entrerons dans l'État de Naples, ce qui aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

Jos. à Nap.
Albano,
31 janvier
1806.

J'ai demandé à Votre Majesté M. Arcambal pour intendant général; je ne connais pas M. Feraud, qui était commissaire-ordonnateur au 8e corps de la grande-armée, et qui est inspecteur à Turin; il pourrait remplir à cette armée la place d'inspecteur, qui est vacante.

J'ai besoin que Votre Majesté fasse mettre des fonds à ma disposition, surtout dans les premiers moments. Le payeur de l'armée n'a pas le sol. Je n'envoie pas plus souvent de courriers à Votre Majesté, n'ayant pas à lui apprendre des résultats qui méritent son attention.

Une fois pour toutes, je puis assurer Votre Majesté que tout ce qu'elle fera, je le trouverai bien; je vous l'ai dit à Boulogne avant de retourner à Paris, et depuis ce temps je n'ai pas varié un instant. Faites tout pour le mieux, et disposez de moi comme vous le jugerez le plus convenable pour vous et pour l'État.

Il y a à Ancône un général, des canonniers, des approvisionnements; j'y envoie les dépôts de plusieurs corps.

Le maintien de la discipline et une sévère administration seront assez difficiles dans une armée dont les officiers et les administrateurs faisaient partie de deux armées différentes; il n'y a pas beaucoup d'harmonie; je désire beaucoup avoir un chef d'administration qui établisse un mode uniforme et à qui tous obéissent volontiers.

J'ai laissé au maréchal Masséna presque toute l'armée, et cependant je me suis aperçu que c'était

un sacrifice qu'il croyait faire en commandant le centre, tandis que le général Reynier et un autre général de division commandaient les deux ailes. Si le général Saint-Cyr était resté à l'armée, son amour-propre aurait été moins blessé de se trouver sur la même ligne que lui, quoiqu'ils ne s'aiment pas. Aujourd'hui cependant tout cela est arrangé, et je ne puis que me louer de M. le maréchal Masséna. »

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 24. Le général St.-Cyr s'est présenté hier à mon lever ; je lui ai témoigné publiquement mon mécontentement, et je lui ai ordonné de partir sur-le-champ pour rejoindre son poste. Je vous envoie un mémoire sur Naples, qui est au moins une note géographique. Il est fait par M. de Vintimille, qui a demeuré à Naples, et qui désire beaucoup s'attacher à mon service. Je l'ai fait partir pour Naples, où il pourra vous servir. Nap. à Jos. Paris, 3 février 1806.

L'état de situation que vous avez joint à votre lettre du 24 est trop sommaire. Du moment que vous serez à Naples vous ne manquerez point d'argent, si vous tenez la main à ce que l'on ne prenne pas tout. Dans les pays vénitiens, M... a tout pris. A la réception de cette lettre, vous serez en marche. J'attends avec impatience de savoir que vous avez conquis Naples. Vous avez cinq divisions d'infanterie ; tenez-les toujours réunies. Croyez à mon amitié. N'écoutez pas ceux qui voudraient vous tenir loin du feu ; vous avez besoin de faire vos preuves s'il y a des occasions, et posez-vous ostensiblement.

Quant au vrai danger, il est partout à la guerre. »

Nap. à Jos. Paris, 4 février 1806.

« Mon frère, j'espère qu'à l'heure qu'il est vous êtes en marche sur Naples. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez faire aucun bulletin ni aucune communication quelconque au public de ce qui se passe à l'armée de Naples; adressez-m'en les détails, pour que je voie ce qui doit en être publié. Il est même convenable que tout ce qui est relation officielle soit adressé directement au ministre de la guerre. »

Jos. à Nap. Albano, 4 février 1806.

« Sire, je n'écris pas plus souvent à Votre Majesté, parce que les détails dont je suis occupé ne donnent encore aucun résultat qui mérite de lui être présenté. Les ambulances, les munitions de guerre, les charrois étaient absolument nuls à cette armée; cependant le 8, au plus tard le 9, nous entrerons dans le royaume de Naples. Le gros de l'armée passera le Garigliano à Cipriano, dont nous occupons le pont; le général Reynier nous rejoindra près de Capoue, et nous passerons le Volturno comme nous pourrons; l'équipage de pont nous ferait trop attendre.

Je n'ai rien voulu entendre aux propositions qui m'ont été faites par M. de San-Theodoro; il aurait consenti à donner Gaëte et même Capoue, en signant un armistice de trente-cinq jours; je me suis refusé, selon les ordres de Votre Majesté, à toute négociation.

Tous les corps arrivent sans souliers; la longueur de la route et les pluies continuelles qu'ils

ont essuyées ont absolument détérioré leur chaussure.

La caisse de l'armée ne peut pas suffire aux besoins des officiers et des corps pour leur gratification de la dernière campagne et la solde.

J'ai trouvé établie et j'ai conservé une répartition de 2,000 francs aux généraux de division, 1,000 fr. aux généraux de brigade et 500 fr. aux colonels, pour leur tenir lieu de la table, qu'ils exigeaient des personnes chez lesquelles ils étaient logés. Sans cette mesure, je n'aurais pu espérer d'empêcher ces abus dans le royaume de Naples. On m'assure qu'une pareille mesure a été adoptée à la grande-armée.

Je supplie Votre Majesté de venir à mon secours pour les premiers moments; après quoi j'espère être dans le cas de remplir ses vues sans que le Trésor de France ait rien à verser dans l'État de Naples : c'est ce dont je lui rendrai compte avec plus de précision, en son temps. »

A cette lettre de Joseph était jointe la copie des instructions envoyées aux généraux Reynier et Lecchi, commandant les ailes de l'armée expéditionnaire; voici ces deux pièces :

Instruction pour le général Reynier. Albano, 2 février 1806.

Le général de division Reynier partira, avec le corps sous ses ordres, de Terracine le . . . . . , pour se porter à Fondi, Itri et Mola. Si l'ennemi occupe en force Gaëte, de manière à l'obliger à faire un siége pour s'en rendre maître, il laissera devant

cette place un régiment fort de deux mille hommes, avec des instructions pour empêcher et arrêter tout ce qui pourrait en sortir. Ces deux mille hommes seront encore chargés de garder les bacs du Garigliano, et de contenir les paysans qui pourraient descendre des montagnes. On peut y laisser un escadron de cavalerie.

Le général de division Reynier continuera sa marche sur le Garigliano; son avant-garde s'emparera du bac de Torre della Scaffa; il pourra encore s'emparer du bac de Scaffa di Seijos, pour pouvoir passer cette rivière sur deux points. Le Garigliano franchi, il continuera sa marche sur Cascano : c'est de là qu'il tâchera d'avoir des nouvelles du centre de l'armée, qui marche sur Capoue par San-Germano. Il poussera son avant-garde jusqu'à Capitolo di Capua ou Spartimento, à la jonction de la route de Calvi : c'est la même route que doit tenir le centre de l'armée.

Le général Reynier fera son possible pour m'y donner de ses nouvelles ; il est prévenu que le centre de l'armée part de Cipriano, se porte sur San-Germano, Presinzano, et de là sur Calvi.

Je crois inutile de recommander au général Reynier de tenir ses troupes en masse, de se faire éclairer sur ses flancs et en avant de lui; enfin de se garder militairement, surtout dans ses bivacs.

Les troupes emporteront avec elles pour quatre jours de biscuit et pour deux jours de viande.

Il est expressément défendu à tout officier général ou autre de frapper des réquisitions en argent

ou effets; le général Reynier aura seul le droit de demander aux communes ce dont il pourrait avoir besoin pour la subsistance de ses troupes.

Le général Reynier recevra de nouveaux ordres et de nouvelles instructions à Capitolo di Capua.

Instruction pour le général Lecchi.

Le général de division Lecchi partira de Rieti, avec sa division, le . . . . . , pour se porter sur Civita-Ducale; de là il continuera sa marche sur Aquila, sur Carapella et Popoli.

Le général Lecchi, chargé de soumettre les Abruzzes, aura soin de marcher en masse, se faisant éclairer sur ses flancs et en avant de lui par les tirailleurs et, quand le terrain le permettra, par de la cavalerie. Par les rapports qui me sont parvenus, les troupes réglées du roi de Naples ont totalement évacué les Abruzzes; le général Lecchi n'aura par conséquent affaire qu'à quelques réunions de paysans armés qu'il lui sera aisé de disperser, et il se rendra facilement maître du pays. Il doit empêcher que ses soldats se débandent; défendre sous des peines rigoureuses le pillage, et se garder pendant ses haltes, et particulièrement la nuit, avec beaucoup de précaution.

Le général Lecchi, arrivé à Popoli, tâchera d'être informé, par de petits détachements, si l'ennemi occupe Chieti et Pescara, et poussera un détachement sur Sulmona pour avoir des nouvelles du centre de l'armée, qui part de Cipriano, marchant par San-Germano et se portant sur Capoue; il établira par là sa communication; j'aurai soin de pousser,

de mon côté, des forces par Venafro, Isernia, Castel di Sangro et Sulmona.

Le général Lecchi pourrait encore me donner de ses nouvelles par la vallée de Liri, dirigeant toujours ses ordonnances, ou les officiers qu'il pourrait m'envoyer, sur San-Germano; il aurait soin de faire accompagner ses officiers ou ordonnances par de fortes escortes.

Les troupes du général Lecchi emporteront avec elles pour quatre jours de biscuit et quatre jours de viande; il est expressément défendu à tout officier général et autre de frapper des réquisitions en argent ou effets; le général Lecchi pourra seulement demander aux communes ce qui pourrait lui être nécessaire pour la subsistance de ses troupes.

Nap. à Jos. Paris, 7 février 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 28 janvier. J'approuve fort la réponse que vous avez faite au prince royal de Naples. Ce sont de mauvaises plaisanteries qu'il faut enfin finir. Tous les mandats que vous tirerez sur Paris seront exactement payés. Je suis surpris du mauvais état de votre artillerie et de la pénurie de vos services. Voilà le résultat de la conduite des généraux qui ne pensent qu'à voler. Tenez-y bien la main. Je ne vous demande qu'une chose : soyez bien le maître. Il me tarde d'apprendre que vous êtes à Naples. J'approuve votre retard de quelques jours, il faut le temps à tout; et je suis fort de votre opinion, qu'il vaut mieux commencer quelques jours plus tard, et aller droit au but. Marchez hardiment. Tout ce que vous ferez

pour améliorer le service de votre armée jusqu'à votre entrée à Naples sera dans mon sens. Envoyez-moi l'état des emprunts que vous avez faits et des traites que vous avez tirées, en distinguant ce qui est emprunt particulier de ce qui est traite, afin que je fasse payer les uns par ma caisse et les autres par le Trésor public. Vous ne sauriez avoir trop d'officiers d'état-major. A votre entrée à Naples, faites une proclamation pour déclarer que vous ne souffrirez qu'aucune contribution particulière soit levée; que l'armée en général sera récompensée; et qu'il n'est point juste que quelques individus s'enrichissent des travaux de tous. Je ne vois pas que vous ayez encore choisi des aides de camp d'un mérite sûr; prenez un officier d'artillerie et un du génie.

Fox est aux relations extérieures; Granville à l'intérieur; Spencer à l'amirauté; Addington à l'échiquier; Hawkesbury à la trésorerie; Windham à la guerre; Sheridan receveur. Vous connaissez assez l'Angleterre pour pouvoir vous former une idée de ce que cela peut produire. Je suis fort content de mes affaires ici; il m'a fallu beaucoup de peine pour les arranger et pour faire rendre gorge à une douzaine de fripons, à la tête desquels est Ouvrard, qui ont dupé Barbé-Marbois à peu près comme le cardinal de Rohan l'a été dans l'affaire du collier, avec cette différence qu'ici il ne s'agissait pas moins que de 90 millions. J'étais bien résolu à les faire fusiller sans procès. Grâce à Dieu, je suis remboursé; cela n'a pas laissé que de me donner de l'humeur. Je

vous dis cela pour vous faire voir combien les hommes sont coquins. Vous avez besoin de savoir cela, vous qui êtes à la tête d'une grande armée et bientôt d'une grande administration. Les malheurs de la France sont toujours venus de ces misérables. J'ai ici M. d'Haugwitz (1); nous ne sommes pas encore arrangés ensemble: cette cour de Prusse est bien fausse et bien bête. Toute mon armée est encore en Allemagne. Si cela est possible, je serais fort aise d'apprendre votre entrée à Naples avant mars, tant parce que c'est l'époque où j'ouvre le corps législatif, que parce que c'est le temps où mes troupes passent l'Inn. Ce sera déjà une vieille affaire. Il n'y a pas de tergiversation, pas d'hésitation à avoir. Les Bourbons ont cessé de régner à Naples. Ce qui est dit dans ma proclamation est immuable.

Envoyez-moi des états de situation de tout ce qui compose vos corps.

Schimmelpenninck ne voit plus clair; il a perdu entièrement la vue. Ayez soin, dans tout ce que vous direz de Naples, de vous souvenir que la maison d'Espagne est la même maison que celle de Naples, et de ne rien dire qui puisse l'offenser.

Je prends le plus grand intérêt à votre prospérité et surtout à votre gloire; c'est dans votre position le premier besoin; sans elle, la vie ne peut avoir aucune douceur. J'avais primitivement envoyé Mathieu Dumas dans la Dalmatie; j'espère qu'il vous aura rejoint. Je ne crois pas, du reste, qu'il vous soit

(1) Ambassadeur de Prusse à Paris.

aussi utile que vous le pensez ; il n'a pas l'expérience de la guerre. Cependant j'apprendrai avec plaisir qu'il vous est arrivé. Le marquis de Gallo partira dans peu de jours pour se rendre près de vous, et, le premier, vous prêtera serment d'obéissance. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 27 janvier ; je la remercie de tout ce qu'elle contient de bon pour moi. Jos. à Nap. Ferentino, 8 février 1806.

L'avant-garde du corps du centre passe aujourd'hui le Garigliano à Cipriano, et va prendre position à Pedimonte ; demain, tout le centre passera le Garigliano sur le même point. Le corps de droite partira de Terracine, et le corps de gauche de Rieti. Toute l'armée devra se réunir près de Capoue, où je me réserve de donner de nouveaux ordres, selon le parti que prendra l'ennemi.

S'il tente de couvrir Naples et de disputer le passage du Volturno, je chercherai à l'amuser quelque temps, et à le faire occuper en envoyant un corps de troupes du côté de Bénévent, qui tâcherait de l'empêcher de se jeter en Calabre. S'il ne défend pas Naples, j'entrerai dans cette ville avec le tiers de mon armée ; j'enverrai un corps considérable dans la Calabre, sous les ordres du maréchal Masséna, et un autre corps dans la Pouille, sous ceux du général Duhesme. Si le général Saint-Cyr n'arrive pas, je garderai le général Reynier entre Capoue et Naples avec le reste.

L'ennemi a tout détruit sur la frontière ; mais j'ai du biscuit et de la viande pour quatre jours, ce

qui me mènera sur le Volturno. L'équipage de pont n'est pas arrivé ; je ne l'attendrai qu'autant que je pourrai avoir l'espoir de donner le temps à un corps de couper l'ennemi, en le détachant de devant Presinzano et en remontant la rive droite du Volturno. Il est plus que probable que l'ennemi se retirera en Calabre.

L'armée n'est pas payée de sa solde depuis quatre mois ; je prie Votre Majesté de la faire mettre au courant ; l'arriéré m'embarrasserait beaucoup, s'il fallait tirer du pays 2 millions qu'il faut pour cet objet. La cour a tout embarqué, jusqu'aux meubles, aux tapisseries. La reine a fait enlever même les blés et les comestibles ; et c'est au point que, si notre entrée était retardée, elle serait obligée de faire revenir des denrées qu'elle a emportées en Sicile, pour n'être pas prise elle-même dans ses piéges.

Votre Majesté verra, par la pièce n° 1, la proposition qui m'était faite, si j'avais voulu entendre à une suspension d'armes de trente jours ; par la pièce n° 2 (1), la proclamation que, dans cette hypothèse, devait publier le prince héréditaire. Je n'ai rien voulu écouter ; et deux divisions du centre sont, à l'heure qu'il est, dans le royaume de Naples. J'avais d'abord eu l'intention de publier la proclamation manuscrite n° 3 ; mais, ayant mieux connu les dispositions de la reine, de se retirer en cédant le

(1) Nous ne donnerons pas cette proclamation, qui n'a pas vu le jour, et n'offre aucun intérêt.

trône à son fils, de ne rien ménager, et de déchaîner toutes les furies sur la ville de Naples, si nous prétendions chasser entièrement sa famille, j'ai cru ne devoir pas livrer à la rage d'une femme furibonde une population de près de cinq cent mille âmes ; et je me suis contenté, jusqu'à ce que je sois maître de la ville de Naples, de publier la proclamation n° 4, qui ne lui ôte pas tout espoir (1). J'ai laissé entrevoir à M. de San-Theodoro que la cour pourrait peut-être obtenir quelque chose de Votre Majesté ; mais que, si elle employait des moyens odieux et désespérés, elle ne devait plus s'attendre qu'à ce qu'elle méritait. Je serai le maître, arrivé à Naples, de publier cette première proclamation n° 3.

Votre Majesté trouvera, sous le n° 5, ma proclamation à l'armée (2). Le gouvernement romain nous a servi avec beaucoup de zèle : ce pays se trouve absolument épuisé.

Le cardinal Fesch tient un grand état ; il a parfaitement accueilli tous les militaires qui ont passé à Rome ; il mérite une indemnité pour les dépenses extraordinaires auxquelles il s'est livré dans cette occasion avec beaucoup de magnificence.

PIÈCE N° 1.

Ligne à occuper.

De Capoue, toute la rive droite du Volturno, re-

(1) C'est celle qui se trouve au premier livre.
(2) Voir au livre premier.

montant à Venafro, gagnant Isernia, toujours derrière la rive droite; remontant ensuite par le grand chemin à Sulmona et Popoli, prenant ensuite à gauche sur Busso, et de là toute la rive gauche de la Pescara.

Ligne neutre.

Le Sarno depuis son embouchure, et pour la continuation, la ligne vers Monteforte se prolongeant sur Bénévent, en arrière des montagnes; de là à Bojano, et directement au Sarno jusqu'à Campo di Giove, la ligne traversant le fleuve à cet endroit, et descendant jusqu'à Guaciado par la rive gauche.

Tout le terrain entre cette ligne et la ligne occupée ne serait à aucun parti.

Nap. à Jos. Paris, 9 février 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 31 janvier. Je vous le répète, concentrez toutes vos forces, de manière qu'elles ne soient pas assez éloignées pour ne pas pouvoir se réunir dans un jour. Le principal est de prendre Naples. Naples pris, tout tombera, et la province qui n'aurait pas été soumise par deux régiments le sera par une compagnie. Tenez donc le corps du général Lecchi à portée de votre centre. Mais, puisque les Anglais et les Russes sont embarqués, il n'y a plus aucun obstacle qui vous arrête. Marchez donc droit sur Naples. Le général Saint-Cyr doit, à l'heure qu'il est, être rendu à votre armée. A peine l'ai-je entrevu à mon lever, que je lui ai donné l'ordre de partir. Je n'ai voulu rien entendre de lui. Tenez tout le monde un peu

rude. L'état de situation que vous m'avez envoyé n'est pas clair. Je ne vois pas l'état de situation de la division du général Gardanne, ni sa force. Que M. César Berthier se donne la peine de faire des états en règle, avec l'artillerie, les chevaux, etc., etc., et ne m'envoie pas des résumés qui ne disent rien. *Les états de situation des armées sont pour moi les livres de littérature les plus agréables de ma bibliothèque, et ceux que je lis avec le plus de plaisir dans mes moments de délassement.*

Je vois déjà, dans ceux que vous m'envoyez, des traces du désordre que M...... met partout; j'y vois des compagnies qui ne sont pas de l'armée de Naples : cette inattention finira par mettre dans l'administration de l'armée un désordre destructif de l'ordre et de la discipline. Envoyez-moi des états bien exacts. Je vais m'occuper de vous envoyer de l'artillerie et du personnel; vous allez avoir beaucoup de places fortes à faire commander. »

« Mon frère, le capitaine de vaisseau Jacob doit être arrivé à Naples pour commander votre marine. Je fais mettre à sa disposition les frégates et tous les bâtiments légers dont je puis disposer. Le ministre de la marine, qui lui écrit, lui fait part des ordres que je lui ai donnés pour cet objet. J'ai ordonné qu'on vous envoyât un bon comptable pour vous servir de receveur général. Nap. à Jos. Paris, 9 février 1806.

Vous pouvez nommer un Napolitain pour ministre des finances. Nommez pour ministre de la guerre M. Miot, s'il a votre confiance, comme je le sup-

pose. Je vous enverrai aussi deux ou trois auditeurs, jeunes gens sûrs et qui pourront vous être utiles. »

Nap. à Jos. Paris, 9 février 1806.

« Mon frère, s'il y a un ministre de Russie près la cour de Sardaigne, ou quelques ministres de Sardaigne à Rome, chassez-les de Rome. Arrivé à Naples, la première chose que vous devez faire, c'est de conserver les places à tout le monde; immédiatement après, opérer un désarmement général; enfin établir un bon ministre de la police; chasser de Naples tous les étrangers; faire saisir toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans le royaume, ce qui vous procurera de grandes ressources. Faites arrêter les trois ou quatre Toscans qui ont toujours été les plus forcenés agents de M. Acton, et dirigez-les sur Fenestrelle, où vous enverrez tous les individus que vous ferez arrêter et qui vous embarrasseront.

Surtout ne perdez pas un moment, une heure pour tâcher d'enlever la Sicile. Beaucoup de choses seront faciles dans ce premier moment, qui seront plus difficiles après. J'ai ordonné qu'on fît passer beaucoup de bâtiments à Civita-Vecchia, pour de là être envoyés à Naples; mais je crains qu'ils ne tardent à arriver. Je pense que vous pourriez nommer, si vous le jugez convenable, Salicetti votre ministre de la police.

Prenez le titre de gouverneur général, et faites précéder la teneur de tous vos actes de cette formule : « *Par la grâce de Dieu et les constitutions de*

l'empire, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, Joseph, grand électeur, gouverneur général des royaumes de Naples et de Sicile, en vertu des pouvoirs qui nous ont été délégués par notre auguste frère et souverain, avons ordonné et ordonnons ce qui suit. »

Quand vous aurez pris Naples et que tout aura pris une physionomie, je vous ferai connaître mes dispositions pour vous faire reconnaître roi de Naples. »

« Sire, je reçois aujourd'hui seulement les lettres de Votre Majesté du 30 et du 31. Le courrier a été retardé par les mauvais chemins : toute l'armée est partie à la fois; je n'ai pas encore de nouvelles du corps de la droite et de la gauche; j'en aurai sûrement demain : il est probable qu'ils n'auront pas plus trouvé d'obstacles que le centre de la part des Napolitains. Les routes, les transports et les subsistances nous en offrent davantage. L'avant-garde du centre est ce soir à Presinzano; la division Verdier couche à Mignano; les divisions Duhesme et Dombrowski arrivent à San-Vittore, à cheval, sur la grande route.

Jos. à Nap. San-Germano, 11 février 1806.

J'ai vu toutes ces divisions aujourd'hui; elles n'ont qu'un regret, celui de n'avoir pas occasion de faire montre de leur courage; je suis content de leur discipline et de leur bonne volonté; elles ont devancé tous les convois de biscuit, et elles ont trouvé à vivre. Demain, l'avant-garde sera à Capitolo di Capua; je ferai sommer la place de Capoue, je me

réunirai au corps d'armée du général Reynier, et j'enverrai par Venafro savoir des nouvelles du corps de gauche.

Il paraît que Naples ne sera pas défendu, que la reine est partie, et que le prince royal se dirige vers la Calabre par Salerne, avec toutes ses troupes. Je pourrai en écrire davantage demain à Votre Majesté. J'envoie sa proclamation à Rome, pour être imprimée en français et en italien; je pourrai l'avoir dans trois jours. Il n'y a aucune imprimerie avant Naples.

Je verrai avec plaisir MM. Salicetti, Gallo et Miot; aucun d'eux n'est encore arrivé ici, pas plus que Maurice Mathieu (1) et Mathieu Dumas.

J'écris au cardinal Fesch en lui envoyant la lettre de Votre Majesté. L'armée a souffert par les maladies; on travaille à l'état général et détaillé de sa situation.

Je ne pense pas que j'aie dans ce moment trente-cinq mille combattants; il me serait difficile d'envoyer vingt-trois mille hommes à Reggio, si j'en garde douze mille à Naples, Capoue, Gaëte, si, suivant les ordres de Votre Majesté, j'en envoie huit à dix mille sur Tarente. Je chercherai à remplir vos intentions le mieux possible. Je n'ai pas encore de données certaines sur la Sicile. Si je le puis, je serai bien aise de faire moi-même cette expédition. »

Nap. à Jos. « Mon frère, je donne ordre au cardinal Fesch de

(1) Général de division, père de M. de la Redorte, gendre du maréchal Suchet.

requérir l'éloignement des Russes, des Anglais, des Suédois et des Sardes, de Rome et des États du pape. Prêtez-lui main-forte, si cela est nécessaire; car mon intention est de les chasser de l'Italie. Il est fort ridicule que, dans ces derniers temps, le saint-siége ait voulu garder Jackson à Rome. Paris, 14 février 1806.

J'espère que vous êtes à Naples à l'heure qu'il est. Cela tarde trop longtemps; il est temps enfin que cela finisse. Quant à votre plan de campagne, votre marche sur Naples n'a point d'inconvénient dans l'état actuel des choses, où les Anglais et les Russes sont partis. Ce serait différent, si leur armée était égale à la vôtre. Votre armée est trop disséminée; elle doit toujours marcher de manière à pouvoir *se réunir en un seul jour sur un champ de bataille*. Avec quinze mille hommes, je voudrais battre vos trente-six mille, et être supérieur le jour d'une bataille; mais la disposition de votre armée n'a point d'inconvénient dans l'état où sont les choses. Il me tarde d'apprendre que vous êtes à Naples. »

« Sire, le 12, j'ai été instruit par le général Reynier qu'il avait vainement tenté une sommation à la ville de Gaëte; qu'il avait fait quelques prisonniers et pris une redoute de six pièces de canon à Saint-André. Il n'a trouvé aucune résistance à Itri. Le général de brigade Grigny a eu la tête emportée par un boulet parti d'une chaloupe canonnière qui était dans le golfe de Gaëte; les os de la tête du malheureux général ont frappé l'adjudant général Sénécal, qui a été renversé de son cheval. Celui-ci en sera Jos. à Nap. Capoue, 14 février 1806.

quitte pour une forte contusion. Le général Grigny était fort estimé de ses camarades : il laisse une femme et des enfants. Je prie Votre Majesté de permettre qu'outre la pension à laquelle elle a droit, elle reçoive de votre lieutenant à cette armée une pension équivalente, comme témoignage de l'estime et des regrets que l'armée a témoignés en apprenant la mort du général Grigny: c'est la seule perte qu'elle ait faite. La place de Gaëte a éte observée par un corps de troupes.

Le corps d'armée du centre a poussé ses avant-postes jusqu'à Capoue. Cette ville a été sommée de se rendre; elle a répondu le 12 par du canon.

Le 13 au matin, au moment de monter à cheval à Teano, j'ai été arrêté par des députés de la ville de Naples qui ont signé la reddition de Gaëte, celle de Capoue, celle de Pescara, et enfin celle de Naples.

J'ai rencontré, à Capitolo di Capua, le général Reynier qui débouchait avec son avant-garde par la route de Terracine, tandis que le centre arrivait par celle de San-Germano; il est entré avec moi dans Capoue, hier, à trois heures de l'après-midi.

M. le maréchal Masséna, les généraux Partouneaux, Espagne, Verdier, Dulauloy et Valongue, commandant l'artillerie et le génie, sont entrés avec moi dans cette place, ainsi que les généraux Frégeville et Gardanne.

Un maréchal de camp et le prince della Catolica, Sicilien, brigadier des armées du roi, ont été faits prisonniers avec deux mille cinq cents hommes.

On a trouvé dans la place cinquante bouches à feu, cent cinquante milliers de poudre, et des vivres pour trois mois pour trois mille hommes.

J'aurais pu retenir prisonniers les généraux, officiers et soldats; mais j'ai cru, après les avoir vus, devoir leur donner leur liberté, en acceptant l'engagement qu'ils ont souscrit de ne plus servir contre la France. Beaucoup d'entre eux m'ont demandé du service; j'ai accepté leurs offres, et j'ai nommé M. Pignatelli, lieutenant-colonel dans le régiment de dragons-Napoléon, colonel du 1er régiment d'infanterie légère napolitaine.

J'ai autorisé le général de l'artillerie à former quatre compagnies de canonniers napolitains; le général Valongue a trouvé à former une compagnie de sapeurs.

Je prie Votre Majesté de trouver bon que je retire des troupes italiennes les officiers napolitains dont j'ai besoin; je n'en abuserai point, mais ils ne peuvent pas être remplacés dans cette circonstance dans le royaume de Naples, et ils le seront facilement dans celui d'Italie. J'ai ici près de six mille Italiens; je ne pense pas que je retire de ces corps plus de vingt officiers napolitains.

J'ai employé la journée d'aujourd'hui à organiser les diverses branches d'administration, ou, pour parler plus exactement, à les reconnaître, à les confirmer, et à rassurer les personnes qui sont revêtues de l'autorité publique.

La division Partouneaux est entrée dans Naples et a occupé les forts; les divisions Verdier et Espagne

sont à une lieue hors la ville. Le corps d'armée du général Reynier est à la droite du chemin qui conduit de Capoue à Naples, à une égale distance de cette ville; demain matin je m'y transporterai. J'y ai envoyé ce soir le général Berthier, chef d'état-major, les généraux commandant l'artillerie et le génie, et le commissaire ordonnateur en chef. M. de Jaucourt est aussi parti pour s'y rendre; il trouvera le palais dans le plus mauvais état : la reine a tout emporté ; elle a fait ôter jusqu'aux fenêtres et aux carreaux.

J'ai trouvé ici des Turcs faits prisonniers par les Napolitains. Je les ferai garder jusqu'à ce que je connaisse les ordres de Votre Majesté. J'ai donné l'ordre pour que l'on remette aux fers tous les galériens que la reine a fait enrégimenter, et qui sont dans la place de Gaëte, dont ils forment une partie de la garnison.

Je reviens de Caserte, dont les bâtiments m'ont paru au-dessus des moyens d'un roi de Naples. Je ne suis pas étonné que le peuple soit si malheureux; je ne crois pas qu'il existe en Europe un escalier aussi somptueux. Si tout ce qui m'a été dit jusqu'ici est exact, il paraîtrait que le peuple paye cinquante pour cent de son revenu.

J'ai laissé toutes les administrations telles qu'elles étaient. Les villes, les villages étaient d'abord déserts; mais ils se remplissent bientôt, dès que les habitants ont connaissance de notre conduite et de nos principes.

Les Anglais se sont fait détester dans toutes les

provinces de ce pays où ils ont été ; les habitants détestent moins les Russes. »

« Sire, je suis entré hier à deux heures après midi dans cette ville, avec le corps d'armée du général Reynier. Nous avons été très-bien reçus par toutes les classes. Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu faire publier la proclamation de Votre Majesté ; elle a décidé les gens timides, qui sont en grand nombre, et qui tremblent au nom de la reine, au milieu même des troupes françaises. Jos. à Nap. Naples, 16 février 1806.

Les différentes autorités sont venues au palais royal, où je me suis logé ; je les ai engagées à continuer leurs fonctions; il a fallu le leur ordonner, tant était grande la terreur qu'ils ont du retour de la reine.

Je n'ai rien trouvé dans le palais. La cour a fait embarquer jusqu'à du bois de chauffage ; elle n'a rien laissé dans le port, excepté la carcasse d'une frégate qui pourra être réparée. Une partie de ses effets était embarquée sur une frégate et une corvette qui ont été rejetées par le vent dans le golfe ; d'autres bâtiments, au nombre de quinze, ont été jetés par la tempête à Baia. Les batteries de la côte étaient détruites, les canons encloués ; mais on est parvenu à les rétablir, et leur feu a forcé ces deux bâtiments à baisser pavillon et à se rendre ; elles sont chargées d'artillerie et de meubles. On a trouvé sur la corvette 12,000 piastres. Les bâtiments qui sont à Baia sont aussi chargés d'artillerie et de meubles ; sur l'un d'eux étaient vingt-cinq chasseurs du

roi et plusieurs seigneurs. On assure que le bâtiment sur lequel était embarquée la reine a beaucoup souffert.

La reine a emporté aux particuliers 10 millions de livres qu'elle a fait enlever de la Banque; aussi ce papier, qui était au pair, perd-il 20 pour cent. Me voici dans le même embarras que celui dans lequel nous étions à Paris il y a quatre mois: je n'ai rien trouvé dans les caisses; il est dû à l'armée plus de 2 millions de solde. Le payeur d'Italie vient de laisser protester cinq cent mille livres de traites qu'il avait autorisé celui de l'armée de Naples à tirer sur lui. L'armée est absolument nu-pieds; le temps a été pluvieux : j'ai ordonné la confection de trente mille paires de souliers. Dans cet état de choses, je prie de nouveau Votre Majesté de venir à notre secours, sans quoi je ne sais pas comment nous ferons dans les quatre premiers mois; après quoi j'espère que nous pourrons aller sans avoir plus besoin du secours de la France.

Les ministres de la guerre, des finances, de la justice, de la maison et domaines, de la police, sont partis avec la cour. Je vais m'occuper de les remplacer par des personnes qui remplissent des fonctions sans avoir le titre de ministre. Je crois que pour les premiers mois toute l'organisation pourra se soutenir de cette manière; si Votre Majesté veut que les choses aillent différemment, elle me l'écrira.

J'ai été ce matin dimanche à la messe, qui a été célébrée par le cardinal Ruffo, archevêque de cette ville; j'ai fait un beau présent à saint Janvier. La

foule était considérable; elle n'a pu contenir sa joie, qui a éclaté malgré la vénération qu'elle a pour le saint, lorsque je lui ai attaché un collier de diamants. Nous avons trouvé plus de cent pièces de canon, deux cents milliers de poudre. »

« Mon frère, dans les états que vous m'avez remis, vous ne parlez pas des 10e, 20e, 102e de ligne; des 14e et 23e légers; des 7e, 23e, 24e, 29e et 30e de dragons, non plus que des dragons de Napoléon et de la Reine, italiens. Ces corps doivent, à l'heure qu'il est, vous avoir rejoint, et avoir porté votre armée à quarante mille hommes. Faites-m'en faire un état de situation en règle, bataillon par bataillon, compagnie par compagnie, escadron par escadron. » **Nap. à Jos. Paris, 17 février 1806.**

« Mon frère, je reçois votre lettre du 8 février. Vous devez avoir reçu la proclamation que j'avais faite à mon armée à Schœnbrunn, et que j'avais gardée en réserve. Il n'y a plus de ménagements à garder. A l'heure qu'il est, vous êtes maître de Naples, et sur le point de surprendre le passage de Sicile; c'est le grand but où il faut tâcher d'arriver. La Prusse a déjà reconnu tous les arrangements de Naples. *Il faut intituler vos actes* Joseph NAPOLÉON; *il est inutile de mettre* BONAPARTE (1). » **Nap. à Jos. Paris, 18 février 1806.**

« Sire, le corps d'armée du général Lecchi était arrivé à Popoli; il avait marché sur Pescara **Jos. à Nap. Naples, 18 février 1806.**

(1) C'est à partir de ce moment que la famille Bonaparte changea ce nom en celui de Napoléon.

et Sulmona; j'en attends des nouvelles. Il a éprouvé peu de résistance; il a trouvé sur un chef de masses, qu'il a fait prisonnier, des lettres de la reine, et un contrôle des chefs des masses de tout le royaume (1).

Le prince de Hesse, gouverneur de Gaëte, a refusé d'obtempérer à l'ordre de la régence. L'aide de camp du général Reynier, qui portait l'ordre de rendre la place, a été tué à côté du jeune Tascher, que j'avais envoyé au général Reynier avec la capitulation. J'ai écrit au prince la lettre A; il m'a répondu par la pièce B (2). J'ai donné l'ordre que l'on se prépare à en faire le siége.

J'ai beaucoup de peine à rétablir l'ordre dans l'administration de l'armée; on est habitué à n'avoir aucun égard pour le soldat, dont je vais m'occuper efficacement, dès que je serai débarrassé des premiers soins de l'administration civile. On m'annonce Arcambal et Miot; je les attends avec impatience. Je prie Votre Majesté de m'envoyer le commissaire ordonnateur le Noble, le général Saligny, deux ou trois bons officiers d'état-major. J'ai peu de généraux à pouvoir employer dans une ville comme Naples. Le général Sébastiani parle l'italien; il pourrait m'être utile. Votre Majesté pourrait aussi m'envoyer deux officiers de marine, Lostanges, et le capitaine Lhermite, qui est à Gênes, et qui se-

(1) Les chefs de masses étaient les chefs des bandes armées soulevées par la reine Caroline, et qui se livraient aux plus grands excès.

(2) Ces deux pièces nous manquent.

rait bientôt arrivé. Un bon officier supérieur de la gendarmerie, comme serait le colonel Gentili, pourrait m'organiser ici une légion. Je suis absolument seul. De toutes les personnes que Votre Majesté m'a annoncées, il n'y a que Salicetti qui soit arrivé, et depuis hier il m'est déjà utile.

Ce pays-ci était dans les dernières angoisses ; nous aurons de la peine à y vivre durant les premiers mois : il est absolument épuisé et dépouillé par le dernier départ de la cour. Nous avons déjà beaucoup gagné, et je crois pouvoir assurer Votre Majesté que si elle fait payer à l'armée ce qui lui est dû, à peu près 3 millions, je pourrai rétablir l'ordre, exiger que personne ne demande ce qui ne lui est pas dû par les habitants; mais pour cela il faut que le soldat ait ce que lui doit le gouvernement, et, je le répète à Votre Majesté, il y a quatre mois que la solde n'est pas payée, et tout, absolument tout, est à faire à cette armée, qui est partie de Rome, et a fait la campagne jusqu'à Naples avec les moyens que lui a donnés le pape. Si nous employons ces mêmes moyens de réquisitions ici, nous perdrons beaucoup dans l'opinion. Cette ville paraît beaucoup plus peuplée que Paris, et il est vrai de dire qu'il y a dans cette ville, le jour, plus de cinq cent mille âmes. On ne peut donc se soutenir ici que par l'opinion. Mon premier soin est de rétablir la valeur du papier de Banque.

J'ai été content des membres qui composent les autorités; et plus je les vois, plus je m'aperçois que ceux même qui passent pour être le plus attachés

à la reine ne l'aiment pas et redoutent son retour; la discipline de l'armée est le point essentiel. Je viens d'emprunter, pour satisfaire à ses premiers besoins, un million de livres, et 500,000 fr. pour satisfaire à mes engagements personnels.

Avec une bonne administration, ce pays peut devenir très-prospère; mais il y a beaucoup à faire.

J'ai ordonné que les tribunaux rendissent la justice en votre nom : j'ai fait ôter les armes du roi de Naples des lieux publics.

Tous les membres du corps diplomatique qui sont ici sont venus me voir.

Puis-je publier que le pavillon napolitain sera respecté par les Turcs?

J'ai fait incorporer dans un régiment suisse à votre service tous les Suisses qui étaient au service de Naples, et qui ont désiré servir dans l'armée française.

J'ai donné le commandement du 1[er] régiment d'infanterie légère italien à M. Pignatelli.

J'ai donné le commandement du 1[er] régiment de chasseurs à M. Caracciali, colonel d'un régiment italien.

J'ai très-bien traité tous les chefs d'ordre que j'ai reçus ce matin. J'ai traversé aujourd'hui à pied une place où il y avait bien vingt mille lazzaroni, qui m'ont parfaitement accueilli.

Quelle conduite tenir avec les jésuites? Ne serait-il pas possible d'envoyer en France quelques milliers de galériens, qui exigent beaucoup de gardes, et qui inquiètent beaucoup dans une ville où il y a toujours sur les places publiques soixante mille

fainéants prêts à être excités par la moindre étincelle? Ces galériens pourraient être envoyés dans les dépôts coloniaux.

Ayant peu d'expérience, je ne dois point cacher à l'amitié que vous me montrez que j'aurais eu besoin d'un chef d'état-major comme le maréchal Berthier, ou comme les généraux Reynier, Dumas, Saligny, etc. L'ordonnateur est un honnête homme; mais il est trop vieux, trop lent et trop indécis : il sera bon pour les revues.

Votre Majesté pourrait faire donner l'ordre par le ministre de la marine, aux enseignes de vaisseau Bavastro et Sibille, de rentrer en France; il faudrait auparavant envoyer ici deux ou trois officiers de marine. »

« Sire, j'adresse à Votre Majesté les actes que j'ai publiés jusqu'ici. J'ai remplacé aujourd'hui les ministres qui ont quitté leur poste. Le pays est absolument épuisé; les derniers dix millions que la reine a enlevés à la Banque au moment de son départ l'ont achevé; la cour a laissé ici une multitude de gens à qui il faut du pain; enfin il faudrait que Votre Majesté fît d'abord :

Jos. à Nap.
Naples,
22 février
1806.

1° Payer toute l'armée jusqu'au moment de son entrée dans Naples. Nous n'avons encore pu faire verser dans la caisse du payeur que 18,000 fr.;

2° Me procurer une somme de 12 millions, par forme d'emprunt remboursable dans un temps déterminé.

Enfin, malgré même cela, je ne crois pas que cet

État puisse entretenir cinquante mille hommes. Votre Majesté est trop éclairée et trop juste pour vouloir l'impossible. J'ai nommé aux finances un homme d'une réputation et d'une fortune au-dessus de tout soupçon; c'est le prince de Bisignano.

M. Miot, arrivé hier, est à la guerre; Salicetti à la police. Je crois qu'il servira avec beaucoup de zèle et de succès. Cianciulli, qui est à la justice, est un magistrat respecté par tous les partis; les autres choix sont de la même nature. J'ai préféré les grands propriétaires, parce qu'ils sont les ennemis de l'ancienne cour et les amis de l'ordre. Acton, voulant singer Richelieu, avait abaissé ceux-ci, dont le roi n'avait rien à craindre, pour élever la magistrature; il les menaçait continuellement des lazzaroni, qui sont prévenus contre les Français. Il y a journellement des coups de stylet; mais avec le temps, et lorsque je pourrai diminuer un peu le pain et l'huile, lorsque je pourrai faire naviguer sans crainte des Barbaresques, ces gens-là viendront à nous. Je m'occupe à faire arrêter les espions de la reine, les chefs de bande répandus parmi le peuple. C'est par la populace que la reine régnait sur les gens ayant de la fortune et de la probité.

Je reçois la lettre de Votre Majesté du 9. J'ai ordonné le désarmement. Nous n'avons pas trouvé ici de marchandises anglaises; on a tout emporté en Sicile, jusqu'au plomb des conduits du palais royal. Je suis obligé de faire toutes les dépenses d'un premier établissement; je suis toujours ramené à cet article: c'est pour que Votre Majesté ne nous aban-

donne pas. J'ai besoin qu'elle m'envoie plusieurs millions ; je suis dans un pays où il faut que le prince pense à nourrir un tiers de la population d'une ville de cinq cent mille âmes. Les militaires sont aussi exigeants, et il est juste de pourvoir largement à ce qui leur est dû, lorsque j'exige qu'ils ne prennent rien sur les habitants. Les impôts du pays ne vont pas à plus de 48 millions, et la Calabre et la Sicile nous restent à conquérir.

Les Toscans dont parle Votre Majesté sont partis avec M. Acton. Quelques efforts que je fasse dans un pays dont le gouvernement s'est plu à détruire toutes les ressources, je ne puis pas faire mettre en mouvement les corps des généraux Reynier et Duhesme avant le 27; il a fallu faire faire des souliers, du biscuit, un équipage de montagne, une entreprise de transport, une pour les subsistances, enfin tout organiser avec point d'argent, et peu d'hommes du pays sur lesquels on pût compter, dans une ville où la multitude est tellement pressée, que la force militaire paraît toujours peu imposante, à moins qu'elle n'agisse militairement sur des masses. Nous avons peu de bâtiments de transport; il est à désirer que ceux de Civita-Vecchia arrivent.

Je n'ai pas pris le titre de gouverneur général, parce que j'aurais été contre les intentions de Votre Majesté, qui a cru me donner par là plus de considération dans le pays; mais le contraire de cela serait arrivé : celui de lieutenant de Votre Majesté est bien plus en honneur, et tous les gens du pays ont observé que c'était celui qu'avait le fils du roi

d'Espagne lorsqu'il arriva dans ce royaume. Le général Saint-Cyr n'est pas encore arrivé. Je prêche sans cesse pour l'état de situation ; j'en envoie aujourd'hui un nouveau à Votre Majesté.

Je n'ai pas encore de nouvelles de Pescara ; Gaëte résiste : si nous en faisons le siége, nous serons obligés à beaucoup de dépenses. On va essayer d'y jeter quelques bombes ; j'espère qu'elles pourront décider le prince de Hesse à rendre la place. »

Nap. à Jos. Paris, 25 février 1806.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 14. Je vous fais mon compliment sur la reddition de Naples et des autres places. J'ai donné ordre que tous les officiers napolitains qui sont à Paris et dans mon royaume d'Italie vous fussent envoyés : vous pouvez les prendre tous. »

Jos. à Nap. Naples, 26 février 1806.

« Sire, le général Lecchi est entré à Pescara, où il laissera une garnison de cinq cents hommes ; il marchera en Pouille, où il se réunira au général Duhesme.

Le général Reynier part le 28 pour attaquer les Napolitains, qui sont au nombre de vingt-deux mille hommes de troupes de ligne du côté de Cassano.

Le général Saint-Cyr vient d'arriver ; je vais lui donner le commandement des troupes des généraux Lecchi et Duhesme ; il séjournera à Naples quelque temps, sa santé n'étant pas bonne.

Je suis très-content du maréchal Masséna sous tous les rapports ; il a senti le besoin où j'étais que la plus sévère discipline fût observée, et il l'a obtenue du corps qu'il commande. Nous avons dû

faire exécuter deux soldats, dont l'un avait tué son capitaine, et l'autre un Napolitain.

Gaëte tient toujours; les officiers d'artillerie et du génie demandent beaucoup de moyens pour en faire le siége en règle; ils l'appellent un petit Gibraltar. En attendant que je reçoive les ordres de Votre Majesté, on s'occupe à mettre en batterie quelques pièces pour faire respecter la route; on jettera quelques bombes, et on essayera d'épouvanter la garnison.

Votre Majesté m'a autorisé, par sa lettre du 7, à lui adresser, pour être payé par sa caisse particulière, l'état des dettes que j'avais faites pour mon compte particulier; elles se montent à 500,000 fr., que je charge mon intendant de payer à Paris à l'ordre de M. Torlonia, de Rome. Je prie Votre Majesté de donner ses ordres à M. Estève; M. Jams ne pourrait pas faire honneur à ma signature.

M. Arcambal est arrivé. Sous peu de jours j'espère pouvoir mettre sous les yeux de Votre Majesté notre situation administrative d'une manière précise.

Votre Majesté ne peut pas se faire une idée de l'épuisement de ce pays. Les Anglais n'ont pas fait de grands dépôts de marchandises à Naples depuis la présence des armées françaises de Pouille; mais, depuis deux mois, ils ont tout enlevé. La reine a fait enlever tout ce qu'elle a pu; dans beaucoup de communes, les impôts ont été levés à l'avance. Nous lui avons repris près de trente bâtiments; mais comme c'étaient les derniers partis, ils n'étaient chargés que d'artillerie, d'effets de casernement et

de gros meubles du château. J'ai chargé M. Lebrun de surveiller les inventaires de tous les effets. »

M. de Meneval à Joseph. Paris, 28 février 1806.

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse les derniers *Moniteur*. Je n'ai pu voir la princesse depuis quelque temps, mais j'ai fréquemment de ses nouvelles ; j'en ai eu ce matin. Elle se porte très-bien, et est toujours ici avec ses enfants. L'Empereur et l'Impératrice se portent également bien : l'Empereur travaille prodigieusement. Il tient jusqu'à trois et quatre conseils par jour, depuis huit heures du matin qu'il se lève, jusqu'à deux et trois heures du matin qu'il se couche. Paris est fort tranquille, et l'on ne s'y occupe que des préparatifs de la grande fête du mois de mai.

L'Empereur est plein de joie des succès de Votre Altesse Impériale, et de la manière si distinguée avec laquelle elle dirige toutes les affaires. »

Nap. à Jos. Paris, 27 février 1806.

« Mon frère, je donne ordre qu'on fasse partir de Milan 500,000 francs en or pour Naples. Je suis fâché qu'on ait protesté votre mandat, surtout s'il était en votre nom, ou s'il y avait une lettre de vous. Le payeur n'eût pas fait une chose bien difficile en le payant en lettres de change sur Paris. J'attendrai votre premier courrier pour vous écrire de prendre le titre de roi de Naples; vous pouvez toujours nommer ministres les personnes que vous appellerez à la tête du gouvernement. Je vous ai déjà écrit que vous pouviez prendre tous les officiers napolitains qui pourraient vous convenir. Vous ne pouvez plus manquer d'argent à l'heure

qu'il est. Faites désarmer Naples, et imposez une contribution de guerre de 10 millions sur la ville; on la payera sans difficulté. Vous avez des ressources certaines en confisquant les marchandises anglaises. Cette perte tombera sur la partie de la nation qui mérite le moins de considération. Je vous ai envoyé des officiers de marine. Je vous fais mon compliment sur votre réconciliation avec saint Janvier. Mais au milieu de tout cela j'imagine que vous avez bien fait occuper les forts, et que vous avez eu soin de les faire armer et munir; que vous avez désarmé la ville, et gouverné un peu avec rigueur. Il y a à Naples beaucoup de choses cachées appartenant à la cour : vous devez ordonner que tout soit rétabli.

Désarmez la canaille, renvoyez de Naples tous les étrangers, Russes, Anglais, et même les nationaux qui ne seraient pas de Naples. Mettez votre armée dans une grande aisance, mais empêchez de voler.»

Jos. à Nap. Naples, 28 février 1806.

« Sire, par l'état n° 1, Votre Majesté verra quels sont les revenus de ce pays, la Sicile non comprise; elle remarquera qu'il y a une contribution extraordinaire de guerre imposée par le roi, sous la dénomination de double dîme, et une augmentation sur l'impôt du sel. Ces revenus se montent à 12,355,087 ducats, qui, à raison de 4 liv. 10 s. le ducat, font une somme de 55,597,891 fr. 50 c.

Sur cette somme, il y en a d'absorbé pour toutes les dépenses de l'État, la guerre exceptée, 5,993,591 ducats, qui font en francs 26,971,159 fr. 50 c.

Il reste disponible pour les dépenses de la guerre 6,361,496 ducats, qui en francs font 28,626,732 fr.

La dépense de la guerre devra se diviser, pour l'année, en dépenses nécessitées par l'armée napolitaine, et en dépenses nécessitées par la présence de l'armée française.

Votre Majesté verra, par l'état n° 2, quels sont les besoins de l'armée napolitaine. Ils se montent à 16,000,000 de francs; il resterait pour l'armée française 22,626,732 fr. Avec de l'économie, j'espère qu'il sera possible de porter cette somme à 24,000,000 fr.

J'ai déjà affecté une somme de 2 millions par mois au payement de l'armée française; je pense que c'est là tout ce que le pays peut fournir. Il est extrêmement épuisé; et, quelques efforts que l'on fît, je ne pense pas que l'on puisse en tirer davantage, si l'on veut qu'il soit en état de continuer à payer les mêmes impôts.

Par l'état n° 3, Votre Majesté verra que les besoins de l'armée française, constituée telle qu'elle est aujourd'hui, se portent par mois à la somme de 3,590,000 fr. L'État de Naples ne pouvant fournir que 2 millions par mois, il reste un déficit de 1,590,000 fr. (1).

Il est indispensable que Votre Majesté m'indique les moyens de le combler. Le moyen des nouveaux impôts est inadmissible; celui de la diminution des troupes ne me paraît pas non plus devoir être

(1) Cette lettre donnant les résumés, nous avons pensé inutile de publier les états dont parle Joseph.

adopté jusqu'à ce que l'expédition de la Sicile soit terminée : il paraîtrait donc indispensable que Votre Majesté fît payer le montant de ce déficit par son Trésor de France.

Par l'état n° 4, Votre Majesté verra quelles sont les sommes nécessaires pour acquitter la solde arriérée et les autres dépenses des troupes qui composent aujourd'hui l'armée de Naples jusqu'au 4 février, jour à dater duquel Votre Majesté a ordonné au ministre du Trésor de France de ne plus envoyer de fonds à l'armée de Naples. Cet arriéré est dû surtout aux troupes qui composaient le 8e corps de la grande-armée, qui n'ont pas reçu leur solde, et aux troupes de l'ancienne armée de Naples, dont la plupart n'ont pas reçu leur gratification d'entrée en campagne.

Conformément aux dispositions de la lettre de Votre Majesté du 28 janvier, j'ai fait emprunter les sommes nécessaires pour solder cet arriéré, montant à 2,457,325 fr.

Votre Majesté, en donnant, le 4 février, l'ordre de ne plus envoyer de fonds à l'armée de Naples, a sans doute cru que cette armée n'avait pas d'arriéré, puisque le 28 elle m'avait autorisé à faire adresser à Paris des traites pour l'emprunt que j'avais fait pour solder les différents services de l'armée jusqu'à son entrée dans Naples?

Si le payement de ces traites, qui sont à longues échéances, éprouvait des difficultés à Paris, Votre Majesté sent le préjudice qui en résulterait pour moi dans ce pays, où j'ai besoin de crédit pour pré-

parer l'expédition de la Sicile. Les armements maritimes nécessitent des dépenses auxquelles je ne puis subvenir avec les ressources ordinaires du Trésor.

Votre Majesté verra, par la pièce n° **5** (1), que les Anglais sont débarqués à Messine deux jours après notre entrée dans Naples.

Dès que j'aurai pu assurer les services de l'armée, et que l'administration de Naples commencera à aller, je partirai pour la Calabre.

Je crois devoir observer à Votre Majesté que, dans le choix des personnes qu'elle envoie pour être employées dans l'ordre civil, elle doit exiger qu'elles sachent l'italien; cette condition est indispensable dans un pays où on n'entend pas le français comme dans le reste de l'Italie.

En général, la grande plaie de ce pays-ci est la trop grande multiplicité d'employés ; je serai obligé d'en réformer beaucoup. En général, ils sont peu payés, et tous ne demandent pas mieux que de continuer à servir; et, dans le changement actuel, ce n'est pas l'ancienne cour qu'ils regretteront, mais la perte de leurs emplois. Il y a ici beaucoup plus d'employés que de places. Je n'ai pu écrire par moi-même, étant retenu au lit par une ébullition excitée par le changement de climat.

J'ai le plus grand besoin que Votre Majesté ne retranche rien à ce que je lui demande; je me suis réduit au plus indispensable; elle est trop raisonnable pour vouloir l'impossible. Je ne puis donner aux

(1) C'est une note sans importance, donnant quelques renseignements puisés dans des lettres particulières.

affaires que mon temps tout entier; mais il faut que Votre Majesté ait pleine et entière confiance dans ce que je lui écris, et qu'elle m'accorde les moyens de sortir de l'état dans lequel je suis encore par le dénûment dans lequel on a laissé l'armée. »

Nap. à Jos. Paris, 2 mars 1806.

« Mon frère, Tascher m'apporte votre lettre du 18 février. Si les galériens vous gênent, vous pourrez très-bien me les envoyer en France. Les jésuites, commencez par les renvoyer tous chez eux. Il doit y en avoir très-peu de Napolitains. Je ne reconnais point cet ordre. Miot doit, à l'heure qu'il est, être arrivé. Je vous ai envoyé cinq ou six auditeurs, jeunes gens d'une grande probité, qui ont suivi le conseil d'État depuis un an, et qui ont du talent. Le capitaine de vaisseau Jacob, officier distingué que je vous ai envoyé, doit aussi vous être arrivé. Chassez Sibille, qui est un voleur. Je charge le général Radet, qui est à Milan, de se rendre près de vous pour organiser et commander votre gendarmerie. Berthier, Saligny ne valent pas mieux que le chef d'état-major que vous avez. Selon mon opinion, vous vous formez des idées un peu fausses; il faut voir les hommes de près pour savoir ce qu'ils valent. J'espère que vous occupez tous les forts, et que vous les avez fait approvisionner. Soyez inflexible pour les voleurs. Arcambal doit être arrivé. Je viens de donner ordre à Dubreton de se rendre à Naples. Toutes les fois que vous aurez un chef d'état-major qui vous plaira mieux, vous êtes le maître de le prendre. J'ai donné ordre que l'on fasse

partir le colonel Gentili pour Naples. J'espère que vous serez content de Radet. Quant au pavillon, que voulez-vous que je vous dise? Vous savez quels gens sont les Turcs. Je leur ai fait reconnaître le royaume d'Italie; vous pouvez assurer les Napolitains que leur pavillon sera respecté un peu plus tôt, un peu plus tard. Essayez de leur donner mon pavillon. Les officiers de marine que vous avez savent comment cela se fait. Je fais écrire à Alger et à Tunis. Je vous envoie Forfait pour préfet maritime : employez-le de la manière que vous jugerez la plus convenable. J'approuve fort tous les choix que vous avez faits. J'ai ordonné que tous les Napolitains qui sont dans le royaume d'Italie vous fussent envoyés. M...... a tout pris; il faudrait lui faire conseiller de rendre les trois millions qu'il a pris. Vous pourriez employer à cela Salicetti. Dites-lui qu'il le voie, qu'il le prévienne que S..... a déclaré officiellement qu'il avait reçu en don trois millions; qu'il faut qu'il les rende, sans quoi, dans le compte que je publierai au mois de mai de la levée des contributions de l'armée, il y sera porté tout au long comme ayant reçu cette somme, avec les pièces justificatives; je nommerai une commission de sept officiers pour le faire condamner à la rendre. Cela est extrêmement sérieux. Vous êtes trop circonspect; Naples peut fort bien vous donner quatre ou cinq millions. Je fais demain l'ouverture du corps législatif. Annoncez mon arrivée prochaine à Naples. Naples est si loin, que je n'ose vous promettre d'aller jusque-là; mais il n'y a pas de mal à

l'annoncer, tant pour l'armée que pour les peuples du pays. Le général Dumas avait d'abord l'ordre de se rendre en Dalmatie : l'ordre que je lui ai envoyé d'aller à Naples ne l'a pas rencontré; je viens de le lui faire réitérer. Sébastiani n'est pas guéri de sa blessure. Les embarras dans lesquels vous vous trouvez arrivent toujours. Je vous recommande de ne pas marcher sans gardes : pour cela, composez votre garde de quatre régiments de chasseurs et de hussards; formez-vous aussi deux bataillons de grenadiers, tirés des grenadiers de l'armée, et une compagnie d'artillerie légère. Mettez bien ceci dans vos calculs, que, quinze jours plus tôt ou plus tard, vous aurez une insurrection. C'est un événement qui arrive constamment en pays conquis. Je ne sais si vous ne pourriez pas vous aider d'Alquier ou de David, qui sont à Rome : faites-leur dire de vous joindre. Il y a plusieurs consuls de Sicile dans les États de Naples; vous pouvez vous en servir. Vous n'avez pas besoin du ministre de la marine pour renvoyer Bavastro et Sibille. Faites-leur notifier, par le capitaine Jacob, que je leur donne l'ordre de se rendre en France. Quelque chose que vous fassiez, vous ne vous soutiendrez jamais dans une ville comme Naples par l'opinion. Pourvoyez à ce qu'il y ait des mortiers dans les forts, et des réserves pour punir promptement l'insurrection qui éclaterait. Arrivez promptement à un désarmement. Le général Saint-Cyr doit être arrivé ; c'est un homme qui ne laisse pas que d'avoir de l'expérience, et qui vous sera utile. Je vous ai envoyé les généraux

Donzelot et Lamarque; ce sont deux officiers distingués. Donzelot pourrait être un assez bon chef d'état-major. Je ne sais pas jusqu'à quel point il serait meilleur que César Berthier; mais vous devez être plus certain de l'attachement de Berthier. J'imagine que vous avez du canon dans vos palais, et que vous avez pris toutes les mesures pour votre sûreté. Vous ne pourrez trop veiller sur tout votre monde. Les Français sont d'une confiance et d'une légèreté sans exemple. Gallo doit vous avoir joint; il proteste d'un dévouement sans bornes. Cette lettre vous sera portée par un officier de gendarmerie que vous pourrez garder; c'est un homme adroit, et qui pourra vous servir dans la police. Tous les embarras que vous éprouvez dans ce moment, on les éprouve toujours dans des circonstances pareilles aux vôtres. Désarmez, désarmez! Mettez de l'ordre dans cette immense ville. Tenez vos parcs dans des positions où la canaille ne puisse pas prendre vos canons. Calculez que vous aurez une émeute ou une petite insurrection. Je désirerais beaucoup pouvoir vous aider de mon expérience dans de pareilles matières; j'ai su cependant, par le peu que Tascher m'a dit, que vous vous en tiriez bien. »

Nap. à Jos. Paris, 6 mars 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 22 février. Faites fusiller impitoyablement les lazzaroni qui donnent des coups de stylet. Ce n'est que par une salutaire terreur que vous en imposerez à la populace italienne. Le moindre avantage que puisse procurer la conquête de Naples, c'est d'entretenir votre armée

de quarante mille hommes. Frappez une contribution de trente millions sur tout le royaume. Votre marche est trop incertaine. Il faut que vos soldats, vos généraux soient dans l'abondance. Trente millions ne sont rien pour le royaume de Naples. Vous avez sans doute fait réunir les prêtres de la ville, et vous les avez rendus responsables du moindre désordre. Les lazzaroni doivent avoir des chefs; il faut qu'ils répondent de tout. Quelque chose que vous fassiez, sachez que vous aurez une insurrection. Désarmez-les. Vous ne me parlez point des forts! S'il est nécessaire, faites établir trois ou quatre batteries, comme j'avais fait au Caire, qui puissent jeter des bombes dans les différents quartiers de Naples. Vous ne vous servirez jamais de ces instruments meurtriers, mais leur existence en imposera à la ville. Le royaume de Naples n'est point épuisé ; vous avez de l'or partout, puisque partout vous avez des fiefs, des impositions aliénées. Gardez-vous de confirmer ces abus de l'ancien régime; il faut que dans quinze ou vingt jours, par un décret de vous ou de moi, tout soit rapporté, et que toute aliénation de domaines et même d'imposition, quand même elle aurait eu lieu de temps immémorial, soit annulée, et qu'un système d'impositions égal et sévère soit établi. Naples doit vous rendre une centaine de millions, sans compter la Sicile; il ne les rend pas, parce qu'on a suivi l'ancien système des rois d'Espagne, lorsqu'ils administraient le pays par des vice-rois. Je vous ai envoyé des officiers de marine; je vous ai envoyé autant de bâtiments que j'ai pu;

ils n'arriveront pas aussi vite qu'il le faudrait peut-être, mais ils arriveront. J'ai ordonné qu'on vous envoyât de Toulon douze cent mille rations de biscuits. Vous n'avez point d'argent, mais vous avez une bonne armée, et un bon pays qui doit vous en fournir. Faites faire les préparatifs du siége de Gaëte. Vous me parlez de l'insuffisance de vos moyens militaires : avec deux régiments de cavalerie, deux bataillons d'infanterie légère et une compagnie d'artillerie, il y a de quoi mettre en désarroi toute la canaille de Naples. Mais la première de toutes les choses est de ne point manquer d'argent; vous ne pouvez en avoir que de Naples. Une contribution de guerre de trente millions arrangera tout, et vous mettra à votre aise. Parlez-moi un peu des forts. J'imagine qu'ils dominent la ville, et que vous y avez nommé des commandants *ad hoc*. Il faudra bientôt vous occuper d'organiser une gendarmerie. Les sentiments qui vous naissent à votre entrée à Naples naissent toujours à la première entrée en pays conquis. Naples est plus riche que Vienne, et n'est pas aussi épuisé. Milan même, lorsque j'y suis entré, n'avait pas un sou. Encore une fois, n'attendez pas d'argent de moi. Les cinq cent mille francs en or que je vous ai envoyés sont la dernière somme que j'enverrai à Naples. C'est moins encore par le cas que je fais de trois à quatre millions que j'en agis ainsi, que pour le principe. Levez trente millions, soldez votre armée, traitez bien vos chefs de corps et vos généraux, et organisez votre matériel. »

« Sire, Votre Majesté aura vu, par ma dernière lettre, que les Anglais ont débarqué à Messine lorsque nous entrions à Naples. Il y a d'ici à Reggio vingt marches; l'impossibilité de surprendre la Sicile se trouve démontrée. Les Napolitains n'ont pas voulu se défendre sur le Volturno pour pouvoir se retirer en Sicile, après avoir hasardé leurs plus mauvaises troupes contre nous, en disputant le terrain en Calabre; c'est ce qu'ils font aujourd'hui. Le général Reynier est aujourd'hui à Lagonegro, où ils font mine de vouloir l'attendre; j'aurai bientôt de ses nouvelles. Quelque bonne volonté que j'aie d'aller en Calabre, je ne le puis pas encore, les services n'étant pas encore assurés. Votre Majesté doit concevoir quel est l'état d'un pays où il n'y a aucun commerce, dont les ports sont bloqués, dont les principaux propriétaires, en fuite avec la cour, ont emporté avec eux tout leur numéraire. Il est des branches de revenu public dont la reine a extorqué d'avance une année entière; ajoutez à cela une population immense, nue, dont la plus grande partie vivait des aumônes de la cour. Votre Majesté, d'après ce tableau, concevra que je ne dois pas quitter cette capitale, où se concentrent tous les intérêts, toutes les intrigues, tous les besoins, sans avoir pris toutes les mesures pour assurer l'ordre actuel des choses. On a surpris hier des agents du roi, arrivés de Palerme avec de l'argent pour distribuer au peuple. Ces agents vont être envoyés à Fenestrelle avec une vingtaine de chefs de masses. J'envoie à Turin, aux ordres de Votre Majesté, quelques abbés

Jos. à Nap.
Naples,
7 mars
1806.

perturbateurs, et quelques Anglais pris dans les îles d'Ischia et de Procida.

J'ai ici à peu près quatre mille galériens et quatre mille malfaiteurs que la cour a voulu d'abord lâcher contre nous ; mais, ayant conservé l'espoir d'un accommodement jusqu'à la fin, elle n'a pas osé se porter à cette extrémité. Si Votre Majesté m'autorise à envoyer à Alexandrie par Venise ces huit mille hommes, je les ferai embarquer à Manfredonia. De Venise, ils remonteront le Pô jusqu'à Plaisance. Ainsi dépaysés, ils ne seront pas dangereux ; ici ils font trembler le public, et gênent beaucoup mon administration ; ils pourraient être employés à Toulon et répartis dans les autres ports, ou envoyés aux îles.

La Sicile n'ayant pu être surprise de prime abord, Votre Majesté sent qu'il est impossible d'en faire aujourd'hui la conquête sans de grands préparatifs, et sans être maître de la mer pendant quelques jours. Il ne faut pas moins de vingt-cinq mille hommes pour conquérir et conserver cette île. J'ai appris par mon séjour à Boulogne ce qu'il faut pour que vingt-cinq mille hommes aient les chevaux, l'artillerie nécessaires à une armée qui doit débuter par un siége. Les préparatifs d'embarquement pourraient se faire à Naples, Reggio, Brindisi ; et, dès que l'on serait maître du détroit, on se dirigerait sur plusieurs points ou sur un seul, selon les circonstances. Cette opération devant aujourd'hui être mûrie, j'aurai le temps de recevoir les ordres et la direction de Votre Majesté ; elle sent que j'ai pour cela besoin de secours de mer, d'argent, et des conseils de Votre Ma-

jesté. J'ai assez de troupes; j'emploierai tout le temps qui va s'écouler d'ici à l'embarquement, à rétablir l'ordre, de manière que, lors de l'expédition, il suffira que je laisse sur le continent quinze à vingt mille hommes. Je vais faire approcher du royaume tous les dépôts, excepté ceux des corps italiens que Votre Majesté m'a autorisé à renvoyer en Italie, mais que je garde encore pour le moment.

Les quatre auditeurs que Votre Majesté m'a envoyés sont arrivés; j'en emploie trois dans les finances, et un à la guerre.

J'ai été obligé d'instituer un conseil militaire pour juger les assassins qui infestent les routes, et une colonne mobile qui parcourt les lieux les plus suspects.

On continue les travaux au siége de Gaëte; le général Salva, qui y commandait l'artillerie, y est mort de maladie.

Je reçois à l'instant la lettre de Votre Majesté du 25. Je fais rapprocher du royaume de Naples les dépôts des différents corps qui composent l'armée, excepté ceux des Italiens, que je renverrai, en me conformant aux intentions de Votre Majesté, dès qu'ils ne seront plus utiles et qu'ils seront remplacés par des corps napolitains.

J'ai beaucoup de peine à maintenir l'ordre; quelques personnes voudraient faire vite leur fortune aux dépens du pays, de l'armée et des entrepreneurs. Je regrette beaucoup Dumas (1), Saligny et

(1) Mathieu Dumas, le général.

Mathieu (1); leur attachement pour moi me répondait de leur honnêteté autant que leur caractère personnel.

Je répète avec plaisir à Votre Majesté que M. le maréchal Masséna se conduit avec le plus grand désintéressement.

J'ai besoin que Votre Majesté vienne à mon secours; nous avons trop de cavalerie; le pays ne peut la nourrir.

Je vais faire passer les dépôts par Ancône; l'autre route est trop épuisée. »

Nap. à Jos. Paris, 8 mars 1806.

« Mon frère, je vois que vous promettez par une de vos proclamations de n'imposer aucune contribution de guerre; que vous défendez que les soldats exigent la table de leurs hôtes. A mon avis, vous prenez des mesures trop étroites. Ce n'est pas en cajolant les peuples qu'on les gagne, et ce n'est pas avec ces mesures que vous vous donnerez les moyens d'accorder de justes récompenses à votre armée. Mettez 30 millions de contributions sur le royaume de Naples; payez bien votre armée; remontez bien votre cavalerie et vos attelages; faites faire des souliers et des habits : tout cela ne peut se faire qu'avec de l'argent. Quant à moi, il serait par trop ridicule que la conquête de Naples ne valût pas du bien-être et de l'aisance à mon armée. Il est impossible que vous vous teniez dans ces limites-là. Appuyez-vous, si vous voulez, d'un ordre de moi.

(1) Maurice Mathieu.

Je vous l'ai déjà écrit, je vous le repète, ne vous engagez pas à maintenir les fiefs ni les différentes aliénations qui ont été faites aux impositions : car il est nécessaire d'établir à Naples un système d'imposition foncière et d'imposition d'enregistrement comme en France; et enfin, s'il faut donner des fiefs, il faut les donner à des Français qui soutiennent la couronne. Je n'entends pas dire que vous ayez fait fusiller aucun lazzaroni : cependant je sais qu'ils donnent des coups de stylet. Si vous ne vous faites pas craindre dès le commencement, il vous arrivera des malheurs. L'établissement d'une imposition ne fera pas l'effet que vous imaginez; tout le monde s'y attend et la trouvera naturelle. C'est ainsi qu'à Vienne, où il n'y avait pas un sou et où l'on espérait que je ne mettrais pas de contribution, quelques jours après mon arrivée j'en ai mis une de cent millions. On a trouvé cela fort raisonnable. Vos proclamations au peuple de Naples ne sentent pas assez le maître. Vous ne gagnerez rien en caressant trop. Les peuples d'Italie, et en général les peuples, s'ils n'aperçoivent point de maîtres, sont disposés à la rébellion et la mutinerie. Pénétrez-vous bien que si les circonstances n'ont pas voulu que vous ayez de grandes manœuvres militaires à faire, il vous reste la gloire de savoir nourrir votre armée, et tirez du pays où vous êtes des ressources de toutes espèces; cela fait une grande partie de l'art de la guerre. Une quarantaine de Napolitains, gens de lettres ou ayant des talents, ont reçu l'ordre de se rendre à Naples. La plupart sont de bons su-

jets qui vous seront utiles. Pendant bien du temps, vous ne pourrez vous passer à Naples du secours d'une armée française. Je dirigerai beaucoup de recrues sur les corps qui sont à Naples.

Le nouveau cabinet anglais paraît avoir des principes plus raisonnables que l'ancien, si j'en dois juger par une lettre de M. Fox qui donne avis à la police d'un projet formé pour m'assassiner. Il nomme l'individu, et donne des détails sur la manière dont on devait s'y prendre; et il fait connaître que c'est par ordre exprès du roi.

La Prusse, par le traité que je viens de faire avec elle, vous a déjà reconnu. La facilité de votre administration et la prospérité de vos enfants dépendent des mesures administratives que vous prendrez d'ici à trois mois. Il faut rechercher les abus pour détruire et anéantir la dette. Je ferai tout cela par des décrets avant que vous soyez roi de Naples. Vous vous trouverez avoir vos contributions en caisse, et vous pourrez avoir une marine et une armée de terre. Je dis une marine; car vous sentez bien que vos communications avec la Sicile, la protection de vos côtes, soit contre les Barbaresques, soit contre les Anglais, exigent que vous ayez au moins trois vaisseaux de ligne et six frégates. Mes affaires ne sont point entièrement préparées, mais il serait possible que je fisse Louis roi de Hollande. Il est plus certain que je vais donner les duchés de Clèves et de Berg au prince Murat (tout cela est fait).

Je ne laisserai à Naples et en Sicile que le nombre de troupes que vous voudrez y maintenir, et que

vous croirez nécessaire à votre sûreté. Dans mon opinion, vous ne pouvez pas garder pendant plusieurs années moins de trente mille Français dans l'un et l'autre de ces pays. Mais on peut les composer en portant les corps au grand complet, ce qui est moins coûteux. Si vingt mille hommes vous suffisent, j'en serai fort aise.

Les Anglais se sont emparés du cap de Bonne-Espérance.

Je vous recommande en outre de ne pas prendre d'engagements qui empoisonnent l'avenir de votre règne.

Envoyez-moi tous les matériaux sur les mesures odieuses dérivant du droit de conquête qu'il serait nécessaire de prendre, en faisant cependant le moins de tort possible au pays.

Il faut établir dans le royaume de Naples un certain nombre de familles françaises, qui seront investies des fiefs, soit provenant de l'aliénation qui serait faite de quelques domaines de la couronne, soit de la dépossession de ceux qui ont des fiefs, soit des biens des moines, en diminuant le nombre des couvents. Dans mon sentiment, votre couronne n'aurait aucune solidité, si vous n'aviez autour de vous une centaine de généraux, de colonels et autres, et des officiers attachés à votre maison, possesseurs de gros fiefs dans les royaumes de Naples et de Sicile. Je pense que Bernadotte, Masséna devraient être fixés à Naples avec le titre de princes, et avec de gros revenus qui assurassent la fortune de leur famille. Ce moyen, je le prends pour le Piémont, pour l'Ita-

lie, pour Parme; il faut qu'entre ces pays et Naples il ressorte la fortune de trois ou quatre cents officiers français, tous jouissant de domaines qui seraient dévolus à leurs descendants par droit de primogéniture. Dans peu d'années, cela se mariera dans les principales maisons, et le trône se trouvera consolidé de manière à pouvoir se passer de la présence d'une armée française, point auquel il faut arriver. Nos discussions entre Naples et la France ne seront jamais pour y maintenir des troupes; car la France sera toujours portée à ne pas laisser des troupes à Naples, afin de les avoir toujours réunies contre les ennemis qui pourraient lui survenir encore.

Je compte donner la Dalmatie à un prince, ainsi que Neufchâtel, que j'ai acquis de la Prusse. Il y a ici une centaine d'individus, anciens gardes du corps, bons sujets, et qui pourront vous servir, en les mêlant avec la noblesse napolitaine, pour former quelques compagnies de vos gardes du corps.

J'imagine que vous êtes en marche sur la Sicile.

Ne perdez pas un moment pour diviser votre territoire en divisions militaires, ou en gouvernements et en intendances, ou en préfectures; je pense que vous pouvez faire du royaume de Naples au moins douze préfectures ou départements, sans y comprendre la Sicile. Il me semble que quatre tribunaux d'appel seraient plus que suffisants. »

Jos. à Nap. Naples, 8 mars 1806.

« Sire, le général Duhesme est arrivé le 4 à Matera; il a ordre de continuer sa marche sur Cassano, où il soutiendra la gauche du général Reynier; celui-

ci est parti le 6 de San-Lorenzo di Padula, a rencontré les Napolitains derrière le pont Della-Nova, qu'ils venaient de brûler ; ils étaient retranchés derrière une batterie de trois pièces de canon et d'un obusier, au nombre de 2,000 hommes de troupes de ligne, cavalerie et infanterie ; deux compagnies de voltigeurs, soutenues par un demi-bataillon du 1er d'infanterie légère, les ont mis en fuite, leur ont enlevé leur artillerie, leurs bagages, et les ont poursuivis jusque près de Lauria; ils leur ont fait prisonniers le colonel, une vingtaine d'officiers, cinq cents soldats, pris deux drapeaux, quatre pièces de canon, vingt caissons; tous les équipages sont tombés en notre pouvoir.

M. de Kaunitz, ministre d'Autriche près la cour de Naples, a demandé un passeport pour se retirer à Rome ; j'ai su qu'il en avait reçu l'ordre de sa cour.

On m'assure que les Russes qui sont à Corfou attendaient à tous moments de nouvelles troupes.

Le brick français *l'Endymion*, de 18 canons, est arrivé aujourd'hui ; il a touché à Civita-Vecchia, où il n'avait eu aucune nouvelle de la flottille qui est dirigée sur Naples.

Gaëte continue à se défendre ; le prince de Hesse, qui défend la place, est une espèce de fou assez singulier : il a consigné les clefs de sa cave à l'évêque, avec défense de lui donner plus d'une bouteille de vin par jour; il crie à tue-tête du haut des remparts, avec un porte-voix : « Gaëte n'est pas Ulm, Hesse n'est pas Mack ! »

Je prie Votre Majesté de donner des ordres pour

que les Barbaresques respectent les bâtiments napolitains. Elle pourrait me faire envoyer des passeports pour les garantir des Barbaresques. »

Nap. à Jos. Paris, 12 mars 1806.

« Mon frère, je vous ai envoyé 500,000 fr. en or de mon royaume d'Italie; j'ai ordonné qu'on payât vos 500,000 fr. de traites avec 2,700,000 fr. : c'est tout ce que je puis faire pour l'armée de Naples. Mes armées sont très-nombreuses ; elles rentrent, et exigent des dépenses immenses ; ma marine exige aussi de très-fortes dépenses. Il m'est impossible de suffire à de nouveaux frais. Jusqu'à cette heure, vous administrez trop mollement le royaume de Naples : ce n'est pas la manière de conduire ces peuples. Je ne vous ai envoyé dans l'ordre civil que quelques auditeurs, jeunes gens qui apprendront bien vite l'italien, et qui sont probes.

Il est de toute impossibilité que je vous envoie 1,500,000 fr. par mois pour le service de l'armée de Naples. Mettez une imposition de guerre de 30 millions sur le royaume de Naples ; il est extraordinaire qu'il ne rende que le tiers de ce que rend le royaume d'Italie. Vous montrez trop de douceur ; il est nécessaire de ne pas commencer votre administration mollement. Toutefois, arrangez-vous pour vous suffire. Prenez les biens de tous ceux qui ont suivi la cour.

Vous trouverez ci-joint copie d'un décret pour faire rentrer dans la caisse du payeur les sommes qui ont été détournées (1). M... et S... ont détourné

(1) Voir au livre Ier.

6,400,000 fr.; il faut qu'ils rendent jusqu'au dernier sou.

Vos lettres de change seront payées. Envoyez-moi le bordereau, parce que je suis assuré d'un fonds de 2,700,000 fr., qui a été retrouvé. Faites donner à M..... le conseil de rendre les 6 millions qu'il a pris. S'il les rend vite, c'est le seul moyen de le sauver; car, s'il ne les rend pas, je nommerai une commission militaire qui siégera à Padoue pour faire des enquêtes, car enfin c'est un trop grand brigandage. Souffrir que le soldat meure de faim, soit sans solde, et prétendre qu'on a reçu en don des provinces des sommes qui lui étaient destinées, c'est par trop impudent; il n'y a plus moyen de faire la guerre. Faites surveiller S.... Le détail de leurs dilapidations est inouï; c'est par les Autrichiens que je l'apprends, et ils en ont rougi eux-mêmes; ils ont laissé passer des farines pour Venise. Le mal va trop loin; le remède, je l'y porterai. Je donne ordre d'arrêter Ardent, c'est un agent de S... qui doit être à Paris ou à Milan. S'il était à Naples, faites-le arrêter, et envoyez-le sous bonne et sûre escorte à Paris. Vous aurez vu que Flachat a été condamné à un an de fers, et que ses transactions ont été annulées. »

« Mon frère, j'ai reçu l'état de situation de votre armée du 1er mars. J'espère qu'à l'heure qu'il est, vos troupes occupent tous les postes du royaume de Naples. Vous avez de l'artillerie à Capoue et à Naples; vous ne devez être arrêté par aucune diffi- Nap. à Jos. Paris, 12 mars 1806.

culté pour assiéger Gaëte. Ne faites pas tirer inutilement quelques coups de canon; mettez trente ou quarante pièces de canon en batterie, et approvisionnez votre parc de manière à pouvoir faire un feu soutenu. En huit ou dix jours de tranchée, vous vous emparerez de la ville, si tant est qu'elle se défende jusque-là. Il faut tâcher, si cela est possible, de leur intercepter, par des batteries placées de droite et de gauche, la communication avec la haute mer. De toutes les mesures que vous pourrez prendre, c'est celle qui leur causera le plus de frayeur et qui influera le plus sur leur moral.

Je ferai acquitter le mandat de 500,000 fr. que vous m'annoncez. Aussitôt que j'ai reçu votre lettre, j'ai fait écrire à M. Jams.

Vous avez quarante mille hommes; c'est plus qu'il ne vous en faut pour conquérir la Sicile et Naples.

Fesch vous aura instruit de mes difficultés avec la cour de Rome. Je ne veux point qu'elle entretienne aucun ministre des puissances avec lesquelles je suis en guerre. Je ne la laisserai jouir de son indépendance et de sa souveraineté qu'à ces conditions. C'est dans ce sens que vous devez vous en expliquer.

Mettez de l'énergie dans votre organisation. »

Jos. à Nap. Naples, 12 mars 1806.

« Sire, j'ai chargé les auditeurs du conseil d'État qui sont attachés aux finances de faire toutes les recherches possibles pour trouver la trace des marchandises ou propriétés anglaises; mais je suis convaincu qu'ils ne trouveront pas grand'chose, parce que les Anglais n'ont pas eu d'entrepôt ici depuis

que l'armée de Saint-Cyr est dans le royaume de Naples. Pour quelques milliers de louis, je ne crois pas qu'il convienne de les confisquer, parce que les capitalistes et négociants napolitains ont fait des avances à l'armée russe et anglaise, et que leurs fonds se trouvent à Londres, où ils pourraient être confisqués; les Anglais gagneraient cent, pour un que nous pourrions prendre ici.

La confiance s'est tellement rétablie ici, par les mesures que j'ai prises et par mon éloignement de toutes celles qu'on aurait pu craindre d'une armée victorieuse, que les billets de Banque, qui perdaient 26 pour cent, sont aujourd'hui au pair. Votre Majesté sent mieux que je ne pourrais l'exprimer, qu'elle trouvera toujours à recueillir le fruit de cette sagesse, si elle veut absolument augmenter les impôts, ce que je ne crois ni juste, ni convenable pour le moment chez un peuple nombreux, si éloigné du centre de l'Empire, et qui doit voir justifier par les faits, la préférence qu'il semble nous accorder sur la maison qui régnait sur lui.

J'ai désarmé la ville, approvisionné les forts, envoyé trois colonnes mobiles dans les Abruzzes, la Pouille, la Calabre, une colonne mobile dirigée exclusivement contre Fra Diavolo (1) qui a réuni quelques centaines d'hommes, nommé trois tribunaux militaires, envoyé à Fenestrelle vingt-deux chefs de masses.

Le siége de Gaëte se continue; le général Valongue va y commander le génie. Le général Cam-

(1) Célèbre chef de bandits.

predon est arrivé, et le remplace dans le commandement en chef du génie de l'armée.

Voici la copie d'une lettre de la reine, qui a été trouvée dans le portefeuille d'un chef de masses (1).

Nous commençons à avoir beaucoup de malades; les chaleurs se font déjà sentir.

J'attends tous les secours en vaisseaux, frégates et officiers de marine, matelots, que Votre Majesté pourra nous envoyer pour l'expédition de la Sicile; en attendant, je fais préparer tout ce dont je puis disposer ici : j'ai ordonné l'armement de la côte d'ici à Reggio, pour protéger le cabotage des bâtiments d'approvisionnement que j'envoie en Calabre, où l'armée ne trouvera pas à vivre. J'ai fait fabriquer beaucoup de biscuit.

Les 500,000 francs que Votre Majesté nous envoie arriveront bien à propos. Je suis obligé de tout créer ici; la cour a tout détruit. Casernements, hôpitaux (qui n'ont jamais existé), affûts de canons, chaloupes canonnières, nouveaux régiments napolitains, palais royal, tout est à créer ou à réparer pour pouvoir s'en servir. Les subsistances de la ville sont assurées pour un mois; il n'y a pas ici de magasins, et si la confiance cesse d'appeler les cultivateurs et les spéculateurs dans la ville, elle est exposée à toutes les horreurs de la famine. C'est une immense capitale; la nature de sa population exige beaucoup de ménagements de la part de l'administration. Ce pays-ci ne ressemble à aucun autre

(1) Cette pièce nous manque.

de l'Europe; et c'est parce que l'on n'a pas senti ces vérités il y a huit ans, qu'il s'est passé ici des scènes d'horreur dont on ne peut pas se faire d'idée : on a vu ici non pas un scélérat comme en 89, à Paris, manger le cœur et les entrailles des hommes, mais une classe considérable s'en repaître dans la grande rue de Toledo. Il est ordinaire ici de voir mourir de faim, dans les rues, des hommes couchés, nus comme la main, des femmes, des enfants. Tout ceci peut s'améliorer, mais il faut beaucoup de prévoyance et beaucoup de sagesse. La cour donnait beaucoup; il faudra bien que je donne aussi beaucoup, jusqu'à ce que le mal, attaqué dans sa racine, ne nécessite plus des remèdes qui ne sont que de faibles palliatifs : j'ai déjà donné bien des milliers de ducats, mais on ne s'en douterait pas, à l'aspect hideux de la misère que l'on voit dans les rues, et qui existe aussi dans beaucoup de ménages.

Cependant les impôts commencent à se payer; déjà la caisse de l'armée a reçu deux millions, de février; on pourra payer pour mars deux autres millions; avec les deux millions de traites sur la Trésorerie, nous irons jusqu'en avril et mai.

Le pays est bien; l'on fait des vœux pour nous, et non pour la cour.

L'expédition de la Calabre se poursuit. Je ne puis pas encore quitter Naples, quel que soit mon désir d'aller à l'armée; je donne tout mon temps aux affaires, et je m'aperçois qu'il n'est pas perdu.

Ce pays-ci ne pourra nourrir qu'une armée de vingt-quatre mille Français dans le royaume, c'est-

à-dire donner deux millions par mois; il ne peut pas faire au delà, ni laisser sortir un sou; le pays n'a pas de manufacture, et a besoin de tout son numéraire.

La Sicile, pour être conquise, demande les secours de Votre Majesté. Les Anglais se fortifient à Messine; une frégate et deux corvettes y sont. »

Jos. à Nap. Naples, 13 mars 1806.

« Sire, voici le compte que me rend le général Reynier, commandant le 3e corps d'armée, de ses opérations depuis le 7 :

« Le 7 mars, l'avant-garde marcha à Lauria, où « elle prit trois officiers et environ cinquante soldats « napolitains restés en arrière; elle trouva à Bosco « seize caissons, et à Lauria trois pièces de canon.

« Le 8, le corps d'armée marcha sur Castelluccio, « d'où l'ennemi était parti en désordre quelques « heures avant notre arrivée; on y trouva encore « quatre officiers et plusieurs soldats, ainsi que des « magasins d'effets de régiment.

« Le 9, l'armée partit à la pointe du jour, et fit « halte à la Rotonda; on y trouva beaucoup de sol« dats restés en arrière et quelques officiers. Elle s'a« vança ensuite dans les défilés de la vallée Saint« Martin, en observant les montagnes qui bordent « ces défilés. L'ennemi devait, d'après les rapports, « attendre l'armée dans un camp qu'il avait retran« ché à Campo-Tenèse, au débouché de ce défilé.

« Les premiers postes furent bientôt repoussés par « les éclaireurs; des compagnies de voltigeurs fu« rent détachées sur les montagnes à droite et à gau« che de la plaine élevée à Campo-Tenèse.

« L'ennemi avait son camp au milieu de cette « plaine; la droite et la gauche appuyées aux hau« teurs qui la bordent, et où il avait placé plusieurs « bataillons. Devant le centre de son infanterie et de « sa cavalerie, étaient trois redoutes armées d'artil« lerie de gros calibre; mais, dès que le corps d'ar« mée entra dans la vallée de Saint-Martin, la neige « commença à tomber avec beaucoup de force, et « une brume épaisse empêcha de rien distinguer, de « voir les ennemis, de reconnaître leurs dispositions, « et de bien faire celles qui étaient nécessaires pour « les attaquer; cependant le 1er bataillon du 42e ré« giment fut envoyé sur les hauteurs à gauche pour « soutenir les voltigeurs qui y poussaient les ennemis, « et je fis former à l'entrée de la plaine le 1er régi« ment d'infanterie légère et le 2e bataillon du 42e, « commandés par le général Compère. Ce mouve« ment fut très-lent, parce que les soldats n'arrivaient « qu'un à un pour le défilé.

« La division Verdier se forma à la suite en se« conde ligne.

« Lorsqu'une partie des troupes fut formée sous le « canon du camp napolitain, les voltigeurs du 1er ré« giment d'infanterie légère et le bataillon du 42e ré« giment arrivaient sur les hauteurs qui soutenaient « la droite de l'ennemi, en chassant deux régiments « chargés de leur défense, et débordaient ainsi la « droite des ennemis. J'ordonnai dans cet instant au « général Compère et au général de division Verdier de « faire battre la charge; l'ennemi s'enfuit en déroute, « abandonnant ses redoutes et ses canons, et ne pou-

« vant prendre qu'en petit nombre le chemin de Mo-
« rano, où les voltigeurs de gauche arrivaient. L'in-
« fanterie et la cavalerie se trouvèrent dans des mon-
« tagnes couvertes de neige, où les tirailleurs les
« suivirent et en prirent un grand nombre. La nuit
« qui survint, la brume et la neige ont empêché de les
« envelopper; mais, ainsi dispersés, ce qui ne périra
« pas de froid et de faim sera forcé de venir se rendre.

« La cavalerie, qui était encore en arrière dans le
« défilé, n'a pu arriver à temps pour prendre part à
« l'action et tomber sur l'ennemi au moment où il a
« pris la fuite, ce qui, joint au temps affreux qui
« empêchait de rien distinguer, m'a empêché de
« prendre toute l'armée ennemie sur le champ de ba-
« taille; mais elle est également dispersée et détruite,
« puisqu'il ne s'en est sauvé avec le général Damas
« qu'environ douze cents hommes d'infanterie et
« deux cents chevaux.

« Dans ce moment, on a réuni à Morano environ
« dix-huit cents prisonniers et cent officiers; on a
« pris toute leur artillerie et beaucoup de chevaux.
« Les brigadiers généraux Tschudi et Ricci sont au
« nombre des prisonniers, ainsi que le colonel et un
« bataillon du régiment des gardes.

« Ce matin, j'ai marché à Castrovillari, et envoyé
« à Cassano l'avant-garde, commandée par le géné-
« ral Compère, pour avoir des nouvelles du corps du
« général Rosenheim, qui était dans cette partie
« mais qui se retirera probablement derrière le Crati
« J'ai laissé à Morano des troupes pour réunir les
« prisonniers, et les faire partir demain pour Naples. »

«Sire, l'officier qui devait porter ces dépêches se trouvant un peu indisposé, je les envoie à Votre Majesté par un courrier. Jos. à Nap. Naples, 14 mars 1806.

Le général Dumas n'est pas encore arrivé; c'est ou lui ou Reynier qu'il me faudrait pour chef d'état-major. Devant entreprendre l'expédition de Sicile, il me faut un homme consommé qui m'évite tous les détails, dont je ne puis pas m'occuper convenablement.

Votre Majesté sait si j'aime le maréchal Berthier, et il m'en coûte pour avouer à Votre Majesté que son frère n'est pas propre à remplir cette place; mais le bien de votre service et celui de ma réputation exigent de moi ce pénible aveu. Le général César Berthier, brave, zélé, extrêmement attaché à Votre Majesté, est propre à tout, plus qu'au métier qu'il fait ici : tout le monde s'en aperçoit, et moi tout le premier. Je n'entre pas dans des détails sur ce sujet; mais Votre Majesté peut m'en croire. Je lui devais peut-être plus tôt cette ouverture.

Lorsque ma femme viendra me rejoindre, je prie Votre Majesté de permettre que M. Rœderer, sénateur, l'accompagne; il pourra m'être fort utile, et surtout il me sera fort agréable dans l'éloignement où je me trouve de toutes mes habitudes.

Je pense que, dans la situation actuelle des choses, et jusqu'à ce que la Sicile soit conquise, Votre Majesté ne doit pas changer mes relations avec elle et ce pays. Votre Majesté fera après ce qu'elle jugera plus convenable pour le bien de tous.

La ville est tranquille; la commission militaire

que j'ai nommée a condamné à mort deux assassins, qui ont tué deux officiers français.

La lettre de la reine que j'envoie à Votre Majesté est adressée à un comte Rhodio, qui est un chef des brigands (1).

Que Votre Majesté nous envoie les deux vaisseaux qui sont dans le port de Toulon : celui de Naples peut en contenir sept. Je la prie de donner des ordres pour la négociation relative à la délivrance des Napolitains qui sont esclaves chez les Barbaresques. »

Nap. à Jos. Paris, 18 mars 1806.

« Mon frère, je vous envoie l'état des officiers napolitains qui passent de l'armée d'Italie à votre armée. J'en vois dans cet état cinq qui sortent de ma garde; ce sont des officiers éprouvés, en qui vous pouvez avoir confiance. Le royaume d'Italie regrette beaucoup les officiers du génie et d'artillerie qu'il vous envoie. Employez-les dans leurs grades, et donnez-leur de l'avancement selon leur ancienneté de services. »

Jos. à Nap. Au camp devant Gaëte, 18 mars 1806.

« Sire, je me suis transporté ici pour voir par moi-même l'état du siége : cette place est jugée, par tous les gens de l'art, la plus forte de l'Italie; si elle était bien défendue et qu'elle dût être attaquée en règle, il faudrait des dépenses énormes. Je me décide à la faire bombarder, dans l'espérance que cette menace pourra décider le gouverneur, qui a une mauvaise garnison, à se rendre. J'ai attendu, pour tenter cette

(1) Cette lettre nous manque.

sommation armée, que la nouvelle de l'évacuation de la Calabre lui fût parvenue par les gens dn pays (1).

Hier on a fusillé à Naples un assassin napolitain ; aujourd'hui on en fusillera un autre, condamné pour avoir tué un Polonais et un officier français.

Du reste, je dois dire à Votre Majesté que la tranquillité est parfaite à Naples depuis dix jours; il n'est pas de ville en Europe où il se commette moins de délits; les impôts se payent, et le 20 du courant j'acquitte la solde de février, après avoir acquitté celles de novembre, décembre et janvier. J'ai mis en sus de l'impôt ordinaire une contribution de deux millions sur le commerce; elle se paye tous les jours. J'espère que Votre Majesté aura fait payer à Paris les traites que j'ai tirées d'après ses ordres pour la solde arriérée. Je ne me servirai plus de cette mesure, et je vais m'occuper de répondre, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, aux désirs de Votre Majesté, pour que trente mille Français soient nourris et soldés sans rien coûter à la France.

Je vais envoyer en France les Italiens et les prisonniers français qui refusent de prendre du service; je les ferai escorter jusqu'à Turin par des régiments italiens, qui seront remplacés ici par des régiments napolitains.

Ce qui détruit ici nos ressources, ce sont les prétentions des gens qui arrivent de France avec des idées fort exagérées. Avec de l'économie, de l'or-

(1) Voir plus loin la relation complète du siége de Gaëte.

dre et de la probité, ce pays pourra aller, mais non en se laissant aller aux idées des gens qui veulent singer ici ce qui a été fait dans des pays de conquête, où on ne devait pas rester six mois. Je désire que Votre Majesté fasse connaître à tous ses ministres ses intentions formelles à cet égard.

M. Damas s'est conduit en homme de peu de talent et de peu de courage ; l'armée regrette qu'un Français se soit si peu montré digne de sa nation.

Le maréchal Masséna a écrit au ministre Dejean, en réponse à une lettre que ce ministre lui avait adressée relativement aux contributions ; il proteste qu'en dernier résultat il fera tout ce que voudra Votre Majesté, mais qu'il y a de l'exagération dans les sommes. Je suis forcé de dire que ce n'est pas de lui que je dois me plaindre sur le chapitre de l'argent, depuis que nous sommes à Naples.

Les *azzendamenti* ou impositions aliénées sont des propriétés sacrées, comme les biens fonds ; elles ont été accordées en contre-échange de fonds faits à l'État.

Les terres seigneuriales payent les droits comme les biens allodiaux ; toutes sont assujetties au quart du revenu annuel ; les banalités et autres droits qui pèsent sur le peuple ne sont pas trop considérables ; leur suppression ne rendrait rien au fisc, et le bien qui en résulterait pour le public ne pourrait se faire sentir qu'à la longue.

Les biens ecclésiastiques sont aussi assujettis à l'impôt ; mais il y a des couvents, des évêchés, des abbayes à supprimer : c'est le seul article qui puisse

présenter des ressources; mais Votre Majesté sent qu'il faut un peu de temps pour s'en occuper sans bouleverser toutes les idées.

Les douanes pourraient supporter beaucoup de changements en bien; si Votre Majesté pouvait m'envoyer pour quelques mois M. Colin, il trouverait beaucoup de bien à faire.

J'ose prier Votre Majesté de ne m'envoyer que des personnes d'un mérite aussi positif dans leur état; le pays ne pouvant pas suffire à beaucoup de Français, il me faut des gens d'une expérience et d'un talent reconnus par Votre Majesté elle-même.

J'avais envoyé le brick que Votre Majesté m'a fait partir pour Naples, à Gaëte; je viens de le trouver échoué sur la côte: on s'occupe en ce moment de le sauver. Je n'ai pas de moyens de marine; des trois officiers que Votre Majesté m'a envoyés, un a été blessé à Itri, les deux autres travaillent, mais ils n'ont pas de matelots; ils font ce qu'ils peuvent. Je compte aller bientôt en Calabre; mais je ne pense pas qu'il soit possible d'aller en Sicile avant que nous n'ayons reçu les forces de mer que Votre Majesté m'annonce, et toutes celles qu'elle pourra me faire expédier de Toulon. »

Nap. à Jos. Paris, 20 mars 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 7 mars. Je suis tout à fait étonné que vous n'ayez pas fait fusiller les espions du roi de Naples que la mer a rejetés. Que voulez-vous que j'en fasse à Fenestrelle? Il n'y a que les abbés et les Anglais qu'il faut envoyer à Fenestrelle. Faites condamner à mort

les chefs de masses. Votre administration de Naples est trop faible. Il me semble que vous ménagez trop cette populace. Je ne conçois pas comment vous ne faites pas exécuter les lois. Tout espion doit être fusillé; tout lazzarone qui donne des coups de stylet à un soldat doit être fusillé. Les biens des hommes qui ont suivi la cour doivent être confisqués; et s'il est vrai, comme les journaux le disent, que vous ayez fait arrêter ce misérable Castelcicala, envoyez-le à Fenestrelle sous bonne escorte, et confisquez ses bijoux et ses biens. Quant à M...., S..... a dû se rendre près de lui, et j'espère qu'il restituera tout ce qu'il a pris à la caisse de la grande-armée; cela se monte à 7 ou 8 millions. Faites une bonne justice de quelques officiers, fût-ce même des officiers généraux.

Les sept ou huit mille galériens et autres que vous avez ne sont pas dangereux à Naples; ils le seraient s'ils venaient à s'échapper dans les Abruzzes. Vous attachez trop d'importance à une populace que deux ou trois bataillons et quelques pièces de canon mettront à la raison : elle ne sera soumise que lorsqu'elle se sera insurgée, et que vous aurez fait des exemples sévères. Si vous avez trop de cavalerie, envoyez-en dans le royaume d'Italie. Cependant, à vous dire vrai, je ne conçois pas que, dans un pays comme Naples, les Abruzzes, Tarente, où elle peut s'étendre, elle puisse vous nuire. La rapidité de ses mouvements est très-utile dans la campagne. J'ai organisé les dépôts de votre armée; il faut les laisser dans la Romagne et dans le Bolonais, et

en faire venir des conscrits; vous avez dix fois le monde qu'il vous faut. Il ne faut pas six mille hommes pour contenir le royaume de Naples. Montrez de la vigueur et faites des exemples. Je vous le répète, faites fusiller les espions, et ne les envoyez pas à Fenestrelle. N'ayant point de preuves, je ne sais que faire de ces misérables. Vos lettres ne me disent rien, ne me donnent aucun rapport de la mer. Je ne sais pas s'il y paraît des Anglais, ni le monde qu'ils ont du côté de la Sicile. Vos mouvements sont beaucoup trop lents. Vous devriez déjà être maître de la Sicile. Ne craignez rien des Russes, ils ne peuvent vous faire aucun mal. J'espère qu'à l'heure qu'il est vous êtes maître de Reggio et de toutes les villes du continent. La perte du temps est irréparable à la guerre; les raisons qu'on allègue sont toujours mauvaises, car les opérations ne manquent pas de retards. »

Jos. à Nap. Naples, 22 mars 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 12. Je la remercie du mandat qu'elle a fait acquitter à M. Torlonia; j'espère qu'elle aura la même bonté pour les 2 millions de traites à longues échéances, dont les fonds sont déjà employés pour acquitter une partie de l'arriéré. Votre Majesté peut être assurée que je ne négligerai aucun moyen pour que l'armée soit le moins à charge possible à la France; et lorsque la conquête de la Sicile sera faite, je ne doute pas que ce pays ne puisse entretenir vingt à trente mille Français et dix à vingt mille Napolitains, en tout quarante mille hommes. Tout est à faire ici, routes, marine, établissements publics.

Le fameux marquis Rhodio, chef de masses, et le confident de la reine, celui à qui était adressée la dernière lettre dont j'ai envoyé copie à Votre Majesté et dont le portefeuille est entre mes mains, vient d'être arrêté par le général Ottavi; il s'occupait à organiser une révolte sur les derrières des corps d'armée de la Pouille et de la Calabre; il va être traduit devant un conseil de guerre à Matera, lieu où il est le plus connu. Ce Rhodio était l'agent le plus actif de la reine. Dans le même jour il avait obtenu plusieurs grâces de cette princesse, celle de la vie (il était condamné à être pendu), fait marquis, colonel, gouverneur, et commissaire auprès du général St-Cyr. Fra Diavolo est un chef plus subalterne; c'est un chef de brigands.

Tous les jours on fusille ici des assassins; les lazzaroni sont fort tranquilles, ainsi que les habitants de Naples.

Je vais vous faire partir le premier convoi de prisonniers de guerre, officiers et soldats; ils seront dirigés sur Turin, où ils trouveront les ordres de Votre Majesté. Je ne puis pas leur donner du service ici, et il serait dangereux de les laisser sans moyens d'existence; les cadres des corps que je viens de former vont se trouver remplis par les officiers napolitains qui nous arrivent de Milan et de France. Je ferai partir ensuite les galériens.

Le général Duhesme est arrivé à Cassano, et le général Reynier s'est porté sur Reggio, où il espérait arriver avant une partie des troupes napolitaines; il les empêchera de s'embarquer. J'envoie Le-

brun en Calabre, et Ségur dans la Pouille ; les habitants nous ont bien reçus, mais je sais qu'ils commencent à se plaindre de quelques militaires ; les corps français sont ceux dont ils se louent le plus.

Je fais préparer tous les bâtiments que je puis ; je fais faire du biscuit ; je ne néglige rien pour me trouver en mesure dès que j'aurai reçu les forces de mer qui doivent nous arriver de France.

J'écris au prince Eugène de garder en Italie les corps italiens qui vont escorter les prisonniers ; je pourrai m'en passer.

La couronne a très-peu de biens ; toutes les terres de chasse du roi ne lui appartenaient pas ; il avait seulement le droit de chasse : encore, dans la plupart de ces terres, il payait le fermage.

Il y a beaucoup de biens ecclésiastiques dont le pape pourrait autoriser la vente ; il faudrait mettre les relations de Naples avec Rome comme celles existant entre Rome et la France.

Borghèse vient d'arriver ici. »

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 12. J'ai fait parler et j'ai parlé moi-même à M......, qui a l'honneur de vous écrire directement ; il m'assure qu'il ne possède rien au delà de ce qui a été séquestré à Milan. M. Ardent n'est plus à Naples ; il en est parti il y a plus de quinze jours. Je suis bien content que Votre Majesté fasse acquitter l'arriéré. Jos. à Nap. Naples, 29 mars 1806.

Les Russes ont débarqué aux bouches du Cattaro, dont ils se sont emparés.

Les travaux de siége de Gaëte se poursuivent ;

un malheureux boulet perdu nous a enlevé neuf hommes et blessé deux, dont un capitaine : c'est un accident unique, à ce que disent tous les militaires. Du reste, depuis le commencement du siége, nous n'avions perdu que dix hommes.

Fra Diavolo a eu un engagement avec une colonne commandée par le chef de bataillon Bonelli, qui lui a tué vingt-cinq hommes et fait douze prisonniers ; le reste avait pris la fuite.

Tous les jours on fait exécuter les jugements de la commission militaire établie à Naples.

Je viens de mettre une taxe sur les maisons, pour pourvoir aux dépenses du casernement et des hôpitaux : cet impôt, ajouté à celui que j'ai mis sur le commerce, me donnera 3 millions en sus de nos ressources ordinaires, et équilibrera pour deux mois le déficit des 1,500,000 francs par mois pour les dépenses de l'armée. D'ici à ce moment, je trouverai d'autres ressources extraordinaires pour maintenir toutes les branches du service militaire et civil dans l'état où elles sont aujourd'hui. L'armée est payée jusqu'au 1er avril.

Je viens de supprimer des chasses qui coûtaient beaucoup d'argent et faisaient beaucoup de mal. La couronne ne possède presque pas de terres ; toutes les chasses et même ses *casinos* de campagne étaient établis sur des terres dont le roi payait le fermage. Je viens de décharger l'État de tous ces fardeaux : je ne néglige aucun moyen pour remplir les ordres de Votre Majesté ; et si elle continue à me laisser aller selon mon système, j'espère remplir par-

faitement ses intentions, aller au même but, peut-être un peu plus lentement; mais j'y arriverai sans secousse, et sans qu'on se plaigne des moyens que j'emploierai à mesure de mes besoins. Le papier de banque continue d'être au pair, et la ville est approvisionnée pour deux mois. »

« Sire, le général Reynier est arrivé à Monteleone, d'où il m'écrit. L'ennemi fuit toujours devant lui; il espère faire beaucoup de prisonniers; il manque de vivres; je lui en envoie tant que je puis par terre et par mer. **Jos. à Nap. Naples, 30 mars 1806.**

La Calabre est un pays montueux, sans routes pour les voitures, et pauvre; les habitants nous ont bien accueillis. Je compte partir après-demain pour ce pays; j'irai jusqu'à Reggio, et verrai par moi-même les ressources qu'offrent ces contrées pour l'expédition de Sicile. Avant de quitter Naples, je nommerai les douze commandants militaires des douze provinces, et douze *presidi* ou préfets, selon ce que m'ordonne Votre Majesté, et selon ce que demandent les besoins de ces provinces.

J'ai chargé le général Dumas du ministère de la guerre; il est beaucoup plus propre que M. Miot à cette besogne; j'ai donné à celui-ci la correspondance avec les nouveaux préfets, en le chargeant du ministère de l'intérieur : la situation de l'intérieur exigeait ces mesures. Naples et les environs n'ont jamais été aussi tranquilles; il n'en est pas de même de la Pouille et des Abruzzes.

Le général Radet s'occupe de la formation de la

gendarmerie. La commission militaire de Naples a fait fusiller six individus, celle de Gaëte treize. Les colonnes mobiles opèrent partout le désarmement. Les lazzaroni n'ont jamais été aussi tranquilles, et je ne puis pas me plaindre d'eux.

Les impôts se payent, et, moyennant 2,400,000 fr. que Votre Majesté fait payer, il ne sera plus rien dû à l'armée jusqu'au 1er avril.

Les Anglais ont jeté quelque argent et quelques vivres à Gaëte. Il y a deux frégates de cette nation qui bloquent le port de Naples et observent celui de Gaëte. Une frégate napolitaine, arrivée de Sicile à Gaëte, a été obligée de s'éloigner du port, inquiétée par nos batteries ; le siége de cette place se poursuit; tous les gens de l'art la jugent très-forte.

Les Anglais ont à Messine six mille hommes, deux vaisseaux, quatre frégates, et des chaloupes canonnières.

Le roi de Naples a, à Palerme, un vaisseau, une frégate, et vingt-quatre chaloupes canonnières.

Nous avons ici une frégate, une corvette, montées par des Napolitains; un brick (*l'Endymion*), douze barques, que j'ai fait armer comme celles de Boulogne, montées par des matelots napolitains, génois, etc. Je n'ai encore rien reçu en bâtiments de guerre, vivres, etc. Le biscuit que Votre Majesté m'envoie me sera fort utile; je suis forcé d'alimenter aussi l'armée de Calabre jusqu'à ce que l'expédition de Sicile se brusque ou s'ajourne. Je n'ai d'autres officiers français que M. Jacob et deux lieutenants. Lostanges m'offre ses services pour la

marine de Naples; de Venise, Votre Majesté pourrait lui en faire donner l'ordre.

Le général S....... et l'inspecteur arrivés ici repartent contents de leur voyage; il paraît qu'ils ont rempli le but qu'ils s'étaient proposé, et qu'ils ont retrouvé près de 5 millions.

Votre Majesté ne doit pas être inquiète de ce pays; toutes les mesures de sévérité qui peuvent être nécessaires, je continuerai à les prendre; l'on fait fusiller tout ce qui mérite de l'être, et l'on désarme tout le monde. »

« Mon frère, je vous ai déjà fait connaître mon opinion sur vos opérations; elles sont trop lentes: la première chose à faire est de vous procurer de l'argent, et de faire des exemples sévères des assassins. Dans un pays conquis, la bonté n'est pas de l'humanité. Plusieurs Français ont été déjà assassinés. En général, il est de principe politique de ne donner bonne opinion de sa bonté qu'après s'être montré sévère pour les méchants. »

Nap. à Jos. Paris, 23 mars 1806.

« Mon frère, je vous ai envoyé le maréchal Jourdan, pour que vous l'employiez comme gouverneur de Naples. On vous a fait un monstre de cette place de Gaëte. Je ne vois pas que le transport d'une trentaine de pièces de canon, avec les boulets et poudres nécessaires, puisse coûter tant d'argent. Je suis fâché de voir que vous ne l'assiégiez pas. Le bombardement vous coûtera plus qu'un siége; il n'y a rien de si cher qu'un bombardement, lorsqu'il est suivi. Cela vous coûtera beaucoup, et peut-

Nap. à Jos. Paris, 31 mars 1806.

être inutilement. Un siége eût été beaucoup plus sûr. Je ne saurais que faire en France des galériens que vous m'envoyez. J'ai décidé d'en mettre 500 à Palma-Nova et 500 à Alexandrie, pour être employés aux travaux de ces places. Il faut aller doucement sur l'organisation des corps napolitains ; il ne faut pas lever plus de deux régiments ; autrement vous formeriez une canaille, qui ne servirait de rien, et qui s'enfuirait au premier coup de canon.

Il y a beaucoup d'abus dans les pays conquis en Italie ; il n'y en a eu aucun à la grande-armée.

Le général Damas ne pouvait rien faire de passable avec d'aussi mauvaises troupes que les Napolitains.

On a déjà trouvé 4 millions provenant de M...; il doit en être recouvré encore deux autres. Je n'aurais pas pu payer vos lettres de change sans cette ressource. Les *azzendamenti* n'ont rien de sacré, parce que rien n'est sacré après une conquête. Avec ces principes-là, vous ne fonderez pas un pays. Mon opinion est que vous gouvernez Naples beaucoup trop mollement. Vous mettriez votre armée en grande aise avec plus de vigueur.

Il ne faut pas renvoyer tous les régiments italiens, afin de ne pas leur faire faire des voyages inutiles. Je ne pense pas que les affaires soient bien éclaircies. Je préfère que vous renvoyiez en Italie deux ou trois régiments français ; je vous laisse le maître de renvoyer ceux que vous voudrez, mais gardez les Italiens ; ils me serviraient peu dans une grande guerre contre l'Autriche, et ils sont très-bons à Na-

ples, parce qu'ils sont fidèles, qu'ils maintiendront la police, et qu'ils sont infiniment supérieurs aux Napolitains. Dans tout état de cause, moins vous pourrez garder de troupes françaises à Naples, et mieux cela vaudra. J'en ai besoin partout, et je ne suis pas en peine de les nourrir et de les solder. Un corps de douze à quinze mille hommes est plus que suffisant pour prendre la Sicile. Vous ne m'instruisez pas si vous êtes maître de Reggio et de Tarente? Votre lettre est du 18. Or, il y a cependant plus d'un mois que vous êtes à Naples. Tout cela va beaucoup trop lentement. »

« Mon frère, j'ai jugé convenable de finir les affaires de Naples. Les circonstances d'ouverture de négociations avec l'Angleterre m'ont décidé à ne pas perdre un moment, car, les négociations une fois ouvertes, toute chose nouvelle eût été inconvenante. Une députation de trois membres du sénat va se rendre près de vous, et Rœderer sera du nombre. La princesse Joseph est traitée de Majesté (1). Du moment que la députation du sénat vous arrivera, mon intention est que vous fassiez tirer le canon, et que vous receviez le serment de tous vos sujets. Vous verrez que j'ai créé six fiefs dans votre royaume. Je pense que vous devez donner le plus considérable, avec le titre de duc de Tarente, au maréchal Bernadotte. J'ai donné à Berthier Neufchâtel, parce que je devais commencer par penser

Nap. à Jos. Paris, 31 mars 1806.

(1) Voir le décret au livre II.

à celui qui me sert depuis le plus longtemps, et qui ne m'a jamais manqué. Vos liaisons de parenté avec Bernadotte exigent que vous lui accordiez dans votre palais des priviléges particuliers, puisque ses enfants sont vos neveux, et que vous lui assuriez quatre ou cinq cent mille livres de rente. La reine de Naples l'avait fait pour Nelson. Vous voyez que je récompense et je récompenserai amplement les chefs et soldats. Mais soyez inflexible, et ne laissez personne voler.

LIVRE DEUXIÈME.

DU 3 AVRIL AU 28 JUIN 1806.

Voyage de Joseph dans les Calabres. — Décret impérial qui l'élève au trône des Deux-Siciles. — Le nouveau roi s'attache à faire rendre la justice. — Il visite successivement les villes de Reggio, de Catanzaro, de Tarente, et revient à Naples, où il fait son entrée solennelle le 11 mai. — Prise de l'île de Capri par les Anglais; belle défense du commandant français. — Exécution du brigadier marquis de Rhodio, pris les armes à la main. — Le roi s'occupe d'administration intérieure. — Conseil d'État. — Soins donnés à l'agriculture. — Cérémonie de la prestation du serment le 25 mai. — Éruption du Vésuve, le 31. — Joseph se rend devant Gaëte le 28 juin.

I.

Le 1er avril, deux jours avant le moment fixé pour le voyage en Calabre, le prince Joseph reçut des nouvelles du général Reynier, à qui il avait prescrit de lui faire savoir quelles ressources on trouverait à Reggio pour l'expédition de Sicile.

Ces nouvelles étaient peu favorables. Reynier faisait connaître qu'il avait pénétré jusqu'à Reggio, mais qu'il n'avait rien trouvé dans cette place. Les Anglais avaient effectivement tout transporté en Sicile, canons, munitions, armes, vaisseaux.

Il fallait au moins six mois pour créer un matériel et construire les bâtiments nécessaires, si on n'envoyait pas de France tous les moyens de transport.

Joseph, qui avait à cœur cette expédition de Si-

cile que son frère désirait tant lui voir entreprendre, pressa son départ pour les Calabres, résolu à reconnaître par lui-même l'état des choses, et décidé à mettre tout en œuvre, à faire tout ce qui était humainement possible, pour conquérir la portion de ses futurs États où s'était réfugiée la cour.

Il partit le surlendemain 3 avril, à onze heures du matin, escorté par mille hommes d'élite, et se dirigea sur Salerne, suivant d'abord en voiture la grande route, et traversant les belles positions qu'avait occupées l'ennemi. Arrivé à celle de Lagonegro, située au centre d'une chaîne de collines élevées où finissait alors la route de Naples, il monta à cheval, et s'enfonça dans des chemins impraticables aux voitures. Il gagna ainsi le col de Campo-Tenèse, près duquel la vue s'étend à la fois sur la Méditerranée et sur la mer Ionienne. On y parvenait par un défilé très-étroit et deux rampes escarpées. C'est là qu'une partie de l'armée napolitaine avait essayé de tenir, et certes ces positions eussent été de nature à opposer une longue résistance. Mais, d'une part, l'impétuosité de l'attaque; de l'autre, le peu de solidité des troupes qui nous étaient opposees, avaient, ainsi qu'on l'a vu, bien vite fixé la victoire de notre côté.

Après la retraite des Napolitains, les habitants avaient eu à se plaindre de quelques exactions : elles furent sévèrement réprimées.

De Campo-Tenèse, on descendit dans la Calabre citérieure, en deçà de la branche des Apennins, connue sous le nom de Sila. Le pays était assez bien

cultivé, moins abrupte; les paysans de ces contrées semblaient plus énergiques, plus fiers que ceux des provinces voisines parcourues jusqu'alors par le prince. Sa vue excita plus d'enthousiasme et de mouvement; son passage, en plusieurs endroits, donna même lieu à des témoignages de satisfaction exprimés de la manière la plus vive. Les habitants se vantaient d'avoir refusé de s'armer pour leur ancien souverain; ils semblaient enchantés de la domination française. Les choses étaient telles, qu'il eût été vraiment permis de croire à une soumission parfaite, si le caractère vindicatif et mobile des habitants de cette partie du royaume n'eût pas été assez connu pour inspirer une juste défiance. L'entrée de Joseph à Cosenza, capitale de la Calabre citérieure, le 11 avril, fut comme une fête nationale; des gardes d'honneur, choisies parmi les familles les plus distinguées, tout le clergé, toute la population, s'étaient portés à sa rencontre. On l'accompagnait avec des cris de joie dans la ville, dont les rues étaient ornées d'arcs de triomphe. On eût dit un souverain revenant, après une longue absence, au milieu d'un peuple dont il est l'idole.

II.

Le 13 avril, à Scigliano, dans les montagnes escarpées de la Sila, Joseph reçut, par un courrier parti de Paris le 1er du même mois, le décret impérial qui le proclamait roi des Deux-Siciles.

Ainsi, Joseph, qui n'avait point accepté le paisible

trône de Lombardie, n'hésitait pas à accepter celui de Naples, qu'il fallait conquérir.

Napoléon n'avait pas oublié que son frère avait refusé une couronne plutôt que de consentir à renoncer à ses droits de Français : connaissant son caractère, sachant qu'il ne cédait pas lorsqu'il avait pris une résolution qui lui paraissait juste, il n'exigea point cette renonciation en lui conférant le trône de Naples. Joseph conserva sa qualité de prince et son titre de grand électeur de l'empire.

Quel que fût d'ailleurs le peu d'empressement du nouveau roi à ceindre son front du diadème, il n'y avait pas à balancer, l'honneur avait tracé ses devoirs; il ne songea qu'à les remplir non-seulement en roi, mais, ce qui en politique est quelquefois plus difficile, avec la conscience d'un homme de bien.

Voici le décret par lequel Joseph était élevé sur le trône :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et les consti-
« tutions, empereur des Français et roi d'Italie, à
« tous ceux qui les présentes verront, salut :

« Les intérêts de notre peuple, l'honneur de notre
« couronne et la tranquillité du continent de l'Eu-
« rope voulant que nous assurions, d'une manière
« stable et définitive, le sort du peuple de Naples et
« de Sicile, tombés en notre pouvoir par le droit
« de conquête, et faisant d'ailleurs partie du grand
« empire, nous avons déclaré et déclarons par les
« présentes reconnaître pour roi de Naples et de
« Sicile notre frère bien-aimé Joseph Napoléon,

« grand électeur de France, cette couronne sera « héréditaire, par ordre de primogéniture, dans sa « descendance masculine, légitime et naturelle. Ve- « nant à s'éteindre, (ce que Dieu ne veuille!) sadite « descendance, nous entendons y appeler nos en- « fants mâles, légitimes et naturels, ceux de notre « frère Louis et sa descendance masculine, légitime « et naturelle, par ordre de primogéniture; nous « réservant, si notre frère Joseph Napoléon venait « à mourir de notre vivant sans laisser d'enfants « mâles, légitimes et naturels, le droit de désigner, « pour succéder à ladite couronne, un prince de « notre maison, ou même d'y appeler un enfant « adoptif, selon que nous le jugerons convenable « pour l'intérêt de nos peuples et pour l'avantage « du grand système que la divine Providence nous « a destiné à fonder.

« Nous instituons dans ledit royaume de Naples « et de Sicile six grands fiefs de l'empire, avec le « titre de duché, et les mêmes avantages et préro- « gatives que ceux qui sont institués dans les pro- « vinces vénitiennes réunies à notre couronne d'I- « talie, pour être lesdits duchés grands fiefs de « l'empire à perpétuité, et, le cas échéant, à notre « nomination et à celle de nos successeurs. Tous « les détails de la formation desdits fiefs sont remis « aux soins de notredit frère Joseph Napoléon.

« Nous nous réservons sur ledit royaume de Na- « ples et de Sicile la disposition d'un million de « rentes, pour être distribué aux généraux, officiers « et soldats de notre armée qui ont rendu le plus

« de services à la patrie et au trône, et que nous « désignerons à cet effet, sous la condition expresse « de ne pouvoir, lesdits généraux, officiers et sol- « dats, avant l'expiration de dix années, vendre ou « aliéner lesdites rentes qu'avec notre autorisation.

« Le roi de Naples sera, à perpétuité, grand digni- « taire de l'empire, sous le titre de grand électeur; « nous réservant toutefois, lorsque nous le jugerons « convenable, de créer la dignité de prince vice- « grand électeur.

« Nous entendons que la couronne de Naples et « de Sicile, que nous plaçons sur la tête de notre « frère Joseph Napoléon et de ses descendants, ne « porte atteinte, en aucune manière que ce soit, à « leurs droits de succession au trône de France. Mais « il est également dans notre volonté que les cou- « ronnes, soit de France, soit d'Italie, soit de Na- « ples et de Sicile, ne puissent jamais être réunies « sur la même tête.

« Donné en notre palais des Tuileries, le 30 mars « 1806.

« NAPOLÉON. »

Les intentions de l'Empereur n'étaient plus depuis quelque temps un mystère pour Joseph, ainsi que le prouve la correspondance des deux frères.

En outre, le conseiller d'État Miot, arrivé depuis quelques jours à Naples, avait fait part au prince d'une conversation importante qu'il avait eue avant son départ de Paris avec l'Empereur, et dans laquelle ce monarque lui avait dit : « Vous allez partir

« pour rejoindre mon frère : vous lui direz que je le
« ferai roi de Naples, qu'il restera grand électeur, et
« que je ne changerai rien à ses rapports avec la
« France. Il comprendra qu'il ne faut ni hésitation, ni
« incertitude : s'il refusait, je me verrais forcé de
« mettre la couronne de Naples sur une autre tête.

« Joseph doit bien penser que tous les sentiments
« d'affection cèdent actuellement à la raison d'État.
« Je ne puis reconnaître pour parents que ceux qui
« me servent. Ce n'est point au nom de Bonaparte
« qu'est attachée ma famille, c'est au nom de Napo-
« léon. Je ne puis aimer aujourd'hui que ceux dont
« je fais cas, et qui servent mes projets. Qu'il sache
« donc oublier, lorsqu'il le faut, tous ces liens, tous
« ces rapports d'enfance ; qu'il se fasse estimer, qu'il
« acquière de la gloire. Je donne à mon frère une
« belle occasion : qu'il gouverne sagement et avec
« fermeté ses nouveaux États ; qu'il se montre di-
« gne du trône que je lui donne. Mais ce n'est rien
« d'être à Naples, où vous le trouverez sans doute
« arrivé (je ne crois pas qu'il y ait eu de résistance) :
« il faut conquérir la Sicile. Qu'il pousse cette guerre
« avec vigueur ; qu'il paraisse souvent à la tête des
« troupes, toutes les fois que ses autres devoirs ne
« s'y opposeront pas : qu'il soit ferme : c'est le moyen
« de se faire aimer de ses soldats. Je lui laisserai
« quatorze régiments d'infanterie, cinq régiments de
« cavalerie, à peu près quarante mille hommes : qu'il
« m'entretienne cette partie de mon armée, c'est la
« seule contribution que je lui demande.

« Surtout qu'il empêche M.... de voler. Je veux

« que ce qu'il fera payer aux peuples du royaume « de Naples tourne au profit de mes troupes, et ne « vienne point engraisser des fripons. Ce qui a été « fait dans les États vénitiens est épouvantable; ce « n'est point une affaire terminée. Qu'il renvoie donc « les voleurs à la première preuve qu'il aura de « malversation.

« Quant à S...., je n'ai pas voulu le refuser à mon « frère ; c'est un homme d'esprit qui pourra lui être « utile : il est déjà assez riche. Que mon frère sur- « veille ces deux hommes, et qu'il ne laisse pas dés- « honorer son beau caractère.

« Vous avez entendu : je ne puis plus avoir de pa- « rents dans l'obscurité. Ceux qui ne s'élèveront pas « avec moi, je ne pourrai plus les considérer comme « étant de ma famille. J'en fais une famille de rois, « qui se rattacheront à un système fédératif. »

Peu de temps auparavant, un personnage renommé pour son esprit et sa finesse, alors dévoué à la famille impériale avec toute la sincérité dont il était capable, M. de Talleyrand, avait transmis d'officieuses confidences sur la marche que le nouveau roi avait à suivre. Son avis était que Joseph devait monter tout simplement sur le trône ; ne faire aucune constitution ; laisser la noblesse telle qu'elle était ; toutes les institutions qui existaient, dans l'état où elles se trouvaient ; ne confier qu'à des Français les emplois, parce que, les donnant aux indigènes, ce serait seulement servir l'une ou l'autre des factions en présence ; enfin, prendre sur-le-champ les ordres de Naples, envoyer des cordons à l'Empereur, en don-

ner aux personnes que le roi jugerait dignes de sa bienveillance, etc.

En d'autres termes, M. de Talleyrand conseillait de laisser l'État obéré, l'armée dans la détresse, le peuple ignorant, pauvre, abruti, opprimé, sous le système monacal et féodal.

Heureusement pour le royaume de Naples, Joseph était décidé à adopter un système diamétralement opposé. Rappeler l'homme à sa dignité ; améliorer le sort de la nation en détruisant des abus invétérés ; la faire jouir de l'égalité des droits civils ; régénérer un peuple jadis célèbre, en faire un fidèle allié de la France ; créer des ressources à l'État, non pour enrichir des courtisans, mais pour maintenir l'armée dans l'abondance et rendre le pays florissant : telles étaient les intentions de Joseph, et c'est à ce prix seulement qu'il voulait régner. Hors de ces conditions, le sceptre et la couronne ne lui semblaient que des fardeaux inutiles. C'est pour atteindre ce noble but que le nouveau roi fit tous ses efforts. L'histoire impartiale jugera son trop court règne sur les faits ; ce sont donc des faits que nous nous efforçons de retracer fidèlement

III.

L'insurrection qui avait, quinze jours auparavant, troublé les villages situés dans la chaîne de la Sila, avait été comprimée par le général Verdier. Joseph arriva sans obstacle à Monteleone. Le soir, il reçut des rapports qui l'éclairaient sur l'état des prisons

du royaume. Il apprit avec étonnement qu'elles étaient encombrées de malheureux détenus pour délits antérieurs à l'arrivée des Français, et dont plusieurs y languissaient depuis vingt ans, sans prévoir l'époque où ils seraient jugés.

C'était dans la patrie de Filangieri, qui avait si éloquemment plaidé la cause de l'humanité, qu'elle avait à gémir d'un mépris si barbare de ses droits. Un décret fut aussitôt rendu pour établir quatre commissions judiciaires, chargées spécialement d'instruire les procès, d'entendre et de juger, suivant les lois en vigueur, tous les prisonniers, dans l'espace de trois mois.

Les condamnations à la peine capitale furent seules assujetties à la révision du tribunal suprême de Naples. Cette formalité ne fut point exigée pour les individus absous, et qui devaient immédiatement être mis en liberté. Il fut prescrit au ministre de la justice de rendre compte au roi des jugements prononcés chaque semaine, afin de stimuler l'activité des juges et d'épargner aux innocents la prolongation d'une peine injuste. Suivant ce décret, les délits postérieurs au 15 février 1806 continuaient d'être soumis à la juridiction ordinaire.

Joseph se rendit à Palma, au bord de la mer Tyrrhénienne, à l'entrée du détroit de Messine, d'où les regards découvrent la Sicile, dominée par le majestueux mont Etna. Là, il reconnut toutes les difficultés à vaincre pour s'emparer de cette île.

Navires, artillerie, munitions, tout avait disparu, ainsi que le lui avait fait connaître Reynier. Il n'était

pas resté sur la côte une seule barque de pêcheur, et l'escadre ennemie croisait continuellement dans ces parages. C'est sous le canon des frégates anglaises, sur la plage de Bagnara, au bruit des salves d'artillerie du fort de Scylla, où il fut reçu par le général Reynier, que le nouveau souverain fut pour la première fois salué des cris de *Viva il re!* Il visita les fortifications élevées sur le rivage, et prit des renseignements exacts sur les moyens qu'il était possible de réunir pour l'expédition contre la Sicile. Ces renseignements achevèrent de lui prouver l'impossibilité de l'entreprendre. Contraint d'ajourner l'exécution de ce projet, auquel l'Empereur attachait, avec raison, une si grande importance, le roi mit tous ses soins à s'éclairer sur les véritables intérêts de cette partie de ses États. La ville de Reggio, où il entra, lui porta ses doléances sur les malheurs qu'elle avait éprouvés, par suite du funeste tremblement de terre qui avait, en 1783, presque détruit la ville et bouleversé les Calabres. Joseph promit des secours aussitôt que la situation des finances le lui permettrait. Les habitants lui témoignèrent autant d'affection que de reconnaissance. Il remarqua l'ingénieuse idée que leur avait suggérée la crainte de nouvelles catastrophes : les murs intérieurs des maisons relevées étaient construits en bois et revêtus en maçonnerie, de manière à résister aux secousses.

IV.

Les Anglais, dont les vaisseaux venaient souvent

canonner la ville de Reggio, ne firent aucun mouvement pour inquiéter cette place lors du séjour de Joseph : cependant son arrivée à l'extrémité de la Péninsule avait éveillé leur attention; ils surveillèrent les points où il allait passer. Les batteries que le général Reynier avait fait établir eurent quelques occasions de repousser au large les bâtiments de la croisière ennemie.

Le roi suivit pour son retour la côte de la mer Ionienne. Il passa par Catanzaro, capitale de la Calabre ultérieure, Crotone, Cassano (sur le territoire de l'ancienne Sybaris), pour se rendre à Tarente. Lorsqu'il se trouva à l'ouest de Catanzaro, d'où l'on voit d'un côté la mer Ionienne, de l'autre la mer Tyrrhénienne, il comprit l'utilité et adopta le projet d'un canal destiné à réunir les deux mers. De cette façon on eût évité aux petits bâtiments une longue navigation et le passage du détroit de Messine, si redouté des anciens (Charybde et Scylla), et on pouvait espérer vivifier cette belle contrée en y ramenant l'industrie et la civilisation.

A Tarente, le roi fut frappé de tous les avantages que présente une rade superbe, un mouillage commode et sûr pour les vaisseaux de guerre, à portée de forêts qui renferment d'excellents bois de construction, où rien ne manque pour un vaste établissement maritime, qu'il résolut d'y fonder. Il trouva dans cette ville les généraux Gouvion Saint-Cyr et Soult, avec lesquels il examina les fortifications. Le système de défense de la place fut complété par la construction des redoutes, élevées par ses or-

dres dans les îles de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui commandent l'entrée de la rade. Le roi songea aussi à faire ouvrir de Tarente à Naples une route praticable aux voitures, et qui permettrait la communication avec les Calabres autrement que par mer. Il quitta la ville le 5 mai, pour revenir dans sa capitale, en passant par la Basilicate et la Pouille.

Le pays que parcourut Joseph lui rappelait d'intéressants souvenirs et de grandes vicissitudes. Là où de nombreuses populations avaient si longtemps prospéré, tout était changé, excepté le sol, qui n'attendait, pour offrir aux populations de nouvelles richesses, que le développement industriel d'un peuple encouragé par de sages institutions. Cette Grande-Grèce, jadis si florissante, pouvait, sous un gouvernement paternel, renaître de ses ruines; aussi le roi se livrait-il au doux espoir de lui rendre en partie son antique splendeur. Parmi les divers projets qu'il avait conçus, et dont la plupart exigeaient du temps, il plaçait au premier rang celui dont l'exécution immédiate était aussi utile à l'armée qu'aux habitants : c'était d'ouvrir, depuis Lagonegro jusqu'au fond des Calabres, une route pour les voitures, laquelle faciliterait le transport de l'artillerie. Cette route fut promptement tracée, et commencée par un nombre considérable d'ouvriers, sous la direction d'habiles ingénieurs.

Il traversa la Basilicate et une partie de la Pouille, recueillant partout les mêmes démonstrations de joie que dans les Calabres.

A Foggia, dans la Pouille, ville qui devait son opu-

lence au commerce des grains, il s'enquit des précautions que l'on y prenait pour les conserver. On les déposait dans des fosses creusées en terre (*sirus* des Latins, *silos* des Espagnols et des Arabes). Ils pouvaient y rester ainsi deux ans et plus, sans éprouver aucune altération. Ces fosses, sur lesquelles on marchait sans rien apercevoir qui en indiquât l'emplacement, contenaient d'immenses valeurs, et étaient les véritables greniers du royaume. On en trouvait renfermant jusqu'à douze mille *tomoli* de grains. (Le *tomolo* équivaut à peu près au quintal ordinaire de France.)

Joseph eût désiré continuer son voyage dans les autres provinces, afin de connaître tous les abus et tous les vœux ; mais sa présence était nécessaire à Naples : il fallait achever la conquête, qui n'était qu'ébauchée, quoique l'invasion eût été rapide; presser le siége de Gaëte; s'opposer aux tentatives des Anglais; détruire les bandes armées, et asseoir l'administration sur des bases solides.

V.

Le 11 mai, eut lieu l'entrée à Naples du nouveau souverain. La cérémonie fut solennelle et pompeuse. C'est dans cette ville que l'attendaient les députés du sénat français. Le maréchal Jourdan, récemment arrivé avec le titre de gouverneur de cette capitale, l'état-major de l'armée française, les autorités napolitaines, s'étaient portés à sa rencontre. La noblesse et tout le peuple lui témoignaient la joie la plus vive

par les plus chaleureuses acclamations. Le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, frère du cardinal qui avait acquis, dans les scènes sanglantes de la restauration de 1799, une triste célébrité, était allé avec son clergé au-devant du roi, pour lequel il implora la protection divine, en chantant le *Te Deum* à l'église du Saint-Esprit. Il voulut ensuite accompagner le brillant cortége au palais. Au milieu de cette imposante affluence, la députation du sénat fut présentée au roi. Elle était composée du maréchal Pérignon, du général Férino et du comte Rœderer (1). Ce dernier porta la parole.

Après avoir annoncé l'objet de la mission dont le sénat les avait chargés, et rappelé les faits de l'histoire qui présentaient quelque analogie avec les circonstances actuelles, l'orateur terminait ainsi son discours :

« Mais, quelle que soit la grandeur de votre des-
« tinée, Sire, qu'il nous soit permis de le dire à
« Votre Majesté, les respectueuses félicitations que
« le sénat a l'honneur de vous adresser sont une
« nouvelle preuve que son attachement à la France
« et à votre auguste famille est le premier sentiment
« qui l'anime. Nous n'avons pu nous dissimuler,
« Sire, que le bonheur dont vous allez faire jouir
« ces contrées est retranché au nôtre. Lorsque le
« sénat reçut le décret impérial qui reconnaît Votre

(1) Deux aides de camp de Joseph, MM. Strotz et Ferrier, avaient accompagné cette députation de Rome à Naples, où le comte de Jaucourt, sénateur et premier chambellan, l'avait reçue, le 7 mai, au palais, dans les appartements.

« Majesté roi de Naples et de Sicile, notre premier « mouvement fut de joie, d'orgueil, de reconnais- « sance pour l'Empereur; il nous semblait que nous « entrions en partage de vos nouvelles destinées.

« Mais lorsque la première impression eut cessé; « quand l'appareil de la séance fut évanoui; lorsque « les sénateurs, rendus aux affections de l'homme « privé, eurent quitté leur siége pour rentrer dans « leurs foyers, alors... ils se disaient tristement : « C'en est donc fait! il est perdu pour nous! Dans « ce titre de grand électeur, qui semble unir encore « le sénat à Votre Majesté, ils ne trouvaient pour « eux qu'un honneur sans consolation. Ils s'appro- « chèrent de nous; chacun nous chargea de l'ex- « pression particulière de ses sentiments pour Votre « Majesté, et, jusque dans les souhaits dont leur « amitié accompagna votre voyage, se sentait l'ac- « cent des adieux qu'ils nous chargeaient de vous « porter.

« Puisse la nation qui va vivre sous vos lois, Sire, « connaître tout le prix du sacrifice que lui fait la « France, et payer vos vertus d'un égal amour et « d'un semblable respect! Puisse Naples connaître « bientôt, comme nous, les éminentes qualités qui « vous distinguent; cette sagacité qui pénètre si « avant dans les hommes et dans les choses; cette « prudence qui prévoit de si loin; cette bonté qui « s'intéresse si promptement et si vivement à toutes « les souffrances qu'elle peut soulager; cette sagesse « qui fait une part si juste aux desseins de l'esprit « et aux inclinations du cœur; enfin, cette modéra-

« tion ferme, cette douceur fière, compagnes natu-
« relles de la véritable dignité, qui s'allient si bien
« avec la force de caractère, et qui assurent à votre
« gouvernement cette obéissance passionnée, si pré-
« férable à la soumission aveugle et muette : tels
« sont les vœux, Sire, que nous formons pour Votre
« Majesté, heureux d'en pressentir, disons mieux,
« d'en voir déjà l'accomplissement! heureux d'être
« déjà autorisés, par les acclamations publiques, à
« porter au sénat la certitude que Votre Majesté
« trouve, dans la confiance, dans l'amour, dans la
« reconnaissance de ses peuples, le prix de ses ver-
« tus, et que le bonheur se mêlera pour vous, Sire,
« à la gloire d'un beau règne (1)! »

Joseph répondit :

« L'Empereur, en m'appelant au trône de Na-
« ples, ne pouvait ajouter à ma reconnaissance
« qu'en permettant au premier corps de l'État d'en-
« voyer vers moi d'aussi honorables interprètes du
« sénat... Les liens qui m'attachent au sénat dimi-
« nuent les regrets que mon éloignement m'a
« causés.

« Mes nouveaux devoirs me laissent mes an-
« ciennes obligations.... J'ai vu par moi-même, dans
« le voyage que je viens de faire, sous le plus beau
« ciel et sur le plus riche territoire, le peuple le plus
« spirituel aux prises avec les plus mauvaises ins-
« titutions. J'ai vu partout ce que vous voyez dans

(1) L'Empereur fut loin d'approuver ce discours de M. Rœderer. (Voir la lettre de Napoléon à Joseph, en date du 3 juin.)

« cette grande capitale, des âmes ardentes, passion-
« nées pour la régénération de leur pays...

« Je justifierai cette confiance.

« Dites à l'Empereur, dites au sénat, que, devenu « Napolitain, je resterai toujours Français. Mes peu- « ples, je l'espère, prendront mes sentiments pour « la grande nation (1). »

(1) Le même jour où l'orateur du sénat adressait à Naples ses félicitations au roi, un orateur non moins éloquent faisait retentir de mâles accents dans la salle du corps législatif à Paris, à la séance du 11 mai, à laquelle assistait une députation du tribunat. M. Fontanes, président de l'assemblée, en recevant les drapeaux conquis par la grande-armée en Allemagne, et par l'armée de Naples, prononça un discours dont la fin se rattachait à l'avénement de Joseph.

« Le trône de Naples tombe, dit-il, et du fond de ses ruines s'élève « un cri contre ses alliés, qui le livrent, en fuyant, au juste courroux « d'un vainqueur qu'indigne la foi violée.

« Malheur à moi, si je foulais aux pieds la grandeur abattue ! Plus « j'ai de plaisir à contempler tous ces rayons de gloire qui descen- « dent sur le berceau d'une dynastie nouvelle, moins je veux insul- « ter aux derniers moments des dynasties mourantes. Je respecte la « majesté royale jusque dans ses humiliations; et même quand elle « n'est plus, il reste je ne sais quoi de vénérable dans ses débris. « L'histoire est pleine de ces grandes catastrophes; partout la force « et l'habileté saisissent les sceptres que laissent tomber la faiblesse « et l'imprudence; et si ces nouveaux jeux de la fortune font couler « les larmes des rois, celles des peuples seront au moins essuyées. « Oui, cette ville, que les volcans dont elle est voisine agitèrent « moins que ses révolutions politiques, va respirer sous un gouver- « nement paternel. La France lui fait un don inestimable en lui en- « voyant un prince qui montre toutes les vertus privées dans la re- « traite, toutes les lumières et tous les talents dans les négociations, « à la tête des conseils, dans les assemblées du sénat, et qui, dès qu'il « apparut sur le théâtre de la guerre, a prouvé que l'héroïsme est « un apanage de son nom. Il va donner au plus beau pays de l'Eu- « rope des mœurs nouvelles; il y secondera la nature, qui a tout « fait pour y rendre les hommes heureux; il régnera, et les béné- « dictions de ses sujets légitimeront tous ses droits : car, j'aime à le

VI.

La joie publique ne fut pas même troublée par la subite apparition devant Naples d'une escadre anglaise, qui menaçait de mêler le bruit d'une canonnade meurtrière à celui des salves de réjouissance tirées par les forts. Cette démonstration de l'ennemi était faite pour masquer l'attaque réelle qu'il voulait diriger contre l'île de Capri (ou Caprée), située à l'entrée du golfe, et dont la possession était d'une haute importance. L'amiral sir Sidney Smith, commandant l'escadre anglaise, qui venait de conduire à Gaëte des vivres, des munitions, de l'artillerie, des chaloupes canonnières, avait été sans doute instruit de la faiblesse de la garnison de l'île de Capri (cent hommes, commandés par un capitaine du 101e régiment). En l'absence de Joseph, on avait malheureusement commis la faute de ne pas la renforcer. Lorsque l'attaque fut dessinée, il n'était plus possible d'y envoyer des secours. Cette île, témoin de tant de lâches horreurs sous un empereur romain, allait voir, dans quelques Français, un sublime trait de courage. L'amiral anglais fit débarquer, sous le feu d'un vaisseau de guerre et de deux

« dire en finissant, à l'aspect de ces drapeaux, devant ces braves qui « ne me démentiront pas, et surtout aux pieds de cette statue qu'on « invoque toutes les fois qu'il faut parler de la gloire, j'aime à dire « que l'amour et le bonheur des peuples sont les premiers titres à la « puissance, que seuls ils peuvent expier les malheurs et les crimes « de la guerre, et que, sans eux, la postérité ne confirmerait pas les « éloges que les contemporains donnent aux vainqueurs. »

bombardes, des troupes dont le nombre n'intimida point la poignée d'hommes embusqués dans des vignes entre des rochers, et qui disputèrent le terrain pendant plus d'une heure. Le capitaine français, dont l'histoire aurait dû recueillir et immortaliser le nom, ne pouvant soutenir plus longtemps une lutte aussi disproportionnée, se retira vers le fort, sur la hauteur, et osa résister encore en tenant ferme au seul passage accessible. Sommé de se rendre avant le débarquement, il avait répondu qu'il mourrait plutôt que de céder son poste. Il tint parole, il mourut après s'être entouré de cadavres ennemis. Les soldats qui lui survécurent acceptèrent la capitulation proposée avant l'attaque, obtinrent les honneurs de la guerre, et la faculté de rentrer à Naples.

Cet événement, qu'il eût été si facile au commandant militaire de Naples de prévoir et de prévenir, ne pouvait qu'avoir une déplorable influence et sur les dispositions à faire pour la descente en Sicile, et sur l'esprit des peuples, parmi lesquels une autre circonstance fâcheuse avait déjà produit une vive sensation.

VII.

Le marquis de Rhodio, chef de bandes levées dans l'intérieur, avait été pris les armes à la main par la division italienne du général Ottavi, dans la Pouille. Il prétendait s'être rendu comme prisonnier de guerre. Traduit devant un conseil, il fut absous par trois voix

sur sept. Un second conseil de guerre condamna, à l'unanimité, l'accusé à la peine capitale. Le contraste qu'offraient ces deux jugements aurait dû naturellement donner lieu à un plus mûr examen des causes qui l'avaient produit. Le ministre de la police prouva qu'il n'avait point renoncé à d'anciennes habitudes qui le ramenaient à des formes révolutionnaires; son influence devint fatale au marquis de Rhodio. Joseph, alors satisfait de la situation du royaume, accueilli partout avec enthousiasme, convaincu qu'il pourrait sans danger suivre l'impulsion de son cœur, Joseph eût aimé à pardonner au coupable; mais il n'en eut pas la possibilité. Lorsqu'un souverain invoque des rigueurs qu'il croit salutaires, il trouve presque toujours des gens dociles et prêts à le seconder. Le dernier jugement du marquis de Rhodio ayant été prononcé pendant le voyage du roi, le ministre Salicetti annonça, avec la véhémence qui lui était naturelle, qu'un exemple de sévérité serait nécessaire; et, sans attendre le retour du monarque, sans lui en référer, sans rechercher si la procédure était légale, le jugement du second conseil de guerre fut exécuté le lendemain du jour où il avait été rendu.

Joseph sentit avec douleur ces sinistres effets de son absence.

Sa première idée fut d'éloigner du ministère un homme dont le zèle trop ardent venait de lui ravir une occasion d'exercer le droit le plus doux de la couronne, celui de faire grâce. Le ministre cherchait à se justifier, Joseph était inexorable; il ne se laissa

fléchir que par les protestations les plus positives, qui lui promettaient désormais plus de modération.

Du reste, l'expression du mécontentement du roi fut tellement sévère, que, si elle ne put réparer le mal déjà fait, elle servit du moins à en préserver l'avenir.

Les Anglais avaient fait, du côté de Baia, un débarquement qui n'eut aucun résultat inquiétant; mais, de Capri, ils étaient à portée d'en opérer de plus dangereux. Joseph visita toutes les batteries du littoral; elles furent mises dans un état de défense respectable, ainsi que les îles d'Ischia et de Procida. Des barques armées surveillèrent la côte, et empêchèrent toute communication avec l'ennemi.

On fit hâter la réunion du matériel et des munitions nécessaires pour la réduction de Gaëte, et préparer une flottille de chaloupes canonnières, qui devaient y concourir.

La formation de deux régiments d'infanterie légère fut ordonnée; celle de deux régiments d'infanterie de ligne la suivit de près.

VIII.

Joseph fonda une institution également favorable au maintien de l'ordre en temps de paix, à la défense du pays pendant la guerre, et propre à créer un esprit national, véritable force des États. Il y prescrivit l'organisation dans chaque province d'une légion de garde civique, commandée par un colonel et des officiers choisis parmi les citoyens les plus intéressés au respect des propriétés. Chaque légion devait avoir des compagnies d'élite, de dragons,

de chasseurs et de canonniers, toujours prêtes à marcher d'après les ordres du général commandant la province. Le service dans ces compagnies était considéré comme service militaire, et donnait droit aux divers emplois qui deviendraient vacants dans l'armée.

Quant aux autres compagnies, le roi se réservait d'accorder des récompenses aux hommes qui se distingueraient dans la répression des rassemblements de bandits.

La ville de Naples devait aussi participer à cette institution ; mais, au sein d'une population si nombreuse, il était prudent de ne confier des armes qu'aux individus sur la fidélité desquels on pourrait compter. Le maréchal Jourdan fut chargé de préparer un projet d'organisation particulière de la garde civique dans cette capitale. L'administration était un chaos ; pour l'améliorer, tout était à faire : il s'agissait de substituer à des usages gothiques, surannés, incohérents, des lois homogènes et plus appropriées aux mœurs du peuple : c'était une législation nouvelle à introduire ; il convenait qu'elle fût mûrement élaborée, de concert avec un corps dont les suffrages fussent de quelque poids dans l'opinion publique. Joseph établit un conseil d'État, en régla les attributions, et se livra, dans les intervalles que lui laissaient les opérations militaires, à l'examen des questions qu'il avait jugé utile de lui soumettre.

IX.

La première mesure qu'il fit discuter à ce conseil

eut pour objet de ranimer l'agriculture. Elle était négligée dans les provinces les plus fertiles. Il existait dans la Pouille un immense territoire, connu sous le nom de *tavolière,* qui devait rester inculte et ouvert aux troupeaux voyageurs, suivant les usages consacrés par les institutions de la *mesta* importée d'Espagne, où elle est encore en vigueur. Cette institution n'était pas la seule entrave à briser. L'idée d'abjection attachée à l'honorable profession de cultivateur ; la routine qui repoussait les leçons de l'expérience ; le défaut de bras, que suppléaient faiblement les mercenaires descendant chaque année des montagnes des Abruzzes ; le peu d'intérêt que prenaient à l'amélioration du sol des individus qui n'en avaient qu'une jouissance éphémère : telles étaient les véritables causes de l'abandon du plus utile des arts, dans un pays où il devait être une source inépuisable de richesses.

La plus grande partie de ce territoire en friche appartenait à l'État. Une loi en régla la distribution entre de nombreux colons, qui en devinrent propriétaires, à la charge par eux de rembourser le capital à raison de 4 pour 100 par an.

Les douanes de Foggia, des Abruzzes, les servitudes fiscales, les impôts qui aggravaient le sort des cultivateurs, furent supprimés. Il fut prescrit au ministre des finances de proposer les moyens de combler le déficit que cette suppression produirait au Trésor.

Le seul droit des pâturages pour les troupeaux durant l'été fut conservé provisoirement sur les

terres incultes, avec interdiction, toutefois, du moment où elles seraient en partie couvertes de moissons, de prairies, de plantations, résultat infaillible et prochain de l'émulation des nouveaux colons.

Mais les meilleures lois ne sont bonnes qu'autant qu'elles sont religieusement exécutées : celle qui venait d'être rendue pouvait être paralysée par l'inertie du tribunal établi à Foggia, à la juridiction duquel était soumis le tavolière de Pouille ; juridiction qui d'ailleurs, pour ce qui concernait les troupeaux, s'étendait à tout le royaume. Ce tribunal fut remplacé par une junte, ou commission spécialement chargée de réaliser, sans délai, les avantages destinés à encourager l'agriculture et à favoriser l'accroissement de la population.

L'impôt sur le sel, dont, en vertu de priviléges particuliers, une partie des habitants était affranchie, et qui pesait plus sur la classe indigente que sur toute autre, avait été augmenté par un édit de 1803. Cet édit fut révoqué, l'impôt diminué, et réparti d'une manière égale sur tous les points du royaume.

Des prisonniers d'État se trouvaient détenus d'après des ordres de l'ancien gouvernement : une amnistie leur rendit la liberté.

Les Napolitains ne furent pas insensibles à ces premières marques de sollicitude, qui révélaient déjà les intentions du roi. Les habitants de toutes les classes saisirent la première occasion qui se présenta pour lui témoigner leur reconnaissance. Le 24 mai, veille du jour fixé pour le serment des nou-

velles autorités, ils décorèrent avec beaucoup de soin et d'élégance une rotonde élevée au centre d'une des plus vastes places de Naples, et y placèrent des inscriptions dont quelques-unes méritent d'être citées, parce qu'elles font connaître les sentiments dont la population était alors animée pour le roi.

On lisait de toutes parts :

A la naissante espérance du bien public.
Au courage national ressuscité.
Aux beaux-arts ranimés.
A la foi publique assurée.

Joseph Napoléon venge la foi des traités, la gloire du nom français, et le sang des héros napolitains.

Ombres honorées qui vous sacrifiâtes au saint amour de la patrie, c'est Joseph Bonaparte qui règne ici! Que la terre qui vous couvre soit légère!

Joseph se rendit aux vœux qui l'appelaient sur cette place : elle était couverte d'une foule innombrable, qui le reçut et le reconduisit au palais en poussant des cris de joie.

Les deux dernières inscriptions étaient un hommage aux mânes de l'amiral Caracciolo, des savants Pagano, Civillo, et d'autres victimes de la croisade dirigée, en 1799, par le cardinal Ruffo : elles avertissaient Joseph qu'un souvenir qui s'exprimait encore avec réserve était profondément gravé dans des cœurs ulcérés, et qui n'étaient pas inaccessibles à la soif de la vengeance. Le roi n'en voulait souffrir aucune : fermant l'oreille aux suggestions de l'esprit

de parti, il se proposa constamment d'en effacer les traces, en accordant une protection égale à tous les citoyens qui obéiraient aux lois.

X.

La cérémonie du serment, jusque-là différée, eut lieu avec solennité le 25 mai. Les ministres confirmés dans leurs fonctions, toutes les autorités militaires, civiles, judiciaires, ecclésiastiques, jurèrent fidélité au roi. Le cardinal Ruffo s'y refusa, sur d'assez faibles motifs. C'était le même prélat qui avait officié, en sa qualité d'archevêque, le jour de l'entrée de Joseph à Naples, et qui depuis avait donné des preuves d'adhésion au nouveau gouvernement. Soit qu'il eût été blessé par les fêtes qui rappelaient douloureusement les exploits du cardinal son frère, soit qu'il espérât le succès des efforts de l'ancienne dynastie pour ressaisir la couronne, il partit sans être inquiété, et se retira à Rome. Ce fait passa presque inaperçu au milieu des réjouissances publiques. La noblesse et les personnes les plus distinguées de la capitale se réunirent à la fête brillante que donnait la ville au théâtre de Saint-Charles.

Joseph y parut le soir : il y trouva le même enthousiasme que lui avait témoigné, la veille, toute la multitude assemblée sur la place.

XI.

Quelques jours après cette cérémonie, le 31 mai, le Vésuve offrit un spectacle d'une magnifique horreur.

Le cratère vomit une épaisse et noire colonne de fumée : des éclairs la sillonnaient, et de fréquentes détonations signalèrent l'éruption, qui dura cinq jours. Une vaste gerbe de flamme s'élevait avec des blocs embrasés à une hauteur prodigieuse, et pendant la nuit surtout portait au loin la terreur et l'admiration. Joseph se rendit sur une éminence, pour observer les courants de lave qui roulaient comme des fleuves de feu sur la croupe de la montagne. Il y fut entouré des familles éplorées qui fuyaient devant le terrible fléau, et gémissaient en voyant dévaster leurs champs, d'une si précieuse fertilité ; il consola ces malheureux, et leur donna des secours.

Les relations à l'extérieur prenaient déjà une certaine activité. Joseph était reconnu roi de Naples par plusieurs souverains de l'Europe : il espérait l'être également par la plupart des autres puissances. Il nomma ministre des affaires étrangères le marquis de Gallo, qui avait rempli les mêmes fonctions sous Ferdinand IV.

Le crédit, qui commençait à renaître, fut affermi par une loi qui détermina l'administration des banques, de manière à garantir tous les intérêts. La banque de Saint-Jacques fut exclusivement affectée au Trésor, et dégagée de la solidarité qui la liait aux banques particulières.

Le roi établit ensuite un conseil chargé de la liquidation de la dette publique, régla l'organisation du corps royal de la marine, et créa une académie destinée à lui préparer de bons officiers.

XII.

Durant ces travaux, qui préludaient à ceux sur lesquels il avait le projet de fonder la prospérité nationale, il ne perdait pas de vue les préparatifs que nécessitait le siége de Gaëte, qu'il faisait continuer sans relâche. Dans les derniers jours du mois de juin 1808, tout le matériel fut prêt et, mis à la disposition du général Dulauloy, commandant en chef l'artillerie. Joseph, impatient de faire commencer les opérations, se rendit lui-même devant cette place le 28 juin.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE DEUXIÈME.

Jos. à Nap. Naples, 2 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté deux lettres qui lui feront connaître la position des affaires en Calabre; je vais partir pour cette province; j'ai donné l'ordre au général Reynier d'envoyer trois mille hommes à Cosenza, et mille à Nicastro, qui seront commandés par le général Verdier.

Saint-Cyr fait marcher mille hommes sur Cassano,

et j'y vais moi-même avec mille grenadiers ou voltigeurs. J'espère que l'ordre sera bientôt rétabli.

J'ai ordonné depuis longtemps le désarmement; les commissions militaires sont en activité.

Le lieutenant de Fra Diavolo, fait prisonnier, a avoué que la reine avait donné, de Sicile, le signal du massacre des Français. Il a nommé quelques chefs, dont les uns ont été arrêtés, et les autres pourront l'être bientôt.

J'ai nommé pour commander les provinces, en leur donnant quelque prépondérance sur les préfets, des commandants, tous généraux, zélés pour le maintien de l'ordre.

On arrête beaucoup de monde, et les prisons sont encombrées.

Les désordres commis par quelques soldats dans les Calabres, et surtout par des Polonais, ont servi les désirs de la reine en portant les peuples à la vengeance. Les Calabrois sont des montagnards toujours armés, dont les passions violentes se dirigent aisément vers la haine et l'amour.

Nous avons deux frégates anglaises en vue du golfe; dans l'Adriatique, une corvette anglaise a été vue à la hauteur de Monopoli.

Les ordres avaient été donnés, dès que j'en avais reçu l'autorisation de Votre Majesté, pour le départ des prisonniers et des galériens; tout ce mouvement s'exécute aujourd'hui, toutes les précautions ont été prises, et il ne s'échappera pas un homme.

Les Anglais ont tout brûlé ou emporté sur la côte. On travaille à force dans le port de Naples, mais

avec peu de moyens, à la construction des barques canonnières. Quatorze seront prêtes dans dix jours; vingt autres vont être commencées incessamment. Les Anglais en quittant Naples ont emmené avec eux tout ce qui était bon, dans la marine de Naples, en ouvriers, calfats, timoniers, ainsi que tout le matériel. Nous avançons donc lentement. Nous savons que la flottille de Toulon était à la Spezzia il y a quinze jours.

Il y a aujourd'hui vingt-deux pièces en batterie à Gaëte; il y en aura quarante dans quinze jours. A mon retour, la flottille étant arrivée, j'essayerai de faire une attaque par terre et par mer; les officiers d'artillerie et du génie voudraient mettre en batterie quatre-vingts pièces de canon avant de rien entreprendre. Ce siége va épuiser tous les moyens que nous aurions employés contre la Sicile ; je fais envoyer par mer de l'artillerie du côté de Reggio.

Je fais employer tant que je puis les officiers napolitains qui m'arrivent de l'Italie; je n'ai pas de quoi les placer tous; en attendant, ils ont leurs appointements d'activité.

J'ai pris le parti, dès le commencement de la campagne, de renvoyer tous les généraux et officiers français qui m'arrivaient sans ordre de Votre Majesté, ou sans lettre de service en règle du ministre; c'est ainsi que les généraux Rusca, Lécuyer, Fressinet et autres ont été renvoyés. Je continue à maintenir l'exécution de cette disposition. J'ai aujourd'hui plus de généraux et officiers que je ne puis en employer; je supplie Votre Majesté d'ordonner qu'on

ne m'en envoie pas d'autres, excepté Saligny, Matthieu et Sébastiani. On m'annonce le maréchal Jourdan; il faut que Votre Majesté réfléchisse à ma position, et que j'ai besoin de faire des économies pour les employer à la marine : quelques bons marins seraient nécessaires. »

Le général Reynier à Joseph. Reggio, 21 mars 1806.

« Monseigneur, je partis hier, 20 mars, à la pointe du jour, de Séminara, et trouvai encore des chemins extrêmement mauvais, des torrents et des défilés, qui retardèrent beaucoup la marche des troupes. Arrivé, avec la cavalerie, sur la montagne au-dessus de Fiumara-di-Maro, d'où l'on domine tout le canal de Messine, j'aperçus, devant Galluccio et Pensimelli, environ cinquante bâtiments de transport. Espérant qu'une partie des troupes napolitaines n'aurait pas eu le temps de s'embarquer, je continuai ma marche avec la cavalerie, suivi de deux compagnies de grenadiers, qui marchaient en tête de l'avant-garde, le reste de l'infanterie étant encore retardé dans les défilés. Nous ne trouvâmes plus de troupes sur le rivage; les bâtiments achevaient de mettre à la voile; ils étaient protégés par des chaloupes canonnières, qui tirèrent sur l'avant-garde que j'envoyai à Reggio. Ma petite artillerie de montagnes était trop éloignée, et aurait été insuffisante pour gêner le départ de leurs bâtiments.

Les troupes que le prince héréditaire avait avec lui à Cosenza, et celles du maréchal Rosenheim, prévenues de la perte de la bataille de Campo-Tenèse, s'étaient mises sur-le-champ en marche pour s'em-

barquer, et ce qui n'a pas déserté a pu arriver quelques jours avant moi. Le général Damas n'a été suivi que par des officiers et quelques hommes; il ne s'est embarqué de cette armée pour la Sicile qu'environ quatre mille hommes sur vingt-deux; le reste est pris, ou dispersé dans les campagnes.

Tous les bâtiments qui étaient à Messine ou sur la côte ayant été réunis pour cet embarquement, il a été fait très-promptement.

Pendant que les Napolitains se retiraient et s'embarquaient, les Anglais s'occupaient à enlever toute l'artillerie des batteries de la côte, ainsi que tout ce qui existait dans les châteaux et bâtiments publics de Reggio, Scylla, etc. : ce qu'ils n'avaient pu emporter lorsque nos troupes se sont approchées, ils y ont mis le feu, en se sauvant pour regagner les bâtiments. Les habitants sont indignés contre eux.

L'armée a été parfaitement reçue par le peuple de Reggio, qui, malgré le mauvais temps, s'était porté en foule sur la route et dans les rues pour l'accueillir par des acclamations. L'archevêque avec son clergé est sorti de la cathédrale pour venir au-devant de moi; il m'a demandé de chanter un *Te Deum* pour l'heureuse arrivée de votre armée, après lequel les troupes ont reçu la bénédiction.

Les Anglais ont enlevé de cette côte jusqu'aux bateaux des pêcheurs, ce qui contrarie beaucoup nos soldats, qui, en regardant Messine et le détroit, s'impatientent de rester sur cette rive, et font entre eux des paris d'arriver sur l'autre à la nage. Ils oublient ainsi par moments leurs fatigues : quoiqu'ils en soient

accablés, tous disent qu'ils préféreraient une campagne d'hiver en Allemagne à cette petite campagne en Calabre; et ils ne peuvent supporter l'idée de retourner même dans leur pays par la route qu'ils ont faite pour venir ici.

Bagnara est un lieu où on construit beaucoup de barques, et il y aurait des moyens pour y construire en peu de temps une flottille et des barques de transport, si on en donnait l'ordre et les fonds nécessaires.

Cette partie du pays ayant été ruinée par les Napolitains et les Anglais, l'armée ne peut y vivre réunie, et j'en vais faire retirer une portion du côté de Monteleone. J'attendrai les ordres et les instructions de Votre Altesse Impériale pour savoir si je dois m'occuper des préparatifs d'une expédition contre la Sicile, pour laquelle nous n'avons actuellement aucun moyen, et si je puis répartir davantage les troupes dans les provinces de la Calabre, afin de m'occuper de l'organisation du gouvernement de ces provinces, et de lui donner de la force par la présence des troupes.

Les Anglais ayant entièrement désarmé les côtes, nous sommes tout à fait à la merci de leurs chaloupes canonnières, ce qui inquiète beaucoup les habitants de Reggio, qu'en partant ils ont promis de venir bombarder. Je fais chercher, en suivant la côte, les pièces qu'ils y ont pu laisser; je tâcherai de les faire arriver ici et de rétablir quelques batteries; mais je n'aurai pas de poudre, si on ne m'en envoie pas de Naples ou de Tarente. Il sera fort nécessaire qu'on envoie de Naples quelques pièces de gros ca-

libre et des mortiers, afin d'établir des batteries dans le point le plus étroit du phare de Messine pour commander le passage, qui n'a là que douze cents toises, et de gêner les vaisseaux anglais qui voudraient y passer. On pourrait envoyer ces pièces et leurs approvisionnements sur de petits bâtiments qui viendraient au Pizzo, d'où je les ferai conduire en suivant la côte, en veillant à ce qu'ils soient toujours protégés jusqu'à Scylla, d'où il serait facile de les faire porter aux batteries que je vais toujours faire préparer.

Tout ce pays, depuis Lamato, présente à chaque pas des traces du tremblement de terre de 1783, et est encore couvert de ruines; les villes et villages ne sont rebâtis qu'en partie, et on n'aperçoit que des paysans malheureux dans le pays le plus beau et le plus fertile. Nous avons dû prendre dans quelques endroits, pour nos chevaux, les grains ou maïs destinés à la subsistance des habitants. J'ai payé les plus misérables; mais je vais demander l'état de tout ce qui a été fourni à l'armée, afin de régler l'indemnité qui pourra, dans la suite, être accordée.

Après le tremblement de terre de 1783, on obtint du pape la concession d'une partie des revenus du clergé, qui, sous le nom de *cassa sacra*, fut affectée à la réparation des dégâts : cette concession, qui était pour dix ans, est expirée depuis plusieurs années, et il reste encore beaucoup de réparations à faire. Toute cette province bénirait Votre Altesse Impériale si elle faisait rétablir cette caisse, dont

une partie des revenus pourrait aussi être employée aux établissements militaires que nous devons faire dans ce pays. Je lui adresserai un mémoire sur les revenus de cette caisse et leur emploi.

J'aurai l'honneur d'envoyer à V. A. I., par le prochain courrier, un rapport général sur l'expédition de Calabre, avec des notes sur les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont distingués et méritent des récompenses. »

Le colonel Lebrun à Joseph. Cosenza, 27 mars 1806.

« Monseigneur, me voici arrêté à Cosenza, sans trop savoir pour combien de temps.

Le 25 de ce mois, un convoi de quatorze mulets, de quelques boulangers et employés, escorté par huit soldats, a été pillé dans le village de Soveria; en avant de Scigliano, dix hommes ont été tués, dont cinq soldats.

Hier, 26, un détachement de deux cents hommes, dont vingt-cinq chasseurs à cheval du 9e et le reste d'infanterie, a été attaqué et mis en fuite, après avoir eu trente hommes tués, dont un officier, presque dans le même endroit. Ce détachement a rétrogradé jusqu'ici, et voici les renseignements que les officiers et d'autres personnes m'ont donnés :

La cavalerie marchait en avant dans le défilé, lorsqu'elle aperçut des paysans embusqués; mais à peine eurent-ils le temps d'avertir le commandant de l'infanterie, que les brigands commencèrent à faire un feu bien nourri sur la colonne, qui riposta et en tua quelques-uns; mais les Polonais, au nombre d'environ soixante, qui étaient à la queue et

moins engagés commencèrent à fuir; et le reste, qui n'était plus assez fort et qui d'ailleurs était près d'être tourné, fut forcé de fuir aussi, en laissant sur le champ de bataille une trentaine de morts ou de blessés, qui ont été achevés par les brigands.

D'après la position qu'ils ont prise, leurs mouvements et les commandements qui ont été entendus, on doit supposer qu'ils avaient des officiers à leur tête. On a entendu parler français. Les personnes présentes à l'affaire assurent qu'ils étaient bien au nombre de sept à huit cents hommes. C'est aussi le sentiment des gens du pays qui ont eu des renseignements.

Ce mouvement pourrait devenir sérieux, si on n'y mettait ordre promptement en envoyant ici plus de troupes, et en général en assurant les derrières de l'armée. Depuis Lagonegro jusqu'à Cosenza, il n'y a point de troupes. A Cosenza, il se trouve, dans ce moment, environ quatre cent cinquante hommes, mais de tous les corps de l'armée, et qui n'attendent que le moment de la rejoindre. On emploierait bien ces forces; mais, outre qu'elles ne sont pas suffisantes pour assurer la communication avec l'armée et la sûreté du pays, il faut encore qu'elles gardent à Cosenza quatre cents galériens, deux cents malades, de la poudre, des canons, des armes.

De Cosenza jusqu'à l'armée, il paraît qu'il n'y a pas de troupes.

Le colonel du 6e chasseurs, Laffon, commandant de la place, a déjà fait partir deux exprès par des

chemins détournés, pour prévenir le général Reynier; mais arriveront-ils?

Je fais encore partir un homme du pays pour plus grande sûreté.

Jusqu'au moment où je pourrai passer, je resterai ici. J'y prendrai des renseignements; j'y aiderai le colonel Laffon, qui est plein de zèle et de bonne volonté.

Si Votre Altesse Impériale voulait que je retournasse lui rendre compte de ce que j'y apprendrai, ou qu'elle eût d'autres ordres à me faire passer, le courrier qu'elle voudrait bien m'y expédier m'y trouverait peut-être encore.

Le colonel Laffon a fait demander un bataillon au général Duhesme; mais il faudrait une chaîne de troupes depuis Lagonegro jusqu'à l'armée.

Il faudrait que ces troupes fussent disciplinées, qu'elles ne pillassent pas comme elles l'ont fait jusqu'à présent, et surtout comme le font les Polonais. Ces excès donnent beau jeu aux hommes qui cherchent à soulever le peuple; il en existe; et en même temps il serait bien nécessaire de pourvoir d'une manière régulière à la nourriture des troupes, qui trouvent bien difficilement à se procurer des vivres dans un pays déjà épuisé. »

Jos. à Nap. San-Lorenzo, 6 avril 1806.

« Sire, les insurgés de la Calabre se sont portés sur Scigliano, d'où ils ont été repoussés par les gens du pays, à la tête desquels s'est mis le gouverneur.

Votre Majesté verra les détails de cette affaire par la lettre ci-jointe de son aide de camp Lebrun; je

serai bientôt dans le cas, j'espère, de rendre à Votre Majesté un bon compte de ce pays ; je n'ai qu'à me louer de l'accueil des habitants, quoiqu'ils aient été bien froissés par le passage des deux armées.

Le marquis de Rhodio, arrivé à Naples, doit y être traduit devant une commission militaire. Votre Majesté verra que, par un de mes précédents arrêtés, il se trouve dans le cas d'être jugé par ce tribunal.

J'adresse à Votre Majesté les divers arrêtés que j'ai pris depuis les derniers, que je lui ai précédemment envoyés. »

Le colonel Lebrun à Joseph. Cosenza, 30 mars 1806.

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Impériale de ce qui était arrivé en avant de Scigliano. Les brigands sont venus menacer cette ville du massacre et du pillage, si elle ne se joignait à eux. Elle a demandé du secours, et nous lui avons envoyé deux cents hommes, qui ont encore été attaqués, mais près de Cosenza, par les habitants d'un petit village, au nombre de trente ; on les a poursuivis, mais on n'a pas pu les atteindre.

Avant que ce détachement fût arrivé à Scigliano, les brigands ont effectué leurs menaces.

Le 28, à deux heures après midi, ils s'y sont présentés ; ils avaient quelques intelligences dans la ville, car on y a planté un drapeau au moment de leur arrivée. Mais le gouverneur, à la tête des habitants, a fait arracher ce drapeau, et fait tirer sur les brigands. Un chef a été tué, deux ont été blessés, et cinq pris. La commission militaire va leur faire leur procès, et ils seront fusillés de suite.

On a trouvé sur le chef de brigands, nommé Cardaurone, une liste d'une soixantaine d'hommes de sa bande.

Cette affaire a produit ici un excellent effet; chacun était dans la crainte; nous-mêmes, nous n'étions pas sans inquiétude.

Les anciens chefs de masses répandaient dans la campagne les nouvelles les plus alarmantes, et les plus propres à soulever le peuple. Les Anglais et les Russes devaient débarquer, les Français et leurs partisans devaient être massacrés; des proclamations au nom du roi de Naples étaient affichées dans quelques villages, des billets répandus pour annoncer les lieux de rassemblement; le tocsin était sonné à l'approche des détachements; enfin tout pouvait faire craindre que l'incendie ne se communiquât, et nous n'avions pas de troupes pour l'arrêter.

Les principaux habitants du pays sont venus proposer de se réunir, eux et ceux qui leur sont dévoués, aux détachements que nous envoyons contre les brigands. J'ai cru que, dans ces circonstances, nous devions accepter cette offre, n'ayant pas assez de troupes pour nous porter en même temps dans tous les lieux qui menaçaient de s'insurger.

Le général Reynier avait bien défendu de se réunir, de s'armer, mais il fallait qu'il laissât des troupes et qu'il désarmât les brigands; autrement, c'était laisser le pays en proie à cette foule d'hommes sortis des prisons, de déserteurs et de prisonniers qui n'aspirent qu'au pillage, et qui sont mis en mouvement par les agents de l'ancien gouvernement.

Cette mesure a produit un bon effet ; les villages des environs qui menaçaient de s'insurger sont tranquilles à présent, et le peu de troupes que nous avons, réunies à cette force du pays, va rétablir les communications ; mais il faut du monde pour les assurer.

Votre Altesse Impériale ne doit avoir aucune inquiétude sur ce mouvement, qui n'aura pas de suite, et qui n'est plus qu'une affaire de brigands ; mais les brigands sont nombreux dans ce pays ; il est bien nécessaire d'avoir des postes rapprochés les uns des autres, pour les empêcher de se réunir et de couper les communications.

Il est nécessaire d'occuper les différents points de la côte ; il arrive continuellement de la Sicile et il paraît des agents de l'ancien gouvernement. Ces hommes excitent le peuple, et il n'y a point de doute que ce ne soient eux qui aient excité ce dernier mouvement.

Votre Altesse Impériale jugera peut-être que le désarmement dans ce pays sera bien difficile ; et elle pensera peut-être que cette mesure, au lieu de tourner contre ces brigands, tournera contre les gens de bien, qui seuls obéiront. L'affaire de Scigliano prouverait, jusqu'à un certain point, qu'il est utile de laisser les armes dans un pays comme la Calabre. De longtemps il n'y aura de sûreté publique ; peut-on ôter aux individus le moyen de pourvoir à la leur ? Le bruit qui court du désarmement les inquiète beaucoup.

Il est aussi bien nécessaire d'organiser les étapes. Les militaires isolés, des employés des détachements

exigeant ce qui ne leur est pas dû, n'en donnant par conséquent pas de reçu, ruinent ce pays sans nécessité, et l'indisposent; les Polonais sont ceux dont on se plaint le plus.

Je compte partir demain pour Scigliano, et de là pour Reggio quand la communication va être ouverte.

J'ai appris que tous les moyens de transport avaient été enlevés de Reggio et des environs, et conduits en Sicile. Les Anglais croisent dans le détroit avec des chaloupes canonnières. »

Jos. à Nap. Lagonegro, 7 avril 1806.

« Sire, avant de partir de Naples, j'avais eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté du projet, formé par les ordres de la reine, de soulever à la fois, dans les diverses parties du royaume, tous ses agents, et de préluder au massacre des Français; les partis les plus considérables s'étaient montrés en Calabre, où la communication se trouvait interceptée avec le corps du général Reynier, qui était arrivé à Reggio. Dans les Abruzzes, quelques paysans armés étaient parvenus à brûler le pont du Tronto et à lever quelques contributions. Dans les environs de Gaëte, Fra Diavolo se montrait sur différents points, excitant les paysans à la révolte. Ce Fra Diavolo, harcelé par les colonnes mobiles, a été obligé de s'embarquer; on suppose qu'il est rentré dans Gaëte. Un de ses aides de camp, fait prisonnier, a avoué le complot; il a nommé le marquis de Rhodio comme le directeur général. Ce chef a été fait prisonnier; les autres chefs de masses ont été désignés, quelques-uns ont été arrêtés.

J'ai donné l'ordre au général Reynier de faire marcher sur Nicastro le général Verdier; au général Saint-Cyr, d'envoyer un régiment à Cassano.

Naples étant parfaitement tranquille, tous les services assurés, je me suis mis moi-même en route pour la Calabre avec mille hommes d'élite.

J'apprends aujourd'hui que le général Verdier, arrivé à Soveria avec le 6e d'infanterie de ligne, a dispersé le point principal du rassemblement et fait brûler ce village, qui avait arboré le drapeau napolitain.

Demain je serai à Castrovillari; et j'espère donner une telle leçon aux brigands, qu'ils ne se rassembleront plus de longtemps.

J'ai fait traduire à une commission militaire deux agents des administrations, qui volaient ici les habitants d'une manière indigne. »

« Sire, j'adresse à Votre Majesté les lettres que je reçois de Cosenza sur le mouvement qui avait été excité, et qui sera bientôt entièrement apaisé. Jos. à Nap. Castrovillari, 9 avril 1806.

Plus j'avance dans la Calabre, plus j'ai à me louer des habitants; je ne puis pas mieux les comparer qu'aux montagnards de la Corse; ils accueillent avec enthousiasme toutes les nouveautés, et sont très-passionnés; le clergé, le peuple et les nobles sont les mêmes. »

« Mon prince, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le général Verdier, à la tête du 6e régiment d'infanterie de ligne, a dispersé le point principal du rassemblement des brigands, situé à So- Le colonel Laffon à Joseph. Cosenza, (sans date.)

veria, a brûlé ce village, un autre appelé le Manelle, et a dirigé deux colonnes, l'une sur les villages de Conflenti et Mortorano, et l'autre sur Mocera, pays qui ont tous arboré le drapeau napolitain. Ce général a rétabli la communication qui était interceptée, et est venu à Scigliano, où j'avais établi M. Lejeune, chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie légère, avec deux cents hommes pour maintenir le point important. Cet officier a été parfaitement secondé par le gouverneur et les habitants de cette ville, qui sont très-bien intentionnés.

Il est heureux que les deux courriers que j'ai expédiés au général Reynier lui soient parvenus; sans cela, la province était sans aucun secours. J'avais envoyé au général Duhesme un député de la ville de Cosenza, pour le prévenir de ma position et lui demander un bataillon : ce général n'a pas cru devoir adhérer à ma prière, et m'a répondu qu'il ne pouvait faire mouvoir aucune troupe sans un ordre du général Saint-Cyr, duquel il dépendait.

Je prends la liberté de prévenir Votre Altesse que la province est absolument dépourvue de fourrages et de denrées nécessaires pour le maintien de la cavalerie, et que, par la nature même du pays, cette arme ne peut rendre aucun service. C'est avec plaisir que je puis assurer que la province est à présent presque entièrement hors de danger, quoique la révolte se soit propagée dans beaucoup d'endroits, malgré les mesures que j'avais prises pour y remédier, en permettant aux gens honnêtes de s'armer et de repousser la force par la force, ce

qui a maintenu beaucoup de villages, où les insurgés ont été repoussés dans leurs entreprises. Cependant je me permettrai de dire à Votre Altesse qu'une garnison d'infanterie de douze à quinze cents hommes à Cosenza est nécessaire pour assurer totalement la tranquillité de la province. »

Le colonel Lebrun à Joseph. Cosenza, 5 avril 1806.

« Monseigneur, j'ai tenté inutilement, il y a trois jours, de continuer ma route pour Reggio avec un détachement de cinquante chevaux. J'avais pris une route détournée; je me dirigeais vers la mer sur Amantea, et de là je devais suivre la marine jusqu'à Monteleone.

A Amantea, j'ai trouvé cinq Polonais arrivés par mer de Pezzo, qui précédaient la garnison qui devait arriver le lendemain par terre. Je devais les rencontrer en route, et j'étais rassuré sur les inquiétudes qu'on me donnait. Le lendemain, j'avais déjà fait dix ou douze milles sans rencontrer personne; j'étais tout prêt à entrer dans un bois qu'on m'avait assuré être dangereux, lorsque j'ai trouvé un Polonais blessé.

Il faisait partie d'un détachement de soixante et dix hommes, commandé par deux officiers; c'était celui-là même qui devait former la garnison d'Amantea.

Ce détachement avait voulu loger à Sainte-Euphémie, mais les habitants armés s'y étaient opposés. L'officier, n'ayant pas assez de forces, s'était décidé à doubler l'étape et à venir jusqu'à Amantea; mais il avait fait à peine deux ou trois milles, que, dans un bois, il avait été assailli par des paysans embus-

qués. On s'était fusillé pendant quelques minutes, mais le nombre des paysans qui descendaient des montagnes allait toujours croissant; un officier et sept à huit hommes ont été tués, le reste a retourné sur ses pas. Le Polonais que j'ai rencontré s'était sauvé en faisant le mort, et en se laissant tomber de rochers en rochers.

Sa rencontre a sauvé le détachement et moi. Nous sommes retournés à Amantea; mais les paysans étaient sur les montagnes en assez grand nombre, et nous menaçaient en criant : *Vive le roi! Aux armes!* Ils ont fait mine une fois de vouloir descendre, mais nous avions du terrain sur le bord de la mer; nous nous sommes mis en bataille, nous avons fait bonne contenance, et ils nous ont laissé ensuite continuer notre route tranquillement.

Je suis resté deux jours à Amantea; j'y ai laissé une garnison de quarante chasseurs du 9e et de soixante et dix paysans albanais, que m'a envoyés le colonel Laffon. Amantea est sur un rocher; sa position est assez forte; il y a dans ce château quatre mauvaises pièces de fer qui ne sont bonnes à rien, mais qui en imposent au pays. J'espère que l'insurrection qui se propage vers la mer s'arrêtera là.

Je suis revenu à Cosenza; j'ai appris avec chagrin que le général Duhesme n'envoyait pas le bataillon qui lui avait été demandé. Il a répondu que, ne commandant plus ce corps d'armée, il ne pouvait pas prendre sur lui ce mouvement.

Mais voici le pis : le colonel Laffon lui avait envoyé un habitant de ce pays-ci, homme sûr; il pou-

vait lui remettre simplement sa réponse cachetée ; cet homme n'aurait pas su ce qu'elle contenait, et nous aurions continué à faire ici, comme nous l'avions fait jusqu'à présent, un épouvantail des troupes du général Duhesme : au lieu de cela, il lui a dit qu'il ne pouvait pas envoyer de troupes; que ce n'étaient que des paysans, et que le général Reynier en avait assez. Cet homme a proposé d'aller à Naples solliciter l'ordre d'en envoyer; mais le général Duhesme lui a ordonné de repartir de suite pour Cosenza y porter sa réponse. Il est donc revenu, mécontent d'avoir été persiflé par l'état-major, et disant qu'on ne voulait pas envoyer de troupes.

Nous voici donc aussi embarrassés et même plus, puisque nous ne pouvons plus dire que nous attendons des troupes. Nous serons heureux si, avec nos deux cent cinquante ou trois cents hommes disponibles, nous nous maintenons à Scigliano, et si nous empêchons l'insurrection de gagner les environs de Cosenza.

Nous recevons à l'instant des nouvelles de Scigliano. Quelques villages sont rentrés dans l'ordre, malgré l'interruption de la communication avec le général Reynier. Le bruit circule que deux mille Polonais sont avancés à Nicastro. On dit que deux villages ont été brûlés ; ce ne sont que des bruits vagues, mais la soumission des autres m'y fait croire. On ne peut pas douter que ces mouvements ne soient conduits par des agents de l'ancien gouvernement. Les hommes fusillés ont avoué qu'ils étaient payés à 25 grains par jour; mais, jusqu'à

un certain point, ils ne sont point inquiétants, parce qu'il n'y a que les bandits qui y prennent part par l'espoir du pillage. Quelques troupes rassureront les gens bien intentionnés, et qui ont quelque chose à perdre; eux-mêmes alors ramèneront le bon ordre. Mais il faut des troupes, et des troupes disciplinées, cantonnées dans les lieux les plus considérables, pour empêcher à l'avenir des mouvements que la conformation du pays, le défaut de communications et les mœurs du pays rendraient inquiétants.

Un courrier nous dit que le bruit court à Naples que Votre Altesse Impériale doit venir en Calabre; je ne penserais pas que le moment fût favorable: rien n'est prêt, à ce que je pense, à Reggio; on croira que les mouvements qui ont eu lieu ici sont plus sérieux qu'ils ne le sont réellement; d'ailleurs, il n'y a point de troupes pour éclairer le pays, et rien, dans la route, ne pourrait la garantir d'un coup de fusil.

Je prie Votre Altesse Impériale de me pardonner cette observation, que mon dévouement à sa personne a pu seul me dicter.

Le maréchal Masséna est attendu ici. J'y avais cru ma présence nécessaire, mais à présent elle va devenir inutile.

Je vais tâcher de passer par mer, et de retourner à Naples rendre compte à Votre Altesse Impériale de ce que j'aurai vu. »

Nap. à Jos. « Mon frère, je reçois votre lettre du 27 mars. J'ai

des états détaillés des sommes que M......, S......., le payeur et d'autres officiers ont reçues. J'ai destitué S......., qui a été le bas intrigant de toute cette vilaine affaire. Six ou sept millions ne sont pas indifférents à l'armée. Ce n'est que joindre le ridicule au mal de la chose, que de dire qu'on a reçu de l'argent en cadeau des gouvernements qu'on venait d'établir. Il y a dans cela quelque chose de plus révoltant que la chose même. On tire beaucoup de lettres de change de Naples sur ici. Prenez garde que je sois obligé à des dépenses immenses, et que je serais dans l'impossibilité d'y faire face. J'ai ordonné qu'on acquittât les deux millions neuf cent mille francs de lettres de change que vous m'avez annoncées il y a un mois; mais ayez soin que les états en règle en soient envoyés par le payeur à la Trésorerie. Il y a des formes dont moi-même je ne suis pas exempt, et c'est là le palladium de l'État. Il faut que je sois assuré que, quand mes troupes sortiront du royaume de Naples, elles n'aient rien d'arriéré sur leur solde. » Malmaison, 10 avril 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 30 mars. Je reçois avec plaisir l'assurance que mon armée sera soldée jusqu'au 1er avril. Désormais, je ne pourrai vous envoyer aucun argent. Nap. à Jos. Malmaison, 10 avril 1806.

Vous pouvez envoyer dans les États du pape, du côté d'Ancône, les régiments qui vous sont inutiles; ils se nourriront là. Je crois, dans le fait, que vous avez trop de troupes; de vos quatorze régiments d'infanterie, envoyez-en quatre, et le tiers de

votre cavalerie. Si vous prenez ce parti, je formerai de ces troupes un corps de réserve qui sera nourri aux frais du pape, et qui sera à même de se porter d'Ancône sur le Pô, ou sur tout autre point où il serait nécessaire pour la défense de l'État. Lorsque j'aurai reçu votre réponse, je nommerai un général de marque pour commander cette réserve. »

Nap. à Jos. Malmaison, 11 avril 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 2 avril; celle du colonel Lebrun me paraît écrite dans une disposition d'esprit portée plutôt à exagérer les choses qu'à les diminuer. Ce n'est pas le long des chemins qu'il faut avoir des troupes, mais il faut être maître des côtes. On ne peut être raisonnablement à Reggio sans occuper Cotrone, Rossano, Catanzaro, le Castella, et enfin toutes les côtes des deux côtés vers les golfes de Sainte-Euphémie et de Squillace. Le général Reynier me paraît avoir fait sa marche avec assez d'imprudence. Il eût fallu envoyer des troupes s'emparer de Cotrone, de Cosenza et de Castella, pendant qu'on marchait sur Reggio.

Un ennemi maître de la mer inquiétera toujours les communications de l'armée, si on n'est pas maître des côtes. Il paraît que la Calabre a cinquante-cinq lieues de long, et sur un point elle n'en a guère que huit à neuf de large, et sur un autre point moins de quinze. Il faut nommer un commandant pour la Calabre ultérieure, et un pour la Calabre citérieure. Il faut des commandants de place sur les principaux points des côtes, et établir dans ces deux

provinces trois petits camps volants de sept à huit cents hommes, tant infanterie que cavalerie. Au reste, vous remédierez promptement à ces petits inconvénients du moment. Vous trouverez beaucoup de moyens d'artillerie du côté de Tarente.

Le maréchal Jourdan vous sera très-utile lorsque vous lui aurez confié le gouvernement de Naples. Il a un nom et une réputation à garder, ainsi qu'une habitude, qui le rendent plus propres qu'un autre à commander dans une grande ville. »

« Mon frère, il ne faut pas vous dissimuler que vous n'aurez la possession réelle du royaume de Naples qu'en y fixant un grand nombre de Français. Cela ne peut avoir lieu qu'en distribuant aux uns des portions de territoire, et en donnant aux autres des emplois, particulièrement dans le militaire, et en leur confiant le commandement des villes et places de guerre et des forts. Je ne vois par conséquent aucune raison pour que vous vous pressiez trop de former des troupes napolitaines, ni de faire prendre parti dans l'armée à des officiers napolitains qui ne seront jamais sûrs pour vous. Vous aurez des biens nationaux, ceux du clergé, ceux des moines, ceux des feudataires. Ce qu'il y a à faire, relativement à ces biens, n'est pas à tenter précisément dès aujourd'hui; mais il est bon de l'avoir en vue, même à présent.

Nap. à Jos. Malmaison, 11 avril 1806.

Je ne saurais trop vous recommander d'établir, le plus tôt possible, des colonnes mobiles et des commissions militaires, non-seulement pour faire

prompte justice des brigands, mais encore pour punir sans délai les excès des militaires, qu'il importe que vous réprimiez sévèrement.

J'imagine que vous faites occuper tous les ports de l'Adriatique, afin d'intercepter toute communication avec les sept îles. Songez bien qu'il faut qu'il n'y ait, pour ainsi dire, pas un village dans votre royaume qui n'ait vu vos troupes, et qu'il importe cependant que les habitants n'aient pas à s'en plaindre. Il est convenable de ne pas disséminer vos forces; mieux vaut, en effet, avoir six cents hommes qui fassent six voyages sur divers points ou envoient des patrouilles partout, mais de manière à ce que le gros de ce corps reste réuni, que d'avoir les six cents hommes répartis, à raison de cent hommes dans chaque endroit, sur six points différents. Attachez-vous à tenir les bataillons réunis. Il n'y a pas d'avantage, dans votre position, à faire servir les troupes par piquets, ni à former des bataillons ou de forts détachements uniquement composés soit de voltigeurs, soit de grenadiers. Cela morcèle les corps, et soustrait les officiers et les soldats à leurs principaux chefs. L'anéantissement de toute administration, de toute comptabilité en est la suite inévitable, et tout se trouve en désarroi. Il est de principe qu'il ne faut réunir des compagnies de voltigeurs et de grenadiers que la veille d'une affaire. Étudiez-vous donc à tenir ensemble vos bataillons et escadrons, et à ne pas les partager; sans quoi votre armée se fondra, et sera dans un désordre incalculable.

Il est bon d'établir un quartier général pour toute

la Calabre ; vous y placerez le centre de l'administration et les dépôts des troupes qui seront dans cette province. Cosenza ou Cassano peuvent être choisis pour ce quartier général. Il serait bon d'y avoir, dans des magasins bien gouvernés, une certaine quantité de biscuit. J'en ai à Gênes et à Livourne, et je donne ordre aujourd'hui qu'on vous l'envoie saus délai. »

« Mon frère, je n'ai point de détails sur le siége de Gaëte; les officiers du génie et de l'artillerie devraient en envoyer. Ils écrivent si peu et si succinctement, que l'on ne sait rien. Il est ridicule de placer des mortiers à quinze cents toises de la place. J'espère qu'on est maître des Cappuccini. Est-on maître de la tour d'Atra et du Monte-Secco ? Qui empêche d'établir des batteries à la tête du bourg pour balayer le port, et rendre l'approche de tout bâtiment de guerre dangereuse ? Il faut établir des sapes, des cheminées, et assiéger en règle cette place. » Nap. à Jos. Malmaison, 11 avril 1806.

« Mon frère, faites confisquer les bâtiments portant pavillon de la république des Sept-Iles qui seraient dans les ports de Naples, et renvoyez les commissaires de cette république qui se trouvent dans le royaume. Faites visiter adroitement les livres des négociants chargés de commissions d'argent pour les Russes et les Sept-Insulaires, et faites saisir cet argent. Avec un peu d'adresse, cette opération doit vous rendre plusieurs millions. » Nap. à Jos. Malmaison, 11 avril 1806.

« Mon frère, indépendamment de treize cent Nap. à Jos.

Malmaison, 12 avril 1806. mille rations de biscuit qui ont dû vous être envoyées de Toulon, j'ai ordonné qu'on vous en envoyât cent mille rations de Livourne et quatre cent mille rations de Gênes. Je donne également ordre qu'on vous envoie deux capitaines de frégate, six lieutenants et douze enseignes. Les bâtiments qu'il vous faut pour l'expédition de Sicile sont des péniches très-légères, à manœuvrer à la rame. Cette expédition n'a rien de commun avec Boulogne, puisqu'il n'y a pas de doute qu'on ne puisse passer le détroit de Messine en trois ou quatre heures, avec une bouffée de vent. »

Jos. à Nap. Cosenza, 12 avril 1806. « Sire, j'ai fait connaître à Votre Majesté le double objet de mon voyage et de la reconnaissance que je continue à faire des deux Calabres.

Les rapports du colonel Laffon, qui commande ici, et que le général Reynier y a laissé avec une faible arrière-garde pour rallier les traînards de son corps d'armée, et le compte que m'avait rendu le colonel Lebrun, après avoir vainement tenté de pénétrer jusqu'à Monteleone, à travers le foyer de l'insurrection, étaient jusqu'à ce moment les seules nouvelles qui me fussent parvenues; je n'avais pu me procurer aucune autre lumière sur le véritable état des choses : aucun officier, aucune dépêche du général Reynier n'avaient encore atteint jusqu'à Cosenza, point central des Calabres.

Je reçois, en y arrivant, le rapport ci-joint du général Verdier, chargé par le général Reynier de rouvrir les communications entre Monteleone et

Cosenza. Cette expédition a été conduite avec beaucoup de vigueur; partout où les insurgés ont été rencontrés, ils ont été forcés, dispersés et châtiés; on a brûlé deux villages qui étaient leurs principaux repaires.

Les détails renfermés dans la correspondance des généraux donneront à Votre Majesté une juste idée des causes de cette insurrection locale, excitée par des prêtres, et vraisemblablement payée par les Anglais. Telle est la nature du pays, telle a été la rapidité indispensable de la marche du général Reynier, que cette révolte ne pouvait être que difficilement prévenue; j'espère en étouffer les germes.

Tous les rapports du général Reynier, depuis le 26 mars jusqu'au 8 avril, me sont parvenus à la fois cette nuit; il ignorait encore mon départ de Naples; je ne sais pas moi-même où se trouve en ce moment le général Verdier avec sa colonne, composée d'un bataillon du 6e régiment et d'un bataillon polonais.

Pendant le séjour que je suis forcé d'accorder ici à la petite réserve de grenadiers que j'ai amenée avec moi, et dont j'ai donné le commandement au général Partouneaux, je fais reconnaître la position du général Verdier; je suppose qu'il est retourné à Monteleone, parce qu'il annonce, dans son rapport, qu'il avait à disperser un nouveau rassemblement qui se formait à sa gauche et sur ses derrières.

Je donne avis au général Reynier de mon départ de Cosenza pour Reggio.

Je donne ordre à un bataillon du 14e régiment

d'infanterie légère, que j'avais porté sur Cassano, de venir occuper Cosenza, où il est nécessaire d'avoir une force disponible, et de former un entrepôt de munitions de toute espèce.

Je suis satisfait des bonnes dispositions des habitants de la Calabre citérieure. Je compte partir demain pour Scigliano, Monteleone et Reggio. Je suis très-content des dispositions des habitants du pays que je viens de parcourir, et surtout de cette ville, qui est la capitale de la Calabre. Le colonel Laffon me rend compte que plus de trois mille habitants ont pris les armes et ont combattu les brigands avec succès; ils en ont tué et fait prisonniers quelques-uns.

J'ai trouvé ici une garde d'honneur très-bien composée, et tous à l'envi s'empressent de m'offrir leurs services. J'emmène demain avec moi une compagnie d'éclaireurs calabrois qui a été formée dans le jour.

Il est hors de doute que le mouvement de révolte a été combiné par la cour de Sicile et par les Anglais; ils débarquent tour à tour des agents dans les mers Ionienne, Adriatique et Méditerranée. Les individus qu'ils ont insurgés sont très-bien payés; ils ont à leur tête quelques misérables prêtres, quelques officiers, mais pas un homme marquant.

L'archevêque de cette province s'est très-bien conduit; il a menacé de l'excommunication tous ceux qui marcheraient contre les armes de Votre Majesté, et hier il a fait prêcher en chaire dans ce sens.

Le prince héréditaire n'a pu obtenir, à son pas-

sage par ici, qu'aucun propriétaire prît les armes pour la défense de sa cause.

Le roi s'est rendu à Messine, où il a trouvé les deux princes; il a laissé à Palerme la reine, les princesses, trois vaisseaux de guerre, quatre frégates et quelques troupes.

Les Anglais ont dans toute la Sicile de sept à huit mille hommes; mais ils ont beaucoup de bâtiments légers, deux vaisseaux à Messine et quatre frégates.

Ce que l'on a imprimé dans les gazettes, de l'arrivée du prince de Castelcicala à Naples, est de toute fausseté; j'ai fait séquestrer ses biens, ainsi que ceux de tous les Napolitains qui ont suivi la cour.

La commission militaire séante devant Gaëte vient encore de condamner à mort une vingtaine de brigands. On ne néglige aucuns moyens de vigueur ni de persuasion pour ramener la tranquillité dans ce pays, et déconcerter tous les projets formés par l'ancienne cour.

Dans les Calabres, on n'a épargné aucun brigand pris les armes à la main; beaucoup ont été fusillés, en exécution des jugements de la commission militaire.

Les agents de la reine seront fusillés à mesure qu'ils tomberont entre nos mains; on n'a fait jusqu'ici grâce à aucun de ceux qui ont continué à servir ses desseins depuis son départ du continent.

J'espère acquérir dans ce voyage des connaissances assez positives pour pouvoir, à mon retour à Naples, soumettre à Votre Majesté mon opinion sur les modifications dont le gouvernement, l'admi-

nistration et les mœurs des habitants de ce pays sont susceptibles.

Les Calabrois sont en tout semblables aux montagnards de la Corse ; ils sont très-susceptibles d'émotions violentes. Ils avaient été négligés par la cour ; le roi n'avait jamais traversé leur pays.

Il y a longtemps que je ne reçois pas de nouvelles de Votre Majesté. »

Le général Verdier à Joseph. Scigliano, 6 avril 1806.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Impériale qu'aussitôt que le général Reynier a été instruit des principes d'insurrection qui se sont manifestés dans les deux provinces de Cosenza et Catanzaro, j'ai reçu ordre de lui de marcher, et de rouvrir les communications entre Monteleone et Cosenza, interceptées depuis huit à dix jours.

Parti de Monteleone le 1er avril avec un bataillon du 6e régiment et un de Polonais, je me suis dirigé par deux colonnes sur Sainte-Euphémie et Nicastro, lieu où des détachements français avaient été attaqués et repoussés avec perte. Arrivé à Sainte-Euphémie, j'ai trouvé ce village entièrement vide de population, laquelle avait été se joindre avec celle de San-Biaggio, où se trouvaient deux à trois cents révoltés descendus de Gizzeria, Castiglione, Martorano, Conflenti et Soveria. Instruit de ce rassemblement, j'ordonnai à un bataillon du 6e, qui était entré sans coup férir à Nicastro, de marcher sur trois colonnes par les crêtes des montagnes della Pace ou Santa-Maria, et la route de San-Biagio,

tandis que je marchais par la marine de Sainte-Euphémie pour tourner ces gens-là et leur couper toute retraite.

Les colonnes qui devaient passer par la montagne della Pace, commandées par le colonel Dufour, rencontrèrent l'ennemi au village de Petronia, d'où elles le chassèrent avec perte, mais pas assez loin pour continuer leur route pendant la nuit qui s'avançait, le colonel craignant de laisser entre lui et Nicastro de trop gros rassemblements.

La colonne passant par la route directe de Nicastro et San-Biaggio rencontra l'ennemi à ce dernier village, en même temps que j'arrivai par la route de Sainte-Euphémie. Nos premières troupes aperçues de l'ennemi furent attaquées par lui avec énergie. La fusillade s'engagea de suite de part et d'autre, et le pas de charge détermina la fuite de ces gens-là. Laissant à peu près soixante des leurs sur la place, ces révoltés s'étant retirés sur Serra-Stretta, Soveria, Conflenti et Martorano, je marchai le lendemain sur ces points-là, m'avançant sur trois colonnes, celle de droite par Serra-Stretta et Soveria, celle du centre sur Soveria par la route directe, et celle de gauche par Conflenti et Martorano.

L'ennemi ayant abandonné Serra-Stretta, la colonne de droite y entra sans coup férir ; elle y a été reçue par la population, qui lui donna à rafraîchir, et de là elle a marché à Soveria. Celle du centre, où je me trouvais, arriva devant Soveria à peu près à onze heures du matin : aussitôt qu'elle fut aperçue

par l'ennemi, le tocsin sonna dans le village et autres voisins, le tambour fut aussi entendu, et au même instant toutes les montagnes environnantes furent couvertes de ces gens, qui ont poussé leur audace jusqu'à venir attaquer mon avant-garde, que j'avais arrêtée un moment pour faire des dispositions. Ces dispositions finies, je fis sonner la marche, et les positions furent emportées à l'instant. Ces gens s'étant dispersés après quelques coups de fusil, ce village a été forcé. Nous avons trouvé dans le repaire de ces brigands les effets de vingt-cinq à vingt-six soldats français égorgés par les habitants, cinq autres prisonniers qu'ils n'avaient pas encore tués, et une femme avec un enfant de cinq à six ans appartenant au 6e régiment.

La colonne de gauche, marchant sur Conflenti et Martorano, commandée par le lieutenant-colonel Malacoski, Polonais, a rencontré l'ennemi entre Conflenti et Martorano : aussitôt que cette colonne a été aperçue de l'ennemi, ce dernier l'a attaquée en très-grande force, et l'a obligée de s'arrêter. Inquiet du retard de cette colonne qui n'arrivait point à sa destination, j'ai envoyé le colonel Dufour avec son premier bataillon à sa rencontre. Le colonel Dufour, ayant rencontré l'ennemi entre Conflenti et Martorano, l'attaque sans avoir égard à son nombre bien supérieur, le renverse, et le poursuit bien au delà de la ville de Martorano, au travers de laquelle il est passé, malgré la vigoureuse résistance qu'on a voulu lui opposer. Ci-joint le rapport du colonel Dufour et du lieutenant-colonel Malacoski,

dans lesquels Votre Altesse Impériale verra la vigueur du premier et la témérité du second.

Je pars à l'instant pour Martorano, où je réunirai tout mon monde pour me porter sur Gizzeria, où existe un autre gros rassemblement que je disperserai en me rapprochant de Monteleone, où l'on m'écrit qu'il se forme aussi aux environs des masses d'insurgés.

Rendu à Scigliano, j'ai fait ma jonction avec le chef de bataillon du 1er régiment d'infanterie légère (Lejeune), venu de Cosenza avec un détachement de deux cents hommes sortant des hôpitaux, et qui se trouvaient arrêtés ici depuis le 30 mars, ayant craint de se compromettre avec si peu de monde au milieu de ce foyer d'insurrection, qui aurait eu un grand nombre de prosélytes, si nos troupes avaient eu le moindre échec devant les révoltés.

J'envoie à Votre Altesse Impériale le rapport de ce chef de bataillon, qui, par sa fermeté pendant le temps qu'il est resté ici, n'a pas peu contribué au maintien du bon ordre dans cette commune, laquelle, étant révoltée comme toutes celles qui l'entourent, n'aurait pas manqué, par sa position et sa nombreuse population, de nous inquiéter beaucoup, et de donner encore plus d'audace et de consistance à cette révolte.

Votre Altesse Impériale observera, dans le rapport du chef de bataillon Lejeune, que la fidélité de Scigliano est due à l'énergie et aux bonnes intentions du gouverneur de cette ville (M. Carlo-Maria Oliva). M'étant assuré de la véracité de ce qui a été dit

des bonnes intentions du gouverneur et des services qu'il a rendus dans cette circonstance, je pense qu'il mérite la bienveillance de Votre Altesse, et qu'il est aussi important de récompenser les bons qu'il l'est de punir les mauvais.

La révolte ayant éclaté tout à coup et par tous les lieux indiqués sur mon passage, la cocarde et les drapeaux napolitains ayant été arborés, il n'y a pas de doute que cela a été organisé de plus loin, et par des moyens qui n'existent pas chez des petites populations isolées; je suis d'autant plus porté à croire à cette assertion, que je suis assuré que la plupart de ces brigands sont soldés à raison de 25 grains par jour, ce qui semblerait indiquer que l'intention est de soulever ce pays, et de tirer parti de ce soulèvement dans des opérations ultérieures dont on menace la Sicile.

Dans cette hypothèse, le corps de la Calabre serait faible, et résisterait avec peine à des opérations sur la côte, ayant la population révoltée à dos.

Je pense que la marche que j'ai faite, et les leçons qui ont été données dans les diverses rencontres que j'ai eues, ralentiront, s'ils n'éteignent pas, ce feu naissant; mais je suis certain que tout ceci n'est pas fini, et qu'un plus grand nombre de troupes serait très-nécessaire dans la Calabre.

J'ai eu dans toutes ces rencontres des hommes tués et blessés, notamment des officiers; ignorant le nombre des uns et des autres, j'attendrai la fin de ma course pour avoir l'honneur de transmettre à

Votre Altesse le nombre des uns et des autres, et de lui faire connaître les individus qui se sont particulièrement distingués.

Je joins au présent la liste des chefs de cette insurrection qui me sont connus, desquels je ferai brûler les habitations, ainsi que l'a été en entier le village de Soveria, d'après l'ordre que m'en a donné le général Reynier, afin de faire des exemples capables d'intimider.

Ma petite colonne mobile souffre beaucoup par les longues et pénibles marches que nous faisons; elle use tous ses effets, notamment les souliers, mais elle est contente, parce qu'elle se repose sur l'intérêt que prendra à elle Votre Altesse. Quant à moi, je serai satisfait si j'ai pu rendre service dans cette circonstance et mériter son approbation. »

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Impériale la copie d'une proclamation que j'ai jugé convenable de faire dans ces circonstances: comme il n'y a dans le pays aucune imprimerie, il sera malheureusement difficile de la répandre autant que cela serait nécessaire (1).

Reynier à Joseph. Reggio, 7 avril 1806.

Le général Verdier m'a écrit de Nicastro, le 3 avril, que la veille il avait forcé le village de San-Biaggio, défendu par quatre cents hommes armés, descendus de Martorano et villages voisins, ainsi que celui de Petronia, défendu aussi par autant d'hommes venus de Soveria. Ces affaires

(1) Pièce sans importance.

nous ont coûté quelques hommes. Lorsque le général Verdier m'a écrit, il était averti que les brigands venaient réattaquer Petronia, et partait pour s'y rendre. Il comptait aller le lendemain à Soveria et Martorano, centres de cette insurrection, dont nous ne connaissons pas encore tous les chefs. J'attends avec impatience de ses nouvelles, et le rétablissement des communications directes avec Cosenza; je crains que ses lettres n'aient été interceptées, comme un convoi que je lui avais envoyé, et qui a été dévalisé dans un bois entre Monteleone et Nicastro.

J'ai donné ordre au général Peyri de marcher de ce côté avec une partie du corps polonais, afin d'avoir là plus de forces pour poursuivre tous ces brigands et établir mieux toutes les communications. J'aurais été moi-même sur les lieux, si je n'étais pas instruit que, de ce côté, il y a des agents de la cour qui cherchent à exciter le peuple à la révolte, et qui pourraient tirer parti de mon absence. On répand que les Anglais et les Napolitains n'attendent, pour reprendre le pays, que l'arrivée d'une armée russe qui doit être en route; et le peuple, qui ne sait pas que les Russes ne peuvent pas dégarnir Corfou lorsque nous sommes en Pouille et en Dalmatie, les croit. On a même fait croire, à ceux qui se sont insurgés, qu'une armée de Turcs était entrée à Naples. Je cherche à prendre sur ce fait quelques-uns de ces agents et espions, afin d'en faire quelque exemple qui intimide les autres; mais je n'en ai pas encore pu arrêter avec des preuves suffisantes.

Le roi est arrivé hier à Messine; j'attends des

rapports sur ce qu'il y fait et sur le but de ce voyage. Si l'insurrection n'est pas promptement apaisée sur mes derrières, on cherchera à profiter de la proximité du roi pour exciter le peuple ; et ils pourraient bien faire des démonstrations d'attaque sur la côte, ou quelque petite descente dans des points écartés. Déjà, les jours derniers, ils ont rassemblé douze chaloupes canonnières pour tirer sur les batteries que je fais préparer à l'entrée du canal.

Il aurait été bien nécessaire que le 10e régiment d'infanterie arrivât; j'avais compté sur sa marche pour assurer la tranquillité, et ramasser les prisonniers que je laissais sur mes derrières : j'espère que Votre Altesse Impériale l'aura fait partir pour me joindre.

Je n'ai encore aucune nouvelle du biscuit que Votre Altesse Impériale a donné l'ordre de m'envoyer; il peut cependant bien facilement arriver par mer au Pezzo et même jusqu'à Scylla. Il serait aussi nécessaire qu'on envoyât du grain, car il va manquer pour une partie de la population. J'attends aussi par la même voie de la poudre et de l'artillerie.

Mon payeur est sans argent, et les mouvements d'insurrection vont suspendre encore le payement des contributions, qui éprouvera beaucoup de difficultés, surtout pour l'arriéré. Depuis quatre mois, on n'a presque rien payé, et le peuple espérait une modération à notre arrivée.

J'ai écrit à Votre Altesse Impériale, de Cosenza, que le prince héréditaire avait supprimé l'augmentation de l'impôt sur le sel, dont les Calabrois avaient

été si mécontents : comme son ordre n'est pas encore parvenu dans tous les lieux de ces provinces, nous avons le mérite de cette diminution. Le privilége sur la soie étant fini au printemps, on peut aussi faire valoir la modération de ces droits, qui avaient presque détruit cette branche de culture, et qui se trouvent jusqu'à nouvel ordre réduits à ceux de la douane. »

Jos. à Nap. Scigliano, 13 avril 1806.

« Sire, j'ai reçu ce soir ici un courrier du général Reynier; il était porteur d'une lettre dont Votre Majesté trouvera ci-joint la copie.

Le mouvement de Stilo est occasionné par des émissaires envoyés avec de l'argent par M. Acton, de Messine. Je fais partir de Scigliano six cents hommes, qui longeront la côte de la mer Ionienne, et qui achèveront de mettre l'ordre dans cette partie.

Demain, je continue mon voyage.

Les commissions militaires de Salerne, Naples et Gaëte font justice des brigands.

On poursuit le siége de Gaëte.

Je suis très-content de l'empressement que me témoignent les habitants des Calabres. »

Reynier à Joseph. Reggio, 11 avril 1806.

« Monseigneur, je n'ai reçu qu'aujourd'hui, 11 avril, la lettre de Votre Altesse Impériale du 5, et l'avis de son départ pour Cosenza. Je me mettrai en route demain pour aller au-devant d'elle, et la joindrai le 14 ou le 15 à Cosenza, si je ne la rencontre pas avant.

Ce voyage de Votre Altesse Impériale fait le meil-

leur effet dans le pays, et contre-balancera, sans nul doute, l'influence du roi et d'Acton, qui sont toujours à Messine. J'espère que Votre Altesse Impériale viendra jusqu'ici. Tous les habitants le désirent ardemment. Elle verra par elle-même tout ce qu'il convient de faire pour le pays et y rétablir la tranquillité, et je recevrai directement beaucoup d'instructions dont j'ai besoin pour répondre à la confiance qu'elle veut bien me témoigner.

Je n'ai pas encore pu envoyer à Votre Altesse Impériale un rapport sur ce qui s'est passé, parce que ceux du général Verdier ne me sont pas parvenus; mais ce général doit en avoir envoyé directement à Votre Altesse Impériale. Comme j'apprends qu'il est resté à Monteleone avec le 6e régiment, il faut qu'il n'ait pas reçu l'ordre que je lui ai envoyé pour la formation d'une commission militaire chargée spécialement de la poursuite et du jugement de tous ceux qui ont pris les armes. Car il ne suffit pas d'avoir battu le rassemblement de brigands, il faut en purger entièrement le pays. Je lui renvoie une copie de ces ordres, avec celui de se rendre à Cosenza pour prendre le commandement de la Calabre citérieure, qui faisait déjà partie du territoire que je l'avais chargé d'occuper et de surveiller avec sa division.

Un autre mouvement de révolte a eu lieu près de Stilo. J'y ai fait marcher des troupes.

Le général Digonnet étant nécessaire à Scylla pour surveiller cette partie importante de la côte et les communications avec la Sicile pendant mon absence, j'attends mon retour pour lui remettre les or-

dres qui le nomment au commandement de la province de Catanzaro. »

Jos. à Nap. Palma, 16 avril 1806.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 31 mars ; elle aura vu, par celles que j'ai eu l'honneur de lui écrire depuis le 18 mars, que les commissions militaires établies dans les différentes provinces avaient déjà purgé ce pays d'une multitude de brigands salariés par la cour.

La distance de Naples à Reggio et la difficulté des chemins sont telles, que Votre Majesté trouvera que l'armée y est arrivée très-promptement.

Le pays que je viens de parcourir, et qui a été en partie le théâtre du dernier mouvement, est aujourd'hui parfaitement tranquille. Je continue à y être parfaitement accueilli. Le peuple y était surchargé par toutes sortes de droits fiscaux. Le clergé y est si nombreux, que, quoiqu'ils possèdent en masse beaucoup de biens, les ecclésiastiques y sont très-misérables. Les églises de beaucoup de paroisses des Calabres n'ont pas encore été refaites depuis le tremblement de terre de 1783 ; beaucoup de villages détruits à cette époque ne sont remplacés que par des chaumières ; presque tous ces villages ont des chapitres nombreux, dont les chanoines ne partagent pas la valeur de cent francs par an.

Le tiers des hommes que je vois sont des ecclésiastiques qui se disputent l'existence au pied des autels. Les cathédrales collégiales possèdent des biens, mais ils ne suffisent point au strict nécessaire de cette multitude d'ecclésiastiques.

Le clergé régulier est, à un très-petit nombre d'exceptions près, dans la même position : les ordres possessionnés ont été assujettis à des prestations en argent à l'ancienne cour ; une partie de leurs biens a été vendue, leur argenterie, même les reliquaires, les trésors particuliers des abbayes, ont été confisqués et vendus.

Si cet état de choses est très-malheureux pour la situation financière de l'État, c'est aussi à lui que nous devons attribuer en partie la haine et le mépris dans lequel était tombé l'ancien gouvernement, et l'accueil que reçoivent les armes de Votre Majesté. Les prêtres prêchent en chaire, sur les places, dans les champs, et ne tarissent pas sur le compte de Votre Majesté, qu'ils représentent comme le restaurateur et le vengeur de la religion.

Il n'y a point ici de routes de communication, point de justice ; les torrents débordés ne trouvent point de digues qui les arrêtent ; leurs eaux répandues dans les terres y portent la stérilité ; l'on voit des marécages au milieu des orangers et des oliviers, et le pays le plus beau et le plus riche de la terre est le plus malsain, et celui dont les habitants sont le plus misérables.

Le gouvernement a tout à faire ici, et pour bien des années ; il y aura des dépenses dont la nécessité bien démontrée doublera bientôt la valeur de ses revenus, en doublant ceux des propriétaires et des cultivateurs. Le roi de Naples n'avait jamais mis le pied dans ces provinces ; les barons n'y viennent pas deux ou trois fois dans leur vie ; les Calabrois

ne connaissaient leur gouvernement et leur seigneur que par les impôts et les droits qu'ils leur payaient.

D'après ce tableau, Votre Majesté ne sera pas étonnée que les habitants du pays nous accueillent si bien ; elle se persuadera aussi que ni le clergé ni le peuple ne sont en état de payer au delà de ce qu'ils payent aujourd'hui ; que si le gouvernement fait quelque chose pour ce pays, ce pays fera dans l'avenir beaucoup pour lui. »

Le général Radet à Joseph. Naples, 16 avril 1806.

« Monseigneur (1), je rends compte à Votre Altesse Impériale que M. Gentili, chef d'escadron de la gendarmerie impériale, est arrivé hier soir : les talents et la grande probité de cet ancien officier supérieur m'ont déterminé à le charger de suite des détails personnels, pécuniaires et administratifs de l'organisation qu'elle m'a confiée.

Je remplis, en outre, un devoir pénible en ce qu'il tient à la délation ; mais il est sacré pour moi, lorsqu'il s'agit d'un fait qui tend à altérer l'amour et la confiance des peuples napolitains envers leur nouveau monarque et le mien, à qui je jure obéissance.

En conséquence, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté (pardonnez, Sire, une expression dont l'émancipation part d'un cœur qui se dévoue entièrement à la personne de Votre Majesté, sans cesser de l'être à celle de Napoléon le Grand, notre illustre

(1) Cette lettre du général chargé de l'organisation de la gendarmerie dans le royaume de Naples nous a paru assez intéressante pour trouver place ici.

empereur et roi) une note relative à la concussion commise à Chieti, dans les Abruzzes citérieures. Votre Majesté peut la faire vérifier, et ordonner ensuite ce qui lui plaira.

La présence de Votre Majesté dans les provinces y fait la plus grande sensation; la nouvelle répandue de son élévation au trône lève ici les incertitudes, et a totalement changé l'esprit public. On jouit déjà par anticipation de la sécurité et surtout de la félicité que le règne de Votre Majesté promet à ce royaume, qui offre un vaste champ à sa gloire et aux bontés de son cœur.

Je m'empresse de préparer les éléments qui doivent en assurer la tranquillité intérieure, et l'exécution des mesures que va prendre ou ordonner Votre Majesté pour le bonheur de ses sujets; en attendant, nous aiderons la police à veiller et à écarter les poisons et les Ravaillacs d'une cour dont la férocité laisse des taches indélébiles de cruauté et de perfidie.

Déjà Votre Majesté est informée des succès que l'on obtient par le bataillon de fusiliers de la cité. Ce corps, créé à huit cents hommes, coûtait considérablement, et fut laissé à cinq cents au départ de la cour; il n'avait pas de chefs, et son service n'était pas réglé. J'ai cru devoir prévenir les intentions de Votre Majesté en en prenant provisoirement la direction. Je prépare pour lui une organisation qui présente de l'économie, des résultats doublement avantageux, et qui nous offre les moyens de faire de ce corps la pépinière par laquelle nous remplirons

les places qui viendront à vaquer dans la gendarmerie. J'aurai l'honneur d'en présenter le projet à Votre Majesté aussitôt son retour dans sa capitale.

L'arrivée du chef d'escadron Gentili, en me déchargeant des détails, me permet d'espérer pouvoir présenter peu après à Votre Majesté le projet du code organique de la gendarmerie. Je désirerais, autant par devoir que par nécessité, pouvoir commencer bientôt à répartir provisoirement et utiliser les cinq cents hommes que j'ai sur les bras; mais je manque de fonds pour les habiller et les monter; j'en ai informé le général ministre de la guerre, ainsi que des commissaires que j'envoie dans les provinces, dont les opérations ont pour objet : 1° de faire rentrer légalement les armes, les chevaux et effets militaires dispersés et dilapidés, qui appartenaient à l'armée napolitaine; 2° de rechercher les renseignements sur l'élite des meilleurs militaires pour gendarmes; 3° et enfin de préparer les voies pour faire percer notre institution au moral.

Je ne me dissimule pas, Sire, combien les dissensions intestines et l'esprit de parti ont démoralisé; mais je prends toutes les précautions pour que le corps de votre gendarmerie soit digne de vous, et de remplir les vues bienfaisantes de Votre Majesté. Je n'ai rien de plus à cœur que de me rendre digne de la confiance dont je suis honoré, et aucun sacrifice ne me coûtera pour me rendre digne de la sienne.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de mon profond respect et le serment de fidélité avec lesquels j'ose assurer que je suis, etc. »

« Sire, j'ai reçu hier la lettre de Votre Majesté en date du 31, et la déclaration qu'elle me fait de me reconnaître comme roi de Naples et de Sicile. Je n'avais pas besoin d'une preuve aussi éclatante de son affection et de sa confiance en moi pour en être convaincu ; et, quelque grands que puissent être ses bienfaits, jamais ils n'égaleront les sentiments que je lui porte et qui en sont indépendants. La dépêche de Votre Majesté m'a trouvé sur le Phare, entre Scylla et Reggio, où j'ai été accueilli comme dans le reste des Calabres. J'examine en détail tout ce qui pourra nous mener en Sicile ; demain, j'aurai l'honneur de faire connaître à Votre Majesté le résultat de mes observations.

Jos. à Nap. Reggio, 18 avril 1806.

J'ai donné les ordres pour le prompt armement de cette côte, qui est nul et absolument à la merci de l'ennemi, dont les frégates tirent impunément sur les villes du littoral sans qu'on puisse lui répondre. Sous peu de jours, nous commencerons à avoir quelques pièces en batterie.

Les Anglais ont à Messine deux vaisseaux, quatre frégates, vingt chaloupes canonnières.

Je prie Votre Majesté de donner l'ordre au ministre de la guerre de France et à celui d'Italie de ne m'envoyer personne sans avoir pris vos ordres : le premier m'envoie comme officier un Leone, ancien aide de camp du général Dugommier, espion de police de tous les gouvernements à Paris depuis ce temps ; l'autre m'envoie de Milan des officiers dont quelques-uns viennent déjà d'être arrêtés comme escrocs ; je ne parle pas des officiers napo-

litains employés dans le royaume d'Italie, mais des gens qui se disent officiers, comme ce Leone, et qui ne le sont pas depuis longtemps. »

Jos. à Nap. Reggio, 18 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les drapeaux conquis par l'armée française en soumettant le royaume de Naples.

S'il était possible qu'aucun de mes descendants oubliât jamais ce qu'il doit à Votre Majesté et au sang français, j'espère que la vue d'un de ces drapeaux suffirait pour le rappeler à son devoir et aux sentiments qui m'animent.

Les mouvements qui s'étaient élevés dans les Calabres sont apaisés; ce pays jouit aujourd'hui de la plus parfaite tranquillité. »

Jos. à Nap. Reggio, 19 avril 1806.

« Sire, j'ai donné tous les ordres pour préparer l'expédition de Sicile; l'armement de la côte a été le premier objet de mes soins, afin de protéger l'arrivage de tout ce qui sera expédié de Naples; il n'est pas moins important de fortifier d'une manière inattaquable les points de Tropca, Bagnara, Scylla et del Pezzo. On pourra réunir des bateaux et tous les moyens de transport dans les trois premiers points; el Pezzo bien fortifié nous rendrait maîtres du détroit, dès qu'une première avant-garde se serait jetée de l'autre côté, et se serait emparée du Phare.

Je charge le général Reynier de tous les préparatifs; je me rends par Tarente à Naples, où je hâterai l'expédition de tous les objets qui sont néces-

saires, et je reviendrai précipitamment dès que tout sera prêt.

Je désire que Votre Majesté fasse donner l'ordre au 2e régiment d'artillerie, qui est à Plaisance, de se rendre à Naples, où je n'ai pas encore assez d'artillerie. Il y a des côtes immenses à réarmer ; il y aura en Sicile des siéges à faire.

Il n'y a pas de routes dans la Sicile, ce qui me fait sentir la nécessité de m'emparer d'abord de Messine, pour avoir un point d'où je puisse toujours partir avec sûreté pour me porter dans l'intérieur et jusqu'à Palerme.

J'attends des officiers de marine. Lostanges serait utile ici.

Le biscuit que Votre Majesté a fait expédier de Toulon nous est indispensable ; les ennemis ont cherché à affamer les Calabres, où effectivement il n'y a plus de vivres que pour quinze jours.

Les revenus des douanes sont absolument nuls dans ce moment, et ils sont portés dans le budget pour un quart.

Je désire savoir si Votre Majesté m'autorise à prendre les généraux, officiers, sous-officiers et soldats pour ma garde dans l'armée française : en leur donnant de l'avancement, je trouverai beaucoup de militaires à qui cela serait agréable. ».

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 5 avril. Je vois avec plaisir qu'on ait brûlé un village des insurgés. Des exemples sévères sont nécessaires. J'imagine qu'on aura fait piller ce village par les

soldats. On doit ainsi traiter les villages qui se révoltent. C'est le droit de la guerre, mais c'est aussi un devoir que prescrit la politique.

A dater du 1er mai, j'ai établi une estafette pour communiquer régulièrement avec le royaume de Naples; cette mesure aura l'avantage de nous offrir des moyens de correspondance plus rapides que par les courriers ordinaires, et dont vos administrations pourront profiter.

J'ai réuni les dépôts de votre armée en Romagne, dans le Bolonais et dans le Modénois; je les ai partagés en deux divisions d'infanterie, en une division de chasseurs et une de dragons. J'ai dirigé en même temps un grand nombre de conscrits sur ces dépôts, afin que les quatorze bataillons qui les composent soient portés au complet et me forment une réserve de quatorze mille hommes pour contenir le haut de l'Italie. Il est nécessaire que les majors s'y rendent, et que les cadres des autres bataillons, c'est-à-dire les officiers et sous-officiers, y soient envoyés ainsi que les registres des corps, sans quoi ils seront perdus dans ces courses multipliées, ce qui serait une source de désordre et de confusion pour les corps. Le 62e régiment a quatre bataillons à votre armée. Renvoyez aux dépôts les cadres des 3e et 4e, ce qui vous laissera deux bataillons passables de sept à huit cents hommes chacun. Les cadres de ces 3e et 4e bataillons réunis à leur dépôt le porteront à deux mille hommes; le 20e est de quatre bataillons; il y en a un à votre dépôt et trois à votre armée; gardez le 1er et le 2e, et ren-

voyez le cadre du 3e; le 14e de chasseurs a quatre escadrons à votre armée; renvoyez le cadre du 4e au dépôt; même chose pour le 25e de chasseurs, 23e, 29e, 30e de dragons. Ne gardez, en général, que le 3e escadron à cheval de tous vos régiments français de cavalerie, pour en avoir un au dépôt; cela soulagera votre solde, mettra de l'ordre dans la comptabilité et augmentera mes troupes en Italie; car l'Europe n'est pas tellement réassise que je n'aie besoin d'avoir encore des troupes sous ma main. Je vois que le 14e d'infanterie légère a trois bataillons à l'armée; si cela est, renvoyez le 3e bataillon au dépôt. Je dirai la même chose du 1er d'infanterie légère, des 42e et 6e de ligne, et du 23e d'infanterie légère. Ne gardez que deux bataillons à l'armée, et renvoyez les cadres des autres bataillons aux dépôts dans le royaume d'Italie. Je verrai avec plaisir que vous renvoyiez quatre régiments français, tels que le 62e et les trois autres régiments qui ont le plus fatigué. Si vous prenez ce parti, vous les dirigerez sur Ancône. Le régiment de Latour-d'Auvergne, qui est fort de trois mille hommes, les deux bataillons du 1er régiment suisse, vous indemniseront de la perte de ces quatre régiments : et vous sentez que, pour moi, ce n'est point la même chose; car si les Russes faisaient des mouvements qui me donnassent lieu de marcher à leur rencontre, il serait trop tard de retirer des troupes de chez vous.

Vous avez beaucoup trop de monde; vous avez aussi trop de chevaux. Renvoyez en Italie et à Ancône tout ce qui vous est inutile. Gardez avec vous

les Polonais, les Suisses, les Corses, troupes qui sont très-bonnes pour le pays où vous êtes. Vous devez trouver des draps et des souliers à Naples et dans le royaume. Faites habiller vos troupes avec des draps faits de laines du pays. Je crois que dix régiments français de deux bataillons chacun, à mille hommes par bataillon, ce qui ferait vingt mille hommes, deux mille hommes allemands, mille deux cents Suisses, autant de Corses, suffisent pour les royaumes de Naples et de Sicile; il ne vous faut pas en Sicile plus de quinze mille hommes. Cependant ce n'est pas très-pressant; je laisse encore tout ce que vous avez à votre disposition, hormis que je vous recommande d'envoyer aux dépôts qui sont en Italie les 3e et 4e bataillons et le 4e escadron, et de ne garder que deux bataillons par régiment d'infanterie et trois escadrons par régiment de cavalerie. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

« Mon frère, des troupes légères comme les Corses, qui, comme les troupes italiennes, parlent la langue du pays, seront excellentes pour faire la guerre aux brigands dans la Calabre. Organisez quatre colonnes mobiles commandées par des officiers intelligents, probes et fermes, composées chacune de sept à huit cents hommes, quelque cavalerie et beaucoup d'infanterie, réparties dans les différentes parties de cette province, et envoyant des détachements partout. Il n'y aura pas un mois que ces colonnes seront établies, qu'elles connaîtront toutes les localités, qu'elles seront mêlées avec les habitants, et

qu'elles auront fait une bonne chasse aux brigands. Il faut les faire fusiller sur-le-champ, dès qu'il y en a d'arrêtés. Occuper les côtes est une autre chose de première nécessité. Toutes les mesures que vous avez prises pour l'établissement des commandants militaires sont bonnes; mais tenez la main à ce que les généraux ne volent pas. S'ils se conduisent arbitrairement, s'ils vexent et dépouillent les citoyens, ils soulèveront les provinces. Il faut frapper hardiment, destituer honteusement et livrer à une commission militaire le premier qui volera. Organisez peu de troupes napolitaines, il n'y a point à se fier à elles dans le premier moment. Vous pourriez former un régiment, et l'envoyer en France. Arrivé en Italie, je le prendrai à ma solde; il sera bon à servir dans les Pyrénées.

La mesure que vous avez prise de donner une solde à tous les officiers qui n'avaient pas suivi le roi de Naples est sujette à bien des observations. Ne vous entraînez pas dans une immense dépense; l'existence d'un si grand nombre d'individus à Naples sera sans inconvénient tant que vous y aurez une forte armée française; mais lorsque les troupes françaises seront parties, les hommes se trouveront tout organisés, et vous ne pourrez vous fier à eux.

Il faudrait les envoyer en France. Je ne comprends point dans ce nombre ceux qui sont opposés à la reine, et qui étaient en état de persécution sous l'ancien régime.

En masse, je vois dans vos décrets beaucoup de bonnes mesures.

Je ne puis trop vous recommander de montrer de la vigueur.

Il faudra dans chaque province établir un provéditeur, dans la forme de nos préfets; les généraux ne sont pas en état d'administrer. Il me semble que votre gendarmerie n'a pas assez d'étendue. Placez un capitaine dans chacun de vos commandements militaires avec une compagnie de gendarmerie à pied; et composez vos compagnies moitié de Français et moitié de Napolitains les plus attachés, en y mettant quelques-uns de ceux qui ont été en France. »

Jos. à Nap. Gérace, 21 avril 1806.

« Sire, après avoir donné tous les ordres pour l'armement de la côte qui doit préparer et assurer le succès de l'expédition de Sicile, je me suis mis en route pour Naples, d'où je retournerai à Reggio lorsque tout sera prêt pour l'expédition. Je traverse le pays le plus sauvage du royaume, et je trouve partout le même accueil. Il est impossible qu'un gouvernement inspire moins d'intérêt que la maison de Naples n'en inspire à ces peuples.

Les émissaires qui ont cherché à exciter du trouble sont journellement arrêtés par les habitants du pays.

Je compte pousser jusqu'à Tarente, à moins que des événements imprévus ne me rappellent à Naples par un chemin plus direct.

Le maréchal Jourdan est arrivé à Naples; j'ai donné l'ordre pour qu'il exerce les fonctions de gouverneur.

Il nous arrive de tous côtés des officiers généraux qu'il m'est impossible de placer, à moins de renvoyer ceux qui servent déjà, et dont, à l'exception d'un très-petit nombre, je n'ai qu'à me louer.

J'ai demandé, dans ma lettre précédente, à Votre Majesté l'autorisation de prendre dans l'armée les officiers qui voudraient faire partie de ma garde.

Votre Majesté sent qu'il est naturel que je désire n'avoir dans ce corps que des hommes que je connaisse personnellement, et je ne saurais point avoir confiance dans d'autres grands seigneurs du pays qui sollicitent pour y être admis ; j'en connais déjà quelques-uns, mais, en général, je préférerais à tous des militaires consommés dans leur métier, suivant l'exemple qu'en a donné Votre Majesté.

Quel que soit le dérangement des finances de ce pays, surtout par l'inactivité du commerce, qui rend le produit des douanes nul, il me sera toutefois impossible de ne pas former de nouveaux corps. J'ai cent vingt officiers napolitains arrivés de France ou d'Italie, qui touchent leur traitement d'activité du grade qu'ils venaient de quitter. Il faut que je les emploie utilement. Les Anglais recrutent en Sicile; ils cherchent à y attirer les officiers de l'armée napolitaine qui se trouvent sur le continent, et qui me demandent aussi du service. Les soldats qui demandent du pain, si je ne leur en donne point, en iront chercher en Sicile, ou feront des brigands ; il faut s'emparer d'eux, pour que d'autres ne s'en emparent point ; et, quelles que soient leurs qualités militaires, ils sont encore supérieurs aux recrues, qu'on aurait peut-

être beaucoup de peine à faire lorsqu'on le voudrait.

Je prie Votre Majesté de donner des ordres pour que l'on ne m'envoie plus d'officiers et de généraux français. »

Jos. à Nap. Catanzaro, 25 avril 1806.

« Sire, je rencontre dans chaque ville les traces de la révolte qui avait été préparée en Sicile ; près de Manfredonia, un mouvement avait aussi éclaté, mais il a été étouffé comme dans les autres parties du royaume. Je suis occupé à réparer tout le mal qui a été fait, et je n'ai qu'à me louer de l'aide que me donnent tous les gens éclairés et l'immense majorité des habitants.

Si Votre Majesté peut me faire envoyer de Venise, par l'Adriatique, une vingtaine de chaloupes canonnières, elles pourraient être dirigées sur Cotrone ; elles seraient bien utiles pour l'expédition dont je m'occupe dans ce moment.

Je n'ai pas encore de nouvelles de la flottille qui était partie de Civita-Vecchia depuis trois jours. »

Jos. à Nap. Cotrone, 26 avril 1806.

« Sire, je suis arrivé aujourd'hui dans cette ville, et je me suis occupé des mesures à prendre pour mettre ce port en état de recevoir les bâtiments de commerce et les chaloupes canonnières, et autres bâtiments légers qui, de Venise, d'Ancône ou de Tarente, pourraient être contraints de s'y réfugier ; j'ai aussi ordonné la construction de diverses batteries pour mettre le port à l'abri des insultes de l'ennemi.

Une frégate anglaise et un brick ont jeté sur la

côte cinquante hommes pour chercher des vivres; les paysans les ont contraints à s'embarquer sans leur avoir rien accordé.

Je désirerais connaître l'intention de Votre Majesté,

1° Sur les armoiries que je dois donner au royaume de Naples;

2° Sur le pavillon;

3° Sur la livrée de ma maison;

4° Sur la cocarde et les couleurs napolitaines.

Si Votre Majesté le trouve bon, je pourrai conserver l'aigle pour armoiries;

Le pavillon pourrait être le même que celui de France, à l'exception de la couleur noire, qui pourrait remplacer la couleur bleue;

Je pourrais conserver le fond de la livrée de Votre Majesté, en mettant un galon différent;

Dans la cocarde, le bleu serait remplacé par le noir.

J'ai pensé à la couleur noire, parce que tous les habitants des montagnes, qui sont nombreux et belliqueux, sont habillés d'un drap noir qui se fabrique dans leur village. Il est en tout semblable à celui qui habille les montagnards corses; il ne coûte pas cher, et j'aurai le projet de m'en servir pour habiller les bataillons provinciaux que je compte lever dans chaque province, et dont les compagnies des gardes d'honneur, qui se forment à mon passage dans les différentes villes, seraient le noyau.

Il est indispensable que Votre Majesté donne l'ordre pour que les conscrits qui se trouvent aux dé-

pôts rejoignent les bataillons de guerre : cette mesure est de toute nécessité pour remplir les vides occasionnés par les maladies et les événements de la guerre, surtout au moment de l'expédition de la Sicile. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 27 avril 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 12, de Cosenza. Les Polonais sont peu propres à la guerre de montagnes ; la conduite du colonel polonais ne m'étonne pas. Je regrette que vous n'ayez pas dans la Calabre deux régiments italiens. La facilité de parler la langue du pays est un grand objet. Les Corses sont également très-propres à ce service. Je n'ai lu qu'avec indignation le refus qu'a fait le général Duhesme d'envoyer un bataillon au secours de Cosenza ; témoignez-lui en mon extrême mécontentement. Ce n'était pas un, mais trois bataillons qu'il devait envoyer, avec un général de brigade. Cette division de corps d'armée a été funeste aux armées du Rhin ; je ne l'ai jamais soufferte où j'ai été. Sur le seul avis qu'il y avait une insurrection sur les derrières du général Reynier, il devait faire toutes les dispositions, et marcher (1). Le général Saint-Cyr est susceptible plus qu'aucun autre de ce genre d'amour-propre : c'est ce qu'il y a de plus funeste à la guerre. Réunissez tout le corps du général Reynier, qui est de huit à neuf mille hommes, pour pouvoir passer en Sicile et garnir la mer. Met-

(1) On a vu, par le rapport du colonel Laffon, que le général Duhesme n'avait pas osé prendre sur lui d'envoyer des troupes, étant sous les ordres du général Saint-Cyr.

lez à Cosenza des troupes corses et italiennes ou de propres Napolitains, si vous en avez d'assez sûrs; ménagez les troupes françaises en ne les faisant pas ainsi battre isolément contre des paysans; proscrivez surtout les petites garnisons, sans quoi vous ferez beaucoup de pertes. Le vrai système est celui des camps volants. Mille huit cents hommes, sous les ordres d'un général de division, placés autour de Cosenza et fournissant perpétuellement des colonnes de cinq à six cents hommes parcourant le pays, sont les meilleurs moyens. Tous les points de la côte où il y a des citadelles, et où un petit nombre d'hommes peuvent être à l'abri des insurrections d'une ville et des paysans, peuvent être occupés avantageusement pour garantir les côtes; mais que nulle part il n'y ait pas moins de quatre cents hommes. Ne mettez de petits détachements que dans les forteresses et dans les postes bien fortifiés.

Faites faire des souliers et des habits à Naples; l'habillement qu'on vous ferait en France ne vous arriverait jamais. Soldez exactement votre armée. Si vous avez trop de troupes, renvoyez en Italie la portion de cavalerie qui vous est inutile; et même, comme je vous l'ai déjà mandé, renvoyez quatre régiments français à Ancône. Il faut prendre la légion corse à votre service, ce qui vous donnera la faculté d'y employer des Calabrois et des Napolitains. Vous pouvez envoyer en Corse pour la recruter. Vous savez que le roi de Naples y recrutait autrefois. Envoyez-y donc des recruteurs; mais n'employez pas F......., qui est un mauvais gueux, et

qui d'ailleurs est lâche et ne vous servirait de rien.

Renvoyez vos dragons aux dépôts en Italie; ils ont beaucoup d'hommes aux dépôts; ils ne sont pas exercés comme les autres régiments de la grande-armée, et je veux les préparer à faire la guerre, comme je l'ai fait faire aux autres corps en Allemagne. Toutes les fois que vous me parlez d'une ville, mettez en note sa population, car on ne trouve ici aucun renseignement là-dessus. Si le colonel Laffon avait attaqué avec audace les insurgés, avec quatre cents hommes il devait les mettre à la raison. Toute troupe qui n'est pas organisée est détruite lorsqu'on marche à elle. C'est ce qu'a fait le général Dufour. Faites-lui connaître que je lui accorde de l'avancement dans la Légion d'honneur pour sa bonne conduite. Faites connaître également que j'accorde aux 1er et 23e légers et aux 6e et 42e de ligne huit aigles de la Légion d'honneur; vous me ferez passer la note de ceux qui se sont distingués. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 27 avril 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 13 avril de Scigliano, avec la lettre du général Reynier du 11 avril. Je vois avec plaisir que les commissions militaires font justice des brigands qui infestent les grands chemins. C'est le seul moyen de purger le pays et d'annuler l'influence de la reine. Quand on s'apercevra du danger qu'il y a à courir pour exécuter ses ordres, les choses prendront une autre direction. Je suis à Saint-Cloud depuis quelques jours; mes troupes occupent toujours Braunau, et sont sur l'Inn. J'attends la restitution des bouches

de Cattaro, que la cour de Russie dit vouloir me remettre; cette occupation ne fait que compromettre l'Autriche. »

« Sire, je reçois les lettres de Votre Majesté des 10, 11 et 12 avril. Je vois avec plaisir que les mesures que me prescrit Votre Majesté pour le maintien du bon ordre sont celles que j'ai prises : j'ai établi un général avec des approvisionnements à Cosenza, des commissions militaires, des colonnes mobiles, et il y a des garnisons à Cotrone et sur toutes les côtes. Jos. à Nap. Cariati, 27 avril 1806.

L'expédition de Sicile me fait sentir la nécessité de garder toutes les troupes françaises, et même celle de les voir se renforcer des conscrits que les corps doivent recevoir.

Je viens de donner l'ordre pour que l'on confisque tout le numéraire que l'on pourra trouver appartenant à des Russes, et pour que l'on ne permette aucune communication avec les Sept-Iles.

J'ai fait traverser les Calabres en tous sens par de fortes colonnes; je crois ce pays bien soumis aujourd'hui. Je vais me rendre à Tarente, et revenir à Naples par la Pouille, avec un régiment d'infanterie légère.

Le chef d'état-major a adressé au ministre tous les rapports du siége de Gaëte. Il n'est point aussi avancé que je le voudrais; cependant on s'en occupe beaucoup.

Je reçois à l'instant un rapport du commandant Jacob, qui m'apprend la prise de la corvette *la Ber-*

gère, commandée par le capitaine de frégate Duclos, par une frégate anglaise. Voici la copie de son rapport. J'ai approuvé les dispositions qu'il me propose. Votre Majesté décidera ce qui lui paraîtra plus juste. »

Le capitaine Jacob à Joseph. Naples, 23 avril 1806.

« Sire, il m'en coûte beaucoup d'avoir à annoncer à Votre Majesté la prise de la corvette *la Bergère,* commandée par le capitaine de frégate Duclos, qui avait sous ses ordres les neuf bâtiments réunis à Civita-Vecchia. Voici le détail de cet événement :

Le 17 de ce mois, à huit heures et demie du matin, l'officier que j'avais expédié pour Civita-Vecchia arriva à bord du capitaine de frégate Duclos, et lui communiqua mes intentions pour l'attaque de la frégate *la Minerve* à Gaëte : ce commandant, qui était prêt à mettre sous voile, mais qui ne devait partir qu'à la nuit, pour se rendre directement à Naples, pressa son départ et appareilla à une heure après midi, pour se trouver à la pointe du jour le lendemain aux environs de Gaëte ; il avait premièrement informé tous ses capitaines de la route qu'il devait tenir, et de la manière dont il devait attaquer l'ennemi.

Après s'être mis assez au large de cette côte dangereuse pour ne pas exposer ses bâtiments, il faisait route en bon ordre, lorsqu'à quatre heures et demie l'on découvrit une voile, que l'on ne tarda pas à reconnaître pour une frégate. Le capitaine Duclos, qui allait attaquer un bâtiment de cette force sous les batteries d'une place, n'eut d'autre idée que de faire

le signal de se préparer à combattre celui qu'il venait de découvrir, et qui croisait sa route.

A six heures et demie, il diminua de voiles, et s'approcha de l'ennemi à demi-portée de fusil; alors le combat s'engagea de la manière la plus vive; mais le capitaine Duclos, voyant que les bâtiments sous ses ordres ne faisaient pas le mouvement le plus convenable, mit le signal qui dit : *Tout vaisseau qui ne combat pas n'est point à son poste.* Dans ce moment, il manœuvra pour aborder la frégate, ce qu'elle évita en forçant de voiles.

Le combat dura ainsi, bord à bord, jusqu'à huit heures du soir, que *la Bergère*, portant dix-huit canons de 12, amena, après avoir combattu pendant deux heures, et de la manière la plus opiniâtre, une frégate de quarante canons portant pavillon anglais. Les huit autres bâtiments français rentrèrent à Civita-Vecchia et à Porto-Dance.

Les bâtiments qui ont davantage approché l'ennemi sont les petits bricks *la Ligurie* et *le Janus*, et la canonnière *la Gauloise*. Le brick *l'Abeille*, portant dix-huit canons de 12 et deux obusiers de 36, devait seconder *la Bergère* en mettant l'ennemi entre deux feux, ce qui l'eût au moins obligé à prendre la fuite, s'il n'avait succombé; mais je dois informer Votre Majesté que ce bâtiment, le plus fort de la division après *la Bergère*, a le moins fait en raison de ses moyens.

D'après cet exposé, Sire, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de démonter de son commandement M. Joseph Eydoux, lieutenant de vaisseau,

capitaine du brick *l'Abeille*, et de renvoyer cet officier à Toulon, pour que sa conduite soit examinée. Je pourrai, si Votre Majesté l'approuve, confier ce commandement à M. Villon, lieutenant de vaisseau, venu de France. »

Jos. à Nap. Rossano, 28 avril 1806.

« Sire, Votre Majesté doit avoir reçu le plan et un rapport général sur le siége de Gaëte. Elle aura reconnu que les Capucins et le Monte-Secco sont occupés par les troupes. Les bâtiments ne peuvent tenir dans le port de Gaëte lorsque les batteries de la côte jouent : déjà une fois ils ont été obligés de prendre le large. On n'a pas jeté de bombes à *quinze cents toises, mais à cinq cents*. Il y a aujourd'hui cinquante pièces prêtes à être mises en batterie; mais nous sommes pauvres en plomb et en fer coulé.

J'ai montré des troupes dans les villages de la Calabre, où je suis content de l'esprit des habitants.

Je ne trouverai à Tarente ni munitions, ni canons de campagne, mais bien cent grosses pièces.

Mon voyage dans ces campagnes raffermit les timides et intimide les mauvais; les troupes qui sont avec moi se conduisent bien, et ne donnent aucun prétexte. »

Jos. à Nap. Cassano, 30 avril 1806.

« Sire, si Votre Majesté m'y autorise, je pourrai compléter par des recrues napolitaines quatre régiments français qui s'abonneraient à rester dans le royaume de Naples. Par ce moyen, j'aurais toujours quatre régiments au grand complet qui ne seraient pas à charge à la conscription française, qui deviendraient la pépinière d'où je tirerais les officiers et

sous-officiers qui serviraient de modèles aux autres corps que je lèverais par la suite dans ce pays. Les régiments qui sont ici ont absolument besoin de conscrits; ils sont fort affaiblis. J'ai ordonné une revue de rigueur, dont j'enverrai incessamment le résultat à Votre Majesté. Je mets beaucoup d'importance à connaître la décision de Votre Majesté sur cet article.

Le marquis de Rhodio a été condamné et exécuté à Naples, il y a quelques jours.

La tranquillité règne aujourd'hui dans toutes les parties du royaume.

Le biscuit que Votre Majesté veut bien m'envoyer n'est pas encore arrivé.

Les sénateurs ne me sont pas annoncés avant le 10 du courant (1).

Je n'ai rien négligé pour l'armement de la côte, et tout est, en ce moment, en mouvement pour cela. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 1er mai 1806.

« Mon frère, il résulte, du rapport qui m'est fait sur le siége de Gaëte, que l'artillerie n'a pas vingt pièces de canon, et qu'il n'y a que deux mille hommes devant la place (2). Ce rapport est du 13 avril. Il est convenable que vous ayez six mille hommes, que vous mettiez tous les charrois en réquisition

(1) La commission du sénat qui apportait la couronne de Naples à Joseph.

(2) L'Empereur avait été induit en erreur par un faux rapport; car, au 31 mai, il y avait devant Gaëte six cent soixante hommes d'artillerie, cent quatre-vingts du génie, trois mille cinq cent soixante et dix d'infanterie et deux cent cinquante de cavalerie, ce qui faisait un total de quatre mille six cent soixante hommes.

pour transporter les outils, les boulets et les pièces. Il ne doit pas vous être difficile d'avoir quatre-vingts pièces de canon de Capoue, de Naples, et de toutes les autres places du royaume. Tout le rempart de la place étant découvert, et pouvant être battu à 200 toises, elle sera bientôt démantelée. Mais il paraît qu'on ne fait point assez d'attention à cet objet si important. Dans le fait, vous n'avez mis en jeu que la division du général Reynier, et elle ne fait que le quart de vos troupes. Vous ne prendrez point Gaëte sans un système et sans y porter la plus grande attention; et déjà l'on a bien tardé. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 4 mai 1806.

« Mon frère, je reçois vos lettres du 18 et du 19 avril. Je vois avec plaisir que vous vous occupez de l'expédition de Sicile. Je vais vous envoyer une compagnie d'une centaine de gardes du corps de l'ancien roi. Ce sont des hommes qui n'ont point émigré; la plupart ont été employés, et m'ont donné des preuves de zèle pendant plusieurs années. Ils désiraient être attachés à ma personne; mais cela ne m'a point paru convenable, au lieu que je n'ai pas vu d'inconvénient à les mettre près de vous : ce sont des gens d'honneur, qui vous serviront avec zèle. En les mêlant avec quelques officiers et des Napolitains des premières familles, vous pourrez vous former quelques compagnies de gardes de cent hommes à cheval. Cela aura l'avantage de vous attacher de grands propriétaires, qui n'entreraient point volontiers dans les troupes de ligne. Dans cet

avantage d'avoir auprès de vous cent Français de bonne famille, qui se trouvent avoir de l'emploi et du pain, et qui seront un exemple pour les Napolitains de famille, j'en rencontre plusieurs.

Soyez certain que, lorsque vous aurez débarqué en Sicile, vous serez bientôt maître de l'île sans faire de siége. La cour n'aura que deux partis à prendre : de s'en aller ou de rester. Rester est un parti dangereux; s'en aller, c'est ce qu'elle fera; et une fois qu'elle sera partie, vous aurez bon marché du reste. Les Siciliens sont comme tous les insulaires, ils aiment la nouveauté; et la prise de Naples est un coup de grande importance qui a beaucoup d'influence sur eux. Faites faire des petits pamphlets qui leur fassent sentir l'avantage d'appartenir à un prince français qui les garantira des insultes des Barbaresques, leur assurera la tranquillité pour toujours, et le commerce dans la Méditerranée.

Attachez à votre service les généraux, officiers et soldats que vous jugerez convenables pour votre garde; mais ne perdez point de vue, je vous prie, les cent gardes du corps que je vais réunir à Chambéry et vous envoyer. »

« Sire, j'ai été forcé de séjourner ici aujourd'hui, pour prendre les mesures propres à mettre ce point important à l'abri d'une tentative que pourrait faire l'ennemi. Une frégate anglaise s'est présentée, il y a quelques jours, devant l'île Saint-Paul, d'où elle a été éloignée par le feu des batteries de cette île, que l'on

Jos. à Nap. Tarente, 4 mai 1806.

fortifie le plus possible dans ce moment; il n'y a pas d'affûts et peu de munitions.

Les Russes ont une escadre dans l'Adriatique; c'est du moins ce qu'écrit M. Vigouran au commandant de la province de Leca. Je fais rétablir l'armement de toute la côte de l'Adriatique, qui a été complétement détruit.

Je pars demain pour Naples, où je serai rendu le 10 ou le 11. Les sénateurs ne sont pas encore arrivés; mais j'espère que dans cet intervalle ils seront rendus à Naples.

Les Anglais envoient beaucoup d'argent pour soulever le pays; ils ne réussiront pas; des Napolitains arrivés de Palerme assurent que Sidney-Smith y était arrivé de sa personne.

Toutes les côtes sont à réarmer à la fois; Gaëte nous occupe aussi beaucoup d'artillerie et nous emploie beaucoup de moyens; mais peu à peu tout sera mis en bon ordre.

Le général Radet (1) s'occupe de la gendarmerie; mais, Votre Majesté le connaît, il est trop empressé à toujours écrire et à tout faire. Je crois que le colonel Gentili est tout ce qu'il me faut; le général Radet veut trop singer le maréchal Moncey, et ce théâtre est trop petit pour cela. Je n'envoie pas à Votre Majesté tout ce que lui et ses agents ont imprimé de lettres, d'avis, de proclamations; je viens

(1) Le général Radet était un homme d'un dévouement absolu : le roi Joseph redoutait son excès de zèle, tout en l'appréciant comme il le méritait. Il savait que c'était un officier toujours disposé à exécuter tous les ordres.

de lui faire défendre de jamais imprimer de proclamations au peuple.

Le public est très-bien disposé pour l'ordre actuel; je surveille tant que je puis les fripons, qui seuls l'indisposent contre nous. »

« Mon frère, je reçois votre lettre de Gérace du 21 avril. Vous ne devez vous gêner en rien; vous pouvez renvoyer tous les officiers que vous ne voudrez point garder. Tous ceux que vous voudrez prendre pour votre garde, vous pouvez les prendre; vous pouvez former quelques régiments napolitains. Si vous voulez en former un selon l'organisation française et le compléter à trois mille hommes, envoyez-le-moi, je le placerai du côté des Pyrénées; mais il faut qu'il soit complet en soldats. Nap. à Jos. Saint-Cloud mai 1806.

J'ai fait le général Reynier grand officier de la Légion d'honneur, ce qui lui prouvera ma satisfaction de sa conduite. »

« Sire, j'ai reçu les lettres de Votre Majesté du 21 avril. Mes lettres précédentes ont annoncé à Votre Majesté que tout est rentré dans l'ordre dans les Calabres. Je ne suis pas moins content des habitants de la Pouille; ils sont plus policés, moins passionnés, mais aussi jaloux que les Calabrois de retirer leur pays de l'avilissement dans lequel il est plongé. Je suis particulièrement content des prêtres, des nobles et des propriétaires. Les officiers napolitains désertent de la Sicile; j'espère faire déserter quelques-unes de leurs chaloupes canonnières Jos. à Nap. Foggia, 8 mai 1806.

et quelques-uns de leurs marins. Sur tous les points de la côte on arme à force.

Aujourd'hui je reconnais la justesse des principes que j'ai souvent entendus de la bouche de Votre Majesté, et j'avoue que l'expérience des choses me prouve combien il est vrai qu'il faut tout voir par soi-même ; qu'il ne faut jamais perdre une minute; qu'il ne faut compter sur l'activité de personne; que tout est possible avec une ferme volonté de la part du chef. Je dis dix fois par jour : L'Empereur avait bien raison ! Je ne sais pas pourquoi j'écris ceci; mais ayant conservé l'heureuse habitude d'écrire à Votre Majesté de premier mouvement, et de lui envoyer la minute de ma lettre, elle a aussi l'habitude de trouver tout bien ; elle ne peut pas méconnaître les élans involontaires de mon cœur.

J'ai établi dans chaque province un présidi ou préfet, qui est en tout indépendant du commandant militaire.

J'ai arrêté la formation dans chaque province d'une légion, dont j'enverrai bientôt l'organisation à Votre Majesté; elle n'est pas soldée; elle est commandée par les hommes les plus riches, les plus considérés, et les plus attachés à l'ordre actuel.

Je forme dans chaque province une compagnie de gendarmerie composée de Français et de Napolitains. Je vois avec quelque orgueil que toutes les mesures que Votre Majesté me prescrit, je les ai adoptées à l'avance.

Je ne réussirais pas dans ce moment à envoyer

en France un régiment napolitain; ils déserteraient tous. Votre Majesté doit savoir que je n'ai pas pu parvenir à y envoyer des prisonniers; les escortes les ont tous laissé retourner, quelque chose que j'aie faite; et, en vérité, de la manière dont le pays est disposé, je ne doute pas qu'ils ne servent bien. Quelque chose que je puisse dire, Votre Majesté ne peut pas se faire une idée de l'état d'oppression, de barbarie, d'avilissement dans lequel ce royaume était; et je puis assurer Votre Majesté que les officiers napolitains retournés dans leurs foyers deviennent très-bons en voyant l'esprit qui anime leurs concitoyens. Je tire avantage de la connaissance que j'ai de la langue, des mœurs et des habitudes du pays; les gens des montagnes et des villes ressemblent, à peu de chose près, à ceux de la Corse; et je ne crois pas être aveuglé lorsque j'assure Votre Majesté que les peuples se trouvent heureux d'être gouvernés par un homme qui tient de si près à Votre Majesté, et qui porte un nom que vous avez tant illustré avant d'être empereur, et qui a pour eux l'avantage d'être Italien. C'est sous ce nom-là que Votre Majesté recueille dans ces pays éloignés les plus grandes louanges; c'est sous ce nom que vous avez surpris leur admiration. Quatre-vingt mille Napolitains combattaient, il y a aujourd'hui treize ans, dans l'armée que vous avez vaincue; c'est là ce qui leur est resté dans l'esprit; ils disent communément : « La dernière dynastie était française et « espagnole; celle-ci au moins est italienne et fran« çaise. »

J'ai donné des ordres pour l'exécution des mesures prescrites par Votre Majesté. Les 3e et 4e bataillons et le 4e escadron vont partir pour des dépôts, c'est-à-dire les cadres de ces bataillons et escadron. Je pourrai renvoyer à Votre Majesté les quatre corps français après l'expédition de la Sicile, ou lorsque les vingt bataillons qui me restent seront portés au complet de mille hommes par bataillon; si je renvoyais aujourd'hui quatre régiments français, les dix restants ne me donneraient pas quinze mille hommes.

L'armée de Votre Majesté est payée jusqu'au 1er mai; je ne crois pas qu'elle ait jamais été mieux; je ne néglige rien pour cela, mais je prie Votre Majesté de fixer un nombre de généraux en proportion des corps. Ce qui m'épuise ici, ce sont les états-majors et les généraux et officiers sans troupe qui pleuvent de tous les côtés. Votre Majesté sent que l'armement des côtes, les arsenaux, les magasins à refaire, l'expédition de la Sicile, demandent toutes mes ressources, et m'imposent l'obligation d'être très-sévèrement économe.

Je serai à Naples le 10, après demain; les sénateurs ne sont pas encore arrivés.

Je reçois à l'instant l'avis que Sidney-Smith est débarqué à Gaëte, où il peut avoir avec lui mille deux cents hommes. Il monte un vaisseau de 80 canons; il y a dans cette rade un autre vaisseau de 74, trois frégates, deux bricks, et dix-huit chaloupes canonnières. Une autre division anglaise croise devant le golfe de Naples; elle est composée

de deux vaisseaux, une frégate et une corvette. Pendant que les Anglais sont occupés dans cette partie, où j'ai donné ordre au maréchal Masséna de faire porter un régiment de plus, je continue à faire armer la côte, et à faire filer sur Reggio tous les moyens dont nous avons besoin dans cette partie.

J'ai fait expédier de Tarente vingt-huit bouches à feu, avec un approvisionnement de cent cinquante coups. Ces pièces sont dirigées sur Cotrone, où une route est ouverte depuis mon passage; elle doit aboutir au Pezzo, en traversant l'Apennin. J'ai lieu d'espérer du zèle des habitants, des troupes, et, d'après les secours d'argent que j'ai donnés, que cette communication pourra être ouverte dans un mois; si les pièces de gros calibre n'y passent pas d'abord, ce dont je ne désespère pas, les petits calibres et les munitions y passeront sûrement, et éviteront le détroit, où les Anglais les attendent. »

« Mon frère, j'ai donné au général Lemarrois, mon aide de camp, le commandement d'Ancône et des côtes de l'Adriatique depuis Rimini jusqu'aux frontières du royaume de Naples, pour intercepter toute communication avec les escadres russes et les îles de Corfou. Il correspondra avec vous, et sera toujours prêt à faire tout ce que le bien du service exige. Je le mets sous les ordres du vice-roi d'Italie, parce que ce canal est plus naturel pour recevoir rapidement vos ordres.

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 9 mai 1806.

La cour de Rome se conduit assez mal; au pis

aller, mon intention est de garder Ancône et Civita-Vecchia; mais il est inutile de s'expliquer là-dessus.

Il doit y avoir à Ancône environ mille deux cents hommes. Le 1er bataillon du régiment de Latour-d'Auvergne doit y être. Je n'ai point de cavalerie à y envoyer; vous en avez trop : envoyez-y un régiment de dragons, qui est nécessaire pour la surveillance de cette côte; cela déchargera d'autant vos finances. Je désire également occuper Civita-Vecchia. Il y a là une grande quantité d'artillerie; vous pouvez en prendre pour le siége de Gaëte. J'y aurais envoyé un général pour y commander; mais comme vous vous plaignez d'en avoir trop, envoyez un général avec un régiment d'infanterie et un de cavalerie pour en prendre possession; ces régiments marcheront comme pour retourner en Étrurie, et, à la hauteur de Civita-Vecchia, ils entreront dans la place et en prendront possession, pour intercepter toute communication avec la mer. Le général qui commandera ces régiments s'adressera au vice-roi commandant une armée d'Italie, qui lui expédiera des instructions. Mon intention est qu'il commande toute la côte de la Méditerranée, depuis les frontières de Naples jusqu'à Piombino; si cependant vous ne voulez pas vous dégarnir de troupes françaises, envoyez à Civita-Vecchia un régiment italien. Le général Duhesme serait très-propre à cette opération. Cette mesure gênera les Anglais, et me mettra dans une position convenable vis-à-vis de la cour de Rome. Je n'ai pas besoin de vous dire

que tout cela doit être tenu secret. Il ne faut faire aucune proclamation en entrant à Civita-Vecchia ; tout doit être défait. Les régiments que vous y enverrez pourraient très-bien faire le service de moitié avec le peu de troupes du pape qui y sont, qui obéiront volontiers à un général français.

P. S. Si, en conséquence de mes lettres précédentes, vous aviez déjà renvoyé des régiments d'infanterie et de cavalerie, vous pourrez prendre sur ces régiments ceux que vous devez envoyer à Ancône et Civita-Vecchia. »

Nap. à Jos. Paris, 3 mai 1806.

« Mon frère, j'ai reçu vos lettres de Chiaretti et de Catanzaro. Je donne ordre que l'on me fasse aux relations extérieures un travail sur les différents objets dont vous parlez, sur vos armoiries, sur votre pavillon, et je crois que ce que vous proposez est ce qui sera jugé le plus convenable. J'ai vu la prise de *la Bergère,* qui a été un peu imprudente d'aller attaquer une frégate. Les moyens de la marine de Venise sont bien peu de chose ; ils sont employés à fournir aux îles de la Dalmatie, diversion qui influe sur la Sicile, en attirant là les forces des Russes. J'ai donné ordre à M. Lavalette (1) de vous envoyer tous les jours, par l'estafette de Naples, les journaux et les nouveautés qui paraîtront ici. »

Jos. à Nap. Caserte, 10 mai 1806.

« Sire, il y a dans ce royaume trois ordres :
1° L'ordre de Constantinien, établi par Constan-

(1) Directeur général des postes.

tin ; cet ordre a été prodigué aux ennemis de la France. Il ne paraît pas douteux qu'il doit être supprimé.

2° L'ordre de Saint-Ferdinand, institué pour récompenser ceux qui ont servi plus activement contre la France dans les dernières guerres. Il n'est pas douteux qu'il doit être supprimé.

3° L'ordre de Saint-Janvier, établi par Charles III lorsqu'il fit la conquête de ce pays. Ce prince rendit hommage à la vénération que le public de toutes les classes a pour ce saint. Il n'est donné qu'à des hommes de considération. L'empreinte du saint repose sur une fleur de lis, avec cette légende : *In sanguine fœdus*. Mon avis serait de me déclarer grand maître de cet ordre, qui est vraiment national, et ainsi réformé : retrancher la fleur de lis, ajouter à la légende, après les mots *In sanguine fœdus*, ceux-ci : *pro fœdere sanguis*. Si Votre Majesté l'approuve, elle sent que la plus grande considération que cet ordre ainsi réformé puisse acquérir, c'est qu'elle veuille bien l'accepter pour elle et pour les personnes à qui elle voudra bien le donner.

Je désire que Votre Majesté me fasse connaître ses sentiments sur cet objet le plus tôt possible. Il me tarde beaucoup d'attacher ainsi à l'ordre actuel les personnes les plus importantes du pays.

La conservation de cet ordre ainsi réformé n'empêchera pas l'institution d'un nouvel ordre militaire qui pourrait être créé après la conquête de la Sicile, si Votre Majesté le trouve convenable. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 1er. Il y a longtemps que trente pièces de canon sont au camp, devant Gaëte ; Votre Majesté m'avait elle-même indiqué ce nombre comme suffisant ; il y avait aussi quatre et non deux mille hommes ; depuis l'apparition de l'escadre anglaise, le camp a été renforcé d'un bataillon. Il me serait impossible de faire transporter devant cette place quatre-vingts bouches à feu, sans suspendre l'armement des batteries de la côte, qui protégent l'arrivage des subsistances à Naples, et le passage des munitions de toute espèce que je suis obligé d'envoyer en Calabre. L'étendue immense des côtes de ce royaume a été désarmée par l'ennemi ; il cherche à nous inquiéter à la fois dans l'Adriatique, l'Ionienne et la Méditerranée. J'ai dû m'efforcer de multiplier les moyens de défense sur les différentes parties. L'île de Saint-Paul, par exemple, qui est la clef du golfe de Tarente, a dû être mise en état ; les deux criques de Scylla, Bagnara, doivent nécessairement être fortifiées avant de pouvoir y réunir quelques bâtiments de transport ; il en est de même des autres points intermédiaires entre ceux-ci et Naples.

Jos. à Nap. Caserte, 11 mai 1806.

La dispersion de nos moyens de défense a sans doute nui au siége de Gaëte ; mais il faut que je prépare d'avance nos moyens de passage pour l'expédition de Sicile, puisque cette île ne renferme pas aujourd'hui beaucoup de troupes, et que les événements politiques pourraient rendre, avec le temps, la conquête bien plus difficile.

Je suis très-pauvre en artillerie; je ne puis pas faire l'impossible. Le général commandant en chef l'artillerie de l'armée a adressé à Paris le nombre des bouches à feu et des munitions qui sont à notre disposition.

Votre Majesté m'écrit que je n'ai mis en mouvement que le corps du général Reynier, qui n'est que le quart de l'armée. Ce corps est de plus du tiers : onze mille hommes. Le premier corps d'armée en a jusqu'ici huit mille employés à la garnison de Naples et des îles; quatre mille hommes au siége de Gaëte; la légion corse, formant la colonne mobile employée à la poursuite de Fra Diavolo, etc.; en total douze mille hommes. Le corps du général Saint-Cyr occupe les places de l'Adriatique, fait le blocus de Civitella del Tronto, a des colonnes mobiles dans les montagnes des Abruzzes, dirigées contre trois chefs de brigands. Le 14e d'infanterie légère appartenant à ce corps a marché en Calabre lors de l'insurrection; il est aujourd'hui de retour à Tarente. Dans la Pouille, il y a quelques régiments de cavalerie cantonnés; c'est la seule partie du royaume où la cavalerie trouve à vivre; ceci donne plus de sept mille hommes, ce qui fait à peu près la totalité de l'armée, ou trente mille hommes. L'artillerie ni la garnison d'Ancône ne sont pas comprises dans ce compte.

Votre Majesté doit voir, par ce tableau, que toutes les parties de l'armée servent activement.

Je ne doute pas que le projet de l'ennemi ne soit de nous occuper partout, pour nous distraire

des préparatifs de l'expédition de la Sicile, dont je m'occupe principalement et sans aucun relâche. Un des principaux correspondants de la reine, en qui elle a encore confiance, vient de me communiquer une de ses lettres, qui ne me laisse aucun doute : elle lui dit que tous les moyens sont bons, qu'il faut les employer tous. Les Anglais lui ont fourni quelque argent pour exciter du trouble ; ils sont parvenus à faire insurger quelques montagnards d'un village de Calabre nommé Pédace, qui, au nombre de six à sept cents, ont voulu résister à un détachement du 6e, commandé par le colonel Dufour, qui, avec trois cents hommes, a tué cent brigands, et n'a eu ni morts ni blessés.

Fra Diavolo, vivement harcelé par deux colonnes mobiles, l'une commandée par le chef de bataillon Bonelli et l'autre par le chef de bataillon Caraffa, s'est retiré dans Gaëte, où, après avoir fait des propositions au général Lacour pour lui livrer une des portes de la ville, il a été arrêté et envoyé à Palerme par le prince Philipstadt, qui avait découvert le complot. Depuis cette arrestation, les bandes qui servaient avec lui se sont dissoutes.

Le général Saint-Cyr me marque que les Anglais font de fréquentes apparitions vers Pescara et les autres villes de l'Adriatique, où ils ont aussi débarqué quelques brigands et quelques munitions.

Je me rends aujourd'hui à Naples, où je vais m'occuper à organiser définitivement la gendarmerie et à réprimer les abus de l'administration militaire, qui servent si essentiellement les projets des ennemis.

en donnant aux habitants de justes motifs de mécontentement.

Votre Majesté a déjà récompensé le colonel Dufour; elle ne pouvait pas mieux placer ses faveurs. Je demande la même grâce pour le capitaine du 6e régiment de ligne, M....., qui a arraché de ses propres mains l'étendard que les rebelles avaient placé sur un clocher.

Votre Majesté ne trouvera peut-être pas déplacé de récompenser d'une manière éclatante, en lui accordant l'aigle de la Légion d'honneur, le gouverneur du village de ......, qui, voyant les trois cents hommes du 6e engagés contre les brigands établis à Pedace, s'est porté à la tête de ses concitoyens contre eux, les a enveloppés, et s'est montré digne de combattre avec un détachement du 6e. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 13 mai 1806.

« Mon frère, je reçois vos lettres des 28 et 30 avril. Cent pièces de gros canon à Tarente sont beaucoup trop. C'est de l'artillerie française que j'y avais envoyée de Mantoue. Faites-en passer à Gaëte et à Reggio; mais il est nécessaire de conserver de grands moyens d'artillerie à Tarente; c'est le point qui est destiné à jouer le plus grand rôle un jour.

J'ai vu avec plaisir que le marquis de Rhodio avait été fusillé.

Vingt mille conscrits de la levée de 1806 seront, avant la fin de l'année, en Italie, pour recruter tous mes cadres. Le moyen que vous proposez pour recruter quatre régiments français par des Napolitains est mauvais. Vous n'aurez bientôt plus de réserve

sur quoi vous puissiez compter. Jusqu'à un nouveau temps, mon intention est de laisser à votre disposition quatre ou six régiments complétés au pied de guerre pour le service de votre royaume. Cette troupe, dans laquelle il n'y aurait pas de Piémontais, mais tous Français de l'intérieur, vous formera une réserve qui vous mettra à l'abri de tout. Il vaut mieux former deux ou trois régiments napolitains, que je n'aurai pas de difficulté à prendre à mon service en France, où ils prendront de l'attachement pour le pays, et une habitude de discipline et d'ordre qu'ils ne contracteront jamais chez eux. Je n'ai point fait autrement pour mon royaume d'Italie, et je m'en suis bien trouvé. Tenez la main à ce qu'aucun Napolitain n'entre dans des régiments français; ce serait tout perdre. Vous ne sauriez à qui vous fier dans des événements extraordinaires. Ceci doit être votre politique au moins pour dix ans.

Les voyages que vous faites sont d'un très-bon effet; en vous montrant partout avec des troupes, c'est le moyen d'accoutumer le pays à votre gouvernement.

Je vous ai recommandé de renvoyer les cadres des 3es et 4es bataillons et des 4es escadrons dans le royaume d'Italie : il faut que je me fasse avec cela une réserve d'une vingtaine de mille hommes. Les conscrits ne peuvent venir de France aux extrémités du royaume de Naples sans habits. Il faut qu'ils se forment même un peu avant. Je reçois tous les dix jours la revue de vos dépôts; j'en ferai partir une partie pour vous rejoindre.

Je vous recommande de bien payer votre armée, et de renvoyer tout ce que vous ne pourrez pas payer. »

Jos. à Nap. Naples, 14 mai 1806.

« Sire, j'ai été accueilli à mon retour à Naples comme dans tout le reste du royaume; il n'y a pas un individu des premières maisons qui ne désire servir. Tous, indistinctement, ont été à ma rencontre.

Sidney-Smith était dans le golfe avec trois vaisseaux lorsque je suis entré à Naples; il y est aujourd'hui avec six, dix-huit chaloupes canonnières et trois frégates; il a fait une tentative sur l'île de Capri depuis deux jours; il y a dans cette île deux cents hommes, trois cents à Procida et trois cents à Ischia; pour les bien défendre, il faudrait trois mille hommes, mais je n'ai pas les moyens d'y envoyer tant de monde. Mon armée, si considérable pour la solde, est cependant réduite pour le service actif à trente-deux mille hommes, et j'ai à garder des côtes de quinze cents milles, et un pays montueux, où il n'est pas possible d'exécuter des mouvements aussi vifs qu'il faudrait le faire. Le but de l'ennemi est de m'inquiéter partout, de me détourner du point important, qui est la Sicile; mais je ne perds pas de vue la Sicile; j'ai donné l'ordre de faire, pour prendre Gaëte, tout ce qui est *possible*, et pour la Sicile l'*impossible*.

L'artillerie ne va pas au gré de mes désirs; tous ses mouvements sont lents; elle ne peut pas me fournir la poudre dont j'ai besoin pour mener de

front ces deux opérations. Si Votre Majesté voulait en faire diriger sur Ancône, nous pourrions alors nous servir de celle d'Ancône. Au reste, actuellement que je suis de retour à Naples et que je vois les choses par moi-même, je vais sortir de la tutelle de l'artillerie, qui trouve tout impossible, et mettre toutes les fabrications sous la direction particulière de mon ministre de la guerre, dont l'activité et le zèle me paraissent bien précieux.

Toute la noblesse de ce pays rivalise de zèle pour servir; et, quelle que soit notre infériorité du côté de la mer, j'espère pouvoir amener les affaires au point où je les désire pour l'expédition dont je m'occupe exclusivement depuis quarante jours; car le but principal de mon voyage était celui de préparer l'intérieur à pouvoir se passer de troupes, et j'espère y avoir réussi. »

Jos. à Nap. Naples, 15 mai 1806.

« Sire, Sidney-Smith s'est porté, avec cinq vaisseaux de 74, trois frégates et dix-huit chaloupes canonnières, devant Capri, dont il s'est emparé après trois jours de tentatives. Il a pu débarquer sur divers points, qui ne pouvaient pas être défendus; il est descendu avec deux mille hommes, la plupart matelots. Le détachement de 250 hommes que nous y avions s'est bien défendu; mais ayant perdu son commandant, et se voyant entouré de tous côtés et sans espérance de secours, l'île étant cernée de tous côtés par les forces ennemies, il a capitulé; il a été transporté sur le continent, avec ses équipages et les armes chargées. Sidney-Smith les a très-bien

traités, a donné à dîner aux officiers, et a laissé deux cents hommes dans l'île, dont nous nous emparerons au premier temps favorable qui éloignera les bâtiments ennemis. L'ennemi fait mine de vouloir s'emparer des autres îles; celles-ci ont des châteaux fortifiés. J'ai envoyé à Ischia 1,200 hommes avec le général Merlin; cette dernière île a une population de 25,000 âmes.

Je poursuis, tant qu'il est possible, l'armement de la côte; l'ennemi nous a pris deux pièces de canon à Massa, mais huit sont arrivées à Scalea et à Scarpi, du côté de Reggio; l'armement se poursuit aussi avec les canons partis de Tarente; j'y ai envoyé le général Dedon.

Nous éprouverons des contre-temps, des pertes, mais enfin nous viendrons à bout de faire cet armement; je ne néglige rien pour cela.

Votre Majesté trouverait-elle bon que j'employasse dans un ministère le sénateur Rœderer? Il désire pour cela la permission de Votre Majesté; et je ne le voudrais pas, si cela devait lui faire rien perdre de ce qu'il tient de son titre de sénateur et de sa sénatorerie.

Je ne saurai jamais qu'obéir aux volontés de Votre Majesté; mais je ne dois pas lui cacher que j'ai beaucoup de peine à me défendre des sollicitations de la noblesse, qui, toute, voudrait être placée dans ma garde, comme garde du corps. L'arrivée des chevaliers français d'autrefois ne fera que leur donner de la jalousie; ils seront fâchés de voir que j'admets des hommes qui ne valent pas mieux

qu'eux, qui se sont montrés dès les premiers jours; ils respectent au contraire les soldats de l'armée, auxquels ils rendent justice; quant aux anciens nobles, ils n'en font aucun cas : et j'assure Votre Majesté, sans flatterie, que les douze gendarmes de sa garde, qui font le service concurremment avec tous les princes et ducs du pays dans mon palais, sont respectés par eux; et que les nobles français ne leur inspirent que les mêmes sentiments qu'ils ont pour MM. D...., V....., qu'ils ont vus chefs d'état-major de Mack et de Damas, et serviteurs de la reine, qui les a persécutés, et emprisonnés, et décimés impitoyablement : tout ce qui est des armées de Votre Majesté, au contraire, est respecté ici.

Quant à l'opinion du pays, je répète à Votre Majesté que, depuis le duc d'Ascoli, ministre de la police du roi Ferdinand, jusqu'au dernier Napolitain, Fra Diavolo compris, je puis tous les avoir; ils sont convaincus que je veux le bien de leur pays.

Je ferai ce que Votre Majesté voudra; mais si elle peut ne pas m'envoyer les anciens gardes de Louis XVI, elle me tirera d'un grand embarras; vous l'avouerai-je, Sire? par rapport à moi-même, par rapport à la noblesse du pays, et par rapport à l'armée. Au reste, je ferai en tout votre volonté, mais je vous dois aussi en tout la vérité.

Tous les Corses qui ont été au service des Anglais, à Naples, viennent d'arriver; je leur fais donner l'ordre de retourner dans leur département.

Je vais m'occuper de l'exécution des ordres de Votre Majesté relativement à Ancône et Civita-Vecchia. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 16 mai 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre de Tarente du 4 mai. Je suis surpris qu'il n'y ait pas à Tarente les affûts nécessaires ; le général Saint-Cyr avait été chargé de les entretenir ; son absence a été trop courte pour qu'ils aient pu être détruits dans cet intervalle, à moins qu'on ne les ait détruits exprès.

Je ne crois pas que le colonel Gentili soit dans le cas d'organiser votre gendarmerie ; c'est une organisation à part, qui n'existe dans aucun pays de l'Europe. Il m'a fallu beaucoup de peine pour la monter dans le royaume d'Italie, où elle commence à marcher. C'est la manière la plus efficace de maintenir la tranquillité d'un pays, et c'est une surveillance moitié civile, moitié militaire, répandue sur toute la surface, qui donne les rapports les plus précis. Ne croyez pas, avec quelques piquets, quelques détachements mobiles, comme vous avez vu la gendarmerie de Corse, obtenir ces résultats : il faut des détachements stationnaires, qui apprennent à connaître les localités et les individus. Le seul inconvénient est que cela coûte un peu cher ; mais, avec beaucoup de pays de montagnes, vous avez besoin de gendarmerie à pied plus que de gendarmerie à cheval. Elle ne doit pas vous coûter plus de 800,000 fr. ou un million par an. Elle sera bientôt composée. Ne découragez pas trop Radet. Empêchez-le de trop publier ; cependant il faut quelques circulaires et quelques embarras. Au reste, c'est à vous à le faire marcher plus lentement, et comme vous l'entendrez. Si, en dernière analyse, vous n'étiez pas content de Radet, renvoyez-le-moi ;

je vous le remplacerai par le général de brigade de gendarmerie Bugnet, qui organise la gendarmerie de Gênes, de Parme, et que vous avez vu à Boulogne. C'est un homme doux, et qui connaît à fond le système de la gendarmerie.

La Russie se rapproche de moi : elle vient de donner l'ordre de me remettre les bouches de Cattaro, et je pense que l'escadre russe évacuera bientôt l'Adriatique.

Je ne sais point les mesures que vous avez prises pour le placement de vos troupes dans le royaume de Naples. Vous devez avoir de la difficulté à les nourrir. Si cela est, vous savez que je vous ai donné l'autorisation de m'en renvoyer. »

« Sire, les Anglais ont attaqué aujourd'hui les îles d'Ischia et de Procida; ils ont débarqué à la pointe de Misène; ils ont été repoussés partout avec beaucoup de vigueur; le maréchal Jourdan s'est porté lui-même sur la côte; il a eu un aide de camp blessé. Jos. à Nap. Naples, 16 mai 1806.

L'ennemi a fait une sortie de Gaëte, combinée avec une descente des Anglais; ils n'ont obtenu aucun résultat : leur but est de nous occuper partout à la fois, pour nous distraire de notre objet principal. Je renforce le camp de Gaëte d'un régiment. Dans la mer Adriatique, l'ennemi fait aussi des démonstrations d'attaque. La configuration de ce pays est telle, que trente mille combattants se trouvent souvent bien peu nombreux pour le défendre; mais l'esprit des habitants est bon; et, lorsque j'aurai pu

mettre de l'ordre, j'espère qu'ils seront encore meilleurs. Je prends pour cela le parti de tout centraliser sous la surveillance du ministre de la guerre, les manufactures d'armes, fabrication de poudre, habillement, solde, etc. , sans quoi tout ici était désordre. Je suis content du général Dumas, c'est un homme honnête, et c'est bien précieux.

J'ai nommé aujourd'hui un conseil d'État, composé des gens les plus remarquables du pays; ce n'est pas une petite tâche que de trouver les moyens de subvenir à tous nos besoins sans exaspérer le public. »

Jos. à Nap. Naples, 17 mai 1806.

« Sire, j'ai visité aujourd'hui toutes les batteries de la côte du golfe. Les îles de Procida et d'Ischia sont, je l'espère, à l'abri des insultes de l'ennemi, qui vient d'être renforcé par six vaisseaux de guerre. Il a quelques troupes de débarquement; il cherche à nous inquiéter sur tous les points à la fois, et à exciter des troubles; les vols des généraux sont les prétextes qu'on offre aux peuples.

Le camp de Gaëte a essuyé hier une nouvelle sortie et une descente à la fois; on lui a fait vingt-neuf prisonniers et surpris un officier du génie. La gendarmerie napolitaine a tué ou fait prisonniers une vingtaine de brigands vers Itri.

J'envoie à Gaëte environ vingt pièces de canon, qui, avec les soixante qui y sont déjà, en porteront le nombre à quatre-vingts. J'envoie le 6e et un détachement de six cents hommes d'élite au camp de Gaëte; j'ai autorisé le général du génie à employer

des ouvriers du pays, et j'ai mis pour cet objet 50,000 francs à sa disposition.

On ne néglige pas l'autre objet, plus important encore.

Je suis très-content du maréchal Jourdan; il travaille comme un lieutenant pour remplir sa tâche; les autres ne font pas de même. Votre Majesté doit être bien aise de lui en témoigner son contentement.

Je suis obligé de faire quelques exemples pour rétablir l'ordre.

Je donne ordre au maréchal Masséna de porter son quartier général à Capoue, et de surveiller le siége de Gaëte. »

« Sire, les Anglais soldent tous les gens qui veulent servir dans des compagnies intérieures, n'ayant d'autre instruction que de commettre du désordre; les moindres individus ont 25 sous par jour.

Jos. à Nap. Naples, 18 mai 1806.

J'attends sous deux jours un régiment pour l'envoyer à Gaëte, où l'ennemi tente tous les jours des sorties; il a des forces très-considérables en mer, mais peu de troupes de débarquement.

J'ai tenu aujourd'hui la première séance du conseil d'État; j'ai été content des dispositions et du talent que j'ai vus. Les nominations ont été fort bien approuvées.

Il me sera bien difficile de pouvoir envoyer un régiment d'infanterie hors du royaume; j'ai besoin que Votre Majesté me fasse envoyer cinq ou six cents canonniers de plus; j'ai un développement immense de côtes à garder. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 29 mai 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 8 mai. Je vois avec plaisir que vous êtes content de l'esprit des Napolitains. Ne faites point commencer le feu du siége de Gaëte que vous n'ayez beaucoup de pièces en batterie, et que vous n'ayez réuni au parc un grand nombre de munitions. Quoi qu'on puisse vous dire, croyez que l'on se bat à coups de canon comme à coups de poing. Une fois le feu commencé, le moindre manquement de munitions pendant l'action rend inutile ce qu'on avait fait d'abord. Vous n'aurez Gaëte qu'avec un siége en règle. Deux affûts par pièce ne sont pas trop. Il vous faut une grande quantité de sacs à terre, de fascines, de saucissons préparés d'avance. Au moment où le feu commencera, qu'il y ait neuf à dix mille hommes d'infanterie devant la place, pour pouvoir suffire aux tranchées et aux assauts. Établissez des batteries de mortiers et de boulets rouges, pour éloigner les vaisseaux. Rien de tout cela ne doit commencer à tirer qu'au dernier moment. Il faut que, pendant douze jours que doit durer le siége de Gaëte, le feu aille toujours croissant. En attendant, il faut y avoir un bon commandant et au moins cinq à six cents hommes, partie Français, partie Italiens. Il faut élever les batteries, construire des places d'armes pour être à l'abri des redoutes, pour s'opposer aux sorties ; enfin réunir tous les moyens. Désormais rien ne vous presse pour prendre Gaëte ; l'Europe est et sera tranquille (1). Il y a peu de Russes à Corfou, la

(1) On voit que, vers le milieu de mai 1806, Napoléon ne pré-

moitié même est déjà arrivée en Crimée. Les deux ou trois mille hommes que les Anglais pourront envoyer à Gaëte ne seront pas en Sicile.

Dans la situation actuelle de l'Europe, où la guerre n'est pas à craindre, la Sicile est tout, et Gaëte n'est rien; quand j'entends rien, pour ces deux mois : il faut l'avoir pour le mois de septembre; jusque-là rien n'est à craindre : et si jusque-là vous pouvez entrer en Sicile, c'est là le grand point. Ce qui est aussi très-important pour vos opérations, c'est d'être maître de Civita-Vecchia et de toute la côte jusqu'à Piombino. Je vous ai écrit d'y envoyer un régiment d'infanterie et un de cavalerie, et un général. Il paraît que vous aimez à garder toutes vos troupes. Vous avez certainement trop de cavalerie. Dans le doute de ce que vous ferez, j'ai ordonné qu'on envoyât à Civita-Vecchia un bataillon suisse qui est à Ancône. Un bataillon du régiment de Latour-d'Auvergne doit être à Ancône. Le général Lemarois doit y être arrivé. Il a besoin d'un régiment de cavalerie; j'imagine que vous le lui avez envoyé. Il faut boucher hermétiquement toute la côte d'Italie aux Anglais et à toute communication avec Corfou. Ordonnez au général qui commande devant Gaëte de n'avoir aucun parlementaire avec Sidney-Smith; c'est un bavard et un intrigant, qui ne cherche qu'à tromper.

Si vous ne chargez pas Masséna de l'expédition

voyait pas encore la guerre avec la Prusse, et encore bien moins la campagne de Pologne.

de Sicile, envoyez-le à Gaëte, et qu'il y demeure de sa personne. Jourdan a l'activité et la prudence nécessaires pour garder Naples et les côtes environnantes. Reynier est tout aussi capable que tout autre de prendre la Sicile. Je ne saurais trop vous recommander d'avoir beaucoup d'officiers d'artillerie et du génie. Ne faites pas commencer le siége de Gaëte que vous n'ayez des pièces, des affûts, des munitions, des gabions, des outils, des sacs à terre, etc., et dix mille hommes d'infanterie; sans cela, on aura l'opinion d'un échec, on retardera la prise de la place, et on consommera des munitions précieuses. Quand vous en serez là, on pourra tirer du château Saint-Ange, d'Ancône, etc., de la poudre, et tout ce qui est nécessaire pour augmenter vos moyens. Quant à moi, je pense qu'il eût été possible de prendre Gaëte il y a deux mois. Dans la situation des choses, peut-être vaut-il mieux qu'elle ne soit pas prise, si vous entrevoyez le moment de bientôt entrer en Sicile. Que Gaëte ne diminue en rien vos ressources, et n'affaiblisse point vos moyens pour l'expédition de Sicile. Gaëte ne résistera pas à une attaque suivie, si vous ne manquez pas d'artillerie ni de munitions. Sans aucune espèce de doute, vous pouvez l'enlever en douze jours; mais pour cela il faut bien des milliers de poudre, bien des affûts, des gabions, des fascines, des outils, et un bon nombre d'officiers du génie. Il faut au siége de Gaëte au moins vingt officiers du génie et beaucoup d'officiers d'artillerie. Je désire bien avoir votre situation du 15 mai, votre répartition, et que vous me fas-

siez connaître comment vous organisez votre expédition de Sicile. Par les états de situation que j'ai, je vois qu'il n'y a que les 10e et 62e, formant moins de trois mille hommes, devant Gaëte. Je ne vois pas qu'en général il y ait là tous les moyens nécessaires pour faire tous les travaux préparatoires du siége. Je ne vois pas assez de compagnies d'artillerie, pas assez d'infanterie. Il faut aussi quelque cavalerie pour bien surveiller les côtes. Vous pouvez mieux placer votre armée, qui ne laisse pas que d'être considérable. La cavalerie pourra vous servir sur plusieurs points de la côte. J'ai toujours eu l'habitude, à Boulogne et sur toutes les côtes de la Bretagne, de la Normandie, etc., de faire exercer les chasseurs et les hussards aux manœuvres du canon, de manière qu'ils accouraient partout où il était nécessaire pour aider au service des batteries. Il faut mettre devant Gaëte un de vos principaux généraux. Je n'y vois que le général de brigade Lacour. Girardon vaudrait mieux. Il faut y mettre quatre ou cinq généraux de brigade pour commander à la tranchée et faire vraiment le service. La plus grande partie de vos officiers du génie doit être au siége de Gaëte.

Malgré tout le bon esprit qui règne dans votre royaume, ne vous y fiez pas trop; n'armez pas trop de monde; cela vous est inutile, et ne peut être que dangereux. Au moindre mouvement qu'il y aurait sur le continent, cela tournerait contre vous; au lieu qu'avec une armée de quarante mille hommes que vous avez en infanterie, cavalerie, artillerie,

Français, Italiens et Polonais, vous pouvez disposer de quinze mille hommes pour l'expédition de Sicile, en mettre neuf mille devant Gaëte, et vous trouver encore avec une réserve de seize mille hommes. Il n'y a pas de jour que je n'écrive pour organiser comme il faut vos dépôts de cavalerie et d'infanterie ; on m'en envoie l'état de situation tous les cinq jours, et on y porte une grande attention.

Renvoyez les généraux et officiers isolés dont vous n'avez pas besoin; gardez moins de cavalerie, si elle vous coûte trop cher, mais veillez à ce que les régiments de dragons et de chasseurs achètent des chevaux dans le royaume de Naples. Il serait malheureux que les régiments de cavalerie que j'ai là se perdissent. Tenez la main à ce qu'ils aient toujours au moins cinq cents chevaux ; ce sera une petite dépense, et cela maintiendra ma cavalerie en haleine et en bon état. Quand on est ensuite pressé, on n'a plus le temps. J'imagine que vous avez de la cavalerie autour de Gaëte, et que le service se fait bien sur toute la côte de Civita-Vecchia, et de Gaëte à Naples.

Mes troupes sont toujours en Allemagne, que je ne veux pas évacuer que je n'aie les bouches de Cattaro ; mais un courrier parti de Saint-Pétersbourg a porté l'ordre de me les remettre ; ainsi je crois que cela va bientôt finir. Si j'étais menacé de la guerre, je vous dirais : Prenez Gaëte, concentrez tous vos moyens, et ajournez l'expédition de la Sicile. Dans ma position actuelle, je vous dis l'inverse. Moins vous ferez attention à Sidney-Smith, moins

vous en parlerez, et mieux cela vaudra. Il faudrait punir les officiers qui étaient chargés de conduire les prisonniers et les ont laissé échapper. Cette manière insouciante de servir est bien coupable.

Les affaires avec la Hollande sont arrangées, et avant peu Louis sera roi de Hollande. Il a bonne volonté, mais sa santé continue à être médiocre. Il paraît que l'escadre où se trouve Jérôme, qui a été aux grandes Indes, a pris un grand convoi anglais et trois vaisseaux de guerre. Je n'ai point d'inquiétude sur cette escadre.

Vous ne me parlez point encore de l'établissement de l'estafette ; j'imagine cependant qu'elle doit vous arriver. »

« Sire, depuis que je suis de retour, tout est en mouvement pour Gaëte, pour la Sicile, pour l'armement des îles, des côtes, pour l'administration intérieure. Votre Majesté verra, par l'état ci-joint, que je n'ai pas négligé tout ce qui tient à la formation intérieure de ma maison (1). **Jos. à Nap. Naples, 19 mai 1806.**

L'ennemi a débarqué des malfaiteurs dans les Abruzzes, à Cotrone, à Reggio ; quatre-vingts ont été pris au moment de leur débarquement, soixante ont été pris à Palma. La reine expédie de Sicile tous les poisons qu'elle peut, galériens, brigands, argent, exhortations ; mais tout cela échouera contre le bon esprit du public et l'activité des troupes. »

« Mon frère, j'ai reçu vos lettres des 10 et **Nap. à Jos.**

(1) Document sans importance.

Saint-Cloud, 21 mai 1806. 11 mai. J'avais pensé comme vous à l'ordre de Saint-Janvier, mais il faut attendre encore. Envoyez-moi une note pour son institution et sur ses devoirs. Il me paraît par trop religieux. Au premier coup d'œil, je n'aime point un ordre qui se rattache aux Bourbons, ses fondateurs. Dans les institutions, il faut créer, et se mettre sur-le-champ, autant que possible, en harmonie avec le siècle. On ne peut pas entendre en Europe le nom de Saint-Janvier sans rire. Il faudrait trouver quelque chose qui imprimât le respect, et que l'on fût tenté d'imiter. Les Anglais eux-mêmes veulent aujourd'hui créer chez eux quelque chose de semblable à la Légion d'honneur.

Je relis votre lettre, et je ne vois pas que vous ayez de quoi vous vanter. L'ordre de Constantin, qui l'a fondé ? quels sont ses statuts, ses priviléges ? Envoyez-m'en également la note. J'ai déjà commencé à engager la querelle avec les Barbaresques à l'occasion de votre royaume. *Un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra en finir avec eux.* Vous avez plus de huit mille de vos sujets entre ces deux régences. Je leur ai déjà fait distribuer des secours. Mais mon intention n'est pas de permettre que vos peuples soient esclaves des Barbaresques; mais avec de la patience et beaucoup de discussions, nous en viendrons à bout. En parlant de cela, ce qui est le plus populaire et le plus important pour vos peuples, c'est la défense de vos côtes contre les Barbaresques; il me semble qu'une institution qui serait fondée sur cela serait très-convenable. J'y réfléchirai; de votre côté, rêvez-y.

Avez-vous beaucoup de biens appartenant à l'ordre de Malte? Ce serait en faire un emploi utile que de les faire servir à délivrer ces malheureux. Il est impossible de les délivrer sans payer, puisque j'ai payé pour Gênes. A cause de l'effet rétroactif, les biens de l'ordre de Malte, donnés à un ordre de la Délivrance ou autre, seraient reportés à leur véritable institution. Cet ordre serait bien reçu chez vous et serait approuvé en Europe, où l'on se ferait honneur de le porter. C'est dans ce cercle d'idées-là qu'il faut chercher votre institution. Mais c'est une affaire qu'il faut peser mûrement. Je vous entends dire qu'il vous faut quelque chose de religieux; mais rien ne l'est plus que la défense de la croix, et cette institution est à la fois religieuse et politique. Je vous écris sans avoir pensé; cette idée a besoin d'être mûrie. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 mai 1806.

« Mon frère, vous ne m'envoyez pas les noms du gouverneur du village qui a marché au secours des trois cents hommes du 6e régiment; non plus que du capitaine de ce régiment qui a arraché l'étendard que les rebelles avaient arboré au haut d'un clocher.

Les nouvelles que j'ai de Russie ne sont que pour faire la paix. Les Russes abandonneront la reine de Naples. La Prusse est en guerre avec la Suède et l'Angleterre. Les bouches de Cattaro doivent bientôt m'être remises. Huit ou dix croisières que j'ai dans les différentes mers font un tort affreux au commerce anglais. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 mai 1806.

« Mon frère, vous tenez trop de monde dans la Pouille. Deux ou trois régiments de cavalerie, cinq pièces d'artillerie, et deux mille cinq cents à trois mille hommes, Italiens ou Polonais, sont plus que suffisants dans la Pouille, sur la côte de l'Adriatique. Pour garder les côtes, c'est surtout de la cavalerie et de l'artillerie de campagne qu'il faut. A Pescara, deux ou trois cents hommes suffisent. Tenez six à sept mille hommes à portée de Gaëte, avec de la cavalerie et de l'artillerie de campagne. Le moindre échec que vous essuieriez devant cette place par une sortie de l'ennemi, qui comblerait vos ouvrages, vous ferait perdre un mois de travail, peut-être même quelques pièces de siége, et donnerait aux ennemis une réputation qui serait funeste. Mettez le maréchal Masséna devant Gaëte; donnez-lui sept mille hommes, et que les travaux du siége continuent. Qu'est-ce que le maréchal Masséna a besoin de faire à Naples? »

Jos. à Nap. Naples, 21 mai 1806.

« Sire, le brick *l'Abeille* est arrivé aujourd'hui de Civita-Vecchia; il a été canonné par l'ennemi, mais il a manœuvré avec beaucoup d'habileté. Les Anglais se présentent sur tous les points de la côte; partout ils sont repoussés. Quatre-vingt-dix hommes qu'ils ont jetés à Salerne ont été faits prisonniers, cent à Reggio, cent cinquante à Cotrone; beaucoup sont parvenus à s'introduire dans l'intérieur, où ils commettent quelques assassinats particuliers. Dans le commandement du général Saint-Cyr, ils se sont réunis par centaines; je viens d'envoyer contre eux.

Ils seront dispersés et arrêtés dans quelque temps. La gendarmerie va être mise en activité dans cette semaine.

Je suis content de la généralité des habitants, et surtout des propriétaires.

Je m'occupe sans relâche des finances; je suis bien loin de pouvoir arriver à égaler les recettes aux dépenses.

J'ai cinq grands états-majors qui me ruinent : le mien, celui des deux maréchaux de France, ceux de Saint-Cyr et Reynier.

Le général Duhesme est arrivé ici; il va partir incessamment pour la destination que lui a donnée Votre Majesté. »

« Sire, j'envoie à Paris M. le colonel Blaniac, écuyer de ma femme. Votre Majesté connaît cet officier; tous les jours je l'apprécie davantage. Si Votre Majesté daigne l'admettre près d'elle, il est en état de répondre à toutes les questions que Votre Majesté pourrait lui faire sur ma position intérieure et militaire; je l'ai chargé de présenter à Votre Majesté l'état de nos besoins, qui se réduisent : 1° à porter l'armée à quarante-quatre mille hommes par la rentrée des conscrits; 2° l'envoi de six cents canonniers; 3° l'envoi de six cents milliers de poudre; 4° l'avance de six à huit millions. » Jos. à Nap. Naples, 21 mai 1806.

« Sire, Sidney-Smith est toujours dans le golfe de Naples; mais il n'a pas attaqué aussi vigoureusement qu'il l'avait annoncé les îles de Procida et d'Ischia. Il a envoyé un parlementaire au maréchal Jourdan, Jos. à Nap. Naples, 23 mai 1806.

en renvoyant trois soldats restés dans l'île de Capri, et les effets du commandant du détachement qui y fut tué au commencement de l'attaque. Son projet est d'affamer Naples, mais je suis tranquille sur cet article; il y a des vivres pour deux mois, et des communications sont ouvertes intérieurement.

J'ai assisté hier à une fête qui a été donnée par la bourgeoisie et les lazzaroni sur une place publique; il y avait une immense affluence. J'ai eu lieu d'en être content. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 24 mai 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 15 mai. Vous ne connaissez point le peuple en général, moins encore les Italiens. Vous vous fiez beaucoup trop aux démonstrations qu'ils vous font; prenez bien vos précautions, mais sans alarmer. Au moindre mouvement qui aurait lieu sur le continent, c'est-à-dire au moment où vous auriez besoin des preuves de leur attachement, vous verriez combien peu vous pouvez compter sur eux. Je ne répondrai pas à ce que vous me dites des gardes du corps. Vous ne me croyez pas assez ignorant de la situation actuelle de l'esprit de l'Europe pour croire que Naples soit tellement philosophe qu'il n'y ait aucun préjugé de naissance; et si Naples se présente ainsi à vos yeux, c'est ainsi que se présentent tous les peuples conquis, déguisant leurs sentiments et leurs mœurs, et se prosternant avec respect devant celui qui tient dans ses mains leurs biens et leurs vies. Vous croyez bien qu'il y a des préjugés de noblesse à Vienne: eh bien! les familles princières invitaient à leur ta-

ble des soldats. D'ailleurs, ce que je fais est moins pour Naples que pour la France, où j'ai besoin de fonder une union de toutes les classes de citoyens et de tous les préjugés. Quant à l'armée, j'espère que, quand on lui aura dit que c'est moi qui l'ordonne, elle voudra bien le trouver bon; et je ne l'ai point accoutumée à se mêler de ce que je fais.

Ce qui vous est arrivé à Capri, je l'avais prévu. En fait d'île isolée, il n'y a qu'un principe : c'est d'y mettre beaucoup de troupes, ou point du tout.

Il n'est arrivé à Alexandrie que huit cents galériens. Si vous en avez, en effet, fait partir quatre mille, et qu'ils se soient échappés en route, votre royaume se trouve empesté.

Il n'y a point de doute qu'il faut vous former des compagnies de gardes du corps de la noblesse de Naples; ce que je vous envoie de Français est bien peu de chose.

Je vous le recommande encore, ne vous laissez pas enivrer par les démonstrations des Napolitains. La victoire produit sur tous les peuples le même effet qu'elle produit aujourd'hui sur les Napolitains. Ils vous sont attachés, parce que les passions opposées se taisent; mais aux premiers troubles sur le continent, où les quarante mille Français qui se trouvent dans le royaume de Naples, cavalerie, infanterie, artillerie, seraient réduits à quelques mille hommes, que la nouvelle se répandrait que je suis battu sur l'Isonzo, que Venise est évacuée, vous verriez ce que deviendrait ce bel attachement. Et comment cela serait-il autrement? Qu'avez-vous fait pour eux? Com-

ment les connaissez-vous ? Ils voient la puissance de la France, et ils croient que, parce que vous êtes nommé roi de Naples, tout est fini ; parce que la nature des choses l'ordonne, parce que cela est de la nouveauté, et parce que cela est sans remède.

Vous avez tort d'envoyer les Corses qui ont servi les Anglais dans les départements : ils me les empesteront. Dirigez-les sur Alexandrie, et faites-m'en passer l'état ; je verrai à en former un corps. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 24 mai 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 16 mai. J'aurais désiré avoir le détail de la sortie de l'ennemi de Gaëte. Le service ne se fait pas en règle devant cette place. Je vous ai déjà écrit d'y tenir le maréchal Masséna avec un nombre de généraux de brigade suffisant pour qu'il y en ait tous les jours un à la tranchée. Il vous faut six à sept mille hommes. Vous n'avez pas besoin de tant de monde sur les côtes de l'Adriatique. J'aurais voulu avoir un rapport sur les descentes dans les îles d'Ischia et de Procida. N'y tenez personne, ou beaucoup de monde : c'est le cas d'y mettre des Napolitains ou des Italiens. Avec l'armée que vous avez, vous ne devez éprouver aucun échec ni essuyer aucun affront.

Sidney-Smith est un homme facile à abuser. Je lui ai souvent tendu des embuscades, dans lesquelles il a toujours donné. Quand il en aura essuyé trois ou quatre, il finira par se dégoûter. »

Jos. à Nap. Naples, 24 mai 1806.

« Sire, toutes les autorités m'ont prêté aujourd'hui le serment. Le cardinal archevêque de Na-

ples, après avoir publié un mandement dans lequel il enjoint aux fidèles de me reconnaître comme roi de Naples, s'est refusé à prêter le serment, sous le prétexte que l'investiture de ce royaume appartenait au saint-siége, et que le pape seul pouvait me rendre légitime souverain de Naples. Je lui ai donné l'ordre de quitter sur-le-champ Naples : il part cette nuit pour Rome; il laisse ici un vicaire, dont on dit beaucoup de bien. Je verrai ce que fera la cour de Rome.

J'ai enclavé dans mes États les duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo ; mais je ne ferai aucune démarche sans les ordres de Votre Majesté.

Ce cardinal, qui est *Ruffo*, est un idiot fanatique de bonne foi ; d'autres le disent très-mal intentionné; mais je penche pour la première opinion.

Les Anglais ont tenté un débarquement à Scalla, dans la Calabre, sur la Méditerranée. Il n'y avait pas un Français : ils ont été repoussés par les habitants du pays, qui ont déchiré leurs misérables proclamations. Je ne sais pas si je devrais envoyer à Votre Majesté de si impertinentes inepties; ces manifestations sont dignes de précéder la marche de quelques échappés des galères que l'on veut opposer aux troupes de Votre Majesté. Elle voit que les Napolitains en font bonne justice. »

Jos. à Nap.
Naples,
25 mai
1806.

« Sire, Civitella del Tronto a été emportée d'assaut ; nous avons eu blessés et tués quinze hommes ; l'ennemi a beaucoup perdu de monde.

Ayant été informé des desseins des agents de la

Sicile, qui voulaient s'appuyer de cette place pour former un rassemblement de révoltés dans les Abruzzes, j'ai donné l'ordre au général Saint-Cyr de prendre cette petite place, où il y avait quatre cents hommes, la plupart gens sans aveu, et quelques soldats de ligne.

On s'occupe beaucoup de Gaëte et de la Sicile à la fois.

Les Anglais se présentent sur tous les points de la côte; mais les troupes et les habitants sont en parfaite vigilance. Je suis content des dispositions des uns et des autres.

Quel est le traitement que Votre Majesté pense que doit avoir le maréchal Jourdan ?

Je lui rappelle ma demande pour le pavillon, les armoiries et l'ordre de Saint-Janvier. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 26 mai 1806.

« Mon frère, je désire que vous fassiez adresser à mon cabinet tous les journaux et les nouveautés qui se publient dans votre royaume. J'en ferai faire des extraits, et j'apprendrai par là beaucoup de détails qu'il peut m'être intéressant de connaître. J'ai donné l'ordre à M. Lavalette de vous envoyer tous les jours les journaux et ce qui paraîtrait de nouveau. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 27 mai 1806.

« Mon frère, il m'est impossible de vous envoyer plus de canonniers. Toutes les troupes sont bonnes pour faire le service de batteries de côte, même la cavalerie. Je vous réitère combien il est nécessaire d'envoyer un régiment d'infanterie à Civita-Vecchia; vous avez trois fois autant de troupes qu'il

vous en faut. Il est essentiel d'occuper Civita-Vecchia, pour ôter aux Anglais toute correspondance avec Rome. Que faites-vous de cette immense cavalerie que vous avez à Naples? Vous avez trop de troupes du côté de l'Adriatique. Si vous avez l'espérance de faire bientôt l'expédition de Sicile, vous pouvez, comme je vous l'ai marqué, tarder à prendre Gaëte. Si vous ne voyez pas prochainement la possibilité de passer en Sicile, je crois qu'il faut vous défaire promptement de ce chancre de Gaëte. Le temps perdu ne se répare point, et Civita-Vecchia devrait déjà être occupée. Si vous jetez un coup d'œil sur toutes les côtes que je suis obligé de garnir, depuis Raguse jusqu'au Texel, il vous sera facile de concevoir que vous êtes le point de l'empire où j'ai le plus de troupes réunies.

Ce n'est pas en mettant des troupes partout que vous garderez tous les points, c'est en les faisant marcher. D'ailleurs il ne faut pas être étonné du débarquement d'une cinquantaine d'Anglais qui se jettent sur vos côtes, puisqu'ils débarquent même sur mes côtes de Normandie et de la Vendée; mais je n'y fais aucune attention; les paysans sonnent le tocsin et se défendent eux-mêmes : depuis Ostende jusqu'aux Pyrénées je n'ai pas quatre mille hommes.

Établissez une bonne police et des commissions militaires, et vous n'aurez rien à craindre des Anglais. Ne parlez jamais de Sidney-Smith; tout ce qu'il demande, c'est de faire du bruit, et plus vous en parlerez, plus il cherchera à intrigailler.

L'Europe n'est pas encore assise. Les Russes, qui

avaient dit avoir envoyé l'ordre d'évacuer Cattaro, y mettent du délai. Ils ont aujourd'hui une grande discussion à ce sujet avec la cour de Vienne. Il faut que vous réfléchissiez, sans cependant prendre l'alarme, et que vous répondiez à cette question : *Quel parti prendriez-vous si j'avais besoin de rappeler mon armée sur l'Adige* (1)? Pourriez-vous rester à Naples avec le quart des forces que vous y avez actuellement, et renvoyer les trois quarts dans la haute Italie? Vous avez à Naples des détachements du 60e régiment de ligne, renvoyez-les à leur corps. Cette manière de disséminer l'armée est funeste à la discipline et à l'ordre. »

Jos. à Nap. Naples, 27 mai 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 19. J'ai fait tout ce qu'elle me prescrivait; il y a aujourd'hui à Gaëte plus de six mille hommes et soixante et dix bouches à feu, beaucoup d'officiers d'artillerie, du génie, un général de division, deux de brigade; le maréchal Masséna a ordre d'y être habituellement.

Le but de l'ennemi est de nous détourner des préparatifs de la Sicile; je ne prends pas le change, mais il m'est impossible de ne pas disperser mes forces sur les côtes, qu'ils menacent tour à tour. Ils avaient été repoussés, il y a quelques jours, de Scalla; ils viennent d'y retourner avec un vaisseau de soixante-quatorze, une frégate et dix transports.

(1) On voit qu'à ce moment Napoléon commence à entrevoir la possibilité d'une guerre prochaine. Quelques jours auparavant, il espérait que tout était pacifié; il n'en est plus de même.

Le général Verdier a marché contre eux avec cinq compagnies. Je viens de donner l'ordre pour que ces troupes soient remplacées à Cosenza par un bataillon du 14e.

Nous ne perdons pas un moment, mais nous ne pouvons pas fabriquer assez de poudre pour répondre à nos besoins.

Je ne pense pas qu'il faille moins de dix-huit à vingt mille hommes pour la Sicile. Dès que la côte sera armée et que nous aurons les approvisionnements nécessaires, je crois que nous pourrons tenter avec succès cette expédition; on travaille aux chaloupes canonnières.

Je compte laisser Masséna sur le continent avec le peu de troupes disponibles; confier le premier passage au général Reynier. Dès qu'il serait maître du Phare, ou qu'il aurait élevé une batterie vis-à-vis de celle que nous élevons au Pezzo, je m'y porterais avec le reste de l'armée sur les mêmes bateaux qui auront transporté l'avant-garde. Je suppose que le détroit se trouverait fermé aux vaisseaux anglais par les feux croisés établis sur les points les plus rapprochés des deux rivages.

L'estafette a très-bien réussi. ».

« Sire, Votre Majesté verra par l'état ci-joint que l'armée que je commande ne s'élève pas à trente-quatre mille hommes. **Jos. à Nap Naples 28 mai 1806.**

Pour presser l'expédition de Sicile et continuer le siége de Gaëte, il faudrait que Votre Majesté m'envoyât six cents canonniers (ils sont disponibles en

Italie) et six cents milliers de poudre, et plus si elle peut. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 30 mai 1806.

« Mon frère, je ne suis point surpris que vous ayez à vous louer du maréchal Jourdan; j'en ai été également content dans son administration d'Italie. C'est un homme *probe*, *actif* et *mesuré*.

Je ne vois pas pourquoi vous laissez le maréchal Masséna à Capoue; envoyez-le devant Gaëte, et chargez-le de disposer et de diriger avec activité toutes les parties du siége de cette place (1). »

Jos. à Nap. Naples, 30 mai 1806.

« Sire, je suis aujourd'hui éclairé sur ma position intérieure financière et sur ma position militaire.

Je suis obligé à des expédients pour subvenir aux dépenses extraordinaires, et les branches principales de mes revenus sont sans vie : les douanes ne rendent presque rien, et le blocus sévère qui est exercé sur ce pays rend la vente des blés et des laines très-difficile. De ces circonstances résultent les embarras du Trésor, qui ne peut pas effectivement recevoir l'argent qui ne se trouve pas dans la main des particuliers. Jusqu'ici ils ont bien payé. Les rentrées deviennent plus lentes tous les jours. Cet état de choses ne durera pas toujours; et si Votre Majesté pouvait me faire trouver une avance de 6 à 8 millions, je serais en état de rendre ces fonds dès que l'état de blocus cesserait, et après la conquête de la Sicile.

Les intentions de Votre Majesté seraient alors,

(1) Le maréchal Masséna n'arriva au siége de Gaëte que le 28 juin.

j'espère, en tout point remplies; Gaëte et la Sicile tomberaient à la fois, si elle peut : 1° me faire cette avance; 2° m'envoyer six cents canonniers; 3° compléter par des conscrits mes bataillons en les portant à mille hommes ; 4° m'envoyer six cents milliers de poudre, que je rendrai.

Je n'ai pas aujourd'hui plus de trente mille hommes en état de marcher; il en faut huit à Naples et pour le golfe, six mille à Gaëte, trois mille à Pescara, Brindisi, Tarente, Cotrone; trois mille sur la Méditerranée, depuis Salerne, Scalla, Tropéa, jusqu'à Reggio. Dans les îles d'Ischia et de Procida seules, j'ai quinze cents hommes; si je ne les y eusse pas envoyés, elles seraient aujourd'hui au pouvoir des Anglais, qui ont tenté de s'en emparer : l'île d'Ischia compte vingt mille habitants. Il faut que je laisse en Calabre, prêt à se porter partout, un corps de trois mille hommes pendant l'expédition de la Sicile; c'est à M. le maréchal Masséna que je compte laisser cė corps, qui se tiendrait à Cosenza. Ce calcul, Sire, est d'une stricte exactitude ; il me faut pour la Sicile dix-huit mille hommes sous les armes. Le total des troupes qui me sont nécessaires est de quarante-deux mille cinq cents hommes. J'en ai aujourd'hui, depuis le départ des trois régiments qui ont été envoyés à Ancône et à Civita-Vecchia, trente mille. Il me manque douze mille cinq cents hommes, que je trouverai, si mes cadres sont complétés; je n'ai besoin que d'infanterie et d'artillerie.

Mais, pour subvenir à toutes ces dépenses, je rappelle à Votre Majesté que j'ai besoin qu'elle me

fasse avancer 6 à 8 millions, que je lui ferai rendre exactement dans le courant de l'année prochaine. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 31 mai 1806.

« Mon frère, n'organisez pas votre garde de manière à ne nommer qu'un commandant ; rien n'est plus dangereux : tôt ou tard, il faudra y revenir, et il vaut mieux dès le commencement ne point se placer dans une fausse route. Je vous ai déjà dit et je vous répète encore que vous vous fiez trop aux Napolitains. Je dois surtout vous le dire pour votre cuisine et pour la garde de votre personne; sans quoi vous courrez les risques d'être empoisonné ou assassiné. Je désire donc bien fermement que vous gardiez vos cuisiniers français, que vous fassiez faire le service de votre table par vos maîtres d'hôtel, et que votre intérieur soit organisé de manière que vous soyez toujours sous la garde des Français. Vous n'avez pas assez suivi ma vie privée pour savoir combien, même en France, je me suis toujours tenu sous la garde de mes plus sûrs et de mes anciens soldats. De tous les hommes que vous avez nommés, je n'en connais aucun, si ce n'est le duc de San-Theodoro, dont j'ai vu toute la correspondance avec la reine, lorsqu'il était à Madrid. Je ne désapprouve pas, quel qu'il soit, que vous l'ayez nommé grand maître des cérémonies. Mais que vos valets de chambre, vos cuisiniers, les gardes qui couchent dans votre appartement, ceux qui viennent vous réveiller pendant la nuit pour vous remettre des dépêches, soient Français. Personne ne doit jamais entrer chez vous, la nuit, que votre aide

de camp, qui doit coucher dans la pièce qui précède votre chambre à coucher. Votre porte doit être fermée en dedans, et vous ne devez ouvrir à votre aide de camp que lorsque vous avez bien reconnu sa voix ; lui-même ne doit frapper à votre porte qu'après avoir eu le soin de fermer celle de la chambre où il se trouve, pour être sûr qu'il y est seul, et que personne ne peut le suivre. Ces précautions sont importantes ; elles ne donnent aucune gêne, et le résultat est d'inspirer de la confiance, indépendamment de ce que, réellement, elles peuvent vous sauver la vie. Cette manière de vivre, vous devez l'établir dès à présent, et pour toujours ; il ne faut point que vous puissiez être obligé d'y avoir recours dans telle ou telle circonstance, ce qui est affligeant pour l'amour-propre et pour les personnes qui vous entourent. N'en croyez pas votre seule expérience. Le caractère des Napolitains est connu de tous les temps et de tous les siècles, et vous avez affaire à une femme qui est le crime personnifié.

Je vous ai envoyé des auditeurs ; je désire que vous les employiez ; ce sont des hommes sûrs pour la probité.

J'entends dire partout que Civitella a été prise avec cent cinquante hommes de garnison. »

« Mon frère, je reçois votre lettre du 21. De tous les maréchaux que vous avez, celui qui est le plus nécessaire, c'est le maréchal Jourdan ; car vous avez besoin surtout d'un gouverneur de Naples qui puisse dans votre absence surveiller la ville avec sagesse

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 31 mai 1806.

et activité. Il n'a pas besoin d'un très-grand état-major. Je vous ai déjà écrit que vous pouviez renvoyer tous les généraux dont vous ne vous souciez pas : ce qui vous ruine surtout, c'est la cavalerie, et la moitié ne doit vous être utile à rien. Je ne vois pas de difficulté à ce que vous renvoyiez à Ancône et Civita-Vecchia ce dont vous n'avez pas besoin. Comme il est essentiel que les régiments de cavalerie se complètent en chevaux, j'ai fourni des fonds pour qu'ils aient sept cents chevaux. Je désire que vos régiments de cavalerie puissent se remonter à Naples, où il y a de très-bons chevaux : vous verrez, par le décret que j'ai pris, que vous devez fournir une masse de remonte pour compléter à cinq cent quarante chevaux les trois escadrons de chacun des régiments que vous avez. Cet argent vous sera remboursé ici sur-le-champ. Je désire que vous renvoyiez de préférence les régiments de dragons, parce que je voudrais les réunir pour soigner leur instruction, et les mettre à l'instar de ceux de la grande-armée. Renvoyez les cadres des 3e et 4e bataillons; ce sera encore une économie. Renvoyez tous les majors. Renvoyez le bataillon du 32e d'infanterie légère, et dirigez-le sur Grenoble. Il vous est de peu de secours et doit vous coûter cher ; et j'ai besoin de reformer ce régiment. Je vois que les régiments italiens ont beaucoup de monde aux hôpitaux ; vous en avez quatre ; renvoyez-en au moins deux. Enfin, vous avez une armée de cinquante-deux mille hommes à l'effectif; c'est beaucoup plus qu'il ne vous en faut. Sur ces cinquante-deux mille

hommes, vous en avez quarante-quatre mille présents sous les armes et six mille aux hôpitaux, et cela, sans compter les régiments napolitains que vous avez pu lever. En renvoyant deux régiments d'infanterie et les trois de cavalerie italiens, quatre régiments de dragons français et le bataillon du 32e, cela ne vous formera qu'une faible diminution dans vos forces et soulagera beaucoup vos finances. D'ailleurs il paraît, par les bonnes dispositions du peuple de Naples, qu'il vous sera facile d'avoir un ou deux régiments napolitains qui vous serviront aussi bien que les Italiens. Vous ne m'envoyez pas d'état de situation; je désire bien en avoir un détaillé. J'ai besoin de maintenir toujours en Italie une certaine force; et quand une aussi grande quantité de troupes se trouve accumulée sur Naples, je suis obligé d'en former de nouvelles; ce qui augmente mes dépenses considérablement. Vous avez quatre régiments d'infanterie légère et dix de ligne français, six régiments de dragons et cinq de chasseurs français, quatre régiments d'infanterie de ligne et trois de cavalerie italiens, un de Polonais à pied, un de Polonais à cheval, un de chasseurs hanovriens à cheval, un de Suisses, et un bataillon du 32e d'infanterie légère française; de manière que vous avez plus de sept mille chevaux : vous pouvez très-bien renvoyer les quatorze cents des trois régiments italiens et les seize cents des quatre régiments de dragons français; il vous restera quatre mille chevaux, et vos finances éprouveront un grand soulagement. En renvoyant trois mille fantassins italiens, les cinq

cent trente et un Français du 32e d'infanterie légère, vous ferez encore, sans vous être considérablement diminué, une grande économie pour votre trésor. Vous ne pourriez jamais faire passer plus de quinze cents chevaux en Sicile; et en en gardant sept mille pour le reste du royaume, vous aurez une armée de trente mille hommes. Vous en avez aujourd'hui quarante-cinq mille; c'est beaucoup trop. Ajoutez à cela que, lorsque vous aurez débarqué en Sicile, vous ne serez plus inquiété sur vos côtes, car tout l'effort de l'ennemi se portera sur la Sicile. Je vous le répète encore, quant aux généraux, vous pouvez renvoyer qui vous voudrez, de même que pour tous les officiers d'état-major. Je viens d'ordonner la levée de trois mille Dalmates, qui me coûteront beaucoup d'argent. Si j'avais eu deux des régiments italiens que vous avez à Naples, je les aurais envoyés en Dalmatie, ce qui m'aurait fait une grande économie. Si vous ne m'en renvoyez pas deux, je serai obligé d'en faire une nouvelle levée. Au reste, je vous l'ai déjà dit, vous pouvez garder ou renvoyer, pourvu que vous ne me demandiez pas d'argent, et que vous entreteniez bien les troupes que vous avez. Il faut vous procurer de l'argent : c'est le nerf de tout. Le royaume d'Italie, qui n'a pas plus de population que le royaume de Naples, qui est cependant plus riche, paye plus de 110 millions de contributions. Établissement d'octrois, de contributions indirectes, destruction de priviléges et de concessions, conformité dans l'administration, ce sont des moyens dont vous regretterez de n'avoir

pas fait usage pendant la guerre. Ce qui vous est permis aujourd'hui ne vous le sera pas dans deux ans.

Ces sept mille hommes de cavalerie que vous avez ne peuvent pas vous coûter moins de sept millions, tout compris; c'est donc économiser trois millions que de renvoyer trois mille chevaux. Le calcul de tout ce que coûte une armée, en y comprenant la solde, les masses, l'état-major, les hôpitaux, etc., est de 1,000 fr. par homme pour la cavalerie, et de 500 fr. par homme pour l'infanterie. Vous avez quarante-cinq mille hommes d'infanterie et sept mille chevaux, vous devez donc compter sur une dépense de 29 millions; sur une dépense de 26 millions, en ôtant trois mille chevaux; et en vous débarrassant de beaucoup de monde inutile, vous pouvez réduire votre dépense à 22 millions. Je désire que vous gardiez les Hanovriens, parce que je ne pourrais les employer contre l'Autriche, vu qu'ils sont Allemands; également les Polonais. »

« Sire, M. de Gallo est arrivé aujourd'hui seulement; le général Duhesme est parti; je lui ai donné le 4e de ligne italien et les hulans polonais. Jos. à Nap. Naples, 31 mai 1806.

Sydney-Smith répand sur la côte des libelles et les proclamations du prince de Hesse. Toutes les attaques des Anglais ont été infructueuses. Un détachement de vingt Polonais leur a tué huit à dix hommes et leur a pris un bateau auprès de Salerne, où ils avaient essayé de débarquer.

Je vous demande quelques aigles pour distribuer aux braves qui se distinguent dans une guerre où

tous les jours il y a des traits de dévouement qui méritent d'être récompensés.

Il y a trois heures qu'une éruption du Vésuve a commencé ; elle continue avec beaucoup d'éclat. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 3 juin 1806.

« Mon frère, je n'ai pas pu faire mettre le discours de M. Rœderer dans le *Moniteur,* car, en vérité, il n'a pas de sens. Il parle au nom du sénat comme il ferait dans un article de journal. Il me met à côté de Machiavel. Je n'ai jamais rien vu de fait avec moins de sens, et dans une circonstance où il y avait tant de belles choses à dire. Je lis aussi dans votre discours des phrases que vous me permettrez de trouver mauvaises : vous comparez l'attachement des Français à ma personne à celui des Napolitains pour vous; cela paraîtrait une épigramme. Quel amour voulez-vous qu'ait pour vous un peuple pour qui vous n'avez rien fait? chez lequel vous êtes par droit de conquête, avec quarante ou cinquante mille étrangers? En général, dans vos actes, moins vous parlerez, directement ou indirectement, de moi et de la France, mieux cela vaudra. Il y a aussi des phrases sur le sénat qui m'ont paru ridicules, et ont été trouvées telles par plusieurs membres du sénat, hommes de sens. Il m'est tombé sous les yeux plusieurs lettres dans lesquelles vous parlez de vos collègues, de Permon, Berlier, etc. ; cela est déplacé, et tend à vous donner un caractère que vous n'avez pas. Il faut être roi, et parler en roi. Si vous n'avez d'autres titres à la bienveillance des sénateurs et des conseillers d'État

de France que d'avoir été leur inférieur ou leur collègue dans un corps législatif, c'est une pauvre ressource. Cette manière déplaît à tout le monde, même à ceux à qui vous écrivez. Je ne pense pas que M. Rœderer puisse garder sa place de sénateur et sa sénatorerie, et être votre premier ministre. Gardez-le pour en faire votre société; mais c'est un homme qui n'a point de tact, qui ne vous fera point d'amis, et qui ne vous donnera jamais un bon conseil, quoique, du reste, il ait des qualités que j'apprécie. Si vous n'aviez point d'armée française, et que l'ancien roi de Naples n'eût pas d'armée anglaise, qui serait le plus fort à Naples? Et certainement je n'ai pas besoin d'armée étrangère pour me maintenir à Paris. Je remarque avec peine qu'il y a dans votre lettre de l'engouement, et l'engouement est très-dangereux. Le peuple de Naples se comporte très-bien; il n'y a rien à cela d'extraordinaire : vous l'avez ménagé, il s'attendait à pire de la part d'un homme qui était à la tête de cinquante mille hommes. Vous êtes doux, modéré, vous avez un bon esprit, vous êtes apprécié; mais il y a loin de là à un esprit national, à une soumission d'attachement raisonné et d'intérêt. Ces nuances ne doivent pas vous échapper. Je ne sais pourquoi je vous le dis, parce que cela vous affligera; mais il faut que tous vos actes aient le ton de décence convenable; que toutes vos paroles politiques donnent une idée juste de votre caractère. »

« Mon frère, je vous envoie un mémoire des re- Nap. à Jos.

Saint-Cloud, 3 juin 1806. lations extérieures sur les armes du royaume de Naples. Ce qu'on propose me paraît assez raisonnable, hormis que je pense qu'il faut ôter cet ordre du Croissant, qui n'est plus de mode, et qui ne doit pas être renouvelé, depuis que le Grand Seigneur en a établi un. On pourrait y substituer la Légion d'honneur, ou bien le nouvel ordre que vous fonderez. »

Rapport à Sa Majesté.

Talleyrand à Joseph, 31 mai 1806. « Sa Majesté le roi de Naples a désiré connaître les intentions de Sa Majesté l'Empereur sur les armes qu'elle doit donner au royaume de Naples, sur les couleurs de son pavillon, de la cocarde napolitaine, et de la livrée de la maison.

L'aigle impériale peut être conservée dans les armoiries. Elle rappelle que Naples fait partie des États de l'empire, et que la dynastie actuelle est une branche de la tige impériale de France ; mais les branches des maisons souveraines sont ordinairement distinguées de la tige principale par quelque addition en brisure dans leurs armoiries. Cette différence met plus d'ordre dans la généalogie des différentes races régnantes ; et si elle est moins essentielle aux commencements d'une dynastie et aux temps dont on est témoin, parce qu'il n'y a pas encore confusion d'événements, elle deviendra un jour nécessaire à l'histoire.

Ce signe différentiel ne doit pas être arbitrairement choisi : le blason a ses règles, et je pense qu'il faut lui conserver celles que l'usage a consa-

crées. Les frères de Louis XVI avaient au centre de leurs armoiries *un bâton mis en abîme :* mais on ne peut employer ce signe dans l'écusson actuel, dont l'aigle occupe le centre. Les armes des frères aînés des rois, ou des seconds fils qui ne leur succédaient pas, étaient plus anciennement surmontées d'un *lambel* à trois pendants. De tous les genres de brisures, le *lambel* d'or est le plus relevé : on peut en ajouter un pour Sa Majesté le roi de Naples, au chef de l'écusson impérial.

Mais les armes de France ne constatent que l'origine de la branche de Naples : il paraît convenable d'y joindre les armes de l'État où elle règne.

Naples a plusieurs fois changé d'armoiries. Elle a eu celles des princes normands, des princes de la maison de Souabe, de la branche d'Anjou, de celle d'Aragon. Je propose de lui rendre les armes des princes normands qui fondèrent ce royaume après leur conquête. Elles rappellent une époque glorieuse dans notre histoire, et établissent, entre deux événements que huit siècles séparent, un rapprochement remarquable.

Les armes des princes normands étaient *de gueules, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur.* Elles occuperont la seconde moitié de l'écu, et les armes de France en occuperont la première.

Autrefois, les armes de Naples étaient supportées de deux sirènes. On pourrait conserver ces supports au nouvel écusson. Ils rappellent une des traditions fabuleuses, qui doivent avoir un intérêt local pour Naples et pour la Sicile, dont on dit

que les sirènes habitaient les côtes. L'une d'elles soutiendrait la couronne, qui doit être fermée comme celle de tous les souverains ; l'autre tiendrait en main une bannière ornée des armes de Jérusalem.

Les rois de Naples ont toujours porté le titre de rois de Jérusalem depuis que Charles d'Anjou, fils de Louis IX, étant devenu roi de Naples, Marie, princesse d'Antioche, lui fit la cession de tous les droits qu'elle prétendait au royaume de Jérusalem.

Les armes que la branche d'Anjou-Sicile a toujours unies aux siennes sont *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes simples du même.*

J'ai cru devoir appuyer des explications précédentes la composition des armes de Naples que j'ai l'honneur de présenter à Sa Majesté. Elles sont entourées du manteau du grand électeur de France et du collier de l'ordre du Croissant, que René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, avait fondé au XV[e] siècle.

Sa Majesté le roi de Naples pense que son pavillon pourrait être le même que celui de France, en y substituant la couleur noire à la couleur bleue; mais cette différence est peut-être trop peu remarquable. A une certaine distance, le noir et le bleu se confondent. Le seul moyen de distinguer les deux pavillons serait de varier les positions et les combinaisons des couleurs ; mais il a déjà fallu les varier pour le pavillon batave, qui a les mêmes couleurs que la France, et pour le pavillon d'Italie, qui n'en diffère que par la substitution du vert au bleu.

J'ai l'honneur de proposer à Sa Majesté de n'employer dans le pavillon de Naples que le blanc et le noir, et de donner à la cocarde militaire les mêmes couleurs.

Le fond de l'uniforme des bataillons provinciaux pourraît être noir, ainsi que Sa Majesté le roi de Naples le désire, puisqu'on fabrique dans toutes les parties de son royaume beaucoup de draps de cette couleur, et qu'elle entre déjà dans le costume des montagnards de Naples.

Sa Majesté le roi de Naples désire conserver pour sa maison le fond de la livrée de Sa Majesté l'Empereur, en y mettant un galon différent. Le droit de la livrée tient au droit des armoiries; ainsi elle pourrait être la même, et, pour y mêler quelque chose des armes de Naples, le galon pourrait être *échiqueté d'argent et d'azur.*

Je prie Sa Majesté de vouloir bien m'exprimer ses intentions sur les dispositions que j'ai l'honneur de lui présenter. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 3 juin 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 24 mai. Je connais bien le maréchal Jourdan; je pense que c'est un homme que vous devez vous attacher; il a de l'expérience, de la modération, de l'activité et du dévouement. Je ne connais personne plus dans le cas d'être gouverneur de Naples; car il vous en faut un de toute confiance, qui étudie cette capitale, d'autant plus importante qu'elle est frontière du côté de la mer. Alors son traitement se composerait du revenu de son duché, que je lui donnerai parmi

ceux que je me suis réservés dans le royaume de Naples. Vous y joindriez une assez forte somme pour son traitement de gouverneur, ce qui lui formerait un grand état et lui donnerait une grande considération dans le pays. Jourdan et Reynier, voilà les deux hommes que vous devez vous attacher. Masséna n'est bon à rien dans un gouvernement civil ; il n'est d'ailleurs point susceptible d'attachement. C'est un bon soldat, mais entièrement adonné à l'amour de l'argent; c'est là le seul mobile de sa conduite, et il n'y a que cela qui l'ait fait marcher, même sous mes yeux. C'étaient d'abord de petites sommes; aujourd'hui des milliards ne suffiraient pas.

Je suis surpris d'apprendre, par vos lettres et par d'autres renseignements, que les Abruzzes ne sont pas soumises. Que font donc Reynier et Saint-Cyr? Dorment-ils? C'est là une nouvelle manière de servir. »

Jos. à Nap. Naples, 4 juin 1806.

« Sire, les Anglais continuent des débarquements sur les divers points de la côte ; ils y laissent des proclamations (1), de l'argent, quelques galériens et

(1) Voici une de ces proclamations, adressée principalement aux nègres qui formaient le bataillon enrôlé sous nos drapeaux après la malheureuse expédition de Saint-Domingue. Nous conservons l'orthographe de ce singulier document.

« *Aux soldats du corps noir.*

« Avis fraternel et salutaire.

« Les Français vous ont toujours traitez comme des chiens, et il ne « vous ont ammènez ici que pour vous faire tous massacrer.

« Sauvez-vous, il en est encore temps; laissez les Français vos ti-

quelques agents de la reine, et se sauvent précipitamment à l'arrivée des troupes françaises ; c'est ce qu'ils ont fait avant-hier près de Salerne.

Un régiment de montagnards écossais est arrivé à Messine, où la reine était attendue ; il n'y a plus dans cette ville que des soldats anglais.

On s'occupe avec une égale activité de l'armement de la côte et du siége de Gaëte.

J'ai envoyé le général Lecchi à Ancône, où il pourra être utile ; il ne pouvait plus l'être dans ce pays, où l'on se plaint beaucoup de lui.

J'ai appelé ici le général Frégeville, qui a com-

« rans avant qu'ils ne vous en ôtent les moyens; souvenez-vous du « malheureux sort de vos compatriotes, qu'ils ont égorgez dans les « Indes occidentales.

« Rappelez à votre mémoire le brave général Toussaint Louverture, « qu'ils ont conduit en France par trahison et fait mourir en prison, « pour prix de les avoir bien servis pendant plusieurs aunez.

« Venez à Gaiete, vous y aurez en abondance de quoi boire et « manger sans rien faire. A la paix, vous serez libres de retourner « dans vos foyers, revoir vos frères et vos amis, et jouir dans le sein « de vos familles des douceurs du gouvernement de votre grand em- « pereur Dessalines, qui a su vaincre et tailler en pièces tous les Fran- « çais à Hayti ; il est l'ami du roi de Naples et des Anglais, et l'en- « nemi juré de Bonaparte.

« Et aprez avoir donné le susdit salutaire et fraternel avis a ces « malheureux pris de force, et obligez avec violence de se battre « contre un roi qui ne leurs a jamais fait de mal, ni rien tenté contre « leur patrie; on previent par miséricorde tous ces traitres et per- « vers Napolitains qui, oubliant les bienfaits de leur propre et légi- « time souverain, ont pris les armes contre ces troupes loyalles et « fidelles, que s'ils ne rentrent pas en eux-mêmes, et n'abandonnent « pas le mauvais parti qu'il ont embrassé, pour suivre celui de la « bonne cause, il n'y aura pas pour eux de quartier, et qu'autant « on en prendra, iront sur un gibet ignominieux expier leurs crimes, « et satisfaire à la vengeance publique. »

mandé le siége de Civitella; il a été commis des vexations sans nombre dans cette province. J'ai fait partir pour Ancône, outre le régiment de dragons de la reine, la légion hanovrienne.

J'ai fait renvoyer en France un commissaire des guerres qui a commis des extorsions à Cosenza, et celui de Civitella.

On a éprouvé deux fortes secousses de tremblement de terre dans la Calabre; le Vésuve est en feu depuis trois jours.

M. de Gallo est arrivé ici. Je n'ai encore reçu aucun papier de M. Lavalette. Je fais adresser au cabinet de Votre Majesté les seules feuilles qui s'impriment ici.

Les officiers corses qui étaient au service des Anglais voulaient servir ici, mais non en France. J'ai refusé de leur donner du service, parce que je ne puis pas compter sur eux. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 5 juin 1806, à 11 heures du matin.

« Mon frère, la conduite de la cour de Rome est marquée au coin de la folie. J'ai voulu lui faire sentir par un premier coup ce qu'elle avait à craindre de moi; et d'ailleurs j'ai pensé qu'en tout état de choses, les enclaves de Bénévent et de Ponte-Corvo ne pouvaient être que des sujets de troubles pour votre royaume. J'en ai fait deux duchés : celui de Bénévent pour Talleyrand, et celui de Ponte-Corvo pour Bernadotte. Je sais que ces pays sont peu riches; mais je suppléerai à la dotation de ces duchés. Talleyrand est assez riche pour n'en avoir pas besoin. Je me chargerai de la dotation de celui de Berna-

dotte. Faites occuper ces pays, d'abord comme occupation militaire. Vous sentez que lorsque j'ai donné le titre de duc et de prince à Bernadotte, c'est en considération de votre femme; car j'ai dans mon armée des généraux qui m'ont mieux servi, et sur l'attachement desquels je puis plus compter. Mais j'ai pensé qu'il convenait que le beau-frère de la reine de Naples eût un rang distingué chez vous. Quant aux six autres duchés, je serai bientôt dans le cas d'y nommer. Masséna et Jourdan seraient l'un et l'autre convenables. Tout ce qui est tache disparaît avec le temps, et les titres de vainqueur de Fleurus, comme de vainqueur de Zurich, sont des titres qui restent; on ne se souviendra que de cela en voyant leurs enfants. Lorsque vous serez maître de la Sicile, instituez trois autres fiefs, dont un pour Reynier; aussi bien, je pense que c'est lui que vous chargez de l'expédition, et ce ne sera pas un faible encouragement pour lui, s'il se doute de ce que je veux faire en sa faveur. Dites-moi les titres que vous voudriez donner aux duchés qui sont dans votre royaume. Ce ne sont que des titres; le principal est le bien qu'on y attache : il faudrait y affecter deux cent mille livres de rente. J'ai exigé aussi que les titulaires eussent une maison à Paris, parce que c'est là qu'est le centre de tout le système; et je veux avoir à Paris cent fortunes toutes s'étant élevées avec le trône, et restant seules considérables, puisque ce sont des *fidéicommis*, et que ce qui ne sera pas *elles*, par l'effet du Code civil va se disséminer.

Établissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil. Si le divorce vous gêne pour Naples, je ne vois pas d'inconvénient de cartonner cet article; cependant je le crois utile : car pourquoi le pape prononcerait-il, lorsqu'il y a cause d'impuissance ou autre force majeure ressortissant à l'ordre civil? Toutefois, si vous le croyez nécessaire, changez-le. Pour les actes de l'état civil, vous pouvez les laisser aux curés. Au moyen de ces modifications, il faut établir le Code civil chez vous; il consolide votre puissance, puisque, par lui, tout ce qui n'est pas *fidéicommis* tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil, et m'a porté à l'établir. Dans une heure, je reçois l'ambassadeur turc, et je proclame le prince Louis roi de Hollande, et le cardinal Fesch coadjuteur de l'électeur archichancelier. Je vous prie de regarder comme un ordre exprès l'envoi que je vous demande de *deux escadrons de cavalerie* et de *quelque infanterie à Bénévent* et *à Ponte-Corvo*, et d'y nommer un commandant qui en remettra la possession à Bernadotte et à Talleyrand; ce qui empêchera tout rassemblement, pétition, etc. Comme les journaux répéteront d'ici à deux jours ces nouvelles, il ne faut pas perdre un moment pour faire ces occupations. Le cardinal Ruffo est venu à Ancône; si je l'avais prévu, j'aurais écrit à Lemarois de le faire arrêter, et de l'envoyer à Paris. »

« Mon frère, par tout ce qui me revient sur Gaëte, il paraît que les Napolitains vous ont encloué quatre pièces de canon, qu'ils ont réussi dans leur sortie et vous ont tué beaucoup de Français; qu'il n'y a aucun ordre de service devant cette place, et qu'on fait la guerre comme des recrues. Je vous ai dit cent fois que vous deviez tenir quatre généraux de brigade devant Gaëte, puisqu'il en faut toujours un qui passe vingt-quatre heures à la tranchée dans son manteau; que vous devez y avoir au moins six mille hommes. En vérité, je ne puis concevoir ce que vous faites de vos quarante mille hommes. Il vous faut à Gaëte un général supérieur pour commander; vous avez des maréchaux, des généraux partout, excepté où il en faut. Depuis que le monde est monde, on n'a jamais relevé le service de la tranchée le jour (1). On n'a point d'état de situation de votre armée. Je ne sais si vous avez fait ce que je vous ai dit relativement à Ancône et Civita-Vecchia; de manière que je ne connais pas la situation de mon armée de Naples. Je désire cependant que vous ne démoralisiez pas mes troupes en les faisant battre par des Napolitains. La sortie de Gaëte est un véritable échec, qui encourage les Napolitains et qui décourage mes soldats. » Nap. à Jos. Saint-Cloud, 6 juin 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 27 mai. Il Nap. à Jos.

(1) On trouvera plus loin la relation complète du siége de Gaëte, ce qui permettra d'apprécier non-seulement ce qui a été fait devant cette place, mais la véracité de certains rapports envoyés à l'Empereur en dehors du gouvernement du roi.

Saint-Cloud, 6 juin 1806.

serait bien important que vous pussiez enfin opérer votre descente en Sicile. La paix pourrait se faire d'un moment à l'autre, et l'incertitude de vos opérations y apporterait du retard. Votre lettre ne me dit pas le nombre de bateaux que vous avez, et n'entre dans aucun développement ; de sorte que je ne sais pas si votre expédition est prête ou éloignée. Il devient cependant très-nécessaire que j'aie des renseignements très-précis là-dessus. Comment comptez-vous embarquer vos troupes? Dans quel port les placez-vous pour attendre le moment favorable ? Il faut que vous débarquiez neuf mille hommes de troupes à la fois, avec dix pièces de canon et trois cents coups à tirer par pièce, et avec quinze rations de biscuit et cinquante cartouches par homme. Le maréchal Jourdan est beaucoup plus capable de commander des troupes dans l'intérieur que le maréchal Masséna, lequel, à son tour, est beaucoup plus capable de vous aider dans une expédition de Sicile pour un coup de main. Le commandement des neuf mille hommes qui doivent débarquer les premiers en Sicile exige un homme ferme et ayant été dans de grands événements. Le général Verdier vaut peut-être mieux que Reynier; si vous ne mettez pas Masséna, mettez-les tous deux. Dans le métier de la guerre, comme dans les lettres, chacun a son genre. S'il y avait des attaques vives, prolongées, et où il fallût payer de beaucoup d'audace, Masséna est plus propre que Reynier. Pour garantir le royaume de toute descente pendant votre absence, Jourdan est préférable à Masséna. Il faut qu'au moment où l'ex-

pédition sera prête, les attaques deviennent vives à Gaëte, afin d'y attirer la plus grande quantité possible de vaisseaux anglais. Une fois la descente faite, je regarde le pays comme conquis. Voici ce qui arrivera : l'ennemi s'opposera au débarquement; s'il est forcé, il attaquera dans les trente-six heures ; et s'il est battu, alors les Anglais se retireront pour s'embarquer. Quoique le détroit ne soit que d'une ou deux lieues, les courants sont tels dans ces parages, qu'il est possible que dans ces trente-six heures les mêmes bâtiments ne puissent aller, revenir et retourner en Sicile. Il vous faut des bateaux, ensuite un port; quinze jours plus tôt ou quinze jours plus tard, vous aurez des bâtiments; car les speronars, les felouques napolitaines, tout est bon pour le passage. Quel est le port que vous avez choisi? Combien peut-il contenir de bâtiments de toute espèce? Quels sont vos moyens de bâtiments? Je désirerais beaucoup avoir mes idées fixées là-dessus. Toute opération qui tendrait à faire passer une avant-garde de moins de neuf à dix mille hommes serait une folie. Selon les renseignements que j'ai, il y a en Sicile près de six mille Anglais. En relisant avec attention votre lettre, j'y trouve des choses que je ne comprends point. Vous dites que le général Reynier, de l'autre côté, établirait une batterie vis-à-vis de Pezzo, et qu'alors le reste de l'armée passerait. En ayant quelques chaloupes canonnières, cette batterie sera sans doute bientôt établie; mais encore il ne faudrait pas l'attendre. Dans cette hypothèse, les deux tiers de vos bâtiments ne doivent

être chargés que de troupes, chaque homme ayant ses cinquante cartouches, et cinquante en caisse distribuées aux compagnies, douze ou quinze rations de biscuit et quelques rations d'eau-de-vie. L'autre tiers doit être chargé d'artillerie, de manière que, deux heures après le débarquement, les bateaux qui ne sont chargés que de troupes puissent retourner pour en prendre de nouvelles, sans faire attention s'il y a des batteries ou non, et attendre qu'elles soient dressées. Neuf à dix mille hommes choisis valent autant que vingt mille. Nécessairement, s'il n'y a que six à sept mille Anglais, ils sont indubitablement suffisants pour prendre la Sicile, non que je m'oppose à ce que cinq à six mille hommes passent après. Il ne faut vous en rapporter à personne pour vos troupes de passage. Il faut composer vos neuf mille hommes de l'élite de vingt mille, bien armés, divisés en trois divisions, chaque division commandée par un général de division et deux de brigade, tous hommes de guerre et vigoureux. Chaque division doit avoir six pièces d'artillerie et des officiers du génie. Mais avec cela, que le reste passe ou ne passe pas, on se trouve maître du pays. Je crois Masséna plus capable de commander ces trois divisions, dans ce cas donné, qu'aucun autre. Si vous aviez vraiment l'habitude de la guerre, je vous engagerais à passer avec ces trois divisions; mais il est plus convenable que vous restiez à Naples : c'est jouer trop gros jeu, et vous n'y seriez d'aucune utilité; car enfin votre présence n'accroîtra pas la force de ces divisions. Vous n'avez pas assez l'ha-

bitude de la guerre pour que le mal qu'il y aurait à ce que vous soyez battu fût compensé par le bien que pourrait faire votre présence. Je crois que vous devez vous établir à Reggio pour diriger vous-même l'embarquement. Votre présence deviendra sans doute nécessaire après ; mais ce sera dans l'intérieur de la Sicile, quand vos neuf mille hommes seront débarqués. Il est à penser que l'expédition ne sera pas plus forte. Lorsque votre présence sera nécessaire en Sicile, ce sera comme elle l'a été en Calabre, pour traiter les affaires politiques et intérieures. Il faut aspirer au genre de gloire qui vous appartient, et ne pas risquer de tout compromettre pour courir après un genre de gloire qui n'est pas le vôtre. Quand vous aurez organisé l'expédition, vous en aurez réellement toute la gloire; et un général homme de guerre fera mieux seul qu'avec vous. Si vous organisez l'expédition de Sicile comme devant y passer, et que, par des événements de mer, vous ne puissiez pas joindre votre avant-garde, cela peut vous exposer à des affronts. Je pense donc qu'il est plus convenable que l'expédition soit organisée de manière à ce que vous ne deviez pas y passer avec elle; qu'elle se fasse tout d'un coup par le débarquement de l'avant-garde, et que les cinq ou six mille hommes qui doivent renforcer et alimenter cette avant-garde soient prêts à passer après. Vous n'êtes militaire que comme doit être un roi ; si vous vous chargez des détails de l'expédition, vous vous exposez à des choses très-désagréables, et sans raison. Si la Sicile était moins loin, et que je me trou-

vasse avec l'avant-garde, je passerais avec elle; mais mon expérience de la guerre ferait qu'avec ces neuf mille hommes je pourrais battre trente mille Anglais. Si donc je courais des risques, ils seraient compensés par des avantages réels; et les avantages réels donneraient tant de chances, qu'il n'y aurait presque aucun danger à courir. Supposons que Masséna ou Reynier passent avec les neuf mille hommes, s'ils réussissent bien; s'ils ne réussissent pas, ce n'est qu'un échec médiocre. Passez-y, vous, cela ne donnera aucune chance pour réussir, peut-être cela en diminuera-t-il; et venant à ne pas réussir, ce serait un échec très-considérable. Je désire que vous m'écriviez avec un peu plus de développement là-dessus.

Le jeune aide de camp que vous m'avez envoyé, et avec qui j'ai causé pour savoir l'opinion de l'armée, m'a dit beaucoup d'extravagances.

L'expédition de Sicile est facile, puisqu'il n'y a qu'une lieue de trajet à faire, mais demande à être faite par un système, parce que le hasard ne fait rien réussir. Votre entrée en campagne a été si fautive, qu'il est probable que, si les Anglais et les Russes fussent restés, vous eussiez été battu. A la guerre, rien ne s'obtient que par calcul. Tout ce qui n'est pas profondément médité dans ses détails ne produit aucun résultat. Après la descente, il faut bien calculer la position que doivent occuper vos troupes, afin qu'aucun échec ne puisse porter coup à mon armée à Naples. Je le répète: trente-six heures après que les neuf mille hommes seront débarqués, les

Anglais seront culbutés; s'ils sont battus, ils se rembarqueront; et comme la cour elle-même les suivra, il ne paraît pas que la résistance puisse être bien longue. »

« Mon frère, vous avez dans le royaume de Naples huit cent soixante-deux milliers de poudre, savoir : trois cents milliers à Naples, deux cents à Ancône, plus de trois cents milliers à Capoue. C'est beaucoup plus qu'il ne vous faut pour tout ce que vous pouvez avoir à faire. Vous ne manquez donc pas de poudre. D'ailleurs, du moment que vous aurez des détachements de votre armée à Ancône et à Civita-Vecchia, vous pourrez en tirer d'Ancône. Vous avez soixante-huit pièces de canon de 24 en bronze, quarante-cinq de 16 et dix-neuf de 12, c'est-à-dire cent trente-deux pièces de canon de bronze gros calibre, et quarante-six mortiers. Vous avez en pièces de fer dix-sept pièces de 36, cent quarante-sept de 33, cent quatre de 24, cinquante et une de 18 et trente-six de 12, c'est-à-dire près de quatre cents pièces de canon en fer, indépendamment des pièces de 8 et de 6, et de tout votre équipage de campagne. Vous avez des projectiles en nombre suffisant. Avec un peu d'activité et de savoir-faire, votre artillerie n'est donc pas dans une mauvaise situation. En tout, vous n'avez pas loin de mille bouches à feu. La France n'en a pas en tout plus de quinze mille, et vous savez la nuée de places fortes que nous avons. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 6 juin 1806.

« Mon frère, on me porte dans les comptes de

Nap. à Jos.

Saint-Cloud, 6 juin 1806. l'administration de la guerre vingt-sept mille paires de souliers comme parties, il y a deux mois, pour votre armée par Gênes et Rome. Faites-moi connaître si vous les avez reçues, ou écrivez à Rome pour en avoir des nouvelles. On vous a envoyé de Livourne deux cent mille rations de biscuit, de Gênes quatre cent mille, et de Toulon une grande quantité. Faites-moi connaître à fur et mesure ce qui vous arrivera de tout cela. »

Jos. à Nap. Naples, 6 juin 1806. « Sire, je reçois les lettres de Votre Majesté du 27. Je n'ai, ni à Naples ni dans l'armée, aucun détachement du 60[e] régiment.

Je fais marcher les troupes le long de la côte, comme Votre Majesté peut l'observer par les rapports qui sont envoyés exactement par l'état-major à la guerre, à Paris.

Il n'y a pas de jour qu'il n'y ait quelque petit débarquement ; partout jusqu'ici l'ennemi a été repoussé.

Pour la côte, même les canonniers de trois jours peuvent faire le service ; ils le font ; il n'en est pas de même au siége de Gaëte, où nous aurions besoin de canonniers exercés et instruits. Votre Majesté nous en enverra cinq cents, six cents, si elle croit pouvoir le faire sans nuire à son service ailleurs.

J'ai envoyé des troupes à Ancône et à Civita-Vecchia dès que j'en ai reçu l'ordre.

Si la guerre continentale se rallumait, je crois que je pourrais rester avec sûreté à Naples, si Votre Majesté me laissait avec quinze mille Français. Si la

Sicile était conquise, il faudrait en laisser autant en Sicile.

Votre Majesté est, au reste, meilleur juge que moi de ce qu'il faudrait pour défendre le pays, s'il était attaqué par des armées régulières et nombreuses.

En attendant, je vais m'occuper de Gaëte, sans négliger la Sicile. Je travaille à créer des ressources, à mettre de l'économie dans les dépenses; mais j'ai trop d'officiers généraux, ayant le train et les états-majors de généraux en chef; c'est ce qui épuise les ressources de ce pays.

Je n'ai pas aujourd'hui, en état de marcher, trente mille hommes, et j'ai trois corps d'armée, un gouvernement; ce qui fait quatre grands états-majors, et le mien cinq.

Je vais employer beaucoup de riches propriétaires; ils ne demandent pas mieux; ils ne regardent pas en arrière; mais les finances sont épuisées par tant de dépenses extraordinaires et par le blocus, qui dessèche le commerce : cet état de crise est momentané. Si Votre Majesté peut venir à mon secours par une avance de 6 à 8 millions, elle me mettra dans le cas de remplir ses vues dans toutes les hypothèses; je pourrai rendre ces avances dans l'an 1807. »

« Mon frère, je ne puis vous envoyer aucun renfort; je ne puis engorger toutes mes troupes à Naples. Je n'ai que peu de monde en Italie. La Dalmatie, l'Istrie et les bouches de Cattaro m'occupent beaucoup de monde. Il résulte de votre état de

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 7 juin 1806.

situation que vous avez cinquante-trois mille hommes, dont huit mille aux hôpitaux; il vous reste donc quarante-cinq mille hommes bien portants, présents sous les armes. C'est quinze mille hommes de plus qu'il ne vous faut. Vous avez en abondance de tout. Vous n'étiez pas si pauvre en poudre que vous croyiez; vous avez plus de canons de côte et de siége qu'il ne vous en faut. Vous avez le double des généraux et des états-majors qu'il vous faut. Si, avec l'armée que vous avez, vous ne pouvez pas prendre la Sicile et Gaëte et maintenir Naples, vous ne le ferez pas davantage avec cent mille hommes. Je vais analyser l'état de situation que vous m'avez envoyé en date du 29 mai. Qu'avez-vous besoin de deux compagnies d'artillerie à cheval à Naples, c'est-à-dire de cent vingt hommes? Quatre régiments d'infanterie à Naples sont beaucoup; deux suffisent en y mettant, s'il le faut, un ou deux régiments de cavalerie de plus. La police des grandes villes se fait par la cavalerie, de même que la surveillance des côtes. Votre cavalerie est employée de manière qu'elle ne vous sert de rien. Vous pouvez donc économiser à Naples trois mille hommes d'infanterie. Un régiment d'infanterie de ligne à Portici est fort inutile; à Capoue de même. Il suffit à Portici d'un régiment de cavalerie, lequel fera l'exercice du canon tout aussi bien que l'infanterie. A Capoue, un régiment de cavalerie est suffisant. Un régiment de cavalerie à Caserte est assez inutile. Le 1er régiment d'infanterie de ligne à Chieti est inutile; deux régiments de cavalerie à Gravina et à Matera sont

de trop ; un suffit. Le 2e régiment de ligne italien est inutile à Pescara ; le 5e est inutile à Molfetta. Enfin vous tenez neuf mille six cents hommes depuis Tarente jusqu'à Pescara ! Il vous suffit d'en tenir trois mille, ce qui vous rendra six mille hommes disponibles. Si vous prétendez garder tous les points de votre immense royaume de Naples, toutes les forces de France ne vous suffiraient pas.

Je vois par votre état de situation que vos troupes ne sont pas employées. Pendant que je me battais en Moravie, à vingt lieues de Vienne, je ne tenais pas dans cette ville le nombre de troupes que vous avez à Naples ; et qu'avez-vous à craindre à Naples, où vous avez des forteresses? Voici comment je placerais vos troupes au moment de l'expédition de Sicile. Les 22e d'infanterie légère et 52e de ligne à Naples ; les 4e, 14e et 25e de chasseurs à Naples ; ce qui ferait pour cette ville quatre mille hommes, dont plus de douze cents à cheval. Ils seraient aussi chargés de garder Portici. Deux régiments de dragons seraient aussi joints à la division de Naples pour garder la côte de Salerne ; le 6e de ligne, le 10e, le 62e et le 101e de ligne, et le 4e régiment italien avec huit cents chevaux (ce qui ferait, avec l'artillerie et les sapeurs, plus de neuf mille hommes), seraient chargés du siége de Gaëte, en mettant une petite garnison à Capoue. Le 1er, le 14e et le 23e d'infanterie légère ; le 1er, le 20e, le 29e, le 42e et le 102e de ligne, les Polonais, les Corses, les Suisses et quelques régiments de chasseurs et de dragons seraient chargés de l'expédition de Sicile. Vous au-

riez un corps de dix-huit mille hommes, en y joignant les bataillons de grenadiers des deux régiments que je mets à Naples, et ceux de quatre régiments italiens. Pour surveiller depuis Pescara jusqu'à Manfredonia, quatre cents chevaux, le 2e régiment italien et quatre pièces d'artillerie suffisent. Cela pourrait former trois colonnes mobiles, de plus de six cents hommes chacune, qui se porteraient partout où il serait nécessaire. Du côté de Tarente, trois régiments à cheval, qui feraient douze cents hommes, et deux régiments d'infanterie italiens, faisant en tout près de quatre mille hommes, pourraient former six colonnes mobiles, de six cents hommes chacune, infanterie et cavalerie, qui occuperaient toute la presqu'île d'Otrante et se porteraient sur tout le fond de la botte. Songez que vous avez dans le royaume de Naples le fonds de soixante mille hommes. D'ailleurs, je n'ai point encore fait l'appel des conscrits, et il n'est pas possible que les cadres se trouvent remplis avant le mois de décembre, et encore aurai-je besoin des troisièmes bataillons pour d'autres destinations. Vous avez une armée immense. Je fais cette répartition pour vous; car, si c'était moi, je ne laisserais que quatre cents hommes à Pescara, et un seul régiment dans la presqu'île de Tarente. Quant à la poudre, vous pourrez en tirer d'Ancône et de Civita-Vecchia; et vous en avez 430,000 kilogrammes, c'est-à-dire huit cent soixante milliers, indépendamment de dix-huit mille cartouches. Avec cela vous ne pouvez pas manquer; vous avez le seizième de ce qu'il y a dans toute la France. Enfin,

les forces de la reine de Naples en Sicile sont très-peu de chose; les Anglais n'ont pas plus de six mille hommes. Quant aux Russes, ils n'ont pas trois mille hommes à Corfou, et ils ne pensent pas à vous. »

« Sire, j'ai dû envoyer à Rome le cardinal archevêque de Naples; j'apprends que l'autre cardinal Ruffo désire rentrer à Naples; il est de retour de la Suisse. Jos. à Nap. Naples, 7 juin 1806.

Il est arrivé aujourd'hui à la fois vingt-cinq officiers de marine; ils sont presque tous inconnus à M. Jacob. Je prie Votre Majesté de ne plus nous en adresser; nous en avons plus que nous ne pourrons en employer.

Il n'y a eu que huit cents galériens dirigés sur Alexandrie; une trentaine, ayant rompu leurs chaînes, ont été fusillés par leurs gardiens. J'ai passé hier en revue le premier noyau de la gendarmerie; ce matin, ces premières compagnies sont parties pour leur destination.

Je renouvelle à Votre Majesté les trois demandes que je lui ai faites si souvent : une avance d'argent, quelques canonniers, des conscrits. »

« Sire, il y a aujourd'hui quatre-vingt-seize bouches à feu devant Gaëte; on transporte tant qu'on peut des poudres et des obusiers. Jos. à Nap. Naples, 7 juin 1806.

Le tremblement de terre a fait beaucoup de mal en Calabre.

On écrit de Messine que, le 1er juin, un convoi de vingt-six bâtiments, dont quatre de guerre, est parti de ce port, prenant la route du sud comme

pour aller à Malte. Un autre convoi de huit bâtiments est parti le 30 mai pour Gaëte.

Il y a toujours devant ce port un vaisseau de guerre et quatre autres bâtiments, frégates ou corvettes.

Je rappelle à Votre Majesté que j'ai besoin de son agrément pour employer le sénateur Rœderer; il n'ose pas interrompre Votre Majesté pour cela; il me serait fort utile.

Je lui rappelle aussi le rapport qu'elle avait ordonné pour les couleurs, les armoiries, les ordres, etc. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 10 juin 1806.

« Mon frère, j'ai reçu vos lettres du 31 mai. J'apprends avec plaisir que le général Duhesme est parti pour occuper Civita-Vecchia. Je lui fais passer des instructions par le commandant en chef de mon armée d'Italie; aussi bien je préfère que ces tracasseries avec le pape vous regardent le moins possible. Faites donc connaître au général Duhesme qu'il fait partie de l'armée d'Italie. »

Jos. à Nap. Naples, 10 juin 1806.

« Sire, je reçois votre lettre du 31 mai; je profiterai de l'avis que Votre Majesté veut bien me donner; je vois tous les jours davantage combien vos opinions sont fondées sur la vérité et l'expérience.

J'ai donné ordre au 30e de dragons, au 7e idem français, aux chasseurs royaux italiens, de partir. Les hulans polonais et les Hanovriens étaient déjà partis pour Ancône; ces deux corps n'étaient pas aimés dans le pays; les troupes françaises, au con-

traire, sont très-bien vues par les habitants. Le 4e de ligne italien est aussi parti. Dès que Gaëte sera pris, je ferai partir les autres corps.

J'ai actuellement à Gaëte cent six pièces de canon, huit mille hommes, quatre cents milliers de poudre. Dans douze jours, on pourra commencer le feu.

Les Anglais continuent à se montrer partout; ils ont répandu le bruit qu'ils allaient bombarder Naples. Nous sommes prêts ici, et nous ne négligerons pas la côte de la Calabre.

J'ai donné l'ordre au général Lecchi de se rendre à Ancône, au général Fregeville de se rendre à Paris. Je prie Votre Majesté de leur faire donner ses ordres; ils ne peuvent plus faire le bien ici. Votre Majesté pourrait rendre au dernier son commandement. »

« Mon frère, tous les détails qui me viennent sur l'affaire du 15 mai devant Gaëte prouvent que l'on ne fait pas l'ombre de service devant cette place, et que le général Lacour n'a pas la première idée de la conduite d'une place assiégée. Il n'y a pas d'exemque l'on mette des Corses, c'est-à-dire des troupes neuves, à la tranchée. Mon intention est que vous les retiriez de Gaëte et que vous les envoyiez dans la Calabre, où elles seront à leur place. On ne peut faire faire un siége par des troupes plus maladroites, et qui y soient moins propres que celles-là.

Nap. à Jos.
Saint-Cloud,
11 juin
1806.

« Sire, les nouvelles de Sicile portent que la reine a le projet de se rendre à Vienne; qu'elle a de

Jos. à Nap.
Naples,
11 juin
1806.

nouveau l'espérance d'une nouvelle coalition. Les personnes qui devaient arriver ici retardent leur départ de Sicile ; on espère dans cette île voir bientôt les Anglais et les Russes réunis venir à leur secours.

Sidney est sur la côte ; il fait prisonniers quelques pêcheurs napolitains et quelques barques chargées de vivres.

Le siége de Gaëte se poursuit avec vigueur ; je m'en occupe nuit et jour, et j'espère que nous ne passerons pas le mois de juillet sans y entrer. »

Jos. à Nap. Naples, 12 juin 1806.

« Sire, le convoi anglais de Messine, il y a quelques jours, a débarqué à Gaëte ; il était composé de vingt-huit transports : un vaisseau de 74, deux frégates et quatre corvettes sont aussi mouillés à Gaëte. Six bâtiments de guerre se sont montrés en même temps devant Manfredonia, où ils ont tenté un débarquement, qu'ils n'avaient pas encore pu effectuer ; je suppose qu'ils auront quelques centaines de galériens et d'autres brigands à jeter sur nos côtes. Une frégate anglaise s'est approchée si près de terre en poursuivant un bâtiment chargé de munitions parti de Tarente pour Cotrone, qu'elle a touché ; elle est parvenue à se sauver et à emmener sa prise, dont la garnison et l'équipage se sont sauvés à la nage. Malgré ces contrariétés, l'armement se poursuit, le siége se pousse avec vigueur, l'intérieur se purge de brigands. »

Jos. à Nap. Naples, 12 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de l'armée ; dans quelques jours

je ferai encore partir de la cavalerie. Les maladies se multiplient dans cette saison. Les présents sous les armes ne dépasseront pas trente mille hommes.

Les officiers du génie ont bien servi à Gaëte ; je demande à Votre Majesté de l'avancement pour les deux portés dans la note ci-jointe, qui m'a été remise par le général Campredon.

On vient de découvrir vers Avellino soixante-trois pièces de canon enterrées. »

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du ... juin. Vous me dites que vous avez envoyé en France des commissaires de guerre qui ont commis des dilapidations à Cosenza et à Civitella ; vous auriez bien pu les faire arrêter. Ce n'est pas avec cette mollesse qu'on gouverne. Envoyez-moi leurs noms, afin que je les fasse arrêter avant qu'ils passent les Alpes. Envoyez-moi l'état nominatif des officiers corses qui étaient au service des Anglais. Vous dites qu'ils ont quitté la Corse depuis peu ; ils sont donc coupables de rébellion. Vous auriez dû, dans ce cas, les faire arrêter, et les envoyer à Fenestrelles. Écrivez au prince Eugène, au général Junot, à Parme, et au général Menou, à Turin, de les arrêter à leur passage. Il serait bien extraordinaire que mes sujets eussent le droit de prendre du service chez mes ennemis, et en fussent quittes pour y renoncer lorsqu'il leur plairait. Il ne suffit pas de faire des plaintes du général L....., il faudrait savoir quelles espèces de plaintes. La reine de Naples se plaignait aussi beaucoup de

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 13 juin 1806.

lui sans raison. Dans tous les actes de votre administration qui me reviennent, il y a trop de mollesse : il faut plus de vigueur. La proclamation que les Anglais envoient aux noirs est toute simple ; ce n'était pas devant Gaëte qu'il fallait mettre les noirs (1).

Nap. à Jos. Naples, 13 juin 1806.

« Sire, je reçois les lettres de Votre Majesté du 3 juin ; elle a jugé un peu sévèrement la lettre de mon discours : mon intention n'était pas sans doute de lui déplaire ; et si j'ai flatté les Napolitains, Votre Majesté aurait pu penser que mon espérance n'était pas d'être injuste envers la France et Votre Majesté dans le moment même où j'ai le plus à me louer des bienfaits dont elle me comble, et lorsque tous les jours de plus en plus elle me donne de nouveaux témoignages de son affection.

J'espère que lorsque Votre Majesté recevra cette lettre, elle ne se rappellera plus l'impression qui a dicté celle que j'ai sous les yeux : c'est dans cette conviction que je prie Votre Majesté de trouver bon, 1° que l'on ne m'ôte pas les biens que la couronne de Naples possédait à Rome; ces biens consistent en une maison qui servait au ministre du roi et au roi. Votre Majesté n'en a pas besoin à Rome; le palais de Venise est immense, et je serais obligé à acheter un palais pour mon ministre ; il y a aussi quelques tableaux achetés par le roi Ferdinand pour

(1) L'Empereur veut parler ici de la tentative d'embauchage faite sur le bataillon de noirs, dont il est question dans la lettre de Joseph en date du 4 juin. Ce bataillon était arrivé au siége de Gaëte le 16 avril.

cent mille ducats; il n'y a pas un chef-d'œuvre digne du Muséum de Paris, et ici il n'y a plus un seul tableau de prix; on les attend avec une grande impatience. Ces objets ne sont pas dignes de Votre Majesté, et je tiens beaucoup à ce que Naples les doive à la bienveillance de Votre Majesté pour moi; je les demande donc.

2° Votre Majesté doit m'accorder une autre faveur : c'est la décoration pour tous les militaires de cette armée qui sont compris dans le travail adressé au ministre de la guerre et au grand chancelier de la Légion d'honneur.

Il y a eu une trame ourdie dans tout le royaume; le mouvement doit éclater demain; les préludes se sont fait sentir dans quelques communes; on a arrêté partout les agents de la Sicile, et on sera aussi tranquille demain qu'aujourd'hui.

Il est vrai que les galériens sont débarqués de Sicile, que quelques-uns se sont échappés de Modène et sont retournés ici; mais la gendarmerie, les gardes provinciales qui s'organisent, en feront bonne justice. On travaille devant Gaëte et sur la côte; j'ai envoyé à Rome, à Ancône, partout, pour avoir de la poudre à tout prix.

Voici quinze jours que la fabrique de Naples ne peut pas travailler, à cause du Vésuve, dont les cendres enflammées tombent dans la fabrique et remplissent les champs voisins; cette fabrique unique est sur le bord de la mer, et au pied du Vésuve. »

« Sire, depuis quelque temps je m'étais aperçu Jos. à Nap.

Naples, 13 juin 1806.

que M. Jacob, capitaine de vaisseau commandant la marine à Naples, était impatient de l'obligation que je lui avais imposée de correspondre avec le ministre de la marine; dans beaucoup de circonstances il correspondait avec moi directement, et les choses allaient passablement. Aujourd'hui il s'est montré si éloigné d'obéir aux ordres que je lui ai fait transmettre par le ministre de la marine, que j'ai dû à ma dignité de lui ordonner de cesser ses fonctions, que j'ai attribuées à M. de Lostanges. Cet officier, d'un caractère plus liant, parlant bien l'italien, pourra mieux remplir un poste difficile, puisqu'il a affaire avec des officiers et des marins français, et avec beaucoup de marins napolitains. Contre mon habitude et mon caractère, je m'aperçois qu'il faut prendre sur moi de rappeler à leur devoir beaucoup d'officiers qui abusent de ma bonhomie, dans une situation où la terre, la mer, les Français, les Napolitains, un maréchal gouverneur, un maréchal commandant, douze mille hommes, deux autres officiers généraux commandant des corps, des ministres, une organisation nouvelle, rendent indispensable dans le chef une volonté ferme d'être obéi. Je prie Votre Majesté de donner une destination à M. le général Fregeville, à M. le général Lecchi, à M. le général Gardanne, au général Saint-Cyr ou au maréchal Masséna. Ces deux officiers ne peuvent pas être placés ici, si Votre Majesté pense que je dois garder le général Reynier, qui se conduit très-bien en Calabre, et qui s'occupe sans bruit et avec succès des préparatifs de l'expédition.

J'avais nommé le capitaine Jacob membre d'une commission pour indiquer les points intermédiaires entre Naples et Gaëte sur lesquels il était bon de placer des signaux ; j'avais nommé membres de cette commission le général d'artillerie Fonseca (c'est un Napolitain de mérite victime de la reine), le capitaine de marine Simone, qui a fait l'expédition d'Égypte avec Gantheaume et Lostanges. Le ministre lui a communiqué mes ordres ; M. Jacob répond qu'il ne veut rien avoir à faire avec ces messieurs. Je prie Votre Majesté de lui faire donner une autre destination. J'ai besoin ici de beaucoup de bon esprit, surtout dans les officiers de marine. »

Jos. à Nap. Naples, 14 juin 1806.

« Sire, les rapports que je reçois de la Sicile portent que trente bâtiments de transport étaient partis pour aller chercher des renforts à Naples.

Aujourd'hui, anniversaire de l'entrée du cardinal Ruffo à la tête des bandes qu'il avait levées en Sicile, il y a eu effectivement des mouvements partiels dans plusieurs communes ; on a déjà amené à Naples une vingtaine de brigands qui ont été saisis les armes à la main avec la cocarde rouge. Ils seront livrés à une commission militaire.

Le général Valongue a été dangereusement blessé à la tête par un éclat de bombe, étant à la tranchée ; je viens de lui envoyer mon chirurgien. Le général Campredon va partir demain pour Gaëte. »

Jos. à Nap. Naples, 15 juin 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 6, et je n'ai que le temps de lui annoncer que je viens

de donner l'ordre pour l'occupation de Ponte-Corvo et Bénévent.

Ponte-Corvo ne rend presque rien, et Bénévent quatorze mille ducats.

D'après les dernières lettres de Votre Majesté, sans oublier la Sicile, j'ai cependant multiplié mes moyens autour de Gaëte : dans huit à dix jours, nos batteries pourront jouer.

On accumule des poudres ; mais nous n'en avons pas autant que le croit Votre Majesté. J'ai envoyé un aide de camp à Ancône pour en avoir ; jusqu'ici le général Lemarois en a refusé au commandant de l'artillerie de l'armée ; mais j'espère qu'il m'en enverra une soixantaine de milliers.

Tous les gens de l'art disent qu'il faut en avoir six cents milliers avant de commencer le feu ; nous sommes bientôt à cinq cents milliers ; mais il ne nous restera plus rien ou presque rien pour l'autre expédition.

Votre Majesté doit avoir reçu à cette heure des états de situation ; elle aura vu qu'il y a à Naples, et dans les îles qui s'attendent à être attaquées, huit mille hommes; devant Gaëte et au Garigliano, huit mille; à Capoue, Avelino, Nola (où il y a eu quelques mouvements), à Portici, Castellamare (où l'on construit les chaloupes canonnières que les Anglais tentent de brûler), à Torre della Nonziata (qui est sur la mer, et où se trouve la seule fabrique de poudre que l'ennemi menace), à Salerne, sur toute la côte jusqu'à Scarpi (où il y a une batterie), quatre mille hommes ; dans les deux Calabres, sur le litto-

ral que l'on fortifie, à Tropéa, où se fera une première réunion de transports qui pourra en contenir pour transporter huit mille hommes, où sont déjà sept pièces de canon en batterie, à Tropéa, Scylla, Reggio, Cotrone, neuf mille hommes; à Pescara, Chieti, Civitella, Trani, Foggia, Matera, Barletto, Brindisi, Otrante, Gallipoli, Manfredonia, Lecco, Tarente, sur plus de cent lieues de côtes, six mille hommes; total, trente-cinq mille hommes. Il n'y a pas plus de soldats. Votre Majesté voit que nulle part ils ne sont inutiles.

Le général Masséna, le général de division Gardanne, les généraux de brigade Lacour, Lamarque, Valentin, Donzelot; les adjudants-commandants Fournier, Cacault; les généraux du génie Campredon, Valongue, le général d'artillerie Dedon, sont à Gaëte : onze généraux. Quant à moi, je travaille depuis sept heures du matin jusqu'à deux heures après minuit; je fais ce que je peux, comme je le peux. Je m'afflige, il est vrai, de voir par les dernières lettres de Votre Majesté que je ne réponds pas à son attente.

Mais il est faux que la sortie de l'ennemi de Gaëte ait eu du succès; que le service ne s'y fasse pas bien. Quels que soient les moyens, les efforts de l'ennemi, j'ai réussi jusqu'ici à le déconcerter partout. La saine partie de la nation s'est liée à mon sort; tout ce qu'il y a de propriétaires s'est abandonné à moi. Tous sont pleins de confiance et de courage; ils savent bien que la reine ferait pendre à son retour, s'il avait lieu, ceux qui ont sollicité

de me servir; et cependant il n'est aucune place gratuite, chambellans, écuyers, pages, colonels, officiers de gardes provinciales, qui ne soit sollicitée par les plus riches seigneurs, qui sont ennemis des Bourbons, parce que les Bourbons les ont vexés, parce qu'ils ont gouverné par les étrangers et par la lie de la nation; qu'ils espèrent beaucoup de la puissance de Votre Majesté, et que ma justice et mon caractère leur ont inspiré assez de confiance pour aimer à me servir.

Il est beaucoup d'événements que je ne puis pas empêcher : ainsi, un transport chargé de six pièces de 24, parti de Tarente, a été pris par l'ennemi; deux pièces de canon ont été enlevées par lui à Scalea ; des brigands venus de Sicile ont commis des crimes, excité le peuple à la révolte, et arboré la cocarde rouge; mais trente pièces de canon parties de Tarente sont arrivées sur les côtes de la Méditerranée; beaucoup d'émissaires de la Sicile ont été arrêtés, jugés et fusillés; le service des vivres a été souvent mal fait ; l'entrepreneur employait son argent à acheter des protecteurs auprès de moi ; je le lui ai ôté, et j'ai établi une régie, dont on est content et dont on espère beaucoup.

J'ai trouvé à Naples deux chaloupes canonnières ; j'en ai aujourd'hui trente-huit, prêtes à être armées sous peu de jours ; j'ai réuni assez d'officiers, de matelots napolitains pour les monter. Je cherche à faire face à toutes les dépenses, et si quelques parties du service languissent, beaucoup sont en pleine vigueur.

J'ai inspiré assez d'ardeur à la classe opulente pour que deux jeunes gens de vingt à vingt-deux ans, fils du prince Colonna, soient entrés comme soldats dans un régiment napolitain, et qu'ils en entraînent beaucoup d'autres. C'est en leur parlant, en me donnant beaucoup de peine, et en leur prouvant que je veux, avant de mourir, ressusciter la gloire du nom italien, en faisant le bonheur de cette belle partie de l'Europe, que j'ai pu réussir.

Ils sont aussi susceptibles d'émotions et de sentiments nobles et généreux, qu'aucune autre nation.

Le Code Napoléon ne devrait pas être donné à ce pays avant l'expédition de Sicile : la Sicile est vraiment gouvernée par des seigneurs qui sont maîtres du pays ; il serait bon de ne pas leur donner la certitude de la perte de leur fortune et de la grandeur de leur maison avant que nous ne fussions maîtres du pays, et assez bien établis pour ramener les uns par la persuasion et les autres par la crainte.

Le général du génie Valongue, qui a dirigé les travaux du siége de Gaëte avec un zèle et une intelligence au-dessus de tout éloge, a été blessé dangereusement par un éclat de bombe, qui lui a emporté une partie du crâne ; il était à la tranchée, très-près de la place ; j'attends le retour de mon chirurgien pour en donner des nouvelles plus décisives à Votre Majesté. Vous n'avez pas beaucoup d'officiers, Sire, qui puissent l'égaler en talents, en zèle, en dévouement, réunis à la plus délicate probité et à la plus touchante modestie. »

Jos. à Nap. Naples, 17 juin 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 7. Elle porte l'armée à quarante-quatre mille hommes présents. Votre Majesté verra, par le résumé ci-joint, que le total des présents est de trente-huit mille deux cent trente-six (1). L'erreur vient de ce que la garnison d'Ancône et les régiments qui, d'après les ordres précédents de Votre Majesté, ont dû quitter l'armée, se trouvent compris dans le premier état. Le 4e de ligne italien est déjà arrivé à Ancône; le 2e et le 3e le remplaceront à Gaëte, où je suis encore à temps de les arrêter. Le 7e de dragons a eu ordre de se porter partie à Ponte-Corvo et partie à Bénévent. J'ai envoyé à Ponte-Corvo le général Fregeville, et à Bénévent le général Lanchantin.

Lorsque Votre Majesté me marque de laisser à Naples deux régiments d'infanterie seulement, elle ne prend pas garde qu'il m'en faut un pour garder les îles d'Ischia et de Procida. Les Anglais ne man-

(1) Voici ce résumé :

Dans le gouvernement de Naples, six mille cinq cent quarante-deux hommes et sept cent trente-deux chevaux répartis dans les 29e, 52e, 102e de ligne, 22e léger, 25e de chasseurs, 1re compagnie du 1er d'artillerie à cheval, 3e du 3e bataillon de sapeurs, 4e du 4e bataillon du train, et 3e compagnie du 10e régiment d'artillerie à cheval.

Dans le 1er corps : dix mille vingt-deux hommes et deux mille deux cent trente-huit chevaux répartis dans les 101e, 20e, 62e, 10e de ligne, 14e et 4e de chasseurs, 23e, 29e, 30e de dragons, 1er bataillon du 32e léger, 19e compagnie du 2e d'artillerie à pied, 1re et 3e du 7e bataillon du train, pionniers noirs.

Dans le 2e corps : onze mille six cent quatre-vingt-treize hommes et quatre mille quatre cent trente-six chevaux répartis dans les 1er de ligne, 14e léger, 2e, 3e, 4e, 5e italiens, hulans polonais, 7e, 24e, 28e de dragons, dragons de la Reine, dragons Napoléon, l'artillerie, le génie et le train des équipages des troupes italiennes, et la légion hanovrienne.

queraient pas de s'en emparer si je retirais des troupes. Si cela arrivait, on ne pourrait plus sortir de Naples du côté de Terracine. Les promenades publiques en seraient gênées comme le seraient à Paris les Champs-Élysées, si l'ennemi occupait les Invalides et l'École militaire; j'ai donc dû sacrifier à la défense de ces îles un régiment.

J'ai à Portici le 20e; ce régiment fournit sur la côte du golfe aux batteries; il est familiarisé avec l'exercice du canon. Votre Majesté doit se figurer que depuis Naples jusqu'à Castellamare, où sont les chantiers de la marine, c'est une rue continuelle, aussi peuplée que le faubourg Saint-Antoine. Au milieu de cette rue, à la terre dell' Anunziata, est la seule fabrique de poudre qui existe dans le royaume; elle est au bord de la mer, et ne peut être abandonnée ni à un coup de main de l'ennemi, ni exposée à la malveillance d'une populace qui dans tous les temps s'est fait remarquer par sa turbulence.

Cette côte, depuis Castellamare jusqu'au cap Anelli, est impraticable à la cavalerie.

J'envoie à Votre Majesté l'état des poudres existantes (1). L'ennemi menaçant toujours Naples, nous ne pouvons pas nous dégarnir entièrement; nous n'avons rien pu tirer d'Ancône. Je saurai, par

(1) En voici le résumé :
A Naples, 250 mille; à Capoue, 256; à Gaëte, 116; à Pescara, 104; le long des côtes de l'Adriatique jusqu'à Otrante, 25; à Tarente, 198; à Reggio, 900 mille; total, environ 1849 milliers. Le roi établit dans son état que le royaume de Naples en réclame, pour les besoins du service, 1195 milliers.

le retour de mon aide de camp, si cette seconde tentative sera plus heureuse. Toutefois, nous espérons être en mesure pour Gaëte le 30 de ce mois; et il est à croire que dans le courant du mois prochain nous serons maîtres de cette place.

L'expédition de la Sicile n'a pas pu être menée de front dans la même progression. Lorsque de Reggio j'avais calculé que la côte pourrait être armée à la fin de juin, et les moyens de transport réunis, les Anglais n'étaient point encore arrivés, et n'avaient point commencé des croisières qu'ils ont continuées depuis avec une très-grande persévérance et quelques succès.

Les lettres de Votre Majesté, et notamment celles des 21, 24, 27, ayant porté ma principale sollicitude vers Gaëte, ç'a été nécessairement au détriment de l'autre opération. Si l'ennemi fait une vigoureuse résistance à Gaëte, et si nous n'entrons dans la place qu'après avoir consommé nos 600 milliers de poudre; si les 200 milliers qui sont à Naples se trouvent consommés en répondant à l'ennemi, qui, à ce qu'on m'assure, a le projet d'attaquer les îles et de bombarder Naples lorsque le feu commencera devant Gaëte, il ne nous resterait plus de poudre pour la Sicile. Il est évident que je ne puis pas compromettre le succès du siége en prenant sur l'approvisionnement qui est jugé pouvoir être nécessaire. Ne pouvant compter pour la Sicile que sur le surplus de l'approvisionnement destiné au siége de Gaëte, cette opération ne peut donc pas être faite en même temps que la première. Le général Reynier ne laisse

cependant pas de s'en occuper; on lui a envoyé de Tarente tout ce qu'on a pu, et on continuera à lui envoyer d'ici tout ce qui sera disponible.

Voici l'état des batteries armées sur la côte de Naples (1) à Reggio. L'ennemi ayant fait mine de descendre à Salerne, je viens d'y envoyer un régiment de cavalerie.

Le général Saint-Cyr m'annonce une escadre ennemie dans l'Adriatique; il me demande aussi des troupes.

J'ai reçu la nouvelle de l'entrée des troupes de Votre Majesté à Raguse; on assure qu'une frégate russe et quelques autres bâtiments y ont été pris par l'armée française. »

« Sire, je ne puis, sans manquer à la confiance que Votre Majesté m'a toujours témoignée, ne pas lui représenter que la quantité d'infanterie que l'on a retirée et retire encore du 2e corps d'armée, compromet la sûreté intérieure et extérieure des provinces que ce corps d'armée était chargé de défendre. Une escadre ennemie se montre sur les côtes de l'Adriatique, et répand dans les provinces de la

Le général Saint-Cyr à Joseph. Chieti, 15 juin 1806.

(1) De Naples à Reggio : à Sorente, quatre bouches à feu de 12, deux de 10, deux de 8; à Massa, quatre de 36; à Campanella, trois de 4; à Salerne, quatre de 12, deux de 36, deux de 4; à Capo della Licosa, deux de 24; à Palinuro, deux de 36; à Sapri, deux de 36; à Tropéa, six de 16; à Palmi, deux de 4; à Bagnara, deux de 24, une de 6, une de 4; à Scylla, trois de 24; à Canatello, trois de 24; à Pentenvele, deux de 8, deux de 4; à Santa-Cacarma, deux de 24; à Palazzina, une de 8, une de 4; au château de Reggio, quatre de 4, deux de 24. Total, soixante et une bouches à feu.

Pouille la consternation la plus grande, surtout en voyant retirer les troupes qui pourraient les garantir d'une attaque et de la vengeance de l'ancien gouvernement; car ils sont persuadés que cette escadre porte en elle une commission destinée à juger tous les individus qui ont accepté des fonctions ou témoigné quelque intérêt au nouveau gouvernement.

Dans la province de Chieti, qui jusqu'alors avait été extrêmement tranquille, se manifestent aussi des mouvements de désordre et se forment de nouvelles bandes de brigands. Je ne puis trop répéter à Votre Majesté que les troupes restant dans les provinces des Abruzzes et de la Pouille sont de beaucoup insuffisantes pour garder une étendue de terrain aussi considérable; et que si l'on est attaqué par une force intérieure quelconque, il n'en peut résulter que les inconvénients les plus graves. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 18 juin 1806.

« Mon frère, je vous ai fait connaître la difficulté que j'aurais de vous procurer l'argent que vous m'avez demandé; mais envoyez vos pouvoirs à quelqu'un pour ouvrir un emprunt soit à Paris, soit en Hollande. Les Hollandais ont beaucoup de capitaux. Je garantirai volontiers l'emprunt que vous ferez comme roi de Naples. Je ne doute pas que, moyennant cela, vous ne trouviez tout l'argent que vous voudrez. Les rois de Wurtemberg et de Bavière ont fait de pareils emprunts. Je vous ai répondu, au sujet de M. Rœderer, qu'il n'était guère possible qu'il fût ministre à Naples et sénateur ayant une sénatorerie en France; mais je vous répète que

rien ne vous empêche de le garder tant que vous voudrez, sans lui donner aucun titre ostensible. »

« Sire, je reçois votre lettre du 10. Le général Duhesme est depuis longtemps à Civita-Vecchia avec quatre bataillons et des escadrons; il a reçu, avant de quitter Naples, l'avis qu'il était aux ordres du commandant de l'armée d'Italie. Jos. à Nap. Naples, 19 juin 1806.

L'ennemi a fait hier une sortie de Gaëte; il a été repoussé avec perte. Trente hommes sont sortis hier de la place avec deux chefs d'émeute; ces trente hommes ont livré leurs chefs, tous sont aujourd'hui à Capoue.

On a arrêté à Policastro onze brigands, dont cinq sont frères et ont à leur tête l'un d'eux, qui est prêtre. On a trouvé sur eux les lettres des femmes et des amis des malheureux Français qui, partis d'Égypte avec Sucy, furent jetés sur ces parages et assassinés par ces scélérats. Votre Majesté, quelque juste opinion qu'elle puisse avoir des prix que la reine mettait aux persécutions exercées contre des Français, sera cependant bien surprise que ces assassins conservassent depuis tant de temps ces preuves de leur crime, comme des titres à la bienveillance du gouvernement. Les passe-ports et tous les autres papiers ont été trouvés dans la poche des bourreaux; ces hommes vont être jugés. Si Votre Majesté pensait que je dusse les faire transporter en France, je ne ferais exécuter les jugements que dans vingt jours.

J'ai de nouveau trois mille galériens à Naples. Si

Votre Majesté le trouve bon, j'en enverrai le nombre qu'elle me désignerait, escorté par les régiments de dragons qui doivent quitter l'armée, qui auront l'ordre de ne pas les perdre de vue jusqu'au point de leur destination. Ceux qui se sont échappés d'Italie sont en partie arrêtés de nouveau; ils seront cette fois-ci escortés, toujours par les mêmes troupes.

Les Anglais et les émissaires de la Sicile échouent partout; les nouvelles que je reçois de la Calabre, de la Pouille, des Abruzzes, sont bonnes. »

Jos. à Nap. Naples, 20 juin 1806.

« Sire, il y a longtemps que le général Lacour ne commande plus le siége de Gaëte; il y a aujourd'hui sept à huit généraux.

Il y a longtemps que j'ai donné l'ordre au maréchal Masséna de retirer les Corses du siége; ils sont retournés dans les montagnes d'Avelino, Ponte-Corvo, en attendant que la prise de Gaëte me permette de les envoyer en Calabre, après les avoir réunis et les avoir fait habiller. Votre Majesté les ayant mis à mon service, j'ai demandé le dépôt de ce corps, qui va arriver incessamment. Je m'occuperai de lui faire donner tout ce qu'il a besoin d'avoir.

Les Anglais menaçaient Tremiti, ils menacent Naples et les îles; ils jettent sur les côtes des galériens et des pamphlets. J'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Majesté que les habitants déchirent les pamphlets et arrêtent eux-mêmes les galériens; plusieurs des chefs de brigands anciens arrêtent les nouveaux, et les livrent à la justice.

J'espère que Louis soutiendra le climat de la Hol-

lande; je ne doute pas qu'il ne réussisse, si sa santé le soutient. »

« Mon frère, lord Yarmouth est arrivé à Paris avec les pouvoirs du roi d'Angleterre pour signer la paix. Nous serions assez d'accord, sans la Sicile. Les Anglais vous reconnaîtraient roi de Naples; mais, n'ayant pas la Sicile, ils ne peuvent vous reconnaître. De mon côté, il ne me convient pas de rien conclure que vous ne soyez en possession des deux parties de votre royaume. Ils ont laissé entrevoir dans les négociations que, prévoyant que la Sicile serait une difficulté, ils avaient laissé passer six semaines sans la secourir, pensant que vous vous en empareriez dans cet intervalle; mais qu'enfin il avait bien fallu, par pudeur, finir par y envoyer du monde. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 juin 1806.

« Mon frère, on me porte dans mes états une grande quantité de paires de souliers comme vous étant arrivées de Gênes et de Turin par terre; faites-moi connaître combien vous en avez reçu. Je vois par vos états de situation que le 10e de ligne, le 20e de ligne, ont encore leurs troisièmes bataillons à votre armée; renvoyez donc les cadres de ces troisièmes bataillons. Le 62e a ses 3e et 4e bataillons, renvoyez-en les cadres. Je suis étonné que le colonel du 62e ne soit pas encore arrivé. Le 4e régiment de chasseurs et presque tous vos régiments de cavalerie ont encore leur quatrième escadron; renvoyez-en également les cadres, cela allégera de beaucoup vos finances, ne diminuera pas la force de votre armée, et me mettra à même de for-

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 juin 1806.

mer à Bologne ou dans la Romagne une seconde armée pour vous soutenir, ou se porter partout où les circonstances le voudront. Je vous ai déjà écrit que vous pouviez renvoyer les généraux et les officiers qui vous gêneraient. Vous pouvez renvoyer à Paris le général Saint-Cyr, s'il ne vous est d'aucune utilité. Les états de situation que fait votre état-major ne sont pas bien. J'ordonne au ministre de la guerre de vous en envoyer des modèles imprimés. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 31 juin 1806.

« Mon frère, les affaires du continent paraissent arrangées; mes troupes ne vont pas tarder d'entrer dans les bouches de Cattaro (1). Deux ou trois affaires ont eu lieu avec les Russes, et ils ont été culbutés. L'empereur de Russie veut faire sa paix; il a envoyé des agents chargés de ses pouvoirs. Elle serait même faite avec l'Angleterre, si vous étiez maître de la Sicile. Il ne doit pas y avoir plus de deux mille toises de trajet à faire pour passer ce détroit, et vous devez avoir une grande quantité de speronares et de bateaux de toutes espèces. Avec cela vous devriez bientôt être maître de cette île. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 juin 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 12 juin. Je ne puis accorder aucun avancement aux officiers du génie que Gaëte ne soit pris. Le général Campredon n'aurait pas dû faire cette demande.

(1) Les bouches de Cattaro, position maritime de premier ordre dans l'Adriatique. L'Autriche avait cédé cette position à Napoléon par le traité de Presbourg, mais elle la laissa prendre perfidement par les Russes, sur lesquels on fut obligé de la reprendre de vive force. Ces bouches de Cattaro faillirent ainsi être la cause d'une nouvelle guerre avec cette puissance.

« On met dans le *Journal de Paris* beaucoup d'articles ridicules sur Naples. Par exemple, il est assez déplacé de dire que l'impôt du sel a été aboli dans le royaume de Naples, quand je l'établis en France. Dites donc à Rœderer de ne se mêler de rien ; il n'y a rien de plus gauche et de plus maladroit que ses articles. Sans doute qu'il faut ménager le royaume de Naples, mais il y a une manière moins gauche de le faire : ne faites point sentir aux Français que le royaume de Naples ne leur est d'aucune utilité. De quoi se mêle Rœderer, de parler de ce royaume dans les journaux ? Si vous avez aboli l'impôt du sel, vous avez mal fait. Avec ces ménagements, vous perdez votre royaume ; avec ces ménagements, vous ne prenez ni la Sicile ni Gaëte, et vous manquez des choses les plus nécessaires. Comment aurez-vous une armée, une marine, si vous accoutumez vos peuples à ne rien payer ? Il faut qu'ils payent autant qu'en France. On paye en France les gabelles, l'enregistrement, le timbre, le sel, etc. J'ai peine à croire que vous ayez fait la sottise d'abolir l'impôt du sel ; mais seulement vous aurez apporté quelques modifications à la gabelle. Mais à quoi cela était-il bon à mettre dans le *Journal de Paris* ? »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 22 juin 1806.

« Mon frère, la cour de Rome est tout à fait devenue folle. Elle refuse de vous reconnaître, et je ne sais quelle espèce de traité elle veut faire avec moi. Elle croit que je ne peux pas allier un grand respect pour l'autorité spirituelle du pape, et répri-

mer ses prétentions temporelles. Elle oublie que saint Louis, dont la piété est connue, a été presque toujours en guerre avec le pape; et que Charles-Quint, qui était un prince très-chrétien, tint Rome assiégée pendant longtemps, et s'en empara ainsi que de tout l'État romain. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 22 juin 1806.

« Mon frère, je reçois vos lettres du 13 juin. Je suis fâché que vous soyez privé des talents du capitaine Jacob. Vous avez confiance en M. de L..., qui n'est pas brave, qui intriguera tant que vous voudrez, et qui vous servira mal. Jacob, au contraire, est brave; il a prouvé du talent sur la côte de la Manche. En donnant des ordres positifs au capitaine Jacob, il fera tout ce que vous voudrez. Après cela, je vous laisse le maître de faire ce que vous jugerez convenable. Mais tant que vous n'aurez pas une armée nationale, et cela ne pourra être avant dix ans, attendez-vous à quelques répugnances de la part des Français à reconnaître la suprématie napolitaine. Le Français s'est distingué dans tous les temps par cet esprit d'opposition, qui est devenu plus prononcé aujourd'hui que la guerre et la révolution ont exalté son caractère. »

Jos. à Nap. Naples, 22 juin 1806.

« Sire, il m'est impossible de trouver des chevaux dans ce pays pour remonter la cavalerie, selon les désirs de Votre Majesté; les ennemis en ont enlevé le plus qu'ils ont pu, l'armée en a aussi usé beaucoup. Cependant on fera tout ce qui sera possible pour cela.

Voici l'état des Corses qui avaient été recomman-

dés pour être employés ici. Je me suis refusé à leurs demandes, n'ayant pas de places à donner à des gens qui ont servi les ennemis de leur pays, tandis que j'ai encore tant d'officiers qui ont bien servi, qui ne sont pas encore employés.

Votre Majesté m'a autorisé, par six de ses lettres, à renvoyer de l'armée les officiers et généraux qui ne me sembleraient plus nécessaires ici ; j'ai jugé le général L... de ce nombre. Je n'ai fait que me servir de l'autorité que Votre Majesté a bien voulu me donner (1).

Le général Dejean m'écrit une lettre fort dure, et en écrit une semblable au général Berthier. Le service se fait très-bien au camp de Gaëte. Votre Majesté est trompée par de faux rapports ; je ne suis pas intéressé à ne pas presser de tous mes moyens la reddition de cette place, qui use toutes mes ressources : l'on fait l'impossible ; mais on ne peut pas faire au delà. Les Corses n'y sont plus depuis longtemps. Les noirs servent très-bien au siége ; on en est très-content ; il n'en est pas déserté un seul. Les Anglais ont perdu leur temps et leur papier en les excitant à la révolte.

Il y a devant Gaëte sept officiers généraux, le maréchal Masséna compris ; je vais aussi y aller dès

(1) L'officier général dont il est question ici avait rendu des services ; Joseph ne voulait pas le perdre auprès de l'Empereur, mais il avait été informé de sa conduite par un rapport du commandant de la gendarmerie, rapport auquel il est fait allusion dans la lettre du général Radet du 16 avril, et que nous avons placée à sa date. (Voir plus haut.)

que nos batteries seront dans le cas de faire feu, ce qui arrivera dans les premiers jours de juillet. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 24 juin 1806.

« Mon frère, cette mauvaise tête de Rœderer fait des siennes de toutes les manières. Il veut enlever aux ministres les employés de leurs bureaux. Voici la lettre qu'il écrit au chef de la liquidation de la guerre (1). Cette démarche ne m'étonne pas de Rœderer, qui n'a pas de tact, ni de sentiment des convenances; mais elle m'étonne de la part de Dumas : je charge le ministre Dejean de le tancer. Rœderer veut aussi nous enlever nos comédiens; et sur qui croyez-vous qu'il jette les yeux? ce n'est rien moins que sur Fleury, Talma. Je n'en parle que parce qu'ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient écouter ces insinuations sans y être autorisés. M. Rœderer ne sait donc pas qu'aucun de mes sujets ne sortira de France que par mon ordre? et ce n'est pas en les débauchant qu'on les résoudra à venir. »

Jos. à Nap. Naples, 25 juin 1806.

« Sire, les Anglais préparent une expédition à Messine pour tenter deux débarquements dans les premiers jours de juillet, époque à laquelle nous serons en mesure pour commencer le feu devant Gaëte. Toutes ces diversions ne nous détourneront pas de l'objet principal. Je n'ai pu obtenir d'Ancône que trente milliers de poudre. J'en tire quelque peu de Rome, point de Civita-Vecchia, où il n'y en a pas de disponible. Le tonnerre en a consumé quarante milliers à Civitella.

(1) Le fameux abbé Louis, plus tard ministre des finances.

Je ne pense pas que nous puissions commencer le feu avant le 6 ou le 7.

Il y a aujourd'hui devant Gaëte, en comprenant tout, dix mille hommes.

Les bataillons, ne recevant plus des dépôts les conscrits, vont se trouver bien diminués par les maladies et les événements de la guerre. Je propose à Votre Majesté de les compléter avec des Napolitains, qui resteraient dans le royaume lorsque Votre Majesté retirerait les bataillons dans lesquels ils seraient incorporés ; les Napolitains deviendraient de bons soldats par leur contact avec les soldats français, et ils ne seraient pas en assez grand nombre pour modifier le moral des corps français.

Le général Saint-Cyr est arrivé ici ; il désire retourner en France ; il m'a assuré qu'il était malade, qu'il ne pouvait pas rester longtemps ici, et qu'il aurait souhaité d'être appelé au sénat. »

« Mon frère, je vois par votre lettre du 17 que vous avez reçu du biscuit, et que vous avez douze mille paires de souliers venus de France. Ayez soin de m'instruire à fur et mesure de l'arrivée du biscuit et des souliers, afin que dans mes conseils d'administration je m'assure qu'on ne me trompe point. Faites compter le biscuit un à un ; il doit être de bonne qualité. Les souliers me coûtent 5 fr. 50 c. ; ce doit être de bonne marchandise, et non du carton. S'il en était autrement, faites-le-moi connaître, je ferai faire des retenues sur la liquidation générale.

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 26 juin 1806.

Le général Saint-Cyr demande des troupes, parce

qu'il aura vu quelques frégates russes; mais les généraux ne sont point contents s'ils n'ont une armée. Vous lui avez sans doute répondu qu'on a toujours assez de troupes quand on sait les employer, et lorsque les généraux ne couchent point dans les villes, mais bivouaquent avec leurs troupes. S'il faut une armée pour garder chaque quartier général, toutes les troupes de France ne suffiraient pas pour garder les côtes de Naples. Qu'au moindre événement le général Saint-Cyr se mette en campagne avec quelques colonnes mobiles de cinq à six cents hommes chacune, infanterie, cavalerie, artillerie, tout compris; et il soumettra les rebelles, arrêtera les brigands, et sera partout où l'ennemi voudra débarquer.

Je vous prie de me dire si vous avez renvoyé les cadres des troisièmes et quatrièmes bataillons, et vos quatrièmes escadrons; cela diminuera votre solde, et me mettra à même de vous envoyer un bon corps de troupes de vos dépôts, pour maintenir toujours vos corps à une certaine force. Ne ralentissez point l'expédition de Sicile. Croyez-moi, la poudre ne vous manquera pas. Pour peu qu'on l'emploie avec économie devant Gaëte, ce siége ne vous en consommera pas plus de trois à quatre cents milliers.

Vous regretterez d'avoir renvoyé les officiers de la marine française. Vous en sentirez le besoin au moment où vous commencerez votre expédition de Sicile.

Deux batteries de trois pièces de canon de 24 ne sont pas suffisantes à Canatello et à Scylla. Si, comme

l'a dit votre écuyer, vous comptez faire le rassemblement de vos troupes à Scylla, vous y avez besoin d'un plus grand nombre de pièces ; il vous faut là une trentaine de pièces de 18, de 24 et de 36. »

« Sire, les Anglais ont débarqué le 22 deux cents hommes à Matera, et se sont rembarqués après avoir enlevé quelques barques de pêcheurs.

Jos. à Nap. Naples, 26 juin 1806.

Les nouvelles que j'ai des diverses provinces sont bonnes ; il y a des parties de service en souffrance ; après le siége de Gaëte, j'aurai quelques moyens de plus.

J'ai écrit à Paris pour l'emprunt ; j'ai accrédité M. Clary et M. Baguenaut. Je remercie Votre Majesté de la garantie qu'elle veut bien me donner.

Les gouverneurs de Ponte-Corvo et de Bénévent ont protesté, et se sont retirés à Rome ; le peuple de ces deux pays a manifesté plutôt du contentement. »

« Sire, lorsque Votre Majesté croira que je doive envoyer un ambassadeur à Paris, je suppose qu'elle me le fera savoir.

Jos. à Nap. Naples, 27 juin 1806.

Le ministre d'Autriche auprès du roi Ferdinand s'est embarqué à Livourne pour Palerme.

Le 8, nous commencerons le feu devant Gaëte ; nous y avons déjà deux cents milliers de poudre ; nous en aurons, le 10, deux cents milliers de plus.

Quels que soient les efforts des Anglais et le nombre des malfaiteurs lâchés sur les côtes, on est tranquille dans les provinces.

Les douze colonels des gardes provinciales ont formé chacun leur légion de mille cinq cents à deux

mille propriétaires par province ; il y a déjà un noyau de gendarmerie dans chaque chef-lieu. Je m'occupe toujours à préparer les moyens de finances et de guerre pour pouvoir aller en Sicile après la prise de Gaëte. Ce siége aura coûté de 3 à 4 millions au moins.

Je reçois à l'instant l'avis que les Anglais ont attaqué avec quatre bâtiments de guerre les îles de Tremiti ; ils ont échoué dans leur entreprise ; les renforts que j'y avais envoyés sont arrivés à temps. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

« Mon frère, il résulte d'une revue des dépôts de votre armée qui sont dans le royaume d'Italie, qui a été passée le 15 juin, que les majors, que la comptabilité et les cadres des troisièmes et quatrièmes bataillons et des quatrièmes escadrons de plusieurs régiments de votre armée n'étaient pas encore arrivés à leurs dépôts. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 29 juin 1806.

« Mon frère, M. Cellerier débauche les acteurs et les actrices de Paris pour Naples. Déjà une ou deux actrices de l'Opéra ont fait connaître qu'elles voulaient se rendre à Naples ; vous sentez tout ce que cette conduite a de ridicule. Si vous voulez des danseuses de l'Opéra, pardieu ! je vous en enverrai tant que vous voudrez ; mais il n'est pas convenable de les débaucher. C'est ainsi qu'en a agi la Russie ; et je fus tellement choqué de cette conduite , que je fis écrire à l'empereur de Russie que je lui enverrais toutes les actrices de l'Opéra s'il voulait, hormis cependant madame Gardel.

J'aurais fait mettre Cellerier en prison, s'il n'était connu qu'il vous est attaché comme architecte. »

« Mon frère, vous verrez par le décret ci-joint, qui sera envoyé officiellement à votre ministre de la guerre, que j'ai mis la légion corse à votre service (1). Toutes les matricules vous seront envoyées, afin que vous nommiez vous-même les officiers pour la commander : si cela vous convient, vous pourrez la recruter en Corse, en ne prenant point des hommes de la conscription. Je pense qu'il vous sera très-avantageux de tenir au complet un corps de troupes corses. Si vous voulez toutes les troupes polonaises, je vous les donnerai également : vous pouvez aussi prendre à votre service le premier régiment suisse, qui est composé de quatre bataillons. Le 4e bataillon est en Corse, je le ferai rejoindre à Naples. De tous les régiments suisses que vous pouvez avoir, celui-là vous sera le plus attaché, parce qu'il est composé d'hommes qui ont fait la guerre de la révolution avec les Français. D'autres régiments seraient composés autrement, et ne vous offriraient pas les mêmes sûretés. Vous avez déjà la légion corse de deux mille hommes, avec un régiment suisse de trois mille hommes, et les Polonais formant trois mille hommes; vous auriez déjà à votre service un corps de huit mille hommes. » Nap. à Jos. Saint-Cloud, 30 juin 1806.

(1) Ce décret est sans importance.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA FIN DE JUIN AU COMMENCEMENT D'AOUT 1806.

Joseph se rend devant Gaëte (28 juin). — Les Anglais opèrent une descente en Calabre. — Bataille de Sainte-Euphémie. — Soulèvement des Calabrois. — Le roi presse le siége de Gaëte. — Commencement du feu (7 juillet). — Capitulation de la place. — Réorganisation de l'armée et formation de la garde du roi. — Lois et mesures diverses. — Retraite difficile de Reynier. — Le maréchal Masséna opère sa jonction avec lui. — Prise de Scylla et de Reggio par les Anglais. — Belle défense de Scylla.

I.

Malgré tous les obstacles qui s'opposaient à l'expédition de la Sicile, le roi songeait sérieusement à se rendre maître de l'île. Il travaillait jour et nuit à organiser ou plutôt à créer tout ce qui était nécessaire pour faire une descente avec quelque chance de succès ; mais ce qui rendait cette expédition encore plus difficile, c'était le siége de Gaëte, qui se prolongeait par la belle défense de son gouverneur, la force de ses murs, et les secours que les Anglais y jetaient continuellement. On ne pouvait rassembler assez de munitions pour Gaëte d'une part et la Sicile de l'autre.

Cette place prouvait l'importance que peut avoir un port fortifié bien défendu. Certainement, si le

prince de Philipstadt eût exécuté les clauses du traité de la régence et rendu Gaëte, un corps expéditionnaire franchissait le détroit deux mois après, et, selon toute apparence, chassait l'ancienne cour des villes de Messine et de Palerme.

Malheureusement il n'en fut rien. Joseph, comprenant l'urgence d'en finir avec cette place, prit les dispositions suivantes : il doubla les forces employées au siége en les portant à huit mille hommes, détacha quinze cents hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie sur la rive gauche du Garigliano, pour empêcher un débarquement que les Anglais paraissaient vouloir tenter, et fit sortir du port de Naples la flottille, qui alla mouiller heureusement dans l'anse du môle de Gaëte, où elle repoussa plusieurs fois les attaques de la flottille ennemie.

Le 28 juin, il se rendit lui-même devant la place, où le maréchal Masséna était arrivé la veille, ayant sous ses ordres les généraux Gardanne, Lamarque, Donzelot et Valentin (1).

Le roi examina pendant la nuit les tranchées et les batteries jusqu'aux points les plus avancés. On avait eu à surmonter des difficultés extraordinaires. En effet, comme on n'était pas maître de la mer, Gaëte n'avait pu être attaquée que par l'isthme qui joint la ville au continent ; or, l'escadre et la flottille anglaise prenaient cet isthme à revers. Près de cent bouches à feu, en batterie sur le front d'attaque, foudroyaient

(1) Comme nous donnons, au commencement du volume troisième, une relation complète du siége de Gaëte, siége très-intéressant au point de vue militaire, nous n'en dirons ici que quelques mots.

les assiégeants. Ces derniers ne pouvant établir leurs batteries que sur le rocher, presque partout à nu, leurs opérations avaient lieu sous le feu continuel des assiégés, qui prodiguaient d'autant plus aisément les munitions, que les vaisseaux anglais les leur renouvelaient sans cesse. Le cheminement n'était donc pas chose facile. Les travaux étaient poursuivis cependant avec une grande vigueur. Le général Campredon, les officiers du génie sous ses ordres, se prodiguaient pour donner l'exemple, et les troupes montraient beaucoup d'ardeur. La dernière parallèle avait été poussée à moins de cent toises des glacis, et les gardes de tranchées échangeaient des coups de fusil avec les gardes des chemins couverts.

Le roi voulut voir la place où le brave général du génie Valongue avait été frappé à mort, en faisant achever une des batteries qui devaient le venger; il décida qu'on élèverait là un monument à la mémoire de cet officier général, militaire aussi distingué par ses talents que par son courage.

Le jour même de son arrivée, le roi vit sous le feu de la place les troupes de siége. Se trouvant en face des grenadiers du 6e régiment de ligne, il leur demanda s'ils aimaient mieux être à la tranchée que dans leur camp : « Au camp, répondirent les grenadiers, si nous pouvons y voir et combattre l'ennemi en rase campagne; devant Gaëte, si l'assaut est ordonné. »

On aime à rappeler ces mots, qui peignent si bien le caractère de nos soldats.

Ces braves gens, pendant la visite de Joseph,

tremblaient pour lui : le feu des assiégés, effectivement, n'avait jamais été plus vif. « Nous voyons le roi avec plaisir, disaient-ils; mais ce n'est pas là sa place. » Mais le frère aîné de l'Empereur se plaisait à partager avec eux les périls qu'ils affrontaient depuis si longtemps.

Le major Thomas et quatre officiers du 10e régiment de ligne furent blessés par des éclats de bombes. Joseph leur témoigna l'intérêt qu'il prenait à leur état. Ce n'étaient pas leurs blessures qui les inquiétaient. « Elles nous paraîtront légères, répondirent-ils, si Votre Majesté ne précipite pas l'assaut, et nous laisse le temps d'y monter. »

Le 29, au point du jour, il passa en revue les troupes qui n'étaient pas à la tranchée. Il se porta sur la position du Garigliano, trouva partout les mêmes sentiments et la même ardeur.

Cette ardeur était partagée par les nouveaux régiments napolitains, qui se trouvaient déjà prêts à entrer en campagne et demandaient à marcher à l'ennemi.

II.

Tandis qu'on travaillait avec tant d'activité à réduire Gaëte, la cour de Palerme, de son côté, n'était pas inactive; elle faisait mille démarches près des Anglais pour leur faire faire une diversion capable de ranimer le courage de ses partisans. La Basilicate et les Calabres étaient sourdement excitées à la révolte. Sur les côtes de ces dernières provinces, on jeta

d'abord cinq à six cents bandits et galériens, conduits par des chefs devenus honteusement fameux à force de brigandages, et on les chargea de former le noyau d'une armée insurrectionnelle. La levée rigoureuse des impôts, quelques exactions malheureusement trop réelles, réprimées, mais trop tard, avaient exaspéré les rudes habitants de ces montagnes. Ils paraissaient disposés à se lever en masse. Les Anglais se décidèrent à faire une descente.

Le général Stuart partit, le 1er juillet 1806, avec six mille Napolitains, et se dirigea vers le golfe de Sainte-Euphémie ; le cap Vatican masquait le mouvement de l'escadre anglaise, dont les vaisseaux pouvaient aborder à demi-portée de canon de la plage. Ce corps débarqua sans opposition. Instruit de cet événement, le général Reynier accourut avec les troupes qu'il avait rassemblées à la hâte. Le 3 juillet, son avant-garde fut en présence de l'ennemi, bivaqué au pied de la colline de Sainte-Euphémie.

Le général anglais s'était éloigné du rivage et avait pris position sur la colline, afin de préserver ses troupes des exhalaisons pestilentielles de la plaine. Il quitta cette position dès qu'il aperçut la division Reynier, et se rapprocha du mouillage de ses vaisseaux. Formant sa ligne parallèlement au rivage, il appuya sa droite à l'Amato, vers l'embouchure de cette rivière. Si Reynier s'était borné à observer l'ennemi et à manœuvrer de manière à le contenir dans la plaine, en peu de jours le corps du général Stuart eût en partie succombé par l'insalubrité de l'air, dont les Français pouvaient se

préserver eux-mêmes en occupant les hauteurs. Mais, entraîné, soit par la noble impatience d'en venir aux mains avec le même adversaire qu'il avait combattu en Égypte, soit par la crainte de laisser propager la révolte qui commençait à éclater dans les Calabres, Reynier résolut de prendre l'offensive. Sans réfléchir à la difficulté de battre, avec des troupes fatiguées par une marche forcée, un corps de moitié plus fort que le sien, placé dans une position avantageuse, couvert par une rivière, flanqué par des chaloupes canonnières et protégé par une escadre, il donna ordre d'aborder les Anglais. Le succès ne répondit pas à son courage (1).

L'avant-garde, ayant passé l'Amato, n'avait pas eu le temps de se former lorsque la ligne ennemie s'avança à son tour, et l'accueillit par le feu le plus meurtrier. Le général Compère fut blessé en cherchant à rallier ce qui lui restait de sa brigade. Son mouvement rétrograde jeta la confusion dans les troupes qui marchaient pour le soutenir. Un seul régiment du 23e d'infanterie légère, commandé par le général Abbé, arrêta l'ennemi; mais le général Reynier, ne pouvant plus rétablir le combat avec quelque chance de succès, ordonna la retraite, qui s'effectua sur Catanzaro.

(1) Le roi Joseph, dans sa lettre du 18 juillet, blâme Reynier de ce qu'il appelle son obstination à rester dans la Calabre ultérieure. Mais le but de cet officier général étant de chercher à contenir l'insurrection, on comprend qu'il ne voulût pas abandonner à elle-même la province où avait eu lieu le débarquement des troupes anglaises. (Voir à la Correspondance le rapport très-intéressant de Reynier, à la date du 5 juillet.)

III.

Au même instant le pays est en feu, le tocsin sonne, et partout retentit le cri de : Mort aux Français ! Des masses armées égorgent les postes établis sur la communication, les soldats isolés dont elles s'emparent, les riches propriétaires qu'elles accusent d'attachement à Joseph, et dont cette populace effrénée brûle et saccage les maisons. Le général anglais ne peut s'empêcher de gémir d'aussi horribles exploits. On doit rendre justice à la générosité avec laquelle il s'efforça d'y mettre un terme. Il promit 10 ducats (44 fr.) pour chaque soldat et 15 ducats (66 fr.) pour chaque officier français qui seraient amenés sains et saufs à son quartier général. La cupidité des assassins l'emporta sur leur féroce acharnement, et diminua le nombre des victimes.

Toute la population des environs de Cosenza bloqua cette ville, que le général Verdier occupait avec sa division et qu'il dut évacuer en se portant sur Cassano, d'où il chassa les insurgés. On avait eu la cruauté d'assassiner des Français malades à l'hôpital ; il ne put calmer l'indignation de ses soldats : plusieurs maisons furent livrées aux flammes.

L'insurrection était générale dans les Calabres et dans la Basilicate.

Le roi, dès qu'il apprit les malheurs qui avaient suivi la bataille de Sainte-Euphémie, envoya au général Reynier l'ordre de concentrer ses troupes avec celles du général Verdier à Cassano, jusqu'au mo-

ment où celles occupées au siége de Gaëte deviendraient disponibles, et pourraient être envoyées à son secours. Ainsi tout dépendait de la chute de cette place, véritable boulevard de l'ancienne cour sur le continent. Il fallait même que le moment de la prise de cette ville ne fût pas éloigné, car déjà se manifestait quelque fermentation à Naples, dont la garnison était peu nombreuse. La reine Caroline y avait conservé de secrètes intelligences. On sait d'ailleurs avec quelle rapidité s'enflamme un peuple ardent et mobile, toujours prêt à se soumettre aux étrangers s'ils sont triomphants, et à les accabler s'ils éprouvent des revers. L'Empereur avait été bon prophète (1).

L'entrée des Français à Gaëte pouvait donc seule faire cesser la crise.

IV.

Le 7 juillet, dès l'aurore, au signal donné en présence du roi par une bombe, quatre-vingts bouches à feu tonnèrent contre la place : l'effet en fut terrible, et produisit l'explosion de quatre dépôts de poudre et de bombes chargées. En six jours plusieurs pièces furent démontées sur les remparts, les parapets et les embrasures fortement endommagés, deux brèches ouvertes, dont l'une était déjà

(1) Voir les lettres de Napoléon à son frère, dans lesquelles il lui répète sans cesse de se tenir en garde, et de ne point se laisser aller à son engouement pour ses nouveaux sujets, qui se révolteront, dit-il, tôt ou tard.

praticable. Le prince de Hesse-Philipstadt, gouverneur, avait été grièvement blessé à la tête.

Ce début était heureux, et faisait présager la favorable issue du siége; les Anglais le comprirent, et leur escadre parut dans le golfe de Naples. Joseph, à cette nouvelle, s'empressa de rentrer dans cette ville, pour la mettre à l'abri des mouvements de l'ennemi, et pour y calmer par sa présence les inquiétudes qui s'accroissaient de jour en jour.

L'Empereur avait prévu le danger que pourrait courir son frère dans une grande capitale, où il ne lui resterait que des forces insuffisantes pour contenir les habitants. Après lui avoir indiqué la répartition de son armée devant la place de Gaëte et dans les provinces, il lui avait donné pour la défense de Naples les conseils les plus sages; le roi les avait mis immédiatement à profit, sentant combien un soulèvement serait funeste dans la capitale de ses États.

Il avait fait armer les forts qui dominaient la ville. Cependant il jugea que l'établissement des batteries incendiaires, indiquées par son frère, n'était pas indispensable; il savait ce qu'il pouvait attendre des forts en cas d'événement, et il comptait plus encore sur les sentiments que lui témoignaient les Napolitains éclairés. Son attente ne fut pas trompée.

V.

Ces mesures pour assurer la tranquillité publique n'absorbaient pas seules les moments du roi; ce

prince travaillait avec une religieuse ardeur à élever l'édifice social. L'armée, la marine, l'organisation civile et militaire, il ne négligeait rien. Ainsi, le maréchal Jourdan présenta par son ordre, au conseil d'État, un projet pour la création de six régiments de garde civique pris parmi les anciens militaires, les propriétaires, les négociants et les artisans. Ce projet, longuement discuté, fut adopté. Seize mille volontaires offrirent spontanément d'entrer dans ces corps. On choisit dans ce nombre les hommes qui étaient le plus en état de porter les armes. La garde civique, mise aussitôt en activité, rendit alors d'importants services, avec un zèle qui dans la suite ne se démentit point.

Une commission militaire, dont le maréchal Jourdan devait nommer les membres, fut en même temps établie à Naples pour juger les individus qui se rendraient coupables de brigandage, d'assassinat, de révolte à main armée, et les embaucheurs ou les espions que favorisait le voisinage de l'île de Capri.

Ces dispositions suffirent pour le maintien de la tranquillité ; mais la détresse des finances était toujours la plaie de l'État la plus vive et la plus difficile à cicatriser. Les frais de la guerre absorbaient presque en entier les revenus ; les besoins de l'armée étaient urgents, le Trésor vide. Il était impossible de combler le déficit, qui s'augmentait encore des intérêts de la dette publique à mesure que la liquidation de cette dette s'opérait.

Le mal était grand. On avait épuisé les palliatifs,

on sentait la nécessité d'un remède plus efficace. Là commencèrent des réformes qui ne pouvaient plus être ajournées, et qui depuis longtemps étaient conseillées par l'Empereur; elles atteignirent un Ordre jugé inutile par les uns, dangereux par les autres, et banni depuis longtemps de beaucoup d'États. Les jésuites furent renvoyés de Naples. Ceux d'entre eux qui étaient nés dans le royaume eurent seuls l'autorisation d'y rester. Le savant père Andrès, Espagnol d'origine, obtint la même faveur. Appréciant ses vertus non moins que ses talents, Joseph le destinait à illustrer l'académie qu'il avait l'intention de fonder.

Les biens des jésuites, ceux appartenant à des établissements que l'on désignait sous le nom de *lieux pieux* ou monts-de-piété, établissements presque tous superflus, et qui jouissaient de richesses dévorées par d'exubérants emplois; enfin les terres allodiales, que possédait la couronne, furent aliénés jusqu'à la concurrence d'une somme de dix millions de francs.

D'après la loi, ces biens devaient être vendus sans conserver aucun des droits féodaux qui pouvaient y être attachés; ces dispositions faisaient présager la prochaine abolition de la féodalité.

En attendant que l'on pût réaliser la vente de ces propriétés nationales, il fallait sur-le-champ pourvoir au payement de la solde arriérée des troupes. Divers expédients furent proposés, et l'on revint à celui d'une imposition de guerre; mais, fidèle à sa promesse de n'en exiger aucune, Joseph n'approuva

point ce moyen, quoiqu'il fût justifié par les circonstances; il insista pour un emprunt, au remboursement duquel fut affectée une partie des biens des jésuites.

A cette époque, un accident déplorable arrivé à San-Giovanni, entre Naples et Portici, priva l'armée française d'un convoi de poudre que l'on conduisait à Gaëte. Ce convoi fit explosion; plus de soixante personnes périrent, et plusieurs maisons furent renversées. Heureusement ces munitions n'étaient plus nécessaires à Gaëte; les murs de la place, battus en brèche avec vigueur, étaient bouleversés par les ravages de l'artillerie; une seconde brèche ayant été jugée praticable, l'assaut fut commandé pour le 18 juillet.

Le maréchal Masséna en ordonna les dispositions, et les troupes en attendaient le signal avec impatience. Sommés pour la dernière fois, les assiégés proposèrent une capitulation, qui fut signée le même jour. La garnison comptait encore sept mille hommes; elle eut la facilité de s'embarquer pour la Sicile avec armes et bagages et huit pièces de campagne, sous la condition de ne pas servir avant un an et un jour contre la France ni contre le roi Joseph. Toute l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche restèrent dans la ville. L'armée avait perdu environ mille hommes, tués ou blessés pendant ce siége mémorable; et l'ennemi au moins autant pendant les douze jours qu'avait duré le terrible feu des batteries françaises. Joseph accorda des pensions à la veuve du général Grigny et aux autres veuves

des militaires qui avaient trouvé sous les murs de Gaëte une mort glorieuse.

La prise de cette ville allait réparer tous les revers. L'inquiétude et l'agitation firent place au calme et à l'espérance. Les vainqueurs de Gaëte entrèrent à Naples, ayant à leur tête le maréchal Masséna. Joseph parcourut les rangs de ces intrépides bataillons, qui le reçurent avec le même enthousiasme qu'à la tranchée. Il eût désiré pouvoir les faire jouir d'un repos qu'ils avaient si bien mérité, après tant de fatigues et de périls; mais il leur restait à soutenir une guerre également pénible et à marcher au secours de leurs compagnons d'armes, pour soumettre avec eux les provinces insurgées. Une partie de ces corps fut donc dirigée sur les points d'où ils devaient pénétrer dans les Calabres; le général Reynier eut l'ordre de se porter à leur rencontre vers Morano, avec les deux divisions qu'il commandait à Cassano.

VI.

L'armée napolitaine acquit alors une consistance que le roi n'avait encore pu lui donner. La garde, tirée de l'armée française, fut formée de trois régiments, l'un de grenadiers, le second de voltigeurs, et l'autre de chevau-légers, avec de l'artillerie à pied et de l'artillerie à cheval, un escadron de vélites et une compagnie de marins napolitains. Ce corps, qui à Naples rendit de grands services par sa bonne discipline autant que par sa valeur, se mon-

tra depuis d'une manière brillante sur les champs de bataille, en Espagne et en France. Il devint le digne émule de la garde impériale, dont il partagea plus tard le sort et la gloire.

La légion corse, forte de trois bataillons; le régiment de Latour-d'Auvergne, dont les officiers étaient des émigrés français; le régiment Royal-Africain, composé de noirs, passèrent du service de l'Empereur à celui du roi Joseph.

Il y avait de grands travaux à faire, soit pour réparer les fortifications ruinées de Gaëte et des autres places en mauvais état, soit pour élever des ouvrages nouveaux sur les points vulnérables du littoral. Joseph organisa dans ce but le corps du génie avec des compagnies de sapeurs et de mineurs, qu'il mit sous les ordres d'un officier général.

Le corps de la gendarmerie fut augmenté, et placé sous le commandement du général Radet, l'un des inspecteurs généraux de cette arme en France.

L'administration militaire fut simplifiée, et soumise à des formes qui n'en rendaient plus la surveillance illusoire. Elle fut confiée à des intendants et sous-intendants militaires (1), qui réunissaient les attributions divisées en France entre les inspecteurs aux revues et les commissaires des guerres.

Vers le même temps, Joseph reçut des nouvelles satisfaisantes de son frère. La paix avait été négociée par le cabinet français avec la Russie, qui aban-

(1) On sait que, depuis, ce système d'administration militaire a été adopté en France.

donnait à sa destinée le roi Ferdinand IV; mais la joie qu'avaient répandue ces nouvelles ne fut pas de longue durée; bientôt on apprit que le traité signé le 20 juillet n'avait pas été ratifié par l'empereur Alexandre, qui voulut encore tenter le sort des armes contre la France.

Le royaume de Naples, dont la surface était agitée par tant de commotions politiques, se trouvait en outre menacé de fléaux impossibles à combattre. Un tremblement de terre causa quelques alarmes, justifiées par le souvenir de ceux qui l'avaient précédé, et dont les traces existaient encore dans plusieurs rues de la capitale. Heureusement la secousse, qui avait été beaucoup plus violente à Rome, ne dura pas plus de quatre secondes à Naples, et n'y causa aucun dommage.

VII.

Le mouvement populaire des Calabres était plus désastreux.

Il était triste, mais indispensable, de recourir à des mesures extraordinaires; Joseph tempéra la rigueur de celles qui lui furent proposées, il ne pouvait néanmoins se dispenser d'en adopter de sévères. Ces deux provinces furent déclarées en état de siége, et l'entretien des troupes fut mis à la charge des habitants. On en dispensa seulement les communes qui livreraient les auteurs des assassinats. Toutes les autorités furent placées sous les ordres directs du général commandant en chef l'expédition, et ce der-

nier fut autorisé à nommer des commissions militaires pour juger les chefs de révolte et les assassins.

Les biens de ceux reconnus et condamnés comme tels étaient confisqués ; le produit de la vente devait être divisé entre les communes paisibles qui auraient fait des fournitures à l'armée.

La cour de Palerme avait séquestré en Sicile les biens des Napolitains qui ne l'y avaient pas accompagnée dans sa fuite ; Joseph séquestra dans le royaume de Naples les propriétés des individus qui, au lieu de rentrer dans leur patrie avant l'expiration du délai qu'on leur avait fixé, attendaient chez l'ennemi l'issue de la révolte que secondaient leurs agents. Le produit de ces propriétés fut assigné, en indemnités qu'il était juste d'accorder, aux citoyens qui avaient ou auraient des pertes à souffrir par suite de leur fidélité à la cause française.

Nul habitant des Calabres n'eut le droit de conserver des armes, s'il n'était inscrit dans les légions des gardes civiques ; ces légions, si elles étaient appelées à un service actif, devaient jouir pendant sa durée d'une solde égale à celle des régiments de ligne.

Deux moteurs, dont la souplesse et l'activité font la puissance, attisaient le feu qui dévorait ces contrées : c'étaient le fanatisme et la féodalité, qui s'y trouvaient encore à l'état primitif. Joseph résolut de soustraire à leur influence le peuple, destiné si souvent à en être et l'instrument et la victime. Pour avoir une juste idée de cette influence, on doit se rappeler que le royaume était surchargé de couvents et de terres titrées.

Les cloîtres n'étaient plus, comme jadis, le paisible asile des religieux, dont quelques-uns se vouaient à une érudition laborieuse, à des travaux utiles, et presque tous à une pieuse oisiveté. L'irrégularité, ou plutôt une licence mal déguisée, s'était glissée parmi les moines; beaucoup de ces religieux, en Calabre, scandaleux dans la paix, turbulents dans la guerre, avaient encouragé l'insurrection; le respect pour la religion, non moins que l'amour du bien public, appelaient une réforme utile; le roi voulut l'opérer avec une sage lenteur; mais, pour mettre un frein aux instigateurs de l'effervescence populaire, il fit promulguer une loi qui astreignit les moines, sous peine de voir fermer leurs couvents, à désigner ceux d'entre eux qui avaient excité les troubles, pris les armes, ou servi d'espions à l'ennemi, et contribué à l'effusion du sang dont le pays avait été inondé. S'ils refusaient de se conformer à cette disposition, c'était le tacite aveu de leur assentiment commun; ils étaient dès lors condamnés au bannissement. L'humanité réclamait en faveur des vieillards; sa voix fut écoutée, et il fut admis que, dans le cas où les monastères auraient encouru la peine déterminée par la loi, les septuagénaires seraient conduits dans d'autres couvents de l'ordre dont ils faisaient partie.

Le système féodal exerçait une action non moins violente et funeste; quatorze à quinze cents principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies, étaient autant de petites souverainetés, avec des hommes d'armes et des juridictions particulières.

Les seigneurs opprimaient ou faisaient mouvoir à leur gré leurs vassaux asservis. Ceux-ci, dans les Calabres, s'étaient armés pour briser leurs entraves. Une loi rompit dans tout le royaume ces chaînes chargées d'une rouille gothique, abolit les juridictions seigneuriales, les servitudes qui pesaient sur les hommes et sur les choses, les priviléges qui s'étaient multipliés sous des formes arbitraires et variées dans les villes, terres et châteaux appartenant soit aux feudataires, soit à la couronne.

Les *armigeri*, espèce de milices des terres féodales, restaient sans emploi ; on en forma des compagnies de chasseurs, équipées comme celles des voltigeurs de l'armée, dont le rôle était de rester attachées soit aux corps napolitains, soit aux régiments français, tant qu'ils serviraient l'État.

En brisant le joug qui pesait sur les peuples, on fut juste envers les individus au profit desquels il avait été jadis imposé.

Ceux qui étaient en possession des droits acquis ou par des concessions à titre onéreux, ou par des jugements authentiques, reçurent des indemnités équivalentes.

D'après d'anciens édits, les fiefs dont les propriétaires ne laissaient que des héritiers au delà du troisième degré étaient dévolus à l'État ; c'était une spoliation que réprouvaient également la justice et la dignité d'un gouvernement éclairé : ce droit de dévolution fut aboli.

La noblesse héréditaire, en perdant ses priviléges, conserva ses titres purement honorifiques, et se

trouva soumise à la législation commune. Ainsi tomba en un jour l'arbre féodal, dont les antiques racines étaient si profondes, et qui faisait tout languir sous son mortel ombrage.

Sa chute, en donnant une vie nouvelle au corps social, devait contribuer, dans les provinces rebelles, au retour de la paix, qui n'y serait plus ensuite aussi facile à troubler.

VIII.

Joseph, qui avait avec raison la plus grande confiance dans les talents militaires de Masséna, lui donna le commandement du corps expéditionnaire chargé de rallier Reynier et de soumettre les Calabres. Au moment de partir, le maréchal souleva des difficultés, montra des exigences qui parurent tellement exorbitantes au roi, que Joseph, malgré toute son affection pour le vainqueur de Zurich, refusa d'obtempérer à ses désirs, et se décida à se rendre lui-même en Calabre avec une réserve, tant pour appuyer, s'il y avait lieu, les mouvements de Masséna, que pour s'opposer à ceux des Anglais. En effet, il n'était plus impossible à l'ennemi de débarquer sur la côte, en deçà du golfe de Policastro, des troupes qui eussent menacé les derrières de l'armée, ou peut-être la capitale.

Avant de raconter les opérations contre les provinces soulevées, reprenons le récit des événements dont elles avaient été le théâtre depuis qu'elles étaient au pouvoir des Anglais et des insurgés.

Le général Reynier, après la bataille de Sainte-Euphémie et sa retraite, avait reçu à Catanzaro, par un émissaire qui trompa la vigilance des Calabrois, une dépêche du roi, qui lui prescrivait de se replier sur Cassano. Sa division sortit de Catanzaro, déjà entourée par les paysans, et marcha le long du rivage, sous le double feu des tirailleurs ennemis postés sur les hauteurs, et des bâtiments anglais en croisière le long des côtes. Elle arriva ainsi à Cotrone, où elle déposa ses blessés. C'était l'officier polonais commandant cette ville qui avait réussi à faire parvenir les ordres de Joseph au général Reynier. Deux jours après le passage de la division, cet officier, assailli par les habitants qui se soulevèrent, et par les insurgés qui cernaient la ville, fut contraint de se rendre avec sa faible garnison.

La retraite du général Reynier devint alors très-difficile. Il avait une peine infinie à se procurer des vivres; il dut faire emporter d'assaut plusieurs villages : celui de Trongoli fut incendié par les soldats, indignés de la barbarie des Calabrois. Chaque jour, en effet, ces misérables faisaient périr un des prisonniers français plongés dans les cachots. Des forces considérables lui résistèrent à Carigliano. La colonne française, en pénétrant dans la ville, essuya tout à coup une fusillade qui lui tua une vingtaine d'hommes. Reynier, voulant attirer les insurgés hors de la ville, ordonna un mouvement rétrograde. Le stratagème réussit; les bandits se précipitèrent sur les pas de nos troupes en poussant des cris de fureur, et ne tardèrent pas à inonder

la plaine. Dès que le général les vit bien engagés, bien acharnés à sa poursuite, il les fit brusquement charger par le 9e régiment de chasseurs à cheval, sous les ordres du général Franceschi. Ce brave régiment fit un carnage affreux; l'infanterie rentra alors au pas de charge dans la ville, qui fut livrée au pillage. Lico, autre petite ville, avait été saccagée par les paysans, pour avoir fourni des vivres aux Français; partout ce malheureux pays était sous le coup d'une épouvantable terreur. Les brigandages y étaient horribles.

Le général Reynier parvint enfin, et non sans peine, à Cassano. Sa division s'y trouvant réunie à celle du général Verdier dans un camp retranché, il y attendit le secours que Joseph lui avait promis d'envoyer aussitôt que la prise de Gaëte le permettrait.

IX.

Dans l'intervalle, les forts de Scylla et de Reggio avaient été attaqués par le général anglais, qui fut bientôt maître du vieux château de Reggio. Celui de Scylla, dont un tremblement de terre avait entr'ouvert les fortifications, quoique dominé par des hauteurs, et défendu seulement par une faible garnison de cent hommes, tint plus longtemps. Le chef de bataillon du génie Michel ne voulut entendre parler de capitulation qu'après un bombardement de vingt jours, et lorsqu'il eut consommé toute l'eau potable qu'à défaut de citerne, il avait fait conser-

ver dans des fourneaux. Le moment était venu cependant où les armes françaises allaient reprendre leur supériorité ordinaire. Le maréchal Masséna fit attaquer et mit en fuite les corps nombreux qui lui disputaient le passage du défilé de Lauria. Il opéra sa jonction avec les deux divisions que le général Reynier amenait de Cassano. Cette opération première effectuée, il continua sa marche sur Castrovillari, où son corps d'armée se trouva fort de treize mille hommes. La valeur de ces troupes, les talents du général étaient garants de la victoire, si l'ennemi risquait une bataille. Mais, soit pudeur, soit prudence, le général Stuart n'avait point voulu associer les armes britanniques à celles des bandes indisciplinées et féroces de l'insurrection, et s'était ménagé une retraite facile en restant à portée du détroit de Messine. Quel que fût d'ailleurs le nombre de ces bandes, elles ne pouvaient retarder la marche du maréchal Masséna. Dissoutes aussitôt qu'abordées, bientôt ralliées sur les flancs ou sur les derrières de l'armée, toujours prêtes à se montrer et jamais à combattre, il était plus facile de les disperser que de les détruire. Tel était le genre de cette guerre, où toute opération de tactique devenait illusoire, où les soldats, harassés de fatigues, trouvaient une gloire moins éclatante et des périls plus fréquents, aussi réels et plus affreux que dans leurs brillantes campagnes contre des armées régulières.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE TROISIÈME.

Jos. à Nap. Du camp devant Gaëte, 29 juin 1806.

« Sire, j'ai visité cette nuit tous les ouvrages exécutés devant la place; j'ai vu ce matin les troupes et les ateliers établis pour le service de l'artillerie. J'ai été satisfait de tout ce que j'ai vu. Le génie surtout mérite les plus grands éloges; les derniers boyaux sont à quatre-vingts toises de la place. Les batteries sont achevées, les pièces sont en grande partie sur place. Nous avons au camp deux cent milliers de poudre, autant à Capoue, dont le transport est assuré; nous en attendons de Rome et d'Ancône. Il nous faut encore trois nuits pour monter l'artillerie, quatre pour préparer les embrasures, deux nuits données aux accidents qui peuvent retarder l'ouvrage; pour ne pas se tromper, il ne faut pas compter que le feu puisse commencer généralement sur tous les points avant le 10 : c'est ce dont je me suis bien assuré par moi-même. Il nous manque encore cinq mortiers, quelques obusiers, des leviers et quelques objets de détail, dont l'artillerie promet l'envoi sous trois jours. Les pièces de 33 n'ont que deux affûts, j'en exige trois : tout cela sera prêt le 10.

J'envoie à Votre Majesté le plan des ouvrages. Cette nuit, ont dû partir de Naples douze chaloupes canonnières portant du 24, destinées à éloigner les bâtiments de guerre ennemis qui tenteraient de nous inquiéter sur notre flanc gauche; si ces douze chaloupes arrivent à bon port, j'en enverrai encore douze sous peu de jours. L'ennemi observe bien strictement tous nos mouvements dans le golfe de Naples et sur la côte.

Le 6e de ligne, le 101e, le 62e et le 10e sont absolument nus ; je viens de les voir. Les colonels ne savent plus que faire; on leur refuse à leur dépôt tout envoi d'hommes, de fonds et de drap. Votre Majesté a ordonné que les troupes qui se trouvent dans le royaume de Naples seraient payées de tout, à compter du 1er mai. Votre Majesté n'a pas entendu qu'on leur retiendrait les habits qu'elles ont économisés, et qui leur sont dus avant le mois de mai; elle n'a pas voulu qu'on retînt au dépôt les masses de linge et chaussure qui appartiennent aux soldats, ni aucun autre objet dû aux troupes avant le 1er mai. C'est cependant ce que l'on fait, Sire, et il m'est impossible de créer sur-le-champ les habillements de cinquante mille hommes, qui tous sont nus à la fois, parce que la campagne a été très-fatigante par les marches continuelles, par les travaux de terre à Gaëte, et parce que les colonels n'ont pas pris aux dépôts ce qui leur revenait, chacun ayant cherché à économiser les effets; mais le moment du besoin est arrivé, et tous demandent aujourd'hui inutilement ce qu'ils pouvaient prendre hier, et ce

qui leur est dû aujourd'hui, si l'on ne rend pas les ordres de Votre Majesté plus sévères qu'ils ne sont effectivement.

Votre Majesté n'aurait pas vu sans peine, ce matin, les braves corps qui ont fait ici des travaux romains, déguenillés d'une manière honteuse ; et il y a impossibilité physique à ce qu'ils soient habillés ici tous à la fois. Ils recevront la masse d'habillement à compter du 1er mai ; mais cette masse d'habillement ne pourra pas les habiller en juin, ni en juillet, puisque ce n'est pas avec un douzième ou un sixième de cette masse que l'habillement entier peut être fait. Si j'avais des draps et des moyens, je n'écrirais pas tout ceci à Votre Majesté, et les troupes seraient habillées ; mais Votre Majesté est trop expérimentée pour ne pas connaître ma position, et trop juste pour vouloir l'impossible. J'ai dû habiller, armer, équiper près de dix mille hommes de nouvelles troupes. Je viens de former un nouveau régiment, qui est commandé par un colonel Camps, de Strasbourg, fils du lieutenant général de ce nom qui commandait à Naples. Cet officier, qui était favori de la reine, mais qui se souvient d'être Français, enrôle tout ce qui sort de Gaëte et de Sicile, et qui est soldat ; il parviendra à conduire ce régiment en France, et par là il me débarrassera de beaucoup de gens à qui il faut donner du pain, et en formera de bons soldats. Votre Majesté sent que pour tout cela il faut beaucoup de moyens ; l'armée française seule coûte, avec la gendarmerie, quatre millions par mois.

Un seul boulet nous a enlevé, il y a trois jours,

dix hommes. Hier, une bombe tombée dans la soupière du chef de bataillon Thomas, du 10e, a blessé cinq officiers qui étaient à table avec lui, et a été casser la jambe à son cuisinier au rez-de-chaussée. J'ai vu quelques instants après le chef de bataillon Thomas et des officiers, et ils ne m'ont témoigné qu'un seul regret, c'est de n'être pas guéris pour le moment décisif. Je leur ai promis de rendre compte de ceci à Votre Majesté, et je m'acquitte de ma promesse.

Ce Thomas commande le service de la tranchée comme major, depuis le commencement du siége; tous les chefs ne tarissent pas sur son compte. Je demande à Votre Majesté qu'il soit fait officier de la Légion d'honneur.

Nous n'avons perdu hier que deux hommes et un blessé. Je pars pour Naples. Je laisse le maréchal Masséna ici, où je compte retourner lorsqu'on commencera le feu.

J'ai promis aux colonels Monserrat, du 29e, et Dufour, du 6e, de les nommer colonels dans ma garde. Je tâcherai d'affaiblir les corps le moins possible. Jusqu'ici la santé des soldats est assez bonne. Je fais payer ceux qui travaillent à Gaëte, ce qui leur donne le moyen de pourvoir à leur chaussure. Je leur fais aussi donner le vin.

Le service se fait très-bien ici. La nouvelle régie des vivres remplit mes espérances.

Il faut que Votre Majesté rappelle ou Masséna ou Saint-Cyr; l'un deux est évidemment inutile ici.

J'ai donné ordre que l'on renvoie de Naples le

général R....., qui y déshonore l'habit de général français. N'étant pas de l'armée, je ne me suis pas permis autre chose contre un homme qui abuse de son habit pour vexer les citoyens et les mettre à contribution.

J'ai devant Gaëte cinq cents Napolitains d'infanterie et cent canonniers, dont on sera content.

Le général Caracciolo, qui commandait un régiment de chasseurs du royaume d'Italie, et qui a fait toutes les guerres, est employé au siége. Il désire la Légion d'honneur.

J'ai pris un parti pour les *arrondissements* dont je m'empare, en inscrivant les propriétaires au grand livre de la dette publique que je vais constituer; j'emploie les auditeurs dans les différentes branches de l'administration.

La reine a fait pendre le fameux Fra Diavolo à Palerme; elle l'accuse d'avoir voulu nous donner Gaëte (1). »

Reynier à Joseph. Campo, 29 juin 1806.

« Sire, le convoi dont j'ai eu l'honneur de parler hier à Votre Majesté n'est pas encore parti du Phare. Une partie des bâtiments n'ayant pu passer hier soir le détroit, et n'étant pas prêts, ils ont mouillé partie vers Melazzo, où est le camp anglais, partie en dehors et en dedans du Phare. On y a embarqué des troupes sur ceux qui n'en étaient pas chargés; à présent on en embarque encore sur

(1) Le roi avait été induit en erreur : Fra Diavolo n'avait pas été pendu par ordre de la reine; au contraire, il ne tarda pas à reparaître. (Voir à son sujet la lettre de Joseph en date du 8 juillet 1806.)

deux, et le vent commençait à s'élever; ceux qui sont chargés appareillent.

Ceux qui sont à la voile courent des bordées, et, le vent étant N. O., on ne peut pas encore juger quelle direction ils prendront; s'ils s'élèveront tout à fait dans le nord pour aller vers Naples, ou s'ils se dirigeront sur les côtes voisines de la Calabre.

Le convoi est divisé en deux parties; vers Melazzo il y a une corvette et douze transports; vers le Phare une frégate et treize bâtiments de transport, pouvant porter chacun deux à trois cents hommes. Ce sont des troupes anglaises. Mes espions m'avaient annoncé que trois régiments anglais devaient être embarqués; mais il y a plus de troupes.

Hier soir, à l'entrée de la nuit, une flottille composée de trente-cinq barques et felouques est sortie du port de Messine; elle est restée pendant la nuit près de la citadelle, et au point du jour a mis à la voile, et s'est dirigée vers la Catona. Lorsqu'ils ont été près de la côte, ils ont amené leurs voiles, et fait croire un moment qu'ils allaient débarquer. Je disposais des troupes pour les en punir; mais ils se sont laissés entraîner par les courants jusque devant Reggio, et l'ont dépassé. Cette flottille paraît croiser là, et vouloir menacer plusieurs points; peut-être ira-t-elle vers la côte de Melito ou le cap Spartivento, où je n'ai pas de troupes, et y fera-t-elle un débarquement pour exciter le peuple à l'insurrection. »

« Sire, je n'ai pas aboli l'impôt du sel, j'ai cherché, au contraire, à le rendre fructueux en obligeant

Jos. à Nap. Naples, 1er juillet 1806.

les communes à en prendre forcément une quantité déterminée; j'ai laissé le reste à un prix moindre; mais celui de l'abonnement seul doit doubler le revenu actuel de cet impôt.

M. Rœderer n'a pu écrire ce qui n'était pas; il n'écrit ni ne fait écrire aucun article pour le *Journal de Paris :* c'est le cas de rappeler à Votre Majesté qu'il y a déjà un an qu'on a accusé ce journal d'avoir fait imprimer un article généalogique de notre famille, qu'on voulait d'abord m'attribuer, par le canal de M. Rœderer. Depuis, on en accusa Louis. Je voulus savoir la vérité, et il se trouva que cet article partait de gens qui n'ont aucun rapport ni avec Louis, ni avec moi, ni avec Rœderer, ni avec Nisas (1). C'est aujourd'hui la même intrigue; et comme je suis loin de Votre Majesté, il faut qu'elle soit en garde contre ces intrigues; je ne pense, ne dis, n'écris et ne fais rien qui n'ait pour but d'être agréable à Votre Majesté; tout ce qui est étranger à ce but est loin de moi et des gens qui sont près de moi.

J'ai renouvelé les ordres pour le départ des cadres des troisièmes et quatrièmes bataillons et des quatrièmes escadrons.

Si je ne mets pas plus d'impôts, c'est qu'il m'est démontré que le pays ne peut pas payer ceux qui sont imposés; il y en a d'arriérés, et je ne néglige aucuns moyens coercitifs pour les lever; mais l'état

(1) Le colonel Carrion-Nisas, auteur de l'*Essai sur l'histoire générale de la guerre*, publié en 1824.

de blocus, de gêne et de guerre ne permettent pas d'espérer davantage pour le moment.

Les dépenses auxquelles je suis obligé aujourd'hui sont bien supérieures à mes moyens. »

« Sire, je reçois les lettres de Votre Majesté du 24. J'ai, à l'heure qu'il est, trois cents milliers de poudre à Gaëte. Je ferai commencer le feu du 6 au 8. Jos. à Nap. Naples, 2 juillet 1806.

Ce n'est pas la faute de Rœderer ni de Dumas, si M. Louis (1) a reçu des lettres d'eux; mais bien la mienne, qui les ai chargés de lui écrire pour sonder ses dispositions. Je me réservais d'écrire à Votre Majesté, pour le lui demander, lorsque je saurais si ce voyage était de son goût; je ne voulais pas le forcer en écrivant directement à Votre Majesté. Je la prie de me l'accorder : n'ayant pas Rœderer pour ministre, il me faut l'abbé Louis pour aider le ministre actuel, qui est un excellent homme, mais qui a besoin d'être aidé par un Français qui soit élevé dans les finances ou l'administration française de Votre Majesté. Si elle me donne Rœderer, je renonce à Louis; mais je demande à Votre Majesté l'un ou l'autre.

J'adresse à Votre Majesté l'état de situation de l'armée au 30 juin. »

« Sire, je viens d'expédier un aide de camp au maréchal Masséna, pour presser les opérations et hâter de deux jours le commencement du feu. Jos. à Nap. Naples, 3 juillet 1806.

J'envoie à Votre Majesté copie du rapport que je

(1) L'abbé Louis, plus tard ministre des finances.

reçois du général Reynier. La petite flottille que j'ai fait partir de Naples est arrivée heureusement à Castellane, près Gaëte.

Jos. à Nap. Naples, 4 juillet 1806.

« Sire, je reçois les lettres de Votre Majesté du 26 juin. Je lui enverrai un état des souliers et biscuits que nous avons reçus. J'ai donné les souliers en gratification aux corps; ils sont de mauvaise qualité; ils n'auraient pas voulu les recevoir pour cinq francs.

Les cadres des troisièmes et quatrièmes bataillons et des quatrièmes escadrons ont eu l'ordre de partir depuis longtemps; ils sont presque tous partis ou vont partir; on retient aux dépôts les masses particulières des soldats. Votre Majesté n'a pas pu vouloir une injustice aussi criante; c'est ravir aux soldats ce qui leur appartient. Je prie Votre Majesté de faire donner des ordres contraires.

Il est arrivé à Gaëte aujourd'hui trois vaisseaux anglais, une frégate, et douze transports portant deux mille hommes.

J'ai fait partir aujourd'hui douze cents napolitains pour le camp devant Gaëte; on était très-content des deux cents qui y étaient depuis quelques jours. Leur colonel a été longtemps en garnison dans cette place; c'est un homme d'honneur, dont je suis sûr. Il est frère du ministre de la marine.

Six chaloupes canonnières portant du 24 sont aussi parties cette nuit.

Après-demain nous commencerons le feu. Je ne néglige pas la Sicile; l'artillerie de Tarente continue

à filer sur Scylla, où j'ai envoyé Lebrun et un autre aide de camp. J'ai fait préparer les routes pour transporter par terre tout ce que le siége de Gaëte m'aura laissé.

Cinquante hommes du 42e, commandés par un officier nommé Berthier, ont débarqué à une lieue de Messine ; tout s'est enfui à leur approche ; ils ont ramené quelques prisonniers. Ce détachement est un de ceux qui s'exercent à la rame. »

« Mon frère, votre gouvernement n'est pas assez vigoureux, n'est pas assez fortement organisé. Vous craignez trop d'indisposer les gens, vous êtes trop bon, et vous avez trop de confiance dans les Napolitains dans ce moment-ci. Ce système de douceur, définitivement, ne vous réussira pas, soyez-en certain ; c'est là l'opinion de tous les hommes de l'armée à Naples. Prenez donc plus d'énergie, et des mesures pour vous procurer de l'argent. » **Nap. à Jos. Saint-Cloud, 5 juillet 1806.**

« Mon frère, vous avez envoyé assez de galériens, on ne sait plus qu'en faire ni comment les nourrir ; ils sont d'une dépense énorme. Dans la route, ils ont empoisonné les hôpitaux ; plusieurs se sont sauvés, et l'on aura beaucoup de peine à les reprendre dans les montagnes. **Nap. à Jos. Saint-Cloud, 5 juillet 1806.**

D'ailleurs, il y a en France tant de galériens, qu'il est impossible que j'en reçoive d'autres ; ne m'en envoyez donc pas davantage. »

« Mon frère, je ne vois pas d'inconvénient à ce que le général Mathieu accepte la place d'un des **Nap. à Jos. Saint-Cloud, 6 juillet 1806.**

commandants de votre garde. Les ennemis ne feront pas de descentes sérieuses; ils ravageront tout au plus quelques villages. Les Anglais ne sont pas assez bêtes pour compromettre leur monde. Il n'y a pas d'inconvénient que vous renvoyiez le général Saint-Cyr en France.

Puisque vous organisez des régiments napolitains, je ne vois pas pourquoi vous n'y mettriez pas vos recrues. J'ai bien de la répugnance à mettre des Napolitains dans les cadres français; je m'y suis toujours refusé en Italie.

Vous avez le 20e régiment de ligne, complétez les deux bataillons de ce régiment qui sont à votre armée à deux mille quatre cents hommes, c'est-à-dire à cent cinquante hommes par compagnie. Il n'en a actuellement que mille cinq cents français ; vous pouvez donc employer ainsi neuf cents Napolitains. Si cela réussit, je vous ferai passer les cadres des 3e et 4e bataillons, qui pourront être également complétés par des Napolitains ; par ce moyen votre but sera rempli, et mon armée ne sera pas dénaturée. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

« Mon frère, je verrais avec plaisir que vous nommassiez M. Arrighi (1), vicaire général de l'île d'Elbe, à un évêché de votre royaume de Naples. »

Jos. à Nap. Au camp devant Gaëte, 7 juillet 1806, 9 heures du matin.

« Sire, le feu a commencé ce matin à trois heures et demie ; trois magasins à poudre ont été incendiés ; l'ennemi a envoyé vingt chaloupes canonnières,

(1) Parent du duc de Padoue.

portant du 24, pour inquiéter nos flancs; trois ont été coulées bas, et les autres se sont retirées au large; le feu continue. Jusqu'ici nous n'avons eu que quelques blessés, nous n'avons aucune pièce démontée; la batterie de la Reine, après avoir discontinué son feu pendant deux heures, le recommence actuellement, mais assez faiblement; c'est contre cette batterie qu'ont été dirigées jusqu'ici nos bombes; le bastion *de la brèche* a déjà souffert; j'ai vu deux guérites en maçonnerie renversées, et les terres éboulées.

Je reçois la lettre de Votre Majesté relative aux acteurs et à M. Cellerier. Je suis affligé que Votre Majesté ait perdu une minute pour cela, et bien plus que j'y sois pour quelque chose. Je me soucie peu des danseurs; ce serait plutôt quelques bons acteurs tragiques et comiques qui conviendraient ici pour changer les mœurs, donner le goût de la langue française, et faire sentir à ces peuples notre supériorité sur les Anglais, les Russes et les autres peuples qu'ils ont connus; mais il nous faudrait les bons acteurs et actrices que Paris goûterait moins; tout, au reste, serait transitoire, et subordonné à la plus indifférente volonté de Votre Majesté. Il n'a jamais été question de Talma. Pour obvier à tout malentendu, Cellerier prendra les ordres du premier chambellan de Votre Majesté, et ne fera jamais de démarche qu'après avoir obtenu son aveu.

Fleury désire depuis longtemps quitter le théâtre; sa santé ne lui permet pas de continuer. Il a été question, quand j'étais encore à Paris, que je l'au-

rais pris pour lecteur; il serait aujourd'hui directeur du spectacle français à Naples, si cela convient à Votre Majesté.

Je suis honteux d'occuper Votre Majesté de ces détails; mais je les dois au désir que j'ai de ne jamais lui être désagréable, même dans les moindres choses. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

« Mon frère, j'ai fait ce que vous désirez pour le chef de bataillon Thomas. Vous pouvez lui annoncer qu'il est officier de la Légion d'honneur. Vous pouvez renvoyer tous les officiers que vous ne voulez point garder. Je vous ai déjà écrit que vous étiez le maître de renvoyer Saint-Cyr ou Masséna, comme cela vous conviendra. Si vous avez des plaintes plus particulières sur le général R...., qu'on les envoie au ministre de la guerre, pour qu'il soit puni en conséquence.

Tout ce qui appartient à la masse de linge et chaussure de vos bataillons de guerre va partir pour l'armée de Naples; vous ne devez point être surpris des soins que je prends. Il faut que je considère l'ensemble, et ne sois pas un moment au dépourvu. Le royaume de Naples m'emploie quatorze régiments; l'Istrie et la Dalmatie m'en emploient huit; voilà donc vingt-deux régiments hors de mon système de guerre. Il faut donc que je remplace les uns et les autres, et que j'aie, dans mes dépôts d'Italie, de quoi habiller dans un hiver une trentaine de milliers de conscrits.

Est-il bien prudent de mettre les armes à la

main aux personnes qui étaient hier dans le parti contraire? N'avez-vous point trop de sécurité?

Mes négociations avec l'Angleterre continuent; tout serait déjà conclu sans la Sicile.

Je vois avec peine que vous employez vos chaloupes canonnières, qui sont vos moyens de passage, devant Gaëte, où non-seulement elles ne vous sont d'aucune utilité, mais où elles courent même quelque danger par l'immense supériorité des ennemis.

Je désire que vous m'envoyiez exactement la situation de votre armée napolitaine, tant en généraux qu'en troupes. Allez doucement sur ce point. Ce sont des moyens jetés dans l'eau, que de solder des corps sans officiers, peu attachés, et qui, dans des occasions importantes, pourraient vous manquer. Votre étoile polaire doit être ceci : Si une nouvelle coalition se formait, et si l'on perdait une bataille sur l'Adige, quelle conduite tiendraient ces gens-là? Je sais que cela n'arrivera pas. Mais enfin cela peut arriver, et c'est dans les temps ordinaires et pendant la paix qu'il faut montrer de la sagesse et de la prévoyance. »

« Sire, je suis instruit par le général Verdier du débarquement de beaucoup de troupes anglaises sur la côte, à Armantea, dans le golfe de Sainte-Euphémie. Les trois plus fameux brigands, et entre autres Fra Diavolo, qui, au lieu de sortir de prison pour être pendu, en est sorti pour commander six cents galériens qui sont arrivés avec lui sur le con- Jos. à Nap. Naples, 8 juillet 1806.

23.

voi anglais, ont déjà insurgé tous les villages de la côte, auxquels ils ont apporté de l'argent et des armes. Le général Verdier est sorti de Cosenza avec un bataillon et des gardes provinciales ; il a battu les brigands, et est rentré à Cosenza le 4. Le préfet, avec les bourgeois, avait aussi obtenu des succès, le même jour, contre des brigands qui marchaient sur la ville, dans l'absence du général Verdier. On n'avait encore aucune nouvelle du général Reynier le 4 au matin.

Un de mes aides de camp arrive du quartier général du général Reynier. Il me rapporte que les Anglais avaient tenté un débarquement à Melito (1), près Reggio, le 29; qu'une autre expédition avait été dirigée sur Cotrone. Les Anglais avaient été repoussés par le général Compère à Melito. Deux vaisseaux de guerre, quatre frégates, quatre-vingts bâtiments de transport et plusieurs chaloupes canonnières sont partis le même jour du Phare, se dirigeant sur Sainte-Euphémie. Le général Reynier a laissé quelques troupes dans les petits forts de Reggio et de Scylla, et il a donné l'ordre à toutes les autres de se diriger sur Sainte-Euphémie. Il est arrivé le matin du 3, avec près de cinq mille hommes, sur les bords de l'Amato. Il a trouvé l'ennemi en bataille de l'autre côté, sa droite appuyée à la rivière, ayant la mer derrière lui, et soutenu par l'artillerie de ses bâtiments, et beaucoup de pièces

(1) Village près de Reggio, dont le roi Joseph donna le nom à M. Miot, un de ses ministres, en le faisant comte.

de canon qu'il avait débarquées. Nos troupes ont passé la rivière, ont marché à l'ennemi, dont l'artillerie, très-formidable, et deux décharges de mousqueterie, ont fait hésiter la première ligne, qui a dû se replier sur la seconde. Le général Reynier, conservant avec lui le colonel Lebrun, qu'il se proposait de m'expédier après l'affaire, a fait partir l'aide de camp qui a eu ordre de me dire ce que je viens d'écrire. Il a ajouté que, si les affaires ne se rétablissaient pas, il se retirerait dans les montagnes voisines; que les ennemis étaient bien huit mille hommes; qu'il fallait fournir au général Verdier des renforts pour le mettre dans le cas de venir à son secours, en mettant l'ennemi entre deux feux.

J'ai envoyé deux bataillons au général Verdier. J'envoie à Votre Majesté le rapport de Gaëte (1). Je ne néglige rien pour terminer cette importante opération, qui me donnera dix mille hommes disponibles.

J'ai prié Votre Majesté de donner l'ordre que l'on envoie des dépôts tout ce qui est dû aux corps et aux soldats jusqu'au 1er mai. Je ne dois pas cacher à Votre Majesté qu'ils se croient abandonnés, qu'ils sont nus, et qu'il n'est pas en mon pouvoir de créer sur-le-champ des magasins et des ressources extraordinaires.

Je ne puis pas donner pour le moment d'autres

(1) Tout ce qui a trait au siége de Gaëte étant contenu dans la relation fort étendue que nous avons renvoyée au troisième volume, il nous paraît inutile de donner les rapports de Masséna.

détails à Votre Majesté. J'attends le rapport du général Reynier. »

Jos. à Nap. Naples, 10 juillet 1806.

« Sire, j'ai retardé jusqu'à ce moment le départ de l'estafette, espérant recevoir des nouvelles du corps d'armée du général Reynier ; mais je n'ai rien à apprendre à Votre Majesté au delà de ce que je lui ai écrit hier; j'attends à chaque instant le colonel Lebrun.

Je me suis décidé à concentrer mes opérations à Gaëte et à Naples ; l'ennemi est tenté de faire un débarquement près de cette ville, où je n'aurais que trois mille hommes à pouvoir conduire au-devant de lui ; le reste se trouve dans les îles et dans les forts. J'ai laissé des garnisons dans les places de l'Adriatique, et donné l'ordre à trois mille hommes qui restaient disponibles de se porter ici. Après la prise de Gaëte, je ferai d'autres dispositions.

Le premier mouvement de Votre Majesté aurait peut-être été de marcher en Calabre; mais il y a huit jours d'une marche très-pénible, et je n'aurais plus trouvé l'ennemi là.

Huit mille hommes sur les vaisseaux anglais en représentent ici cinquante mille, puisque, dans huit jours, ils peuvent les présenter sur huit points différents.

Je suis donc forcé de défendre Naples, le camp de Gaëte : et de prendre patience pour le reste.

L'ennemi fait les plus grands efforts contre ce pays: il y a plus de douze mille Anglais ; deux vaisseaux de guerre et deux frégates, attaquant les îles

de la Trinité, deux vaisseaux de guerre, quatre frégates, vingt chaloupes canonnières, quatre-vingts bâtiments de transport, sont au golfe de Sainte-Euphémie. Trois vaisseaux de 74, deux frégates, quatre corvettes, trente chaloupes canonnières, six bombardes, sont à Gaëte ; ils ont débarqué hier dans cette place douze mortiers, des munitions et beaucoup de canonniers. Leur feu a été moins nourri aujourd'hui. Les Anglais payent tout, ils donnent 25 sous aux insurgés. Il est nécessaire, Sire, que vous veniez à notre secours ; l'état de ce pays est déplorable, il n'y a plus de numéraire, plus de commerce ; l'armée est nue, et je ne puis pas parvenir à satisfaire à ses besoins. Je travaille nuit et jour, je ne me plains de personne, mais nous ne pourrions pas suffire à tous les besoins de l'état de guerre, sans commerce, sans argent. Que Votre Majesté m'envoie le plus tôt possible 6 millions, que je rendrai dans l'année prochaine ; *Gaëte seul aura coûté cette somme.* J'ai des blés, des laines, des huiles ; mais tout cela n'est pas de l'argent dans un pays dont rien ne sort. L'ennemi est sur tous les points de la côte, les troupes sont dégoûtées ; il est instant que je puisse leur faire payer mai et juin, que je leur dois ; il est instant qu'elles reçoivent les habillements et les masses qui leur sont dus jusqu'au 1er de mai.

Je remercie Votre Majesté de ce qu'elle veut bien mettre à mon service la légion corse, les Polonais et les Suisses ; je vais m'occuper de les mettre au courant. Si Votre Majesté me fait faire l'avance que je demande, je pourrai subvenir à tous les besoins

de l'armée; j'ai tenté des emprunts ici, à Rome, à Gênes, à Paris, partout, inutilement; j'ai écrit en Hollande ; mais c'est de Parme que Votre Majesté peut venir sur-le-champ à mon secours; tout autre moyen serait trop lent et trop incertain. »

Jos. à Nap. Naples, 11 juillet 1806.

« Sire, j'adresse à Votre Majesté le rapport du siége de Gaëte; le général Dulauloy, arrivé ce soir, m'assure que les affaires vont très-bien; il est probable que la brèche sera praticable du 15 au 20.

Un vaisseau et une frégate anglaise sont venus aujourd'hui canonner quelques chaloupes canonnières qui, de Castellamare, se rendaient ici, pour y être armées; les batteries de la côte ont éloigné l'ennemi.

Le général Verdier a encore battu les insurgés débarqués, mêlés avec trois cents Anglais; il est rentré à Cosenza, où il n'avait pas encore de nouvelles du général Reynier, le 6. Je les attends avec la plus grande impatience; j'ai envoyé au secours du général Verdier mille hommes de troupes françaises et napolitaines, et quelques gens du pays de bonne volonté.

Dès que Gaëte sera pris, je marcherai en Calabre; les îles de Tremiti tiennent jusqu'ici. »

Jos. à Nap. Naples, 11 juillet 1806.

« Sire, le général Mermet me donne avis que neuf bâtiments de guerre le menacent d'un débarquement. Il a à Salerne, ce soir, deux mille hommes; il n'a pas de nouvelles du général Reynier. L'ennemi menace aussi de bombarder Naples; beau-

coup de particuliers ont reçu l'avis, de leurs parents de la Sicile et de ceux qui sont avec les Anglais, de quitter Naples ; nous sommes en mesure de recevoir l'ennemi.

Le siége de Gaëte va bien ; nous espérons être maîtres de la place dans peu de jours ; ce ne sera qu'alors que je pourrai porter des troupes en force dans la Calabre.

La flotte anglaise porte partie pavillon russe, partie pavillon ottoman, pour faire croire aux habitants des côtes que ces trois nations sont réunies contre nous.

J'adresse à Votre Majesté une réclamation du maréchal Jourdan ; je la prie de donner les ordres en conséquence.

J'ai nommé au commandement du 1er régiment de ma garde le colonel du 29e, Monserrat ; lieutenant-colonel, Donat, du 64e ; et le capitaine du 102e, Compère, major. Je prie Votre Majesté de me faire connaître si elle trouve bon que ces officiers acceptent.

Je recommande à la bienveillance de Votre Majesté la demande de M. de St.-Même, dont je suis content (1).

J'ai beaucoup à me louer du général Campredon ; il fait beaucoup avec peu d'argent, et avec beaucoup de zèle. »

(1) M. de St.-Même était employé dans la maison du roi Joseph comme intendant des bâtiments ; c'est lui qui dessina le parc de Mortefontaine, dont une des routes porte encore son nom.

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

« Mon frère, j'ai reçu l'état de situation de votre armée. Cet état n'est pas fait avec soin. J'y trouve des choses inexactes; la force de vos régiments de cavalerie est confondue avec celle des dépôts. Il faut que votre ministre de la guerre y porte ses soins. Quand vous serez maître de Gaëte, je désire que vous renvoyiez les cadres de vos quatre escadrons; renvoyez aussi alors tous vos dragons, de même que les grenadiers et éclaireurs qui appartiennent aux troisièmes et quatrièmes bataillons ; car c'est un véritable corps d'armée que j'ai besoin de former de vos dépôts, et sur lequel je compte pour n'être pas pris au dépourvu.

Ma situation est belle et brillante; mais l'étendue de mes relations est telle, que je porte la plus grande attention à réunir mes troupes, et à en tirer tout le parti possible. Je sens bien qu'il serait beaucoup plus convenable que les régiments entiers fussent à Naples; mais alors je ne puis point, outre les Polonais, les Corses et les Suisses, vous laisser quatorze régiments d'infanterie; il a fallu vous les envoyer, parce qu'ils étaient les plus près. Avant trois mois, vos troisièmes et quatrièmes bataillons me formeront un corps de vingt mille hommes bien formés et bien instruits; alors il sera tout simple que, si vous continuez à avoir besoin d'une grande quantité de troupes, je retire cinq régiments ou dix bataillons de votre armée, et que je vous envoie dix troisièmes bataillons bien complets, ce qui vous ferait neuf régiments à trois ou trois mille cinq cents hommes chacun. Vous y auriez de la simplicité et

de l'économie, c'est là où je veux arriver; mais, en attendant, les événements m'entraînent, et j'ai besoin d'avoir sous la main une force dont je puisse disposer au premier moment pour défendre l'Isonzo. Vous êtes si loin, et les événements se pressent avec une telle rapidité, que vous n'auriez pas le temps d'arriver avec votre armée, que tout serait décidé. Portez donc tous vos soins à faire renvoyer tous les majors, les troisièmes bataillons, officiers et soldats, et les grenadiers et les voltigeurs. Je vous ai autorisé à compléter le 20e avec des Napolitains. Si vous pensez que cet amalgame puisse réussir, gardez le cadre du troisième bataillon. Il paraît que vous avez renvoyé le cadre du deuxième bataillon du 62e. Envoyez en Corse pour recruter la légion corse, mais n'y admettez pas de Napolitains; il faut qu'elle soit composée tout entière de Corses.

Je désire que, quand Gaëte sera pris, vous renvoyiez le troisième bataillon du 32e; c'est un corps qui se forme, et qui a besoin d'être réuni. Les Polonais resteront dans votre royaume; ils peuvent même entrer à votre service si vous le voulez; mais, dans tout état de choses, tant qu'ils feront partie de votre armée, ils seront entretenus et soldés par votre trésor. Après la prise de Gaëte, renvoyez toutes les troupes italiennes que vous avez, infanterie, cavalerie et sapeurs; j'en ai besoin pour suivre la guerre en Dalmatie, où je soutiens une guerre très-âpre contre les Russes, les Monténégrins, et je veux que les deux nations en partagent les périls. »

Jos. à Nap. Naples, 12 juillet 1806.

« Sire, voici les rapports du siége : Les dix bâtiments de guerre qui étaient hier devant Salerne sont aujourd'hui passés devant Naples; je suppose qu'ils allaient à Gaëte.

J'ai envoyé des exprès au général Reynier, dont je n'ai pas encore de nouvelles.

La garnison de Reggio a vigoureusement repoussé l'ennemi. J'ai mis en vente les biens des jésuites; je les affecte à couvrir les prêteurs des avances que je leur demande pour subvenir aux besoins les plus pressants.

Nous avons déjà consumé trois cents milliers de poudre; nous sommes menacés d'en manquer. J'ai envoyé un aide de camp à Ancône et un à Milan, pour en faire partir en toute hâte le plus qu'on pourra nous en donner.

Je prie Votre Majesté de donner ses ordres en conséquence. Nous ne pouvons rien entreprendre sans cette ressource.

Je réitère aussi à Votre Majesté ma prière pour une avance de cinq à six millions tournois; cette avance me mettrait dans le cas de soutenir tous les services jusqu'à ce que j'aie obtenu un emprunt en Hollande. J'avais écrit à Paris dès que Votre Majesté m'en a donné l'idée; la réponse est décourageante; il paraît qu'il n'y faut pas penser. »

Jos. à Nap. Naples, 13 juillet 1806.

« Sire, l'ennemi en débarquant en Calabre, et en jetant sur les côtes des anciens chefs de masses, des galériens et de l'argent, est parvenu à exciter beaucoup de désordres dans quelques villages; mais

partout un parti s'est montré contre eux et a pris les armes, si un autre s'est montré pour eux.

Cosenza a été le centre autour duquel l'ennemi a dirigé toutes ses opérations; jusqu'ici il a échoué, et j'espère qu'il échouera bien plus sûrement encore, dès que les secours que j'y ai envoyés seront arrivés ; dans toute la ville le bruit d'un succès du général Reynier est répandu, mais je n'ai pas de ses nouvelles, moi, depuis celles des 3 et 4 juillet ; il m'aura expédié beaucoup d'officiers qui auront été arrêtés dans les montagnes qui séparent les Calabres.

Le siége de Gaëte va bien, et j'espère avoir bientôt à annoncer à Votre Majesté la reddition de cette place; j'attends cet événement pour envoyer en Calabre les troupes de la garnison de Naples, que je remplacerai par celles du siége, qui sont plus fatiguées.

Les lettres que je reçois de Paris ne me laissent aucun espoir sur le succès d'un emprunt dans cette place; j'ai écrit en Hollande. Si, en attendant, Votre Majesté peut me faire avancer trois à quatre millions qui seraient en Italie, je pourrai les payer sur-le-champ avec des blés, des huiles, des laines et de la soie. Le commerce est absolument nul par mer. J'ai aussi établi un emprunt forcé sur les quinze cents propriétaires les plus aisés de Naples; il sera porté à douze cent mille ducats; mais cette somme pourra à peine me couvrir du vide que va éprouver le Trésor par le manque des contributions de Calabre. Les bandits débarquent dans une commune, appuyés par une frégate et des canonnières

anglaises ; ils volent, incendient les meules de blés, enfoncent les tonneaux de vin, brisent les jarres d'huile; et lorsque les habitants, aidés par les villageois voisins ou par la force armée, arrivent, les brigands sont déjà à bord des bâtiments anglais, et se dirigent sur un autre point de la côte, qui se trouve souvent dégarni. Les îles de la Sicile et cette île elle-même regorgeaient de gens qui n'ont quitté les cachots et les galères qu'en s'engageant à les mériter de nouveau par des crimes encore plus affreux, mais autorisés. Mermet a fait arrêter une soixantaine de ces misérables. Dans cet état de choses, Votre Majesté sent que les habitants de ces pays ne peuvent pas payer de contributions. Après Gaëte, je vais avoir l'expédition de la Calabre, si les Anglais étaient assez bons pour nous y attendre, et successivement celle de Sicile. Pour ces diverses opérations, il faut des moyens fort grands. J'ai affaire à un ennemi qui paye tous les crimes d'une main prodigue, et je ne puis pas payer le dévouement de nos braves en satisfaisant exactement à tous leurs besoins. Je répète à Votre Majesté que les dépôts éloignés des corps, en retenant l'habillement et les masses particulières dus jusqu'au 1er mai, ont fait un mal incalculable.

Le dépôt de la légion corse était parti, suivi de mille cinq cents habits qui lui étaient bien dus, qu'il avait dans ses magasins depuis bien avant le 1er mai. A moitié chemin, il reçoit l'ordre d'envoyer ces habits à Turin; les hommes sont arrivés ici presque nus; ils ont trouvé leurs camarades

dans le même état ; ils n'ont ni habits ni masses particulières : Votre Majesté ne peut pas avoir voulu ces injustices. Si j'étais en état de réparer tout cela, je n'en écrirais pas si souvent à Votre Majesté ; mais elle ne doit pas ignorer que la guerre seule me coûte près de cinq millions par mois, et que l'État de Naples, sans la Sicile, a produit pendant la paix quarante-huit millions nets.

C'est ici le point de l'Europe où les Anglais déploient le plus d'efforts ; Votre Majesté trouvera juste de me donner des moyens au moins d'emprunt, pour rendre vains tous leurs efforts. J'ai fait demander des poudres à Ancône et à Milan ; nous en avons déjà consumé à Gaëte cinq cents milliers; l'ennemi renouvelle les approvisionnements et les canonniers de cette place à mesure des pertes qu'elle éprouve ; nous ne pouvons pas trop ralentir notre feu, voulant conserver la supériorité qui nous est nécessaire pour réduire la place, d'où résulte une consommation effrayante pour nos opérations. »

« Sire, deux vaisseaux de guerre et quelques bâtiments de transport sont dans le golfe de Naples. Jos. à Nap. Naples, 13 juillet 1806.

Seize bâtiments, dont quelques-uns de guerre, se sont dirigés ce matin sur Gaëte ; on les a vus à la hauteur de Capri.

A Gaëte, nous n'avons qu'un canonnier français par pièce.

Nous avons besoin de poudre pour remplacer celle que nous avons consommée.

Je vais nommer, pour commander ma garde, le

général Saligny et le général Mathieu. L'un et l'autre espèrent que Votre Majesté les conservera sur le tableau des généraux français.

Puis-je laisser à ma garde l'uniforme français? Les troupes le désirent, et moi aussi. Si Votre Majesté ne me répond pas, je supposerai qu'elle y consent; si elle veut bien me répondre, cela vaudrait encore mieux. »

Le 14, à 1 heure du matin.

« M. de Cassano (1) sort à l'instant de chez moi; son frère, arrivé de Cassano, annonce que les insurgés sont arrivés près de Castro-Villari; ils brûlent tous les villages qui n'arborent pas pavillon blanc. Verdier tenait la ville de Cosenza et les environs; il n'avait encore aucune nouvelle directe de Reynier.

M. de Cassano assure qu'il a été battu par les Anglais, qui ont fait prisonniers le général Compère et cinq cents Polonais; l'affaire aurait eu lieu à Sainte-Euphémie, le 4 juillet.

Je viens d'expédier le général Maurice Mathieu à Gaëte, pour dire au maréchal que je serai à Gaëte le 17; qu'il fallait que, le 18, une partie des troupes du siége marchassent à Naples. En effet, je suis résolu de monter moi-même à l'assaut le 17. Je ne prendrai ce parti que parce que je le croirai nécessaire. Je ne puis garder Naples, assiéger Gaëte, et marcher en Calabre; il faut donc en finir sur-le-champ à Gaëte. Le 16, nous aurons consommé à ce

(1) Son père, le duc de Cassano, était grand veneur du roi Joseph, et l'un des plus grands seigneurs napolitains.

siége six cents milliers de poudre; Votre Majesté sait ce que nous en avions, en comprenant les poudres d'Ancône, dont je n'ai encore pu obtenir que trente milliers. »

« Sire, je n'ai pas d'autres nouvelles des Calabres ni de Reynier; je n'ai rien négligé pour m'en procurer.

Jos. à Nap. Naples, 14 juillet 1806.

Je n'ai pas encore reçu le rapport des opérations du siége de Gaëte du 13.

Je me décide à former dans Naples une garde bourgeoise de six mille hommes; j'arme aussi les employés français.

L'ennemi a reconnu aujourd'hui tous les points du golfe; tous les avis sont qu'il veut tenter une opération quelconque près de Naples.

Si je ne craignais pas de manquer de poudre, la prise de Gaëte serait certaine.

J'établis une commission militaire, dont je rends justiciables tous ceux qui, n'étant pas inscrits au rôle de la garde bourgeoise, seraient trouvés avec des armes.

Si le manque de poudre me force à convertir le siége de Gaëte en blocus, je ne pourrai disposer que de quatre mille hommes, avec lesquels je me bornerai à protéger le camp retranché de Gaëte et la ville de Naples.

Je n'ai plus, dans la Pouille et les Abruzzes, que des garnisons; je ne serai pas en mesure de marcher en Calabre, ne pouvant abandonner Naples et Gaëte.

Le général Saint-Cyr ne voudrait pas venir à Paris pour y rester oisif : s'il n'a pas la perspective d'être sénateur, il désirerait m'être attaché comme grand maréchal de palais, ou chef d'état-major, ou de toute autre manière. C'est un homme froid, mais incapable de manquer à l'honneur et à sa parole.

Je désire nommer Saligny à ma garde, si Votre Majesté pense qu'il puisse compter sur le tableau des officiers français. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

« Mon frère, j'ai donné ordre que tout ce qui revient à vos bataillons de guerre sur la masse de linge et chaussure leur fût envoyé des bataillons des dépôts. Je crois que les négociations commencées avec l'Angleterre n'iront pas à bien; elle s'est mis dans la tête de conserver la Sicile à l'ancien roi de Naples; cette clause ne peut pas me convenir. Au moment où le feu commencera à Gaëte, réunissez le plus de troupes fraîches que vous pourrez; arrangez-vous de manière à avoir une colonne de quatre à cinq mille hommes, que vous tiendrez en réserve, que vous ne laisserez pas approcher du feu avant le quatrième ou le cinquième jour, et que vous ne ferez donner que pour une occasion importante et pour couronner quelque ouvrage. J'ai peine à comprendre quel parti vous pouvez tirer de vos chaloupes canonnières; il serait plus utile qu'elles fussent du côté de la Sicile. La supériorité de l'ennemi sera telle, devant Gaëte, qu'il ne les laissera pas dehors; on vous en fera perdre un bon nombre.

C'est la Sicile qu'il faut prendre. Quant à Gaëte,

il me semble que votre équipage de siége est très-beau, et que vos munitions sont suffisantes. Recommandez à l'artillerie de ne pas tirer à toutes charges, lorsque demi-charge suffira. Je suis fâché que vous n'ayez pas de petits mortiers. Des mortiers de huit pouces, placés à cent ou cent cinquante toises, font un mal affreux. Il ne s'agit pas de tirer beaucoup, mais de bien tirer. Pourquoi l'officier du génie Chambarlhac (1) n'est-il pas au siége? C'est un bon officier de guerre. Il ne saurait y avoir là trop d'officiers du génie et d'artillerie. »

« Sire, demain je me rendrai au camp de Gaëte et je prendrai un parti définitif; si les poudres d'Ancône arrivent, que celles que j'ai demandées à Milan partent, que Votre Majesté veuille nous en faire encore expédier six cents milliers, il serait possible de traîner le siége en longueur jusqu'à cette époque, et de le reprendre alors que nous aurons douze cents milliers de poudre, et que nous aurons ramassé de nouveaux approvisionnements de toute espèce. Jos. à Nap. Naples, 15 juillet 1806.

Il n'est pas impossible, mais il est encore douteux que la brèche puisse être praticable le 17, moment où nous n'aurons plus de poudre à pouvoir consommer pour cet objet.

Je ne reçois pas de rapport aujourd'hui du maréchal Masséna. Le général Mathieu arrive, et me fait verbalement le même rapport que Votre Majesté trouvera dans la copie de la lettre ci-jointe de mon aide de camp.

(1) Il y était depuis le 26 juin.

Le général Reynier s'est retiré vers Cotrone, où il aura trouvé des munitions de toute espèce; je n'ai pas encore de nouvelles directes de lui.

Verdier est toujours à Cosenza; il doit avoir reçu les renforts que je lui ai envoyés.

Si Gaëte ne tombe pas après-demain, nous aurons besoin de beaucoup de munitions, de bombes, et de quelques régiments d'infanterie ou des dépôts de ceux qui sont ici.

Votre Majesté a trop l'habitude des affaires pour ne pas prendre le parti de m'envoyer sur-le-champ tous les secours qui sont en ses mains, afin d'éviter de plus grands malheurs. »

Nap à Jos. Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

« Mon frère, le 6e bataillon (*bis*) du train a dû arriver à Naples; votre ministre de la guerre a dû recevoir l'ordre de renvoyer en Italie les détachements des 7e et 4e bataillons (*bis*). Du moment où Gaëte sera pris, renvoyez les détachements de ces bataillons, cette mesure ayant pour but de maintenir le bon état des corps.

Faites juger, pour être punis comme ils le méritent, ceux qui ont assassiné les aveugles d'Égypte (1). Faites-en faire une procédure éclatante, à laquelle je donnerai ici la plus grande publicité. Au reste, tout le monde, Russes, Autrichiens, Anglais, connaissent toute l'atrocité de la reine, et savent bien qu'elle ne pourrait retourner à Naples, puisqu'elle

(1) De malheureux soldats français aveugles, venant d'Égypte, avaient été jetés à la côte du royaume de Naples, et lâchement assassinés.

naviguerait sur une mer de sang. Le mépris qu'elle inspire est général chez toutes les puissances, et affaiblit beaucoup l'intérêt que prennent à elle ceux qui l'ont compromise. »

« Sire, M. Lebrun vient d'arriver du quartier général du général Reynier; il m'a porté les lettres que j'adresse à Votre Majesté. Je l'envoie lui-même à Paris, afin que Votre Majesté puisse connaître tous ces événements dans le plus grand détail. **Jos. à Nap. Naples, 16 juillet 1806.**

Nous avons encore des poudres pour aller quelques jours. La batterie de brèche jouera cette nuit; dans deux jours nous espérons que les brèches seront praticables.

Le général Verdier a été contraint de se retirer sur Cassano ; les renforts que je lui ai envoyés doivent être arrivés aujourd'hui à Castro-Villari, où il y avait beaucoup d'insurgés.

La ville est tranquille, la garde bourgeoise s'organise; dans toutes les Calabres, les propriétaires, toujours timides, font des vœux pour nous; quelques-uns (le général Verdier en a jusqu'à quinze cents à sa suite) se battent; les paysans prennent toujours les couleurs du plus fort, ou de celui qui leur fait espérer le pillage. La reine Caroline a fixé le nombre d'hommes qu'il faudrait avoir tués pour être colonel, major, capitaine, lieutenant.

Je rappelle à Votre Majesté les poudres et les habits dus aux troupes jusqu'au 1er de mai. »

« Sire, monsieur le colonel Lebrun aura l'hon- **Jos. à Nap.**

Naples, 17 juillet 1806.

neur de rendre compte à Votre Majesté des événements de la Calabre; je l'avais envoyé auprès du général Reynier lorsque je fus instruit des projets de l'ennemi, qui voulait tenter un débarquement en Calabre pour insurger cette province, et détourner sur ce point l'attention que je donnais au siége de Gaëte.

M. Lebrun s'est parfaitement acquitté de sa mission : elle consistait à faire connaître au général Reynier que je voulais emporter Gaëte avant tout; que je ne pouvais pas lui donner de secours; qu'il devait observer les mouvements de l'ennemi, et faire en sorte de ne jamais le laisser placer entre lui et le général Verdier, qui aurait dû être renforcé d'un bataillon, d'après les ordres qui avaient été expédiés par l'état-major. Le général Reynier a espéré culbuter l'ennemi, et il a attaqué. Après le combat, j'aurais voulu qu'il fît sa jonction avec le général Verdier, et lorsqu'il était à Catanzaro, il n'avait qu'une forte journée pour se rendre à Cosenza. Aujourd'hui cette ville a été abandonnée par Verdier; dès qu'il a su que Reynier s'était jeté sur Cotrone, il s'est porté sur Cassano, espérant le joindre sur la route de la mer. Par ce mouvement imprévu ils ont découvert la route directe de Naples, par laquelle j'ai envoyé des secours sur Cosenza, ayant toujours dû croire que les secours trouveraient Verdier à Cosenza, ou, au pis aller, sur la route de Salerne.

J'ai donné l'ordre à Reynier de se porter sur Cosenza ou sur Cassano, selon la position dans laquelle le trouverait mon ordre;

Au général Verdier, qui recevra quelques renforts de Matera, des vivres et des munitions, de marcher aussi sur Cassano ;

Au général Vintimille, de s'arrêter à Castro-Villari, et d'attendre les ordres du général Verdier ou du général Reynier. Il commande plusieurs détachements de Napolitains et de Français ; ses secours consistent dans mille cinq cents hommes.

Dès que Gaëte sera rendu, je pourrai envoyer plus de monde.

Si cette place ne tombait pas, je suis convaincu que les habitants du pays romain prendraient les armes contre nous pour gêner nos communications.

Il nous faut des poudres, des habits, dus au 1er mai, et quelques avances en argent, ne fût-ce que deux millions. L'ennemi fait les plus grands efforts ici, et le pays, insurgé en partie, ne peut pas suffire aux dépenses de l'armée ; d'où résultent les exactions justifiées des uns et le mécontentement des autres.

Votre Majesté m'assure qu'elle est à la veille de la paix ; qu'elle serait signée sans la Sicile. Je serais affligé, Sire, d'être un motif de continuer la guerre ; je mets le peu de bonheur qui m'est réservé à être utile à Votre Majesté. C'est aussi ma gloire que Votre Majesté consulte ce qui convient à elle-même et au grand empire, et qu'elle ne regarde jamais dans le roi de Naples qu'un frère dévoué à ses volontés, fort heureux de tout ce qui pourra paraître convenable à Votre Majesté.

Les dépôts des régiments d'infanterie française nous

donneraient dans ce moment les renforts dont nous avons besoin. Les Anglais viennent de débarquer à Marata; ils y exciteront de nouveaux troubles. »

Nous ferons suivre cette lettre du rapport très-détaillé de Reynier à Joseph sur les affaires de la Calabre; on verra que cet officier général, l'un des hommes de guerre auxquels on accordait à cette époque le plus de vigueur et de talents, fut beaucoup plus malheureux qu'inhabile en perdant la bataille de Sainte-Euphémie.

Le général Reynier à Joseph. Catanzaro, 5 juillet 1806.

« Sire, les routes ayant été interceptées, je n'ai pu écrire à Votre Majesté depuis ma lettre du 29, dans laquelle je lui rendais compte du départ de l'expédition anglaise et de la sortie de la flottille de Messine.

Voyant que l'expédition se dirigeait vers le golfe de Sainte-Euphémie, et que la flottille sortie de Messine, qui se promenait de la pointe du Pezzo au cap Spartimento, n'était pour le moment destinée qu'à attirer mon attention par une fausse attaque, je me déterminai à faire marcher sur le point de débarquement tout ce qu'il me serait possible de réunir pour battre les Anglais, et à ne laisser à Scylla et Reggio que des détachements pour la garde du château et de l'hôpital, et un petit détachement à Tropea, voulant marcher promptement aux Anglais pour les jeter dans la mer, et revenir ensuite avec célérité au secours de Scylla et de Reggio.

Je pensai que c'était le parti le plus militaire et

le plus sage, parce que, les Anglais chassés, toute autre expédition devenait nulle.

Votre Majesté sait que mes troupes étaient extrêmement divisées pour la garde des batteries et dépôts de vivres et munitions, et la tranquillité du pays dans les deux Calabres, etc. Elle sait que, depuis le départ des troupes qui avaient été appelées à Gaëte et dans la Pouille, le corps d'armée était réduit à mille hommes, dont huit cents dans la province de Cosenza, et deux cents en garnison à Cotrone.

J'avais rendu compte à Votre Majesté de l'arrivée en Calabre de beaucoup d'agents anglais et de la cour, qui employaient toute espèce de moyens pour amener le peuple à l'insurrection. J'avais plusieurs colonnes mobiles employées à les poursuivre.

Afin de suivre le mouvement de la flotte ennemie, je fis mettre en marche, le 30 juin, le 23ᵉ régiment d'infanterie légère et une partie du 42ᵉ, et ordonnai le rassemblement au fleuve Angitola de tous les détachements dispersés. Le 30 au soir, voyant que le convoi anglais s'était dirigé vers le golfe de Sainte-Euphémie, j'ordonnai au général Compère, que j'avais laissé avec deux bataillons entre Scylla et Reggio, de n'y laisser que ce qui serait nécessaire pour la garde des châteaux et de l'hôpital, et de venir promptement me rejoindre, sans s'inquiéter des mouvements de la flottille sortie de Messine, et qui menaçait toujours les mêmes parages d'un débarquement ; et je donnai l'ordre aux commandants de ces forts de se défendre jusqu'à mon retour, qui au-

rait lieu aussitôt que j'aurais battu l'armée anglaise.

Le 1er juillet, j'arrivai à Monteleone; les Anglais avaient débarqué pendant la nuit à Sainte-Euphémie. Trois compagnies de Polonais qui avaient voulu se porter sur ce point furent repoussées avec perte, et se retirèrent derrière l'Angitola. Le général Digonnet arriva dans la nuit de Catanzaro au fleuve Lamato, avec une compagnie de grenadiers polonais et le 9e régiment de chasseurs.

Le 2, je campai sur les hauteurs de l'Angitola. L'ennemi resta dans la même position, sa droite à la tour du bastion de Malte, où il s'établit avec une forte batterie, et sa gauche au village de Sainte-Euphémie. Il envoya des patrouilles à San-Biaggio et Nicastro, qui se révoltèrent aussitôt, et arborèrent la cocarde rouge. Beaucoup de brigands armés descendirent des montagnes pour se joindre à eux. On apprit que, dans presque tous les villages, les brigands et la populace, animés par des agents de la cour et des prêtres, étaient prêts à arborer l'étendard de la révolte. Chaque jour devait augmenter cette fermentation, et mes communications allaient être interceptées, si je tardais à faire rembarquer les Anglais.

Le 3, je fus prendre position sur le Lamato, près Maida, afin de n'avoir qu'une marche de trois heures à faire pour arriver à la position de l'ennemi, et d'attaquer son centre entre la mer et les montagnes, afin d'être moins inquiété par le feu des bâtiments, et que ma droite fût éloignée des brigands rassemblés au pied des montagnes.

J'espérais être joint, le soir et pendant la nuit, par les troupes amenées de Reggio par le général Compère, et pouvoir ainsi attaquer le lendemain matin avec toutes mes troupes. Les rapports de déserteurs et espions sur l'armée ennemie et sa force, que nous estimions à six mille hommes, nous apprirent qu'elle était plus forte, et qu'elle avait été jointe par environ deux mille brigands armés. Quelques personnes, et particulièrement M. le colonel Lebrun, aide de camp de Votre Majesté, me proposaient de rester en observation sans risquer une attaque, et d'attendre l'arrivée des renforts qui pourraient être envoyés (1); mais j'observai que ces renforts ne pourraient arriver *que dans douze ou quinze jours; que la position de Lamato n'était pas tenable, étant entourée de bois par où pouvaient arriver les brigands des villages révoltés sur mes derrières;* qu'il faudrait prendre position ou à Cotrone, ou entre l'Angitola et Monteleone, positions qui avaient chacune leurs inconvénients, où je serais aussi bien entouré de révoltés après ma retraite volontaire, qu'après avoir été battu; que je ne pourrais marcher contre le corps commandé par le prince héréditaire, dont on annonçait le débarquement entre Reggio et Scylla avec quelques troupes, et les battre sans avoir à dos l'armée anglaise dans une extrémité beaucoup plus éloignée de secours; qu'ayant réuni cinq mille cent cinquante hommes de troupes

(1) C'était le sens des instructions envoyées par Joseph à Reynier, et que ce dernier avait reçues par le colonel Lebrun.

françaises qui s'étaient souvent distinguées, je pourrais bien espérer de battre, par une attaque vigoureuse, une armée anglaise de six à sept mille hommes, la rejeter dans la mer, rétablir ainsi l'ordre dans ce pays en un moment, et retourner promptement battre les Napolitains qui auraient débarqué vers Scylla et Reggio. Cependant, comme les troupes que j'attendais de Reggio ne purent arriver à temps, je retardai l'attaque.

Trois bâtiments de transport mirent à la voile pour la Sicile, et il en arriva pendant la nuit quatre, qui débarquèrent un renfort de troupes.

Le 4 juillet, dès le lever du soleil, j'aperçus du mouvement dans le camp des ennemis, et je vis que leurs troupes se portaient vers la mer. Beaucoup de personnes pensaient qu'ils allaient se rembarquer. Ils se dirigèrent en longeant la mer sur deux colonnes, et continuèrent à marcher vers l'embouchure du Lamato. Ils s'écartèrent cependant de la mer, et une tête de colonne parut un moment se diriger sur mon camp. Ils firent plusieurs marches et contre-marches, ayant toujours vers leur flanc un vaisseau, une frégate et plusieurs chaloupes canonnières. Ils étendirent leur droite vers le fleuve Lamato qu'ils paraissaient se disposer à passer, pour me couper ainsi la route de Monteleone. Ils se formèrent sur deux lignes et avancèrent leur première, s'écartant ainsi de la protection du feu de leurs bâtiments et chaloupes canonnières. Je pensai que le moment était favorable pour les attaquer; qu'étant un peu divisés par le Lamato, je pourrais plus fa-

cilement écraser par une charge vigoureuse une partie de leur armée ; que le reste ne pourrait alors se rembarquer et devrait se rendre, particulièrement ceux qui auraient tourné ma gauche, en se portant sur la route de Monteleone ; et qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour profiter de l'avantage qu'ils m'offraient.

Je pouvais, en passant le Lamato, marcher à eux en peu de temps, et les aborder sans obstacle avec mon infanterie, mon artillerie légère et la cavalerie, qui malheureusement n'était que de cent cinquante hommes du 9e de chasseurs. Je n'aurais pas eu ces avantages si je leur avais laissé passer le Lamato, parce que le terrain est coupé et entremêlé de marais et de bosquets, qui ne m'auraient pas permis de pousser l'attaque avec autant de vigueur et de célérité que je le désirais pour rendre le succès complet, et qu'il était nécessaire pour les battre avant que la masse des brigands qui rôdaient sur mes derrières fût assez organisée pour m'attaquer à dos par le bois, tandis que je serais occupé à combattre les Anglais vers la mer.

A neuf heures du matin, je fis mettre les troupes en mouvement ; deux compagnies de voltigeurs eurent l'ordre de suivre les bosquets qui bordent le lit du Lamato. Le 1er et le 42e régiments, forts de deux mille quatre cents hommes, sous les ordres du général Compère, ont passé le Lamato et se sont formés en bataille, ayant leur gauche au Lamato. Le 4e bataillon suisse et douze compagnies du régiment polonais, forts de quinze cents hommes, sous

les ordres du général de brigade Peyri, ont passé le Lamato au centre, et se sont formés en seconde ligne par échelons derrière la droite du 42e régiment. Le 23e régiment d'infanterie légère, fort de douze cent cinquante hommes, sous les ordres du général Digonnet, a passé, et s'est formé sur la droite; quatre pièces d'artillerie légère et le 9e régiment de chasseurs à cheval, sous les ordres du général Franceschi, étaient au centre.

Les Anglais avaient huit pièces de campagne; leurs flancs étaient protégés par un vaisseau, une frégate, et des chaloupes canonnières.

Les voltigeurs détachés dans le Lamato étaient pressés par les troupes anglaises qui passaient cette rivière. La première ligne ennemie s'était un peu avancée en suivant des tirailleurs, que je fis retirer pour les attirer. Je donnai ordre que le 1er régiment d'infanterie légère avançât sa gauche pour soutenir les voltigeurs, et que le reste de la brigade du général Compère marchât par échelon; que les Suisses et les Polonais suivissent le mouvement en seconde ligne, et que le 23e régiment d'infanterie, qui s'était trop écarté à sa droite, se rapprochât des Suisses, voulant faire tout mon effort sur le centre des ennemis.

Lorsque le 1er régiment d'infanterie légère fut à demi-portée de fusil des régiments anglais, qui restaient au port d'armes sans tirer, il battit la charge; le 42e régiment chargea un instant après, à la même distance. Les bataillons anglais commencèrent alors un feu très-bien nourri, qui n'arrêta pas d'abord la

charge des régiments français ; mais, n'ayant plus que quinze pas à faire pour aborder la ligne ennemie à la baïonnette et la culbuter, les soldats du 1er régiment tournèrent le dos, et prirent la fuite. Ceux du 42e s'aperçurent de ce mouvement, et, quoiqu'ils n'eussent plus que quelques pas à faire, commencèrent à hésiter, et suivirent l'exemple du 1er. Aussitôt que je m'aperçus du mouvement rétrograde du 1er régiment, je me tournai vers la seconde ligne pour la faire charger ; mais les Polonais avaient déjà pris la fuite. Le bataillon suisse, entraîné un peu par l'exemple des autres corps, hésita : cependant j'en fis avancer plusieurs pelotons, qui arrêtèrent un peu la ligne ennemie, qui s'avançait à la suite du 1er et du 42e. Je fus aussitôt au 23e régiment, pour voir s'il était possible de faire avec ce régiment et les chasseurs à cheval un nouvel effort sur le centre des ennemis, qui, par son mouvement en avant, découvrait son flanc gauche, et laissait un grand intervalle vide pour les prendre en flanc ; mais ce régiment était un peu trop à droite et déjà engagé avec la gauche des ennemis, qu'il contenait, et qui l'aurait abîmé s'il avait quitté ce point pour faire cette attaque.

Les troupes qui s'étaient débandées s'étant retirées très-loin du champ de bataille, je n'en avais plus de disponibles ; et il ne me restait d'autre parti que celui de conserver celles qui me restaient, de les rallier pour attendre des secours en prenant la route de Catanzaro et de Cotrone, afin de faire porter mes blessés à cette dernière place, où on m'avait

déjà proposé de me retirer, et d'attendre les renforts que Votre Majesté ordonnera d'envoyer pour chasser promptement les Anglais du continent, nous venger de l'échec que nos troupes ont reçu, et marcher au secours des garnisons des châteaux de Scylla et de Reggio.

Un corps de l'ennemi s'était avancé du Lamato sur la route de Monteleone, et était arrivé dans le camp que nous occupions une heure auparavant : ainsi la communication avec Monteleone se trouvait suspendue : on ne peut pas y faire prendre les équipages qu'on y avait laissés, pour avoir moins d'embarras lorsqu'on attaquerait l'ennemi. Il ne me convenait d'ailleurs nullement de marcher à Monteleone, où je n'aurais pas pu avoir de communication avec les secours que Votre Majesté enverra, et où j'aurais été trop serré entre les Anglais et le corps ennemi qui doit avoir débarqué entre Scylla et Reggio, étant trop faible pour espérer de les battre l'un après l'autre. J'espère que ceux qui gardaient ces équipages, et le payeur à Monteleone, auront su prendre la route des montagnes pour se retirer à Catanzaro.

Nous avons observé que l'ennemi était d'un tiers plus nombreux que nous : il débordait de beaucoup nos ailes, quoiqu'il fût sur deux lignes et eût un corps au delà du Lamato. Sa force peut être de huit mille hommes d'infanterie et de deux mille paysans armés.

Le pays avait déjà commencé à s'insurger avant ce combat ; ils ont presque tous arboré le pavillon

blanc et la cocarde rouge. La ville même de Catanzaro avait sonné le tocsin et arboré le drapeau blanc. Les troupes étant campées sous ses murs, j'ai dû y faire marcher pour la faire rentrer dans l'obéissance, et obtenir les vivres qui m'étaient nécessaires.

Si beaucoup de soldats ne se sont pas conduits avec la vigueur que j'espérais de troupes qui se sont anciennement distinguées, j'ai été satisfait des officiers, qui ont bien rempli leur devoir. Le général Compère a été blessé au bras, à la tête du 1er régiment (1). Son cheval l'ayant renversé, il est resté prisonnier. Le chef de bataillon Gastelouis, du 1er régiment, a été tué; le chef de bataillon suisse, M. Clavel, dangereusement blessé; le chef de bataillon Rey, du 23e régiment, blessé, ainsi que M. l'adjudant commandant sous-inspecteur Marchand, Duchaume, et beaucoup d'autres braves. Je ne connais pas encore précisément mes pertes; mais j'ai avec moi environ quatre mille hommes et trois cents blessés.

L'ennemi a marché à notre suite jusqu'à l'entrée de la vallée du Lamato ; mais il n'a pris que les blessés abandonnés sur le lieu de la charge.

Je suis extrêmement peiné de ces événements; j'ai fait ce que j'ai cru le mieux dans ces circonstances difficiles, et ai pensé qu'il n'y avait pas à balancer entre les avantages de décider promptement

(1) C'est précisément là ce qui causa l'hésitation de la première ligne, circonstance qui contribua plus que tout le reste à la perte de la bataille.

par une action prompte, et les dangers auxquels on était exposé en temporisant; mais je n'ai pas été secondé par le nombre et le moral des troupes.

Une partie des soldats est tellement affectée, que, ne pouvant compter qu'elles tiennent devant l'ennemi, j'ai dû me retirer jusqu'ici; et j'irai peut-être jusqu'à Cotrone, qui est le seul point d'appui que j'aie dans ce pays, où je puisse trouver des munitions et réorganiser les troupes avant de les faire agir. Catanzaro étant la capitale de la province, je tâcherai de rester auprès, afin de relever l'esprit public, et de protéger nos partisans dans ce pays contre les brigands. J'ai avec moi environ quatre mille trois cents hommes, que je conserverai avec soin réunis, et dont je tâcherai de relever le moral, afin de les faire agir aussitôt que j'aurai reçu des renforts. Le général Verdier est à Cosenza avec huit cents hommes.

Je n'ai pas reçu de nouvelles du général Verdier; mais, n'ayant qu'un bataillon polonais, il n'aura pu que se maintenir contre les brigands insurgés.

Je n'ai pas de nouvelles des petites garnisons que j'ai laissées aux châteaux de Scylla et de Reggio. Il est bien important qu'on envoie promptement les troupes nécessaires pour chasser les ennemis des points qu'ils occupent, et soumettre de nouveau le pays. Nous désirons ardemment avoir les moyens de tirer une vengeance éclatante de l'échec que nous avons reçu. »

Jos. à Nap « Sire, M. le colonel Lebrun est parti aujour-

d'hui pour se rendre à Paris auprès de Votre Majesté; il est chargé d'une lettre dont voici la copie. Depuis son départ, l'ennemi menaçant Lagonegro par les montagnes et par le débarquement d'Amantea, j'ai donné ordre au général Mermet de faire prendre position aux troupes qui allaient au secours du général Verdier, de les soutenir; et je lui ai envoyé pour le renforcer le 24e de dragons, qui sera à ses ordres à Nocera, à partir de Castellamare et de Salerne, deux points où l'ennemi pourrait tenter un débarquement.

Naples, 17 juillet 1806.

Le général Verdier attendra à Matera que le général Reynier ait débouché de la Calabre ultérieure; il se joindra alors à lui, et, avec la colonne divisée sur Lagonegro, ils prendront la ligne du Crati, châtieront les insurgés, et se tiendront sur la défensive vis-à-vis des Anglais jusqu'au moment prochain où, l'affaire de Gaëte décidée, je puisse les renforcer encore; jusque-là, je ne suis pas fâché que les Anglais se tiennent à Sainte-Euphémie et en Calabre, puisque cette province est déjà perdue pour l'ordre et les finances. »

Jos. à Nap. Naples, 18 juillet 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les rapports du siége de Gaëte du 17 et du 18. Je compte me rendre au camp demain.

Je n'ai pas encore de nouvelles du général Reynier depuis celles du 11, que m'a données M. le colonel Lebrun.

Le général Moore est arrivé en Sicile avec quatre régiments anglais de choix : les Anglais ont en Si-

cile aujourd'hui six mille hommes, dans le royaume de Naples huit mille hommes, en tout quatorze mille hommes, Anglais, Suisses ou Français.

Ce sont le régiment de Waterville, le corps de Condé, et les émigrés corses. C'est M. Stuart qui commande sur le continent. Sidney-Smith est aujourd'hui devant Gaëte avec quatre vaisseaux, deux frégates et des canonnières.

Le projet de l'ennemi a été de me faire lever le siége de Gaëte. Sans l'obstination du général Reynier à rester dans la Calabre ultérieure, l'insurrection du pays, qui est leur moyen pour me rappeler sur les points révoltés, n'aurait pas eu un très-grand résultat. Venant à Cosenza, réuni à Verdier, qui s'y est soutenu longtemps, il eût empêché les brigands débarqués de Sicile de forcer les villages à la sédition. Ce qui arrive dans ces montagnes, c'est le pillage des riches par les pauvres insurgés, par les nouveaux venus; il y a peu de passions politiques.

Après la levée du siége de Gaëte, qui aurait précédé l'insurrection des Calabres, le projet de la reine était que les Anglais s'emparassent de Naples, où elle ne veut rester que quinze jours pour accomplir toutes ses vengeances. Les Anglais préfèrent débarquer en Pouille avec vingt mille hommes, enlever les récoltes, les bœufs de labour, et attendre, pour entreprendre autre chose, le résultat de ces événements sur la population de Naples et sur celle de l'État romain, que l'on prétend très-indisposée. J'ai tous ces détails par une voie assez sûre. Je m'obstine à emporter Gaëte, je réunis le plus possible de trou-

pes dans un point central, pour pouvoir me porter partout où il sera besoin : ce point central sera Capoue ou Bénévent; dès que Reynier sera débouché sur le Crati et que je serai maître de Gaëte, je ferai occuper Cosenza, d'où l'on fera châtier les villages qui se sont le plus mal conduits. J'ai beaucoup de maladies; Naples seul contient trois mille malades; l'armée a besoin d'être renforcée, payée et habillée. Votre Majesté doit sentir que je ne puis pas tirer tout cela du pays, dans le moment où une partie est occupée par l'ennemi, et l'autre tellement bloquée, qu'il n'en sort et n'y entre absolument rien. La cour avait déjà emporté beaucoup de numéraire lors de sa fuite; les Anglais font de grands efforts; ce royaume n'est pas en état de leur faire la guerre sans les secours d'argent de Votre Majesté, des munitions et des habillements, que le pays ne fournit pas.

J'envoie à Votre Majesté une pièce qui tombe par hasard sous mes mains, afin qu'elle voie que ce n'est pas sans raison que j'ai éloigné le général F... à P... Lors de l'entrée de l'armée, l'on a vendu les magasins, poudres, etc.

Le major du 4e et le chef de bataillon G... désirent entrer à mon service; je les demande à Votre Majesté. Ce dernier, dont Votre Majesté n'a pas été contente à Austerlitz, serait excellent pour instruire un régiment de nouvelle formation. »

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre. Rien n'est plus heureux que le débarquement des Anglais. Le général Reynier aura été rallié par les brigades qui se

Nap. à Jos. **Saint-Cloud, 19 juillet** 1806.

trouvent en échelons sur les différents points de la côte, et culbutera les Anglais. Ceux-ci, sans cavalerie, ne peuvent pas avoir la prétention de se maintenir dans le pays. Il est probable qu'ils s'en ressentiront. Vous avez une nombreuse cavalerie, et ils n'en ont point. Il est difficile de concevoir quelle espèce de fatalité les a poussés.

Ne vous étonnez point du peu de mal que la canonnade fera les premiers jours à Gaëte. Mais si le feu est bien dirigé, comme j'imagine qu'il l'est, les pans de muraille tomberont tout d'un coup, le sixième ou le septième jour de la canonnade ; c'est alors qu'il ne faut pas perdre un moment pour enlever les ouvrages. J'ai donné ordre qu'on vous envoyât des dépôts, non-seulement la masse de linge et de chaussure, mais encore tout ce dont on pourra disposer. Mettez-y de la vigueur. »

Jos. à Nap. Naples, 19 juillet 1806.

« Sire, voici la capitulation de Gaëte. Les Anglais débarqués à Amalfi ont été obligés de se rembarquer cette nuit.

Votre Majesté recevra la capitulation de Gaëte des mains du général Campredon. L'arme du génie a servi d'une manière bien distinguée. Ce siége lui emporte un général précieux, le général Vallongue. Depuis sa mort, le général Campredon n'a pas quitté les ouvrages, il les a conduits à leur perfection ; ils méritaient d'être vus par un aussi grand maître que Votre Majesté. Du moins le général Campredon est bien en état de répondre à toutes les questions que Votre Majesté daignerait lui faire.

Si Votre Majesté voulait me donner le général Campredon pour commander le génie, elle me ferait un grand cadeau. L'artillerie a aussi très-bien servi. Les grenadiers, voltigeurs, et le reste de l'armée de siége, ont été impatients de la capitulation qui a prévenu l'assaut.

M. le maréchal Masséna a mis dans cette opération son obstination et son activité ordinaires. Le succès a couronné ses efforts.

J'enverrai à Votre Majesté le détail des officiers et des troupes qui ont droit à sa bienveillance.

Je n'ai pas encore de nouvelles du général Reynier; mais j'ai déjà fait partir le 52e d'infanterie et le 28e de dragons, pour comprimer l'insurrection des Calabres et rejoindre le corps du général Reynier

Les Anglais donnent trente sous par jour aux insurgés, et la permission du pillage.

Dans la ville de Nicastro, le commandant des gardes d'honneur a été crucifié, après avoir eu les yeux crevés; c'était un prince qui m'avait reçu chez lui. Je vais faire bonne justice des brigands.

Je forme ma garde, avec laquelle je me tiendrai à Naples et à Caserte (quatre mille hommes). Je donne au maréchal Jourdan sept mille hommes, pour les îles, le golfe de Naples; au maréchal Masséna, le reste.

Je supprime les corps de Saint-Cyr et de Reynier. Votre Majesté voit qu'il m'en reste encore trois pour une armée de trente mille combattants.

La ville est dans l'ivresse. Pour la concevoir, il faut connaître les atrocités qui ont été commises, il

y a sept ans; celles qui avaient été commandées par la reine au moment de notre entrée ici; celles dont elle se flatte encore aujourd'hui à son passage par cette ville (car elle convient qu'elle ne peut pas y rester longtemps). Il faut connaître cette furie pour se faire une idée de la vérité de l'histoire de Médée. Un fils du duc de Cassano a été rôti et ses lambeaux partagés parmi les anthropophages, il y a sept ans. Aujourd'hui on l'avait invitée à un autre festin de ses autres enfants qui sont à mon service. Aussi la frayeur des riches propriétaires, des *cittadini*, est portée à l'extrême.

Un voltigeur est trouvé en faction debout, à trente toises de la place de Gaëte, dans un poste où il devait être couché; le général Valentin lui reproche de ne pas suivre la consigne, le voltigeur répond : « C'est bon pour un grenadier d'être couché; « un voltigeur peut être debout. » J'ai cru que le créateur des voltigeurs lirait avec plaisir cette anecdote.

C'est dans cet esprit que l'on avait assigné une brèche aux voltigeurs, et une aux grenadiers.

P. S. La capitulation, quoique bonne pour la garnison, paraîtra bonne pour les assiégeants, si Votre Majesté considère que toutes ces troupes pouvaient s'embarquer sans s'obliger à ne pas servir; la moitié était des galériens, dont je n'aurais su que faire.

J'en ai encore près de huit mille dans le royaume. »

Jos. à Nap. « Sire, j'ai adressé à Votre Majesté, par M. le gé-

néral Campredon, la capitulation de Gaëte, dont ci-joint copie. L'estafette gagnera quelques jours sur ce général. Naples, 19 juillet 1806.

La prise de Gaëte a fait une sensible impression sur les habitants de cette immense capitale. Leur joie est égale à la peur de la veille, qui ne peut être appréciée que par ceux qui savent combien la reine Caroline inspire de terreur. »

« Sire, M. de Ségur (1) se rend à Paris; je n'ai pas été fâché qu'il ait désiré voir la fin du siége de Gaëte : c'est un bon jeune homme et un excellent officier, plein d'ardeur et de talents. Jos. à Nap. Naples, 20 juillet 1806.

La situation politique du pays et celle de mes finances me font désirer que Votre Majesté approuve que je charge le sénateur Rœderer de ce ministère. Je suis contraint par les événements à des mesures hardies qu'un homme du pays n'ose pas prendre sur lui; l'ennemi me trace lui-même la marche que j'ai à suivre par les moyens qu'il met en usage pour avoir des ressources et des partisans, et par l'argent dont il se sert avec profusion et avec succès. Il faut que je me serve des mêmes armes; il me faut des instruments; Rœderer est sous ma main, dans ma main; il a étudié le pays depuis qu'il y est : j'ai la conviction qu'il remplira entièrement mes vues. J'attends une réponse de Votre Majesté pour lui donner le portefeuille pour lequel il joint, outre le talent et la hardiesse, une probité à toute épreuve;

(1) L'auteur de l'*Histoire de la Grande-Armée*.

et c'est ce que je trouve en lui au suprême degré. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 12 juillet; vous n'aviez pas encore de nouvelles du général Reynier, et vous n'aviez fait aucun mouvement de Naples. L'art de la guerre, dont tout le monde parle, est un art difficile : vous n'avez pas un homme, dans tout votre conseil, qui en ait la première notion.

J'ai conclu ma paix avec la Russie : le traité a été signé hier 20 juillet (1). La Russie ne se mêle pas des affaires de l'ancien roi de Naples. Il y a été statué qu'elle vous reconnaîtrait sans difficulté lorsque les événements de la guerre seraient finis, et qu'en attendant, son commerce serait accueilli et protégé dans les ports de Naples, comme le vôtre le serait dans les ports de la Russie; que les Russes resteraient à Corfou, et que les communications seraient libres de part et d'autre.

On négocie toujours avec les Anglais. La Sicile est toujours la pierre d'achoppement; cependant ils paraissent céder un peu. Mais, pour Dieu! avec trente-six mille hommes ne laissez pas écraser une de vos divisions! Puisque vous n'avez pas de nouvelles de Reynier, c'est que la communication est coupée, et que le pays est insurgé. J'ai un grand regret de cette quantité d'affaires qui me retiennent

(1) Ce traité du 20 juillet, dit *traité d'Oubril*, du nom du négociateur russe qui le signa, ne fut point ratifié par le czar Alexandre, qui se laissa influencer dans cette circonstance par les conseils de l'Angleterre.

à Paris. Si j'eusse été à Naples, pas un Anglais ne serait débarqué; ou, s'ils eussent débarqué, ils auraient été enveloppés, avant quatre jours, par des forces doubles, et poursuivis par des colonnes de cavalerie : pas un n'aurait échappé. Mais qu'y faire? Ce résultat aurait été obtenu par des mouvements de brigades en échelons. Je donne ordre qu'on vous envoie 500 mille francs et trente milliers de poudre; mais songez qu'il est bien difficile de vous envoyer 5 ou 6 millions tournois. Il y a bien des moyens à Naples, mais il faut savoir les tirer par une administration ferme et vigoureuse. »

« Mon frère, vous pouvez publier la paix avec la Russie, sans en montrer cependant une trop grande joie, ce qui blesserait le sentiment de notre puissance. Un courrier qui vient de Londres me fait penser que cette décision de la Russie a fort étonné les Anglais, et qu'ils ne sont pas éloignés de lâcher la Sicile, qui est jusqu'ici la pierre d'achoppement. Si ces premières données se confirment, vous aurez le plus beau royaume du monde; et j'espère que, par la vigueur que vous mettrez à vous former un bon corps d'armée et une escadre, vous m'aiderez puissamment à être *maître de la Méditerranée, but principal et constant de ma politique.* Il faut pour cela que les peuples payent beaucoup. Naples et la Sicile doivent vous rendre 100 millions; l'Italie et la France me rendent proportionnellement davantage. Vous devez avoir six vaisseaux, neuf frégates et dix bricks, et entretenir un corps d'armée

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 21 juillet 1806. (10 heures du soir.)

de quarante mille hommes, soit français, soit de troupes de votre armée. Gardez cependant ces premières notions pour vous, car il serait possible que cela manquât; et je préférerais dix ans de guerre, plutôt que de laisser votre royaume incomplet et la Sicile en contestation. »

Jos. à Nap. Naples, 21 juillet 1806.

« Sire, Votre Majesté se plaint, par sa lettre du 12, de l'état de situation de l'armée; je l'ai de nouveau recommandé au chef de l'état-major général; cette besogne ne regarde en rien le ministre de la guerre, et si je l'en chargeais, le général se croirait humilié.

Je n'ai pas encore de nouvelles du corps du général Reynier; depuis le départ du colonel Lebrun, il n'a pas pu parvenir à me faire connaître sa position; j'ai déjà fait partir, pour aller à sa rencontre, le 52e, le 29e, le 102e, un bataillon napolitain, un bataillon corse. Demain, le 22e léger partira aussi avec deux régiments de cavalerie; le maréchal Masséna commandera ce corps d'armée. J'ai fait partir pour la Pouille deux régiments de cavalerie. Les Anglais ont effectué plusieurs débarquements près de Pescara et de Manfredonia; ils continuent à canonner l'île de Tremiti; tout le golfe de Policastro est attaqué par l'ennemi; il débarque sur tous les points; il nous a surpris un poste de la légion corse à Scapri; l'ennemi débarque des brigands, de l'argent, des armes, et se rembarque.

Dans cet état de choses, je ne puis pas envoyer en Italie un seul homme; j'ai, au contraire, besoin

de secours; j'en trouverai tout naturellement dans mes dépôts.

L'ennemi a montré depuis quinze jours une grande activité, et a déployé beaucoup de moyens pour semer le désordre et la révolte; nous combattons un ennemi qui fuit le combat lorsque nous arrivons, et qui porte la guerre où nous ne sommes pas. Ses vaisseaux le servent comme l'anneau enchanté des paladins de l'Arioste, qui les dérobait sur-le-champ aux coups de leurs ennemis. Il ne faut pas se dissimuler que, tant que nos moyens maritimes seront nuls dans la Méditerranée, ce pays sera livré à la merci des maîtres de la mer; avec des forces décuples, on peut neutraliser leurs efforts, mais ce pays ne peut pas les nourrir dans sa position actuelle. Il faut de grands efforts pour s'y maintenir.

Votre Majesté m'a plusieurs fois parlé de l'hypothèse d'une bataille sur l'Isonzo : si nous étions en guerre avec la Russie et l'Angleterre, et que je n'eusse pas ici une armée de soixante mille hommes et les moyens de la nourrir et de la payer, il n'est pas douteux que je n'aurais pas d'autre parti à prendre que d'armer et d'approvisionner pour six mois le fort Saint-Elme, Capoue, Gaëte, Pescara, et de me rendre avec le reste de l'armée au camp de Votre Majesté. Mais on ne peut pas envisager sans frémir les scènes d'horreur dont ce pays serait le théâtre, s'il était livré huit jours seulement aux fureurs de Caroline. Il est donc vrai de dire que ce pays a besoin que Votre Majesté soit toujours victorieuse, ou qu'elle soit en paix; il ne peut

pas être en guerre avec les puissances maritimes. »

Jos. à Nap. Naples, 22 juillet 1806.

« Sire, j'ai vu aujourd'hui pendant plusieurs heures les troupes du camp de Gaëte; elles vont former la garnison de Naples, où elles se referont un peu; elles sont très-fatiguées et très-gaies; elles ont été bien accueillies par la ville, qui a voulu leur donner un grand festin dans la rue principale; mais, attendu les difficultés d'exécution, cela a été converti en une gratification de cinq francs par homme et une distribution de vin dans les quartiers.

Les Anglais donnent aujourd'hui six francs par jour aux officiers des insurgés, et trois francs aux simples soldats.

La garnison de Naples sera demain entièrement partie. Masséna se trouvera à la tête d'un corps de dix mille hommes; s'il dégage Reynier, il en aura alors quinze à seize. L'ennemi n'est pas en état de l'attendre, il s'embarquera. »

Jos. à Nap. Naples, 23 juillet 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 15. La condition de la paix la plus dure serait celle qui conserverait la Sicile au roi Ferdinand; ce serait la même chose pour la France que d'y laisser les Anglais, et, pour le royaume de Naples, ce serait y laisser une furie; elle serait assez près pour allumer la guerre civile dans le royaume, et empêcher l'ordre de s'y rétablir. Elle prêche le massacre des propriétaires, le partage de leurs biens. La facilité avec laquelle elle est obéie dans les montagnes me

rappelle ce vers appliqué à la Saint-Barthélemy :

> Quand un roi veut le crime, il est trop obéi.

Elle est plus connue dans les villes ; on la déteste, mais on la craint comme une dévote craint le diable.

Les chaloupes canonnières sont retournées sauves de Gaëte ; j'en ai fait laisser six, pour protéger le cabotage avec Naples et les États du pape.

Les troupes sont en marche sur la Calabre, où les Anglais ne nous attendront pas ; je resterai à Caserte (1) avec un corps de réserve, prêt à me porter partout.

Je prie Votre Majesté de donner l'ordre aux deux bataillons et aux dépôts du 20e qui sont à Bologne de se rendre à Naples, où ils seront complétés par des Napolitains de bonne famille, qui entreront volontiers dans un régiment français ; je veux essayer par là la conscription. Que Votre Majesté fasse donner le même ordre pour que les Suisses qui sont à Ancône et en Corse me rejoignent. J'ai besoin d'infanterie ; les corps qui ont fait le siége de Gaëte sont réduits à douze cents hommes et même à onze cents. Je ne puis pas me dégarnir de la cavalerie, quoiqu'elle me coûte beaucoup. J'attendrai pour cela que j'aie quelques renforts en infanterie.

J'envoie à Votre Majesté la note des officiers qui se sont distingués à Gaëte pour l'artillerie.

J'espère que Votre Majesté nommera général de division le général Campredon.

(1) Palais du roi, à quelques lieues de Naples.

Gardanne s'est bien conduit; M... mérite que Votre Majesté fasse quelque chose pour lui, cela le remonterait un peu; il est fort humilié de tout ce qui lui est arrivé, et cependant il va bien.

Plutôt que de laisser le roi Ferdinand en Sicile, il faudrait y placer le roi d'Étrurie, mettre le Pape à Naples, si cela était possible, me donner Rome et l'Étrurie; au moins la Méditerranée resterait française en étant en partie espagnole, et il n'y aurait plus cessation de continuité entre la France et mes États. Tels qu'ils sont aujourd'hui, je n'ai d'autre chance, Sire, pour sortir et rentrer digne de vous dans Naples, que de me porter au premier coup de canon sur l'Adige, venir apprendre l'art de la guerre sous vous, ou commander votre armée dans votre absence, dirigé par vos conseils, et servi fidèlement par les maréchaux que Votre Majesté m'a donnés, et dont l'expérience serait facilement dirigée pour moi, pour le service de Votre Majesté et la gloire de votre famille. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 14, à onze heures du soir. Vous pouvez employer le général Saint-Cyr comme il vous plaira, ou le renvoyer, à votre volonté. Il faudrait que l'ennemi fût bien fort pour faire des tentatives sur Naples. Comment! avec trente-six mille hommes vous vous êtes réduit à la défensive devant huit mille Anglais? et vous leur abandonnez le tiers de votre royaume? Il n'y a pas deux idées militaires dans votre conseil. J'espère qu'à l'heure qu'il est, vous avez Gaëte.

Vous ne m'annoncez pas que vous faites des mouvements sur la Calabre pour dégager les généraux Verdier et Reynier; mais je me fie, pour le salut de ces deux généraux, sur la lenteur et la malhabileté des Anglais sur terre. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 16; je vais donner les ordres pour le départ des septième et quatrième bataillons (*bis*) du train.

Jos. à Nap. Naples, 24 juillet 1806. (11 heures du soir.)

Je suis occupé des préparatifs de l'expédition de la Calabre; le maréchal Masséna a la tête perdue pour ce qui lui reste entre les mains d'un nommé Ardant, qui a été arrêté à Paris. Je crois que Votre Majesté doit lui laisser cette somme, qui n'est pas le sixième de ce qu'il a rendu. Son nom est un épouvantail pour les brigands; et, quoique je sois bien convaincu que Saint-Cyr servirait aussi bien que lui, je me décide à le laisser partir pour la France, et à employer Masséna dans l'expédition qui se prépare; je suis convaincu que les Anglais ne l'attendront pas; ils se sont fortifiés au bord de la mer, et n'ont pas cherché à inquiéter Reynier; je n'ai pas encore de nouvelles directes de celui-ci.

A tout hasard, je soumets à Votre Majesté cette question :

1° Faut-il conserver, fortifier et approvisionner Capoue, Gaëte, Pescara? Ces trois places pourraient soutenir un siége de six mois.

2° Dans l'hypothèse où le bien général de l'empire exigerait que je me rendisse avec l'armée sur l'Adige ou sur l'Isonzo, faudrait-il conserver des

garnisons dans ces places, ou les démanteler? Il faudrait quinze cents hommes à Saint-Elme, trois mille cinq cents à Capoue, trois mille à Gaëte, trois mille à Pescara. Total : onze mille hommes au moins. »

Jos. à Nap. Naples, 25 juillet 1806.

« Sire, d'après les nouvelles indirectes que j'ai du général Reynier, il paraît qu'il est à Catanzaro, et qu'il est maître d'une grande partie de la Calabre ultérieure. Les troupes qu'il a laissées à Reggio tiennent toujours; toute la garnison ancienne de Naples est en marche pour Cosenza et Cassano. Les Anglais sont dans un camp retranché au bord de la mer ; ils assiégent depuis longtemps les îles de Tremiti; l'officier qui y commande fait une belle défense ; on a envoyé tous les secours que l'on a pu, mais nous n'y avons pas de moyens maritimes; il y a quatre bâtiments de guerre anglais.

Six cents hommes, qu'on croit galériens, sont débarqués à Rocca-Imperiale, travestis avec les uniformes rouges des Anglais; le commandant de Matera, Pignatelli, y a envoyé des troupes; quelques-uns ont été tués, d'autres faits prisonniers.

Dans les Abruzzes, ils ont fait un petit débarquement dans le Cilento; près de Salerne, ils ont aussi débarqué ; il n'y a pas d'efforts qu'ils ne fassent ; le royaume de Naples ne peut pas seul soutenir par ses moyens pécuniaires la guerre que lui fait l'Angleterre. Cette puissance a ici ou en Sicile quatorze mille Anglais; elle soudoie vingt mille Siciliens et vingt mille brigands et paysans dans le royaume de Naples; elle a dans ces parages une escadre très-

formidable ; Votre Majesté doit venir à notre secours. »

« Mon frère, je reçois votre lettre du 17. Je vois que vous dirigez toutes vos opérations de guerre à contre-pied. Je ne puis concevoir qu'ayant autour de vous tant d'hommes qui ont l'expérience de la guerre, il y en ait si peu qui puissent vous donner un bon conseil. Vous avez une armée telle, que non-seulement vous pouvez faire le siége de Gaëte et garder Naples, mais repousser tout débarquement et reconquérir la Calabre ; mais tout cela n'a point de mouvement ni de vie, point d'organisation ni de direction. Jusqu'à cette heure, vous prenez le mauvais parti ; mais j'ai tort de vous affliger. Je vous avais prévenu de ne pas trop écouter le général D..., qui n'a aucune habitude de la guerre. Il paraît que personne ne sait où sont vos troupes, qu'elles sont disséminées partout, et en force nulle part. Le général Reynier a mal fait ses dispositions de bataille, et n'a pas su diriger six mille hommes contre l'ennemi. Mais, depuis, il a été abandonné d'une manière affligeante. Qu'est-ce qu'il deviendra, n'ayant pas même contenu le chef-lieu de la province ? Quant à moi, tout ce qui arrive en Calabre ne m'étonne pas ; il y a longtemps que je connais ce genre d'esprit. La politique que vous suivez avec les peuples de Naples est l'inverse de la politique à suivre avec tous les peuples conquis. Marchez en force, ne disséminez point vos troupes. J'imagine que vous avez armé tous les châteaux de Na-

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 26 juillet 1806.

ples. Que veut dire cette garde nationale de Naples? C'est s'appuyer sur un frêle roseau, si ce n'est pas donner des armes à ses ennemis. Ah! que vous connaissez peu les hommes ! Prenez donc enfin un parti vigoureux; et tenez vos troupes dans votre main en échelons, de manière à pouvoir réunir dix-huit mille hommes sur un point, et écraser vos ennemis. Je ne vois dans votre lettre aucune réunion de forces; tout cela ne me paraît pas clair. Les négociations avancent toujours. Il paraît que la Sicile est accordée, et n'est plus un obstacle. Il serait possible qu'avant dix jours tout cela fût à vous. »

Jos. à Nap. Naples, 26 juillet 1806.

« Sire, les nouvelles indirectes que je reçois du général Reynier portent toujours qu'il tient la position de Catanzaro; que beaucoup de gens du pays se sont réunis à lui; que quelques bataillons anglais, s'étant aventurés dans l'intérieur des terres, ont été fusillés par les paysans; que le camp de Sainte-Euphémie était toujours occupé par les Anglais; que Reggio et Scylla tiennent.

Les Anglais ont débarqué à Pestum hier; ils étaient rembarqués cette nuit.

Le corps d'armée de la Calabre se forme à Salerne : je demande toujours à Votre Majesté des secours en argent et les dépôts. »

Jos. à Nap. Naples, 27 juillet 1806.

« Sire, je suis de retour de Gaëte, où j'ai été visiter le résultat des opérations du siége : l'artillerie française s'est distinguée par la précision de son tir. Cette place a beaucoup souffert; toutes les pièces

ont été endommagées. Il en est resté cent soixante, dont quelques-unes sont anglaises; elles n'ont pu être embarquées à temps.

Les Anglais ayant perdu, deux jours avant la capitulation, huit canonniers par l'effet de l'explosion d'une bombe, firent embarquer sur-le-champ trois cents canonniers qu'ils avaient fournis aux assiégés.

Je désire bien que Votre Majesté donne l'ordre que l'on m'envoie, de mes depôts d'infanterie, au moins trois cents hommes des quatorze régiments que j'ai ici. »

« Mon frère, je suis dans la confiance que vous ne tarderez pas à avoir Gaëte. Cette place vous devient bien importante. Le général Reynier a dû s'attendre qu'on irait à son secours; il peut avoir manœuvré en conséquence, et se trouver très-exposé. Il est important que le plus tôt possible une force imposante de dix mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, se rende à Cassano pour dégager ce général et se réunir à lui; car ils sont incalculables les événements qui peuvent lui être arrivés. La première faute de tout ceci est d'avoir tenu des troupes à Naples. Je vous en avais prévenu. Des commandants dans les forts, des vivres, des munitions, des dépôts, voilà tout ce qu'il faut à Naples, avec un ou deux régiments de cavalerie et un d'infanterie. On s'est trop établi comme en pleine paix; vous avez trop ajouté confiance aux Napolitains. C'est une première faute qui a des suites; il faut s'en corriger, entrer en Calabre, désarmer les rebelles, et

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 28 juillet 1806.

faire des exemples qui restent. L'ancienne reine, en faisant ce qu'elle fait, fait son métier de reine. C'est par de la rigueur et de l'énergie qu'on sauve ses troupes, qu'on acquiert leur estime, et qu'on en impose aux méchants. Une fois le général Reynier dégagé et réuni à vos renforts, il faut tenir vos troupes en échelons par brigades, à une journée de distance entre elles de Naples à Cassano, de manière qu'en trois jours quatre brigades formant dix mille à douze mille hommes puissent se réunir. Vous avez trois régiments français qui ont donné avec Reynier; il vous en reste onze qui n'ont rien fait : en y réunissant deux régiments d'infanterie et un de cavalerie, les Italiens, les Corses et vos Napolitains, cela peut très-bien vous faire huit brigades de plus de trois mille hommes chacune, sous les ordres de deux lieutenants généraux et de quatre généraux de brigade, qui peuvent se correspondre et se réunir en peu de temps. C'est par ces placements en échelons qu'on est sur la défensive, à l'abri de tous les événements, en ce que, lorsqu'on veut ensuite prendre l'offensive pour un but déterminé, l'ennemi ne peut le connaître parce qu'il vous a vu sur une défensive redoutable, et qu'avant les changements qui se sont passés sur la défensive, les dix ou douze jours des opérations sont terminés. Je ne sais si on comprendra quelque chose à ce que je dis là : on a fait de grandes fautes dans la défensive, et l'on n'en fait jamais impunément. L'homme exercé s'en aperçoit au premier coup d'œil, mais les effets s'en font sentir deux mois

après. Puisque les deux points importants étaient Gaëte et Reggio, et que vous avez trente-huit mille hommes, il fallait avoir en échelons dix brigades formant cinq divisions, qui, placées à une marche ou deux s'il le fallait, pouvaient se correspondre; l'ennemi vous eût trouvé dans une position telle, qu'il n'eût pas osé bouger; car dans un moment vous eussiez pu réunir des troupes à Gaëte, à Reggio, à Sainte-Euphémie, et sans perdre une journée. Voilà les dispositions qu'il faut prendre pour votre expédition de Sicile : vous devez partir d'un ordre définitif tellement redoutable, que l'ennemi n'ose vous attaquer, et abandonner toute position derrière vous, hormis les dispositions de défense de votre capitale, et être tout offensif contre l'ennemi, qui, la descente faite, ne peut rien tenter. C'est là l'art de la guerre; vous verrez beaucoup de gens qui se battent bien, et aucun qui sache l'application de ce principe. S'il y avait eu à Cassano une brigade de trois mille à quatre mille hommes, rien de ce qui est arrivé ne serait arrivé; elle aurait été à Sainte-Euphémie en même temps que le général Reynier, et les Anglais auraient été culbutés, ou plutôt ils n'auraient pas débarqué; c'est la fausse position de votre défensive qui les a enhardis. Quand je vous enverrai des recrues mal organisées, qui, dans cette saison, tomberont malades, cela achèvera de perdre votre armée. J'ai organisé en réserve vos dépôts; j'en forme deux corps, qui se réuniront avec l'artillerie à Ancône, pour se joindre aux troupes du général Lemarois, et être à même de se porter à

votre secours partout où il sera nécessaire. Enfin, je ne ferai jamais la paix sans avoir la Sicile. S'il est nécessaire, je me rendrai à Naples au moment où il sera convenable de le faire; mais je ne suis pas sans espérance qu'avant dix ou douze jours la paix sera signée avec cette cession.

Je dois vous dire que le général D... emploie dans l'administration des jeunes gens d'un mauvais esprit dans le genre réacteur, entre autres les enfants de L...; tout cela a un esprit détestable.

Les fausses dispositions faites en Calabre me coûteront plus de monde que ne m'en a coûté la grande-armée.

Tout l'art de la guerre consiste dans une défensive bien ordonnée et extrêmement circonspecte, et dans une offensive audacieuse et rapide. Aussitôt que vous aurez Gaëte, retirez vos troupes de Naples, garnissez vos châteaux, approvisionnez-les pour un mois; laissez-y un régiment de cavalerie et quinze cents hommes d'infanterie, pour y faire la police. Laissez votre première brigade à une journée de Naples, et en dehors comme je vous l'ai dit, en consultant un peu les localités. »

Jos. à Nap. Naples, 28 juillet 1806.

« Les brigands arrivés de Sicile sont aujourd'hui réduits à errer dans les montagnes; les bandes les plus considérables ne s'élèvent pas à deux cents hommes, mais elles sont assez multipliées; je les fais poursuivre vigoureusement. Mes régiments se trouvent réduits de onze à douze cents hommes. Nous attendons des masses de linge et chaussure, les ha-

bits, et au moins trois cents hommes par régiment. »

« Sire, M. de Cramayel retourne auprès de Votre Majesté. Il a amené ici ses trois enfants, qu'il a destinés au service de Votre Majesté dans la cavalerie. C'est un bon père de famille, qui vous a donné ce qu'il avait de plus précieux ; je l'ai vu avec beaucoup de plaisir. Je reçois aujourd'hui la nouvelle de la paix avec la Russie ; cette nouvelle est fort importante pour ce pays. » Jos. à Nap. Naples, 29 juillet 1806.

« Je reçois les lettres de Votre Majesté du 21. La nouvelle de la paix avec la Russie est bien précieuse pour ce pays. Jos. à Nap. Naples, 29 juillet 1806.

Les insurrections de la Calabre se calment. Verdier s'est remis en route; les troupes qui étaient à Naples sont aujourd'hui à Lagonegro; les instigateurs de la révolte commencent à être chassés et tués par les montagnards, qui se voient abandonnés et se trouvent dans l'impuissance de piller; les émissaires anglais et siciliens leur avaient promis le pillage de Naples.

Votre Majesté remarquera que je n'ai pas perdu un jour pour faire marcher des troupes en Calabre; mais je n'ai pas voulu retarder le siége de Gaëte; je suis resté de ma personne dans une ville de cinq cent mille habitants, n'ayant de disponible que deux mille hommes en face de l'ennemi; mais, par cette conduite, j'en ai imposé aux malintentionnés. Aujourd'hui, on trouve tous les jours des amas d'ar-

mes; je prends des mesures vigoureuses; ce pays sera bientôt tranquille. Je remercie Votre Majesté de l'envoi qu'elle me fait de quelques secours en argent, et de ceux qu'elle me fait espérer. J'espère répondre aux vœux de Votre Majesté, et contribuer, comme elle le désire, au bien-être de l'empire et de l'Europe entière, par l'affranchissement de la Méditerranée. Ce que Votre Majesté espère, ce pays pourra le tenir dès qu'il sera rendu à sa prospérité naturelle, qu'il sera dégagé des entraves qui lui restent encore, et qu'il jouira de la paix.

J'ai envoyé un sous-commissaire, qui se trouvait ici, à Corfou, où on devait ignorer encore la nouvelle de la paix. Les îles de Tremiti ont été ravitaillées; elles tiennent encore, malgré les efforts de l'ennemi. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

« Mon frère, je vous ai déjà fait envoyer cinq cent mille francs. Je viens de donner ordre qu'on vous en envoie cinq cent mille autres. J'ai aussi donné ordre qu'on réunît cinq bataillons, de mille hommes chacun, à Ancône, d'où ils se mettront en marche pour vous soutenir immédiatement après leur arrivée.

J'ai vu avec plaisir la prise de Gaëte.

J'attends des nouvelles du général Reynier. Je ne puis trop vous répéter de ne pas tenir vos troupes à Naples. Faites former des camps ou cantonnements à une ou deux journées de Naples, en tenant juste le nombre d'hommes nécessaires pour la défense de la ville et des châteaux. Vous-même placez-vous

dans une maison de campagne. Cette mesure, qui n'était pas bonne avant la prise de Gaëte, est convenable à présent que les esprits sont rassurés. Donnez-vous bien de garde d'écouter les conseils de ceux qui voudraient vous placer entre Bénévent et Capoue. Placez-vous entre Naples et la Calabre ; réunissez vos forces, et envoyez des expéditions pour brûler les villages insurgés. J'imagine que vous avez rejeté dans la mer les Anglais qui auraient débarqué du côté de Salerne. Ne vous soumettez pas à l'initiative des mouvements des Calabrois et des ennemis. Vous avez des forces pour reconquérir le royaume de Naples et d'Italie. Les Anglais ne sont pas redoutables ; mais lorsqu'on les attaque sans artillerie et en désordre, avec la plus grande partie de mauvaises troupes comme les Polonais, il n'est pas étonnant que l'on réussisse mal.

Le gouverneur de Naples doit avoir une maison en ville ; mais il doit avoir aussi un logement dans les châteaux, qui doivent être approvisionnés pour trois mois.

Vous ne devez jamais faire aucun pas rétrograde, et périr, s'il le faut, sur le territoire napolitain.

Toutes les dispositions qui ont été faites ne sont pas bonnes.

Il ne faut point de troupes à Naples ; avec cent mille hommes vous ne garderez pas cette ville, et avec quinze mille vous n'y feriez pas la police, qui peut se faire tout aussi bien avec quinze cents. Des mesures vigoureuses rassureront plus la capitale que d'y voir des troupes encombrées dans son

sein, et qu'elle s'accoutumera à croire à peine suffisantes pour la police.

Vous pouvez prendre l'offensive en Calabre sans vous précipiter au fond de la botte, à moins que cela soit nécessaire pour dégager le général Reynier; vos troupes marcheront avec plaisir. De Cassano à Naples, il n'y a pas plus de cinquante lieues. Il n'y a pas un moment à perdre pour placer là votre avant-garde. Cela seul peut mettre en repos votre royaume. Il serait même dangereux pour les négociations que cela ne se fît pas bientôt. Cette position, occupée par six mille hommes, pouvant être renforcée dans un jour par trois mille autres, et dans deux jours par six mille autres qui, en cas d'attaque par des forces très-supérieures, pourraient se retirer d'une marche et se réunir encore à trois mille hommes, vous rendra la tranquillité, et fera que les affaires de Calabre n'auront plus d'influence sur la politique. Pendant ce temps, vous organiserez votre service; vous ferez des expéditions pour soumettre les villages; et enfin, si l'ennemi prétendait vous attaquer sur Naples, en deux jours vous auriez neuf mille hommes sur cette capitale. Mais toutes ces choses ne se font pas ainsi; un débarquement n'est pas une chose facile; on le verra toujours précédé par les mouvements de l'intérieur. Je suis très-impatient d'apprendre que vous avez occupé Cassano. D'ailleurs, faites piller deux ou trois gros bourgs de ceux qui se sont le plus mal conduits; cela fera des exemples, et rendra aux soldats de la gaieté et le désir d'agir. En supposant que

les Anglais eussent beaucoup de forces en Calabre, et voulussent soutenir sérieusement une guerre si disproportionnée, avec une avant-garde à Cassano, appuyée, à quelques marches, de deux ou trois brigades, vous seriez renforcé en trois jours par neuf mille hommes; et si, enfin, ils ne se croyaient pas suffisamment forts, et se retiraient d'une marche, ils seraient encore rejoints par trois mille hommes. C'est ainsi que l'on fait la guerre lorsqu'on a plusieurs points à garder, et qu'on ne sait pas sur lequel l'ennemi vous attaquera. Vous-même pouvez porter votre séjour à dix ou douze lieues de Naples; des postes de cavalerie, des signaux doivent être établis, afin de correspondre avec les points de la côte qui sont sur votre flanc droit; et quand enfin il en sera temps, que la saison sera rafraîchie, vous vous mettrez en mouvement, et vous reprendrez toute la Calabre.

Je ne ferai jamais la paix sans avoir la Sicile; cela n'entre pas dans mes projets. Si les affaires de Calabre y mettent obstacle, et que les affaires du continent ne m'appellent point ailleurs, je me rendrai à Naples à la fin de septembre.

Vous avez d'aussi bons généraux qu'il peut y en avoir en France. Saint-Cyr est un général très-prudent. Il est vrai que Reynier a fait des fautes de toutes espèces, et auxquelles je ne m'attendais pas; l'art d'être tantôt audacieux et tantôt très-prudent est l'art de réussir. Du moment que Reynier vous aura rejoint, faites passer les trois régiments qui sont avec lui sur les derrières, dans des dispositions

où ils puissent se reposer. Ce doit être à l'un des échelons intermédiaires, ni le plus près de Cassano, ni le plus près de Naples. Je ne vois pas d'inconvénient que vous employiez à votre service des officiers français, et que vous en preniez pour votre garde, comme vous le jugerez convenable, sans trop affaiblir les cadres. Vous m'en donnerez avis et m'en enverrez la note, afin que je les fasse remplacer dans leurs corps. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 19 juillet. Je vois avec plaisir que vous avez fait partir six régiments d'infanterie et deux de cavalerie pour Cassano. Il y a de quoi soumettre toute la Calabre et culbuter les Anglais. Il est assez inquiétant de savoir ce qu'est devenu le général Reynier; peut-être se maintient-il aux environs de Cotrone? Il est urgent de le dégager, car il doit avoir très-peu de vivres. Par les différentes lettres que je vous ai écrites, je vous ai fait connaître les dispositions que votre position comportait : des échelons et des échelons, les châteaux de Naples approvisionnés et armés; vos dépôts enfermés dans Gaëte et dans Capoue; et vos vingt-cinq ou trente mille hommes placés de manière à pouvoir être réunis en quatre jours pour les trois quarts, et en cinq marches forcées, sur Naples, sur Cassano. Vous avez des côtes sans doute, mais j'en ai partout; et s'il était vrai que les vaisseaux donnassent tant d'avantage aux Anglais, il s'ensuivrait qu'avec les cinquante mille hommes qu'ils ont de disponibles, ils pourraient me

tenir en échec un bien plus grand nombre de troupes : mais pour chaque chose il faut un plan.

Il y a longtemps que je vous ai dit que vous disséminiez trop vos troupes ; tenez-les réunies, et il vous arrivera ce qui est arrivé en France : les Anglais ont débarqué plusieurs fois, mais ils ont été bien rossés, et ils n'osent plus débarquer.

Si vous n'aviez pas laissé Cassano sans forces, et que vous y eussiez tenu deux régiments au lieu de les tenir dans la Pouille et disséminés sur les côtes, les Anglais eussent été rejetés dans la mer, et vous eussiez assuré votre tranquillité pour longtemps. L'idée que Naples ne peut être défendu contre une puissance maritime est une idée ridicule. Si vous dites ensuite que vous devez choisir pour séjour habituel une autre ville que Naples, plus avant dans les terres, je suis de votre opinion. J'aurais bien désiré avoir les plans des forts de Naples, avec une dissertation des officiers du génie ; et les plans de Capoue, avec des mémoires qui me fassent connaître les points environnants. Vous aurez Naples et la Sicile, vous serez reconnu par toute l'Europe ; mais si vous ne prenez point des mesures plus vigoureuses que celles que vous avez prises jusqu'ici, vous serez détrôné honteusement à la première guerre continentale. Vous êtes trop bon, surtout pour le pays où vous êtes. Il faut désarmer, faire juger et déporter. A mon sens, les premiers travaux à faire lorsque vous serez maître de la Sicile, c'est d'établir un fort au Phare, et un autre à Scylla. Au reste, soyez sans inquiétude ; je vous tiendrai ce que

je vous ai promis; je serai moi-même à la fin de septembre à Naples, s'il le faut. Le royaume d'Italie me rend cent quarante millions de Milan; il faut que le royaume de Naples et de Sicile vous rende autant; sans cela vous n'aurez rien. Il faut avoir à votre service trois mille Corses, six mille Suisses, et pas plus de six mille Napolitains. Vous n'employez pas assez les officiers napolitains qui ont servi dans l'armée d'Italie. Suivez mes principes : faites l'armée patriote, employez les officiers partisans de la France et qui ont montré de l'énergie; ceux-là ne vous trahiront jamais pour la reine Caroline. Si vous gouvernez votre pays avec vigueur, et que vous en retiriez cent quarante à cent cinquante millions de contributions, vous aurez six vaisseaux de guerre et autant de frégates, qui, joints à ma marine de Toulon, rendront plus difficile et plus chanceuse aux Anglais leur domination sur la Méditerranée. N'employez pas trop les troupes napolitaines, qui vous abandonneraient si j'étais battu en Italie. Il faut calculer ainsi. Employez des troupes qui ne vous abandonneront pas.

Le 1er régiment suisse est composé d'hommes qui ont servi en France, et qui seront fidèles. Les Corses vous seront fidèles, et vous pouvez facilement les recruter. Les Napolitains patriotes, et qui ont été en France lors de la révolution d'Italie, seront fidèles. Je ne parle pas de l'armée française, *puisque le destin de la France ne pouvant être mis en balance que par l'Europe réunie,* elle aurait besoin de toutes ses troupes; et probablement je ne pour-

rais vous laisser que deux ou trois régiments. Souvenez-vous bien de ce que je vous dis : Le destin de votre règne dépend de votre conduite à votre retour de Calabre. Ne pardonnez pas ; faites passer par les armes au moins six cents révoltés. Ils m'ont égorgé un plus grand nombre de soldats. Faites brûler les maisons de trente des principaux chefs de villages, et distribuez leurs propriétés à l'armée. Désarmez tous les habitants, et faites piller cinq ou six gros villages de ceux qui se sont le plus mal comportés. Recommandez aux soldats de bien traiter les villes qui sont restées fidèles. Privez de leurs biens communaux les villages révoltés, et donnez-les à l'armée ; surtout, désarmez avec vigueur.

Puisque vous comparez les Napolitains aux Corses, souvenez-vous que, lorsqu'on entra dans le Niolo, quarante rebelles furent pendus aux arbres, et que la terreur fut telle, que personne ne remua plus. Plaisance s'était insurgée à mon retour de la grande-armée ; j'y envoyai Junot, qui prétendait que le pays ne s'était pas insurgé, et m'envoyait de l'esprit à la française. Je lui ai envoyé l'ordre de faire brûler deux villages et de faire fusiller les chefs de la révolte, parmi lesquels étaient six prêtres. Cela fut fait, et le pays fut soumis, et le sera pour longtemps.

Vous voyez la terreur qu'inspire la reine : certes, je ne vous propose pas son exemple à imiter, mais il n'en est pas moins vrai que c'est une puissance. Si vous vous conduisez avec vigueur et énergie, les Calabrois et autres ne bougeront de trente ans. Je

finirai ma lettre comme je l'ai commencée : Vous serez roi de Naples et de la Sicile, vous aurez trois ou quatre ans de paix. Si vous vous faites roi fainéant; si vous ne tenez pas les rênes d'une main ferme et décidée; si vous écoutez l'opinion du peuple, qui ne sait ce qu'il veut; si vous ne détruisez pas les abus et les anciennes usurpations, de manière que vous soyez riche; si vous ne mettez pas des impositions telles, que vous puissiez entretenir à votre service des Français, des Corses, des Suisses, des Napolitains, et armer des vaisseaux, vous ne ferez rien du tout; et dans quatre ans, au lieu de m'être utile, vous me nuirez, car vous m'ôterez de mes moyens. Vous avez une place à construire à Scylla; envoyez-m'en au plus tôt les plans, pour que je les approuve. Arrivé en Sicile, ne perdez pas un mois sans faire travailler à un pareil fort sur le rivage opposé à Scylla, pour lier ensemble nos deux royaumes.

Puisque la Calabre s'est révoltée, pourquoi ne prendriez-vous pas la moitié des propriétés du pays pour distribuer à l'armée? Ce serait une ressource qui vous serait d'un grand secours, et en même temps un exemple pour l'avenir. On ne change et on ne réforme pas un État avec une conduite molle; il faut des mesures extraordinaires et de la vigueur. Comme les Calabrois ont assassiné mes soldats, je rendrai moi-même le décret par lequel je confisquerai à leur profit la moitié des revenus de la province, particuliers et publics. Mais si vous commencez par prendre pour principe qu'ils ne se sont

pas révoltés, et qu'ils vous ont toujours été attachés, votre bonté, qui ne sera que faiblesse et timidité, sera très-funeste à la France.

Vous êtes trop bon. »

« Mon frère, je reçois votre lettre du 22 juillet, par laquelle vous me faites connaître l'entrée à Naples des troupes du siége de Gaëte. J'ai vu avec plaisir que vous avez donné dix mille hommes au maréchal Masséna pour aller en Calabre; mais j'ai vu avec peine que vous ne placiez pas vos troupes en échelons, pour pouvoir en trois jours les réunir si cela était nécessaire, et tomber sur les Anglais. Je suppose Masséna arrivé à la hauteur de Cassano; qu'il apprenne que les Anglais cernent le général Reynier avec douze mille hommes et quatre ou cinq mille révoltés, il prendra position, et sera obligé de perdre quinze jours à attendre que vous lui envoyiez des renforts. Au contraire, en plaçant en échelons ces troupes, qui en trois ou quatre jours pourront le joindre, ou revenir sur Naples et Salerne s'il le fallait, il ne perdra point de temps pour dégager Reynier. Vous savez bien que Reynier n'a pas aujourd'hui plus de quatre mille hommes de troupes, désorganisées et découragées. Quelle honte et quel malheur si ces braves gens, après s'être défendus, étaient obligés de rendre leurs drapeaux ! Je vous ai écrit deux longues lettres là-dessus. J'ai donné ordre que les Polonais vous rejoignissent, ainsi que le dépôt. J'ai donné ordre que six mille hommes fussent réunis à Ancône sous les ordres du général

Nap. à Jos.
Saint-Cloud,
31 juillet
1806.

Lemarois, pour se porter sur Naples; mais il faut le temps qu'elles se réunissent à Ancône. J'ai également donné ordre au général Lemarois de vous envoyer tous les détachements qu'il a de la légion corse et des Polonais, et le bataillon suisse qui est à Ancône. Je donne ordre au général Duhesme de vous faire passer le bataillon du régiment de Latour-d'Auvergne, qui est à Civita-Vecchia. Les deux autres bataillons de ce régiment sont à Gênes, et vont filer incessamment pour rejoindre le premier. Mais ce ne sont pas les troupes qui vous manquent, c'est la manière de les rassembler, de les tenir réunies, et de les faire agir avec vigueur. »

Jos. à Nap. Naples, 30 juillet 1806.

« Sire, les nouvelles que je reçois de l'intérieur du royaume sont toutes bonnes; les brigands sont partout chassés dans la province de Montefusco, où commande le général Espagne; il y a dix mille hommes nommés et inscrits dans la garde provinciale : j'avais demandé à la ville de Naples six mille hommes pour avoir la garnison disponible, quinze mille se sont inscrits volontairement.

J'organise un bon système d'impôt.

Je supprime la féodalité.

Je supprime les couvents de mendiants;

Ceux des possessionnés qui ont gardé le silence sur ceux des leurs qui ont passé au service de l'ennemi.

Je confisque les biens des propriétaires retirés en Sicile.

Je désarme tout le pays, excepté les gardes provinciales.

Je fais inscrire et imprimer les états de cette armée intérieure, qui sera portée à cinquante mille hommes, tous propriétaires ou ennemis connus de la reine.

Les nouvelles des Calabres sont bonnes ; Reynier n'écrit pas, ou du moins ses lettres ne parviennent pas ; les colonnes sont en mouvement pour le rejoindre.

Les Anglais sont occupés à ramasser des huiles et des soies, qu'ils embarquent ; ils pillent tout ce qu'ils trouvent, ne payent plus rien, pas même leurs agents, depuis la prise de Gaëte. Aussi les paysans en assassinent tant qu'ils peuvent.

P. S. D'après la nouvelle organisation de l'armée, Votre Majesté verra qu'elle est portée à trente-six mille hommes français ; mais il est de fait que nous n'avons pas trente mille hommes en état de marcher.

J'ai ordonné une revue de rigueur. »

« Sire, les troupes sont en mouvement sur la Calabre : à Rocca-Imperiale, le chef de bataillon Henry, du 14e, a tué ou dispersé, ou fait prisonniers trois cents brigands, leur a pris un drapeau, deux canons et des munitions de guerre. Dans le Cilento, le chef de bataillon Gentili a pris, tué ou dispersé quatre cents brigands, leur a enlevé deux pièces de canon et des munitions de guerre. A Polla, Vintimille leur a pris ou tué soixante hommes ; à Castelluccio, le 29e d'infanterie de ligne leur a dispersé, pris ou tué deux à trois cents hommes. Les brigands sont ainsi organisés par bandes de un, deux

Jos. à Nap. Naples, 31 juillet 1806.

et trois cents hommes ; ils ont beaucoup de munitions, beaucoup d'argent, de l'artillerie qu'ils ne peuvent ni traîner ni défendre, et dont les Anglais leur font cadeau : elle nous reviendra toute.

Votre Majesté verra les mesures que j'ai prises pour soumettre entièrement les Calabres.

Le conseil d'État a adopté aujourd'hui la loi qui abolit la féodalité. Je l'enverrai demain à Votre Majesté.

Je rappelle à Votre Majesté la demande que je lui ai faite de M. Rœderer pour les finances. Dans ce moment où je prends des mesures définitives, je sens la nécessité de le voir chargé pour longtemps de ce ministère ; ce sera le moyen d'établir bien ici l'administration des finances, comme en France.

J'attends toujours les ordres de Votre Majesté pour l'ambassadeur que je dois lui envoyer. Si Votre Majesté ne met pas de prix à avoir plutôt M. de Gallo qu'un autre, je pourrai lui envoyer le ministre actuel des finances, qui est un homme excellent et fort respecté : c'est celui des seigneurs riches qui a le plus aidé et voulu la suppression de la féodalité ; c'est le prince de Besignano. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 1er août 1806.

« Mon frère, toutes les hypothèses dont vous me parlez sont inutiles. Un an plus tôt, un an plus tard, vous serez maître de la Sicile, et cette Médée n'y aura pas un pouce de terre. Le général Campredon vient d'arriver ; il m'a paru extrêmement fatigué. Lorsqu'il sera reposé, je vous le renverrai ; mais je voudrais, avant qu'il repartît, arrêter quelques idées

sur les fortifications de Naples. Il est donc convenable que vous lui envoyiez tous les plans nécessaires. Il vous faut une grande place, où toute l'artillerie, tous les dépôts puissent être en sûreté, et qui puisse soutenir un long siége, pour donner le temps à des secours d'arriver. Où doit être située cette place? laquelle prendra-t-on? Sera-ce Capoue, ou toute autre? Ce sont des questions assez importantes. Car enfin, vous ne pouvez rester en l'air au milieu d'un peuple ennemi, d'un esprit inconstant, qui a toujours eu cet esprit, et qui pendant les premières années de votre règne sera sans contenance. Supposez les Français battus en Italie, et qu'on fût obligé de faire la guerre dans le royaume de Naples : il serait bien important d'y avoir une place qui pût renfermer les dépôts, les hôpitaux, les munitions de guerre, et où l'armée pût se rallier et concentrer sa défense. Il peut y avoir des avis pour mettre cette place à Naples même; non qu'aucun homme sensé puisse avoir l'idée d'enfermer cette immense ville dans la place, mais aux approches de la ville, et dans une situation à avoir des feux sur la rade. On aurait le double avantage de défendre la ville, et même de la contenir, ce qui serait d'un grand résultat. Mais il ne s'agit pas d'avoir une simple citadelle qui ne signifie rien, mais une localité d'une étendue d'au moins trois mille toises. Causez là-dessus avec quelques officiers du génie. Il serait très-avantageux de pouvoir, par une seule place, contenir la capitale, avoir des batteries sur le port, et mettre à l'abri tous les établissements

d'artillerie, les magasins et les dépôts de l'armée. En travaillant trois ou quatre ans dans cette place, et y dépensant trois ou quatre millions par an, on aurait une place qui se défendrait six mois, et qui, contenant douze ou quinze mille hommes, occuperait une armée considérable. Beaucoup de places ne servent à rien. Soit que la place dont il est question soit établie à Naples, soit qu'elle le soit à Capoue, il vous en faudra deux aux extrémités de la Calabre, à Charybde et à Scylla, pour lier les deux parties du royaume; et enfin, une à Tarente et dans un meilleur point, s'il est possible d'en trouver qui puisse, même en perdant la supériorité sur terre, mettre à l'abri mes magasins et mes flottes, qui arriveraient à Tarente pour la discussion des affaires du Levant. Il sera ensuite nécessaire d'établir des forts dans les îles, et de bonnes redoutes revêtues à la gorge dans le mouillage le plus près de la côte; mais cela n'est pas d'un premier intérêt. Ce qui est le plus important, c'est une belle place de dépôt, telle que le roi lui-même puisse s'y enfermer et s'y défendre avec les hommes qui lui sont le plus attachés, pendant des années. Car, une fois le royaume de Naples soumis, le principe d'une famille doit être de n'en jamais dépasser les frontières, et d'y périr, s'il le faut, en le défendant. Cette seule idée doit donner une autre direction à l'esprit public.

Une dynastie élevée dans ce principe ne sera jamais vaincue, et conservera le trône intact. Vous voyez que si l'ancien roi de Naples avait eu une place pareille, et s'y fût enfermé, au lieu d'aller en

Sicile, vous auriez eu deux siéges à faire; vous n'auriez trouvé aucune ressource en artillerie; dans deux ans, vous ne les eussiez peut-être pas prises, et la paix ou d'autres événements continentaux auraient pu le sauver. »

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 24. J'ai à cette heure neuf mille malades. Jos. à Nap. Naples, 1er août 1806.

Les troupes doivent être aujourd'hui à Castro-Villari et à Cassano. J'ai fait partir la garnison de Naples au moment même que je reçus la nouvelle de la capitulation de Gaëte; de sorte que cette capitale restera avec mille hommes de garnison pendant vingt-quatre heures.

Le maréchal Masséna est parti aujourd'hui seulement; je compte partir moi-même après-demain, et je pousserai peut-être jusqu'à Cosenza, laissant à Naples près de dix mille hommes.

Toutes les autres provinces du royaume sont tranquilles. Lorsque Votre Majesté croira avoir besoin des services du maréchal Masséna, elle peut en disposer; je m'aperçois que je ne puis pas le contenter, quelque chose que je fasse.

Je suis encore retenu ici par les lois sur l'impôt, sur l'administration civile et judiciaire du royaume, qui seront rendues demain. J'ai profité de ce mouvement pour faire tout ce que Votre Majesté aurait voulu que j'eusse fait il y a six mois. Votre Majesté a presque toujours raison, et j'en conviens bien sciemment et bien librement; mais elle conviendra aussi que la paix a manqué d'être signée il y a quel-

que temps, et que, si cela eût eu lieu, le changement se fût opéré dans ce pays sans aucun déchirement. Les seigneurs et les riches propriétaires étant les ennemis de l'ancienne cour et les amis de l'ordre actuel, je n'avais pas besoin, pour l'affermir, de beaucoup de changements dans les propriétés ni dans les places. »

Jos. à Nap. Naples, 2 août 1806.

« Sire, le général Reynier était toujours, le 23 juillet, entre Catanzaro et Cotrone.

Verdier doit être à Cassano, et la tête de la colonne, partie d'ici le jour de la prise de Gaëte, doit être près de Cosenza. Le maréchal Masséna ne se pressant pas autant que je le voudrais, je me suis décidé à partir moi-même demain.

J'ai donné les ordres, et l'on a fait partir de Tarente et d'Otrante des bâtiments chargés de grains et de vins pour Raguse.

J'ai établi aujourd'hui quatre tribunaux spéciaux, à l'instar de ceux qui furent créés en France il y a six ans.

J'ai remplacé beaucoup de petits impôts, qui étaient onéreux au peuple et qui ne rendaient pas beaucoup, par une contribution foncière.

J'ai terminé l'organisation civile du royaume, et imposé un dixième additionnel de guerre pour le semestre de l'année actuelle, le nouveau système d'impôt ne pouvant être en activité que dans le mois de janvier prochain. »

Nap. à Jos.

« Mon frère, j'ai reçu vos lettres du 24. Vous

pouvez dire au maréchal Masséna que j'ai fait mettre en liberté Ardant. Saint-Cloud, 3 août 1806.

Après avoir lu avec attention les profils de Gaëte, je crois que c'est une trop mauvaise place pour l'occuper. Une place que l'on bat en brèche avant que l'on ait commencé le chemin couvert, et dont la brèche est praticable sans passer le fossé et sans faire sauter la contrescarpe, est une mauvaise place. Je n'ai aucune idée de Capoue; je ne connais pas Pescara : j'ai peine à croire cependant qu'il faille trois mille hommes pour défendre cette place.

Quand même la guerre renaîtrait sur le continent, je me contenterais de reprendre à l'armée de Naples le même nombre de troupes que je lui enverrais de ses dépôts, c'est-à-dire la valeur de quatre régiments et les trois quarts de la cavalerie; avec cela, j'aurais suffisamment. »

« Sire, Votre Majesté aura bien jugé la position des troupes, je la connais parfaitement moi-même; mais ce pays est très-étendu, il est travaillé dans tous les sens; il y a des places fortes et des points maritimes que je ne pouvais pas abandonner. Jos. à Nap. Naples, 3 août 1806.

Gaëte, Naples et la Calabre m'occupaient à eux seuls à peu près trente mille hommes; les Abruzzes, Pescara, Tarente, Salerne, quelques parties de la Pouille, demandent aussi quelques troupes.

L'ennemi a attaqué les Calabres; j'étais en mesure sur ce point, puisqu'il y a débarqué neuf à dix mille hommes. Aujourd'hui j'y réunis dix-sept mille hommes.

Jourdan a dix mille hommes; j'en ai trois mille d'élite, avec lesquels je me porterai où ils seront nécessaires; ils sont, à l'heure qu'il est, près de Lagonegro. Je les aurai rejoints après-demain : si les Anglais ne sont pas rembarqués, je les attaquerai avec avantage; s'ils sont rembarqués, je reviendrai après que Reynier aura rejoint Masséna, en visitant une province que je ne connais pas.

Les propriétaires que j'arme à Naples, Sire, je puis y compter.

J'envoie à Votre Majesté divers actes que j'ai faits.

On vient de surprendre une correspondance; il y a neuf lettres de Sidney-Smith, le plan de la révolte y est tout au long : un des moyens était l'assassinat de tous mes ministres, et de quatre-vingts personnes les plus considérables du royaume qui sont près de moi.

Votre Majesté ne doit pas oublier que de Naples à Reggio il y a vingt-cinq jours de marche, et presque autant de Gaëte à Tarente; que cette langue de terre peut être coupée sur tous les points; que je ne puis pas cependant dégarnir tous les points. »

Jos. à Nap. Naples, 4 août 1806.

« Sire, je pars à l'instant même pour la Calabre. Dès que les généraux Reynier et Verdier auront fait leur jonction avec le corps du maréchal Masséna, que les Anglais seront embarqués de gré ou de force, je retournerai à Naples, où je laisse avec le maréchal Jourdan sept mille Français et trois mille Napolitains sur lesquels je puis compter; ils sont commandés par les officiers qui ont servi dans les troupes du royaume d'Italie.

Le général Dumas ne se mêle pas des mouvements de l'armée, il donne tout son temps à l'administration militaire, et il a peine à y suffire. Votre Majesté verra que j'ai, dans le fait, suivi son système, puisque je pourrai réunir en Calabre quinze mille hommes, et à Naples dix mille : deux points que je n'ai pu abandonner, et qui sont à vingt journées de marche l'un de l'autre. Les cinq à six mille hommes restants sont répartis nécessairement dans les garnisons de Gaëte, Capoue, Pescara, Tarente, Cotrone, Salerne, et pour conserver les communications entre Rome et Naples, entre Naples et la Calabre. Je ne conçois pas que Votre Majesté ne rende pas plus de justice au succès de mes efforts. Si Votre Majesté connaissait le pays et la véritable disposition des troupes, elle verrait que j'ai fait tout ce qu'elle dit que j'aurais dû faire.

Nous venons de perdre le général de Giovanni, mort aujourd'hui, des suites du mauvais air de Gaëte. J'ai la moitié des généraux malades, et j'en ai assez en proportion des troupes, qui ont aux hôpitaux neuf mille malades.

J'ai été content des pionniers noirs : pas un n'a déserté; ils se plaisent dans ce climat. Si Votre Majesté veut les mettre à mon service, elle me fera plaisir.

Si la paix se fait avec l'Angleterre, je demande à Votre Majesté d'envoyer dans celle des colonies que Votre Majesté voudra désigner, douze mille galériens qui sont en état de travailler, et qui me gênent beaucoup ici.

Je prie Votre Majesté de donner de l'avancement à MM. Tascher, Rœderer et Clary, dont j'ai été content pendant le siége de Gaëte. Cette campagne a été très-dure pour les officiers d'état-major. Beaucoup ont péri, voyageant isolément pour le service. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 6 août 1806.

« Mon frère, il paraît que les Anglais s'adoucissent. Les négociations sont ouvertes en forme. Lord Landerdale et lord Yarmouth sont les deux négociateurs anglais; le premier est arrivé ce matin. Comme le roi d'Angleterre sait que je veux rester maître de Naples et de la Sicile, on peut regarder ce point comme entendu. Vous avez un beau royaume; ce sera à vous à ne pas vous endormir sur le trône, mais à organiser vigoureusement vos finances, de manière à avoir une bonne marine et une bonne armée. Il ne faut point perdre de vue que la force et la justice sévère sont la bonté des rois. Vous confondez trop la bonté des rois avec la bonté des particuliers. J'attends de savoir la quantité de biens que vous avez confisqués en Calabre, et le nombre de révoltés dont vous avez fait bonne justice. Faites fusiller trois personnes par village, des chefs de la révolte. N'ayez pas plus d'égards pour les prêtres que pour les autres. »

Jos. à Nap. St-Lorenzo della Padula, 6 août 1806.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 28; toutes ses réflexions sur les dispositions des troupes me paraissent très-sages; je les ai suivies tant que les circonstances me l'ont permis. Depuis la prise de Gaëte, voici ce que j'ai fait : Votre Majesté verra que je ne pouvais pas faire autre chose.

J'ai laissé dans les Abruzzes, dans la Pouille, la Terre de Labour, les troupes nécessaires aux garnisons et à la police, sans lesquelles ces pays ne peuvent exister sous mes lois pendant dix jours. Ces troupes, dont le nombre ne peut pas être diminué, se montent cependant à sept mille deux cent cinquante-quatre hommes.

J'ai donné au maréchal Jourdan, pour les îles, le golfe, les forts et la ville, six mille six cents hommes, dont mille deux cents de cavalerie; voici sa répartition : îles, mille cinq cents; forts, mille deux cents; Castellamare et batterie de la gauche du golfe, Portici, etc., jusqu'à la pointe de Campanella, deux mille hommes; pour la police de la ville, à peine deux mille hommes. Total, six mille six cents hommes. Au maréchal Masséna, huit mille hommes; à ma réserve, composée du 6e, réduit à onze cents par les maladies de Gaëte, d'un bataillon napolitain retiré de Naples, du 4e de chasseurs, d'un régiment de grenadiers de mille hommes, et de quatre cents hommes à cheval, trois mille six cents hommes.

Reynier avait, avant le 1er juillet, neuf mille hommes.

Nous avons au moins neuf mille malades.

Total général, quarante-trois mille quatre cent cinquante-quatre hommes.

A mon départ de Naples, j'ai voulu savoir exactement les troupes que j'y laissais, celles que j'emmenais avec moi.

Le maréchal Masséna m'envoie l'état de ce qui

est sous les armes, et il résulte de ces comptes que ces trois corps se montent aujourd'hui à dix-huit mille deux cents hommes présents.

Les maladies de Gaëte, les rencontres avec les brigands, les fièvres générales dans cette saison, les contingents fournis à la garde de Votre Majesté, à la mienne (quoique je n'aie pas deux mille hommes), à la gendarmerie, nous réduisent à ce nombre; dans les quarante-trois mille quatre cent cinquante sont compris les Napolitains. J'ai ordonné un état exact, que j'enverrai à Votre Majesté incessamment.

Masséna sera ce soir seulement à Lauria; son avant-garde pourra être à Castro-Villari demain; il a été retardé par des brigands débarqués à Sapri, qui s'étaient réunis à ceux du Cilento; ils ont été battus et dispersés.

Je reçois à l'instant l'avis que cinq à six mille hommes sont débarqués à l'île de Capri. Je me porte avec ma réserve vers Salerne, où il est possible qu'ils tentent un débarquement, dans la vue d'exciter la révolte près de Naples ou dans les Abruzzes; dans ce cas, ils débarqueraient près du Garigliano, ou de Fondi et Itri. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 7 août 1806.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 29 juillet. Je vois avec plaisir que les troupes étaient arrivées à Lagonegro, d'où je conclus qu'elles sont, à l'heure qu'il est, réunies à Cosenza à celles du général Reynier, et que les Anglais ont été jetés dans l'eau, ou obligés de se rembarquer. »

« Mon frère, je reçois votre lettre du 30 juillet. Je vois avec peine le système que vous suivez. A quoi vous serviront cinquante mille gardes provinciaux armés et organisés? A rien, qu'à vous dépenser de l'argent, à s'opposer à vos volontés, à élever beaucoup de prétentions. Il n'y a pas de système plus faux, qui, en dernière analyse, soit plus funeste. Au premier bruit de guerre sur le continent, ces individus seront au moins neutres, et leurs chefs ouvriront des négociations avec l'ennemi. A la nouvelle d'une bataille perdue sur l'Isonzo ou sur l'Adige, ils se trouveront contre vous. Suis-je en paix ou vainqueur, qu'en avez-vous besoin? Eh! mon Dieu, je ne regarderais pas ce système comme sans inconvénient en France : combien ne serait-il pas dangereux chez des peuples dont l'antipathie ne se vaincra que par le temps et les années? Tout cela est de la précipitation; quelques malheureux galériens, quelques débarquements partiels seront arrêtés. Mais à quels frêles avantages sacrifiez-vous la sûreté et la souveraineté de votre royaume! Ne croyez donc pas que ces débarquements partiels se renouvellent sans cesse, et renaissent comme la tête de l'hydre.

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 9 août 1806.

Quelques avantages marqués inspireront une terreur telle, que personne n'osera plus débarquer chez vous. J'ai vu la Vendée, qu'on croyait ne pas pouvoir finir; j'ai vu les Bédouins inquiéter et harceler mes troupes en Égypte : quelques grands échecs ont mis fin à tout, et ont ramené la tranquillité. Mais ceux qui vous entourent n'ont point de con-

naissance des hommes. Vous n'écoutez pas un homme qui a beaucoup fait, beaucoup vu, beaucoup médité. Ne suivez pas votre système de gardes nationales; rien ne sera plus dangereux. Ces gens-là s'enorgueilliront, et croiront n'être pas conquis. Tout peuple étranger qui a cette idée n'est pas soumis. Quand vous dites que ce sont cinquante mille ennemis de la reine, cela me fait rire. Naples est un pays d'intrigants, où l'on revient sur tout; vous vous exagérez le degré de haine que la reine a laissé à Naples : vous ne connaissez pas les hommes. Il n'y a pas vingt personnes qui la haïssent comme vous le pensez, et il n'y a pas vingt personnes qui ne se rendissent à un de ses sourires, à une de ses avances. Le premier sentiment de haine d'une nation est d'être ennemie d'une autre; vos cinquante mille hommes seront ennemis des Français. Le rapprochement ne se fait qu'avec le temps, de la prudence, et des liaisons de familles. Vous levez cinquante mille hommes, auxquels vous faites croire qu'ils sont nécessaires; vous vous mettez dans une fausse position, vous gâtez votre conquête. Je ne suis pas non plus satisfait de la distribution de vos troupes dans les régiments que vous avez en Calabre. Le 1er et le 42e ont beaucoup souffert, et sont réduits à moitié. Vous y avez envoyé cinq régiments d'infanterie; ce serait assez si vous aviez, à trois journées en arrière, deux mille cinq cents hommes, et à deux autres journées deux mille cinq cents autres. Je vous ai expliqué là-dessus la manière dont se fait la guerre. Je suis fâché de ne pas voir

Masséna assez fort et en mesure de recevoir des renforts, car il n'est pas douteux que les Anglais se soient renforcés dans le bas de la Calabre. Je vois que vous avez trop de troupes partout. Votre réserve serait bien, si elle était à moitié chemin de Naples à Cassano. Le monde que vous tenez à Naples est une chose ridicule. L'ennemi ne débarquera jamais devant la ville. Il ne sera pas plus curieux que vous de s'enfourner dans une grande ville sans avoir battu l'armée d'observation. Il doit y avoir une brigade à deux lieues de Naples, de manière à pouvoir s'y porter en quatre heures de temps. Vous n'aviez pas assez de cavalerie au camp de Sainte-Euphémie; elle eût fait là merveille. Vous avez trop de monde à Gaëte, dans les Abruzzes et dans la Pouille. L'art de la guerre est de disposer les troupes de manière qu'elles soient partout à la fois. Par exemple, vous mettez près de trois mille hommes dans la Pouille : il faut que les trois quarts de ces troupes soient placées de manière à pouvoir retourner en un ou deux jours sur Gaëte s'il le faut, ou se rendre à Naples. Je voudrais avoir une armée moitié moindre de la vôtre, et avoir plus de monde à Cassano, à Gaëte, s'il était nécessaire, dans les Abruzzes et dans la Pouille. Je vous prie de ne pas lire cela légèrement. L'art du placement des troupes est le grand art de la guerre. Placez toujours vos troupes de manière que, quelque chose que fasse l'ennemi, vous vous trouviez en peu de jours réunis : c'est le défaut de cette première connaissance de la guerre qui a causé les malheurs arrivés à

Reynier, et le malaise où vous vous trouvez avec des troupes considérables. Tant que vous ne prendrez pas pour principe d'avoir des dépôts dans les forts de Naples, deux régiments de cavalerie et un d'infanterie aux portes (vous pouvez encore mettre à Naples les Napolitains que vous avez à Capoue et ailleurs), vous manquerez de troupes : une armée ne suffirait pas pour garder votre capitale, et deux bataillons seraient suffisants si le peuple y était accoutumé. Je vois sur vos états douze cents hommes de la garde. Sont-ce des Italiens ou des Français? Vous ne m'en avez point parlé. Ne désorganisez pas mes cadres sans que j'en sache rien. Si vous m'aviez consulté, je vous aurais dit à cette occasion qu'il est inutile de payer chèrement votre garde. Je vois que vos régiments de cavalerie sont très-faibles ; si vous retirez des hommes pour votre garde, comptabilité, ordre, tout sera perdu. Vous eussiez dû me faire faire un rapport par mon ministre de la guerre, et me faire proposer un décret; j'aurais fait tout ce qui était convenable. Si des quatorze régiments que vous avez vous prenez la meilleure partie pour votre garde, je n'aurai plus d'armée.

Tout ce que vous me dites de l'argent jeté par les Anglais est faux. Je n'ai pas pris le change. Je suis fait à toutes ces rumeurs. Tout ce que l'on dit qu'ils font en sens inverse est également faux. Ma vieille expérience m'éclaire encore plus que tous les renseignements qu'on peut me donner. S'il vous faut quatre mille Napolitains à Naples, bien! mais n'en

prenez pas davantage ; *prenez des pères de famille, bien lâches, bien vieux, qui sont bons pour la garde de la maison quand on crie au voleur!* Faire autre chose, c'est vous préparer de grands malheurs. La révolte n'a pas gagné, parce que les Anglais ne se sont pas avancés dans l'intérieur ; ils ont craint de perdre leur monde dans les montagnes par les grandes chaleurs, d'être coupés, et d'éprouver un grand échec.

Vous avez beaucoup trop de généraux. Je ne puis vous dire plus que ce que je vous ai dit, de renvoyer tous ceux que vous voudrez. Vous avez à Naples des régiments qui, par la manière dont ils sont employés, ne vous serviront pas.

Des sots vous diront que la cavalerie ne sert de rien en Calabre ; à ce compte, elle ne sert nulle part. Si Reynier avait eu douze cents chevaux et les eût bien employés, il aurait fait un mal affreux aux Anglais, surtout s'il eût eu des dragons, qui sont armés de fusils et qui combattent à pied ; mais vos dragons sont éparpillés, et ne vous rendent aucun service. Vous avez cinq régiments de dragons disséminés, vous devez les réunir et en former une réserve, avec quatre pièces d'artillerie légère attelées ; ces trois mille hommes, capables de faire trente lieues en deux jours, peuvent se porter sur Naples et sur tout autre point qui serait menacé. Que faites-vous de trois mille dragons isolés qui perdent l'esprit de leur arme, et ne vous servent à rien? Deux à trois mille dragons placés à quarante lieues de Naples, sur le chemin de Cassano et Sainte-Euphémie, y

fussent arrivés en même temps que Reynier. Je vous le répète, réunissez vos dragons, donnez-leur quatre ou six pièces d'artillerie légère avec des canons et des cartouches. Considérez-les comme de l'infanterie, et organisez-les de manière à être promptement partout. Il y a de Cassano à Naples cinquante lieues. En les plaçant par brigades en échelons, vous les aurez en trente-six heures sur Naples et Cassano. En les tenant sous les ordres d'un seul commandant qui les exercera tous les jours aux manœuvres à pied, vous aurez une excellente infanterie. Il me reste une chose à vous dire : formez des régiments napolitains, mais n'en formez pas trop. A quoi vous serviraient-ils, si j'étais battu sur l'Isonzo ? C'est là l'étoile polaire de toutes vos opérations politiques et militaires; c'est à cette perspective que vous devez tout rapporter. Je n'ai fait que rire de toutes les alarmes sur Naples lors des derniers événements; et quoique j'aie vu l'armée extrêmement mal placée, j'ai cependant compris que le danger obligerait par instinct à faire de meilleures dispositions. Il est résulté seulement de ce défaut de direction la perte de quelques hommes, quelques débarquements, et quelques malheurs partiels. Mais il n'en serait pas de même si j'avais la guerre, et que je fusse battu sur l'Isonzo. Ne croyez pas que chaque régiment napolitain que vous formerez soit un accroissement de forces. Du moment que je suis obligé de vous envoyer de l'argent, je ne puis lever des corps, ni régler mes dépenses.

Je me flatte que vous n'avez rien à craindre

aujourd'hui ; vous serez roi de Naples et de Sicile. Mais prenez des mesures plus sérieuses. En signant chaque acte, dites-vous bien : « Cela serait-il bon si l'armée française était acculée sur Alexandrie ? » Si vous ne vous pénétrez pas de ce principe, vous ne régnerez pas longtemps ; vous vous préparez des malheurs, à vous et à tous les hommes qui s'attacheront à votre cause à Naples. Quelles sont les troupes qu'il vous faut pour vous ? Des Corses, qui seraient mieux à Naples qu'en France, parce qu'ils s'arrangeront mieux avec les Napolitains qu'avec les Français ; des Suisses tant que vous vous voudrez : ce sont de bonnes troupes, et qui ne vous trahiront pas ; peut-être quelques régiments allemands de Hesse-Darmstadt, ou autres princes de ma confédération germanique ; aussi des Napolitains, mais graduellement et insensiblement, choisis parmi les hommes qui ont servi en France et qui ont fait partie de l'armée de réserve en l'an VIII, et qui dès lors ont fait leurs preuves : tout le reste vous manquera. Un seul cri italien, « Chassez les barbares au delà des Alpes ! » vous arrachera toute votre armée. Je désire que vous me consultiez sur des matières aussi importantes. Il ne s'agit pas de dire que vous viendrez à mon camp. Un roi doit se défendre, et mourir dans ses États. Un roi émigré et vagabond est un sot personnage. D'ici à peu de temps, je condenserai mon système de manière à vous laisser un nombre de Français tel, qu'avec votre armée royale de Corses, de Suisses, de Napolitains, vous puissiez faire tête à l'orage.

Une chose également importante, c'est de rappeler les agents de l'ancienne dynastie qui sont à l'extérieur. Il n'est pas convenable de les y laisser; ils vous trahissent partout; et, de fait, un honnête homme ne peut pas, du soir au matin, changer de visage. Vous avez beaucoup de consuls qui, de leur résidence, font une assez triste figure. Le mois d'août va tirer à sa fin; d'ici un mois, vers le 15 septembre, la saison deviendra bonne; à la fin d'octobre, tous vos hôpitaux se guériront.

Le temps de faire agir les Français à Naples est depuis octobre jusqu'au mois de juin. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 10 août 1806.

« Mon frère, vous avez des régiments qui ont des détachements à Gaëte, à Naples, dans les Abruzzes et en Calabre. Alors il n'y a ni comptabilité, ni ordre, ni esprit de corps. Le premier soin est de réunir les bataillons, sans quoi l'on n'a point d'armée. C'est un soin que vous devez prendre tous les jours; c'est ce que je fais tous les jours en me levant. »

Nap. à Jos. Saint-Cloud, 12 août 1806.

« Mon frère, la maladie de M. Fox met beaucoup de lenteur dans les négociations. Le parti Granville, qui dominait, paraît peu disposé à la paix. Je viens d'apprendre que M. Fox a été opéré d'une fistule, ce qui l'éloignera encore pendant quelques semaines des discussions du conseil. Mais cette opération garantit sa vie. Le roi de Prusse vous a reconnu comme roi des Deux-Siciles, et a nommé M. Humboldt son ministre près de vous. Ce ministre est parti. Si, comme il le pense, vous ne vouliez pas envoyer un

ministre près de lui, vous pourrez donner des lettres de créance à M. Laforest. L'Autriche vous a reconnu; la Russie vous a également reconnu par les articles secrets de son traité. Ainsi, vous voilà reconnu à peu près de toutes les puissances de l'Europe.

Vous savez que je ne reconnais plus d'empire d'Allemagne. L'empereur s'est désisté lui-même de son titre, et ne conserve plus que celui d'empereur d'Autriche. Les princes d'Allemagne, réunis sous le titre de Confédération du Rhin, tiennent à Francfort une assemblée composée de deux colléges, présidés par l'archichancelier de l'empire, dont je me suis attribué la nomination. J'ai pris la qualité de protecteur de la Confédération.

Je vous ai fait connaître que j'avais fait former huit bataillons de tout ce qui était disponible dans vos dépôts. Ces huit bataillons, formant une force de plus de cinq mille hommes, sont en marche pour Ancône, et seront bientôt dirigés sur Naples. Cela réparera toutes les pertes de votre armée. Vous gagnerez six mille hommes dans les mois d'octobre et de novembre, parce que vos maladies finiront. Je pense qu'il est convenable que vous laissiez une grosse armée dans la Calabre, afin de pouvoir vous occuper sérieusement de l'expédition de Sicile. Je pense que vous serez pénétré de l'importance des conseils que je vous ai donnés sur le parti à tirer de vos régiments de dragons, en les plaçant à mi-chemin de Naples à la Calabre. Avec les cinq ou six mille hommes que vous allez recevoir de vos dépôts,

il est hors de doute que vous aurez plus de quarante mille hommes. Il faut en tenir vingt mille dans les Calabres, de Reggio à Cassano, et vingt mille de Cassano à Naples. Je viens de faire un appel de cinquante mille conscrits; ils auront rejoint dans le courant d'octobre. Tous les corps de votre armée y sont compris pour de fortes portions. D'un autre côté, les malades que vos corps auraient laissés en Italie, et qui rejoindront vos dépôts, permettront, à la fin de septembre, de vous envoyer un nouveau secours. Vous verrez que le découragement des troupes, que produisent les grandes chaleurs, est facile à arrêter en Italie par le retour de la bonne saison : cette influence est incalculable.

Il faut que vous organisiez une bonne division au général Reynier, et que vous le laissiez à Reggio. Il faut avoir en Calabre trois divisions, chacune commandée par un général de division, et au moins par deux généraux de brigade. Il ne faut mettre en Calabre ni Polonais, ni Italiens, et peut-être ni le 1er ni le 42e de ligne, qui paraissent avoir beaucoup souffert à Sainte-Euphémie. Il vaut mieux les faire revenir à Naples, d'où l'on pourrait même les faire rentrer en France, s'ils ont effectivement beaucoup souffert; et je les ferai remplacer par deux autres régiments d'infanterie légère. Vous avez un bataillon du régiment Latour-d'Auvergne, que je désire que vous gardiez dans le royaume de Naples. Les deux autres bataillons, forts de deux mille hommes, sont à Gênes; je vais les faire également filer sur Naples.

Je vous recommande de passer tous les matins une

heure à lire vos états de situation, pour connaître la position de toutes les parties de votre armée, et pour rappeler les parcelles éparses de droite et de gauche, de manière que tous vos corps soient réunis ; sans cela, on n'a point d'armée.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

NAPLES.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Situation de l'Europe. — Conduite de la cour de Naples. — L'expédition contre Naples est résolue. — Joseph général en chef de l'armée expéditionnaire (janvier 1806). — L'armée française franchit le Garigliano (8 février). — Elle entre à Naples (15 février). — Premières dispositions prises par Joseph. — Embarras financiers; mesures d'ordre. — Organisation du gouvernement. — Finances. — Armée et marine. — Établissements d'utilité publique. — Création d'un ministère de l'intérieur. — Expédition de Reynier dans les Calabres (février et mars 1806).

LIVRE DEUXIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE DEUXIÈME.

Voyage de Joseph dans les Calabres. — Décret impérial qui l'élève au trône des Deux-Siciles. — Le nouveau roi s'attache à faire rendre la justice. — Il visite successivement les villes de Reggio, de Catanzaro, de Tarente, et revient à Naples, où il fait son entrée solennelle le 11 mai. — Prise de l'île de Capri

LIVRE TROISIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE.